Digitized by Google

PICTAV. S.J.

2675.

Ex libris bibliothecæ.
Comitis J. M. PORTALIS.

Digitized by Google

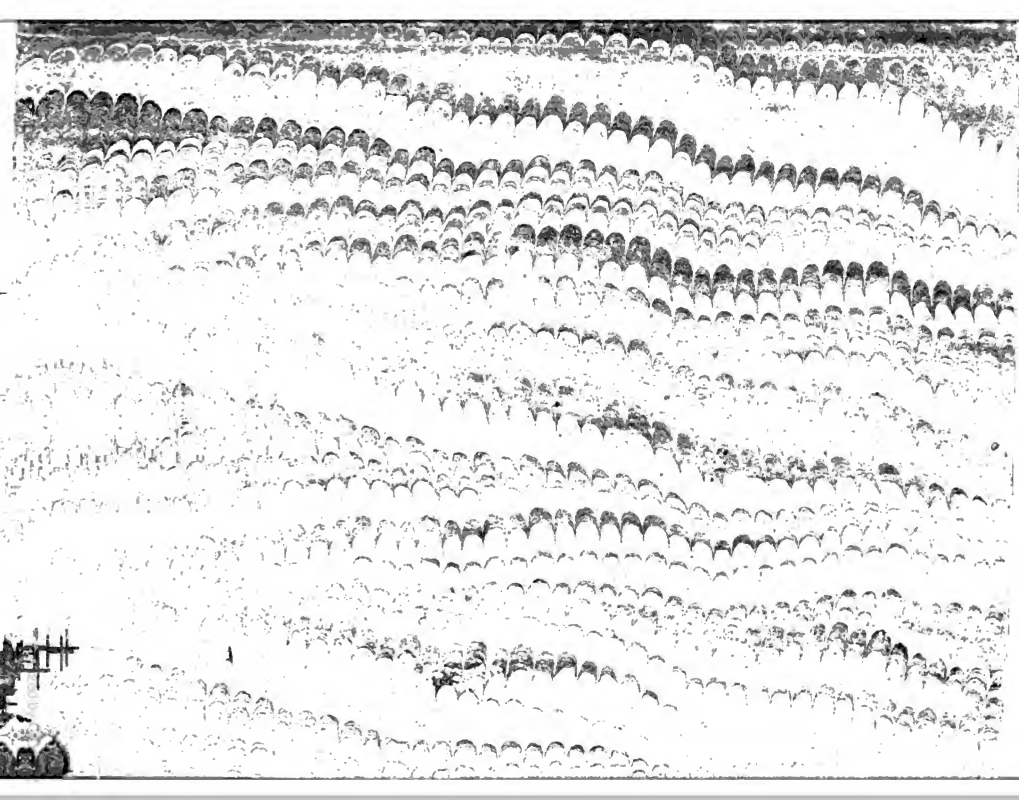

89-2

Digitized by Google

TG 223/250

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
ROYAUME
DE
MAJORQUE
AVEC SES ANNEXES,

Pour ſervir à l'Hiſtoire de France, & à celle d'Eſpagne de Dom JEAN DE FERRERAS.

PAR M. D'HERMILLY.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs & Libraires, Aſſociés.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE
DES
ÉCRIVAINS

Natifs du Royaume de Majorque, avec leurs Ouvrages.

PArmi les anciens Ecrivains Majorquins, on trouve entre autres QUINTUS METELLUS, dont il eſt parlé par Dom François Amaya, au Liv. II, chap. II, & qui a fait la Loi *Cornelia* 28. *ff. de vulg. ſubſt.*

Après que le Royaume de Majorque eut été conquis par Dom Jayme I, Roi d'Arragon, il commença à produire de grands Hommes dans les Sciences. Je me contenterai d'en indiquer quelques-uns, pour n'être pas trop prolixe.

NICOLAS ROSSEL, Cardinal & Religieux Dominicain, a écrit:

L'Hiſtoire des premiers Papes;
Un Traité des quatre ſortes de Juriſdictions que l'Egliſe a ſur le Royaume de Naples;
Une Hiſtoire de ſon Ordre, qu'il a achevée à Rome en l'année 1357;
Des Commentaires ſur Saint Mathieu:
Un long Indice des Hommes illuſtres de ſon Ordre, qui ont pris des grades à Paris;
Des Commentaires ſur l'Inſtitut de ſon Ordre.

ANTOINE SERDA, appellé par d'autres, CERDANI, natif de la Ville de Sainte-Marguerite, qui fut Précepteur du Roi de Naples & des Princes ſes fils, Ambaſſadeur à Rome, Archevêque de Meſſine, & fait Cardinal du titre de Saint Chryſogon en l'année 1448, a écrit

Un Livre pour l'inſtruction des Princes.

Le Cardinal JACQUES PUTEO ou DU PUY, qui fut Auditeur de

Digitized by Google

Rote, élu Chanoine de la Cathédrale de Majorque en 1540, par le Chapitre de la même Eglise, ensuite Archevêque de Bari, & élevé à la Pourpre en 1551 par le Pape Jules II, puis Préfet de l'une & l'autre Signature, Président de l'Inquisition, Protecteur du Royaume de Pologne, de l'Ordre des Carmes & de celui de Malthe, & enfin nommé par Pie IV pour présider au Concile de Trente, quoique sa mort qui arriva un Lundi vingt-sixieme jour d'Avril de l'an 1563, l'empêchât de remplir cette légation. Chacun le fait natif de Nice en Provence; mais Vincent Mut soutient que ce fut son pere, mais que pour lui il étoit né à Majorque. Quelques-uns disent aussi, qu'après avoir eu le chapeau de Cardinal, il se trouva en concurrence pour la Chaire de Saint Pierre, & qu'il fut même élu; mais qu'il refusa de remplir cette place éminente, par son aversion naturelle pour les Dignités. Cabréra parle souvent de ce célebre Cardinal dans l'Histoire de Philippe II. Entre plusieurs Ouvrages qu'il a faits, se trouvent

Quelques Décisions de la Rote:
Un Traité sur le changement des Monnoies.

JEAN VALERO, Secretaire & Conseiller des Rois Dom Alfonse V, & Dom Jean, a écrit

Un Rosaire de la grande Vérité, sous le titre de Summæ veritatis Rosarium.

Dom ARNAUD ALBERTI, Evêque de Pati, a fait

Un Traité sur la maniere de connoître les Assertions des Catholiques & des Hérétiques.

Dom MICHEL-THOMAS DE TAXAQUET, Evêque de Lérida, a écrit

Des Disputes Ecclésiastiques adressées à Saint Charles Borromée;
Une défense de la Foi Chrétienne & Catholique;
Un Traité sur l'avantage de tenir des Conciles Provinciaux & Diocésains;
La necessité d'établir des Colleges pour l'utilité publique.

Ce grand Prélat assista au Concile de Trente par ordre du

Digitized by Google

Pape Pie IV, & fut chargé par Grégoire XIII, de corriger le Droit Canon ; ce qu'il a fait.

MICHEL DE VERI, de qui Ange Politien son maître dit :

Verinus Michael Florentibus occidit annis,
Moribus ambiguum major an ingenio ;
Sola Venus poterat lento succurrere morbo ;
Ne se pollueret, maluit ipse mori.

Il a écrit :

Des sentences morales.

MICHEL THOMAS :

Des Ouvrages de dévotion :

FRANÇOIS PRATS :

La Vision délectable :

PIERRE MOLL :

Un Traité du Juge Ecclésiastique sous le titre de Judice Ecclesiastico.

DAMIEN CARBO :

Un Traité de Médecine.

Le Pere Dom BARTHELEMI VALPERGA :

Des Vies de Saints.

Le Pere JEAN BALLESTER, qui a été Général des Carmes, a composé différents Ouvrages, dont je n'ai point trouvé les titres.

LOUIS DE VILALONGA, Archidiacre & Chanoine de Majorque, à écrit

Super leg.
Re coujuncti 69. ff. de Legat tert.

PIERRE DE VILALONGA :

Digitized by Google

De dure accreſcendi.

N. GUAL a aidé à mettre en Latin

Le Concile de Trente.

JACQUES-JEAN VIVES, a écrit

Le miroir & le modele des Etudiants pour les études & les bonnes mœurs.

L'Evêque JEAN JUBI:

Un Traité du Sacrement de l'Euchariſtie:
Un autre du Sacrifice de la Meſſe;
Un autre de l'Autorité de l'Egliſe.

Le Docteur MICHEL THOMAS;

Un Livre touchant la Fondation des Colleges.

Le célebre JACQUES OLEZA, homme très-ſavant dans les Lettres ſacrées & divines, a compoſé pluſieurs excellents Ouvrages, entre autres:

Un Traité de la Loi Chrétienne:
Un Livre intitulé: Fertiloquium Theologiæ:
Un autre ſur les erreurs des Philoſophes:
Quatre Lamentations Myſtiques:
La Fournaiſe contre les Erreurs:
La Pierre Spirituelle; celui-ci eſt en Langue Eſpagnole & les cinq précédents en Latin, de même que le ſuivant.
Un Traité contre les erreurs de Luther.

JACQUES OLÉZA, envoya ce dernier Ouvrage au Pape Leon X, à qui il fut préſenté par Nicolas de Montannans, Tréſorier de Majorque, & ce Pape étant mort peu après, le Cardinal de Sainte-Croix ou Santa-Cruz, Patriarche de Jéruſalem & Evêque d'Oſtie, lui écrivit, le douzieme jour de Février de l'an 1522, au nom du College des Cardinaux, pour le remercier du ſervice qu'il avoit rendu au Saint Siege & à toute l'Egliſe, lui faire de grandes offres, & lui témoigner combien le feu Pape avoit ſouhaité de connoître l'Auteur d'un Livre ſi ſavant & ſi important.

MICHEL OLEZA a fait

Digitized by Google

Un Traité de la contemplation ſalutaire.

JACQUES OLEZA a donné

Les Exercices militaires & d'autres Traités.

FRANCOIS BOSEA a écrit

Les troubles de Catalogne.

Le Docteur JEAN ABRINAS:

Des Vies de Saints.

Le Pere Dom PEDRE CALDES:

Un Traité des Miſteres de la Meſſe.

Le Pere JÉROME PLANES:

Un Traité ſur les vraies & fauſſes Révélations.

Le Pere RENAUD OLIVER:

Un Traité du Roſaire.

Le Docteur JACQUES-JEAN VIVES:

Le Jardin mercenaire.

Le Docteur JEAN DAMETO:

Le premier Tome de l'Hiſtoire de Majorque.

Le Pere JEAN-BAPTISTE ESCARDO:

Idée de Prédicateurs.

Pluſieurs Majorquins ont auſſi donné différents Ouvrages & Traités ſur l'Art de RAYMOND LULLE. Les Curieux peuvent voir leurs noms dans le Chapitre VI du Livre VIIIe. du ſecond Tome de l'Hiſtoire de Majorque, que Vincent Mut a écrit, & d'où j'ai tiré ce Catalogue.

Digitized by Google

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
ROYAUME
DE
MAJORQUE
AVEC SES ANNEXES.

PREMIERE PARTIE.

Out le monde ſait que le Royaume de Majorque eſt un de ceux qui forment aujourd'hui la Monarchie d'Eſpagne. On peut le regarder comme n'étant compoſé que de quelques Iſles ſituées dans la mer Méditerrannée, à peu de diſtance de la Côte Orientale d'Eſpagne, au nombre deſquelles on en compte quatre principales, ſavoir Majorque ou Maiorque, de qui il a pris ſa dénomination; Minorque, Iviça & Formentera. A la vérité, on verra dans le cours de cette Hiſtoire, qu'il a encore eu des Annexes, tantôt plus, tantôt moins, Introduction.

Digitized by Google

ſuivant les différents temps : mais elles ne ſervoient qu'à augmenter la puiſſance du Souverain ; & ſans elles, le Royaume de Majorque n'en exiſtoit pas moins.

Iſles compriſes ſous le nom de Baléares.

Depuis que ces Iſles ont fait un Royaume à part ſous l'Empire des Maures, on les comprend toutes ſous le nom de Baléares. Auparavant on les diſtinguoit en Baléares & Pityuſes. Majorque & Minorque étoient les premieres : Iviça & Formentera, les dernieres. Quoique Ptolomée, Strabon & Pomponius Mela diſent que celles-ci furent appellées Pityuſes du mot Grec, *Pitus ou Pitys*, qui ſignifie *Pin*, parce que ces arbres y croiſſent en quantité ; Florien d'Ocampo, & d'autres, veulent que ç'ait été à cauſe de certains Pots ou Vaſes de terre bien cuits & artiſtement travaillés, qu'on y fabriquoit pour vendre aux Africains, & qu'ils diſent qu'on appelloit en grec *Pitos*. Alemannus les nomme *Pityodes*, ſuivant Etienne le Géographe.

D'où leur eſt venu ce nom.

A l'égard du nom de Baléares, qui depuis leur eſt devenu commun avec les premiers, Majorque & Minorque l'ont reçu en conſidération de l'adreſſe avec laquelle leurs Habitants lançoient des pierres avec la fronde. Il leur eſt venu du mot Grec *Ballein*, qui, dans le propre, veut dire *jetter*, *lancer*. Strabon ſe perſuade que ce ſont les Phéniciens qui le leur ont donné, parce qu'ils appellent *Baléarides*, l'exercice du corps, & que l'uſage de la fronde étoit ſans doute, dans ce Pays, le principal exercice militaire. C'eſt auſſi ce que penſent Polybe & Diodore de Sicile.

Autres dénominations anciennes de ces Iſles.

Pline confirme l'interprétation du nom de Baléares, lorſqu'il marque que *les Iſles Baléares, qui faiſoient la guerre avec la fronde, étoient nommées par les Grecs, Gymnaſies*, autre dénomination dérivée d'un mot Grec, qui ſignifie *s'exercer* ou *combattre*, comme Gomez Miedes, Evêque d'Albarracin, l'a obſervé dans ſes remarques ſur Ariſtote. Diodore de Sicile & d'autres, qui diſent *Gymneſies*, croyent que ce nom leur eſt venu de l'uſage où leurs Habitants étoient anciennement d'aller tout nuds en Eté.

Lycophron les nomme *Chiriades*, & Strabon en donne la raiſon, en diſant, que quoiqu'elles ayent pluſieurs Ports très-bons, il y en a quelques-uns dont l'entrée eſt em-

Digitized by Google

barraſſée par des rochers qui ſont cachés ſous l'eau. Elles ſont encore appellées *Aphroſiades*, ou *Aphrodiſiades*, par Saint Jérôme & St. Iſidore, & l'on peut croire que c'eſt parce qu'on y adoroit Vénus, à laquelle les Grecs donnoient le nom *d'Aphrodites*, du mot *Aphros*, qui ſignifie *l'Ecume*, d'où les Poëtes font ſortir cette fauſſe divinité. Enfin, Strabon les nomme *Eudemones*, c'eſt-à-dire très-heureuſes ou très-fortunées; & ailleurs, *Axiologues*, pour donner à entendre combien elles méritoient d'éloges.

Iſles de Majorque & de Minorque, & leurs anciens noms.

Les Latins diſtinguoient les deux Baléares en grande & petite, relativement l'une à l'autre; d'où vient qu'ils appelloient la plus Occidentale, *Balearis Major*, & la plus Orientale, *Balearis Minor*. Quoique ces noms, qui ſont conſervés juſqu'à préſent dans ceux de Majorque & de Minorque, ſoient très-anciens, & qu'on les trouve dans l'Hiſtoire des Vandales, écrite vers l'an 487, par Victor de Vite, ces deux Iſles ont encore été connues, la premiere ſous le nom de *Clumba*, & la ſeconde ſous celui de *Nura*. Daméto, dans ſon Hiſtoire du Royaume Baléarique ou de Majorque, juge que le nom de *Clumba*, qui eſt la même choſe que le mot Latin *Columba*, *l'O* ſyncopé, a bien pu tirer ſon origine d'un petit lieu qu'il y a dans l'Iſle de Majorque, & qu'on appelle encore aujourd'hui Palomera. A l'égard de celui de *Nura*, aucun Auteur ancien ni moderne ne dit pourquoi il fut donné à l'Iſle de Minorque.

Giſſement & deſcription de la premiere.

L'Iſle de Majorque eſt à cent cinquante milles de la terre ferme d'Eſpagne, & preſque à une égale diſtance de la côte d'Afrique. Elle a l'Iſle d'Iviça au Couchant, & celle de Minorque au Levant. Sa figure eſt preſque quarrée, parce qu'elle a quatre pointes ou promontoires principaux, appellés le Cap de la Péra, Groſſer, Salinas & Formentor, qui ſont, le premier à l'Orient, le ſecond au Couchant, le troiſieme au Sud, & le quatrieme au Nord. Pline lui donne cent milles de long, & trois cents ſoixante & quinze milles de tour. Cependant Jean Daméto aſſure que tout ſon circuit n'eſt que de cent quarante-trois milles, & qu'elle a de diametre ſoixante milles de l'Orient à l'Occident, depuis le Cap de la Péra juſqu'au Promontoire de Groſſer, & cinquante milles du Promontoire de Sali-

Digitized by Google

nas à celui de Formentor, c'eſt-à-dire du Sud au Nord. On ne compte que vingt-huit milles dans ſa partie la plus étroite, qui eſt depuis la Ville de Majorque juſqu'à celle d'Alcudie. Elle offre une charmante perſpective à ceux qui en approchent du côté du Midi (*a*).

Toute l'Iſle ſe diviſe en deux parties. Au Septentrion & au Couchant, ce ſont des montagnes eſcarpées, dont quelques-unes ſont ſi élevées, que ſur leur ſommet on jouit quelquefois d'un air ſerein & clair, pendant que la partie inférieure eſt obſcurcie par des nuées épaiſſes, & de-là on découvre des Places de la Catalogne, qui eſt à cent ſoixante milles de cette Iſle. Elles ſont pleines de rochers qui s'entrouvrent & ſe diviſent en une infinité d'endroits, & il y a dans ces ouvertures & ces fentes un ſi grand nombre d'Oliviers, que dans certaines années on y recueille, ſuivant Daméto, plus de 2014641 quartanes d'Huile, qui font 671546 arobes de Caſtille. Ce mêlange de Rochers & d'Arbres, forme de près & de loin un coup d'œil charmant. L'autre partie de l'Iſle eſt un terrein uni, où ſont des Plaines qui produiſent de bon Froment, des Vignobles dont on tire d'excellents Vins, & des Prés (*b*).

On trouve ſur les Montagnes, comme dans le plat Pays, des Villes & des Hameaux. Ses deux principales ſont Majorque, appellée anciennement *Palina*, & Pollinça, nom corrompu de celui de *Polintia*, qu'elle portoit auparavant. C'étoient des Colonies Romaines. Deux autres connues des Latins, ſous les noms de *Sinium* & de *Cunici*, ont été fondées par Q. Cecilius Metellus le *Baléarique*, qui y fit paſſer de la terre ferme d'Eſpagne trois mille Citoyens Romains, ſuivant Strabon; mais on ne ſait plus où étoit la derniere, & on croit que l'autre eſt celle appellée aujourd'hui Sincu. Ces deux-ci jouiſſoient des mêmes privileges & franchiſes que les Peuples naturels du Latium (*c*).

Situation de la ville de Majorque.

La Ville de Majorque eſt ſituée au Midi, entre deux Promontoires ou Caps, dont l'un, appellé Cala-Figuéra, s'avance vers le Couchant, & l'autre, nommé le Cap Blanc,

(*a*) JEAN DAMETO.
(*b*) *Idem.*
(*c*) *Idem.*

regarde l'Orient. Elle eſt dans un grand enfoncement, dont l'entrée à quinze milles de large, & la Mer baigne ſes murs. Une partie eſt bâtie ſur un terrein uni, & l'autre ſur un terrein élevé. Du temps des Maures, elle avoit dix portes; à preſent elle n'en a que huit principales. Elle eſt entourée d'un foſſé trés-profond, & fortifiée à la moderne. Il y a plus de dix mille Habitants. Ses Maiſons ſont trés-grandes, & bâties de pierres de taille. L'architecture en eſt aſſez réguliere; & il s'en trouve quelques-unes ſi belles, qu'on les prendroit plutôt pour des Palais de Princes ou de Seigneurs, que pour des maiſons de ſimples Particuliers. L'Alcaçar ou le Palais Royal, dans lequel le Capitaine Général fait ſon ſéjour, eſt ſuperbe, & défendu par des Tours & des Murs à l'antique. L'endroit où il eſt placé, avec quelques-unes des principales rues, étoit fermé d'un mur avec des portes. On l'appelloit alors Almudéna; aujourd'hui on le nomme Almudayna (*a*).

Celle de Pollença.

A quatre milles & au Nord d'Acadie, qui eſt ſur la côte Orientale de l'Iſle, & à vingt-huit milles de la Ville de Majorque, comme je l'ai déja dit, on trouve Pollença. Quoiqu'il n'y ait guere aujourd'hui que ſept cents feux, on reconnoit ce qu'elle a dû être anciennement, à la pureté du langage & à la beauté de l'idiôme, qui font diſtinguer ſes Habitants des autres Inſulaires. Elle recueille du Bled, de l'Huile & du Vin, ſur-tout une ſorte de Vin blanc, appellé par les gens du Pays *Montana*, qui eſt d'un goût exquis, & un remede particulier contre la gravelle (*a*).

Et de Sineu.

Sincu eſt preſque dans le centre de l'Iſle, à ſeize milles de la Ville capitale. C'étoit anciennement la demeure des Rois de Majorque, & l'on y voit encore à préſent un Palais magnifique, dont on a fait un Couvent de Religieuſes ſous l'invocation de la Conception de la Sainte Vierge. Le Viguier des Villes & Places de l'Iſle, dont l'Office eſt aujourd'hui éteint, quant à l'exercice, avoit coutume de rendre la Juſtice dans ce Palais certains jours de l'année. On publioit auſſi dans cette Ville les priviléges qui regardoient l'utilité & l'avantage commun des

(*a*) JEAN DAMETO. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

Insulaires, comme l'on fait encore de nos jours pour les Edits & Réglements généraux (*a*). Je ne dirai rien ici des autres Villes & Places de l'Isle de Majorque, parce que je me réserve à en parler suivant l'occasion.

On respire dans cette Isle un air tempéré & très-salutaire, parce qu'on n'y sent ni les grandes chaleurs de l'Eté, ni les froids cuisants de l'Hyver. Il n'y a pas une seule Riviere; mais on y trouve un grand nombre de belles Fontaines & de Puits, dont l'eau est excellente. A deux lieues de la Capitale, on voit un Ruisseau, qui tantôt forme un torrent, tantôt est à sec. On découvre au milieu de son lit un Puits, qui est aussi à sec en certains temps, & qui se remplissant par intervalles, quand le ruisseau ne coule plus, regorge avec abondance durant quelques heures, & quelquefois pendant des jours entiers (*a*).

L'Isle de Minorque.

Minorque gît au Nord-Est de l'Isle de Majorque, dont elle n'est séparée que par un canal, qui a trente milles de largeur vis-à-vis du Cap de la Péra. Elle a près de sept lieues communes de long, sur un peu plus de deux de large dans quelques endroits. Son terrein est en partie montueux, & en partie uni. Quoique ces montagnes ne soient ni si escarpées ni si fertiles que celles de Majorque, on ne laisse pas que d'y recueillir toutes les choses nécessaires à la vie. L'huile seule y manque, parce que l'Isle est fort exposée aux frimats du Nord. Le climat, le langage des Peuples & leurs coutumes sont les mêmes que dans l'Isle de Majorque. Il y a un des plus beaux Ports de l'univers, appellé le Port de Mahon, ou simplement Port-Mahon, par allusion au fameux Capitaine Magon, Carthaginois, qui fonda plus avant dans la terre une Ville à laquelle il donna son nom, dont on a changé avec le temps le *G* en *H* pour faire Mahon. C'est de cette Ville que le Port a emprunté sa dénomination. A l'entrée sont quelques écueils qu'il faut avoir soin d'éviter; mais quand on les a passés, on y est tellement à l'abri de toutes sortes de vents, qu'on dit en proverbe, que Juin, Juillet, Août & Port-Mahon, sont, dans la Mer

(*a*) Jean Dameto. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

Méditerranée, la ſûreté des vaiſſeaux. Il avance plus de quatre milles dans la terre, & on trouve au milieu trois ou quatre petites Iſles, dans l'une deſquelles, appellée *del Rey*, eſt une belle & claire fontaine, qui commença à couler, lorſque Don Alfonſe IV, Roi d'Aragon, fit la conquête de cette Iſle. A main gauche du Port, on voit le fameux Château de St. Philippe, qui eſt une place très-forte. Ciutadella ou Citadella eſt la Ville capitale de toute l'Iſle. Elle a environ ſix cents feux, & elle eſt défendue par de fortes murailles, & par pluſieurs baſtions. A deux lieues environ de cette Ville, & preſque au milieu de l'Iſle, eſt un Château taillé dans un roc, lequel ſubſiſte du temps des Maures. On l'appelle aujourd'hui Santa Aguéda. Outre le Port-Mahon, il y a encore trois autres Ports moins fameux, qui ſont ceux de Ciutadella, de Séréyna & de Fornells (*a*).

Celle d'Iviça.

Iviça tire, par corruption, ſon nom d'une Peuplade appellée *Ebuſus*, que les Carthaginois ont faite anciennement dans cette Iſle, quoique Marſilio veuille que ce ſoit un mot Arabe, qui ſignifie *ſec*. Elle eſt entre la terre ferme d'Eſpagne & l'Iſle de Majorque, à un peu moins de ſoixante milles de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile la met à trois jours & trois nuits de navigation des colonnes d'Hercule, à un jour & une nuit d'Afrique, & à une ſeule journée d'Ibérie. Cette Iſle eſt un peu plus longue que large. Sa terre a une vertu ſinguliere, qui eſt de faire fuir & même mourir les ſerpents; en ſorte que l'on n'y trouve aucun animal nuiſible. La principale place, nommée anciennement *Ebuſus* ou *Ereſus*, comme on lit dans Diodore, porte préſentement le même nom que l'Iſle. Elle doit ſon origine aux Phéniciens, qui y firent paſſer une colonie cent quatre-vingts ans après la fondation de Carthage. Elle n'eſt ni ſi grande ni ſi peuplée que du temps des Carthaginois & des Romains; mais elle eſt bien fortifiée à la moderne. Il y a un Gouverneur avec un Aſſeſſeur, qui, dans les ſecondes inſtances, reconnoît le Lieutenant & Vicerói ou Capitaine général de Majorque. Elle a eu anciennement des Evêques particuliers; à préſent

(*a*) Jean Dameto.

elle eſt ſoumiſe, pour le ſpirituel, à l'Archevêque de Tarragone (*a*).

Le ſel fait la principale & preſque la ſeule richeſſe des Inſulaires. Il ſe forme dans pluſieurs grands étangs d'eau douce, quoique mêlée de celle de la mer, laquelle venant avec le temps à ſe coaguler, ſe change en une grande quantité de ſel très-blanc. Des centaines d'hommes travaillent à ces ſalines, & la récolte & répartition générale ſe font dans le mois d'Août. Comme tous les habitants ont part aux profits qu'on retire de ce ſel, par les grandes cargaiſons que l'on en fait pour différents Pays, ils négligent de cultiver & faire valoir les campagnes, dont le terrein eſt cependant aſſez fertile (*b*).

Preſque toute l'Iſle eſt montueuſe; il y a pluſieurs forêts très-épaiſſes de pins & d'autres arbres ſauvages, qui ne portent point de fruit. Pline dit que du temps des Romains, elle produiſoit de groſſes figues, qui étoient excellentes. Quoiqu'elle ſoit entourée d'écueils, elle a quelques bons Ports, & pluſieurs anſes où l'on peut ſe mettre à l'abri. Ses anciens habitants ont eu le renom d'être bons guerriers; d'où vient que le fameux Poëte, M. Manilius, l'appelle victorieuſe : *Victricem Ebuſum* (*c*).

Celle de Formentera.

A deux milles & au Midi d'Iviça, eſt la Formentera, nom corrompu du Latin *Frumentum*, pour annoncer combien cette Iſle, plus petite que celle d'Iviça, eſt féconde en froment. Elle a été anciennement très-peuplée, & elle a même eu un Evêque particulier; mais aujourd'hui elle eſt déſerte, & dépend de l'Archevêché de Tarragone. Il n'y eſt reſté qu'une eſpece d'Anes ſauvages & montagnards, qui different autant des autres par leur figure & leur grande taille, qu'ils ſont inutiles pour la charge & le travail. Ces animaux vont par bandes; & quoique l'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de les dompter (*d*).

Pourquoi elle eſt déſerte.

Quelques-uns prétendent, comme le marque M. de la Martiniere, que cette Iſle eſt aujourd'hui abandonnée, à cauſe de la quantité prodigieuſe de ſerpents dont elle a toujours

(*a*) Pline, & Jean Dameto.
(*b*) Jean Dameto.
(*c*) Pline, M. Manilius & Jean Dameto.
(*d*) Jean Dameto.

Digitized by Google

toujours été infectée ; ce qui lui a fait donner par les Grecs le nom d'*Ophiura*, & par les Latins celui de *Colubraria*, c'eſt-à-dire de Serpentaire. Cependant en convenant avec Eſcolano, qu'elle ait été très-habitée, je ne puis me rendre à la raiſon pour laquelle ils prétendent qu'elle a ceſſé de l'être. Si des hommes y ont vécu anciennement, malgré la multitude de ſerpents, pourquoi leurs deſcendants auroient-ils été forcés d'en ſortir par ces reptiles? Ceux-ci étoient-ils donc anciennement doux, & de la nature de ceux que Raſſilly dit, dans ſon voyage, avoir vus en Afrique, & qui ſont ſi familiers, qu'ils viennent dans les maiſons aux heures des repas manger ce qu'on jette ſous la table, & s'en retournent enſuite ſans faire aucun mal? Et ſont-ils devenus avec le temps ſi méchants & ſi formidables, qu'ils ayent contraint les habitants d'aller chercher aſyle ailleurs? On ſait par expérience que les bêtes les plus à craindre, une fois apprivoiſées, ſe familiariſent de plus en plus, & tranſmettent à leurs petits une férocité mitigée, qui diminue ainſi de générations en générations, par l'habitude que ces animaux contractent dès leur naiſſance, de vivre avec les hommes, & même de les reſpecter. Pourquoi donc les ſerpents de la Formentera, ſi accoutumés à voir des hommes, & à vivre avec eux, auroient-ils perdu leur premiere douceur, & ſeroient-ils devenus ſi farouches & ſi cruels? S'ils l'ont toujours été, comment s'en garantiſſoit-on? Il ſemble que le même préſervatif pouvoit ſervir dans un temps comme dans un autre.

D'ailleurs, les habitants avoient à leur porte un antidote aſſuré, puiſque la terre de l'Iſle d'Iviça eſt ſi contraire aux ſerpents, que ſi l'on en porte à Formentera, elle les fait fuir, & même mourir par-tout où elle touche. Si c'étoit-là le ſecret des anciens, qui empêchoit leurs deſcendants d'en faire uſage? Qui empêcheroit encore aujourd'hui d'y avoir recours, pour repeupler cette Iſle, & faire périr des animaux ſi redoutables? Pomponius Mela le donne pour ſûr, lorſqu'il marque que les gens qui deſcendent à Formentera, ſont à couvert de tout danger de la part des ſerpents, dans une enceinte qu'ils forment avec de la terre de l'Iſle d'Iviça; parce que ces ſerpents ſi apres

Digitized by Google

à s'élancer ſur les hommes qu'ils rencontrent, prennent la fuite à la vue de cette terre, qu'ils craignent comme un poiſon dont ils n'oſent approcher. En effet, ſi ces reptiles fuyent à la ſeule vue d'un peu de terre de cette Iſle, & s'ils la craignent comme un poiſon pour eux, que ſeroit-ce, ſi l'on y en portoit une certaine quantité, & ſeulement aſſez pour en parſemer l'Iſle de Formentera? Il faudroit qu'ils diſparuſſent, & mouruſſent tous. Par-là l'Iſle reſteroit habitable. Je croirai donc plus volontiers avec Daméto, que Formentera eſt déſerte, à cauſe des courſes continuelles des Corſaires Mahométans, qui ſe cachent ordinairement dans ſes Ports & ſes Anſes, pour épier & attendre l'occaſion de voler. Cette raiſon paroît plus naturelle & plus probable. Revenons à notre ſujet.

Toutes ces Iſles ont toujours été regardées comme une partie de l'Eſpagne.

Quand les Romains furent maître de l'Eſpagne, les Baléares & les Pityuſes qui leur étoient ſoumiſes, avec les petites Iſles qu'il y avoit à l'entour, firent partie de la Province Citérieure ou Terraconnoiſe. Elles alloient plaider, comme le dit Pline, au *Conventus* ou à l'Aſſemblée juridique de Carthage la neuve, ou de Carthagene. Lorſqu'on écrivoit la notice de l'Empire, elles faiſoient un Gouvernement à part, qui eut anciennement un Préfet, ou Préſident. Enfin les Auteurs Eſpagnols aſſurent que les Baléares ont toujours été regardées comme une partie de l'Eſpagne, & que leurs peuples ont toujours été réputés Eſpagnols (*a*).

Mœurs de leurs anciens habitants.

Tout ce qu'on peut dire en général des premiers habitants de ces Iſles, ſur-tout des Baléares, ſans vouloir fouiller leur origine, de crainte de donner dans le fabuleux, ſi commun à tous les peuples pour les temps les plus reculés; c'eſt que, ſuivant Strabon, ils aimoient extrêmement le vin, quoiqu'ils n'en euſſent point chez eux. Ils ſe frottoient le corps avec de l'huile de lentiſque & de la graiſſe de cochon, au défaut d'huile d'olive, dont ils manquoient alors, ayant été dans la ſuite redevables aux Carthaginois, qui les ont dominés, de l'art de greffer les oliviers ſauvages, & d'en tirer cette précieuſe liqueur.

(*a*) PLINE & d'autres.

Leur amour pour les femmes étoit ſi déréglé, qu'ils donnoient trois ou quatre hommes, pour en avoir une qu'on leur auroit enlevée ; mais par une bizarrerie auſſi ſinguliere que criminelle aux yeux des hommes mêmes les moins vertueux, ils étoient privés, lorſqu'ils ſe marioient, des premieres faveurs de leurs femmes. Ce droit appartenoit aux parents & aux amis du nouveau marié, qui en jouiſſoient l'un après l'autre par rang d'ancienneté. La nouvelle mariée buvoit enſuite avec eux à la ſanté de ſon mari. Ils vivoient ordinairement dans des cavernes & dans des creux de rochers. L'uſage de l'or & de l'argent leur étoit interdit, & il étoit expreſſément défendu d'en apporter chez eux, pour qu'ils ne fuſſent point expoſés à la cupidité des Etrangers. Delà vint que dans le temps qu'ils portoient les armes en faveur des Carthaginois, avec leſquels ils étoient alliés, ils abandonnoient leur ſolde pour avoir du vin & des femmes. Quand ils mouroient, on coupoit par petits morceaux le corps du défunt, & on le mettoit dans une urne, que l'on couvroit enſuite avec de groſſes pierres. Tout ceci eſt rapporté par Diodore de Sicile ; & Daméto ajoute qu'on voit encore dans quelques endroits de l'Iſle de Majorque ; des monceaux de pierres artiſtement arrangés, que l'on croit être des Tombeaux des temps les plus reculés (*a*).

Leurs habillements.

A l'égard de leur habillement, ils portoient une ſorte de vêtement appellé *Siſyrna*, qu'ils faiſoient avec des peaux d'animaux. C'eſt ce qu'on apprend de Lycophron, qui les nomme pour cette raiſon *Siſyrnodites*. Devenus moins groſſiers avec le temps, ils inventerent, ſuivant Juſte-Lipſe, une eſpece de robe longue, parſemée de morceaux de pourpre, ſur laquelle Strabon veut, au rapport de Dameto, que les Romains ayent pris modele pour celles de leurs Sénateurs, qu'ils appelloient *Prétextes* ou *Laticlaves* (*b*).

Armes dont ils ſe ſervoient.

Ils avoient pour armes la fronde ; & Diodore de Sicile & d'autres nous apprennent qu'ils en portoient trois, une ſur la tête, une autre autour du corps, & la troiſieme à

(*a*) Strabon, Diodore de Sicile, liv. 6. chap. 5, & Jean Dameto.

(*b*) Lycophron, Juste-Lipse & Jean Dameto.

Digitized by Google

la main, pour s'en ſervir dans l'occaſion. La plus grande, appellée *Macrocolon*, ſervoit pour atteindre de loin; la plus courte, nommée *Brachicolon*, pour frapper de près; & la moyenne, pour tirer à une diſtance médiocre. Quelques-unes des pierres qu'ils lançoient avec cette machine, peſoient une mine attique ou environ une livre. D'autres fois ils ſe ſervoient de balles de plomb, qu'ils jettoient avec tant de violence, qu'elles briſoient les plus fortes armes défenſives, & que ſouvent elles s'enflammoient & fondoient dans l'air, s'il eſt permis d'en croire Lucrece & Ovide (*a*).

On ignore en quel temps la Foi y a été annoncée.

Il n'eſt pas poſſible de découvrir au juſte en quel temps ces Iſles ont été éclairées des lumieres de la foi. Leurs habitants auſſi jaloux que les Eſpagnols d'en avoir eu en partie l'obligation à l'Apôtre Saint Jacques, prétendent qu'il a prêché chez eux en perſonne & par ſes Diſciples; mais c'eſt une queſtion trop difficile à diſcuter, pour que je m'y arrête. Ils veulent auſſi que Saint Paul leur ait fait pareille faveur. Tout ce qu'on peut dire cependant de plus raiſonnable, c'eſt que la Religion Chrétienne a été connue & pratiquée à Majorque du temps de la primitive Egliſe, & que Saint Pierre y étoit en vénération, par ce qu'on apprend du Pere Etienne Barrellas, dans le chap. 123 de la Centurie des Comtes de Barcelonne, que le port, appellé aujourd'hui Porto-Petro, avoit alors le nom de Port-Saint-Pierre. Les autres Iſles des environs peuvent bien avoir eu le même avantage, en conſidération de la proximité. Ceci ſuffit pour donner une idée du Royaume dont je vais écrire l'hiſtoire.

Les Grecs ſe ſont établis dans ces Iſles.

Je ne m'arrêterai point à rapporter ce que Mariana, Florien d'Ocampo & d'autres racontent de Géryon & de ſes trois fils, d'Oſiris & de Thyphon, d'Hercule & de Baléo. Tout ce qu'ils en diſent, eſt trop dénué de vraiſemblance. Il n'en eſt pas de même de la venue & de l'établiſſement des Grecs dans les iſles Baléares. Ce ſont des faits trop bien atteſtés par Strabon & Saint Jérôme, pour pouvoir être révoqués en doute. Le premier marque que ce furent quelques habitants de l'iſle de Rhodes, qui, de

(*a*) Diodore de Sicile & d'autres. 11

Digitized by Google

retour de la guerre de Troye, allerent peupler les Iſles Gymnaſies ; & le ſecond, que les Grecs de la ville de Zante s'y établirent (*a*).

ANNÉE DE ROME 89 & ſuiv.

L'an de Rome 89, les Phéniciens ou Carthaginois conquirent Iviça, & y mirent une colonie près d'un port convenable aux vues qu'ils avoient déja ſur l'Eſpagne. Ils donnerent à cette nouvelle ville, ſuivant Diodore de Sicile & d'autres, le nom d'*Ebeſo*, que l'on a changé avec le temps en *Ebuſus*, d'où eſt venu, comme je l'ai dit, celui d'Iviça, qui eſt aujourd'hui commun à toute l'Iſle. (*b*)

Fondation de la ville d'Iviça dans l'Iſle de même nom par les Carthaginois.

Enhardis par la facilité avec laquelle ils s'étoient emparés de cette Iſle, ils voulurent auſſi ſubjuger les Baléares ; mais quoiqu'ils y fiſſent une deſcente & s'y retranchaſſent dans quelques ports, du côté du Septentrion, en formant des paliſſades, & élevant quelques petites tours, ils furent obligés de ſe rembarquer, & de ſe retirer, après avoir perdu pluſieurs de leurs gens. Ils ne réuſſirent pas mieux dans une autre tentative qu'ils firent quelque temps après ſur l'Iſle de Majorque, avec mille hommes de débarquement. Accablés par une grêle de pierres, que les habitants firent pleuvoir ſur eux, ils ſe virent forcés d'abandonner avec précipitation les bords de l'iſle, où ils avoient pris terre, & de regagner en déſordre leurs bâtiments. Les Majorquins, non-contents de les avoir ainſi chaſſés, ſe jetterent dans l'eau pour les pourſuivre ; & à grands coups de fronde, ils firent ſauter en l'air les planches des navires par éclats, mirent les voiles en pieces, & obligerent ces étrangers de fuir comme ils purent. (*c*)

Ceux-ci échouent dans deux tentatives ſur les Baléares proprement dites.

ANNÉE DE ROME 300 & ſuiv.

Dans la ſuite, c'eſt-à-dire en l'année 300 de Rome, Himilcon & Hannon, deux Capitaines Carthaginois, aborderent à l'Iſle de Minorque, en paſſant en Eſpagne, & obtinrent de gré ou par adreſſe, ce que leurs prédéceſſeurs n'avoient pu gagner à force ouverte. Ils parvinrent à en rendre les habitants dociles & ſoumis, au moyen de certains préſents, de maniere qu'ils eurent la permiſſion d'y débarquer librement, & d'y faire trois établiſſements, ap-

Ils s'y introduiſent par les voies de douceur.

(*a*) STRABON & ST. JÉROME.
(*b*) BEUTHER, FLORIEN D'OCAMPO, liv. 2. chap. 17, & DIODORE de Sicile.
(*c*) JUSTIN, liv. 18. EUSEBE, dans la Chronique, FLORIEN D'OCAMPO, liv. 2. chap. 19 & 20. HERMAN, dans la Chronique, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE ROME. 300 & suiv.

pellés Jama, Magon & Labon, du nom de trois fameux Capitaines de cette nation, quoique le ſouvenir de ce que les Carthaginois avoient ſouffert à Majorque par le paſſé, les empêchât encore alors de tenter de bâtir une ville dans cette Iſle principale. (*a*)

Les habitants de ces Iſles les ſervent dans la guerre.

Ce fut ainſi que les Carthaginois mirent le pied dans les Iſles Baléares. Magon, qui les gouverna le premier au nom de ſa République, durant quelques années, en poliça les peuples féroces, en ſorte qu'il y affermit & aſſura la domination Carthaginoiſe. Sur la nouvelle d'une ſanglante bataille, qui s'étoit donnée en Eſpagne, entre les habitants de la Bétique & de la Luſitanie, ſuivant Florien d'Ocampo, liv. 3, chap. 13, quoique Ferreras n'en diſe rien dans ſon Hiſtoire d'Eſpagne, il y paſſa avec quelques compagnies Minorquines; mais celles-ci périrent preſque toutes miſérablement par le changement de climat. (*b*)

ANNÉE DE ROME 346. & ſuiv.

Il n'en fut pas de même en Sicile, dans la guerre contre les Agrigentins, qui s'étoient révoltés contre la République de Carthage, & qui avoient maſſacré tous les Carthaginois qu'ils avoient pu attraper, un jour que ces étrangers alloient avec ſécurité & ſans armes, ſatisfaire leur vaine ſuperſtition, à un Temple ſitué dans un bois peu loin de la ville de Minſa. La République juſtement irritée de cet attentat, fit promptement paſſer en Sicile deux mille Carthaginois, un pareil nombre d'Eſpagnols, levés dans les terres de ſon obéiſſance, & cinq cents Majorquins. Dès que ces troupes furent arrivées, & eurent été renforcées des Carthaginois, qui, diſperſés ſur les montagnes & dans les forêts, avoient eu le bonheur d'échapper par la fuite à la perfidie des Agrigentins, on ſe diſpoſa à combattre les rebelles. On plaça les Majorquins à l'aîle droite; & quoiqu'ils paruſſent d'abord mépriſables aux ennemis, à cauſe de la maniere dont ils étoient armés & vêtus, ils ne tarderent pas à ſe faire connoître pour ce qu'ils étoient. Ils firent un tel uſage de leurs frondes, qu'à coups de pierres ils culbuterent tout ce qui ſe préſenta devant eux, ouvrirent les rangs des ennemis, & les for-

Ils ſe ſignalent en Sicile.

(*a*) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, chap. 4 & 5. BEUTHER, liv. 1, chap. 13, MARIANA.

(*b*) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, chap. 10 & 13, & BEUTHER, liv. 1, chap. 13.

Digitized by Google

cerent de fuir en désordre, & d'abandonner la victoire aux Carthaginois. Le champ de bataille resta couvert de corps morts; & par cette victoire qui fut remportée l'an 346 de Rome, la ville d'Agrigente rentra sous la domination de la République. (a)

ANNÉE DE ROME 346 & suiv.

Les Carthaginois leur ont l'obligation d'une glorieuse victoire.

Plusieurs années après, les Marjorquins & Minorquins ne montrerent pas moins de vigueur & de résolution dans la même Isle de Sicile, contre la puissance & les armes formidables de Denys le vieux, qui tyrannisoit alors Syracuse. Les Agrigentins, toujours aheurtés à chasser de l'Isle les Carthaginois, rechercherent l'appui & le secours de ce Tyran; & Denys s'étant prêté à leur demande, il fallut en venir à une bataille rangée. Le combat fut des plus vifs; mais quoique les Siciliens montrassent au premier choc toute l'ardeur possible, ils ne purent tenir contre les Majorquins, qui les ayant pris en flanc, porterent par-tout l'horreur & l'épouvante, & firent déclarer la victoire en faveur des Carthaginois. Une grande partie de l'Isle fut bientôt contrainte de subir la loi des vainqueurs, & tout le reste en auroit infailliblement fait autant, sans une mortalité contagieuse qui survint dans l'armée Carthaginoise. Elle fit tant de ravages, qu'elle n'épargna pas un seul homme de tous ceux que la République avoit envoyés en Sicile à cette expédition. C'étoit une chose déplorable, de voir ces pauvres gens mourir par pelotons, dès qu'ils étoient attaqués de la maladie, avant qu'on pût leur donner le moindre secours. On ne trouvoit par-tout que des corps morts, qui servoient de pâture aux oiseaux & aux bêtes carnassieres. Dans une si grande affliction, les Carthaginois ne cessoient de prier & d'invoquer leurs faux Dieux; les uns sacrifiant à Saturne, par une crauté inouie, les plus beaux garçons & enfants qu'ils pouvoient trouver, & les autres se donnant la discipline, & se faisant aux épaules des plaies profondes, d'où couloient des ruisseaux de sang. Le Général Himilcon, qui étoit alors en Sicile, retourna à Carthage, le cœur pénétré de douleur; & arrivé à cette ville, où il jetta la consternation, il s'ôta la vie, sans vouloir recevoir aucune consolation, pas même de ses propres enfants (b).

(a) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, chap. 15.

(b) JUSTIN, liv. 19, & FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, ch. 16 & 18.

Digitized by Google

ANNÉE DE ROME 346 & suiv.

Malgré cette triſte cataſtrophe, les Carthaginois ne perdirent point courage. Informés que Denys vouloit avec ſes flottes s'emparer non-ſeulement de l'Iſle de Sicile, mais de toute l'Italie, ils firent un grand armement, & leverent de nombreuſes Troupes, dans leſquelles ils enrôlerent beaucoup d'Eſpagnols, & entr'autres trois cents Majorquins. Hannon, un de leurs Généraux, mit à la voile avec cette flotte; & ayant rencontré celle de Denys, il la défit entiérement. Au moyen de cette victoire ſur mer, toute la Sicile ſe ſoumit à l'Empire Carthaginois; & lorſque cette guerre fut terminée, le Sénat de Carthage envoya Boſtar pour gouverner les Baléares (*a*).

Autre expédition à laquelle les Majorquins ont part.

ANNÉE DE ROME. 476 & ſuiv.

Vers l'an 476 de Rome, Pyrrhus, Roi d'Epire, étant paſſé en Sicile, à deſſein de s'emparer de cette Iſle, renouvella la guerre contre les Carthaginois; mais ceux-ci ſecondés de la valeur des Eſpagnols & des Majorquins, triompherent de toute la puiſſance de ce Prince orgueilleux, & l'obligerent de ſortir de l'Iſle avec précipitation, quoiqu'il ait paſſé pour un des plus grands & des meilleurs Capitaines de ſon temps (*b*).

Pyrrhus, Roi d'Epire, éprouve en Sicile leur valeur.

ANNÉE DE ROME. 502 & ſuiv.

Quoique dans ces occaſions, & dans pluſieurs autres que je paſſe ſous ſilence pour ne pas trop m'étendre, les Majorquins ſe fuſſent ſignalés au ſervice des Carthaginois, même contre les Romains, tant en Sicile qu'en Eſpagne, ils changerent tout-à-coup de diſpoſitions, en l'année 502 de la fondation de Rome. Irrités, ſans doute, de l'orgueil & de l'inſolence avec laquelle ils étoient traités par les Gouverneurs Carthaginois, ils prirent tous les armes, & égorgerent les Garniſons & les Commandants (*c*).

Ils ſe révoltent contre les Carthaginois, & ſe ſoumettent enſuite.

Une flotte Carthaginoiſe, qui venoit de remporter ſur les Romains une victoire ſignalée, ayant relâché ſur ces entrefaites à l'Iſle de Majorque, dans l'intention de s'y rafraîchir, les Inſulaires l'aſſaillirent à l'inſtant à coups de pierres, & la forcerent de s'éloigner, & de pourſuivre ſa route vers Carthage. A cette nouvelle, Amilcar Barcas

(*a*) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3. chap. 24 & MARIANA.
(*b*) JUSTIN, liv. 23, & FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, chap. 42.
(*c*) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 4 chap. 4.

Digitized by Google

cas, fut chargé par ſa République d'aller promptement les pacifier, & ce grand homme ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'il ne tarda pas à gagner & ramener dans le devoir par la douceur ces eſprits féroces.

ANNÉE DE ROME. 502 & ſuiv.

Ce fut dans ce même temps qu'Amilcar paſſant de la terre ferme d'Eſpagne aux Baléares, ſa femme accoucha d'Annibal dans une petite Iſle voiſine de Majorque. On connoiſſoit alors cette Iſle ſous le nom de *Tiquadra*; mais on lui a donné depuis celui de *Conciera*, c'eſt-à-dire d'Iſle aux Lapins, parce que quelques-uns de ces animaux y ayant été lâchés en ſigne de joie pour la naiſſance d'Annibal, ils pullulerent ſi conſidérablement, qu'elle devint comme une garenne bien peuplée. Quelques-uns prétendent, dit Daméto, que la femme d'Amilcar y débarqua, à deſſein d'aller delà dans l'Iſle de Cabrera, qui en eſt proche, viſiter un Temple dédié à Junon, à laquelle on rendoit dans ce lieu un culte particulier, comme à la protectrice des femmes enceintes, ſous le nom de Lucine, pour annoncer qu'elle aidoit à mettre les enfants au jour. Daméto juge cependant plus probable, qu'elle y prit terre, forcée par les douleurs de l'enfantement (*a*).

Naiſſance d'Annibal, dans une Iſle voiſine de celle de Majorque.

Les Majorquins, après être rentrés ſous l'obéiſſance des Carthaginois, continuerent de les ſervir contre les Romains; mais ils ſe trouverent à la fin tellement ſurchargés d'impôts par les premiers, qu'ils en ſecouerent encore le joug. Ils ſe liguerent avec les Romains l'an 540 de la fondation de Rome, par le canal de En. Scipion, qui, quelque temps auparavant, avoit pillé & ſaccagé l'Iſle d'Iviça, après avoir tenté inutilement de s'en rendre maître. Cette alliance dura quelque temps, puiſque deux ans après, ſuivant Moralès, pluſieurs vaiſſeaux Carthaginois paſſerent aux Baléares avec de bonnes Troupes, pour y commettre des hoſtilités : mais ſoit par mécontentement des mauvais procédés des Romains, ou pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnues, les Majorquins embraſſerent encore le parti de la République de Carthage. C'eſt ce qui paroît par l'aſyle qu'Aſdrubal-le-Chauve trouva pour

ANNÉE DE ROME. 540 & ſuiv.

Les Majorquins ſe liguent avec les Romains contre les Carthaginois, & les abandonnent enſuite.

(*a*) PLINE, Liv. 3. chap. 5. FLORIEN D'OCAMPO, Liv. 4, chap. 4, MARIANA, & JEAN DAMETO.

Digitized by Google

lui & pour ſa flotte dans leurs Ports, lorſque les Romains vinrent le chercher ſur ces mers avec une puiſſante flotte (*a*).

ANNÉE DE ROME. 547 & ſuiv.

Depuis ce temps, les Majorquins reſterent conſtamment attachés aux Carthaginois, juſqu'à ce que les derniers ayant perdu dans la Bétique, en l'année 547 de Rome, la fameuſe bataille qui leur couta tout ce qu'ils poſſédoient dans la terre ferme d'Eſpagne, ils ſe déclarerent pour les vainqueurs. Magon, Gouverneur-général de l'Iſle de Cadiz, ayant été obligé, après cette bataille, de ſortir d'Eſpagne, voulut ſe venger de l'abandon des Majorquins. En retournant à Carthage, il mouilla à l'Iſle d'Iviça; & après y avoir reçu ſur ſa flotte des troupes & des vivres, il alla à Majorque : mais les habitants lui réſiſterent avec tant de réſolution, qu'ils le contraignirent de ſortir au plutôt du Port. Il paſſa delà à Minorque; & y ayant trouvé moins d'oppoſition, il deſcendit à terre, & enrôla deux mille hommes qu'il envoya à Carthage, ſous prétexte de témoigner par-là aux Minorquins le cas que la République faiſoit de leur valeur & de leur amitié, quoique tout ſon but fût d'affoiblir ces Inſulaires, & de les mettre hors d'état de ſe révolter (*b*).

Ils ſe rangent de nouveau du parti des Romains.

ANNÉE DE ROME. 630 & ſuiv.

Cependant les Majorquins qui connoiſſoient tout le prix de la liberté, prirent pluſieurs fois les armes dans la ſuite contre les Romains pour recouvrer la leur, & y parvinrent enfin, malgré toute la diſproportion de forces, ſans que l'hiſtoire nous apprenne de quelle maniere; mais ils ne jouirent pas long-temps de ce bonheur. Fiers de leur indépendance, ils commencerent vers l'an 630 de Rome à infeſter la Méditerranée, au grand préjudice des Romains & de leurs alliés. Pour réprimer leur audace, le Conſul Quintus Cecilius Metellus paſſa avec une groſſe flotte aux Iſles Baléares, par ordre du Sénat de Rome. Les Pirates Majorquins ne l'eurent pas plutôt apperçu en mer, qu'ils allerent hardiment à ſa rencontre, & engagerent un rude combat, dans l'eſpérance de faire une bonne capture. A leur premier abord, ils firent pleuvoir une grêle de pier-

Le Conſul Metellus le Baléarique, les dompte.

(*a*) FLORIEN D'OCAMPO, liv. 3, chap. 5.

(*b*) AMBROISE MORALÈS, liv. 6, chap. 35.

Digitized by Google

res, dont la flotte Romaine eut beaucoup à ſouffrir; & quoiqu'ils ne tardaſſent pas à reconnoître que les Romains inſtruits de leur maniere de ſe battre, avoient garni leurs vaiſſeaux de groſſes peaux, pour les préſerver d'être mis en pieces, cela ne ſervit qu'à augmenter leur fureur & leurs efforts. Trop foibles cependant pour réſiſter aux Conquérants de l'univers, il leur fallut enfin céder, & prendre la fuite. Un ſi malheureux ſuccès jetta l'épouvante dans l'Iſle, & tous les habitants conſternés ſe réfugierent & retrancherent ſur des rochers; mais ils y furent bientôt attaqués & forcés par Metellus, qui les mit ainſi ſous la domination de Rome, & mérita par-là le ſurnom de Baléarique, *Balearicus*. Paul Oroſe dit, qu'il en coûta la vie à un grand nombre d'Inſulaires. Il veut auſſi que cet événement ſoit arrivé en l'année 627 de Rome; mais il eſt ſûr qu'il ſe trompe. On voit par les Faſtes Conſulaires, que ce fut en 631 de Rome, que Q. Cecilius Metellus, ſurnommé le Baléarique, remplit le Conſulat avec Titus Quinctius Flaminius; & on apprend par l'hiſtoire, que ce fut alors que Metellus ſubjugua les Baléares. Au reſte; après cette glorieuſe expédition, le Vainqueur fonda dans l'Iſle de Majorque pluſieurs places, dont les principales furent, ſuivant Strabon, Palma & Pollentia, qu'il peupla de trois mille citoyens Romains, qui y paſſerent de la terre ferme d'Eſpagne. J'ai dit que Palma eſt aujourd'hui la Ville de Majorque, capitale de l'Iſle. Pollentia conſerve ſon nom dans celui de Pollença (*a*).

ANNÉE DE ROME. 630 & ſuiv.

Fondation des Villes de Palma, aujourd'hui Majorque, & de Pollença, par les Romains.

On ne voit pas que les Baléares ainſi ſoumiſes, ſe ſoient ſouſtraites à l'obéiſſance des Romains, tant que ceux-ci ont été maîtres de l'Eſpagne. Elles furent ſeulement forcées quelquefois, dans les cruelles guerres civiles qui déchirerent la République, de recevoir la Loi du plus fort. Sertorius, qui fit la guerre en Eſpagne contre les Romains, & leur donna tant d'inquiétude & d'occupation, s'empara d'Iviça avec une flotte qu'il avoit armée, & à laquelle s'étoient jointes certaines galiotes de Corſaires Africains, qui infeſtoient ces mers. Il fit auſſi une tentative ſur les Baléares; mais ce fut ſans ſuccès, autant que l'on peut

Les Baléares prennent part aux guerres civiles de la République Romaine.

(*a*) PAUL OROSE, AMBROISE MORALÈS & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE ROME. 630 & ſuiv.

en juger par Florus. Lorſque Jules Céſar & Pompée troublerent les Etats de la République par leur rivalité, les habitants des Iſles de Majorque & de Minorque ſe déclarerent pour le ſecond, en conſidération de ce qu'il défendoit la liberté de ſa Patrie. Delà vint qu'elles ſe livrerent de plein gré, comme le marque Dion Caſſius, à Cneius Pompée ſon fils, qui prit de force Iviça, en allant en Eſpagne, où il étoit envoyé par Scipion ſon aïeul maternel, pour ſoutenir les intérêts de la République contre l'ambitieux Jules Céſar (*a*).

Elles ſont affligées d'un grand fléau.

Les Hiſtoriens ne nous marquent point ce qui ſe paſſa dans ces Iſles, après que Jules Céſar ſe fut rendu maître abſolu de l'Empire Romain. On apprend ſeulement de Pline, que ſous l'Empire d'Octavien Auguſte, ſucceſſeur de Jules Céſar, les habitants des Baléares envoyerent au Sénat une Ambaſſade ſolemnelle pour lui demander du ſecours contre des lapins, qui avoient tellement multiplié, qu'ils détruiſoient la moiſſon, les plantes & les arbres; & Strabon ajoute, qu'ils le firent même prier de leur accorder d'autres terres, où ils puſſent aller s'établir, parce que ces animaux ne leur permettoient pas de vivre tranquillement dans ces Iſles. On ignore le ſuccès de cette ambaſſade; mais on peut croire que les Romains les aiderent à détruire ces mauvais hôtes, dont la ſeule Iſle d'Iviça fut préſervée.

Les Vandales s'emparent de ces Iſles.

Quand l'Eſpagne eut été détachée de l'Empire Romain par l'invaſion des Goths, des Vandales & d'autres barbares, les Iſles Baléares changerent auſſi de maîtres. On ne ſait cependant point au juſte en quel temps cela arriva. Moralès aſſure qu'en l'année 421 de l'Ere vulgaire, Gunderic, Roi des Vandales, alla mettre ces Iſles à feu & à ſang, en punition de ce qu'elles tenoient encore pour les Romains. Victor de Vite prétend que ce ne fut qu'après la mort de l'Empereur Valentinien, que les Vandales, qui avoient pour Roi Genſeric, frere & ſucceſſeur de Gunderic, s'emparerent des Iſles Baléares & d'Iviça; d'où il ſuit que ce n'a pu être avant l'année 455 de Je-

ANNÉE DE J. C. 421 & ſuiv.

(*a*) DION CASSIUS, MORALES, liv. 8, chap. 37. FLORIEN D'OCAMPO & d'autres.

ſus-Chriſt, qui fut celle de la mort de cet Empereur. Nul Hiſtorien ne nous apprend ſi ces Barbares les garderent long-temps, ni comment ils les perdirent. On ignore pareillement ſi les Goths s'en rendirent maîtres, & en quel temps. Daméto conjecture ſeulement, quoique ſans alléguer d'autre raiſon que la probabilité, que ceux-ci ayant établi leur Empire ſur toute l'Eſpagne, l'étendirent auſſi ſur ces Iſles (a). ANNÉE DE J. C. 421 & ſuiv.

On pourroit cependant étayer cette opinion avec le témoignage des Hiſtoriens, qui diſent que ſous le regne du Roi Wamba, qui occupa le trône depuis l'an 672 de J. C. juſqu'en 680, qu'il abdiqua, les Evêques de Majorque, Minorque, Iviça & Formentera étoient Suffragants de l'Archevêque de Tarragone. S'il eſt vrai, en effet, que ces quatre Iſles relevoient alors d'un Archevêque d'Eſpagne pour le ſpirituel, peut-on douter que pour le temporel elles ne dépendiſſent auſſi du Roi Wamba? Or le premier point eſt trop bien atteſté par Garibay, Tom. I, Liv. 8, chap. 41, & par Icart dans le chap. 4 de ſon Livre, ſous le titre de *Grandeurs de Tarragone*, pour pouvoir être révoqué en doute. Cependant Moralès nie qu'il y ait eu des Evêques particuliers dans ces quatre Iſles; mais outre les deux Auteurs que j'ai cités, il en a encore d'autres contre lui. Baronius parle d'une Lettre de S. Sévere, Evêque de Minorque, écrite l'an 418, qu'il dit avoir trouvée dans la Bibliotheque du Vatican; & Scolano, d'une autre Lettre, dont il eſt auſſi fait mention par Saint Iſidore dans le Livre des Ecrivains, Chap. 29, & que Licinien, qui étoit Evêque de Carthagêne en 596, ſous la domination des Goths, écrivit à Vincent, Evêque de l'iſle d'Iviça, pour le détromper ſur ce qu'il croyoit que quelques-unes des Epîtres Canoniques étoient tombées du Ciel. Il eſt donc conſtant par ces deux Lettres, quoi qu'en diſe Moralès, qu'il il y a eu anciennement des Evêques à Minorque & à Iviça. Beuther & Pujades aſſurent auſſi avec Garibay, que Majorque en avoit dès l'an 300 de J. C., quand ils marquent que ſon Egliſe fut alors reconnue Suffragante de l'Archevêché de Tarragone. Pour ce qui

Elles ont auſſi été ſous la domination des Goths.

(a) MORALES, liv. 11, chap. 28, & liv. 12, chap. 50. VICTOR DE VITE & DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 421 & ſuiv.

eſt de l'Iſle de Formentera, on peut voir ce que Daméto en dit au Livre 1 de l'Hiſtoire de Majorque. De tout ceci il ſemble que l'on peut inférer, même avec certitude, que ces Iſles ont fait partie de la Monarchie des Goths, quoique l'Abbé de Vayrac, dans ſes Révolutions d'Eſpagne, Liv. 7, veuille que les Vandales les ayent toujours gouvernées.

ANNÉE DE J. C. 712 & ſuiv.

Elles tombent en la puiſſance des Maures.

Lorſque l'Eſpagne eut été envahie & conquiſe en l'année 712 de J. C. par les Maures ou Sarraſins, les Baléares ne tarderent pas à ſubir un même ſort. Beuther dit qu'elles tomberent ſous la domination de ces barbares, immédiatement après la perte de l'Eſpagne, ſous le regne du Miramolin Walid (*a*).

ANNÉE DE J. C. 798 & ſuiv.

Des Mahométans de Cordoue y font une deſcente.

En 798, elles furent déſolées & ſaccagées par une flotte qu'Alhacan I, Roi de Cordoue, avoit miſe en mer contre Abdala & Zuleina ſes deux oncles paternels, avec leſquels il étoit en guerre (*b*); ce qui donne lieu de croire qu'un de ceux-ci en étoit alors poſſeſſeur. Daméto veut que cette deſcente des Maures dans les Baléares, ait été faite ſous le regne & par ordre d'Ozmin ou Iſſem, pere d'Alhacan ou Aliatan; mais il eſt conſtant qu'il ſe trompe, de même que l'Abbé de Vayrac qui l'a ſuivi, puiſqu'en l'année 798, qu'ils marquent avec raiſon l'un & l'autre pour cette invaſion, c'étoit Alhacan qui régnoit à Cordoue, Iſſem ſon pere étant mort en 795, comme Dom Roderic le dit dans l'Hiſtoire des Arabes.

Charlemagne prend ces Iſles ſous ſa protection.

Après que ces Iſles eurent ainſi éprouvé la cruauté des Barbares, leurs habitants implorerent la protection de Charlemagne, Roi de France, qui, ſuivant le Moine de St. Cibar, les reçut au nombre de ſes Sujets, & leur donna des troupes pour les défendre contre ces redoutables ennemis. Cela n'empêcha pas qu'Alhacan n'y fît paſſer en 801 une groſſe flotte, qui y débarqua, & laiſſa un bon nombre de Mahométans, ayant, ſans doute, obligé les François de les évacuer, & de s'en retourner; mais les Maures en furent bientôt chaſſés à leur tour par une puiſſante armée navale de Charlemagne, qui vint à ces Iſles, après avoir gagné, proche de la Sardaigne, une glo-

ANNÉE DE J. C. 801 & ſuiv.

Il en chaſſe les Mahométans.

(*a*) BEUTHER, liv. 1, chap. 28. || (*b*) BLEDA, liv. 3, chap. 9 & 10.

Digitized by Google

rieuſe victoire ſur une flotte du même Alhacan. Il ſuit de ces deux faits, rapportés par Bléda, Hiſtorien eſtimé, que les François s'établirent deux fois dans les Baléares, l'une avant que ce Prince eût été couronné Empereur, & l'autre après (*a*). ANNÉE DE J. C. 814 & ſuiv.

Charlemagne étant mort en 814, la ſouveraineté de ces Iſles paſſa à Bernard, Roi d'Italie, ſon petit-fils, & fils de Pepin; & Bernard en confia le gouvernement à Ermingaud, Comte d'Ampurias, qui avoit défait l'année d'auparavant une groſſe flotte Mahométane, & procuré la liberté à cinq cents Chrétiens qu'elle emmenoit captifs (*b*). Bernard, Roi d'Italie, en hérite.

Il n'eſt pas poſſible de ſavoir préciſément en quel temps les Maures recouvrerent les Baléares. Daméto, & après lui l'Abbé de Vayrac, diſent que ce fut peut-être en l'année 807, lorſque des corſaires Mahométans, qui ſortirent de la terre ferme d'Eſpagne, firent des courſes dans la Méditerranée; mais deux réflexions ſuffiſent pour faire ſentir la fauſſeté de cette conjecture. Premiérement, ils conviennent l'un & l'autre, que Bernard, Roi d'Italie, hérita de la ſouveraineté de ces Iſles, après la mort de l'Empereur Charlemagne ſon aïeul, & y mit ou *laiſſa*, pour m'exprimer comme eux, Ermingaud, Comte d'Ampurias, en qualité de Gouverneur. Mais pour que cette ſouveraineté ait paſſé par héritage au Roi Bernard, il a fallu que Charlemagne l'ait gardée juſqu'à ſa mort. Cet Empereur a terminé ſa vie en l'année 814. Les Maures n'étoient donc pas alors poſſeſſeurs des Baléares. Ils ne pouvoient pas non plus les avoir recouvrées en 807, parce qu'il faudroit croire que Charlemagne les en avoit encore chaſſés dans l'une des années ſuivantes : événement dont on ne trouve pas le moindre indice dans aucun Hiſtorien, pas même dans les deux que je combats ici. Delà vint que Bernard en hérita, après la mort de Charlemagne, & y *laiſſa* pour Gouverneur, le Comte d'Ampurias. L'expreſſion même *laiſſa*, que Daméto a, ſans doute, empruntée d'un autre Hiſtorien, ſemble annoncer que le Comte d'Ampu- Charlemagne les a poſſédées juſqu'à ſa mort.

(*a*) Bleda, liv. 3.
(*b*) Eginhart, Adunar, le Moine d'Angouleme, Annales de Loiſel, Zurita, Daméto & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 814 & suiv.

rias avoit déja ce gouvernement, du vivant de l'Empereur Charlemagne, & que le Roi Bernard ne fit que le lui continuer & le confirmer. Ma seconde réflexion qui suit, peut encore servir à appuyer cette opinion.

Lorsqu'en 813, le Comte Ermingaud gagna sur Mer contre les Mahométans la glorieuse victoire dont j'ai fait mention, & qui est aussi rapportée par Daméto & par l'Abbé de Vayrac, Ferreras dit dans son Histoire d'Espagne, d'après plusieurs autorités qu'il cite, que ce Comte sortoit d'un Port de l'Isle de Majorque, où il s'étoit caché avec sa flotte, pour attendre les ennemis au passage. Or l'on conçoit facilement que si cette Isle avoit été en la puissance des Mahométans, le Comte Ermingaud n'auroit ni pu, ni osé s'embarquer dans un de ces Ports, pour épier l'occasion de combattre, & détruire, s'il lui étoit possible, la flotte de ces Barbares. Il falloit donc que cette Isle fût possédée par des Chrétiens, & par conséquent par Charlemagne, de qui le Roi Bernard en hérita. Ermingaud pouvoit bien même en être déja Gouverneur pour Charlemagne, & la flotte qu'il commandoit y avoit été armée, ou être du moins destinée à assurer & défendre ces Isles contre les Maures. Quoique les Historiens ne s'expliquent point à ce sujet, non-seulement ils ne disent rien qui y soit contraire, mais ils semblent l'insinuer, en marquant que la flotte Chrétienne sortit d'un Port de l'Isle de Majorque pour combattre les Mahométans, sans prendre soin de nous indiquer l'endroit d'où Ermingaud étoit passé avec elle à ce Port.

ANNÉE DE J. C. 832 & suiv.

L'Isle de Majorque.

Tout ce qui est constant, suivant le Pere Sébastien Barellas, cité par Vincent Mut, dans le Tome II. de l'Histoire de Majorque, liv. II, chap. I, c'est qu'en 832, les Mahométans étoient en possession de la Ville de Majorque. Vincent Mut dit qu'il faisoient la guerre aux Chrétiens Majorquins depuis vingt-cinq ans, sans avoir pu encore subjuguer l'Isle entiérement; mais comme il ne donne une si longue durée à cette guerre, que dans la persuasion que les Maures recouvrerent la souveraineté des Baléares vers l'an 807, ainsi qu'il le marque expressément, je ne doute pas qu'il ne se trompe sur ce point. Les deux raisons que j'ai alléguées précédemment pour détruire

truire cette époque du rétabliſſement des Maures à Majorque, après leur ſeconde expulſion par les François ſous le regne de Charlemagne, me permettent ſeulement de croire qu'en 832, il ne pouvoit y avoir tout au plus que dix-huit ans, que les Barbares étoient rentrés dans cette Iſle, ſavoir en 814.

ANNÉE DE J. C. 832 & ſuiv.

Quoi qu'il en ſoit, depuis qu'ils y étoient, ils n'avoient pu encore en dompter les Habitants Chrétiens. Vingt-trois mille de ceux-ci, obſtinés à défendre leur vie & leur liberté, ſe tenoient retranchés dans les montagnes, d'où ils harceloient continuellement les cruels Uſurpateurs. Perſuadés cependant qu'après avoir perdu la plupart de leurs Châteaux & Places fortes, ils ſeroient à la fin obligés de ſuccomber, ſix d'entre eux s'embarquerent, & allerent demander du ſecours à l'Empereur Louis le Pieux. En ayant obtenu quelques Vaiſſeaux, les ſix Députés furent avec eux joindre une groſſe Flotte que le Comte de Barcelonne avoit ſur la Méditerranée, & engagerent Baro, qui étoit Amiral, à ſecourir leurs compatriotes. Toute la Flotte ſe rendit d'abord au Port de Soller, qui eſt au Nord de l'Iſle; mais elle fut obligée par un vent Septentrional de paſſer du côté du Midi à celui de Porto-Petro, où elle s'empara de quelques Bâtiments qui étoient à l'Ancre, & que les Maures abandonnerent à leur approche (*a*).

Les habitants Chrétiens demandent du ſecours à l'Empereur Louis le Pieux, qui leur en donne.

Les Chrétiens Majorquins qui étoient ſur les Montagnes, ne furent pas plutôt l'arrivée de ce ſecours, qu'ils gagnerent la Flotte au nombre de plus de huit mille. Baro débarqua promptement neuf mille hommes, avec ordre d'avancer dans l'Iſle peu à peu, & de délivrer les autres Chrétiens qui y étoient, pendant que la Flotte iroit ſe préſenter devant la ville de Majorque; & le détachement fut bientôt joint par les quinze mille autres Majorquins. Dès que l'Amiral Baro fut à la vue de la ville avec la flotte, il fit un ſignal, & envoya ſommer le Roi Bayar de ſe rendre à compoſition. Sur le refus de ce Mahométan, il deſcendit à terre du côté de l'Orient le vingt-unieme jour de Juin de l'an 832, à la tête des troupes de la Flotte; & ayant mis en ordre l'armée, qui conſiſ-

Les Maures ſont chaſſés de Majorque, & Bayar leur Roi fait priſonnier.

(*a*) JEAN DAMETO & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 832 & suiv.

toit en trente mille Fantaſſins, il marcha vers la ville. Le Roi Bayar qui avoit dans la place quarante mille Maures, ſortit avec eux pour le combattre; mais les Chrétiens le chargerent ſi vigoureuſement, qu'il fut contraint de ſe renfermer de nouveau dans Majorque. Baro profita habilement de la victoire; & ſon armée ayant été renforcée de cinq mille hommes, qu'il manda de la Flotte, & du détachement qui venoit de Porto-Petro, les Chrétiens forcerent la ville, arborerent leurs drapeaux ſur les tours, paſſerent au fil de l'épée la plupart des Maures, & firent priſonniers le Roi Bayar, & Zubey, un de ſes principaux Généraux, qui s'étoient retranchés dans le Palais Royal. On fit un butin conſidérable; & Baro averti que le Roi Bayar tenoit quelques belles Chrétiennes enfermées pour les envoyer en Afrique, donna ordre de leur rendre la liberté. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 833 & suiv.

Après que l'on eut mis la ville en état de défenſe, l'Amiral établit Alcayde du château qui en eſt proche, N. Belvey, & Gouverneur de l'Iſle, N. Iornal de la Marea de Panades. Il chargea auſſi cinq Capitaines de diſcipliner & exercer les habitants dans l'art militaire; & ayant donné pluſieurs autres ordres néceſſaires pour la ſûreté de l'Iſle, il retourna enfin à Barcelone le vingt-cinquieme jour d'Avril de l'année 833. (*b*)

On pourvoit à la ſureté de l'Iſle.

ANNÉE DE J. C. 856 & suiv.

L'Iſle de Majorque reſta en la puiſſance des Chrétiens juſqu'en 856, que le Roi de Bonne parut ſur ces mers avec plus de deux cents voiles. Ce Prince Mahométan mouilla à Port-Mahon de l'Iſle de Minorque, où il fut très-bien reçu des Maures, qui occupoient cette Iſle. Ayant lié de-là quelques intrigues avec des Génois, qui étoient à Majorque, ceux-ci s'engagerent à lui livrer la place, moyennant une groſſe ſomme d'argent, & à condition qu'il les feroit conduire ſûrement dans leur patrie. En conſéquence de cet accord, le Roi de Bonne fit débarquer dans l'Iſle de Majorque, du côté d'Alcadie, vingt-mille Maures de la Flotte, & près de dix-huit mille de Minorque; ce qui montre combien cette derniere Iſle étoit alors peuplée & puiſſante. Toutes ces troupes ſe ren-

Des Génois la livrent au Roi Mahométan de Bonne en Afrique.

(*a*) VINCENT MUT, liv. 11. chap. 1. 11 (*b*) VINCENT MUT, *ibid.*

Digitized by Google

dirent en trois jours de marche devant la ville de Majorque, & le Port ayant été au même inſtant inveſti & fermé par deux cents voiles, les perfides Génois ouvrirent les portes à l'Ennemi ſur les dix-heures du ſoir. Il y eut alors beaucoup de ſang répandu de part & d'autre ; mais les Barbares demeurerent maîtres de la Place, & il en ſortit, de même que des villes voiſines, quinze mille Chrétiens, qui ſe retirerent & retrancherent ſur les montagnes. ANNÉE DE J. C. 856 & ſuiv.

Dès que le Roi de Bonne eut fait cette acquiſition, il ſongea à remplir ſes engagements envers les Génois, qui la lui avoient facilitée. Il leur paya la ſomme convenue, & leur fournit, pour retourner chez eux, cinquante frégates, ſur leſquelles ils s'embarquerent au nombre d'environ cinq mille ; mais ces traîtres eurent à peine fait cinq milles en mer, qu'ils rencontrerent une puiſſante Flotte de l'Empereur, qui s'empara des frégates. L'Amiral de l'Empereur fut étonné d'y trouver une grande quantité d'argent monnoyé de Majorque ; & en ayant ſu la cauſe, il fit attacher par les pieds & les mains le Génois, auteur de la trahiſon, à quatre galeres, qui ramant avec force chacune de ſon côté, l'écartelerent. Pluſieurs autres eurent le nez & les oreilles coupées. Avec cette capture, le Général de l'Empereur alla à Gênes, où il déclara aux Génois priſonniers, que s'ils vouloient obtenir leur liberté, il falloit qu'ils lui donnaſſent une ſomme d'argent ſuffiſante pour racheter les Majorquins qui étoient reſtés dans l'Iſle ; & après qu'il en eut tiré une bonne rançon, il les mit à terre. Leur châtiment.

Il cingla enſuite vers Majorque ; & arrivé à cette Iſle, comme il n'avoit point aſſez de forces pour la recouvrer, il arbora le pavillon de paix, & envoya dire au Bacha, qu'ayant enlevé les cinquante frégates avec les Maures qui les montoient, & l'argent qui avoit été le prix de la trahiſon, il étoit prêt à lui remettre le tout, & même la ſomme que les Génois lui avoient donnée, pourvu qu'il lui rendît les Majorquins eſclaves, & permît à ceux qui ſe défendoient ſur les montagnes & dans les forêts, de s'embarquer librement ſur la flotte. La propoſition fut acceptée du Bacha, & l'Amiral de l'Empereur reçut à bord plus de quinze mille Majorquins, tant de ceux qui étoient Les Chrétiens Majorquins ſont délivrés par une Flotte de l'Empereur, & paſſent à Ampurias en Catalogne.

Digitized by Google

Année de J. C. 856 & ſuiv.

captifs, que des réfugiés dans les montagnes, leſquels paſſerent en Catalogne à la ville d'Ampurias. Au moyen de tout ceci, qui eſt rapporté par le Pere Sébaſtien Barellas dans ſa centurie, & par Vincent Mut dans le Livre & le Chapitre cités, on reconnoit que Bléda & Daméto diſent avec raiſon, qu'en 857, les Iſles Baléares étoient ſous la domination des Maures, quoiqu'ils ne marquent, ni de quelle maniere, ni en quel temps elles y étoient retombées. (a)

Année de J. C. 859 & ſuiv.

En 859, Majorque & Minorque furent miſes à feu & à ſang, comme Don Roderic le raconte dans l'hiſtoire des Arabes, & qu'on le lit dans la Chronique d'Alfonſe III, dit le Grand, Roi des Aſturies, par les Normands, qui y paſſerent avec ſoixante voiles, après avoir rempli d'horreurs la Côte de la terre-ferme d'Eſpagne.

Majorque & Minorque ſaccagées par les Normands.

Les Hiſtoriens ne nous apprennent point ce que les Mahométans des Baléares ont fait durant plus de cent ans, quoiqu'on puiſſe ſoupçonner que leur amour pour le pillage, & leur haine pour les Chrétiens, ne leur permirent pas de reſter tranquilles. Il y a même lieu de croire qu'ils s'enrichirent, & ſe rendirent redoutables par leurs courſes & les captures qu'ils firent pendant un ſi grand nombre d'années, s'il eſt vrai, comme Daméto l'aſſure, qu'en 986 ils étoient ſi puiſſants, que ce furent eux qui, ſecondés de ceux de Lérida, de Tortoſe & de Tarragone, conquirent alors Barcelonne & preſque toute la Catalogne ſur le Comte Dom Borel, à la ſollicitation d'Almançor, que cet Auteur préſente comme un Souverain en Eſpagne, quoique ce ne fût qu'un premier Miniſtre d'Iſſem II Roi de Cordoue. L'Abbé de Vayrac, qui, ſur l'autorité de Daméto, leur attribue auſſi cette expédition dans le Livre 9 de ſes révolutions d'Eſpagne, l'a pareillement ſuivi pour l'année. Il auroit pu cependant ſe rappeller qu'au Livre 6, il s'eſt conformé à Ferreras, qui la met avec ſes guides un an plutôt, & qui ne diſant pas le mot des Majorquins, donne à Almançor, & par conſéquent aux troupes du Roi de Cordoue, toute la gloire de cette campagne, dont on peut voir le détail dans le même Ferreras, an-

Année de J. C. 985 & ſuiv.

Les Majorquins s'emparent de Barcelonne.

Cet événement appartient à l'année 985.

(a) Bléda, le Pere Sebastien Barellas, Jean Daméto & Vincent Mut.

née 985. Pour prouver d'ailleurs la fauſſeté de l'époque adoptée par Dameto & ſon Copiſte, il ſuffit d'obſerver qu'ils diſent l'un & l'autre, qu'après que les Mahométans ſe furent emparés de Barcelonne, le Comte Dom Borel réclama l'appui de Lothaire, Roi de France. Il n'eſt pas en effet poſſible de concilier ces deux faits, puiſque Lothaire mourut en 986, le deuxieme jour de Mars, & que ces deux Hiſtoriens mettent la priſe de Barcelonne par les Barbares au premier de Juillet de la même année. Zurita veut pareillement que cette expédition ait été faite en 986; mais il fournit lui-même une preuve du contraire, quand il dit avoit vu dans d'anciennes Annales de Catalogne, qui ſont les plus exactes & les plus ſûres, que ce fut ſous l'indiction 13, parce que tous les Chronologiſtes conviennent que cette indiction eſt tombée avec l'année 985 de Jeſus-Chriſt, à laquelle on doit par conſéquent s'en tenir. Du reſte, il marque que Barcelonne fut aſſiégée le premier de Juillet, & conquiſe en ſix jours par les Barbares, qui y maſſacrerent un grand nombre de Chrétiens, & emmenerent les autres priſonniers à la Ville de Cordoue, pour être diſperſés dans tous les Etats des Infideles.

ANNÉE DE J. C. 985 & ſuiv.

Borel devoit la perte de la Catalogne à celle d'une bataille qu'il avoit donnée aux Mahométans, dans une plaine appellée Matabous, proche du Château de Moncada, où il avoit eu plus de cinq cents chevaux tués; mais il ne tarda pas à recouvrer Barcelonne, ſoit avec l'aſſiſtance de Lothaire, Roi de France, ou de Louis V, ſon fils, qui étoit aſſocié à la Couronne, ſoit avec le ſecours ſeul des naturels du pays. Il chaſſa auſſi de toutes les autres Places de Catalogne, les Mahométans qui s'y étoient établis. (a)

Barcelonne repriſe par les Chrétiens.

Dameto & l'Abbé de Vayrac prétendent qu'en 993, les mêmes Barbares, c'eſt-à-dire les Majorquins & les autres, ont encore aſſiégé & repris Barcelonne, le Comte Borel ayant été tué dans le Château de Gantha près de Caldes, où il avoit été obligé de ſe réfugier, après avoir fait de la Ville de Barcelonne une ſortie à la tête de cinq

ANNÉE DE J. C. 993 & ſuiv.

Erreurs de quelques Ecrivains relevées.

(a) ZURITA, & JEAN DAMETO.

ANNÉE DE J. C. 993 & ſuiv.

cents hommes, & avoir attaqué les ennemis dans leur camp. Zurita ne dit rien de ces événements. Il aſſure au contraire que quand le Comte Borel eut recouvré Barcelonne, cette Ville ne retomba plus en la puiſſance des Mahométans. *Ce fut*, dit-il, *la derniere fois, ſuivant d'anciens mémoires, qu'on enleva aux Infideles la Ville de Barcelonne, qui ayant été, de toutes les principales Places d'Eſpagne, la premiere conquiſe ſur les Maures, avoit été dans la ſuite priſe & repriſe pluſieurs fois par ceux-ci & par les Chrétiens; & il ne fut pas peu glorieux au Comte Borel de la leur avoir ſi promptement arrachée des mains, parce que la perte de cette Ville avoit été le plus grand malheur que ſes Etats euſſent éprouvé de ſon temps.* D'ailleurs, la Chronique de Ripol & le même Zurita marquent expreſſément que le Comte Borel mourut à Barcelonne en 993, après avoir fait ſon Teſtament le vingt-quatrieme jour de Septembre de la même année. Ni l'un ni l'autre ne parlent d'une mort violente. Il ſuit donc que le récit de Daméto & de l'Abbé de Vayrac, ſous cette année 993, eſt au moins apocryphe.

ANNÉE DE J. C. 1058 & ſuiv.

Il n'en eſt pas de même de la donation qui fut faite en 1058, de toutes les Egliſes des Baléares & du Duché de Dénia à l'Egliſe de Sainte-Croix de Barcelonne, pour être à perpétuité ſujettes à la juriſdiction de l'Evêque de cette Ville. Ce fut une généroſité d'Ali, à qui tous ces Domaines appartenoient, & dont le pere, appellé Muzeit, avoit été le premier qui, ſe les étant appropriés, s'en étoit rendu Souverain indépendant du Roi de Cordoue, quoique l'on ignore comment Majorque étoit tombée ſous la domination de celui-ci, après que le Roi de Bone l'eut achetée des Génois, comme je l'ai raconté précédemment. Ali déclare par l'acte qui fut paſſé en conſéquence, (1) qu'il veut & entend que tous les Eccléſiaſtiques, Clercs, Diacres & Prêtres de toutes les Egliſes de l'Evêché de ſon Royaume, qu'il y avoit dans les Iſles Baléares, & dans la Ville de Dénia, depuis le plus jeune juſqu'au plus

Les Baléares unies au Duché de Dénia, ſont ſoumiſes pour le ſpirituel à l'Evêque de Barcelonne par un Prince Mahométan.

(1) Il a été traduit de la Langue Arabe en Latin par WIFRED, Archevêque de Narbonne, RAIMBAUT, Archevêque d'Aiez, ARNAUD, Evêque de MAGUELONNE, & GUILLAUME, Evêque d'Urgel. JEAN DAMETO.

Digitized by Google

vieux, ne puiſſent plus déſormais s'adreſſer qu'à l'Evêque de Barcelonne, ou à une perſonne commiſe de ſa part, pour les Ordinations, la Conſécration du Chrême, & l'élévation à quelque dignité ou grade Eccléſiaſtique. Il y prononce enſuite des malédictions contre ceux qui contreviendront à cette diſpoſition, les menaçant de la colere de Dieu, & d'être regardés comme n'ayant aucune Loi. (a) Quoiqu'il n'y prenne & n'y donne à ſon pere que le titre de Duc, il y a lieu de préſumer que ce fut pour quelque raiſon particuliere, dont la connoiſſance n'eſt pas parvenue juſqu'à nous; mais qu'au fond il ſe tenoit réellement pour Roi, puiſqu'il y qualifie ſes Etats de Royaume.

ANNÉE DE J. C. 1058 & ſuiv.

Une pareille donation, faite par un Prince infidele, fournit matiere à de grands raiſonnements. Les uns ſoupçonnoient Ali de vouloir ſe faire Chrétien, & d'autres de chercher par-là à tendre un piege aux Catalans; mais on a reconnu avec le temps qu'ils ſe ſont tous trompés. Il eſt plus naturel de croire qu'Ali en agit ainſi en conſidération de la bonne intelligence qui avoit régné entre Muſeit ſon pere, & Don Raymond Berenger, Comte de Barcelonne, & qu'il continua d'entretenir, à cauſe des avantages qui en réſultoient pour l'un & l'autre Etat.

Raiſon qui engagea celui-ci à faire cette donation.

Au reſte, on peut juger de ceci qu'il y avoit encore dans les Baléares, quoique poſſédées par les Maures, des Chrétiens, dont la Religion étoit tolérée, au moyen ſans doute de quelques tributs, de la maniere que l'on conſerve aujourd'hui les Saints lieux de Jéruſalem. Les Barbares établis dans ces Iſles ſe conformoient en cela à ceux qui étoient en Eſpagne, & qui ſe contentant d'exiger des Chrétiens le même tribut qu'ils payoient auparavant aux Rois Goths, leur permettoient, ſuivant tous les bons Hiſtoriens d'Eſpagne, de reſter dans leurs biens, d'avoir des Juges particuliers pour l'adminiſtration de la juſtice, & d'exercer librement leur Religion, ayant à cet effet des Egliſes, des Prêtres & même des Evêques, pourvu qu'ils ne parlaſſent point contre le faux Prophete Mahomet.

La Religion Chrétienne s'eſt conſervée dans les Baléares ſous la domination des Mahométans.

Quarante-quatre ans après, c'eſt-à-dire en 1102, Ermingaud, Comte d'Urgel, fils du Comte Ermingaud, ſur-

ANNÉE DE J. C. 1102 & ſuiv.

(a) DIAGO, liv. 2, chap. 4, des Comtes de Barcelonne; ZURITA, DAMETO. & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1102 & ſuiv.

nommé *Gorp*, alla avec cinq cents chevaux, & pluſieurs compagnies d'Infanterie, porter la guerre dans l'Iſle de Majorque ; mais il y perdit la vie dans une bataille, avec la plupart de ceux qui l'avoient accompagné : ce qui l'a fait appeller Ermingaud de Majorque. (*a*) Zurita dit qu'on lit dans les plus anciennes Annales de Catalogne, & dans l'hiſtoire ancienne des Comtes de Barcelonne, que cet Ermingaud fut tué à *Maieruca*, & il ſoupçonne que cette Place pourroit bien être celle qu'on appelle aujourd'hui *Molleruça*, en Catalogne. Dameto ſoutient que dans le mot de *Maieruca* il y a une équivoque, ou une faute de Copiſte ; & que pour *Mallorca*, que quelques Eſpagnols prononcent *Mayorca*, on a mis *Maieruca*. Cette opinion ſemble avoir pour elle Pierre Fomich, qui dit qu'Ermingaud prit le ſurnom de *Maiorica*, pour avoir été tué dans une bataille contre les Maures. On ſent en effet la grande reſſemblance qu'il y a entre *Maiorica* & *Mayorca*. D'ailleurs, Zurita convient lui-même que la plupart des Auteurs s'accordent à croire qu'Ermingaud périt à Majorque, & l'hiſtoire ancienne d'Aragon l'aſſure expreſſément, de même que Carbonel, Auteur Catalan, & Mariana.

Ermingaud, Comte d'Urgel, périt dans une tentative ſur l'Iſle de Majorque.

Les Mahométans Majorquins enorgueillis de ce ſuccès & de pluſieurs autres qu'ils eurent en différentes occaſions, ne ceſſerent plus d'infeſter les Côtes de Catalogne & de Provence, & quelques-unes de celles d'Italie, au grand préjudice de la Chrétienté. Pour réprimer leur audace, le Pape Paſchal II engagea les Piſans à s'emparer de Majorque ; & ces généreux Républicains eurent la gloire de réuſſir dans une entrepriſe ſi dangereuſe & ſi difficile, ſix mois après l'avoir commencée. Le Roi de Majorque perdit la vie dans la bataille, & les vainqueurs emmenerent ſa femme priſonniere avec un de ſes fils, qui ſe fit Chrétien, & qui fut Chanoine de la Cathédrale de Piſe. Illeſcas dit que les Piſans rétablirent dans la ſuite ce Prince converti ſur le Trône de ſon pere, quoiqu'il ne marque ni comment, ni dans quelle occaſion cela ſe fit.

Les Majorquins infeſtent pluſieurs Côtes de la Chrétienté.

ANNÉE DE J. C. 1108 & ſuiv.

Ils ſont ſubjugués par les Piſans.

(*a*) L'hiſtoire ancienne d'Aragon, CARBONEL, MARIANA, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

fit (a). Zurita met cette expédition en l'année 1117 ; mais on ſait qu'elle appartient à l'an 1108, par une Inſcription Latine, qui eſt dans l'Egliſe de Saint-Victor à Marſeille, où les Piſans furent obligés de relâcher, en retournant chez eux, à cauſe des vents contraires. Cette Inſcription qui eſt rapportée par Dameto & par l'Abbé de Vayrac, commence ainſi: ANNÉE DE J. C. 1108 & ſuiv.

Verbi incarnati de Virgine mille peractis
Annis poſt centum bis quatuor annumeratis,
Vincere Maioricas Chriſti famulis inimicas,
Tentant Piſani Mahometi Regna profani,
Marte neci dantur multi, tamen his ſociantur.

Parmi les riches dépouilles qu'ils emporterent, il y avoit deux Colonnes de Porphyre, dont ils firent préſent aux Florentins, en reconnoiſſance de ce que pendant leur expédition de Majorque, ceux-ci avoient volé au ſecours de Piſe contre les Lucquois, qui vouloient la piller. Ces deux Colonnes ſont encore dans la Ville de Florence, vis-à-vis de la ſuperbe Egliſe de Saint-Jean. On voit auſſi aujourd'hui dans l'Egliſe de Piſe, ſuivant Dameto, des portes de bronze, qui ont été enlevées de Majorque dans la même occaſion.

Quoique les Piſans euſſent ſi fort maltraité les Majorquins, il y a apparence qu'ils ne s'attacherent point à garder leur conquête, ou qu'ils ne purent point la conſerver, comme Zurita le dit au Livre 3, chap. 10; en ſorte que les Maures s'étant remis des pertes qu'ils avoient ſouffertes, commencerent de nouveau à déſoler les Côtes de Catalogne, de France & d'Italie. Ce fut alors que Dom Raymond Berenger, IIIe. du nom, Comte de Barcelonne, & mari de Dona Dulce, fille de Gilbert, Comte de Provence, forma le projet de ſe rendre maître du Royaume de Majorque, pour mettre fin à tant de maux, & étendre l'empire de la Religion Chrétienne. Ayant fait en conſéquence une ligue avec Aimeri II, Vicomte de Narbonne, ſon frere ultérin, Raymond de Beaux ſon

Les Majorquins ſecouent leur joug, & Dom Raymond III, Comte de Barcelonne, veut les dompter.

(a) DIAGO, BEUTHER, MESIAS, liv. 5 chap. 10. PLATINE dans la vie du Pape PASCHAL II, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1108.

beau-frere, Guillaume V, Comte de Montpellier, & d'autres Seigneurs, de même qu'avec les Piſans & les Génois, quoiqu'on puiſſe douter que les derniers y ſoient entrés dabord, on équipa une groſſe Flotte, & les Alliés y embarquerent de bonnes Troupes. Pluſieurs Seigneurs de la premiere diſtinction, tels que les Comtes d'Urgel, de Cerdagne, d'Ampurias & de Béſalu, le Vicomte de Rocaberti, & d'autres, dont les noms ſont rapportés par Dameto & par l'Abbé de Vayrac, voulurent auſſi avoir part à une ſi glorieuſe expédition, & ſuivre le Comte Dom Raymond.

Année de J. C. 1114 & ſuiv.

Tout étant en état, on mit à la voile en l'année 1114; mais la Flotte eſſuya une tempête ſi violente, que les bâtiments furent diſperſés, & contraints de relâcher, les uns dans le Port de Piſe, & les autres dans celui de Barcelonne. Comme la ſaiſon étoit déja avancée, & que pluſieurs vaiſſeaux avoient beſoin d'être radoubés, on fut obligé de remettre l'expédition à l'année ſuivante. C'eſt ce qui eſt marqué dans la Chronique de Piſe, que je ſuis pour le récit de cet événement par préférence à Dameto & aux Hiſtoriens d'Eſpagne, qui paroiſſent en avoir ignoré les principales circonſtances. Zurita, qui ne parle dans cette premiere occaſion que du Comte Dom Raymond & des Piſans, aſſure qu'ils firent alors la guerre dans l'Iſle de Majorque, & que les Maures ſe défendirent courageuſement. Pour le concilier, & les anciennes annales d'où il dit avoir tiré ces connoiſſances, avec la Chronique de Piſe, on pourroit croire que le Comte Dom Raymond n'avoit avec lui en 1112, quand il partit pour Majorque, que les Piſans, & quelques autres alliés, tels que Guillaume, Seigneur de Montpellier, Aymeri, Vicomte de Narbonne, Raymond de Baux, & d'autres Seigneurs; que la tempête ne s'éleva, qu'après qu'ils eurent tous pris terre dans l'Iſle, & que la crainte de perdre leur vaiſſeaux, jointe à la vive réſiſtance qu'ils trouverent de la part des Mahométans, contre leſquels il falloit employer de plus grandes forces, les détermina à ſe rembarquer, & à s'en retourner, d'autant plus que l'hyver approchoit. Il ſe trouveroit par-là que le Comte Dom Raymond auroit paſſé réellement deux fois à Majorque, comme quelques-uns le

Dom Raymond eſt forcé de différer cette expédition.

Digitized by Google

marquent ; la premiere fois en 1114 ſans les Génois, & la ſeconde en 1115, avec eux & avec les autres alliés dont j'ai parlé précédemment, ce Comte ayant été en perſonne, avant que de retourner pourſuivre ſon entrepriſe ſur ce Royaume, comme on le lit dans Zurita, demander du ſecours non ſeulement à la République de Piſe, mais à celle de Gênes, qui s'engagea auſſi de le ſeconder.

ANNÉE DE J. C. 1114.

Quoi qu'il en ſoit, la flotte s'étant raſſemblée à la Saint-Jean de l'année 1115, & toutes les troupes étant embarquées avec les proviſions néceſſaires, on partit, & on commença par la conquête de l'Iſle d'Iviça, qui fut faite le dixieme d'Août, jour de Saint-Laurent. Maîtres de cette Iſle, les Chrétiens allerent mouiller devant Majorque le vingt-quatre du même mois, & firent auſſi-tôt le ſiege de cette Ville. A leur approche, les Inſulaires Mahométans ſe retirerent, les uns dans leurs Châteaux, & d'autres ſur les Montagnes les plus eſcarpées, & s'y retrancherent, dans l'eſpérance de fatiguer & rebuter les Chrétiens ; mais ceux-ci conſtants dans leur entrepriſe, eurent enfin la gloire de forcer les aſſiégés, malgré leur vigoureuſe réſiſtance, à leur remettre la place, le ſixieme jour de Février de l'an 1116. Ils tournerent enſuite leurs armes contre la nouvelle Ville de Majorque, & la ſerrerent de ſi près, qu'elle fut obligée de ſe rendre le troiſieme d'Avril de la même année. Pendant ce temps-là, on prit de force ou à compoſition tous les Châteaux où les ennemis s'étoient renfermés, en ſorte que toute l'Iſle fut ſoumiſe.

ANNÉE DE J. C. 1115.

Il s'empare d'Iviça, & va enſuite à Majorque aſſiéger la Ville capitale.

ANNÉE DE J. C. 1116 & ſuiv.

Cette Place eſt ſoumiſe & toute l'Iſle.

Quoi qu'il en coutât la vie à quelques Seigneurs, au nombre deſquels Daméto met Dom Raymond, Evêque de Barcelonne, que Ferreras fait mourir en 1114, & Zurita dans la premiere tentative du Comte Dom Raymond ſur cette Iſle, ils acquirent tous dans cette expédition une gloire immortelle, principalement Dom Guillaume, Sénéchal de Catalogne, & Raymond, Grand-Maître d'Hôtel du Comte de Barcelonne, de qui deſcend l'illuſtre famille de Moncada. Mais ce qui acheva de couronner cette conquête, c'eſt que, ſuivant Marinœus Siculus & Tomich, le Comte Dom Raymond Berenger eut le bonheur inexprimable de faire entrer tous les habitants de

La Religion Chrétienne y eſt remiſe en vigueur.

Digitized by Google

l'Iſle dans le ſein de l'Egliſe : ſervice, dont le Pape Paſchal II le remercia, au nom de toute la Chrétienté, par une Bulle en date du 21 Juin de l'an 1116, où il eſt dit que le Comte de Barcelonne & ſes alliés enleverent les Baléares aux Infideles dans le courant d'une année. On voit auſſi dans l'Ouvrage de Dom Martene, ſous le titre de *Veterum Scriptorum, &c. collectio ampliſſima*, que ce Pape écrivit encore au même Comte, dès le commencement de Mai de la même année, pour le féliciter de cette conquête (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1116 & ſuiv.

Evénements difficiles à concilier.

Quelques-uns prétendent que le Comte Dom Raymond ayant appris ſur ces entrefaites, que les Barbares mettoient tout à feu & à ſang dans la Catalogne, & tenoient la Ville de Barcelonne aſſiégée, prit le parti, de concert avec les principaux de ſon armée, de repaſſer la Mer, & de confier aux Génois la garde de l'Iſle de Majorque, leur accordant pour récompenſe les Armes de la Ville de Barcelonne, qui ſont une Croix de Saint Georges *de gueules*, avec permiſſion de prendre le nom du même Saint dans les batailles; mais que pendant ſon abſence, ceux-ci vendirent & livrerent la Ville de Majorque. Ils ajoutent que le Comte entra dans une ſi grande fureur à cette nouvelle, qu'il ordonna à ſes Sujets de haïr & déteſter une Nation ſi perfide. C'eſt ce qu'on lit dans les hiſtoires de Catalogne, dans Marinœus Siculus, & en partie dans Mariana. Comme le ſiege de Barcelonne étoit alors levé, ſelon eux, & que le Comte Dom Raymond ne croyoit plus avoir rien à craindre pour ſes Etats de la part des Mahométans, au moyen d'une victoire qu'il venoit de remporter ſur les Infideles, & qui leur coûta ſi cher, que le Lobrégat, proche duquel la bataille ſe donna, eut ſes eaux teintes de leur ſang; Diago aſſure que ce Prince retourna promptement à Majorque, & que les Maures s'étant ſoumis à lui ſans aucune réſiſtance, il revint glorieux à Barcelonne, où il emmena un nombre conſidérable de Chrétiens, que les Infideles tenoient captifs.

On les diſcute.

Tout ce récit ſouffre cependant de grandes difficultés.

(*a*) DIAGO, TOMICH, CARBONEL, BEUTHER, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Premiérement, ceux qui veulent que les Maures ayent assiégé Barcelonne, pendant l'absence du Comte Dom Raymond, qu'ils ayent, à son retour, levé le siege, & ayent été taillés en pieces par ce Prince, mettent ces événements en 1115 au plus tard : la preuve s'en tire de ce qu'ils disent, que ce fut en cette même année, & après la défaite des Maures, proche du Lobrégat, que le Comte fit un second voyage à Majorque. Il faut même qu'ils soient arrivés avant la Saint-Jean, puisque, suivant la Chronique de Pise, le Comte partit alors pour Majorque avec la flotte, & fut près d'un an à conquérir ce Royaume, comme il est marqué par la Bulle du Pape, de laquelle j'ai fait mention, & qui s'accorde parfaitement, pour le temps, avec la Chronique de Pise, quoique Daméto n'y ait eu aucun égard, non plus que l'Abbé de Vayrac son Copiste.

ANNÉE DE J. C. 1116 & suiv.

Mais je dis plus. En admettant ces événements, il y auroit tout lieu de croire qu'ils appartiennent à l'an 1114., & non 1115. En effet, le Comte étant parti la premiere fois en cette année pour la conquête du Royaume de Majorque, les Mahométans d'Espagne auroient bien pu, immédiatement après son départ, ravager ses Etats, & assiéger Barcelonne, pour le faire désister de son entreprise par cette diversion; & étourdis de son prompt retour, auquel il fut forcé par le gros temps, & peut-être par la difficulté de réussir alors, faute d'avoir avec lui assez de Troupes, ils auroient levé le siege avec précipitation & auroient été ensuite défaits par Dom Raymond. Je ne vois que ce seul moyen de concilier ces faits avec les deux voyages du Comte Dom Raymond à Majorque, l'un avant, & l'autre après ces événements, suivant les Historiens Catalans, comptant pour un voyage sa premiere navigation, soit qu'il ait été ou non à cette Isle. Autrement on doit les tenir pour apocryphes, & les bannir de l'Histoire.

On pourroit cependant soupçonner qu'ils appartiennent à l'an 1113, & que ce sont d'eux dont Zurita à voulu parler, quand il dit : *Il paroit par d'anciennes annales que les Pisans vinrent cette année* (1113) *à Barcelonne avec leur flotte, & que les Maures furent si furieux de voir le Comte*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1116 & suiv.

de Barcelonne former cette entrepriſe (la conquête de Majorque,) *que ſes voiſins & ſes Tributaires lui déclarerent la guerre, & commirent de grandes hoſtilités ſur ſes terres. Ces nouveaux embarras furent cauſe que le Comte remit ſon expédition à l'année ſuivante, qu'il paſſa à Majorque avec ſa flotte & celle de Piſe, & entra dans l'Iſle, où il fit la guerre. Les Maures ſe défendirent avec beaucoup d'opiniâtreté, & Dom Raymond, Evêque de Barcelonne, y perdit la vie.*

Secondement, les Hiſtoriens Catalans, Marinœus Siculus & Mariana, diſent que le Comte Dom Raymond apprit la perfidie des Génois, après qu'il eut battu les Mahométans qui avoient aſſiégé Barcelonne. Pour ſentir cependant leur erreur, il ſuffit d'être perſuadé que la victoire du Comte ſur les Barbares proche du Lobrégat, dut être gagnée au plus tard en 1114 ou 1115, avant la Saint Jean, ſi ce ne fut pas en 1113, & que la conquête de Majorque ne fut commencée qu'en 1115, & achevée en 1116. J'ai prouvé le premier point, en ſuppoſant le fait véritable; & la Chronique de Piſe eſt garante du ſecond, qui eſt auſſi confirmé par la Lettre de congratulation du Pape Paſchal au Comte de Barcelonne, & par la date que j'ai déja rapportée de ſa Bulle adreſſée au même Comte; parce qu'il paroît naturel que le Pape ayant voulu féliciter ce Prince ſur ſa conquête, & le remercier d'un ſervice ſi important, rendu à la Chrétienté, l'ait fait peu de temps après, & non pas au bout de dix-huit à vingt mois au moins, comme par ſouvenir. D'ailleurs, la vente de Majorque par les Génois aux Mahométans, ſemble être démentie par le ſecours que les premiers s'engagerent de donner contre les derniers en 1147 au Comte Dom Raymond V, fils & ſucceſſeur de Dom Raymond Berenger, qui leur promit même, en reconnoiſſance, de partager avec eux tout ce qui ſeroit pris ſur ces ennemis communs. Il n'eſt pas croyable, qu'après une ſeconde trahiſon, ſurtout dans le même genre, le Comte Dom Raymond V ſe fût fié à eux, & eût recherché leur appui. La premiere pouvoit bien avoir été l'effet de la cupidité de quelques particuliers; mais la ſeconde auroit caractériſé toute la Nation, & l'auroit rendue tout-à-fait ſuſpecte.

Enfin, pour ce qui eſt du ſecond voyage du Comte

Dom Raymond Berenger à Majorque, je le tiens abſolument pour faux, à moins qu'on ne compte les deux voyages de la maniere que je l'ai dit précédemment. Je fais auſſi peu de cas de la ſeconde conquête de cette Iſle par le même Dom Raymond, & je ne crois pas qu'on doive héſiter à la confondre avec celle que l'on veut nous donner pour la premiere, & à n'en faire qu'une des deux. La multitude même de Chrétiens que le Comte tira de captivité, & amena à Barcelonne; quand il revint de Majorque la ſeconde fois, ſuivant ceux qui doublent la conquête de cette Iſle, me le perſuade. En effet aucun de ces Hiſtoriens ne parle de la délivrance de Captifs Chrétiens à la premiere conquête. D'où vient ce ſilence? Faut-il croire qu'il n'y en avoit point, ou que le Comte les laiſſa alors gémir dans les fers? Jamais perſonne ne pourra ſe perſuader ni l'un ni l'autre, ſur-tout quand on voit qu'après un court intervalle de temps, le Comte en délivre un grand nombre. Pourquoi n'auroit-il pas eu le même ſoin & le même zele la premiere fois? Ou comment auroit-il pu ſe faire que les Mahométans euſſent réduit tant de Chrétiens dans l'eſclavage, en auſſi peu de temps que l'on en met entre les deux conquêtes, s'ils n'avoient pu parvenir auparavant à en traiter d'autres de même, malgré les courſes fréquentes qu'ils faiſoient en mer, & toutes leurs hoſtilités ſur les Côtes d'Eſpagne, d'Italie & de France? Il paroît donc plus naturel que ce grand nombre de Captifs Chrétiens fut délivré, dès que Dom Raymond Bérenger eut conquis le Royaume de Majorque; & s'ils ne recouvrerent leur liberté qu'après que le Comte eut fait cette expédition avec le ſecours des Génois & de tous ſes autres Alliés, il ſuit que la ſeconde conquête & la premiere ne ſont qu'une, que l'on a multipliée mal à propos. D'ailleurs, Deſclot, qui, dans ſon Hiſtoire de Catalogne, parle de la déroute des Maures par le Comte de Barcelonne proche du Lobrégat & de Martorel, de même que de la trahiſon des Génois, aſſure expreſſément, que le Comte remit à un temps plus favorable à tirer vengeance des derniers, & à ſe dédommager de cette perfidie: n'eſt-ce pas là dire préciſément, que Dom Raymond ayant perdu l'Iſle de Majorque par le manque de pro-

ANNÉE DE J. C. 1116 & ſuiv.

ANNÉE DE J. C. 1116 & ſuiv.

bité de la part de ceux à qui il en avoit confié la garde, ne ſe mit point en devoir, immédiatement après, de la recouvrer? Mariana & Ferreras ne mettent qu'un ſeul voyage, quoique le premier faſſe mention du procédé perfide des Génois.

A l'égard de Zurita, qui ne dit pas le mot de ce dernier trait, il n'y a pas de doute qu'il n'admette deux voyages du Comte Dom Raymond Bérenger à Majorque, ſans multiplier cependant les conquêtes. Voici ce qu'il marque à la ſuite du paſſage que j'ai déja traduit. *Comme la guerre continuoit*, dit-il, *le Comte alla à Gênes & à Piſe, avec une bonne flotte qu'il fit équiper, afin d'animer celles de ces deux Républiques, qui étoient alors très-puiſſantes ſur mer, & de pourſuivre avec elles ſa conquête. Après que la flotte de Piſe ſe fut donc jointe aux Galeres de Gênes & à la flotte de Catalogne, le Comte paſſa à ces Iſles* (les Baléares) *avec des forces ſuffiſantes, & fit la guerre à tous les Maures qui les habitoient, & qui infeſtoient delà non-ſeulement les côtes maritimes de Catalogne & du Rouſſillon, mais toutes celles de Provence & d'Italie. On mit le ſiege devant la principale Ville de Majorque, laquelle porte le même nom, & les Maures la rendirent au Comte en l'année 1115.* Par la continuation de guerre, il eſt, ſans doute, queſtion des courſes que les Maures Majorquins continuoient de faire ſur les côtes maritimes des Chrétiens, comme Zurita ſemble l'expliquer lui-même, parce qu'on ne voit pas que le Comte Dom Raymond ait laiſſé des Troupes à Majorque dans ſon premier voyage, & qu'au contraire il y a lieu de croire qu'il les emmena toutes, quand il s'en retourna. Pour ce qui eſt de l'année dans laquelle le Comte Dom Raymond s'empara de Majorque, il eſt conſtant que Zurita ſe trompe. Il ſuffit, pour en être perſuadé, de ſe rappeller ce que j'ai dit dans une de mes obſervations précédentes.

ANNÉE DE J. C. 1147 & ſuiv.

Les Maures ſont de nouveau profeſſeurs des Baléares.

Il eſt ſûr cependant que les Iſles Baléares retomberent de nouveau ſous la puiſſance des Maures, ſoit que les Génois leur ayent vendu & livré ou non celle de Majorque, & qu'en l'année 1147, le Comte Dom Raymond Ve., fils & ſucceſſeur de Dom Raymond Bérenger, & Prince d'Arragon, projetta de les leur arracher. Il commença

mença à cet effet par conclure une ligue avec le Roi de Navarre, par la médiation de Dom Alfonſe ſon beau-frere, Empereur d'Eſpagne & Roi de Caſtille; après quoi il fit un gros armement, auquel pluſieurs Seigneurs contribuerent, entre autres Dom Ermingaud, Comte d'Urgel, fils de l'infortuné Comte Dom Ermingaud, dit de *Majorque*; Dom Guillaume Folch, Vicomte de Cordoue; Dom Guillaume, Sénéchal de Catalogne; le brave Dom Raymond de Moncada, Dom Guillaume de Cervellon, Dom Gilbert de Centellas, Dom Guillaume de Claramonté, Dom Raymond de Cabréra, Seigneur de Monclus, & Ponce de Santa-Pau. Sur ces entrefaites arriva à la plage de Barcelonne la flotte des Génois, qu'il avoit auſſi invités à ſe joindre à lui pour cette expédition, à condition de leur faire part des dépouilles des Maures, & de tout ce qui ſeroit conquis ſur ces Barbares. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1147 & ſuiv.

Quoique tous ces préparatifs fuſſent deſtinés contre Majorque, ils ne ſervirent point à faire la conquête de cette Iſle, & n'y furent pas même employés. Le Comte Dom Raymond & les Génois ayant été ſollicités par l'Empereur Dom Alfonſe, de réunir leurs forces aux ſiennes pour enlever Alméric aux Infideles, y conſentirent. Après la réduction de cette place, dont l'Empereur d'Eſpagne abandonna tout le pillage aux Génois, qui ſe contenterent cependant de prendre un ſeul vaſe d'émeraude de la forme & grandeur d'une écuelle, que l'on conſerve encore à Gênes, ſuivant Zurita, avec beaucoup de ſoin, & qu'on y montre comme un joyau d'un grand prix, la flotte Génoiſe retourna chez elle, & laiſſa, en paſſant par Barcelonne, la meilleure partie de ſon monde, parce qu'on étoit déja en hyver. L'année ſuivante, Dom Raymond, au-lieu d'aller conquérir Majorque, s'occupa à recouvrer Tortoſe, avec le ſecours des Génois qui étoient reſtés dans ſes Etats, & de Guillaume, Seigneur de Montpellier. (*b*) Il ne paroît pas que ce Comte ait penſé dans la ſuite à rien entreprendre ſur Majorque, & on peut croire que quelqu'envie qu'il en eût, il en fut détourné par d'autres occupations très-importantes, qui ne lui permirent point de ſatisfaire en cela ſes deſirs.

Dom Raymond V, Comte de Barcelonne & Prince d'Arragon, veut les leur enlever, & en eſt détourné.

(*a*) ZURITA, DAMETO, & d'autres. || (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1178 & suiv.

Dom Alfonſe II ſon fils, Roi d'Arragon & Comte de Barcelonne, voulut auſſi, en l'année 1178, porter la guerre dans les Iſles Baléares. Il y fut même excité par un certain Capitaine de réputation, appellé le Comte Don Alfonſe, qui lui promit les galeres & la flotte de Guillaume II Roi de Sicile, pourvu qu'il lui cédât la moitié des terres qui ſeroient conquiſes à Majorque, conformément aux us & coutumes de Barcelonne; c'eſt-à-dire le Roi s'obligeant de ne lui jamais ôter cette part, que dans le cas d'une trahiſon manifeſte & prouvée. Le Roi conſentit à la propoſition, ſe réſervant la troiſieme partie des revenus que ces mêmes terres pourroient produire, & à condition que le Comte Dom Alfonſe tiendroit les Châteaux pour le Roi, & les lui remettroit toutes fois & quantes il en ſeroit requis. Après que cet accord fut fait, le Comte Dom Alfonſe, dont l'Hiſtoire ne nous apprend ni le ſurnom, ni la Patrie, lui rendit hommage comme ſon vaſſal; mais il ſurvint au Roi d'autres affaires, qui l'empêcherent d'exécuter ſon projet. (*a*).

Dom Alfonſe II ſon fils, Roi d'Arragon, forme inutilement le même projet.

ANNÉE DE J. C. 1204 & ſuiv.

Il en fut de même du Roi Dom Pedre II ſon fils & ſucceſſeur. Quoiqu'il eût grande envie de conquérir les Baléares, & qu'en allant à Rome en 1204, ſe faire couronner Roi d'Arragon par les mains d'Innocent III, il eût deſſein de ménager à cet effet une ligue avec les Républiques de Piſe & de Gênes, par la médiation du Pape, ſon voyage ne ſervit que pour ſon couronnement, ſans que les Hiſtoriens nous en apprennent la raiſon. (*b*) La gloire & le fruit de cette glorieuſe expédition étoient réſervés pour le Roi Dom Jayme ſon fils, qui fut toute ſa vie le fléau des ennemis du nom Chrétien, & qui par ſes heureux ſuccès contre eux mérita le ſurnom de Conquérant.

Le Roi Dom Pedre II ſon fils en fait de même.

ANNÉE DE J. C. 1208 & ſuiv.

Ce Prince naquit à Montpellier, qui appartenoit à la Reine Dona Marie ſa mere, en l'année 1208, comme Dameto le marque, & qu'il eſt très-bien prouvé dans la note 14 du tome III de l'Hiſtoire générale de Languedoc, quoique Ferreras penche pour l'année 1207 qui eſt indiquée par Zurita. Dès ſa plus tendre jeuneſſe, on vit briller en lui un zele ardent pour la deſtruction de la Secte du

Le Roi Dom Jayme I, ſon fils, ſe détermine à l'exécuter.

(*a*) ZURITA, DAMETO, & d'autres. | | (*b*) ZURITA.

Digitized by Google

faux Prophete Mahomet, & pour l'exaltation de la Foi; & il n'avoit pas encore vingt ans, qu'à l'exemple de ſes peres, il conçut le généreux deſſein de chaſſer les Mahométans du Royaume de Majorque. Voici ce qui y donna occaſion, & ce qui le porta à exécuter une entrepriſe ſi digne de lui.

ANNÉE DE J. C. 1208 & ſuiv.

En 1218, deux frégates Catalannes ayant rencontré proche de l'Iſle d'Iviça, une galere & un brigantin du Roi de Majorque, appellé Rétaboticke dans l'Hiſtoire du Roi Dom Jayme le Conquérant, & Cheikh Abotiche, par d'autres, enleverent le brigantin. La galere s'étant ſauvée à force de rames, porta cette nouvelle au Roi de Majorque, qui en fut ſi fort irrité, qu'il fit arrêter par repréſailles un navire de Barcelonne, richement chargé, qui parut quelque temps après ſur les Côtes des Baléares. Non-content de cette vengeance, le Prince Mahométan envoya vers l'Iſle d'Iviça, dont le Cheikh lui étoit ſoumis, de même que ceux de Minorque & de Formentera, ſes Fuſtes, qui s'emparerent d'un vaiſſeau Catalan, ſur lequel étoit une riche cargaiſon qu'il portoit à Ceuta.

ANNÉE DE J. C. 1228 & ſuiv.

Motifs de cette réſolution.

Les Barcelonnois, outrés de la perte de ces deux bâtiments, & de pluſieurs autres inſultes qu'ils recevoient journellement de la part des Majorquins, en porterent de vives plaintes au Roi Dom Jayme qui étoit alors dans leur Ville. Sur le champ le Monarque Arragonnois envoya une Ambaſſade vers le Roi de Majorque, afin de réclamer les deux vaiſſeaux, & de lui demander ſatisfaction pour tous les maux que ſes Sujets avoient ſoufferts; mais cette démarche ne ſervit qu'à aigrir les eſprits. Le Majorquin ayant écouté l'Ambaſſadeur, lui répondit d'un air inſolent & mépriſant : *De quel Roi me parles-tu?* Et l'Ambaſſadeur offenſé de la queſtion, lui répliqua fiérement: *C'eſt de Dom Jayme, Roi d'Arragon, fils de Dom Pedre, qui dans la mémorable bataille de las Navas de Toloſa, tailla en pieces une nombreuſe armée de Maures.* Quoique le Roi Dom Pedre II, & Dom Sanche VI, Roi de Navarre, euſſent ſeulement partagé avec Dom Alfonſe IX, Roi de Léon, dont ils étoient auxiliaires, la gloire de cette célebre victoire, qui fut gagnée un Lundi ſeizieme jour de Juillet de l'année 1212, l'Ambaſſadeur crut ſans doute devoir

Digitized by Google

dans cette occaſion l'attribuer toute entiere au Roi d'Arragon, afin de relever l'éclat de cette Couronne, & d'humilier le Roi de Majorque, en lui rappellant le ſouvenir de cette fameuſe journée, où Mahomet, Roi de Maroc, perdit tant de monde. Le Majorquin entra en effet dans une telle fureur, quand il eut entendu cette réponſe, que peu s'en fallut qu'il ne violât le droit des gens en la perſonne de l'Ambaſſadeur Arragonnois; mais s'étant modéré par le conſeil de ſes Miniſtres & Favoris, il ſe contenta de lui ordonner de ſortir au plutôt de l'Iſle, ſans vouloir faire raiſon ſur ſes demandes. (a) Deſclot attribue ſon arrogance au diſcours d'un Génois, qui trafiquoit à Majorque, & qui ayant été interrogé par ce Prince Barbare ſur la puiſſance du Roi d'Arragon, l'aſſura au nom de tous ſes Compatriotes, des Piſans & des Provençaux qui étoient dans l'Iſle, que l'Arragonnois n'étoit point à craindre, puiſqu'un ſeul petit Château, tel que Péniſcola qui eſt ſitué dans le Royaume de Valence, ſur le bord de la mer, s'étoit maintenu en 1225 contre toutes les forces de ce Monarque. Zurita cependant ne dit rien de ceci; & ç'auroit été d'ailleurs une impoſture de la part du Génois, puiſqu'on apprend par l'Hiſtoire, que ſi le Roi Dom Jayme échoua dans ſon entrepriſe ſur Péniſcola, la faute doit en être attribuée à la déſobéiſſance de la plupart des Seigneurs, qui refuſerent d'amener leurs Troupes pour cette expédition. Malgré même la foibleſſe de l'armée Chrétienne, qui fut employée au ſiege de cette Place, Dom Jayme mit Zeyt Abuzeyt, Roi de Valence, dans la néceſſité de faire avec lui une treve, & de lui abandonner la cinquieme partie des revenus des Villes de Valence & de Murcie, les impôts non compris. Que n'auroit-il donc pas fait, s'il avoit eu toutes ſes forces réunies?

ANNÉE DE J. C. 1228 & ſuiv.

Un Seigneur Catalan le fortifie dans ſon deſſein.

L'Ambaſſadeur, de retour en Catalogne, rendit un compte exact de ſa commiſſion au Roi ſon maître, qui fut tellement offenſé de l'orgueil démeſuré du Roi de Majorque, qu'il réſolut ſur le champ de détrôner ce Prince audacieux, & jura même, ſuivant quelques-uns, de ne point abandonner ſon entrepriſe, qu'il ne tînt ſon ennemi par

(a) BEUTHER, Hiſtoire du Roi Dom JAYME I. MONTANER, DESCLOT, ZURITA, & DAMETO.

la barbe. Quelque temps après, le Roi étant à Tarragonne avec pluſieurs Seigneurs, un des principaux habitants de cette Ville, appellé Pierre Martel, Comte de Salſes, ſi l'on en doit croire Beuther, l'invita à dîner chez lui avec toute ſa Cour; & comme l'on étoit à table dans un ſallon, qui avoit vue ſur la partie de la Méditerranée où les Baléares ſont ſituées, la converſation tomba inſenſiblement, à la fin du repas, ſur ces Iſles. Martel, qui étoit un grand Marin, ſaiſit cette occaſion pour faire ſentir combien la conquête du Royaume de Majorque ſeroit avantageuſe à ſa Patrie & à toute la Chrétienté. Il parla avec tant de force, en adreſſant la parole au Roi, que les Seigneurs, qui étoient préſents, applaudirent à tout ce qu'il dit. (a)

ANNÉE DE J. C. 1228 & ſuiv.

Le Roi charmé de voir les eſprits ſi bien diſpoſés pour l'exécution d'un projet qu'il méditoit, convoqua les Etats à Barcelonne ſur la fin de Décembre de la même année 1228, pour leur communiquer ſon deſſein. Au temps marqué, les Prélats, Barons, Chevaliers & Députés des Cités & Villes de Catalogne, s'étant aſſemblés dans l'ancien Palais de Barcelonne, le Roi s'y rendit; & après leur avoir expoſé le deſir ardent qu'il avoit de ſervir Dieu contre les Infideles, pour l'honneur de la Religion Chrétienne, & en ſatisfaction des pilleries & outrages que les Maures commettoient dans les Places maritimes de ſa domination, il demanda que l'on commençât par prendre des arrangements pour aſſurer la tranquillité intérieure de ſes Domaines, & qu'on réglât enſuite la maniere de faire la guerre aux Barbares, & de fournir les ſecours néceſſaires pour la flotte & les Troupes qu'il faudroit employer. Tous les aſſiſtants approuverent ſa noble ardeur, & on prit toutes les meſures qui parurent convenables pour une expédition de cette importance. Les Eccléſiaſtiques & les Séculiers firent également éclater leur zele, par leur empreſſement à répondre aux deſirs du Roi. On convint d'abord d'une paix & treve générale dans toute la Catalogne depuis la riviere de Cinca juſqu'à Salſes, & on accorda

La conquête de Majorque eſt arrêtée dans une aſſemblée d'Etats à Barcelonne.

(a) BEUTHER, MUNTANER, l'Hiſtoire du Roi Dom JAYME I, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1228 & suiv.

généreusement au Roi le droit de *Bœuvage*, qui ne se payoit ordinairement qu'à l'avénement du Souverain à la Couronne, & qui étoit ainsi nommé, parce que cette contribution étoit proportionnée au nombre d'arpents de terre qu'une paire de bœufs pouvoit labourer, quoiqu'elle s'étendît en outre sur le gros & menu bétail & sur tous les biens-meubles. Dom Nunno Sanchez, oncle du Roi, Comte de Roussillon, de Conflant & de Cerdagne, consentit aussi à la levée du même tribut dans ses Etats, & à y faire observer la paix & la treve. Dom Guillaume de Moncada, Vicomte de Béarn, donna parole au Roi de le servir en personne dans cette guerre avec tous les Seigneurs de sa Maison, & quatre cents chevaux bien armés, jusqu'à l'entiere réduction de Majorque & des autres Isles. Tous les Prélats & Barons promirent pareillement de seconder leur Souverain, pourvu qu'il voulût bien leur faire part de tout ce que l'on enleveroit aux Maures, tant en biens-meubles qu'en immeubles (*a*).

Engagements que le Roi & les Seigneurs Catalans contractent en conséquence.

A la vue de cette généreuse émulation, le Roi s'engagea de son côté de partager les terres & les dépouilles entre les Soldats de Cavalerie & d'Infanterie, & de récompenser chacun proportionnément aux dépenses qui seroient faites, & au nombre de vaisseaux & de troupes que l'on fourniroit. Il protesta qu'il ne garderoit pour lui que les terres qui lui appartiendroient, suivant la quantité de Troupes qu'il auroit à sa solde, avec les Palais & Maisons Royales, & la souveraineté sur les Châteaux & Places fortes. En même-temps il nomma six Commissaires, qui furent Dom Bérenger de Palou, Evêque de Barcelonne; le Comte Dom Nunno Sanchez, son propre oncle; Ponce Hugues, Comte d'Ampurias; Dom Guillaume de Moncada, Vicomte de Béarn; Dom Raymond Folch, Vicomte de Cordoue, & Dom Guillaume de Cervéra, pour régler la répartition tant des terres, que des biens-meubles, & assigner aux Eglises un Domaine temporel & des revenus suffisants. Ces mêmes Commissaires furent encore chargés de choisir des gens, pour la défense du Pays, parmi ceux auxquels on auroit donné des biens-fonds,

(*a*) TOMICH & CARBONEL, dans la vie du Roi Dom JAYME I. DESCLOT, ZURITA & d'autres,

Digitized by Google

leur laiſſant néanmoins la liberté de faire remplir cette obligation par d'autres, qu'ils ſeroient tenus de préſenter & faire agréer en leur place. Le Roi fit expédier des Patentes pour tout ceci, & jura le vingt-quatrieme jour de Décembre de l'année 1228 ſur les Saints Evangiles, de s'y conformer exactement. Les Seigneurs & Richeshommes s'obligerent pareillement par un ſerment ſolemnel, de le ſuivre à cette expédition. Chacun des aſſiſtants déclara le nombre de troupes qu'il pourroit fournir, & l'on s'engagea de tenir tout en état pour la mi-Mai de l'année ſuivante (a).

ANNÉE DE J. C. 1228 & ſuiv.

Quand on eut fait la clôture des Etats de Catalogne, le Roi Dom Jayme alla en Arragon joindre le Cardinal de Sainte-Sabine, qui s'y étoit rendu, en qualité de Légat du Pape, pour décider l'affaire de ſon divorce avec la Reine Dona Eléonor. Pendant qu'il étoit à Catalogne avec le Légat, Zeyt Abuzeyt, Roi de Valence, & petit-fils du Miramolin d'Afrique, vint le trouver pour faire alliance avec lui en ſon propre nom, & au nom de Zeyt Abahomet ſon fils. Ce Prince Mahométan avoit été chaſſé du trône par ſes Sujets; & Zaën, un des principaux rebelles, avoit uſurpé la meilleure partie du Royaume. On lit dans une chronique Latine, écrite par un Evêque de Burgos, qui vivoit ſous le regne du Roi Dom Alfonſe X, que ce qui occaſionna cette révolte, ce fut que Zeyt Abuzeyt avoit envoyé ſecretement des Ambaſſadeurs au Pape & au Roi, pour les informer de l'envie qu'il avoit de ſe faire Chrétien, comme il l'exécuta enſuite, en prenant au Baptême le nom de Vincent. A cette nouvelle les Mahométans Valenciens conſpirerent contre lui, & le Roi leur Souverain voulant éviter leur fureur, ſe réfugia en Arragon dans le mois d'Avril de l'année 1229, ſuivant Zurita, Dameto & d'autres, quoique, ſur de ſimples conjectures, Ferreras ne mette ces événements qu'un an plus tard.

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

Retraite en Arragon de Zeyt Abuzeyt, Roi detrôné de Valence.

Zeyt Abuzeyt fut très-bien reçu du Roi Dom Jayme, & ils firent enſemble un Traité par lequel le dernier s'engagea de ſoutenir le premier contre quiconque voudroit

Il fait un Traité d'alliance avec le Roi Dom Jayme, & recouvre quelques Places de ſes Etats.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom JAYME I. | | ZURITA & d'autres.
CARBONEL, PLATINE, DESCLOT,

Année de J. C. 1229 & suiv.

le dépouiller de son Royaume ; à condition qu'il retiendroit pour lui toutes les Places dont il s'empareroit ; qu'il auroit la quatrieme partie des Villes & Châteaux du Royaume de Valence que Zeyt Abuzeyt pourroit recouvrer, & qui se trouveroient sur les terres appartenantes à la conquête des Rois d'Arragon ; & que des Seigneurs Arragonnois seroient chargés de la garde des forteresses & Places qui seroient prises par le même Roi de Valence. Pour sûreté de tout ceci, Zeyt Abuzeyt promit de mettre en séquestre entre les mains de Riches-hommes d'Arragon, à la nomination du Roi Dom Jayme, six Châteaux très-importants, qui étoient Pénisçola, Morella, Culla Ar, Ipuenté, Exérica & Ségorbe ; & Dom Jayme consentit de son côté de confier Cartelfavid & Adomuz, qui avoient été gagnés sous le regne du Roi Dom Pedre II son pere, à deux Seigneurs Arragonnois, avec commission de les tenir pour les deux Parties contractantes. Dès que cet accord eut été conclu, Zeyt Abuzeyt commença de faire la guerre à ses ennemis, avec l'appui du Roi d'Arragon ; & secondé de Dom Pedre Fernandez d'Açagra, Seigneur d'Albarracin, de Dom Blasco d'Alagon, & de plusieurs autres personnes de distinction, tous vassaux du Roi Dom Jayme, il recouvra quelques Châteaux. (*a*)

On veut engager le Roi d'Arragon à préférer la conquête de Valence à celle de Majorque.

L'arrivée de ce Prince en Arragon fit qu'il se trouva des personnes, qui prenant prétexte de l'occasion qui s'offroit de conquérir le Royaume de Valence, voulurent détourner le Roi Dom Jayme de l'expédition de Majorque, malgré les grands avantages qui devoient en résulter pour toute la Chrétienté. De ce nombre furent quelques Arragonnois qui suivoient la Cour, & plusieurs des principaux habitans de Lérida, où le Roi passa avec le Légat. Persuadés que l'acquisition du Royaume de Valence seroit plus utile à l'Etat que celle des Baléares, parce qu'on étoit continuellement exposé aux courses des Maures Valenciens, qui étoient si proche voisins, ils mirent tout en œuvre pour porter le Roi Dom Jayme à employer toutes ses forces de ce côté-là. Ils engagerent même le

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Jayme I, Zurita, Dameto, & d'autres.

Digitized by Google

le Cardinal Légat à lui en parler; mais le jeune Monarque qui étoit charmé, en étendant sa domination, de rendre service à toute la Chrétienté, persista dans sa résolution, & protesta que rien ne seroit capable de le faire manquer à sa parole. Afin de les en mieux convaincre, il prit un cordon, & l'ayant doublé en forme de croix, il pria le Légat de le bénir, & de le lui coudre sur l'épaule, suivant l'ancienne coutume des Princes Chrétiens, pour marque de la sainte expédition qu'il alloit entreprendre. Son exemple fut à l'instant suivi par l'Evêque de Barcelonne, par l'Archidiacre & le Sacristain de la même Eglise, & par quelques Grands & Chevaliers particuliers qui étoient à la Cour. Tous les autres Ecclésiastiques, Seigneurs &. Gentilshommes, qui vouloient avoir part à cette guerre, ne tarderent pas en faire de même; & quoique Desclot assure que les Arragonnois & les habitants de Lérida furent si piqués de navoir pu réussir dans leur demande, qu'aucun d'eux ne voulut seconder le Roi dans cette occasion, il est constant qu'il se trompe, puisque par le Livre de répartition générale des biens & terres de l'Isle de Majorque, on voit, comme le dit Dameto, que plusieurs d'entre eux eurent des héritages à titre de conquérants. (a)

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

Le Roi persiste dans sa résolution, & prend la Croix, avec l'Evêque de Barcelonne & d'autres.

Le Roi étant ensuite parti de Lérida, alla en Aragon rassembler les Seigneurs & les Troupes qu'il devoit mener à Majorque. Pendant ce temps-là, Dom Berenger de Palou, Evêque de Barcelonne, passa à une Place de sa dépendance, appellée Quérol, où il trouva Dom Raymond de Moncada son cousin, qui l'attendoit avec plusieurs autres Seigneurs, lesquels, à l'exemple du Roi, reçurent tous la Croix des mains du Prélat. Rendu de-là à Barcelonne, il manda tous les autres Seigneurs ses parents & amis, les pria instamment de le suivre dans cette sainte expédition, & donna la Croix à plusieurs d'entre eux, qui consentirent avec plaisir à sa demande. Enfin il travailla avec activité à se pourvoir de chevaux, d'armes, & de toutes les autres choses nécessaires, & il nomma des Capitaines, qui furent Dom Raymond de Moncada son

Plusieurs autres Seigneurs se croisent encore. Zele de l'Evêque de Barcelonne pour la conquête de Majorque.

(a) Histoire du Roi Dom JAYME I, DESCLOT, ZURITA, DAMETO & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

couſin, Raymond de Solſona, Raymond de Tanya ou Montana, comme on lit dans Zurita, & Arnaud Dezvilar, tous Seigneurs de la premiere diſtinction & très-braves.

Les Comte de Rouſſillon & le Vicomte de Béarn, montrent une pareille ardeur.

Dom Nuno Sanchez, Comte de Rouſſillon, & Dom Guillaume de Moncada, Vicomte de Béarn, ne ſe diſtinguerent pas moins par leur empreſſement à ramaſſer des troupes, & à ſe mettre en état d'accompagner le Roi dans cette guerre. Le premier choiſit pour commander ſous ſes ordres, Géoffroi de Rocaberti, Olivier de Termens, Raymond Roger de Canet, Gilbert de Barbéra, Ponce de Vernet, Guillaume Arbert de Barcelonne, Bernard Eſpagnol, Bernard Olives, Pierre-Arnaud de Monteſquiou, Caſtellan Ruiz, & deux Seigneurs Caſtillans dont les Hiſtoriens ne marquent point les noms. Il y avoit avec le ſecond, pour Capitaines de ſes Troupes, Guillaume de San-Martin, Guillaume de Cervellon, Raymond Alamany, Guillaume de Claramonté, Hugues de Mataplana, Guillaume de San-Vicente, Raymond de Belloch, Berenger de Centellas, Guillaume de Palafox, & Bernard de Sainte-Eugénie, qui étoient tous de la principale Nobleſſe de Catalogne. (*a*)

Le mariage du Roi avec Dona Eléonor, caſſé par le jugement d'un Légat.

Pendant que l'on ſe préparoit ainſi de toutes parts pour la conquête de Majorque, le Cardinal Légat inſtruiſit le procès de divorce entre le Roi Dom Jayme & la Reine Dona Eléonor; & ſur la fin d'Avril, il prononça une ſentence, par laquelle il déclara le mariage nul, pour les raiſons rapportées par les Hiſtoriens du Pays. Il conſerva néanmoins par le même jugement, conformément aux intentions du Roi, les droits de l'Infant Dom Alfonſe leur fils au Trône d'Arragon, en conſidération de ce que ce Prince étoit ſorti d'une alliance contractée de bonne foi en face de l'Egliſe, qu'on l'avoit toujours regardé comme légitime héritier de cette Couronne, & qu'en cette qualité les Arragonnois lui avoient déja prêté ſerment de fidélité à Lérida. Le Roi ſe réſerva ſeulement la liberté de diſpoſer de la Catalogne, à cauſe de l'invalidité du Mariage, en faveur des enfants qu'il pourroit avoir d'une autre femme; ce qui

(*a*) CARBONEL, DESCLOT, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

mécontenta fort les Arragonnois & les Catalans, dans la crainte de voir ce Comté démembré de la Couronne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

Cette importante affaire étant terminée, le Roi qui n'étoit plus retenu par aucune autre, se rendit à Tarragone le premier jour de Mai, avec toutes ses Troupes. Il y ratifia, le vingt-neuvieme d'Août suivant, par un Acte solemnel, que Dameto rapporte en entier, les conventions qu'il avoit faites avec les Prélats & les Grands, au sujet du partage de tout ce qui seroit conquis sur les Maures. Des six Commissaires, qui avoient été nommés pour faire cette répartition, les deux derniers, qui étoient Raymond Folch, Vicomte de Cardone, & Dom Guillaume de Cervéra, furent révoqués, & on substitua en leur place Dom Guillaume, Evêque de Girone, & Dom Bernard de Champans, Commandeur de Miravet, & Lieutenant du Grand-Maître des Templiers. Quoiqu'on ne marque point la raison de ce changement, on peut soupçonner que ce fut pour mettre trois Juges Ecclésiastiques & trois Séculiers, afin que personne n'eût lieu de se plaindre. On différa le départ jusqu'au premier jour de Septembre, pour donner le temps d'achever d'équiper la flotte, dont la plus petite partie étoit à Cambril, & la plus considérable dans le Port de Salou, & sur la plage de Tarragone. Raymond de Plégamans, un des principaux Gentilshommes de Barcelonne, eut commission de presser ces travaux, & de faire embarquer les armes, les vivres & les munitions de guerre nécessaires. (b)

Le Roi ratifie les promesses qu'il avoit faites dans les Etats de Barcelonne.

Au jour marqué, la flotte étant prête, on se disposa à mettre à la voile. Outre les barques & autres petits bâtiments, elle étoit composée de cent cinquante-cinq gros vaisseaux, parmi lesquels il s'en trouva un de Narbonne, très-beau, & à trois ponts. Il y avoit seize mille cinq cents hommes de débarquement, dont quinze cents étoient de Cavalerie, & les autres d'Infanterie, non compris les volontaires Génois, Provençaux & d'autres Nations, qui vinrent servir dans cette guerre, & qui pouvoient être au nombre d'environ quinze cents. Le vaisseau du Capitaine Bonet, sur lequel étoit Dom Guillaume de Moncada,

Etat de la flotte & des forces avec lesquelles il part.

(a) ZURITA.
(b) L'histoire du Roi Dom JAYME I, | ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1229 & suiv.

Vicomte de Béarn, eut ordre de faire l'avant-garde ; celui du Capitaine Carroz, de se placer à l'arriere-garde ; & les galeres, de naviguer sur les deux aîles à côté des vaisseaux. Ces ordres expédiés, toute la flotte sortit un Samedi, premier jour de Septembre, du Port de Salou, de Cambril, & de la plage de Tarragone, & se rassembla ; mais elle n'appareilla, & ne prit la route de Majorque, suivant Zurita & Dameto, que le mercredi de grand matin, cinquieme jour du même mois, & non le premier, comme l'Abbé de Vayrac l'assure mal-à-propos. Une galere de Montpellier, destinée pour porter le Roi, partit la derniere, parce que le Monarque s'arrêta à faire embarquer sur de petites barques, mille volontaires, qui arriverent sur ces entrefaites. (*a*)

On essuye une violente tempête.

On profita d'abord d'un vent de terre pour faire voile, tout le monde étant dans une si grande impatience de moissonner des lauriers, qu'on ne put se résoudre à attendre un temps assuré ; mais on avoit à peine fait vingt milles, qu'un vent du Sud-Oueſt, appellé *Lébesche* sur la Méditerranée, commença à souffler avec tant de violence, que la mer devint furieuse, & que toute la flotte manqua de périr. A cette vue, les Comitres de la galere du Roi jugerent, de concert avec les Pilotes, qu'il étoit à propos de retourner à terre. Ils le proposerent au Roi ; mais le Monarque que rien n'étoit capable de rebuter, leur reprocha leur timidité, & donna ordre d'avancer. Vers le soir & à l'entrée de la nuit, le Roi qui étoit resté derriere avec la galere Capitane, gagna la tête de la flotte ; & ayant atteint le vaisseau de Dom Guillaume de Moncada, Vicomte de Béarn, il poursuivit sa route à pleines voiles. Durant toute la nuit & presque tout le jour suivant, on fut obligé d'aller à la bouline avec le temps contraire ; & quoique sur les deux heures de l'après-midi, la mer étant encore plus agitée qu'auparavant par la force continuelle du vent, les vagues passassent d'un bord à l'autre des galeres du côté de la proue, la Réale continua de porter ses voiles déployées, & d'avancer le plus qu'il lui fut possible, sans s'inquiéter de tout ce qu'elle souffroit.

(*a*) Marsilius, Mieres, Zurita, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

Cependant au coucher du soleil, le vent tomba un peu, & la furie de la mer s'étant calmée, on découvrit l'Isle de Majorque ; ce qui fit qu'on amena les voiles, pour n'être point apperçu des ennemis.

La flotte arrive & entre dans le Port de Paloméra.

A la faveur de cette bonace, & d'un vent frais, que l'on appelle *Garbin* dans l'Histoire du Roi Dom Jayme, on tâcha de gagner le Port de Pollença, où l'on étoit convenu de faire mouiller la flotte ; mais il survint tout-à-coup une nouvelle tempête plus terrible que la premiere, & qui mit toute la flotte en un plus grand danger qu'elle n'avoit encore été. Dans cette occasion, le Roi implora l'assistance du Ciel, & fit vœu de donner pour la construction de l'Eglise Cathédrale de la Ville de Majorque, la dixieme partie de tout ce qui seroit conquis dans l'Isle, comme il l'exécuta dans la suite. Ayant bientôt reconnu que si l'on avoit le vent contraire, c'étoit uniquement parce qu'on s'obstinoit vouloir aller à Pollença, il fit tourner vers Paloméra, qui est à trente milles de la Ville de Majorque, & où il espéroit de pouvoir commodément réparer la flotte, sans aucun obstacle de la part des ennemis. La Réale y arriva la premiere, suivie de plusieurs vaisseaux, le vendredi septieme jour de Septembre, & tout le reste de la flotte y entra pareillement la nuit du jour suivant, sans avoir perdu un seul bâtiment, malgré tous les dangers qu'elle avoit courus (*a*).

On reconnoit l'Isle de Majorque, & le Roi Dom Jayme descend dans la petite Isle de Pantaleu.

Quand on eut jetté l'ancre, le Roi tint conseil avec Dom Nunno Sanchez, son oncle, les Comtes de Béarn & d'Ampurias, Dom Raymond de Moncada, les Pilotes & les principaux Mariniers, pour déterminer l'endroit où se feroit le débarquement, & il fut décidé que Dom Nunno Sanchez iroit avec sa galere, & Dom Raymond de Moncada avec une autre, qui étoit de la Ville de Tortose, reconnoître les côtes de l'Isle, & choisir le lieu qui leur paroîtroit le plus convenable. Ces deux Seigneurs s'étant exactement acquittés de la commission, jugerent qu'il étoit à propos de mouiller vis-à-vis de la Dragonéra, dans le Port de Santa-Ponça, parce que cet endroit étoit sûr & commode pour la descente, qui ne

(*a*) Marsilius, Miedes, Desclot, Zurita, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

pouvoit se faire à Paloméra, à cause d'une multitude de Maures, qui s'étoient rassemblés de ce côté-là, pour s'y opposer. Le Roi débarqua ensuite dans une petite Isle, ou plutôt sur un grand rocher escarpé, appellé Pantaleu, qui est proche de la Dragonéra, dans le Port de Poloméra, & que l'on pouvoit prendre & garder facilement avec cinq cents hommes.

Avis que lui donne un Maure transfuge.

Les troupes qui étoient fatiguées de la Mer, se reposerent dans ce lieu le Dimanche suivant, & le Roi y apprit par un Maure de Paloméra, appellé Ali, qui étoit Majordome du Cheikh ou Roi de Majorque, & qui vint du camp ennemi à la nage, toutes les dispositions des Marjorquins pour se défendre. Ce transfuge lui dit entre autres choses, comme le marque Desclot, que les Maures campés proche de Paloméra pour empêcher le débarquement étoient au nombre de plus de dix mille hommes, & qu'il y avoit dans l'Isle quarante-deux mille combattants, savoir cinq mille chevaux, & les autres Fantassins, tous bien armés. Il lui promit aussi un heureux succès dans son entreprise, parce qu'extrêmement crédule & superstitieux, comme le sont tous les Mahométans, il avoit ouï dire plusieurs fois à sa mere, qui se vantoit d'être Sorciere & Magicienne, que toutes ces Isles ne tarderoient pas à tomber en la puissance du Roi d'Arragon; & il conclut par lui conseiller de prende terre dans l'Isle de Majorque le plutôt qu'il lui seroit possible, l'assurant que delà dépendoit la victoire. Tous ces avis firent beaucoup de plaisir au Roi, qui promit à Ali d'avoir soin de lui & de toute sa famille (*a*).

Le débarquement se fait dans l'Isle de Majorque.

Vers le milieu de la nuit du jour suivant, on leva l'ancre, & les douze galeres s'approcherent du rivage, en remorquant chacune un vaisseau pour débarquer les troupes. Quoique cela se fît avec le moins de bruit qu'il fut possible, les ennemis qui étoient proche delà sous leurs tentes, entendirent le mouvement, & accoururent au nombre de cinq mille Fantassins & de deux cents chevaux, pour défendre l'entrée de l'Isle; mais les galeres firent tant de diligence, qu'elles prévinrent l'activité des

(*a*) L'histoire du Roi Dom JAYME I, MIEDES, DESCLOT, & ZURITA.

Digitized by Google

Infideles. Malgré l'oppoſition des Barbares, on prit terre à Santa-Ponça, qui eſt ſur la côte de Calvia, & le Roi donna ſur le champ ce lieu à un brave Enſeigne Catalan, appellé Bernard de Ruydérnéya, & dans la ſuite Bernard d'Argentona, qui étant ſauté à terre le premier avec ſon Drapeau à la main, ſuivi d'environ ſept cents autres Chrétiens, s'en empara, & s'établit ſur une éminence (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

Dès qu'on eut le pied dans l'Iſle, Dom Raymond de Moncada alla ſeul reconnoître les ennemis, qui étoient en bon ordre & ſur leurs gardes; mais ayant bientôt fait ſigne à d'autres Chrétiens de le joindre, il fondit à leur tête, ſur les Barbares, qui prirent à l'inſtant la fuite. Dom Raymond les pourſuivit, & ne retourna au rivage, qu'après en avoir tué plus de quinze cents (*b*).

Les ennemis reçoivent un échec.

Pendant que cela ſe paſſoit, le Roi deſcendit à terre, & étant monté à cheval, il courut au galop, accompagné ſeulement de vingt-cinq Seigneurs Arragonois, pour avoir part à cette premiere victoire. Arrivé à l'endroit d'où les Maures avoient été chaſſés par Dom Raymond de Moncada, il apperçut au haut d'une montagne, un corps de quatre cents Fantaſſins ennemis, qui ne furent pas plutôt découvers, qu'ils en deſcendirent pour paſſer à une autre; mais dans le temps qu'ils faiſoient ce mouvement, le Roi les fit attaquer par ſa petite troupe, qui en maſſacra quatre-vingt. Les Seigneurs Arragonnois, emportés par leur ardeur, s'engagerent ſi avant dans la mêlée, que le Roi n'avoit plus auprès de lui que trois Cavaliers, lorſqu'il rencontra un Maure de bonne mine, à pied & bien armé. Il le ſomma de ſe rendre; mais cet homme lui ayant répondu fiérement en Arabe: *Lemuley*, *lemuley*, c'eſt-à-dire, non Seigneur, non Seigneur, mit ſa lance en arrêt, s'avança vers le Roi avec la derniere réſolution, & combattit contre tous les quatre. Dans le temps qu'un de ceux-ci, appellé Pierre Lobéra, avoit le bras levé pour le frapper, le Maure qui le remarqua, allongea un coup de lance ſi violent au

Le Roi va à eux en perſonne, & remporte un autre avantage.

(*a*) Les mêmes Hiſtoriens. || (*b*) *Idem*.

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

cheval de ce Cavalier Arragonnois, qu'il la lui enfonça par le poitrail jusqu'à la moitié. Le Cavalier tomba aussitôt par terre avec son cheval; mais s'étant relevé promptement l'épée à la main, il se jetta avec le Roi & les deux autres sur l'intrépide Mahométan, qui fut tué, sans qu'on eût pu l'obliger à se rendre: preuve évidente de ce qu'il a dû en coûter pour vaincre des ennemis si opiniâtres. Après cette action, le Roi retourna au Soleil couchant rejoindre le gros de son armée, qui le revit avec d'autant plus de joie, que l'on avoit été extrêmement allarmé pour sa personne, à cause du peu de monde qu'il avoit avec lui (*a*).

Noble émulation du Comte de Rouſſillon, du Vicomte de Béarn, & de Dom Raymond de Moncada.

Trois cents hommes de Cavalerie ayant débarqué au Cap de la Porraça, virent le Roi de Majorque, qui étoit campé avec son armée au haut de la montagne de Portopi, qui est environ à trois milles de la Ville de Majorque. Sur les avis que l'on en donna au Roi, vers le milieu de la nuit, on convint de marcher à lui le mercredi matin, douze du même mois de Septembre. Toutes les troupes furent prêtes à la pointe du jour; mais après que le Roi & tous les Officiers & Soldats eurent entendu la Messe, il s'éleva une contestation entre le Vicomte de Béarn & Dom Raymond de Moncada, d'une part, & Dom Nunno Sanchez de l'autre, touchant la conduite de l'arriere-garde pour ce jour-là, parce que ne croyant pas qu'on en vînt aux mains avec les ennemis avant le jour suivant, que l'on devoit camper à Porraça, ils avoient également envie de se trouver pour la bataille à la tête de l'armée, afin de soutenir le premier choc. (*b*)

Rude combat entre les Chrétiens & les Mahométans.

Pendant que l'amour de la gloire causoit ce démêlé, cinq mille Fantaſſins n'écoutant que leur valeur, se débanderent, & allerent droit à l'ennemi, sans Chefs & sans ordre. En vain le Roi sortit du camp avec un seul Chevalier, appellé Rochefort, pour les arrêter; ils passerent outre; & le Vicomte de Béarn, Dom Raymond de Moncada & le Comte d'Ampurias les ayant joints avec d'autres

(*a*) L'hiſtoire du Roi Dom JAYME I, ZURITA, & d'autres.

(*b*) ZURITA.

Digitized by Google

d'autres de leurs parents, & les Templiers qui formoient un excellent corps de Cavalerie, ils continuerent tous leur marche, ſans attendre Dom Nunno Sanchez, qui étoit reſté à l'arriere-garde. Comme les Maures étoient ſi proches, les Chrétiens en furent aſſaillis tout-à-coup, & il s'engagea une action très-vive entre eux & les Infideles, qui avoient leurs tentes ſur la montagne. Au bruit des armes, le Roi ſe doutant de ce qui ſe paſſoit, fit dire à Dom Nunno Sanchez, d'avancer au plutôt avec l'arriere-garde, pour ſoutenir les Chrétiens qui étoient aux mains avec les ennemis. Impatient de le voir à portée, il voulut encore lui envoyer Rochefort pour le preſſer; mais ce Chevalier lui repréſenta qu'il ne convenoit point de laiſſer ſa perſonne Royale ſeule, & expoſée à un danger ſi évident. (a)

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

Le Comte d'Ampurias cependant & les Templiers ſe détacherent pour attaquer les tentes, & le Vicomte de Béarn, accompagné de Dom Raymond de Moncada, donna ſur les ennemis avec le reſte de l'eſcadron par le côté gauche. On combattit par-tout avec un égal acharnement, de maniere que les Chrétiens eurent trois fois l'avantage, & furent trois fois obligés de reculer, parce que s'étant partagés, ils ne pouvoient ſe ſecourir les uns les autres. A la fin le Vicomte de Béarn & Dom Raymond de Moncada s'étant jettés dans le plus fort de la mêlée avec quelques chevaux qu'ils avoient auprès d'eux, bleſſerent & culbuterent un grand nombre de Maures; mais accablés par la multitude d'ennemis, ces deux braves guerriers perdirent la vie avec dix autres Seigneurs, qui étoient tous de l'illuſtre famille de Moncada. (b)

Pluſieurs Seigneurs y perdent la vie.

Sur ces entrefaites, Dom Nunno Sanchez arriva avec l'arriere-garde à l'endroit où étoit le Roi, qui l'attendoit avec la derniere impatience; & il n'y fut pas plutôt, que le Roi donna ordre à Dom Pedre Cornel, à Dom Ximene d'Urea, & à Olivier de Thermens, Gentilhomme François qui étoit banni de ſon pays, d'aller promptement avec leurs compagnies ſeconder l'avant-garde qui avoit ſur les bras toutes les forces du Roi de Majorque. Après

Les Chrétiens gagnent une glorieuſe victoire.

(a) ZURITA. (b) *Idem*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

avoir fait ce détachement, le Monarque Arragonnois le suivit avec le reſte de ſes troupes, brûlant lui-même d'impatience de ſignaler ſon courage, il s'avança avec douze ſoldats ſeulement; mais Dom Nunno Sanchez & deux autres Seigneurs arrêterent ſon cheval par la bride, le conjurant de ne point expoſer ainſi ſa perſonne. Comme l'on marchoit toujours, & qu'on montoit la montagne, ſans ſavoir le triſte ſort des Moricadas, on apperçut au haut le Roi Maure avec une brillante armée, & une banniere rouge & blanche, au bout de laquelle on voyoit une tête d'homme. Le Roi Dom Jayme, qui étoit alors à la tête d'un corps d'environ quatre-vingt chevaux, voulut de nouveau charger les ennemis; mais il fut encore retenu par ſes principaux Généraux. Au même inſtant, les Maures attaquerent un autre corps de Cavalerie, qui avoit pris les devants, & le mirent en fuite, plutôt par leurs hurlements épouvantables, que par la force de leurs armes. Encouragés par cet avantage, ils tournerent leurs pas vers le Roi; mais les Chefs de l'armée Chrétienne ayant crié à haute voix, qu'il étoit honteux de fuir devant ces Barbares, & ſous les yeux du Prince, les Chrétiens reprirent courage, firent volte-face, & repouſſerent à leur tour les ennemis. L'étendard Royal étant arrivé dans le même temps, accompagné de cent chevaux de la Maiſon du Roi, le Monarque forma avec eux, & avec la Cavalerie qu'il avoit déja proche de lui, un gros Eſcadron, à la tête duquel il gagna le haut de la montagne, en pouſſant les Maures avec la derniere vigueur. Enfin, après un combat très-rude & très-ſanglant, les ennemis quoique ſupérieurs en nombre, ne pouvant plus tenir contre la valeur des Chrétiens, prirent la fuite, & abandonnerent le champ de bataille. (*u*)

Le Roi de Majorque manque d'être pris.

Lorſque le Roi de Majorque vit ſes troupes en déroute, il ſongea à s'échapper ſecretement, & à gagner une forêt, d'où il pût ſans danger ſe retirer dans ſa Capitale. Le Roi Dom Jayme, qui l'apperçut couvert d'un manteau blanc, courut à ſa pourſuite; mais comme le Prince Mahométan avoit plus d'un mille d'avance, &

(*u*) MIEDES, ZURITA, & d'autres.

fuyoit à toute bride, il fut impoſſible au Roi de l'atteindre. Ce fut alors que le Roi apprit de l'Evêque de Barcelonne tout ce que ſon avant-garde avoit ſouffert, & la mort du Vicomte de Béarn & de Dom Raymond de Moncada, à laquelle il fut très-ſenſible, de même que toute l'armée, qui campa cette nuit ſur la montagne de Portopi, d'où l'on reconnut la ville de Majorque. (a)

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

On s'établit le lendemain dans une plaine, à deux milles de la ville, & on fit de bons retranchements autour du camp pour ſe garantir de toute ſurpriſe; après quoi on commença le ſiege de la Place, dont on s'attacha d'abord à détruire les tours & les murailles avec les machines de guerre en uſage alors. Quelque ſoin que le Roi Dom Jayme ſe donnât pour tenir la Place bien inveſtie, le Roi de Majorque, qui étoit reſté dans la forêt, où il s'étoit retiré, après ſa déroute, prit ſi bien ſes meſures, qu'il y entra avec huit mille hommes qu'il avoit ramaſſés. Ce fut à la faveur d'un ſtratagême des aſſiégés, qui, pour donner le change aux Chrétiens, & les amuſer, parurent de nuit ſur les murailles avec un nombre prodigieux de flambeaux, pouſſant des cris ſi terribles, qu'on auroit dit que l'enfer étoit déchaîné. (b)

On aſſiege la Ville Capitale.

Quelque temps après, un Maure, appellé Infantilla ou Fatilla, réſolut de couper l'eau aux aſſiégeants, en détournant le cours d'une fontaine abondante, ſur le bord de laquelle ils s'étoient poſtés. Etant ſorti de la Ville à cet effet, & ayant raſſemblé cinq cents Montagnards à pied, & cent Cavaliers, il s'empara de l'éminence d'où part cette fontaine, & il fit couler l'eau d'un autre côté. Le Roi perſuadé que le manque d'eau mettroit ſon armée en grand danger, ordonna ſur le champ à Dom Nunno Sanchez d'aller avec trois mille hommes déloger les ennemis, & faire reprendre à la fontaine ſon cours ordinaire. Il ſe livra à cette occaſion un ſanglant combat; mais les Chrétiens reſterent à la fin maîtres de la fontaine, après avoir tué cinq cents hommes des ennemis avec leur Chef. Tout cela fut fait le même jour. (c)

Les Majorquins ſont chaſſés d'un poſte.

(a) L'hiſtoire du Roi Dom JAYME I, MIEDES, DESCLOT, BEUTHER, & ZURITA.

(b) DESCLOT, ZURITA, & d'autres.

(c) DESCLOT, liv. I. chap. II. & L'Hiſtoire du Roi Dom JAYME I.

Digitized by Google

ANNEE DE J. C. 1229 & ſuiv.

Les aſſiégés cependant faiſoient une vigoureuſe réſiſtance, & ne négligeoient rien pour ſe bien défendre; mais l'ardeur des Chrétiens étoit ſi grande, que l'on pouſſa les travaux juſqu'au pied du mur, & que l'on commença à faire écrouler les tours. Dans le même temps, un des principaux Maures Montagnards, nommé Benahabet, voyant le parti de ſes Compatriotes s'affoiblir de jour en jour, envoya au Roi d'Arragon un exprès, pour lui dire, que s'il vouloit le recevoir à ſon ſervice, il le reconnoîtroit pour ſon Souverain; & le Roi ayant accepté la propoſition, pluſieurs autres Maures ſuivirent l'exemple de Benahabet. Par-là le Roi devint, en quinze jours de temps, maître de toutes les Places qu'il y avoit dans l'Iſle depuis la Ville de Majorque, juſques vers la Côte du côté de Minorque; ce qui lui fut d'un grand ſecours pour la conquête de la Capitale, par la fidélité avec laquelle Benahabet le ſervit durant cette guerre, & par la facilité qu'on eut de tirer de tous ces endroits des vivres en abondance. Il y envoya pour les gouverner, & pour adminiſtrer la juſtice en qualité de Baillis, Berenger, Durfort, Barcelonnois, & Jacques Sanz, Gentilhomme de ſa Maiſon, natif de Montpellier. (*a*)

Une partie de l'Iſle ſe ſoumet au Roi d'Arragon.

Vive réſiſtance des aſſiégés.

On propoſa dans le Conſeil du Roi de combler le foſſé qui étoit autour de la Ville, afin que la Cavalerie pût approcher, lorſqu'on auroit renverſé le mur, & la choſe ayant été approuvée, on donna cette commiſſion à Proet & Jean Chico, deux habitants de Lérida, qui remplirent en quinze jours le foſſé de branches d'arbres, de terre & de quantité de poutres & ſolives. Pour rendre ces travaux inutiles, les aſſiégés pratiquerent un ſouterrein, par lequel ils mirent le feu au bois; mais les Chrétiens l'éteignirent promptement, en jettant de l'eau du ruiſſeau dans l'endroit du foſſé où il avoit pris. Au déſeſpoir de ce mauvais ſuccès, les Maures creuſerent des tranchées pour aller gagner celles des aſſiégeants, où il ſe donna quelques combats, dans l'un deſquels les dernieres furent une fois nettoyés, quoique les aſſiégeants ne tardaſſent pas à s'y rétablir. (*b*)

(*a*) Les mêmes, MIEDES, & ZURITA. // (*b*) DESCLOT, & ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

Les Maures furieux d'avoir si mal réussi dans toutes leurs entrepriſes, s'aviſerent d'un expédient le plus cruel qu'on ſauroit imaginer. Comme il y avoit dans la Place un grand nombre d'Eſclaves Chrétiens, ils les attacherent nuds à des Croix, qu'ils planterent ſur le rempart, du côté où l'attaque ſe faiſoit avec le plus de vigueur, dans l'eſpérance que ces objets pourroient toucher le cœur du Roi Dom Jayme; mais ils furent bien ſurpris de voir que ces illuſtres Captifs, s'eſtimant heureux de ſacrifier leur vie pour Jeſus-Chriſt, crierent de toutes leurs forces aux aſſiégeants de perſiſter conſtamment, & d'être aſſurés qu'ils ne pouvoient prendre la Ville que de ce côté-là. Tant d'opiniâtreté déconcerta les Barbares, qui les remirent aux fers, & chercherent, pour empêcher l'aſſaut, d'autres ſtratagêmes, dont ils ne tirerent pas plus d'avantage. (*a*)

Ils employent ſans ſuccès un cruel expédient.

Rien n'étant capable de ralentir la valeur de aſſiégeants, le Roi de Majorque comprit qu'il ne lui reſtoit plus pour toute reſſource, que la voix d'accommodement. Dans cette penſée, il demanda à parlementer; & quoiqu'il ne s'ouvrit point entiérement ſur ſes intentions à Dom Nunno Sanchez, que le Roi lui députa, accompagné de dix Cavaliers, le Roi Dom Jayme fut de Dom Pedre Cornel, à qui un Renégat l'avoit dit, que les offres du Majorquin devoient ſe réduire à propoſer de payer tous les fraix de la guerre & de l'armement, & d'aſſurer aux Chrétiens la ſortie de l'Iſle. Sur cet avis, le Roi fit dire au Prince Barbare de ceſſer toute négociation, & de ſonger à ſe défendre, parce qu'il étoit réſolu de ne point retourner à Barcelonne, qu'après avoir conquis la Ville & le Royaume de Majorque. On lit même dans ſon hiſtoire, qu'il en fit un ſerment ſolemnel, & jura par ſa Couronne & par la foi de Jeſus-Chriſt, de ne point déſiſter de ſon entrepriſe, quand on lui donneroit autant d'argent que le terrein qu'il y avoit entre le camp & les montagnes pourroit en contenir (*b*).

Leur Roi demande à parlementer.

Malgré une déclaration ſi fiere, le Roi Maure ſe ménagea une ſeconde entrevue avec Dom Nunno Sanchez, ſous une tente magnifique, qu'il fit dreſſer proche de la

Ses propoſitions.

(*a*) ZURITA.
(*b*) L'hiſtoire du Roi Dom JAYME I. || DESCLOT, ZURITA & d'autes.

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

porté de Portopi. Il y eut pendant ce temps-là un armistice. Après s'y être plaint de l'acharnement du Roi d'Aragon à le détrôner, quoiqu'il ne l'eût jamais offensé, il fit les mêmes propositions dont j'ai parlé précédemment; mais Dom Nunno lui ayant rappellé la prise des deux vaisseaux Catalans qui avoient été enlevés par les Majorquins, & le peu de cas qu'il avoit fait de l'Ambassade que le Roi Dom Jayme lui avoit envoyé pour les réclamer, ajouta que le Roi d'Arragon étoit si fort irrité de tous ces procédés, qu'il ne consentiroit jamais, quoi qu'on pût lui dire, à déposer les armes, jusqu'à ce qu'il fût maître de la Ville & de l'Isle. Jugeant à cette réponse qu'il étoit perdu sans ressource, le Roi Maure se réduisit à demander qu'on lui laissât les vaisseaux nécessaires pour se retirer en Barbarie avec tout son monde. A cette condition, il promit de remettre la Ville, & de payer par tête, tant d'hommes que de femmes & d'enfants, cinq Besans, qui étoient une monnoie d'argent, de la valeur chacun de trois sols quatre deniers de Barcelonne, suivant Zurita.

Elles sont rejettées.

Dom Nunno, de retour au camp, rendit compte au Roi, en plein Conseil, de tout ce qui s'étoit passé dans cette conférence; mais il fut décidé presque d'une voix unanime, qu'il ne falloit entendre à aucune proposition, tant pour venger la mort des illustres Chrétiens qui étoient péris dans cette guerre, que parce qu'on ne devoit point douter que les Maures ainsi expulsés, ne revinssent bientôt avec des forces supérieures tâcher de recouvrer l'Isle. On envoya cette résolution au Roi de Majorque, & on reprit les armes de part & d'autre (*a*).

Les Maures soutiennent un vigoureux assaut.

Le Majorquin ainsi déchu de toute espérance, encouragea ses gens à périr plutôt que de rendre la Place; & les assiégeants ne tarderent pas à éprouver l'effet de ses exhortations. Dans le temps qu'on attaquoit la Ville avec le plus d'ardeur, les Maures accoururent aux murailles, & firent les derniers efforts pour repousser les Chrétiens qui montoient à l'escalade. Fleches, dards, feux d'artifice, tout fut employé dans cette occasion. En

(*a*) BEUTHER, & les Précédents.

Digitized by Google

vain les aſſaillants affrontoient avec intrépidité les plus grands dangers, tuoient & culbutoient tout ce qui ſe préſentoit devant eux ; les aſſiégés animés par la préſence de leur Roi, s'oppoſoient toujours courageuſement à leur paſſage, eſtimoient également glorieux de tuer ou de mourir pour la défenſe de leur liberté, de leur Patrie & de leur Loi. Afin d'intimider d'avantage les Chrétiens, le Roi Maure eut la barbarie, ſuivant Beuther, de leur envoyer avec de gros pierriers les têtes de quelques captifs, parmi leſquelles on reconnut celles de quelques Gentilshommes. On combattit ainſi de part & d'autre avec toute l'obſtination poſſible, juſqu'à ce que le Roi d'Arragon jugea à propos de rappeller ſes troupes (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

A la vue de la vive réſiſtance des aſſiégés, le Roi Dom Jayme ſe tourna vers Dom Nunno, & lui dit : *Ne croyez-vous pas que les Grands voudroient à préſent avoir accepté les offres avantageuſes & honorables que les Maures nous faiſoient ?* Tous ceux qui entendirent ce diſcours, parurent ſe repentir d'avoir conſeillé au Roi de les rejetter. Quelques-uns d'eux furent même d'avis qu'on renouât la négociation ; mais le Roi jugeant qu'il ſeroit honteux pour lui de demander ce qu'il avoit refuſé ſi fiérement, donna ordre de continuer l'attaque. Il fit faire à cet effet un grand château de bois, couvert de lames de fer, & d'autres matériaux, & on conſtruiſit pluſieurs machines pour eſcalader le mur ; mais les aſſiégés en mirent deux en pieces à coups de pierres (*b*). Cependant on continua de battre la Ville avec tant de vigueur, que la veille de Saint-André, on fit au mur une breche large de plus de trente braſſes. Le jour ſuivant, les Chrétiens donnerent aſſaut de ce côté-là ; & quoique les Maures les reçuſſent avec intrépidité, ils auroient forcé la Place, ſi le Roi de Majorque n'étoit accouru avec toutes ſes forces au ſecours de ſes gens. Ce renfort & une muraille de bois très-épaiſſe & très-élevée, que les Maures avoient faite en-dedans avec des guérites d'eſpace en eſpace, obligerent les Chrétiens de ſe retirer (*c*).

On continue de battre la Place.

Les Chrétiens ſont repouſſés dans un nouvel aſſaut.

Une tour & un autre pan du mur, que le Comte d'Am-

La Ville manque d'être priſe.

(*a*) Beuther & les Précédents.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Jayme I.
(*c*) Desclot, Zurita, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

purias avoit fait miner, étant tombés le lendemain, qui étoit un samedi, premier jour de Décembre, le Roi résolut, de l'avis des principaux Officiers de l'armée, de faire donner le Dimanche un assaut général. Après que chacun s'y fut disposé en Chrétien, les Troupes marchèrent à la Ville, & engagèrent un combat des plus opiniâtres. Trois cents hommes s'ouvrirent un passage par une porte qui n'avoit que six palmes de largeur; mais ils trouverent en-dedans une si vive résistance, qu'ils furent contraints de sortir, & de se retirer dans le fossé. Au même instant on jetta sur eux tant de pierres, de bois allumé, de dards, de fleches & de chaux vive, que presque réduits à la dernieres extrémité, ils n'eurent point d'autre parti à prendre, que de regagner au plutôt les tranchées. Cette action dura depuis le matin jusqu'au soir; & si la porte par où l'on étoit entré, n'avoit pas été si étroite, on se feroit infailliblement emparé de la Ville ce jour-là. Il n'en coûta aux Chrétiens que neuf hommes, & les ennemis en perdirent trois cents, & eurent en outre deux cents blessés. (a)

Les assiégés & les assiégeants montrent une égale ardeur.

La nuit suivante, une autre tour s'écroula, & Dom Nuno, qui l'avoit minée, tenta avec un corps de Troupes d'escalader le mur; mais ses gens furent accablés par une multitude infinie de Maures; & comme ils n'étoient point soutenus par d'autres Troupes Chrétiennes, ils furent culbutés dans le fossé, d'où ils se retirerent au camp avec perte de trente-trois hommes. On continua cependant de part & d'autre d'attaquer & de se défendre avec une égale obstination. Les uns lançoient quantité de grosses pierres avec les machines de guerre; d'autre s'occupoient à miner & saper les murs; plusieurs s'attachoient à brûler les portes, qui s'embrasant, quoique garnies de lames de fer très-épaisses, tomboient dans le fossé: tout le monde enfin montroit la même ardeur pour obtenir la victoire. (b)

Tout se dispose pour un assaut général.

Olivier de Thermens ayant fait travailler du côté de l'Orient à une grande mine, renversa treize brasses de la barbacanne; en sorte que le fossé fut comblé, qu'on pouvoit aller

(a) Idem. (b) DESCLOT, ZURITA, & d'autres.

aller ſans obſtacle juſqu'au mur; mais les Maures firent une contre-mine, & livrerent un rude combat aux Chrétiens, qui furent forcés de ceſſer leurs travaux. Le Prévôt de Tarragone en pratiqua pareillement une, ſur laquelle s'éboulerent dix braſſes de la muraille, & il maltraita tellement les ennemis avec ſes gens, que les Maures perdirent courage, & que les Chrétiens s'animerent davantage par l'eſpérance du ſuccès. On fit auſſi approcher de la Ville un grand château de bois, que Dom Nunno avoit fait conſtruire, & d'où les Arbalétriers & Archers incommoderent extrêmement les aſſiégés. Enfin, on pouſſa en-avant une tranchée, & on prépara tout ce qui étoit néceſſaire pour un nouvel aſſaut. Dom Nunno conſeilla au Roi de faire jurer ſolemnellement à toute l'armée, que perſonne ne ſe retireroit du combat ce jour-là, ſans être bleſſé à mort, ſous peine d'être regardé comme traître, de même que s'il eût attenté à la vie de ſon Souverain. Le Roi ayant goûté cet avis, raſſembla l'armée, & fit prêter le ſerment ſur une Croix, & ſur les ſaints Evangiles. Il voulut le faire lui-même le premier; mais les Grands s'y oppoſerent, en conſidération du reſpect dû aux Têtes couronnées, quoique Deſclot prétende qu'il n'eut aucun égard à leurs remontrances, diſant qu'il vouloit être le jour de l'aſſaut à la tête de ſes Troupes, & les animer par ſa préſence. Cela ſe fit vers les fêtes de Noël. (a)

ANNÉE DE J. C. 1229 & ſuiv.

D'un autre côté, les aſſiégés ne négligeoient rien pour ſe bien mettre ſur la défenſive, & les Maures de l'Iſle qui s'étoient ſoumis au Roi, commencerent à ſe raſſembler ſur le haut des montagnes, & à ſe révolter; ce qui fit que les deux Baillis qui avoient été commis par le Roi, revinrent au camp, ne ſe croyant pas en ſûreté parmi ces Barbares. Comme il y avoit à craindre que ceux-ci n'entraſſent dans la Ville pour en ſeconder les défenſeurs, le Roi fit doubler les ſentinelles, & renforcer les différents poſtes. Il mit auſſi une compagnie de Cavalerie à la garde des machines de guerre; une autre vis-à-vis de la porte de la Ville, appellée Portopi. Ayant appris en-

Les Maures ſoumis ſe révoltent, & donnent de l'inquiétude au Roi Dom Jayme.

(a) MARSELIUS, & les précédents.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

suite qu'à cause du froid violent la plupart des soldats se retiroient à leurs logements, une heure après avoir été postés, il ordonna aux Grands & aux Gentilshommes de sa Maison de faire eux-mêmes la garde dans ces trois endroits avec leurs compagnies. On fut ainsi durant cinq jours, & le Roi en passa trois, sans fermer l'œil, ou prendre un instant de repos, s'occupant continuellement à donner les ordres nécessaires, & à pourvoir à tout. Il emprunta dans cette occasion soixante mille Besans à des Marchands qui suivoient l'armée, avec promesse de les rendre, quand on seroit maître de la Ville. (*a*)

L'armée marche à l'assaut.

La fête de Noël arrivée, on la célébra dans le camp avec beaucoup de solemnité, & on interrompit tous les travaux & toutes les opérations militaires. On s'occupa les jours suivants à creuser des mines, saper la muraille, brûler les portes, combler le fossé, & ouvrir un passage pour entrer. La nuit avant le dernier jour de Décembre, qui étoit fixé pour l'assaut général, on donna l'ordre que tout le monde fût prêt à la pointe du jour, & chacun se confessa & communia. Le lendemain matin, qui étoit un jour clair & serein, toute l'armée étant sous les armes dans une plaine entre la Ville & le Fort, le Roi la harangua en peu de mots, & donna le signal de l'attaque. Voyant que personne ne branloit, il cria par deux fois : *Marchez, marchez, braves Guerriers. Qu'attendez-vous ? Craignez-vous cette vile canaille ? Combattez au nom de Dieu.* Toute l'armée étant alors sortie comme d'une profonde léthargie, commença à se mettre en mouvement, invoquant la Sainte Vierge, dont le nom fut proféré plus de trente fois, avant qu'on arrivât proche de la Ville. Les Compagnies d'Infanterie marchoient devant en bon ordre, & étoient suivis de toute la Cavalerie. (*b*)

Rude combat entre les Chrétiens & les Maures.

On s'avança vers une breche, par où le passage étoit le plus facile, & cinq cents Fantassins l'ayant bientôt franchie, assurerent l'entrée aux chevaux. Les Maures se présenterent fiérement à leur rencontre, commandés par leur Roi en personne, qui, monté sur un cheval blanc, ne

(*a*) l'Histoire du Roi Dom JAYME I, MARSILIUS, ZURITA, & d'autres.

(*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1229 & suiv.

ceſſoit de leur crier : *Rodo*, *Rodo*, c'eſt-à-dire, *courage*, *tenez ferme*. Il s'engagea un rude combat dans la rue connue aujourd'hui ſous le nom de Saint-Michel. Une multitude d'ennemis, formant une eſpece de mur impénétrable, diſputoit le terrein à l'Infanterie Chrétienne, qui, ſoutenue d'un gros de Cavalerie, faiſoit les derniers efforts pour rompre cette barriere. Les gens de pied approcherent de ſi près, qu'ils ſe trouverent à la portée de l'épée, & les chevaux furent obligés de s'éloigner pour attendre du renfort; mais un autre corps de Cavalerie étant entré dans le même temps, ils allerent tous enſemble fondre ſur les ennemis, qui commencerent à lâcher pied. Tous les habitants cependant étoient ſi fort animés, que les femmes & les enfants même jettoient de deſſus les maiſons des pierres, des feux d'artifice, des poutres, des ſolives & d'autres choſes; en ſorte qu'on ne reſpiroit de tous côtés que fureur, & que ce n'étoit par-tout qu'horreur & carnage.

La Ville eſt emportée de force.

Le combat dura avec cette opiniâtreté tout le temps que le Roi de Majorque fut préſent; mais dès que ce Prince commença à ſe retirer, en voyant ſes gens plier, le déſordre des ennemis devint général. Plus de trente mille Maures, tant hommes que femmes, s'enfuirent vers les montagnes avec précipitation, par les portes de Barbolet & de Portopi. On ne les pourſuivit point, parce que les Chrétiens s'arrêterent à ramaſſer le butin, qui fut prodigieux. On lit dans l'Hiſtoire du Roi Dom Jayme qu'il y eut vingt mille hommes tués; l'Evêque de Miedes n'en met que dix mille, & Deſclot porte le nombre juſqu'à cinquante mille, outre trente mille qui furent faits captifs. (*a*)

Le Roi Maure eſt fait priſonnier avec un de ſes fils.

Ramon Muntaner aſſure que le Roi Dom Jayme ſe trouva pendant la bataille dans les premiers rangs, & qu'ayant l'épée à la main, il s'avança juſqu'à la porte de l'Almudayna, qui eſt, comme je l'ai dit, l'Alcaçar de la Ville. Quelques Maures qui s'y étoient retirés, ne l'eurent pas plutôt apperçu, qu'ils offrirent de ſe rendre, & le prierent de leur donner une ſauve-garde. Le Roi laiſſa avec eux une perſonne de diſtinction, pour empêcher

(*a*) Les Auteurs cités.

ANNÉE DE J. C. 1229.

qu'on ne leur fît aucune inſulte ; après quoi il ſuivit deux ſoldats de Tortoſe, qui le menerent à l'endroit où le Roi Maure s'étoit réfugié. Arrivé à la maiſon, il y entra accompagné de Dom Nunno Sanchez, & il y trouva le Prince Barbare, qui avoit ſa cotte de mailles & ſes vêtements blancs, & proche de lui trois de ſes Gardes ſeulement, armés de Zagayes. Dès qu'il parut, le Roi Maure ſe leva, & s'humilia devant le Monarque Chrétien, qui l'ayant pris par la barbe, comme il l'avoit juré, lui dit de ne rien craindre pour ſa vie. Enſuite le Roi d'Arragon confia la garde de ſa perſonne à deux Seigneurs & à quelques ſoldats, & retourna à l'Almudayna, qui lui fut livré à l'inſtant. Là on lui remit, comme il eſt marqué dans ſon Hiſtoire, un fils du Roi Maure, agé d'environ treize ans, qui ſe fit Chrétien dans la ſuite, & qui reçut au Baptême le nom de Jayme ou Jacques. Le Roi d'Arragon fit épouſer à ce Prince une Demoiſelle de diſtinction appellée Donna Eve, fille de Dom Martin Roldan, & petite-fille de Dom Roldan de la famille d'Alagon, & lui donna pour lui & pour ſes deſcendants, la Baronnie d'Illuéca & Gotor. Ce fut ainſi que le Roi Dom Jayme gagna la Ville de Majorque le dernier jour de Décembre de l'année 1229, après un ſiege de plus de trois mois. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1230 & ſuiv.

Le lendemain, jour de la Circonciſion, & le premier de l'an 1230, le Pere Michel de Fabra, de l'Ordre de Saint Dominique, dreſſa un Autel dans la grande place de l'Almudayna ; & les Evêques qu'il y avoit dans l'armée, y célébrerent la Meſſe avec beaucoup de ſolemnité, remerciant Dieu de la faveur inſigne qu'il venoit d'accorder aux Chrétiens. On fit auſſi dans le même lieu les obſeques de quelques illuſtres Barons, qui avoient été tués dans cette guerre, & on y enterra leurs corps avec une grande pompe funebre. Depuis on y a bâti une Chapelle ou petite Egliſe ſous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire. Quand le Roi eut fait bénir la grande Moſquée, qui eſt aujourd'hui l'Egliſe de Saint-Michel, on y dit encore en actions de graces une Meſſe ſolemnelle,

On rend graces à Dieu de la victoire, & la grande Moſquée eſt érigée en Egliſe.

(*a*) L'hiſtoire du Roi Dom JAYME I, MIEDES, DESCLOT, ZURITA, & d'autres.

à laquelle tous les Prélats & Riches-hommes assisterent, répandant des larmes de joie, de voir le Culte divin rétabli dans une Isle qui avoit été si long-temps infectée du Mahométisme. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1230 & suiv.

La Ville fut abandonnée au pillage pendant huit jours, & on y trouva des richesses immenses en or & en argent monnoyé, en vases précieux, en armes, en habits, en étoffes d'or & de soie, en housses & harnois de chevaux, & en mille autres sortes de choses. Marsilius dit que les vainqueurs rencontrerent, en parcourant les rues & les maisons de la Ville, quantité de femmes & de filles très-belles, qui s'empressoient de leur offrir de l'or & de l'argent, des pierres précieuses, des colliers de perles & de diamants, des chaînes d'or, & d'autres joyaux & bijoux d'un grand prix, les conjurant d'accepter ces effets, & de leur laisser la vie. De tous les Chrétiens que les Infideles avoient fait captifs, on n'en trouva en vie que cent quatre-vingt, les autres ayant été tués par les Barbares. On leur rendit sur le champ la liberté, & le Roi leur fit donner des vivres & des habits. (*b*)

Butin considérable que l'on fait dans la Ville.

Comme toute la Ville étoit pleine de corps morts, de têtes & de membres coupés, & que la terre étoit toute teinte de sang, on donna ordre de la nettoyer au plutôt, & les Prélats accorderent à cet effet mille jours de pardon, pour chaque corps de Mahométan que l'on porteroit dans la campagne. Quoiqu'on brûlât tous ces cadavres, de peur qu'ils n'infectassent & ne corrompissent l'air, il survint peu après une cruelle peste qui dura un mois, & qui fit de grands ravages dans les troupes Chrétiennes, sans épargner même les personnes de la premiere distinction. (*c*)

Il survient une cruelle peste.

Quand on eut pourvu à la sûreté de la Ville, le Roi tourna ses armes contre les Maures des montagnes, & serra de si près ces Barbares, quoique retranchés dans de fortes cavernes, dont quelques-unes étoient même presque inaccessibles, qu'il en tua un grand nombre, en prit plusieurs, & en força d'autres de se soumettre, le dernier jour de Mars, Dimanche des Rameaux de l'année 1230. Il y

Réduction des Maures montagnards.

(*a*) Les mêmes Historiens.
(*b*) MARSILIUS, & les précédents.
(*c*) BEUTHER, DESCLOT, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1230 & suiv.

en eut cependant encore quelques-uns, qui continuerent de ſe défendre avec opiniâtreté ; mais après que le Roi fut retourné dans ſes Etats en terre-ferme, ils conſentirent à dépoſer les armes, à condition qu'ils auroient la liberté de reſter dans l'Iſle. (*a*)

Les terres & les biens ſont répartis entre les Conquérants, & la Ville repeuplée.

Pendant qu'on faiſoit cette guerre aux Montagnards, le Roi preſcrivit par un privilege en date du premier jour de Mars de l'an 1230, la forme de Gouvernement qu'il vouloit qu'on obſervât dans l'Iſle, marquant en même-temps les franchiſes & exemptions dont les habitants devoient jouir. Il avoit déja partagé les biens & les terres entre les Conquérants ; & quoique les Chevaliers de l'Hôpital ne ſe fuſſent point trouvés au ſiege ni à la priſe de la Ville, il donna à cet Ordre, par eſtime pour Hugues de Folcalquier, qu'il en avoit fait élire Grand-Maître dans le Royaume d'Arragon & le Comté de Catalogne, & qui vint avec quinze Chevaliers ſeulement, après la conquête faite, une de ſes Métairies, avec des terres pour la ſubſiſtance de trente Chevaliers, & les maiſons de l'Arſenal pour en faire un Couvent de l'Ordre. A l'égard des Maures qui avoient été faits captifs, il ordonna qu'ils ſeroient employés comme eſclaves, à la culture des terres, & aux travaux publics pour les fortifications de la Ville. Ceux qui s'étoient rendus volontairement, reſterent en poſſeſſion de leurs biens & héritages, & l'Evêque Miedes aſſure que quelques-uns d'eux ſe convertirent. Pour repeupler la Ville, pluſieurs des Chrétiens qui avoient eu part à la conquête, s'y établirent ; & il y paſſa peu après d'autres gens d'Arragon, qui en firent de même. (*b*)

Dom Bernard de Sainte-Eugénie eſt fait Capitaine Général de l'Iſle. Retour du Roi d'Arragon en Eſpagne.

Toutes ces diſpoſitions faites & d'autres ordres donnés, le Roi nomma Gouverneur & Capitaine Général de l'Iſle Dom Bernard de Sainte-Eugénie, Seigneur de Torrella ; & ayant laiſſé les armes & les chevaux néceſſaires à ceux qui étoient chargés de la défenſe du pays, il s'embarqua à Paloméra ſur deux galeres avec le reſte des troupes le vingt-huitieme d'Octobre, fête de Saint-Simon & de Saint-Jude, après un ſéjour de quatorze mois dans

(*a*) Marsilius, Miedes & Zurita.
(*b*) Manuſcrits des Archives de Majorque, Marsilius, Miedes, l'Hiſtoire du Roi Dom Jayme I, Zurita, Dameto, & d'autres.

Digitized by Google

l'Iſle. Il mit auſſi-tôt à la voile pour l'Eſpagne, & arrivé à Porraça ſur la côte de Catalogne, le troiſieme jour de ſa navigation ; il paſſa delà à Tarragone, où il prit terre. Quelques-uns diſent qu'il emmena avec lui le Roi Maure détrôné, & d'autres ſe perſuadent qu'il le laiſſa en priſon à Majorque, & que le Barbare y mourut de triſteſſe & de douleur (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1230 & ſuiv.

De retour en Eſpagne, le Roi d'Arragon ſongea à établir un Evêque à Majorque ; & étant à Pobleté, Abbaye de Cîteaux près de Montblanc au Dioceſe de Tarragonne, il tint à la Touſſaints de l'année 1230, une Aſſemblée dans laquelle il en fit la propoſition ; mais l'Evêque de Barcelonne s'y oppoſa d'abord, ſous prétexte de la donation qu'Ali, Duc de Denia & Souverain des Baléares, avoit faite à ſon Egliſe en l'année 1058 de la juriſdiction pour le ſpirituel dans ces Iſles. Quoique le ſixieme de Novembre de la même année, le Prélat ſe relâchât de ſes prétentions, & paſſât avec le Roi une tranſaction, par laquelle il conſentit à la demande conformément à la déciſion de trois Juges arbitres qui furent choiſis de concert pour régler cette affaire, à condition que le premier Evêque qu'on mettroit à Majorque, ſeroit au choix du Roi, & ſes Succeſſeurs nommés par l'Evêque & le Chapitre de Barcelonne, avec l'agrément du même Souverain, & tirés du ſein de l'Egliſe de Barcelonne, ou de celle de Majorque ; le Pape Grégoire IX refuſa de donner alors ſon conſentement. Les raiſons qu'il allegua au Roi, furent, que la conquête étoit trop récente, & qu'il n'y avoit point encore de revenus ſuffiſants pour qu'un Prélat pût ſubſiſter dans cette Iſle avec la décence convenable. Sa Lettre eſt du vingtieme jour de Décembre 1230. Delà vint que Majorque fut pluſieurs années ſans avoir un Evêque particulier ; cependant en 1232, le Pere Bernard, Abbé de Saint-Felix de Guixols, étoit déja nommé, comme on l'apprend par la donation que le Roi Dom Jayme fit à l'Egliſe de Majorque & à ſes Prélats, étant à Barcelonne, le cinquieme jour d'Avril de la même année, de la dixieme partie des productions

Rétabliſſement d'un Siege Epiſcopal à Majorque.

(*a*) ZURITA, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1230 & suiv.

de la terre dans tout ce qui lui appartenoit ou pourroit avec le temps lui appartenir, à lui & à ſes ſucceſſeurs, tant à Majorque, qu'à Minorque & à Iviça, avec un pareil droit ſur la chaſſe, ſur la pêche dans tous les Ports & les environs de Majorque & d'Iviça, & même ſur la Monnoie que l'on pourroit fabriquer dans ces Iſles. Il paroit qu'après le Pere Bernard on nomma le Prévôt de Tarragone, puiſque le dix-ſeptieme de Novembre de l'an 1235, Jean, Procureur de Dom Pedre, Infant de Portugal, alors Seigneur de Majorque, fit auſſi une donation à ce même Prévôt ou à tout autre qui le remplaceroit, pour l'Egliſe de Majorque; mais on ne voit point qu'il ait été ſacré Evêque, non plus que ſon Prédéceſſeur, quoique M. l'Abbé Fleury donne cette qualité au Pere Bernard. Au contraire, le Roi Dom Jayme ratifiant la même donation à Monçon le treizieme d'Octobre de l'année ſuivante 1236, déclare qu'elle fut faite par l'Infant de Portugal en faveur de l'Evêque qu'on devoit aſſeoir ſur le Siege de Majorque, parce qu'il n'y en avoit point encore; & Vincent Mut aſſure, de même que Dameto, que le Pere Dom Raymond de Torrella, de l'Ordre de Saint Dominique, fut le premier Prélat réel & effectif de cette Iſle. (*a*)

Dom Raymond de Torrella, Dominicain, le remplit le premier.

Il y a apparence que ce fut en 1237, que ce Religieux fut élevé à la Dignité épiſcopale; en ſuppoſant une prompte exécution de la Bulle que le Pape Grégoire IX. adreſſa, en date du neuvieme de Juillet de cette année, à Dom Raymond de Pennafort, depuis peu Général des Dominicains, & aux Evêques de Vich & de Lérida, à l'effet de donner un digne Paſteur à Majorque, ordonnant aux deux Prélats de le ſacrer, & d'appeller pour cela un nombre légitime d'Evêques, mais d'ailleurs que de la Province de Tarragone. On eſt du moins aſſuré qu'il la poſſédoit en 1239; la preuve s'en tire d'un acte dont Dameto fait mention, & par lequel Loup d'Eſclava, Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean à Majorque, confirmant le vingt-neuvieme jour de Mai de la même année, une donation faite

(*a*) Les Auteurs cités, & ZURITA.

faite à l'Egliſe Cathédrale de cette Iſle, appelle Dom Raymond de Torrella, Evêque de Majorque par la grace de Dieu. Ce fut ce Prélat qui commença le bâtiment de la Cathédrale, avant que d'être fait Evêque. Il fonda pluſieurs bénéfices, & de ſon temps il y avoit douze Chanoines & trois Dignités, qui étoient celles de Doyen, de Sacriſtain & de Chantre : on créa auſſi alors la Sous-Chantrerie. Enfin, ce digne Evêque, également reſpectable pour ſa grande vertu, ſon profond ſavoir & ſon illuſtre naiſſance, occupa ſon Siege juſqu'en l'année 1266, qu'il mourut le onzieme jour de Juin. (a)

ANNÉE DE J. C. 1230.

Sur des avis que le Roi de Tunis faiſoit de grands préparatifs contre l'Iſle de Majorque, & y étoit même peut-être déja avec ſa flotte, le Roi Dom Jayme y repaſſa promptement en 1231, avec une flotte & quelques troupes ; mais à ſon arrivée il trouva tout aſſez tranquille, & il apprit qu'il n'y avoit rien à craindre cette année de la part du Tuniſien. Raſſuré de ce côté-là, il prit terre, & marcha contre des Maures rebelles, au nombre de trois mille, tous braves gens, ſans compter les femmes & enfants, qui s'étoient emparés des Châteaux de Pollença, de Santucri, & d'Oloron. Il recouvra en peu de jours ces trois Places, quoique très-fortes ; & Xuarp, qui commandoit les Rebelles, ſe voyant vivement pourſuivi par le Roi, ſe détermina à faire un accommodement avantageux. (b)

ANNÉE DE J. C. 1231 & ſuiv.

Le Roi Dom Jayme retourne à Majorque, & dompte des Maures rebelles.

Ainſi délivré en partie de l'inquiétude que ces audacieux pouvoient lui donner, quoiqu'il y eût encore ſur les montagnes environ deux mille hommes qui ne voulurent accepter aucun parti, le Roi retourna en Catalogne. En partant, il laiſſa dans l'Iſle, ſuivant Dameto, l'Infant Dom Pedre de Portugal, qui y étoit paſſé avec lui, & à qui il l'avoit donnée, comme je le dirai bientôt, en échange pour le Comté d'Urgel. Il mit auprès de lui, pour l'aider dans le Gouvernement, Dom Bernard de Sainte-Eugénie, & Dom Pedre Maça, Seigneur de Gayren, en conſideration de qui quelques Chevaliers & Gentilhommes voulurent auſſi reſter. (c)

Il repaſſe en Catalogne.

(a) JEAN DAMETO, VINCENT MUT, & d'autres.
(b) MARSILIUS, MIEDES, ZURITA, & d'autres.
(c) L'Auteur cité.

ANNÉE DE J. C. 1231 & suiv.

Zurita dit que ce ſecond voyage du Roi Dom Jayme à Majorque, fut cauſe que ce Prince ne put aller à Pâques trouver Dom Sanche VI, Roi de Navarre, à Tudele, comme il s'y étoit engagé au mois de Février de la même année 1231, dans une conférence qu'il avoit eue avec lui au même lieu & il ajoute que le Roi d'Arragon en fit des excuſes au Navarrois. De-là il ſemble ſuivre que le Roi d'Arragon étoit à Majorque au mois de Mars, puiſqu'en cette année le jour de Pâques tomba avec le vingt-troiſieme de ce mois. Ferreras paroît avoir adopté la même opinion, en mettant le retour du Roi Dom Jayme, de Majorque en Catalogne, avant l'échange du Royaume de Majorque contre le Comté d'Urgel. Ce ſont les ſeuls indices que j'ai pu découvrir pour le temps dans lequel le Roi Dom Jayme ſe trouva la ſeconde fois à Majorque; mais je doute qu'on doive y ajouter foi. De quelque poids en effet que ſoient les deux Hiſtoriens qui nous les donnent, je ne crois pas que l'on puiſſe ſe diſpenſer de leur préférer l'autorité de l'Hiſtoire du Roi Dom Jayme I. Il y eſt dit expreſſément, comme Jean Dameto l'obſerve, que ce fut avant ſon départ pour Majorque, que ce Prince échangea avec Dom Pedre, Infant de Portugal, qui, banni de ſon Pays, s'étoit retiré & marié en Arragon, les Iſles de Majorque & de Minorque contre le Comté d'Urgel, que la Comteſſe Donna Aurembiaſſe avoit laiſſé, en mourant, au même Infant ſon mari. Or puiſque l'on voit par l'acte d'échange, qui eſt rapporté tout entier par Dameto, que cet arrangement fut fait à Lérida, le dernier jour de Septembre de cette année, il doit ſuivre néceſſairement que le Roi Dom Jayme ne paſſa à Majorque pour la ſeconde fois que dans l'un des trois derniers mois de l'année 1231. En admettant donc cette opinion que je juge la mieux fondée, je crois qu'on peut ſoupçonner que ce qui empêcha le Roi Dom Jayme de ſe trouver à Pâques à Tudele, ce fut le voyage qu'il fit à Montpellier, où ſa préſence étoit néceſſaire, & où il confirma le vingt-huitieme jour du mois d'Août, comme il eſt marqué dans la nouvelle Hiſtoire de cette Ville, les coutumes & privileges des habitants, accorda à ceux-ci différentes graces, fit divers réglements pour les Notaires & l'adminiſtration

Dom Pedre, Infant de Portugal, acquiert le Royaume de Majorque par une échange.

Digitized by Google

de la Juſtice, & reçut de la Ville un don gratuit de cent mille ſois Malgoriens, pour l'aider dans ſes guerres contre les Sarraſins. Cette derniere circonſtance ſemble encore juſtifier ma conjecture, parce qu'on ne voit pas que le Roi Dom Jayme eût alors d'autre guerre contre les Sarraſins, que celle contre les Maures Majorquins, qui, flattés de l'eſpérance d'être ſecourus des Tuniſiens, avoient repris les armes, pour eſſayer à ſe remettre en poſſeſſion de leur Iſle. Cela poſé, je me perſuade que ce fut à ſon retour de Montpellier, qu'il alla à Tudele, où il fit ſes excuſes au Roi de Navarre de ne s'y être pas rendu au temps dont ils étoient convenus: que n'ayant pu obtenir du Navarrois les ſecours dont il avoit beſoin pour embraſſer ſa défenſe contre le Roi de Caſtille, & déclarer la guerre au dernier, il partit pour la Catalogne à deſſein de ſe rendre de là à Majorque, ſur la nouvelle de la révolte des Maures qui étoient encore dans cette Iſle, & des préparatifs qu'on faiſoit à Tunis en leur faveur, & qu'en paſſant par Lérida, il y fit, avec l'Infant de Portugal, l'échange dont j'ai parlé.

ANNÉE DE J. C. 1231 & ſuiv.

Ferreras marque encore que l'Infant Dom Pedre acquit par cette voie la Souveraineté de ſes Iſles, de Majorque & de Minorque; mais il auroit dû ajouter que le Roi d'Arragon s'en réſerva la Suzeraineté. C'eſt ce qu'on apprend par l'acte d'échange dont j'ai déja fait mention. Après que l'Infant de Portugal y a déclaré qu'il cede & tranſporte au Roi d'Arragon le Comté d'Urgel & ſes dépendances, avec tous les droits qu'il pouvoit y avoir, ſoit en vertu du Teſtament de la Comteſſe Aurembiaſſe ſa femme, ou autrement; le Roi ayant accepté cette donation, dit qu'il abandonne au même Infant le Royaume de Majorque & l'Iſle de Minorque, avec tout ce qu'il y poſſédoit ou devoit poſſéder, tant ſur mer que ſur terre, pour en jouir ſa vie durant, ſuivant les us & coutumes de Barcelonne, à condition de l'hommage, & de le mettre en poſſeſſion, lui & les autres Rois d'Arragon ſes ſucceſſeurs, des Châteaux & Places fortes, toutes les fois qu'ils l'exigeroient, & de regarder comme amis & ennemis tous ceux qu'ils tiendroient eux-mêmes pour tels, ſoit Maures ou Chrétiens. Le Roi ſe réſerva en outre la

Le Roi d'Arragon en garde la Suzeraineté. Autres conditions du traité.

Digitized by Google

Année de J. C. 1231 & suiv.

propriété de l'Almudayna, les deux Châteaux d'Oloron & de Pollença, & consentit que l'Infant pût se substituer, pour la troisième partie seulement de ces Domaines & de leur produit tant par mer que par terre, tels héritiers qu'il jugeroit à propos; mais avec obligation à perpétuité de rendre hommage aux Rois d'Arragon, conformément à la Coutume de Barcelonne. Il fut encore permis à l'Infant Dom Pedre de disposer à son gré des biens, charges & dignités dans ces Isles, sauf les réserves marquées ci-dessus, & la fidélité qu'il devoit au Roi Dom Jayme, qui, de son côté, s'engagea, pour lui & pour ses successeurs, d'approuver & confirmer toutes ces concessions, qui auroient toujours la même force que si elles avoient été faites par eux. L'Infant pouvoit pareillement acheter des biens dans ces Isles, & en faire ce qu'il jugeroit à propos, pour vu qu'il ne donnât aucune atteinte aux droits de Suzeraineté & de Juridiction des Rois d'Arragon. Ce fut toujours la condition que lui imposa le Roi Dom Jayme, qui s'obligea en revanche de lui donner toute aide & assistance envers & contre tous. Enfin, l'Infant rendit hommage, & prêta serment au Roi sous toutes ces conditions, en présence de Dom Berenger, Evêque de Lérida, & de plusieurs Abbés & Seigneurs, entre autres de Pierre Perez, Justicier ou Grand-Bailli d'Arragon. Quoiqu'il devînt ainsi possesseur de ce Royaume, on voit par plusieurs Diplômes qu'il n'en a jamais pris le titre de Roi; mais seulement celui de Seigneur (*Dominus*), gardant toujours celui d'Infant de Portugal (*a*)

Erreurs de plusieurs Ecrivains dissipées.

De tout ceci il est facile de conclure, que c'est à tort que quelques Historiens de Portugal prétendent que l'Infant Dom Pedre passa avec une flotte à Majorque, & conquit cette Isle sur les Maures. Il est pareillement constant que Mariana n'est pas mieux fondé, quand il assure que le Roi Dom Jayme donna seulement à cet Infant, sa vie durant, le Gouvernement de l'Isle de Majorque, pour y commander au nom du même Roi d'Arragon. On peut encore tirer une autre conséquence contre l'Abbé de Vay-

(*a*) Histoire du Roi Dom Jayme I, Zurita, & Jean Dameto, qui produit les diplômes cités.

Digitized by Google

rac, qui marque, je ne ſais ſur quelle autorité, qu'il fut ſtipulé que la Couronne de Majorque retourneroit à Dom Jayme ou à ſes ſucceſſeurs, *ſi le nouveau Roi Dom Pedre mouroit ſans enfants.* Dans l'Acte d'échange, il n'eſt pas dit le mot de la poſtérité de Dom Pedre; & par la convention touchant les héritiers que ce Prince pouvoit ſe ſubſtituer, on voit que ceux-ci (ſoit enfants ou autres) ne devoient avoir qu'un tiers de ce qu'il poſſédoit, les deux autres revenant au Roi. L'Abbé de Vayrac veut en outre que Dom Pedre ait pris poſſeſſion de ces Iſles *avec la Reine ſa femme;* mais il eſt ſûr, ſuivant Zurita, Mariana, Dameto & d'autres, que ce Prince étoit veuf, la Comteſſe Aurembiaſſe ſa femme étant morte cette même année 1231, avant l'échange. C'eſt ce qui eſt d'ailleurs confirmé par l'acte, où l'Infant Dom Pedre cédant au Roi le Comté d'Urgel, ne fait cet abandon que comme Donataire & Légataire de la Comteſſe Aurembiaſſe ſa femme, à qui le Comté avoit appartenu en propre. (*) Zurita & Dameto diſent que ce qui engagea le Roi à faire cet échange, ce fut la crainte que l'Infant Dom Pedre ne tranſportât à quelque autre le Comté d'Urgel, ou ne s'accommodât avec Dom Ponce de Cabréra, qui prétendoit y avoir droit.

ANNÉE DE J. C. 1231 & ſuiv.

Malgré cette conceſſion, le Roi Dom Jayme, jaloux de ſa parole & de la conſervation d'une conquête qui lui avoit tant coûté, vola au ſecours de l'Iſle de Majorque, comme on l'a déja vu, quand il la crut menacée par le Roi de Tunis. Comme les deux mille Maures qui s'étoient retranchés ſur les montagnes, refuſerent conſtamment, après qu'il fut reparti pour l'Eſpagne, de ſe rendre à d'autre qu'au même Roi Dom Jayme en perſonne, quoique durant tout l'hyver on ne ceſſât de leur faire une guerre cruelle, & qu'ils euſſent beaucoup à ſouffrir de la famine, il fut encore obligé de retourner à Majorque en l'année 1232. Dès qu'il y fut arrivé, il s'occupa à pacifier le Royaume; & les Maures qui ſe ſoumirent de leur plein gré, reſterent libres pour peupler le pays: les au-

ANNÉE DE J. C. 1232 & ſuiv.

Le Roi Dom Jayme fait un troiſieme voyage à Majorque.

(*) *Vel totum jus*, dit l'Infant Dom PEDRE, *quod in eo habeo, vel habere debeo ratione donationis, vel legati illuſtris Domnæ Aurembiæ Comiteſſæ Urgelli, ſive ex teſtamento ſuo.* Ce ſont les termes portés dans l'Acte.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1232 & suiv.

tres furent vendus à l'encan, ou répartis entre les Seigneurs qui accompagnoient le Roi. Je m'écarte ici de Ferreras, qui marque que le Roi Dom Jayme n'alla à Majorque, qu'après avoir été s'emparer de l'Isle d'Iviça, parce que mon récit s'accorde avec la Chronique ou l'Histoire de ce Prince, citée par Ferreras même pour autorité, ainsi qu'avec Zurita & Dameto, que je vais continuer de suivre. (*a*)

Il envoye sommer les Minorquins de se soumettre.

Pendant que le Roi étoit dans cette Isle, Raymond de Serra, Commandeur des Templiers de Majorque, & neveu d'un autre de même nom, qui étoit Commandeur de Monçon, lui persuada d'envoyer sommer les Maures, habitants de celle de Minorque, de le reconnoître pour leur Souverain; & le conseil ayant été approuvé par Dom Bernard de Sainte-Eugénie & Dom Pedre Maça, le Roi leur donna à tous trois cette commission. Ils partirent en conséquence avec les galeres qui avoient amené le Roi, & ils allerent mouiller dans un Port vis à-vis de Majorque, proche de Ciutadella qui est la principale Ville de l'Isle, & située dans un lieu charmant. Cette Isle étoit alors très-peuplée, & avoit ses principaux Ports, qui sont ceux de Mahon & de Ciutadella, à moitié fortifiés. A l'arrivée des trois Députés du Roi, les Insulaires furent très-allarmés; mais s'étant un peu rassurés, l'Alcayde & les principaux Vieillards vinrent les complimenter. Dom Bernard de Sainte-Eugénie & ses deux Collegues leur remirent aussi-tôt une Lettre écrite en Arabe, par laquelle le Roi leur faisoit savoir ses intentions; & quelque instances que les Maures fissent aux Chrétiens d'entrer dans la Ville, ceux-ci refuserent toujours d'y consentir, jusqu'à ce qu'on leur eût donné une réponse positive. (*b*)

Ceux-ci y consentent à certaines conditions.

D'un autre côté, le Roi se rendit l'après-midi du même jour au Cap de la Péra ou de la Piédra, accompagné seulement de six Seigneurs, & de quelques autres Gentilshommes & Officiers de sa Maison. Ce Cap est, comme je l'ai déja dit, dans la partie Orientale de l'Isle de Majorque, & s'avance vers l'Isle de Minorque. Pour faire

(*a*) Les Auteurs cités, MARSILIUS, & MIEDES.

(*b*) *Idem.*

Digitized by Google

croire de loin aux Maures Minorquins qu'il y avoit là de nombreuſes troupes, prêtes à aller les ſubjuguer, le Roi fit mettre le feu à une grande quantité de lentiſques; & les trois Ambaſſadeurs ayant dit aux Barbares, que le Roi attendoit leur réponſe dans ce lieu, à la tête de ſon armée, le ſtratagême eut l'effet qu'on ſouhaitoit. Les Minorquins effrayés ſe hâterent de prendre leur derniere réſolution, & conſentirent, au bout de trois jours, de ſe ſoumettre au Roi. On coucha par écrit les conditions, dont les principales furent, qu'ils livreroient au Roi la Ville de Ciutadella avec le principal Château & les autres forteresſes de l'Iſle, & donneroient tous les ans trois mille quartieres (*) de bled, cent vaches, cinq cents tant moutons que chevres, deux quintaux de beurre & deux cents beſans, & que le Roi & ſes Succeſſeurs ſeroient tenus de les défendre & protéger dans toutes les occaſions qui ſe préſenteroient. Tous les articles étant ainſi réglés, les trois Ambaſſadeurs s'en retournerent (a).

ANNÉE DE J. C. 1232 & ſuiv.

Les Minorquins firent partir avec eux le frere de l'Alcayde & cinq autres des principaux d'entre eux, pour rendre l'obéiſſance au Roi, qui étoit reſté juſqu'alors ſur le Cap de la Péra, uſant toujours du même ſtratagême. Ces ſix Députés furent admis à l'audience du Roi, qui, prévenu de leur arrivée par un exprès que ſes Ambaſſadeurs lui avoient envoyé auparavant, les attendoit revêtu de ſes habits Royaux, & aſſis ſur un Trône très-riche, qu'on avoit dreſſé dans un appartement magnifiquement tapiſſé, & jonché de verdures & de fleurs odoriférantes. Dès qu'ils furent en ſa préſence, ils ſe proſternerent à ſes pieds, & lui dirent qu'ils venoient de la part de l'Alcayde, & de leur plein gré, lui offrir la ſouveraineté de leur Iſle, & le reconnoître lui & ſes Succeſſeurs, au nom de tous leurs compatriotes, pour leurs Souverains, promettant de leur être toujours très-ſoumis & obéiſſants, comme de fideles Sujets. Le Roi

Ils envoyent au Roi des Députés, qui lui rendent hommage.

(*) Ces quartieres des Iſles de MAJORQUE, & de MINORQUE qui ſont, ſuivant VINCENT, MUT, 2 $\frac{1}{19}$ laſts d'Amſterdam, ou 4 $\frac{27}{100}$ tonneaux de Bretagne.

(a) Hiſtoire du Roi Dom JAYME I, MIEDES, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1232.

leur fit une réponſe obligeante, & les congédia, après leur avoir donné à entendre qu'il s'étoit écarté de ſon armée, & retiré dans ce lieu, afin de les écouter avec plus de tranquillité. Les Députés baiſerent alors la terre, remercierent humblement le Roi, & ſortirent de l'appartement. Peu de temps après, le Roi ayant délibéré avec les Seigneurs qui étoient auprès de lui, les fit rappeller, & leur déclara qu'il approuvoit tout l'arrangement dont ils étoient convenus avec ſes Ambaſſadeurs. Ainſi on dreſſa du tout de nouveaux Actes, auxquels on attacha le ſceau du Roi. Les Minorquins étant devenus de cette maniere tributaires de la Couronne d'Arragon, le Roi donna les ordres néceſſaires pour aſſurer ſa nouvelle acquiſition; & content de ce qu'il avoit fait dans ſon voyage, il retourna en Catalogne, après être reſté dans l'Iſle de Majorque les mois de Juillet & d'Août (*a*).

Le Roi retourne en Catalogne.

ANNÉE DE J. C. 1234 & ſuiv.

En 1234, ſuivant l'Hiſtoire du Roi Dom Jayme & d'autres, ou un an plus tard, comme Ferreras le prétend avec Zurita & Raynoldus, Dom Guillaume de Mongriu, Sacriſtain de Girone, & nommé à l'Archevêché de Tarragonne, entreprit & fit la conquête d'Iviça, avec l'agrément du Roi, à condition que cette Iſle dépendroit pour le temporel, de la Couronne d'Arragon, & releveroit de l'Archevêché de Tarragone pour le ſpirituel. Pluſieurs des principaux Seigneurs voulurent contribuer à cette expédition, entre autres l'Infant Dom Pedre de Portugal, & Dom Nunno Sanchez, qui y paſſerent avec leurs Compagnies. On ne fut pas plutôt arrivé à l'Iſle avec la flotte, que les Troupes ayant pris terre, on fit le ſiege de la Ville Capitale; & les Chrétiens, animés à l'envi d'une noble ardeur, le pouſſerent ſi vivement, qu'ils obligerent les Maures de capituler le huitieme jour d'Août, quoique la place fût défendue par une triple muraille, & par un bon Château bien ſitué. Cette Iſle eſt toujours reſtée depuis ſoumiſe à la Couronne d'Arragon pour le temporel, & à l'Archevêque de Tarragone pour le ſpirituel. L'Evêque d'Albarracin croit que la

Conquête de l'Iſle d'Iviça.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment.

la Seigneurie en fut diviſée en quatre parts, dont la premiere fut pour le Roi, la ſeconde pour l'Archevêque, la troiſieme pour Dom Pedre, Infant de Portugal, & la quatrieme pour Dom Nunno Sanchez, & que le Roi ayant ſuccédé dans les deux dernieres, la juriſdiction Eccléſiaſtique eſt reſtée à l'Archevêque de Tarragone, & les revenus qui appartiennent à Sainte Técle, ſont paſſés à l'Archidiacre de Saint Fructeux (a).

ANNÉE DE J. C. 1234 & ſuiv.

Devenus maîtres d'Iviça, les Chrétiens mirent auſſi l'Iſle de Formentera ſous la domination du Roi d'Arragon. Zurita & l'Evêque Miedes prétendent que cette derniere étoit alors déſerte; mais Beuther & d'autres anciens Auteurs, d'une autorité très-reſpectable, ſoutiennent le contraire, & Daméto penſe comme eux; Beuther ajoute que la Conéjéra & Cabréra, deux Iſles voiſines de Majorque, furent pareillement ſoumiſes au Roi Dom Jayme, & que les Maures étant venus peu de mois après à Iviça avec une groſſe flotte, les Chrétiens la défendirent courageuſement, & chaſſerent les Barbares de toute cette côte. On enleva ainſi toutes ces Iſles aux Infideles, qui les poſſédoient depuis ſi long-temps; & on peut dire que cette conquête ne contribua pas peu à faciliter celles qu'on fit dans la ſuite en Eſpagne ſur les Maures, & même l'entiere expulſion des Muſulmans de cette Péninſule, parce que ceux-ci, privés des ſecours qu'ils pouvoient tirer continuellement de toutes ces Iſles, furent extrêmement affoiblis (b).

Formentera & deux autres Iſles ſont pareillement enlevées aux Maures.

J'ignore ſi ce fut avant ou après ces expéditions, que le Roi Dom Jayme ſe rendit à Montpellier; mais il eſt ſûr, qu'il y alla cette année, pour appaiſer des troubles qui y avoient été excités par un proche parent des anciens Seigneurs de cette Ville, appellé Guerras ou Geraud de la Barce, ſoutenu de Pierre Boniface, homme puiſſant, & de Bernard Regordan. Après bien des mouvements, il eut la ſatisfaction d'y rétablir le calme; & quoique Guerras de la Barce & ſes adhérents altéraſſent encore dans la ſuite la tranquillité, il trouva le moyen de tout pacifier dans un autre voyage qu'il fit à Mont-

Le Roi appaiſe des troubles à Montpellier.

(a) MIEDES, DIAGO, ESCOLANS, & les Auteurs cités.

(b) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1234.

pellier, en uſant de douceur envers les uns, & de rigueur envers les autres, comme on le voit par un acte qui fut expédié en conſéquence dans cette Ville le dix-ſeptieme jour d'Octobre de l'an 1239 (a).

ANNÉE DE J. C. 1235 & ſuiv.

Fondation d'un Monaſtere de Dominicains à Majorque.

Dom Pedre, Infant de Portugal, continuoit cependant de jouir du Royaume de Majorque, comme on le voit par la donation dont j'ai déja parlé, & que Jean, ſon Procureur, fit en 1235 à l'Egliſe Cathédrale de cette Iſle, avant l'établiſſement d'un Evêque ſur ce Siege. L'année ſuivante, il fit en perſonne à Majorque, le huitieme jour d'Avril, une autre donation de toutes les maiſons des Juifs dans l'Almudayna, pour la conſtruction d'un Monaſtere de l'Ordre de Saint Dominique, qui ne fut cependant commencé dans l'endroit où il eſt aujourd'hui que le dix-ſeptieme de Septembre de l'année 1296, & achevé le trezieme d'Avril de l'an 1359, quoique les Dominicains euſſent déja fait un établiſſement dans l'Almudayna, en vertu d'une autre donation qui leur avoit été faite par le Roi Dom Jayme dès le vingt-unieme de Mai 1231. Les Religieux de cette Maiſon jouiſſent de pluſieurs privileges, qui leur ont été accordés par les Papes & par les Rois. Ils ont entre autres celui de donner chez eux la ſépulture à tous les morts, & de faire eux ſeuls les enterrements, ſans l'aſſiſtance du Clergé. C'eſt une récompenſe des ſervices ſignalés qu'ils ont toujours rendus & du zele ardent qu'ils ont montré, non-ſeulement quand on fit la conquête de Majorque, mais dans toutes les autres occaſions, & en particulier dans des temps de peſte (a).

ANNÉE DE J. C. 1236 & ſuiv.

L'Infant Dom Pedre fait hommage pour Majorque à la Reine d'Arragon.

Le vingtieme de Mai de l'an 1236, l'Infant Dom Pedre de Portugal rendit hommage à Calatayud, pour le Royaume de Majorque, par ordre du Roi d'Arragon, à la Reine Dona Yolande, Princeſſe de Hongrie, que Dom Jayme avoit épouſée l'année précédente. Il fit ſerment, en préſence de pluſieurs Seigneurs, de garder & de remplir envers elle, & envers ſes enfants, en cas que le Roi Dom Jayme vînt à mourir, toutes

(a) La nouvelle hiſtoire de MONTPELLIER.

(b) DAMETO, & VINCENT MUT.

les obligations dont il étoit tenu envers le même Monarque (*a*).

Année de J. C. 1237 & suiv.

Quand il fut de retour à Majorque, il apprit que l'Isle étoit menacée par les Maures Africains; & à cette nouvelle, il autorisa une imposition sur tous les habitants, pour se mettre en état de défense. C'est ce qu'on voit par un privilege daté du vingt-deuxieme jour de Mai de l'année 1237; mais il ne paroît pas que les Africains ayent formé alors aucune entreprise contre Majorque, quoiqu'ils se donnassent de grands mouvements pour mettre en mer une grosse flotte. (*b*)

Fausse allarme à Majorque de la part des Maures d'Afrique.

Année de J. C. 1238 & suiv.

Des Religieux de l'Ordre de Saint François, qui s'étoient trouvés à la conquête de Majorque, avoient reçu du Roi Dom Jayme, quand il fit la répartition des terres de l'Isle, un jardin appellé *Riat Albabdille Abnazac*, dans la Ville Capitale, où ils avoient bâti un Couvent. Lassés d'être dans ce lieu, soit pour quelque incommodité, ou pour d'autres raisons que l'on ignore, ils transférerent en 1238, leur demeure, avec l'agrément du même Monarque, à l'endroit qu'on appelloit la Savonnerie des Maures. Quarante ans après, le Roi Dom Jayme II leur ayant donné le terrein où ils sont aujourd'hui, & ayant contribué par ses aumônes à la construction d'une nouvelle Eglise, dont il posa la premiere pierre, & d'un nouveau Couvent pour eux, ils passerent à celui-ci le premier jour de Juin de l'an 1278. Cette maison a produit des hommes illustres par leurs vertus & par leur science; & depuis que par une Bulle du septieme de Mai de l'année 1491, le Pape Innocent VIII a fait du Royaume de Majorque une Province particuliere de l'Ordre de Saint François, elle est reconnue pour la principale de cette Province. La seconde demeure que les Franciscains quitterent, fut donnée à des Religieuses de la Regle de Saint Augustin, qui s'y établirent en 1279, ayant abandonné quelques autres maisons, dont elles avoient fait un Couvent immédiatement après la conquête de l'Isle. On l'appelle à présent le Couvent de Sainte-Marguerite. (*c*)

Couvent de Franciscains & de Religieuses Augustines à Majorque.

Année de J. C. 1239 & suiv.

En 1239, il s'éleva une grande contestation touchant

Contestation terminée dans cette Isle.

(*a*) Zurita, Dameto, & d'autres.
(*b*) Dameto.
(*c*) Vincent Mut.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1239 & suiv.

la distribution de l'eau de la principale fontaine qui entre dans la Ville de Majorque ; & pour la terminer, l'Infant Dom Pedre fit avec l'Evêque Dom Raymond, & les Barons & Seigneurs de l'Isle, un accommodement, au moyen duquel tout le monde fut content. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1244 & suiv.

L'Infant Dom Pedre rend par échange le Royaume de Majorque au Roi Dom Jayme.

Il paroît que quinze ans après, l'Infant Dom Pedre fit encore un échange avec le Roi d'Arragon, & céda à ce Monarque le Royaume de Majorque ; d'où vient qu'étant à Algézire le troisieme jour de Juin de l'an 1244, il expédia un Diplôme, par lequel il releva tous les Majorquins ses Sujets du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, permettant à un Chanoine de Majorque de les en absoudre, & leur ordonnant de reconnoître dans la suite le Roi Dom Jayme pour leur Souverain. On ignore quels furent les véritables motifs qui l'engagerent à faire cet échange ; mais le fait n'en est pas moins constant, comme on le voit par le Diplôme dont je viens de parler, & que Dameto rapporte. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1254 & suiv.

Il le raquert par la même voie.

Il est pareillement sûr que l'Infant Dom Pedre raquit au bout de dix ans, par la même voie d'échange, la Souveraineté de Majorque avec une pension viagere de trente-neuf mille sols par an, au moyen de l'abandon qu'il fit des Villes de Morviédre d'Alménara, de Burriana, de Ségorbe & de Morella, au Roi Dom Jayme, qui signa cet accord le dernier de Juin de l'an 1254 : trois mois & demi après, c'est-à-dire le quatorzieme jour d'Octobre de la même année, il confirma à l'Université & au Royaume de Majorque, & en leur nom aux Jurats de la Ville Capitale, qui étoient alors en charge, une donation que le Roi Dom Jayme leur avoit faite en 1249, du lieu de Portopi. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1256 & suiv.

Ce Prince le rend de nouveau au Roi d'Arragon, qui l'assure à l'Infant Dom Jayme, un de ses fils.

Cependant l'Infant Dom Pedre ne jouit pas long-temps cette seconde fois du Royaume de Majorque. Peu versé dans le Gouvernement, & peu propre à en supporter les fatigues & le pesant fardeau, il rendit bientôt cet Etat au Roi Dom Jayme, qui, charmé de le tirer de ses mains, de crainte qu'on ne le perdît par la nonchalance, la né-

(*a*) DAMETO.
(*b*) BEUTHER, l'Evêque d'Albarracin & DAMETO.
(*c*) Les mêmes.

Digitized by Google

gligence & la molleſſe de ce Prince, lui donna volontiers un dédommagement convenable. On ne ſait point au juſte en quel temps cela ſe fit. Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en 1256, le Roi Dom Jayme étoit déja rentré en poſſeſſion de ce Royaume, puiſque le deuxieme jour d'Août de cette année, il adreſſa, étant à Valence, un ordre aux Majorquins, qu'il appelle ſes amés & fideles Sujets, de prêter ſerment à l'Infant Dom Jayme ſon fils, héritier de ce Royaume & de Montpellier, & de reconnoître & tenir jours, après ſa mort, ce même Infant & ſes deſcendants pour leurs Rois & Seigneurs naturels: ordre, en conſéquence duquel l'Infant Dom Jayme paſſa cette même année à Majorque, prit poſſeſſion de cette Couronne, & confirma, le vingtieme d'Août, toutes les exemptions & franchiſes qui avoient été accordées aux Majorquins par le Monarque ſon pere. (a)

ANNÉE DE J. C. 1256 & ſuiv.

Depuis ce temps, on ne voit point que l'Infant Dom Pedre ait eu ce Royaume. On ignore pareillement s'il ſurvécut long-temps à cette ceſſion. Il ſuit ſeulement de tout ce que j'ai marqué à ſon ſujet, qu'il ne mourut point en 1235, comme l'Abbé de Vayrac l'avance mal-à-propos, ni vers ce temps-là, ainſi que M. de la Neufville le juge dans ſon Hiſtoire de Portugal. Il n'eſt pas poſſible non plus de ſavoir en quel lieu il a reçu la ſépulture. On prétend communément à Majorque, que ç'a été dans cette Ville, & que ſon tombeau y étoit dans la Sacriſtie de l'Egliſe des Franciſcains, mais qu'il a été détruit & réduit en cendres par le feu qui prit dans la ſuite au même lieu. Sur ce fondement, Scolano ne fait aucune difficulté d'aſſurer que ce Prince mourut à Majorque; Dameto cependant détruit la tradition, en diſant avoir vu dans des manuſcrits anciens, que ce tombeau étoit celui d'un autre Infant de Portugal, qui revenant de Rome, paſſa par Majorque, & y termina ſa vie. Il lui paroît d'ailleurs plus probable, que l'Infant Dom Pedre ſe ſoit retiré, pour finir ſes jours, dans les riches domaines qu'il avoit en Valence & en Catalogne, plutôt que d'être reſté dans un Royaume dont il avoit abdiqué la Souveraineté. Cette conjec-

On ignore le temps de la mort, & le lieu de la ſépulture de l'Infant Dom Pedre de Portugal.

(a) DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1256 & suiv.

ture s'accorde auſſi parfaitement avec ce que l'Evêque Miedes rapporte de ce Prince, que dans le temps même qu'il étoit à Majorque, & poſſédoit ce Royaume, il tomba dans une ſi grande nonchalance & pareſſe, qu'il ſe déchargea entiérement du Gouvernement, & chercha tous les moyens de repaſſer en Terre-Ferme, afin d'y vivre en repos.

ANNÉE DE J. C. 1258 & suiv.

Entrevue & divers arrangements entre les Rois de France & d'Arragon à Corbeil.

Deux ans après, le Roi Dom Jayme étant allé à Montpellier, ſe rendit de-là à Corbeil, où il eut le onzieme jour du mois de Mai de l'an 1258, une entrevue avec Saint Louis, IX du nom, Roi de France, pour régler quelques prétentions réciproques qu'ils avoient ſur diverſes parties de leurs Domaines. Les deux Rois y convinrent: le premier, de céder au Roi de France ſes droits ſur Carcaſſonne, Béziers, Agde, Narbonne, Rhodez, Cahors, Alby, Milhau, Toulouſe, Lauragais, Nîmes, Saint-Gilles, Gevaudan, le pays de Saut, Foix, Fenouilledes, Leucate & Pierre-Pertuſe; & le ſecond, d'abandonner pareillement au Roi d'Arragon ſes droits & prétentions aux Comtés de Barcelonne, d'Urgel, de Rouſſillon, de Béſalu, de Cerdagne, de Lampourdan, de Conflant, de Gironne & d'Oſſone, avec toutes les terres ſéparées de la France par les Pyrénées. Ils arrêterent auſſi le mariage de Philippe, fils aîné du Roi de France, avec Donna Iſabelle, fille du Roi d'Arragon, lequel ne fut cependant effectué que quatre ans après, pour attendre que Philippe & Donna Iſabelle fuſſent dans un âge compétant; & le Roi Dom Jayme voulant obliger le Roi Saint Louis, conſentit à lui donner en faveur de Charles ſon frere, une renonciation de tous ſes droits ſur les Comtés de Provence & de Forcalquier, & ſur les Villes d'Arles, d'Avignon & de Marſeille, qui avoient appartenu à Raymond Berenger, ſon proche parent, & de la même Maiſon que lui. (a)

ANNÉE DE J. C. 1262 & suiv.

Le Roi donne à l'Infant Dom Jayme le Royaume

Après que l'Infant Dom Pedre ſe fut déſaiſi la premiere fois du Royaume de Majorque, le Roi Dom Jayme l'avoit aſſigné pour héritage, avec la Seigneurie de Montpellier, à l'Infant Dom Jayme, un de ſes fils, dans le

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de France, & d'autres.

Digitized by Google

ſecond partage qu'il fit de ſes Etats entre ſes enfants, étant à Barcelonne, le vingt-ſixieme jour de Mars de l'année 1251. Delà il eſt facile de juger, que, quoiqu'il rendît en 1254 ce Royaume à l'Infant Dom Pedre, ſon intention étoit que l'Infant Dom Jayme y ſuccédât; & il ſemble qu'on en trouve une preuve convaincante dans l'ordre qu'il donna, comme je l'ai déja dit, en 1256, quand il fut de nouveau devenu poſſeſſeur de Majorque, de reconnoître dans cet Etat le même Infant ſon fils pour ſon héritier préſomptif. Toujours ferme dans ſa volonté, il donna encore le vingt-unieme d'Août de l'an 1262, une nouvelle force à cette diſpoſition; l'Infant Dom Alfonſe ſon fils aîné, qu'il avoit eu de la Reine Dona Eléonor ſa premiere femme, & qui devoit ſuccéder à la Couronne d'Arragon, étant mort ſans poſtérité deux ans auparavant. Par cette troiſieme & derniere répartition, ayant déclaré, en préſence de quelques Prélats, qu'il entendoit que ſon fils Dom Pedre, qui étoit devenu l'aîné, & ſorti de ſon mariage avec Dona Yolande, Princeſſe de Hongrie, fût ſon ſucceſſeur dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans le Comté de Catalogne, il confirma la donation qu'il avoit déja faite à l'Infant Dom Jayme ſon ſecond fils, né du même mariage, de tout le Royaume de Majorque & de la Seigneurie de Montpellier. Il y ajouta en outre les Comtés de Rouſſillon, de Colioure ou Colibre, de Conflant, de Cerdagne & de Valeſpir; en un mot tout ce qu'il poſſédoit en France. Les ſeules conditions qu'il impoſa alors, furent: Que la monnoie de Barcelonne, appellée *Terne*, auroit toujours cours dans ces cinq Comtés, & que la Juſtice y ſeroit rendue ſuivant les us & coutumes de Barcelonne. Qu'il y auroit entre les deux freres, Dom Pedre & Dom Jayme, une ſubſtitution réciproque, au défaut d'enfants mâles & légitimes. Qu'en cas que les cinq Comtés nommés précédemment, paſſaſſent en tout ou en partie, ſoit par voie de mariage ou autrement, en d'autres mains qu'en celles des enfants mâles de l'Infant Dom Jayme, ou de leurs deſcendants auſſi en ligne maſculine, les poſſeſſeurs les tiendroient à foi & hommage de l'Infant Dom Pedre & de ſes héritiers & ſucceſſeurs au Comté de

ANNÉE DE J. C. 1262 & ſuiv.

de Majorque, la Seigneurie de Montpellier, & tous ſes Domaines en France.

Digitized by Google

Année de J. C. 1262 & suiv.

Barcelonne ; mais qu'ils ne seroient point sujets à cette Loi, si l'Infant Dom Pedre refusoit d'approuver toutes ces dispositions, & faisoit la guerre à l'Infant Dom Jayme son frere, sans vouloir s'en rapporter à un jugement arbitral. (*a*) On reconnoît par-là que la volonté du Roi, pere de ces deux Infants, étoit que Dom Jayme & ses enfants mâles jouissent de tous ces Domaines, sans aucune dépendance de la Couronne d'Arragon ; mais on verra dans la suite combien elle a été peu respectée. Avant ce partage, le Roi Dom Jayme avoit donné en dot à Dona Constance, fille de Mainfroy, Roi de Sicile, que l'Infant Dom Pedre son fils aîné avoit épousée à Montpellier en sa présence, le treizieme jour de Juin de cette même année 1262, les Comtés de Roussillon, de Cerdagne & de Valespir : mais après qu'il fut fait, l'Infant Dom Pedre, obligé de se soumettre à cette disposition, assigna en dédommagement à Dona Constance sa femme, le Château & la Ville de Penniscola, avec plusieurs autres terres du Royaume de Valence ; ce qui fut approuvé à Barcelonne, par l'Infant Dom Jayme son frere, le douzieme de Novembre de l'an 1264 (*b*).

Année de J. C. 1269 & suiv.

Il va pour la derniere fois à Majorque.

Dans le mois de Juillet de l'année 1269 le Roi voulant aller faire la guerre dans la Terre-Sainte, à la sollicitation de Cullay, grand Cham des Tartares, qui lui envoya une Ambassade solemnelle pour rechercher son amitié, l'inviter à la conquête des saints Lieux, & lui offrir de le seconder en personne avec toutes ses forces, il passa pour la quatrieme & derniere fois à Majorque avec une seule galere & une frégate, à dessein de ramasser tous les navires & bâtiments qui se trouveroient dans les Ports de l'Isle. Il y fut reçu avec toutes les acclamations & tous les témoignages de joie possibles par les habitants, qui le respectoient tous comme leur maître, & l'aimoient comme leur pere. Quelque sensible qu'il fût à ces démonstrations, il ne vit pas avec moins de contentement, combien on avoit aggrandi la Ville, & avec quelle

(*a*) Zurita, Dameto, l'Histoire de Languedoc, & d'autres.

(*b*) Le Spicilege, tom. 3.

quelle ardeur & quel ſoin on travailloit à ſon embelliſſement, à la conſtruction de la belle Egliſe Cathédrale, & d'une forteresſe, & à la fortification du Port : ouvrages qui étoient déja très-avancés. Les Inſulaires informés du ſujet de ſon voyage, lui donnerent de leur plein gré, cinquante mille ſols de réaux Valenciens, & s'engagerent de lui fournir en outre trois vaiſſeaux armés en guerre. Quoique le Roi eût deſſein, comme il le dit lui-même dans ſon hiſtoire, de leur demander juſqu'à ſoixante & dix mille ſols, ſomme alors très-conſidérable, il leur ſut tant de gré de la maniere obligeante dont ils ſe prêterent d'eux-mêmes à ſon beſoin, qu'il ſe contenta de leur conceſſion volontaire, & leur en témoigna même ſa reconnoiſſance par deux privileges expédiés à Majorque les 23 & 24 de Juillet de la même année 1269, pour confirmer leurs franchiſes & exemptions. L'Almoxarife ou le Seigneur de Minorque, lui fit auſſi préſent de mille vaches (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1269.

Le Roi Dom Jayme très-ſatisfait de ces généroſités, retourna à Barcelonne, où il arriva le premier d'Août. Sa flotte étant en état, il partit avec elle le quatrieme jour de Septembre ſuivant, pour ſon voyage d'Outre-mer; mais il ſurvint une tempête ſi violente, que les vaiſſeaux furent diſperſés & jettés dans différents endroits. La Réale fut contrainte de relâcher à Marſeille, après avoir tenté inutilement de le faire à Minorque, & avoir beaucoup ſouffert dans la navigation. Ayant enſuite traverſé le Golfe d'Agde, elle entra dans le Port d'Aigues-Mortes, où le Roi deſcendit à terre, & rendit graces à Dieu d'être échappé de tous les dangers qu'il venoit de courir ſur mer. Il paſſa delà à Montpellier; & s'y étant repoſé quelques jours, il retourna en Catalogne, le cœur pénétré de douleur d'avoir été forcé par le gros temps de ſe déſiſter du généreux projet qu'il avoit formé de ſecourir les Chrétiens de la Paleſtine, opprimés par les Mahométans, & de recouvrer même les ſaints Lieux (*b*).

Le gros temps l'empêche de porter la guerre dans la Paleſtine.

ANNÉE DE J. C. 1274 & ſuiv.

Quoique les éléments paruſſent s'être ligués contre lui dans cette occaſion, il ne perdit point l'eſpérance de

L'Infant Dom Jayme eſt fait Lieutenant du Roi d'Arragon ſon pere à Montpellier.

(*a*) L'hiſtoire du Roi Dom JAYME I, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1274.

pouvoir un jour porter la guerre dans la Terre-Sainte. Il offrit même à Grégoire X, étant à Lyon, où il s'étoit rendu, sur l'invitation de ce Pape, pour un Concile dont la premiere séance se tint le septieme jour de Mai de l'année 1274, de se mettre à la tête des Croisés, que Grégoire X vouloit y envoyer au secours des Chrétiens; mais ayant reçu du Pape quelques sujets de mécontentement, il renonça à sa demande, quitta Lyon, avant la fin du Concile, après y être resté vingt jours, & repassa à Montpellier. Arrivé dans cette derniere Ville, le vingt-neuvieme de Mai, il y fut retenu quelque temps par une maladie très-dangereuse, dont il dut la guérison à l'interceſſion de la Sainte Vierge. Dès qu'il eut recouvré la santé, il se rendit à Perpignan, & y nomma, le vingt-unieme de Juin, l'Infant Dom Jayme, son fils puîné, son Lieutenant dans la Ville & la Baronie de Montpellier, avec un pouvoir absolu de les gouverner comme lui-même (a).

ANNÉE DE J. C. 1275 & suiv.

Mariage de cet Infant avec Esclarmonde de Foix.

L'année suivante, le même Infant Dom Jayme conclut à Barcelonne, le quatrieme jour d'Octobre, son mariage avec Esclarmonde de Foix, fille de Roger, IVe. du nom, Comte de Foix, & de Bruniſſende de Cardonne, qu'il avoit déja épousée par Procureur, le vingt-quatre du mois précédent. Il donna à cette Princesse, qui passoit pour la plus belle de son temps, trois mille marcs d'argent de douaire, & Esclarmonde se constitua en dot trois autres mille marcs d'argent fin du poids de Perpignan, ou cent cinquante mille sols Melgoriens, que Roger Bernard son frere, Comte de Foix, lui avoit délivrés, le vingt-quatrieme jour d'Août précédent, pour tous les droits qu'elle pouvoit avoir sur les biens du feu Comte Roger de Foix leur pere. Dans l'Histoire générale de Languedoc, on semble mettre la célébration de ce mariage à Perpignan. Daméto assure qu'elle fut faite à Barcelonne, où Esclarmonde se rendit avec une suite nombreuse & brillante, & où il y eut à cette occasion de grandes fêtes & réjouiſſances publiques: il dit encore que le Roi étoit

(a) BEUTHER, ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

alors à Montpellier, pour des affaires qui concernoient ſes Etats (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1276 & ſuiv.

Quelques mois après, le Roi Dom Jayme étant à Xativa, ſe ſentit attaqué d'une dangereuſe maladie, cauſée par ſon grand âge, & par les fatigues exceſſives qu'il avoit eſſuyés dans les guerres que ſon zele pour l'exâltation de la Foi lui avoit fait faire continuellement aux ennemis du nom Chrétien. En cet état, il paſſa à Algira; & comme le mal y augmenta conſidérablement, il confirma ſon teſtament qu'il avoit fait à Montpellier le vingt-ſixieme d'Août de l'an 1272, & qui portoit entre autres choſes les mêmes diſpoſitions dont j'ai déja parlé, en faveur de l'Infant Dom Jayme ſon ſecond fils. Il reçut enſuite les Sacrements en Prince Chrétien; & ayant mandé l'Infant Dom Pedre ſon fils ainé, il lui donna de ſages conſeils, & lui remit le Sceptre, ſe dépouillant en même temps, en faveur de Dom Jayme ſon fils puîné, de tous les Etats qu'il lui avoit aſſignés. Après cette abdication, il prit le deuxieme jour de Juillet de l'an 1276, l'habit de l'Ordre de Cîteaux, réſolu de conſacrer à Dieu d'une maniere plus particuliere le reſte de ſes jours dans l'Abbaye de Poblet, où il vouloit avoir ſa ſépulture parmi ſes Ancêtres. Il fit dreſſer de tout ceci un acte en date du vingt-unieme de Juillet, qu'il adreſſa à l'Archevêque de Tarragonne, & par lequel, après lui avoir donné avis qu'il avoit renoncé à tous ſes Royaumes, & pris l'habit de Cîteaux, il lui manda de faire rendre dans l'Iſle d'Iviça, à Dom Jayme ſon fils, toute l'obéiſſance qu'on lui devoit à lui-même. Enfin, s'étant fait porter à Valence, il y rendit ſon ame au Créateur, le vingt-ſeprieme du même mois de Juillet, ſuivant Zurita, Daméto & d'autres, univerſellement regretté de tous ſes ſujets, & en particulier des Majorquins, qui lui avoient tant d'obligations (*b*). Ferreras le fait mourir à Alcira, deux jours plutôt, & l'Hiſtorien de Languedoc a adopté la même époque, en citant fauſſement Zurita pour autorité.

Mort du Roi Dom Jayme I.

Lorſque ce Monarque ſi célebre par ſes exploits contre

Dom Jayme II ſon fils eſt reconnu Roi de Majorque.

(*a*) MIEDES, BEUTHER, ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(*b*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1276 & ſuiv.

les Mahométans, & par le grand nombre de ſes victoires qui lui ont fait donner le titre de *Conquérant*, fut mort, Dom Jayme ſon fils puîné lui ayant rendu les derniers devoirs, alla à Majorque prendre de nouveau poſſeſſion de ce Royaume, comme Roi & Souverain abſolu, quoiqu'il ne fût point encore couronné. La premiere choſe qu'il fit alors, fût de confirmer en cette qualité toutes les prérogatives, immunités & exemptions accordées par le feu Roi ſon pere. C'eſt ce qui eſt atteſté par deux privileges en date du douzieme jour de Septembre de l'année 1276, dont il eſt fait mention par Daméto (*a*).

Il prend poſſeſſion des Comtés de Rouſſillon, de Conflant & de Cerdagne, & de la Seigneurie de Montpellier.

De Majorque, le nouveau Roi Dom Jayme, ſecond du nom, paſſa dans la Principauté de Catalogne, & y prit auſſi poſſeſſion des Comtés de Rouſſillon, de Conflant & de Cerdagne. Il y tint les Etats, où ſe trouverent pluſieurs des principaux Seigneurs de Catalogne, d'Arragon, de Gaſcogne & de Languedoc, & il commença de ſignaler ſon regne par différentes graces qu'il accorda dans cette aſſemblée. Daméto ne dit point ſi ce fut avant le couronnement de Dom Pedre, Roi d'Arragon, qui fut ſuivi de celui de Dom Jayme II, Roi de Majorque, & célébré à Saragoſſe dans l'Égliſe de Saint-Sauveur, avec toute la pompe & la majeſté poſſible, le ſeizieme jour de Novembre de l'année 1276, ſelon Zurita & Daméto, quoique dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, on le mette au onzieme du même mois, fête de Saint-Martin, & Ferreras au vingt-cinquieme. L'Hiſtorien de Languedoc marque ſeulement que le Roi de Majorque aſſiſta à cette cérémonie, & ſe fit enſuite couronner lui-même. Tout ce que je crois donc pouvoir aſſurer, ſans décider la queſtion, c'eſt que ces deux couronnements étoient déja faits, quand le Roi Dom Jayme alla à Montpellier, où il fut reconnu avec de grandes acclamations Seigneur de cette Baronnie, recevant le ſerment de fidélité des habitants, & jurant d'obſerver leurs coutumes. Je me fonde ſur ce que cela ſe fit cette même année 1276, & qu'on voit dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, que ce Prince étoit encore à Montpellier au mois de Février de l'année ſuivante, puiſque le

(*a*) ZURITA, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

ſeptieme jour de ce mois, il y rendit hommage dans l'Egliſe de Saint-Firmin, à Berenger de Fredol, Evêque de Maguelonne, pour la même Ville de Montpellier, & le Château de la Palu ou de Lates. Il paroît en effet qu'il y reſta tout l'hyver, d'autant plus qu'aucun Hiſtorien ne marque qu'il y eût été deux fois depuis la mort du Roi ſon pere. Ce Prince y reçut l'hommage de pluſieurs Feudataires, & accorda aux habitants pluſieurs graces & privileges (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1276.

Malgré toutes les ſages précautions que le feu Roi Dom Jayme le Conquérant avoit priſes, pour aſſurer à Dom Jayme ſon fils puîné, la Souveraineté du Royaume de Majorque & des autres Etats qu'il y avoit annexés, ſans aucune dépendance de la Couronne d'Arragon, le Roi Dom Pedre ne tarda pas à chagriner le Majorquin ſon frere cadet. Oubliant bientôt que le feu Roi leur pere lui avoit expréſſement récommandé, en lui cédant le trône, de vivre en bonne union avec ce Prince, la jalouſie & l'ambition lui firent commettre une affreuſe injuſtice, qui a été la premiere ſource de la deſtruction des Rois de Majorque. Faché de voir que Dom Jayme ſon frere eût tant de Domaines en partage, il commença dès l'an 1277 à lui chercher querelle à ce ſujet, prétendant que la donation qui en avoit été faite à ce Prince par le feu Roi Dom Jayme leur pere, étoit nulle comme exceſſive. On en trouve une preuve dans une Lettre que Philippe III, Roi de France, écrivit de Giſors en cette année 1277, le Dimanche avant l'Aſcenſion, à Roger Bernard, Comte de Foix, qui lui avoit fait depuis peu hommage-lige pour tout ſon Comté, envers tous & contre tous, ceſſant depuis ce temps-là lui & ſes ſucceſſeurs de reconnoître les Comtes de Barcelonne pour leurs Suzerains, dans la partie de ſon Comté ſituée au-delà du Pays de la Barre. Il lui manda entre autres choſes d'apporter tous ſes ſoins pour pacifier le Roi d'Arragon & le Roi de Majorque, qui étoient en différend, & prêts à ſe faire la guerre. Il eſt parlé de cette Lettre dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, de qui j'emprunterai dans la ſuite beaucoup d'au-

ANNÉE DE J. C. 1277.

Mauvaiſes diſpoſitions de Dom Pedre III ſon frere, Roi d'Arragon, en ſa faveur.

(*a*) ZURITA, DAMETO, & les Hiſtoires de Languedoc & de Montpellier.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1278 & suiv.

tres particularités, qui concernent les Rois de Majorque, & que l'Auteur a eu soin d'y recueillir. (a)

Dom Jayme se ligue contre lui avec Roger Bernard, Comte de Foix.

Le Roi de Majorque se voyant menacé par le Roi d'Arragon son frere, songea à se mettre en état de défendre ses Domaines contre un ennemi si redoutable. Un des principaux appuis qu'il chercha à se procurer, fut celui de Roger Bernard son beau-frere, Comte de Foix, qui étoit très-puissant, & qui s'étant ligué l'année précédente avec Ermengaud son cousin, Comte d'Urgel, avec le Comte de Pailhas & avec d'autres Seigneurs Catalans, faisoit déja la guerre au Roi d'Arragon. Dom Jayme conclut avec lui, le dixieme de Mai de l'an 1278, une ligue offensive pour cinq années, en cas que le Roi d'Arragon son frere lui déclarât la guerre; mais cette précaution fut pour lui d'une foible ressource. (b)

Le Roi d'Arragon lui ôte cet allié.

Dom Pedre, Roi d'Arragon, persuadé qu'il étoit important de détacher le Comte de Foix des intérêts du Roi de Majorque, commença par mettre fin à la guerre qu'il avoit avec lui : non content de donner en fief, le onzieme de Décembre de l'an 1278, étant à Agramonté, pour lui faire plaisir, le Comté d'Urgel à Ermengaud, dont le Comte de Foix soutenoit les droits; il traita & convint à Lérida, trois jours après, du mariage de l'Infant Dom Jayme son second fils avec Constance, fille aînée du même Comte de Foix; quoique cette alliance n'eut pas lieu, le Comte Roger Bernard s'étant dans la suite brouillé de nouveau avec le Roi Dom Pedre, qui le fit prisonnier en 1280, & le tint enfermé durant plusieurs années. Cependant afin de mieux s'assurer du Comte de Foix, il lui promit aussi de l'aider à se mettre en possession de tous les Domaines qui étoient possédés par Gaston, Vicomte de Béarn, son beau-pere, tant en Catalogne que dans l'Isle de Majorque, parce que ce Comte prétendoit que Marguerite de Moncada sa femme, fille du Vicomte de Béarn, devoit hériter de tous les Etats de son pere, comme cela arriva. Avant que de s'accommoder avec lui, & pendant qu'il étoit à Agramonté, il avoit fait citer à sa Cour, le neuvieme de Juin de l'an 1278, suivant Zurita, Henri,

(a) L'Auteur cité, ZURITA, & d'autres. | (b) L'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

Comte de Rodes, pour le ſervir contre le Comte de Foix, & pour lui rendre hommage du Vicomté de Carladois, & lui en payer le tribut qu'il devoit : le tout, dans la vue de mortifier le Roi de Majorque ſon frere, de qui ce Vicomté relevoit, & qui refuſoit de ſe reconnoître ſon Feudataire pour cet Etat. On ignore ſi le Comte Henri obéit. (a)

ANNÉE DE J. C. 1278.

Devenu plus hardi, après avoir gagné le Comte de Foix, le Roi Dom Pedre ſe diſpoſa à employer ſes forces contre le Roi Dom Jayme, ſon frere ; mais le dernier, trop foible pour lui réſiſter, ayant perdu ſon principal ſoutien, eut recours à la voie de la négociation. On entra de part & d'autre en pour-parler, & le Roi d'Arragon étant allé trouver le Roi de Majorque à Perpignan, le dernier fut obligé de recevoir la loi. Il conſentit, par le conſeil du Comte de Foix ſon beau-frere, quoiqu'avec toute la douleur qu'on peut facilement imaginer, de tenir à foi & hommage des Rois d'Arragon, tant pour lui que pour ſes Succeſſeurs, le Royaume de Majorque avec les autres Iſles adjacentes, les Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valleſpir & de Colioure, ou Colibre, & les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, de même que tous les Châteaux & toutes les Villes qu'il y avoit dans la Seigneurie de Montpellier, en exceptant toutes fois le fief qu'il tenoit de l'Evêque de Maguelonne, & quelques Places qui avoient été acquiſes & achétées depuis peu. Les deux freres paſſerent en conſéquence une tranſaction, qui portoit entre autres choſes : Que le Roi de Majorque & ſes héritiers ſeroient feudataires des Rois d'Arragon, & obligés comme tels, à l'exception du Roi Dom Jayme, de leur rendre hommage en perſonne dans la ſuite ; de leur remettre toutes les fois qu'ils en ſeroient requis, la Ville de Majorque, celle de Puycerda dans le Comté de Cerdagne, & Perpignan dans le Rouſſillon, & d'aſſiſter tous les ans aux Etats de Catalogne, étant mandés, en cas qu'ils ne fuſſent point à Majorque. Le Roi Dom Jayme s'engagea en outre de favoriſer & ſeconder de toutes ſes forces envers & contre tous, le Roi Dom Pedre & ſes ſuc-

ANNÉE DE J. C. 1279 & ſuiv.

Il le rend ſon feudataire.

Tranſaction paſſée en conſéquence entre les deux Rois.

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1279 & suiv.

ceſſeurs, à faire obſerver dans le Comté de Rouſſillon les Us & les Loix de Catalogne, & à n'y donner cours qu'à la monnoie de Barcelonne. Au moyen de toutes ces promeſſes de la part du Roi de Majorque, celui d'Arragon lui confirma la donation, s'obligeant de l'aider & de le ſoutenir, & reçut, non pas à Saragoſſe, comme l'Abbé de Vayrac le veut, mais à Perpignan, dans le Couvent des freres Prêcheurs, la reconnoiſſance de l'inféodation, le dix-neuf de Janvier, ſuivant Dameto, ou le vingt du même mois, ſelon Zurita, de l'année 1279. (*a*)

On nomme à Majorque des Syndics pour rendre hommage au Roi d'Arragon.

Quoique le Roi Dom Jayme eût tout lieu d'être vivement piqué contre le Roi Dom Pedre ſon frere, qui, ſans aucun égard pour la volonté & les diſpoſitions du feu Roi Dom Jayme leur pere, l'avoit dépouillé de l'indépendance, la plus belle prérogative des Souverains, il ne crut pas devoir ſe ſouſtraire aux engagements qu'il venoit de contracter. Etant retourné de Perpignan à Majorque, il y donna pouvoir aux Prudhommes de nommer des Syndics pour aller rendre hommage au Roi Dom Pedre. Le Conſeil général s'aſſembla en conſéquence dans l'Egliſe de Sainte Eulalie, & on procéda à l'élection, le dixieme jour de Décembre de l'année 1279, en préſence de pluſieurs Eccléſiaſtiques, Chevaliers & hommes notables, entre autres de Dom Pedre de Muredine, Evêque de Majorque, qui avoit ſuccédé dans l'Epiſcopat à Dom Raymond de Torrella, mort le onzieme de Juin de l'an 1266, comme je l'ai déja dit. Ceux qu'on nomma, furent Guillaume de Torrella & Jacques de San-Martin, Chevaliers; Robert de Belvey, Bernard Valenti, François d'Eſclergue, François Burguet, Bernard de Saragoſſe, & Arnaud Burgues; mais Jacques de Saint-Martin étant tombé malade, on choiſit, pour le remplacer, Ferdinand Rodriguez, auſſi Chevalier. Cette ſeconde élection ſe fit dans le Couvent des Freres Prêcheurs, où tous les Magiſtrats ſe rendirent à cet effet. Pour prévenir cependant que ce qui étoit porté par la tranſaction paſſée entre les deux Rois, ne préjudiciât aux franchiſes de Majorque, le

Roi

(*a*) Les Auteurs cités, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Roi Dom Jayme les autorisa & les confirma de nouveau par un privilege, à la priere des Naturels du Pays. (a)

ANNÉE DE J. C. 1280 & suiv.

A peine le Roi Dom Jayme fut-il délivré des inquiétudes que le Roi Dom Pedre son frere lui avoit données, qu'il lui en survint de nouvelles de la part de Philippe le Hardi, Roi de France, & de celle des Ministres de ce Prince, qui vouloient usurper la juridiction dans la Seigneurie de Montpellier. Pour les dissiper, le Roi d'Arragon, qui étoit content d'avoir rendu le Majorquin son tributaire, fit auprès du Roi de France quelques démarches qui furent infructueuses. Voulant donner encore à son frere de plus fortes marques d'amitié, il alla dans cette vue, & pour d'autres raisons qui sont étrangeres à mon sujet, trouver le Roi de France à Toulouse, après les Fêtes de Noël de l'année 1280, suivant Dameto. Il y fut accompagné du Roi Dom Jayme, suivent Muntaner & Zurita; mais il ne put convenir de rien avec le Roi Philippe, qui persista à vouloir s'approprier toute la juridiction dans la Baronnie de Montpellier. Ce différend entre le Roi de France & le Roi de Majorque dura jusqu'en 1282, qu'il fut terminé de la maniere que je le dirai. (b)

Différend entre les Rois de France & de Majorque au sujet de Montpellier.

ANNÉE DE J. C. 1281 & suiv.

Après l'entrevue de Toulouse, le Roi Dom Jayme II alla à Montpellier où il séjourna quelque temps; & le treizieme d'Avril de l'an 1281, il y confirma un privilege que le feu Roi Dom Jayme le Conquérant son pere avoit accordé aux Docteurs & à l'Université des Etudiants en Médecine dans cette Ville. Pendant qu'il y étoit, les Syndics de Majorque, qui avoient été élus en 1279, passerent à Valence, & rendirent hommage au Roi Dom Pedre dans le Couvent des Freres Mineurs de cette Ville, le dix-huitieme jour de Février de l'année 1281. Avant leur départ de Majorque, ils avoient protesté le vingt-sixieme de Janvier de la même année 1281, de faire cette démarche sans aucun préjudice aux privileges & franchises de ce Royaume. Ils jurerent au Roi Dom Pedre III, de remplir exactement toutes les conditions de l'inféodation, de cesser d'obéir à tout Roi de Majorque qui violeroit les

Les Syndics Majorquins vont à Valence, & y font hommage au Roi d'Arragon.

(a) DAMETO.
(b) MUNTANER, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1281.

engagements contractés, & qui voudroit se soustraire à la dépendance de la Couronne d'Arragon, & en pareil cas de reconnoître le Roi d'Arragon pour leur Seigneur naturel : serment dont le Roi Dom Pedre IV d'Arragon se prévalut dans la suite, comme on le verra, contre le malheureux Dom Jayme III, Roi de Majorque. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1282 & suiv.

Cependant le Roi de France qui vouloit avoir la Souveraineté de Montpellier, avoit mis en campagne, dans l'année 1281, des Troupes, qui faisoient de fréquentes incursions sur les terres de cette Seigneurie, & désoloient tout le Pays. Le Roi de Majorque voyoit avec chagrin tous les maux que ses sujets souffroient dans cet état ; mais il ne lui étoit malheureusement pas possible d'opposer la force.

Le Roi de Majorque reconnoit la Souveraineté du Roi de France sur Montpellier.

Persuadé que dans une pareille situation il convient de céder à la nécessité, il fit proposer en 1282 un accommodement au Sénéchal de Beaucaire, par Arnaud, Baile de Montpellier ; & le Sénéchal s'étant rendu à Montpellier pour la négociation, après s'être fait assurer sa personne par des ôtages qu'on lui donna, il fut arrêté que le Roi Dom Jayme reconnoîtroit la Souveraineté du Roi de France sur cette Ville & sur sa Seigneurie, lui en feroit hommage, & lui prêteroit serment de fidélité. Au moyen de cet accord, la paix fut rétablie entre les deux Rois en l'année 1282, suivant le *Talamus* de Montpellier, quoique Pierre Gariel, Historien de l'Eglise de Maguelonne, veuille que ç'ait été un an plutôt. (*b*)

Fausses particularités rapportés par quelques Historiens.

Dameto rapporte que le Roi de Majorque étant à Perpignan, après l'entrevue de Toulouse, apprit que Philippe III, dit le Hardi, Roi de France, voulant lui enlever adroitement la Seigneurie de Montpellier, avoit fait un certain échange avec l'Evêque de Maguelonne ; qu'en conséquence, le même Roi de France alla ensuite en personne à Montpellier prendre possession de cette Ville ; & que les habitants s'y étant fortement opposés, il eut recours à la violence ; mais que pour épargner à ces Peuples les maux dont ils étoient menacés, le Roi Dom Jayme leur envoya dire de ne point employer la voie des ar-

(*a*) ZURITA, DAMETO, & l'Histoire de Languedoc.

(*b*) Le Talamus de Montpellier, PIERRE GARIEL, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

mes pour ſe défendre, parce qu'il eſpéroit de recouvrer cette Seigneurie dans peu. Il ajoute que le Roi Philippe ſe ſaiſit alors à Montpellier de ce qui appartenoit à l'Evêque de Maguelonne, & voulut même y uſurper toute la juriſdiction; en ſorte que le Roi Dom Jayme commença de cette maniere à perdre peu à peu un ſi beau fleuron de ſa Couronne. Zurita parle auſſi d'un échange entre le Roi Philippe le Hardi & l'Evêque de Maguelonne; mais comme cet échange ne fut fait qu'en 1293, ſous le regne de Philippe IV, dit le Bel, ainſi que je le marquerai dans ſon temps, la fauſſeté de cette particularité m'a fait révoquer en doute le reſte du récit de Dameto. Ainſi j'ai cru devoir ici préférer à ces deux Hiſtoriens, Pierre Gariel & le *Talamus* de Montpellier, que l'on a pareillement ſuivis dans l'Hiſtoire générale de Languedoc. ANNÉE DE J. C. 1282 & ſuiv.

Tranquille de la part de la France, le Roi de Majorque ſaiſit cette occaſion pour montrer au Roi d'Arragon ſon frere, combien il lui étoit attaché. Sachant que le dernier faiſoit ſur mer un grand armement, quoiqu'on en ignorât la deſtination, il alla à Lérida le ſupplier de lui faire connoître ſon intention, & lui offrir de le ſervir en perſonne & avec ſon revenu. Le Roi Dom Pedre parut pénétré de reconnoiſſance pour cette attention, & Muntaner aſſure qu'il embraſſa le Roi Dom Jayme ſon frere plus de dix fois; mais pour ce qui étoit de ſon projet, il le pria de le diſpenſer de le lui apprendre, ſous prétexte que le ſecret étoit très-important. Du reſte il lui témoigna qu'il lui ſauroit grand gré de veiller à la garde & à la défenſe de ſes Royaumes, qu'il ne pouvoit aſſez lui recommander pendant ſon abſence. Cependant Carbonel dit que le Roi Dom Pedre étant à Lérida, publia que les préparatifs qu'il faiſoit, étoient deſtinés contre les infideles de l'Iſle de Minorque, & qu'à cette nouvelle le Royaume de Majorque & ſon Evêque lui firent offre de le ſeconder avec dix galeres armées, cinq gros vaiſſeaux, & dix Chevaliers accompagnés chacun de vingt-cinq Cavaliers; (*a*) mais en ſuppoſant que cette publication ait été faite, il y a grande apparence que ce fut pour mieux

Zele du Roi de Majorque pour le Roi d'Arragon ſon frere.

(*a*) Les Auteurs cités, & DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1281 & suiv.

déguiser le véritable dessein, sur lequel il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques éclaircissements.

Le dernier promet son appui à un Prince Mahométan d'Afrique.

Il y avoit quelques années qu'il s'étoit élevé en Barbarie une forte querelle entre deux freres Mahométans, qui se disputoient la succession au Royaume de Tunis; & le Roi d'Arragon s'étant intéressé pour un d'eux, appellé Mirabusach, & ayant envoyé une flotte à son secours sous la conduite de Conrad Lança, lui avoit procuré ce Royaume. L'autre frere obligé de céder à la force, avoit passé à Bugie, s'étoit emparé de cette Ville & de Constantine, au préjudice du Roi de Tunis, & avoit pris le titre de Roi de Bugie. Il laissa deux fils, qui hériterent chacun d'une de ces deux Villes, mais avec l'ambition de dépouiller l'autre de sa part. Boqueron, que Desclot appelle Bonboquer, & Muntaner, Burgon, eut pour lui Constantine. Redoutant la puissance de son frere aîné, il dépêcha en 1281, une Ambassade à Dom Pedre, Roi d'Arragon, pour lui faire savoir qu'il étoit très-disposé à embrasser le Christianisme, & que s'il vouloit se rendre à Alcol, qui est le Port de Constantine, il lui remettroit cette Ville, & se reconnoîtroit son Vassal. Cette proposition fit beaucoup de plaisir au Roi d'Arragon, qui promit d'aller en personne défendre & soutenir ce Prince contre ses ennemis. Il lui envoya même deux marchands, hommes de confiance, afin de régler avec lui tout ce qui convenoit pour son voyage, & il donna ordre de tenir sa flotte prête pour le printemps de l'année suivante. (a)

Il fait en conséquence un armement sur mer.

Tel fut le vrai motif pour lequel le Roi Dom Pedre fit l'Armement dont j'ai parlé. Ce ne fut point, comme quelques Historiens l'insinuent, une feinte, pour aller se rendre maître de la Sicile, dont les Peuples s'étoient révoltés contre les François, qui les dominoient, & s'y faire reconnoître Roi par les Rebelles. Zurita nous assure que s'il tourna ses armes contre ce Royaume, pour faire valoir les droits de la Reine Donna Constance sa femme, fille de Mainfroi, qui avoit régné en Sicile, ce ne fut qu'après avoir envoyé demander inutilement au Pape Mar-

(a) ZURITA, & DAMETO.

Digitized by Google

tin V, étant à Conſtantine, de l'aider, pour continuer la guerre en Afrique, de l'argent des Décimes qu'on avoit perçues dans ſes Royaumes, & après avoir été invité à cette conquête par la plupart des Siciliens, qui le ſachant à Alcol, lui envoyerent à cet effet des Ambaſſadeurs à la ſollicitation des Palermois. D'ailleurs, ſi la conquête de la Sicile avoit été le véritable but qu'il ſe fût propoſé, quelle apparence qu'il eût montré tant d'empreſſement à pouſſer la guerre en Afrique? Seroit-il reſté, comme il le fit, durant près de deux mois à Conſtantine, à perdre un temps qui auroit dû lui être ſi précieux? Auroit-il différé à répondre aux Ambaſſadeurs Siciliens, & à prendre ſon parti, juſqu'à ce qu'il eût ſu, ſi le Pape conſentoit ou non à ſa demande, ainſi qu'on le lit dans Zurita? Toutes ces circonſtances ſemblent prouver, que quoiqu'il fût en quelque maniere l'ame de la révolte des Siciliens, par le canal de Jean Prochita, & qu'il eût même promis ſon appui à ces Peuples, il n'etoit point encore tout-à-fait déterminé, quand il partit pour l'Afrique, à profiter de leur ſoulevement. ANNÉE DE J. C. 1282 & ſuiv.

La flotte étant en état, le Roi d'Arragon s'embarqua, après avoir pourvu au Gouvernement & à la ſûreté de ſes Etats, & en avoir aſſuré la ſucceſſion à l'Infant Dom Alfonſe ſon fils aîné, & mit à la voile le troiſieme jour de Juin de l'an 1282. Lorſqu'on fut à vingt milles en mer, Dom Jayme Pérez, ſon fils naturel, Seigneur de Ségorbe, qu'il avoit nommé Amirante, alla avec un vaiſſeau à rames aborder tous les vaiſſeaux & toutes les galeres de la flotte; & ayant remis aux Capitaines & Patrons des lettres fermées avec le ſceau du Roi, il leur dit de porter le Cap à Mahon de l'Iſle de Minorque, d'ouvrir ces lettres dans ce Port, & de prendre enſuite la route qu'ils y trouveroient marquée. Quoique ce ſoit-là ce qui eſt rapporté par Zurita, Dameto veut que l'ordre d'aller à Alcol n'ait été expédié & délivré, que quand le Roi voulut partir de Port-Mahon: ce qui s'accorde mieux avec le ſecret impénétrable que le Roi Dom Pedre vouloit garder ſur ſon projet, qui ne laiſſa pas cependant que de tranſpirer, ainſi qu'on le verra. Au reſte, la flotte continua ſa navigation; & portée par un vent frais, elle arriva heu- Ce Prince va avec ſa flotte à Minorque.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1282 & ſuiv.

reuſement à Port-Mahon. A ſon approche, les Maures qui, après avoir été tributaires du Roi Dom Jayme le Conquérant, continuoient de l'être du Roi Dom Jayme II, ſon fils, furent tellement allarmés, qu'ils acoururent au rivage au nombre de dix mille hommes d'Infanterie, & de cinq cents de Cavalerie, pour empêcher le débarquement; mais lorqu'ils ſurent que c'étoit le Roi d'Arragon, frere du Majorquin, ils ſe raſſurerent, mirent bas les armes, & donnerent des marques de joie & de ſatisfaction. (*a*)

Perfidie de l'Almoxarife du Seigneur de cette Iſle.

Dès que la flotte eut jetté l'ancre, le Roi Dom Pedre fit dreſſer une tente dans une petite Iſle qui eſt dans le Port, pour y manger & s'y repoſer avec les Barons, défendant à tout le reſte de ſon monde de deſcendre à terre. Malgré les démonſtrations d'amitié des Minorquins, quelques-uns d'eux eurent l'audace de décocher des fleches ſur la Réale, & le Roi en fut tellement irrité, qu'il jura, ſuivant Carbonel, de ſubjuguer entiérement cette Iſle; mais l'Almoxarife l'appaiſa alors, en lui envoyant des rafraîchiſſemens & de riches préſens, par quatre des principaux Mahométans de l'Iſle, appellés Abdilla, Seigneur de Torre-la-Tuda; Ali, Seigneur de Biniſayda; Mahomet, Seigneur d'Alcanos, & Binicahé, Seigneur de Biniſabini. L'Almoxarife alla enſuite en perſonne lui faire des excuſes, & lui rendre l'obéiſſance. Comme il ne faiſoit cependant toutes ces ſoumiſſions que dans la crainte des armes du Roi Dom Pedre, il ne tarda pas à mettre ſecrettement le comble à ſa perfidie. Ayant appris la deſtination de la flotte, & ignorant le Traité entre le Roi d'Arragon & le Cheikh d'Alcol, il dépêcha au dernier un Brigantin, avec un billet, dont voici la teneur.

Puiſſant Seigneur d'Alcol, l'Almoxarife ton ami te fait ſavoir, que Dom Pedre, Roi d'Arragon, eſt arrivé à cette Iſle de Minorque, & que nous avons découvert qu'il va contre toi. Comme l'on ſe garantit mieux des maux dont on eſt prévenu, que de ceux qui ſont ignorés, je t'avertis, par amitié pour toi, de traiter ſes ſujets avec une affection particuliere, afin que vous ſoyez tous par-là préſervés de la fureur de ce Lion

(*a*) MUNTANER, DESCLOT, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

cruel. Adieu, fais-moi réponſe. L'Almoxarife de Minorque, ton ſincere ami.

ANNÉE DE J. C. 1281 & ſuiv.

Sur cet avis, les habitants d'Alcol enleverent promptement tous leurs effets, & laiſſerent le lieu déſert. Boquéron au contraire, Seigneur de Conſtantine & d'Alcol, fut ſi tranſporté de joie, que ne pouvant plus ſe contenir, il fit part de ſes intentions à ſes parents & amis, & leur apprit le ſujet du voyage du Roi d'Arragon; mais cette imprudence lui coûta cher. Son ſecret, qu'il lui importoit fort de tenir caché, vint bientôt à la connoiſſance du Roi de Bugie ſon frere & ſon ennemi, qui aſſiégeoit alors Conſtantine; & quelques habitants de la Place, furieux de voir que leur Seigneur avoit appellé un Prince Chrétien à ſon ſecours, donnerent entrée aux Aſſiégeants, qui tuerent le pauvre Boquéron, avec douze des principaux Chefs de ſon Conſeil, & pluſieurs Chrétiens qu'il avoit à ſon ſervice. Après ce maſſacre, les habitants reconnurent le Roi de Bugie pour maître, & ſe retirerent ſur les montagnes (*a*).

Elle a un funeſte effet pour un Prince Africain.

Le Roi Dom Pedre qui ne ſavoit point cette trahiſon, partit du Port-Mahon avec ſa flotte, & entra dans le Port d'Alcol la veille ou le jour de Saint-Pierre, le lendemain de la fin tragique de l'infortuné Boquéron. Surpris de trouver ce lieu abandonné par les Mahométans, il en demanda la cauſe à quelques Piſans qui y étoient reſtés avec leurs marchandiſes; & quand il en fut inſtruit, il fit ſerment de détruire l'Almoxarife de Minorque, pour le punir de ſa perfidie : mais cette vengeance fut réſervée au Roi Dom Alfonſe III, ſon fils & ſon ſucceſſeur, comme on le verra dans la ſuite. Il fit à l'inſtant débarquer ſes troupes avec des munitions & des vivres à Alcol, qui eſt à douze lieues de Conſtantine, entre Bugie & Bonne, au pied d'une haute montagne proche de la mer, & il s'établit dans cette Place. Après qu'il leur eut aſſigné à toutes des logements, il donna ordre de faire différentes courſes dans le pays; en ſorte que les Chrétiens eurent pluſieurs rencontres avec les Maures qui furent toujours battus (*b*).

Le Roi d'Arragon paſſe en Afrique, & ne retire aucun avantage de ſon voyage.

Pendant qne ce Prince exerçoit ainſi ſes troupes, afin

Il va s'emparer du Royaume de Sicile.

(*a*) Les Auteurs précédents. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

Année de J. C. 1282 & suiv.

de les disposer & de les tenir en haleine pour de plus grandes expéditions qu'il méditoit en Afrique, il envoya demander au Pape Martin V des secours en argent pour l'exécution de ses projets ; mais n'en ayant pu rien obtenir, il alla avec toute sa flotte en Sicile, où il étoit appellé par les Rebelles à Charles I, Roi de Naples & de Sicile, pour faire l'acquisition de ce Royaume. Il s'y détermina comme mari de Dona Constance, fille de Mainfroi, qui avoit usurpé cette Couronne sur le malheureux Conradin son neveu, & à qui le Roi Charles I l'avoit enlevé avec la vie, sans aucun égard aux droits de Conradin, qu'il fit même mourir publiquement à Naples le vingt-sixieme d'Octobre de l'an 1269, l'ayant fait prisonnier dans une bataille, & dont Dona Constance sa cousine germaine étoit restée légitime héritiere. Dom Pedre fut cinq jours en mer, & se rendit en Sicile, le trentieme d'Août de l'an 1282, suivant Zurita, étant resté près de deux mois à Alcol, à attendre la réponse du Pape sur la proposition qu'il lui avoit fait faire touchant la guerre d'Afrique. (*a*). Je passe sous silence ce qu'il fit dans ce Royaume, comme n'étant point de mon sujet.

Année de J. C. 1283 & suiv.

Après le retour du Roi d'Arragon dans ses Etats en Espagne, Dom Jayme, Roi de Majorque, eut avec le Roi de France une entrevue à Palairac, dans le Diocese de Narbonne & le Pays de Fenouilledes, pour mettre la derniere main à l'accommodement touchant la Souveraineté & le ressort de la Ville de Montpellier. Dom Jayme y reconnut, comme on le lit dans l'Histoire générale de Languedoc, par un acte daté du même lieu, le mercredi après la fête de l'Assomption, ou le dix-huitieme jour d'Août de l'an 1283, que la Ville de Montpellier, le Château de Lates, & tous les autres Châteaux & Villages de la Baronnie de Montpellier & des environs, tels qu'ils avoient été possédés par feu Noble-homme Guillaume de Montpellier, étoient du Royaume de France. Il reconnut aussi, continue-t-on dans la même Histoire de Languedoc, que la Ville de Montpellier, le Château de Lates & leurs dépen-

Les Rois de France & de Majorque ont une entrevue, & mettent le sceau à leur accommodement pour la Seigneurie de Montpellier.

(*a*) Zurita, & l'Histoire des deux Siciles de la Maison d'Anjou.

Digitized by Google

dépendances étoient de la mouvance de l'Egliſe de Maguelonne, qu'il les tenoit en arriere-fief de la Couronne, & que le tout étoit du reſſort du Roi, conformément au privilege que ce Prince lui en avoit accordé, promettant de ne jamais contrevenir à cette déclaration. En reconnoiſſance de cette ſoumiſſion, le Roi de France, étant retourné à Toulouſe, y expédia le Lundi avant la Saint Barthelemi, des Lettres dans leſquelles il déclara, que par une grace ſpéciale, & par affection pour Dom Jayme, Roi de Majorque, il accordoit à ce Prince & aux Seigneurs de Montpellier ſes ſucceſſeurs : » Que les appels qui pourroient être relevés de droit, ou ſelon les coutumes de » la Ville de Montpellier, ne ſeroient point portés aux » Sénéchaux de Beaucaire ou de Carcaſſonne, mais par» devant le Roi de France ou ſa Cour : Que ces deux » Sénéchaux ne toucheroient jamais aux ſentences que les » Officiers de Montpellier auroient données ſelon les diſ» poſitions du droit écrit : Que le Roi de Majorque & » ſes ſucceſſeurs auroient pouvoir d'accorder ou défendre » le port des armes dans toute la juriſdiction de Mont» pellier, & d'impoſer aux contrevenants telle peine qu'il » jugeroient à propos : Que ſes propres affaires, & celles » des Rois de Majorque ſes ſucceſſeurs dans la Seigneu» rie de Montpellier, ſeroient exemptes de la Juridiction » des deux Sénéchaux, & portées au Roi de France ou » à ſes Conſeils. " M. l'Abbé de Grefeuille, dans ſon Hiſtoire de Montpellier, donne à entendre que ces Lettres furent accordées en 1280 au Roi de Majorque par le Roi de France ; mais il eſt conſtant qu'il ſe trompe, ſuivant la nouvelle Hiſtoire de Languedoc, que j'ai cru devoir lui préférer dans cette occaſion, parce que l'ordre des faits y paroît plus ſuivi. On ſoupçonne que le Roi de Majorque avoit accompagné le Roi Philippe à Toulouſe, & qu'il le conduiſit enſuite à Montpellier. Il eſt du moins ſûr que le Roi de France ſe rendit à cette Ville le neuvieme d'Octobre, fête de Saint-Denis, & qu'il y reſta trois jours. Je me perſuade auſſi que ce fut alors, qu'il donna au Roi de France ſes deux fils aînés en ôtage pour ſûreté de ſes promeſſes ; parce qu'on ne voit pas qu'il ait pu les lui remettre, ſi ce n'eſt à l'occaſion de

ANNÉE DE J. C. 1283 & ſuiv.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1283.

son accommodement avec lui touchant la Seigneurie de Montpellier, & que Muntaner, Auteur contemporain, le juſtifiant d'avoir épouſé les intérêts de ce Prince contre le Roi d'Arragon ſon frere, dans la guerre dont je vais bientôt parler, allegue entre autres raiſons la crainte qu'il avoit pour la vie de ſes deux fils, que le Roi Philippe avoit en ſa puiſſance (*a*).

Le Pape Martin IV allume une guerre entre les Rois de France & d'Arragon.

Les entrepriſes du Roi d'Arragon ſur la Sicile, où il s'étoit fait proclamer Roi, & avoit fait reconnoître pour ſon héritier & ſon ſucceſſeur dans ce Royaume, l'Infant Dom Jayme ſon ſecond fils, qui y étoit paſſé avec la Reine Dona Conſtance ſa mere, avoient tellement indiſpoſé Martin IV, que ce Pape, non-content de l'excommunier, avoit donné tous ſes Royaumes au Roi de France, pour Charles, Comte de Valois, ſon fils puîné. Quoique le Roi Dom Pedre s'inquiétât peu de ces anathêmes, il fut intrigué des grands préparatifs que le Roi de France faiſoit contre lui, à deſſein d'envahir ſes Domaines. Pour ſe mettre en état de réſiſter à ce Prince, il tint à Barcelonne, au mois de Décembre de l'an 1283, les Etats de Catalogne, qui durerent juſqu'à la mi-Janvier de l'année ſuivante, & il y prit les meſures convenables à la ſituation de ſes affaires. Après la clôture de ces Etats, il partit pour Gironne, & fit propoſer au Roi Dom Jayme ſon frere d'avoir avec lui une entrevue dans cette Ville ou à Perpignan (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1284 & ſuiv.

Entrevue des Rois d'Arragon & de Majorque à Gironne.

Sur cette invitation, le Roi de Majorque ſe tranſporta promptement à Gironne; & ayant trouvé le Roi d'Arragon qui l'attendoit au pont appellé de Steria, les deux freres ſe donnerent mutuellement toutes ſortes de marques d'amitié, & firent une entrée ſolemnelle dans la Ville. Ils dînerent enſemble le lendemain, & le Roi de Majorque traita durant les trois jours ſuivants le Roi d'Arragon & toute ſa Cour. Le cinquieme jour le Roi Dom Pedre en fit de même à l'égard du Roi ſon frere; & Muntaner ajoute que ces deux Princes eurent en ſecret une longue conférence, dans laquelle on prétend que le premier permit

(*a*) Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

(*b*) ZURITA, & l'Hiſtoire de France, & celles de Languedoc, & du Royaume des deux SICILES.

Digitized by Google

au ſecond, quoique ſon feudataire, de favoriſer le Roi de France, qui ſe diſpoſoit à entrer en Catalogne à la tête d'une puiſſante armée. Cet Auteur ajoute que Roi d'Arragon eut égard dans cette occaſion à l'impoſſibilité où étoit le Roi de Majorque ſon frere, de s'oppoſer à la puiſſance formidable du Monarque François, & au riſque évident que couroient non-ſeulement l'État de Montpellier, & les Comtés de Rouſſillon, de Conflant & de Cerdagne, mais la propre perſonne du Roi Dom Jayme, & ſes deux fils aînés que le Roi de France avoit en ſa puiſſance. Les deux Rois ſe ſéparerent enſuite avec tous les témoignages d'une parfaite cordialité, & allerent, l'Arragonnois à Barcelonne, & le Majorquin à Perpignan. (a)

ANNÉE DE J. C. 1284 & ſuiv.

Le premier permet au ſecond de ſe ranger du parti du Roi de France.

Sans aucun égard pour cet accord, que les Hiſtoriens mêmes de France tiennent pour conſtant, le Roi Dom Pedre chercha bientôt querelle au Roi Dom Jayme ſon frere. Prenant occaſion des grands préparatifs de guerre du Roi de France, & de la permiſſion que le Roi Dom Jayme avoit donnée à ce Prince de paſſer ſur ſes terres avec ſes Troupes, il alla en 1285, à main armée, quoiqu'avec beaucoup de ſecret, s'emparer de Perpignan, où le Roi de Majorque étoit dans le Château avec la Reine ſa femme, ſes deux derniers fils & une fille. Il les arrêta tous cinq, de même que deux des principaux Favoris & Conſeillers du Roi ſon frere, & força le dernier de lui remettre la plupart des Places fortes & Châteaux qu'il poſſédoit dans le Rouſſillon, comme il y étoit obligé par ſon inféodation & ſon ſerment. Il s'aſſura encore d'Amalric, fils d'Aymeri, Vicomte de Narbonne, & d'un neveu de l'Archevêque de cette même Ville, qui étoient venus voir le Roi Dom Jayme; mais le Majorquin, quoique malade, trouva le moyen de ſe ſauver pendant la nuit par un conduit ſouterrein, & de ſe retirer dans une Forteresſe que Zurita & Dameto appellent Sarroca; ce qui fâcha fort le Roi Dom Pedre. Cependant les habitants de Perpignan craignant pour la vie de leur Souverain, prirent tous les armes, & arrêterent le Comte de Pailhas & quelques autres des principaux Seigneurs qui accompagnoient le Roi

ANNÉE DE J. C. 1285 & ſuiv.

Il ſe ſaiſit de Perpignan, & ſe porte à d'autres violences contre le Roi de Majorque.

(a) MUNTANER, ZURITA, DAMETO, & l'Hiſtoire de France.

Digitized by Google

d'Arragon. A la vue de cette émotion, le Roi Dom Pedre sortit promptement de la Ville, afin de prévenir de plus grands inconvénients, & emmena avec lui ses illustres prisonniers, après avoir obtenu la liberté du Comte de Pailhas & des autres de sa suite ; mais arrivé à Jonquieres, il relâcha la Reine sa belle-sœur, & l'Infante sa niece, qui furent conduites par plusieurs Seigneurs, jusqu'à Bagnols. Il envoya ses deux neveux au Château de Torella de Mongriu, & ensuite dans son Palais de Barcelonne, d'où un Chevalier du Diocese de Carcassonne, nommé Villar, les enleva quelque temps après, & les mena au Roi de Majorque leur pere. A l'égard d'Amalric & du neveu de l'Archevêque de Narbonne, il les fit enfermer dans le Château de la Ville de Gironne, où il les retint longtemps. (a)

ANNÉE DE J. C. 1285 & suiv.

Zurita veut en vain le justifier.

Zurita cherche à justifier cette violence du Roi d'Arragon ; mais je lui préfere Muntaner, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte. Ce dernier en effet nous assure que c'étoit un bruit commun & très-accrédité, que les deux Rois freres étoient convenus ensemble, dans leur entrevue à Gironne, de détacher leurs intérêts dans la guerre contre la France, de maniere que le Majorquin pût, sans crainte d'offenser l'Arragonnois, se ranger du parti opposé à celui-ci, pour les raisons que j'ai déja alléguées. Il marque encore avec raison, qu'il étoit d'ailleurs de la prudence de ces deux Princes, que le Roi de Majorque se prêtât à la demande du Roi de France, & obéît à l'ordre du Pape, de donner passage sur ses terres au Roi Philippe, parce que si le dernier n'avoit point eu entrée par le Roussillon, il auroit pu pénétrer par la Navarre ou la Gascogne, ce qui lui étoit même plus facile, & il auroit fait plus de dégât dans les Etats du Roi Dom Pedre. Il ajoute aussi, comme je l'ai dit, la crainte que le Roi Dom Jayme devoit avoir pour la vie de ses deux fils aînés qu'il avoit donnés en ôtage au Roi de France, s'il venoit à faire quelque mouvement en faveur de son frere. On ne peut pas dire non plus que le Roi d'Arragon, en s'emparant de Perpignan, eût dessein

(a) MUNTANER.

Digitized by Google

d'oppoſer cette Ville, ſans compromettre le Roi Dom Jayme ſon frere, à l'armée du Roi de France, afin de l'arrêter dans ſa marche. Zurita nous apprend lui-même, que ce Prince ne pouvant y laiſſer les Troupes néceſſaires pour la défendre, déchargea les habitants de la fidélité qu'ils lui devoient comme à leur Seigneur Suzerain, afin de leur épargner les maux auxquels leur réſiſtance & leur zele pouvoient les expoſer de la part de leur ennemi. Les liaiſons du Roi de Majorque avec le Roi de France ne furent donc qu'un vain prétexte pour l'ambition de l'Arragonnois, qui ſouhaitoit toujours dans le fond de ſon cœur de dépouiller le Majorquin ſon frere, comme on en peut juger par la maniere dont il le traita dans la ſuite.

ANNÉE DE J. C. 1285 & ſuiv.

Dom Jayme juſtement irrité contre le Roi d'Arragon ſon frere, ne reſpira plus que vengeance. Il implora l'appui & le ſecours du Roi de France; & faiſant alors de bonne foi & de ſon propre mouvement, ce que ſa foibleſſe ſembloit exiger auparavant, & ce qu'il n'avoit fait auparavant que par politique & de concert avec le Roi d'Arragon, il offrit toutes ſes forces au Monarque François, qu'il alla trouver à cet effet à Narbonne, ſuivant l'Hiſtoire de Languedoc, ou dans la plaine de Perpignan, lorſque l'armée de France y fut arrivée, comme on le lit dans Dameto. Là il conſentit, à la demande du Cardinal Jean Cholet, Légat du Pape, qui lui ordonna au nom de Dieu & de l'Egliſe Romaine, de livrer à ce Prince les Châteaux qu'il avoit encore dans le Rouſſillon, de lui donner en ôtage cent des principaux habitants de Perpignan, & de faire fournir des vivres à juſte prix pour toute l'armée. Il donna cours auſſi dans tout le Rouſſillon à la monnoie de France, & il expédia un ordre à tous ceux de ſes ſujets en état de porter les armes, de ſe mettre à la ſolde du Roi Philippe, & de s'embarquer ſur les Galeres de ce Prince. De retour à Sarroca, où il mena ſoixante chevaux Picards & deux cents Fantaſſins Toulouſains, il y mit en garniſon quarante des premiers, & cent cinquante des derniers, avec une bonne proviſion de vivres; & il envoya les autres à la Forteresſe de Cluſe. Enfin,

Le Roi de Majorque s'attache au Roi de France.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1285 & suiv.

Ses Etats sont désolés par les François.

il rendit au Roi de France, durant cette campagne, tous les services qui lui furent possibles. (*a*)

Quoique le Roi Dom Jayme montrât tant de zele pour le parti de France, ses Etats éprouverent la fureur de ceux mêmes qu'il croyoit ses amis. La Ville de Perpignan ayant été contrainte de se rendre aux François, fut mise à sac, & eut tous ses environs ravagés. Elne ne fut pas mieux traitée, suivant Muntaner. Le Roi de France dirigea ses pas vers cette Ville, après avoir tenté inutilement de pénétrer dans la Catalogne par le col de Paniças, qui étoit gardé & défendu par le Roi d'Arragon en personne, à la tête d'un bon corps de Troupes. Dom Jayme n'eut pas plutôt appris sa marche, qu'il envoya ordre aux habitants de cette Place de le recevoir, & de lui rendre les mêmes honneurs que s'il avoit été leur Roi & Seigneur naturel. L'Evêque sortit en conséquence au-devant du Roi Philippe, & le reçut à la tête de son Clergé; mais les François se porterent dans la Ville aux derniers excès. Zurita, qui dit que Perpignan, Elne & Colioure s'étoient révoltées contre le Roi Dom Jayme, & livrées au Roi d'Arragon, pour ne pas recevoir garnison Françoise, assure que la seconde de ces trois Villes fut emportée de force. Ferreras & d'autres marquent aussi la même chose. On peut voir dans ces Auteurs ce que le Roi Philippe fit ensuite. Il suffit pour la matiere que je traite, de dire que ce Prince retournant à Perpignan avec son armée un peu délabrée, après avoir pris Gironne, rencontra en marche le Roi de Majorque, qui venoit le joindre avec sa Cavalerie & quelques compagnies d'Infanterie des Comtés de Roussillon, de Conflant & de Cerdagne; mais arrivé à Perpignan, il y mourut le cinquieme jour d'Octobre de l'an 1285. Dom Jayme qui étoit avec ce Prince, lui fit faire dans cette Ville de magnifiques obsèques; après quoi Philippe IV, dit le Bel, fils & successeur du Roi Philippe III, prit le commandement de l'armée, & la remena en France, où il emporta le corps du Roi son pere, pour lui donner la sépulture. (*b*)

(*a*) MUNTANER, ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

(*b*) Les Auteurs cités, DESCLOT, l'Histoire de France & celle de Languedoc.

Digitized by Google

Le Roi Dom Pedre ainſi délivré de ſon ennemi, ne tarda pas à recouvrer Gironne. Il ſongea enſuite à tourner ſes armes contre le Roi de Majorque ſon frere. Réſolu de le dépouiller de ſon Royaume, il avoit envoyé, pendant que les François étoient dans le Rouſſillon, ſommer les Inſulaires de lui rendre l'obéiſſance, comme à leur Roi & Seigneur naturel, ſous prétexte que Dom Jayme ſon feudataire étoit déchu de la Souveraineté, pour avoir manqué à la fidélité qu'il lui devoit, par ſon alliance avec la France. Berenger de Villalta, Gentilhomme de ſa Maiſon, avoit été chargé de cette commiſſion; mais Ponce Zaguardia, petit-fils de Galcéran de Pinos, qui étoit alors Gouverneur du Royaume de Majorque pour le Roi Dom Jayme, avoit déclaré, de même que les autres Seigneurs & principaux habitants de l'Iſle, qu'ils étoient tous déterminés à garder, aux dépens de leur vie, la foi qu'ils avoient jurée à leur Souverain. Pour juſtifier leur refus, ils alléguerent la reconnoiſſance qu'ils devoient au Roi Dom Jayme le Conquérant, l'obligation indiſpenſable où ils étoient, de reſter conſtamment ſoumis & attachés au Prince ſon fils qu'il avoit établi leur Roi, & la perſuaſion qu'ils avoient que leur Souverain étoit incapable de jamais manquer à l'amour fraternelle, ni de commettre la moindre perfidie. Comme le Roi Don Pedre avoit voulu leur faire entendre qu'ils couroient riſque de tomber entre les mains des François, à qui le Roi Dom Jayme ne manqueroit pas de donner entrée dans l'Iſle de Majorque, de même qu'il leur avoit livré les Etats de Rouſſillon, de Conflant & de Valeſpir, ils répondirent avec beaucoup de ſageſſe, que ſi les peuples du Rouſſillon avoient reçu chez eux les François, ils y avoient, ſans doute, été forcés; mais que les Majorquins n'avoient pas pareille choſe à craindre, ou du moins qu'ils ſauroient s'en garantir par les armes. Enfin, ils proteſterent tous de ſceller de leur ſang la foi & l'obéiſſance due à leur Roi & Souverain. Telle fut la fermeté avec laquelle les Nobles & les Bourgeois rejetterent la propoſition du Roi d'Arragon; mais le menu peuple, toujours amateur de la nouveauté, montra quelque penchant pour le changement (a).

ANNÉE DE J. C. 1285 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre veut lui enlever le Royaume de Majorque.

(a) DESCLOT, ZURITA, & DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1285 & suiv.

Informé de leurs dispositions, le Roi Dom Pedre fit équiper une bonne flotte, après la retraite des François, pour obtenir de force, ce qu'on refusoit de lui donner de gré. Lorsqu'elle fut en état, il voulut aller en personne avec elle à Majorque ; mais ayant été tout-à-coup attaqué d'une maladie si vive, qu'elle le précipita au tombeau dans le mois de Novembre, ce fut le Prince Dom Alfonse son fils, qui eut la commission de s'emparer de ce Royaume. Quelques-uns disent que la mort du Roi Dom Pedre fut causée par certaines blessures qu'il avoit reçues au visage le jour de la Notre-Dame d'Août de la même année 1285, dans une fameuse bataille contre les François (*a*).

La mort arrête ses projets.

Dom Alfonse son fils aîné les exécute.

Avant que ce Prince terminât sa vie, Dom Alfonse son fils partit, par son ordre, du Port de Salou avec la flotte ; & arrivé à Porraça, il débarqua des troupes, & investit la Ville de Majorque par terre & par mer. Le Gouverneur & d'autres se mirent d'abord en devoir de la défendre ; mais voyant que la plupart des habitants & des Insulaires paroissoient portés pour la domination Arragonnoise, ils prirent le parti de la remettre par capitulation le dix-neuvieme jour de Novembre de l'an 1285. Ponce Zaguardia, qui s'étoit retranché dans de fortes maisons, avec sa garnison & quelques Partisans du Roi Dom Jayme, consentit de les évacuer, à condition qu'il lui seroit permis de sortir avec tout son monde, sa famille & ses effets, & à ceux qui étoient avec lui de se retirer où ils voudroient hors de l'Isle. Ainsi ce Gouverneur & tous ses compagnons passerent dans le Comté de Roussillon, où ils furent très-bien reçus du Roi Dom Jayme. (*b*)

La Ville de Majorque se rend à ce Prince, & lui prête serment de fidélité.

Dès que la Ville de Majorque fut convenue, par l'entremise de Conrad Lança, de se soumettre, elle nomma des Syndics, qui allerent, au nom de tout le Royaume, rendre hommage & prêter serment de fidélité au Prince Dom Alfonse. Ils lui jurerent de le tenir pour leur Roi & Souverain, de lui être toujours fideles & à ses successeurs, d'obéir en tout à ses Gouverneurs, comme il convient à de bons Sujets, & de rechercher son avantage

(*a*) ZURITA.

(*b*) MUNTANER, & ZURITA.

Digitized by Google

tage envers & contre toutes les personnes du monde. Cet hommage fut rendu de bouche & avec l'imposition des mains, conformément à l'usage de Catalogne. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1228; & suiv.

Toutes les autres Places de l'Isle suivirent l'exemple de la Capitale, & il vint de chaque lieu & Paroisse à la Ville de Majorque, six Députés, qui firent au Prince Dom Alfonse le même serment. Les Châteaux d'Oloron, de Pollença & de Santueri furent les seuls qui oserent résister. Il y avoit dans tous les trois de bonnes garnisons, qui avoient pour Commandants; à Oloron, Raymond de la Palu; à Pollença, Béranger Arnaud de l'Isle; & à Santueri, Tornaldix. On leur fit différentes sommations; & comme ils refuserent toujours d'obéir, on détacha contre eux quelques Corps de Troupes, qui les obligerent enfin de capituler, & de se rendre à Asbert de Médiona au nom de l'Infant Dom Alfonse. Béranger Arnaud remit Pollença, à condition que l'Infant lui donneroit dans le Royaume de Valence des dédommagements proportionnés aux biens qu'il perdoit à Majorque, & à ceux que le Roi Dom Jayme pourroit lui confisquer dans le Roussillon. Sur ces entrefaites, l'Infant ayant appris que tous les partisans du Roi Dom Jayme, dont on avoit ordonné de saisir les biens, cherchoient à sortir furtivement de l'Isle avec leurs effets, il enjoignit aux Baillis de Soller, de Bannalbufar, de Santanni, du Cap de la Péra, de Calobra, de Valldemoça, de Falanix, de Madacor, d'Arta, de Pollença, d'Andrax & d'autres endroits, de ne laisser embarquer personne, sans sa permission & son ordre. (*b*)

Tout le reste de l'Isle en fait autant.

Quoique Dom Alfonse apprît dans cette Isle la mort du Roi son pere, il y resta jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante, afin d'y donner les ordres nécessaires pour le Gouvernement. Il crut cependant devoir dès-lors prendre le titre de Roi; & à l'exemple de Dom Jayme I son aïeul, il s'intitula Roi d'Arragon, de Majorque & de Valence, & Comte de Barcelonne. Persuadé aussi qu'avant son retour en Espagne il devoit encore se rendre maître

Dom Alfonse prend le titre de Roi d'Arragon, de Majorque, &c., & cherche à soumettre Iviça.

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Muntaner, Zurita, Dameto, & d'autres.

Année de J. C. 1285.

de l'Isle d'Iviça, qui fait partie du Royaume de Majorque, parce que son Port est très-bon, & la Ville & le Château très-forts, il envoya fonder les dispositions de ses habitants, pendant qu'il travailloit à la réduction de l'Isle de Majorque. Guillaume de Loret, Chevalier, & deux Citoyens de Majorque, appellés Cervian de Riaria & Pierre de Cardonne, eurent cette commission. Ces trois Députés représenterent aux habitants d'Iviça la Suzeraineté que le Roi d'Arragon avoit acquise sur cette Isle, au moyen de la transaction passée entre le Roi Dom Pedre & le Roi Dom Jayme son frere. Ils ajouterent que le dernier étoit déchu du Trône par le crime de félonie, pour s'être ligué avec le Roi de France, & lui avoir donné du secours contre le Roi d'Arragon son Seigneur Suzerain; & que puisque cette Isle & tout le Royaume de Majorque retomboient par-là sous l'obéissance du Monarque Arragonnois, ils les invitoient à prendre, comme de fideles sujets, le même parti que les Majorquins, dont ils partageoient les obligations. (*a*)

Année de J. C. 1286 & suiv.

Le discours de ces Envoyés fit d'autant plus facilement impression, que les habitants d'Iviça n'avoient point de forces suffisantes pour se défendre. Ainsi ces Peuples promirent de se conformer aux Majorquins, & de rendre l'obéissance à Dom Alfonse, pourvu qu'il vînt en personne dans leur Isle. En conséquence, Dom Alfonse, IIIe. du nom, Roi d'Arragon, ayant pourvu à la sûreté de Majorque, & établi Asbert de Médiana son Lieutenant dans ce Royaume, partit avec sa flotte pour Iviça, au commencement de Janvier de l'an 1286, après avoir confirmé par un privilege, le cinquieme du même mois, les franchises des Majorquins. A son arrivée, il fut reçu avec des acclamations, & les insulaires lui remirent le Château, & lui jurerent fidélité, comme à leur Roi & Seigneur. Dom Alfonse mit dans le Château, Guillaume de Loret pour Gouverneur; & après un court séjour à Iviça, il retourna en Espagne prendre possession de ses Etats. L'Isle d'Iviça fut soumise dans la suite pour le Spirituel à l'Archevêque de Tarragone. (*b*)

Réduction de cette Isle.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. || (*b*) Muntaner, Zurita, & Dameto.

Digitized by Google

Rendu à Sarragoſſe, où il fut couronné le quatorzieme d'Avril, jour de Pâques, le Roi Dom Alfonſe apprit que le Roi Dom Jayme ſon oncle, qui étoit alors dans le Rouſſillon, avoit mis ſur pied, avec l'aſſiſtance de Philippe IV, dit le Bel, Roi de France, une groſſe armée, à deſſein d'envahir la Catalogne, & faiſoit déja le ſiege de Caſtillon, qu'il ſerroit de très-près. A cette nouvelle, il expédia promptement différents ordres pour raſſembler des troupes à Barcelonne au commencement de Mai; mais le Roi Dom Jayme averti de ſes grands préparatifs, jugea à propos, ſur la fin de Juin, d'interrompre ſes opérations militaires, en levant le ſiege de Caſtillon, & faiſant repaſſer ſes Troupes dans le Rouſſillon, quoiqu'il ſe fût emparé d'une partie de l'Ampurdan, & eût réduit le reſte de cette Province dans une grande détreſſe. Le Roi d'Arragon, n'ayant point d'ennemis en tête, ſe contenta de bien garnir ſes Frontieres; & au mois de Juillet, Edouard I, Roi d'Angleterre, ménagea entre ce Prince & le Roi de France une treve, qui devoit commencer la huitieme de Septembre, & durer juſqu'à la Saint-Michel de l'année ſuivante. Le Roi de Majorque y fut auſſi compris. (a)

ANNÉE DE J. C. 1286 & ſuiv.

Irruption du Roi de Majorque dans la Catalogne.

Treve entre les Rois de France & de Majorque, & celui d'Arragon.

A la faveur de cette treve, le Roi Dom Alfonſe réſolut de ſoumettre entiérement l'Iſle de Minorque, non-ſeulement par envie de punir le perfide Almoxarife, qui avoit trahi le feu Roi Dom Pedre, mais de crainte que le Roi de France ne voulût s'emparer de cette Iſle, comme on en faiſoit courir le bruit avec fondement ou non, pour être plus à portée de faire la conquête de Majorque. Il donna ordre le dix-huitieme d'Octobre, étant à Hueſca, de raſſembler au Port de Salou, le dernier jour de ce mois, une flotte de cent vingt-deux voiles, pour laquelle il demanda quarante galeres bien armées à Dom Jayme ſon frere, Roi de Sicile, qui s'étoit fait couronner à Palerme le deux de Février de l'année 1286. Pendant le courant du mois de Novembre, on embarqua les Troupes, au nombre de cinq cents Chevaux & de trente mille Fantaſſins, ſuivant Muntaner, qui ſe trouva à cette expédition; &

Le Roi d'Arragon arme, & va à Majorque pour la conquête de Minorque.

(a) Les mêmes Auteurs, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1286 & suiv.

lorſque tout fut en état, le Roi partit avec ſa flotte ſur la fin du même mois, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui fut telle que pluſieurs rameurs eurent le bout des doigts gelé. Il alla d'abord à Majorque, & y étant arrivé le deuxieme de Décembre, il y reſta juſqu'après les fêtes de Noël. (*a*)

Préparatifs de l'Almoxarife de Minorque, pour ſe défendre.

D'un autre côté, l'Almoxarife de Minorque, inſtruit des intentions du Roi Dom Alfonſe, qui l'avoit déja fait ſommer de lui remettre l'Iſle, à cauſe de la trahiſon dont j'ai parlé, travailla à ſe mettre en état de ſe bien défendre. Il demanda du ſecours aux Seigneurs de Bugie, de Bone, de Trémécen & de Conſtantine, qui lui envoyerent auſſi-tôt neuf cents Chevaux, & cinq mille Fantaſſins. Avec ces troupes, quelques Turcs & les Minorquins, il forma une armée de quarante mille hommes d'Infanterie, & de quinze cents de Cavalerie. (*b*)

Paſſage & arrivée du Roi Dom Alfonſe à cette Iſle.

Les Fêtes de Noël étant paſſées, la flotte Chrétienne remit à la voile; mais comme le temps étoit très-rude & très-orageux, elle avoit à peine quitté le Port, qu'il s'éleva tout-à-coup une furieuſe tempête, qui la diſperſa en un inſtant. Une partie fut jettée par la violence des vents ſur les Côtes de Majorque, & l'autre arriva avec la Réale à Mahon. Le Roi, qui n'avoit avec lui que vingt galeres, ſuivant Muntaner, ou dix ſeulement, ſelon Carbonel, débarqua dans une eſpece de petite Iſle qu'il y a dans le Port, pour attendre le reſte de ſa flotte. (*c*)

Il gagne une victoire ſur les Maures.

Pendant que le Roi Dom Alfonſe étoit dans ce lieu, il apperçut l'Almoxarife, qui, à la tête de ſon armée, ſembloit le défier, & lui préſenter la bataille. Choqué de cette audace, il réſolut d'aller à l'inſtant le combattre, quoique le reſte de ſa flotte ne fût point encore arrivé; & étant paſſé dans l'Iſle, ſans différer, avec quatre cents chevaux ſeulement, & quelques Compagnies d'Infanterie, il marcha fiérement à lui, & engagea un rude & ſanglant combat, dans lequel les Maures furent defaits. Treize cents trente-quatre de ces Barbares reſterent étendus ſur le champ de Bataille, & il en coûta aux Chrétiens cent

(*a*) MUNTANER, CARBONEL, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

ſoixante & dix hommes. Les ennemis ſe retirerent en déſordre ſur une éminence qu'on appelle depuis *Degollador* meurtriere, à cauſe du grand carnage qui fut fait proche de-là.

ANNÉE DE J. C. 1286 & ſuiv.

Peu après, l'action ſe renoua avec une nouvelle ardeur, par la témérité d'un Chevalier, appellé Berenger de Tornamira, qui voulant faire montre de ſa bravoure, alla avec une poignée de monde, ſans la permiſſion & à l'inſu du Roi, inſulter les Maures dans le poſte qu'ils occupoient. On fut obligé de voler à ſon ſecours, & la victoire s'étant encore déclarée pour les Chrétiens, les Mahométans ſe ſauverent avec leur Almoxarife au Château de Sainte-Agathe, dont le Roi ſe mit auſſi-tôt en devoir de faire le ſiege. Il y eut dans cette ſeconde bataille trois mille ennemis tués, & les Chrétiens perdirent cent quatre-vingt de leurs gens. Le Roi voulut punir de mort Tornamira; mais il lui pardonna, à la priere des Seigneurs qui intercéderent pour lui.

Ceux-ci ſont battus une ſeconde fois.

Ces deux victoires abattirent tellement le courage de l'Almoxarife, que déſeſpérant tout-à-fait de pouvoir réſiſter au Roi d'Arragon, il crut devoir prendre le parti de la ſoumiſſion, avant que d'être forcé dans le Château de Sainte-Agathe. En conſéquence, il envoya au Roi des Ambaſſadeurs, pour offrir de lui livrer le Château & toute l'Iſle, à condition qu'on lui permettroit & à tout ſon monde de paſſer en Barbarie ſur des bâtiments que le Roi leur fourniroit, moyennant ſept piſtoles & demie par tête, tant d'hommes ou garçons, que de femmes ou filles, pour leur perſonne & pour l'or, l'argent & les perles qu'ils emporteroient, tout le reſte qu'il y auroit dans le Château & dans l'Iſle, appartenant au Roi; mais que l'Almoxarife ſeroit exempt de cette impoſition, lui, ſes enfants, & ſa famille, juſqu'au nombre de deux cents perſonnes. Que les Maures qu'il emmeneroit avec lui, ne ſeroient point fouillés : Que ceux qui ne pourroient payer la taxe, reſteroient dans l'Iſle à leurs dépens, & que s'ils n'y avoient point ſatisfait ſix mois après que l'Almoxarife ſe ſeroit retiré à Ceuta ou dans quelque autre endroit de Barbarie, ils ſeroient à la merci du Roi : Qu'on donneroit le même nombre de piſtoles pour chaque enfant qui naîtroit : Que le Roi feroit délivrer un ſauf-conduit à tous

L'Almoxarife, aſſiégé dans un Château, capitule.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1286.

les Maures qui sortiroient de l'Isle, & que tous ceux hors du Château, ne seroient point compris dans cette capitulation. Il demanda encore à emporter ses livres, cinquante épées & ses effets, à s'embarquer sur un vaisseau que le Roi lui feroit donner à Ciutadella, pour passer avec sa famille à Ceuta ou dans quelque autre endroit de Barbarie, & à être escorté par Raymond Morquet & Beranger Mayol. Toutes ces conditions furent acceptées au nom du Roi Dom Alfonse, par Baise Ximenez d'Ayerve, qui avoit été Gouverneur de ce Prince, & étoit devenu son favori. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1287 & suiv.

Il abandonne l'Isle, s'embarque, & périt.

Au moyen de cet accord, que le Roi Dom Alfonse ratifia, l'Almoxarife remit toute l'Isle à ce Prince le dix-septieme jour de Janvier, suivant Dameto, ou vingt-unieme du même mois, selon Zurita, de l'année 1287. Il s'embarqua avec cent personnes & quantité de provisions, sur un navire Génois, qui avoit été obligé par le gros temps de relâcher à Mahon; mais dès qu'il fut sorti du Port, il survint une bourasque si violente, qu'il périt avec tout son monde. De cette maniere finit la race des Almoxarifes, qui avoient possédé successivement l'Isle de Minorque, durant un grand nombre d'années. Dix mille autres Maures qui s'étoient aussi embarqués, eurent le même sort. Il en resta dans l'Isle vingt-mille, selon Carbonel, ou le double, suivant Muntaner, qui ne purent payer la taxe dont on étoit convenu; & on les employa, comme esclaves, aux travaux des fortifications. (*b*)

Différents ordres du Roi Dom Alfonse à Minorque, qui est soumise à l'Evêché de Majorque pour le spirituel.

Ce fut ainsi que Dom Alfonse, Roi d'Arragon, enleva l'Isle de Minorque aux Barbares qui la possédoient depuis si long-temps. Raymond Galbet, natif de Lérida, fut chargé de la répartition des biens-meubles, & du prix de la vente des Maures qui avoient été faits prisonniers dans les deux actions dont j'ai parlé. Le Roi donna ordre de faire une Ville bien murée près du Port-Mahon; & le premier jour de Mars de l'an 1286 (1287) il expédia à Ciutadella, en faveur des Religieux de Saint-Antoine, un privilege par lequel il déclare qu'il donne à Dieu & au Bienheureux

(*a*) MUNTANER, CARBONEL, ZURITA, DAMETO, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs cités, DAMETO, & d'autres.

Digitized by Google

Saint Antoine de Viane, & en leur nom au Pere Philippe de Claramonté, une métairie, appellée Binicéyda, proche du Port-Mahon, avec une maiſon attenant la Ville, & quelques autres qui avoient appartenu à l'Alfaqui Adarmata, ſous la condition expreſſe qu'il y auroit toujours dans l'Iſle deux Religieux de cet Ordre. Son premier ſoin fut auſſi de faire purifier dans cette Ville la Moſquée, pour en faire une Egliſe; & dans la ſuite le Pape Boniface VIII ſoumit toute l'Iſle pour le ſpirituel à l'Evêque de Majorque, par ſa Bulle du dix-huitieme de Juillet de l'an 1295 (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1287 & ſuiv.

Quand cette union ſe fit, il y avoit ſur le Siege Epiſcopal de Majorque, Dom Ponce de Jardino, qui avoit été Archidiacre de cette Egliſe. On ignore le temps fixe de ſon élection. Les Hiſtoriens ne le marquent point, non plus que celui de la mort de Dom Pedre de Muredine ſon prédéceſſeur, dont la mémoire vivra éternellement, à cauſe de la protection particuliere qu'il accorda aux Gens de Lettres, & de la généroſité avec laquelle il augmenta dans ſa Cathédrale, le ſixieme de Juin de l'an 1269, les rétributions qui étoient très-modiques. Tout ce que l'on ſait, c'eſt qu'il fut confirmé ſur ſon Siege, par une Bulle du Pape Martin IV, en date du vingt-troiſieme de Mars de l'an 1283. Ce fut lui qui fit, le cinquieme d'Octobre 1288, deux Paroiſſes des Egliſes de Sineu & de Saint-Jean.

Evêques de Majorque.

En 1299, on ſupprima dans ſa Cathédrale la dignité de Tréſorier, & on créa en ſa place celle de Doyen, qui fut conférée au Chanoine Barthelemi Valenti, avec ſoixante & dix liv. de rente, & ſéance après le Sacriſtain. Outre les deux Prévôts qu'il y avoit déja, il en établit deux autres, & on les chargea tous quatre de percevoir les revenus de la Menſe du Chapitre (*b*).

Lorſque le Roi d'Arragon eut donné dans l'Iſle de Minorque tous les ordres qui lui parurent convenables, & qu'il y eut mis pour Gouverneur ou Procureur-Général Pierre de Lesbia, Citoyen de Valence, il repaſſa à Majorque, où il fut reçu en triomphe, & avec des réjouiſſan-

Le Roi d'Arragon retourne à Majorque, paſſe à Iviça, & ſe rend en Catalogne.

(*a*) ZURITA, DAMETO, & d'autres. || (*b*) VINCENT, MUT.

Digitized by Google

ces extraordinaires. Il visita toute l'Isle, accompagné de l'Amirante Galcéron d'Angléfola, & d'autres Richeshommes & Chevaliers qui l'avoient suivi à son expédition. Ensuite il alla avec quatre galeres à Iviça; & après y être resté quelques jours, il retourna au Port de Salou, & delà à Barcelonne, où il trouva que l'Amirante avoit déja remené toute la flotte. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1287 & suiv.

Il a une entrevue à Oléron en Béarn avec Edouard I, Roi d'Angleterre.

Quelque temps après, Edouard I, Roi d'Angleterre, lui ayant fait proposer une entrevue à Oléron en Béarn, pour lui ménager sa réconciliation avec l'Eglise, & la paix avec la France, il s'y rendit au mois de Juillet de l'an 1287. Deux Légats du feu Pape Honorius IV, qui étoient les Evêques de Ravenne & de Montréal, se trouverent à la conférence; mais on ne put convenir que de certains articles préliminaires, qui n'eurent cependant pas lieu alors, touchant la liberté de Charles, Prince de Salerne, que le Roi d'Arragon détenoit prisonnier. Au défaut de la paix, on projetta, mais aussi inutilement, une treve de trois ans, dans laquelle le Roi de Majorque devoit être compris, avec ses Comtés de Roussillon & de Cerdagne. Il ne fut pas possible au Roi d'Angleterre, à qui le Roi d'Arragon donna des pouvoirs à cet effet, d'y faire consentir le Roi de France. Tout ce qu'il put obtenir du dernier, ce fut une prolongation de treve d'un an, à commencer à la Saint-Michel de la présente année 1287. Les deux Rois d'Arragon & d'Angleterre concerterent & arrêterent aussi dans cette entrevue le mariage du premier avec Eléonore, fille du second, s'obligeant de l'effectuer après l'élection d'un nouveau Pape, pour remplacer Honorius IV, mort au mois d'Avril précédent: mais plusieurs incidents en reculerent la conclusion; & la mort prématurée de Dom Alfonse, Roi d'Arragon, l'empêcha tout-à-fait. (*b*)

Erreurs de quelques Historiens sur l'année de la conquête de Minorque.

Muntaner & Carbonel mettent la conquête de Minorque après l'entrevue des Rois d'Arragon & d'Angleterre dans l'Isle d'Oléron, sans rien dire de plus positif, & Dameto

(*a*) ZURITA, DAMETO, & d'autres.

(*b*) ZURITA, RYMER, & RAPIN TOYRAS.

Digitized by Google

Dameto veut que celle-ci ne ſe ſoit faite qu'en 1288; en ſorte qu'il ſuivroit de-là que l'Iſle de Minorque n'auroit été arrachée des mains des Infideles par Dom Alfonſe, Roi d'Arragon, qu'en l'année 1289; mais ils ſe trompent tous trois.

ANNÉE DE J. C. 1287 & ſuiv.

Premiérement, il eſt ſûr que l'entrevue d'Oleron ſe fit en 1287. C'eſt ce qu'on voit par le traité que les deux Rois d'Arragon & d'Angleterre y conclurent en perſonne. Il eſt rapporté tout entier dans la Collection des Actes publics d'Angleterre, & il eſt daté du jour de Saint-Jacques de cette même année 1287. Sur cette indication de jour, M. d'Egly, dans ſon Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, a jugé que le traité fut fait le premier de Mai; mais on eſt aſſuré par un Bref du Pape Nicolas IV, daté le quinzieme de Mars 1288, pour en déſapprouver les conditions, que ce fut le vingt-cinquieme de Juillet. On trouve encore ce Bref dans Rymer, & le jour de la ſignature du traité d'Oléron y eſt marqué déterminément. D'ailleurs, il eſt conſtant, ſuivant Zurita, que le Roi d'Arragon étoit à Caſtellar le vingt-neuvieme de Mai, & à Calatayud au commencement de Juin; que ce Monarque tint les Etats à Alagon dans le même mois, & qu'enſuite il paſſa à Hueſca, & de-là à Jacca pour ſe rendre à Oleron, où il devoit s'aboucher avec le Roi d'Angleterre. Toutes ces preuves ſont plus que ſuffiſantes contre M. d'Egly.

Temps fixé de l'entrevue des Rois d'Arragon & d'Angleterre à Oleron.

Il ſuit pareillement du Bref dont j'ai parlé, qu'on a eu tort, dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, de placer vers le commencement de Septembre de l'année 1287, l'entrevue des deux Rois à Oleron. On y cite à la vérité Zurita pour autorité; mais cet Hiſtorien eſt lui-même dans l'erreur, quoiqu'il ſemble que ſon intention n'a point été de fixer le remps de la concluſion du traité, mais du retour du Roi d'Arragon dans ſes Etats, après que ces deux Monarques furent convenus de leurs faits. Outre que l'on en peut juger par la maniere dont il s'exprime, puiſqu'il dit que tout étant arrêté entre les deux Rois, Dom Alfonſe retourna dans ſon Royaume au commencement de Septembre : *Eſto aſſi concluido, bolvioſe & Rey de Arragon à ſa Reyno en el principio del mes de Setiembre.* On

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1287 & suiv.

fait que trois jours après le traité fait, & avant le départ du Roi d'Arragon pour ſes Etats, l'Anglois s'engagea au même endroit, de terminer le mariage de ſa fille Éléonore avec l'Arragonnois, dès qu'on auroit élu un nouveau Pape, & que le même jour les deux Monarques convinrent, & le Roi d'Arragon donna pouvoir à celui d'Angleterre de renouveller la treve avec la France. Ces deux Actes ſont dans Rymer, & datés du V des Calendes d'Août, c'eſt-à-dire du 28 Juillet 1287. Les conſéquences ſe tirent d'elles-mêmes. J'ai dit que Zurita ſe trompe même en mettant le retour du Roi d'Arragon dans ſes Etats vers le commencement de Septembre, parce qu'il eſt certain que ce Prince étoit à Jacca le quatrième d'Août, après l'entrevue d'Oleron, comme on le voit encore dans Rymer.

Enfin, c'eſt mal-à-propos que Ferreras a mis cette entrevue en 1286, puiſque le traité qui y fut conclu, eſt daté du 25 de Juillet 1287, comme je l'ai déja prouvé. Par conſéquent, le Pape Honorius IV, qui étoit mort plus de trois mois & demi auparavant, ſavoir le 3 d'Avril de la même année, n'a pas pu l'infirmer, quoique cet Auteur l'aſſure; & c'a été faute d'un examen aſſez ſoigneux, que dans une des notes que j'ai ajoutées à ſon Hiſtoire d'Eſpagne, j'ai voulu, ſous l'année 1287, tirer de-là une conſéquence en faveur de l'opinion de cet Hiſtorien pour l'année de l'entrevue d'Oleron, contre celui de Languedoc & Zurita ſon guide. En relevant les fautes d'autrui, il eſt de la bonne foi d'avouer les ſiennes propres, & de les corriger, toutes les fois qu'on le peut, & qu'on en trouve l'occaſion.

La conquête de Minorque a été faite auparavant.

Secondement, après avoir prouvé que les Rois d'Arragon & d'Angleterre ſe ſont abouchés à Oleron en 1287, il eſt facile de démontrer, contre Muntaner & Carbonel, que ce n'a été ni après cette entrevue, ni dans la même année, que le Roi Dom Alfonſe a été faire la conquête de Minorque. Ces deux Auteurs diſent que le Roi d'Arragon arriva à Majorque le deuxieme jour de Décembre, en allant à cette expédition, & paſſa de-là à Minorque, au bout de ſept jours ſeulement, ſelon Carbonel, ou après les fêtes de Noël, ſuivant Muntaner. Or l'on ne peut pas

Digitized by Google

prétendre que cela ſe ſoit fait en 1287. Nous voyons en effet dans l'Hiſtoire, que le Roi Dom Alfonſe étoit à Tarragonne le treizieme de Décembre de cette même année, puiſqu'il révoqua ce jour-là ſeulement en préſence d'un Notaire & de deux témoins, au rapport de Zurita, quoique Ferreras, qui cite cet Hiſtorien, marque que ce fut dans une aſſemblée d'Etats, les graces qu'il avoit accordées à pluſieurs Seigneurs. Ce Prince ne pouvoit donc pas être alors parti pour la conquête de Minorque. Aucun Hiſtorien n'a mis le commencement de ce voyage en 1288. Il eſt au contraire conſtant qu'il appartient à une des deux années précédentes. J'ai prouvé que ce ne peut pas être à l'année 1287. C'eſt donc néceſſairement à celle de 1286. Minorque a été ſubjuguée au mois de Janvier de l'année ſuivante; ce fut donc en 1287.

ANNÉE DE J. C. 1287 & ſuiv.

Après l'entrevue d'Oleron, le Roi Dom Alfonſe ſe flattoit d'obtenir encore, par l'entremiſe du Roi d'Angleterre, quelque relâche de la part des Rois de France & de Majorque; mais le dernier ne voulut ſe prêter à rien, prétendant qu'on ne devoit point ſe fier au Roi d'Arragon ſon neveu, & que par la conquête de Minorque qui lui appartenoit, ce Prince avoit rompu la treve qui avoit été faite l'année précédente. Ainſi quoiqu'à la ſollicitation du Roi d'Angleterre, le Roi de France eût conſenti le dernier jour de Juillet de l'année 1287, à une prolongation de treve d'un an avec le Roi d'Arragon, il paroît que le même Monarque ne s'en crut pas moins obligé à ſoutenir le Roi Dom Jayme ſon allié contre leur ennemi commun. De-là vint que le neuvieme de Décembre de la même année, il donna des ordres pour ſecourir, à ſes dépens, le Roi de Majorque, qu'il appelle ſon cher oncle, comme étant fils de Donna Iſabelle ſa ſœur, fille puînée de Dom Jayme I, Roi d'Arragon, contre les entrepriſes que l'Arragonnois pourroit former ſur ſes Etats. Il ordonna même de le favoriſer, en cas qu'il voulut lever & prendre à ſa ſolde, des Troupes dans les Sénéchauſſées de Toulouſe, de Carcaſſonne & de Beaucaire. (a)

Prolongation de la treve entre les Rois de France & d'Arragon. Le Roi de Majorque ne veut point y entrer.

Non content de donner au Roi de Majorque ces mar-

Tout ſe diſpoſe en France à la ſuppoſition de la treve.

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ques d'attachement, le Roi de France ne tarda pas, ſoit à la ſollicitation de ce Prince, ou pour d'autres raiſons que l'on ignore, à ne plus garder aucun ménagement avec l'Arragonnois. Dès le vingt-ſixieme de Décembre, Guérin ou Garin d'Amplepuis, Sénéchal de Carcaſſonne, déclara dans des Lettres adreſſées à différents Seigneurs & Gentilshommes, pour les inviter à pourvoir à la ſûreté des Villes, Châteaux & Places fortes de la Sénéchauſſée, qu'il n'y avoit ni paix, ni treve, ni aucune apparence d'y en avoir, entre le Roi de France & ſes ennemis d'Arragon. D'un autre côté, le Roi Dom Alfonſe, qui n'ignoroit rien de tout ceci, & qui prévoyoit que la treve avec la France ſeroit bientôt rompue, envoya dans le même mois de Décembre des Ambaſſadeurs au Roi d'Angleterre, pour le prier d'engager le Roi de France à obſerver religieuſement, ſans aucun égard pour le Roi de Majorque, la prolongation de treve dont ils étoient convenus; mais cette démarche ne produiſit aucun effet, comme on le verra dans la ſuite, malgré l'envie que le Roi d'Angleterre avoit de l'obliger. Telle étoit à la fin de l'année 1287, la ſituation des affaires entre les Rois de France, d'Arragon & de Majorque. (a)

ANNÉE DE J. C. 1287 & ſuiv.

Différents événements concernant le Roi de Majorque.

Pendant ce temps-là, Dom Jayme, Roi de Majorque, faiſoit ſa réſidence ordinaire dans la Seigneurie de Montpellier. Il confirma dans cette Ville, le dix-huitieme de Juin de l'année 1287, le privilege accordé par le Roi ſon pere à l'Abbé de Saint-Tiberi, de vendre à Montpellier une certaine quantité de bled ſans payer aucun droit; & le Prévôt de Maguelonne termina, en vertu d'un compromis, un différend entre ce Prince & l'Abbé d'Aniane, qui prétendoit que le Roi de Majorque lui devoit l'hommage & à ſa Communauté, pour le territoire de Celleneuve, & pour les étangs ſitués dans la Paroiſſe de Saint Paul de Frontignan. Ce Prince eut encore une autre querelle très-vive avec les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale de Narbonne, à l'occaſion du Château de Pian dans le Rouſſillon. Les derniers, ſoutenant que le Roi de Majorque avoit uſurpé ſur eux ce Château, l'excommu-

(a) Les mêmes.

Digitized by Google

nierent en 1287, *le Siege vacant*, & jetterent l'interdit ſur ſes terres; mais trois Abbés ayant été chargés, le quatrieme de Novembre de l'an 1288, par le Cardinal Cholet, Légat en France, d'examiner le procès, & de le terminer, la ſentence d'excommunication fut déclarée nulle par ces trois Juges en 1289, & les Chanoines condamnés aux dépens, parce que, ſuivant le droit commun, le Roi de Majorque n'étoit point ſujet de l'Egliſe de Narbonne. Cependant les Chanoines ne s'en tinrent point à ce jugement. Ils en appellerent au Pape, qui nomma, en 1290, trois autres Commiſſaires pour juger l'appel. L'Hiſtorien de Languedoc, qui a recueilli toutes ces particularités, ne nous apprend point quelle fut la derniere déciſion de cette affaire.

ANNÉE DE J. C. 1287.

Quoique de la déclaration du Sénéchal de Carcaſſonne on puiſſe inférer qu'on regardoit déja dans le Languedoc la prolongation de la treve entre la France & l'Arragon, comme non-avenue, on ne voit point qu'il ſe ſoit commis aucune hoſtilité de part ou d'autre, juſqu'à ce que le Roi de France eût ordonné, le vingt-neuvieme de Janvier de l'an 1288, par des Lettres aux Sénéchaux de Beaucaire, de Carcaſſonne & des autres endroits, de publier dans leurs Sénéchauſſées la rupture de la treve. Alors au-lieu de ſe tenir en France ſur la défenſive, comme on avoit fait, on commença d'agir offenſivement. Le Roi de Majorque, ſecondé ouvertement par le Roi de France, paſſa les Pyrénées avec une armée, entra dans l'Ampurdan, & aſſiégea Cortavignon, au mois de Mai de l'année 1288: mais l'Arragonnois lui ayant oppoſé un bon corps de Troupes, le Roi Dom Jayme fut obligé de lever le ſiege, & de ſe retirer avec les ſiennes. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1288.

Rupture de la treve entre la France & l'Arragon, & irruption du Roi de Majorque dans l'Ampurdan.

L'année ſuivante, le Roi de Majorque raſſembla encore des troupes, avec l'aſſiſtance du Roi de France, à deſſein de recouvrer ſon Royaume & les autres Etats que le Roi d'Arragon ſon neveu lui détenoit toujours. Sur le point de paſſer les Pyrénées, il envoya défier l'Arragonnois; mais quoique le dernier acceptât le duel, à condition que le Roi d'Angleterre déſigneroit & aſſureroit

ANNÉE DE J. C. 1289 & ſuiv.

Les Rois d'Arragon & de Majorque commettent des hoſtilités réciproques.

(*a*) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1289.

le lieu, & indiqueroit le temps, cette affaire n'eut point d'autre ſuite, par les mouvements que le Roi de France & les Légats du Pape ſe donnerent pour empêcher ce combat ſingulier. Cependant Dom Jayme fondit ſur l'Ampurdan, & y prit pluſieurs Places; mais comme il ſut que le Roi d'Arragon marchoit contre lui à la tête d'une armée, il n'oſa l'attendre, & il s'en retourna. Après que l'Arragonnois ſe fut auſſi retiré, ayant fait le dégât dans la Cerdagne & le Capcir, qui appartenoient au Roi de Majorque, le dernier repaſſa bientôt les Pyrénées avec un bon corps de Troupes. Il entreprit le ſiege du Château de Ribes, & l'abandonna preſque auſſi-tôt, ſur le bruit de l'approche du Roi Dom Alfonſe ſon neveu, qui paroiſſoit réſolu de lui donner bataille (*a*).

Le premier veille à la ſûreté des Iſles du Royaume de Majorque.

Avant ces hoſtilités réciproques, le Roi d'Arragon qui avoit eu avis que le Roi Dom Jayme ſon oncle projettoit de paſſer à Majorque, avoit envoyé des ordres en conſéquence à l'Infant Dom Pedre ſon frere, qui étoit en Catalogne. Il lui fit dire de s'embarquer avec toutes les troupes de Cavalerie & d'Infanterie qu'il pourroit ramaſſer, ſur les galeres & les vaiſſeaux qui ſe trouveroient ſur cette côte, pour voler au ſecours de Majorque, en cas qu'il apprît que le Roi Dom Jayme voulût porter la guerre dans ce Royaume; & ſuppoſé que le dernier ne le fît point, & que ſes troupes n'entraſſent pas en Catalogne, de faire en ſorte d'aller à Minorque, & de mener avec lui Dom Raymond d'Angléſola, afin de pourvoir delà, avec tout le ſoin poſſible, à la défenſe & à la garde de ces Iſles, de la même maniere que ſi le Roi s'y trouvoit en perſonne, parce qu'on les regardoit comme le boulevard des côtes de Catalogne & de Valence. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1290 & ſuiv.

Négociations pour la Paix.

Au mois de Février de l'année 1290, il y eut à Perpignan un congrès, pour ménager entre l'Égliſe & les Rois de France, d'Arragon, de Naples, de Sicile & de Majorque, une paix générale dont le Roi d'Angleterre devoit être le médiateur; mais ce fut ſans aucun ſuccès: en ſorte que la guerre recommença avec plus d'ardeur

(*a*) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

(*b*) ZURITA, & DAMETO.

Digitized by Google

ſur les Frontieres du Rouſſillon & de la Catalogne. Cependant quoiqu'on ne paroiſſoit reſpirer de part & d'autre que feu & que carnage, Charles, Roi de Naples, & Dom Alfonſe, Roi d'Arragon, eurent proche de Jonquieres une entrevue, dont l'effet fut d'arrêter les hoſtilités. Le Roi Charles y propoſa une treve juſqu'à la Touſſaints, & promit d'engager le Roi de France d'y ſouſcrire; & en cas que le dernier ne le voulût point, de la garantir pour un mois entier, après qu'on auroit notifié au Roi d'Arragon le refus de ce Prince. Dom Alfonſe accepta la propoſition; & peu après deux Cardinaux que le Pape avoit envoyés en France, au mois de Mars de la même année 1290, renouerent à Montpellier la négociation pour la paix, avec les Rois de Naples & de Majorque qui ſe rendirent à cet effet ſur les lieux. On invita le Roi d'Arragon d'envoyer auſſi à Montpellier des Ambaſſadeurs avec ſes pleins pouvoirs, & ce Prince y conſentit d'autant plus volontiers, qu'il ſavoit que le Roi de France avoit conclu à Bayonne, dans cette année 1290, & probablement vers le Printemps, une ligue contre lui avec Dom Sanche, Roi de Caſtille. (a)

ANNÉE DE J. C. 1290.

Les conférences durerent, tant à Montpellier qu'à Taraſcon, où elles furent transférées, juſqu'au mois de Février de l'année 1291, que l'on fit enfin un traité de paix entre le Pape, le Roi de France & Charles de Valois d'une part, & le Roi d'Arragon de l'autre, à des conditions peu glorieuſes pour le dernier. A l'égard du Roi de Majorque, l'Hiſtorien de Languedoc aſſure, qu'il fut enſuite compris dans le traité, & que l'on convint de le rétablir dans la poſſeſſion de ſon Royaume, à condition qu'il le tiendroit en fief du Roi d'Arragon avec ſes autres Domaines. L'Abbé de Vayrac prétend auſſi que la reſtitution du Royaume de Majorque fut réglée par le traité. Zurita dit au contraire qu'il fut alors ſtatué, que le Royaume, dont le Roi Dom Jayme étoit déchu par la faute qu'il avoit commiſe envers le feu Roi Dom Pedre ſon frere, reſteroit ſoumis directement aux Rois d'Arragon, &

ANNÉE DE J. C. 1291 & ſuiv.

Elle eſt conclue entre le Pape & le Roi de France d'une part, & le Roi d'Arragon de l'autre.

(a) MUNTANER, ZURITA, RYMER, & l'hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon d'Anjou.

ANNÉE DE J. C. 1291 & suiv.

que le Roi Dom Alfonſe donneroit en dédommagement au fils aîné du Roi Dom Jayme la ſomme qu'il jugeroit convenable. Il eſt ſûr cependant que cette affaire ne fut point entiérement arrangée dans cette occaſion. Au contraire, il y a grande apparence que les Rois d'Arragon & de Majorque coutinuerent d'être en guerre. La preuve s'en tire de ce que Zurita nous apprend, que l'on convint d'une treve de quinze jours entre ces deux Rois, à compter du ſeptieme d'Avril, jour auquel le Roi d'Arragon & le Roi de Naples eurent une entrevue, où le Roi de Majorque ſe trouva, ſur une éminence appellée le Puch de Talaya, qui eſt devant Jonquieres, entre Paniças & le Pertus, pour traiter de pluſieurs affaires que les deux premiers devoient régler enſemble, après avoir ratifié la paix. Le même Auteur ajoute encore, que l'on ne prit dans cette conférence aucune réſolution pour ce qui concernoit le Roi de Majorque, parce que le Roi d'Arragon ne voulut rien décider ſur ce point, ſans l'avis & la participation des Etats généraux. (a)

Mort de Dom Alfonſe, Roi d'Arragon. Dom Jayme ſon frere, Roi de Sicile, lui ſuccede.

La mort du Roi Dom Alfonſe, qui arriva au mois de Juin de la même année, manqua de rallumer la guerre entre les Couronnes de France & d'Arragon. Dom Jayme, Roi de Sicile, ayant ſuccédé à ce Prince ſon frere; s'obſtina à retenir la Sicile, ſans aucun égard au traité de Taraſcon, par lequel le feu Roi d'Arragon avoit promis d'employer toutes ſortes de moyens pour la faire rendre à l'Egliſe Romaine. Le Roi de France & Charles de Valois ſon frere, informés de ſa réſolution, prirent de-là prétexte de faire revivre les droits que la Cour de Rome avoit donnés au dernier ſur les Royaumes d'Arragon & de Valence; & le premier fit même demander au Pape Nicolas IV, la publication d'une croiſade contre les Arragonnois, & une décime pendant ſix ans pour les frais de la guerre : mais le Pontife refuſa l'une & l'autre, par envie de travailler à ménager une paix ſolide entre les Princes Chrétiens. Ainſi la guerre ſe fit ſeulement en Italie; & Charles, Roi de Naples, qui étoit le plus intéreſſé à un

(a) Les Auteurs cités, MUNTANER, & RYMER.

un accommodement, reprit les négociations de paix à la Cour de France & auprès du nouveau Roi d'Arragon, pendant que ſes Généraux étoient aux mains avec ceux de Dom Fréderic, que le Roi Dom Jayme ſon frere avoit laiſſé en Sicile avec la qualité de Vice-Roi, lorſqu'il étoit venu en Eſpagne prendre poſſeſſion de la Couronne d'Arragon, & recueillir la ſucceſſion du feu Roi Dom Alfonſe. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1291.

Cependant la guerre fut encore ſur le point de ſe renouveller entre les Rois de France & d'Arragon. Une querelle du Comte de Foix avec l'Evêque d'Urgel, en fournit le motif. Dom Jayme, Roi d'Arragon, craignant que le Comte de Foix, qui mettoit ſur pied un corps d'armée, ne l'attaquât lui-même, par un ordre ſecret du Roi de France, embraſſa ouvertement la défenſe de l'Evêque d'Urgel, & ſe diſpoſa même à paſſer les Pyrénées avec de nombreuſes troupes; mais Dom Sanche ſon beau-pere, Roi de Caſtille, s'entremit d'empêcher cette rupture, par des Ambaſſadeurs qu'il envoya aux Rois de France & d'Arragon, & il y a tout lieu de croire que ſa médiation eut un heureux ſuccès. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1292 & ſuiv.

Dom Sanche, Roi de Caſtille, empêche une rupture ouverte entre la France & l'Arragon.

On ne voit point que le Roi de Majorque ait pris aucune part dans toutes ces affaires; mais on ne peut douter, quoique l'Hiſtoire n'en diſe rien, qu'il n'ait fait pendant ce temps-là des démarches pour obtenir la reſtitution de ſon Royaume de Majorque, & des autres Domaines que le Roi d'Arragon lui retenoit. Au reſte, il eſt ſûr qu'il continuoit toujours de vivre en bonne intelligence avec le Roi de France. On ſait en effet qu'ayant porté des plaintes à ce Monarque contre le Sénéchal de Beaucaire, qui lui refuſoit, pour le port d'armes, des permiſſions qu'il accordoit à l'Evêque de Maguelonne, il reçut des marques de ſon eſtime & de ſa bienveillance dans l'ordre que le Roi Philippe-le-Bel ſon neveu donna au même Sénéchal, d'obſerver à l'égard du Roi de Majorque & de l'Evêque de Maguelonne une parfaite égalité. Donna Eſclarmonde de Foix ſa femme ayant accepté une dona-

Les Rois de France & de Majorque continuent d'être unis.

(*a*) ZURITA, l'Hiſtoire de Languedoc & M. D'EGLY dans l'Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon d'Anjou.

(*b*) l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1292 & suiv.

tion qui lui fut faite par Roger-Bernard son frere, Comte de Foix, de la Terre de Fontien, au Diocese de Carcassonne, pour en jouir durant la vie de ce Comte & cinq ans après sa mort, fit hommage au même Roger-Bernard pour cette Terre, à Perpignan, sur la fin de Juillet de l'an 1292, en présence du Roi de Majorque son mari, d'Amalric, fils aîné d'Aymeri, Vicomte de Narbonne, & de Lambert de Thurey, Seigneur de Saissac, Chevalier. (a)

ANNÉE DE J. C. 1293 & suiv.

En 1293, le Roi de Majorque devint Vassal immédiat de la Couronne de France, au-lieu de son arriere-Vassal qu'il étoit auparavant, pour la Seigneurie de Montpellier. Il avoit depuis long-temps un différend considérable avec Berenger de Frédol, Evêque de Maguelonne, parce que pour subvenir aux grandes dépenses que la situation de ses affaires exigeoit, les habitants de Montpellier avoient imposé tout le Clergé de cette Ville & du Diocese de Maguelonne, aux tailles & aux autres subsides communs, usant de violence contre les Ecclésiastiques, afin de les obliger de fournir leur part des contributions. Cette affaire avoit même été portée si loin, que le dix-neuvieme de Juillet de l'an 1291, l'Official de Maguelonne, assisté de plusieurs Chanoines, avoit jetté sur toute la Ville de Montpellier un interdit qui dura sept mois, & que l'on garda religieusement. Rien n'avoit pu engager l'Evêque de Maguelone à le lever, quoique le Sénéchal de Beaucaire eût même saisi à cet effet le revenu de l'Evêché; & il fallut que l'Archevêque de Narbonne rendît lui-même ce service aux habitants de Montpellier, à certaines conditions.

Différends entre le Roi de Majorque, & l'Evêque de Maguelonne.

Le Roi de Majorque devient Vassal immédiat de la Couronne de France pour Montpellier.

Cette contestation & d'autres qui s'offroient tous les jours entre le Roi de Majorque & l'Evêque de Maguelonne, déterminerent le dernier à accepter la proposition que Philippe-le-Bel, Roi de France, lui fit faire, d'échanger contre cinq cents livres Melgoriennes, en fonds de terre, la portion de la Ville de Montpellier, appellée communément *Montpellieret*, qui appartenoit aux Evêques de Maguelonne, avec la Suzeraineté immédiate que ces Prélats exerçoient sur les Rois de Majorque, Sei-

(a) L'Histoire de Languedoc.

gneurs du reſte de la même Ville de Montpellier, & du Château de Lates. L'accord en fut fait à Paris au mois de Mars de l'an 1292, (1293) entre le Roi Philippe & des Députés que l'Evêque & le Chapitre de Maguelonne avoient envoyés à cet effet avec leurs pouvoirs; & le Jeudi après la quinzaine de Pâques de la même année, le Sénéchal de Beaucaire prit poſſeſſion, au nom du Roi de France, de la nouvelle acquiſition, & reçut des habitants de Montpellier le ſerment de fidélité. Raymond de Montferrier, Chevalier, Lieutenant du Roi de Majorque à Montpellier, ſe trouva préſent à cette priſe de poſſeſſion, & proteſta contre tout ce qui ſeroit préjudiciable aux droits du Roi ſon maître. Guichar de Marſiac, Chevalier, fut fait Bailli du Roi de France à Montpellier, ſous le titre de *Recteur de la part antique*; & en cette qualité il exerça la ſupériorité & le reſſort ſur les Officiers du Roi de Majorque, & il connut dans Montpellier de tous les cas Royaux, ſous l'autorité du Sénéchal de Beaucaire. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1293.

Au commencement de l'année 1294, Charles, Roi de Naples, qui ne ceſſoit de ſe donner de grands mouvements pour affermir la paix que l'on avoit faite à Taraſcon, parvint enfin à conclure à Jonquieres un nouveau traité avec le Roi d'Arragon. Le Pape Céleſtin V, qu'on élut dans le mois de Juillet de cette même année, après une longue vacance du ſaint Siege, en la place de Nicolas IV, le confirma, pourvu toutefois que le Roi de France & le Comte de Valentinois ſon frere y conſentiſſent. Boniface VIII lui ayant ſuccédé le vingt-quatrieme de Décembre, approuva pareillement ce traité, & rétablit le Roi d'Arragon dans tous ſes droits ſur ce Royaume, ſur celui de Valence & ſur le Comté de Barcelonne, révoquant à cet effet, du conſentement de Charles de Valois, la conceſſion faite à ce dernier par Martin IV. Sa Bulle eſt du vingt-unieme de Juin 1295. Le Roi Dom Jayme de Majorque ne fut point encore compris dans ce traité, quoique le Roi de France continuât de lui donner des preuves de ſon eſtime, en expédiant au commence-

ANNÉE DE J. C. 1294 & ſuiv.

Traité de paix fait à Jonquieres entre les Rois d'Arragon & de Naples.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc.

ANNÉE DE J. C. 1295 & suiv.

ment de Juillet de l'an 1294, des Lettres, par lesquelles il le maintint provisionnellement dans l'usage où étoient ses prédécesseurs, de créer des Notaires dans l'une & l'autre partie de Montpellier. (a)

Accommodement du Roi de Majorque avec celui d'Arragon, ménagé par le Pape Boniface VIII.

Lorsque le Roi de France eut ratifié le traité de Jonquieres, & donné par-là une nouvelle force à celui de Tarascon, le Pape Boniface VIII travailla à faire rendre au Roi de Majorque son Royaume, & les autres Domaines dont les Rois d'Arragon l'avoient dépouillé. Ayant fait dresser en conséquence plusieurs articles, il les fit communiquer le vingt-deuxieme de Juin de l'an 1295, à Dom Jayme II, Roi d'Arragon, qui les approuva par complaisance pour le Saint Pere, & en considération de sa proche parenté avec le Roi de Majorque détrôné. Un des principaux points fut, que les deux Rois rempliroient de bonne foi les obligations que Dom Jayme II, Roi de Majorque, & Dom Pedre III. son frere, Roi d'Arragon, avoient contractées précédemment l'un envers l'autre. Boniface VIII. confirma cette paix par une Bulle en date du vingt-deuxieme de Juin de la même année 1295. (b)

Le Roi de Majorque fait différentes protestations.

Malgré ce traité, Dom Jayme II, Roi de Majorque, fut encore quelques années sans être remis en possession de son Royaume & de ses autres Domaines usurpés par les Rois d'Arragon, quoique l'Arragonnois son neveu l'obligeât au mois d'Août 1295, de lui en rendre hommage; démarche contre laquelle le Majorquin fit en même temps une secrete protestation, suivant le Pere Martene dans ses anecdotes. De-là vint sans doute que le dixieme de Septembre suivant, il protesta de nouveau contre l'injuste détention de ses Etats par Dom Jayme II son neveu, Roi d'Arragon, & contre l'hommage qu'il avoit été forcé de faire au Roi Dom Pedre III. Cet Acte est dans le Code Manuscrit de la Bibliotheque du Roi de France. On voit par-là combien l'Abbé de Vayrac s'est trompé, quand il dit qu'en conséquence du traité de Tarascon, Dom Jayme II, Roi de Majorque, fut rétabli dans ses Etats en 1292, par le nouveau Roi d'Arragon son neveu. (c)

(a) ZURITA, l'Histoire de Languedoc, & M. D'EGLY.
(b) BALUSE & le Code Diplomatique.
(c) Le Pere MARTENE, & le Code manuscrit cité.

Digitized by Google

Le Roi de Majorque & les habitants de Montpellier eurent, cette année 1295, un différend avec le Sénéchal de Beaucaire. Ayant été compris dans la convocation d'un Ban, que le Roi Philippe-le-Bel avoit ordonné pour la guerre qu'Edouard I, Roi d'Angleterre, & Adolphe, Roi des Romains, lui faiſoient alors, ils refuſerent de comparoître, & en appellerent au Roi de France, avec proteſtation cependant de leur fidélité. Ils avoient déja tenu l'année précédente une pareille conduite dans une autre convocation, que le même Sénéchal avoit faite de la Nobleſſe & des Milices de la Sénéchauſſée, en y comprenant les habitants de la Ville & Baronnie de Montpellier, pour réprimer la rébellion de quelques Villes du Pays. Le Lieutenant du Roi de Majorque à Montpellier & les Conſeils de cette Ville avoient été cités à cette occaſion par ce Sénéchal, afin de rendre compte de leur refus; & ayant tous comparu à ſon Tribunal le Samedi avant la Saint-André, ils avoient donné leurs raiſons par écrit, dont les principales étoient le non-uſage & une prétendue exemption, & ils en avoient appellé au Roi. Comme cette affaire étoit reſtée indéciſe, au moyen de l'appel, le Sénéchal de Beaucaire crut pouvoir faire; en cette année 1295, une ſeconde tentative; mais elle ne lui réuſſit pas mieux que la premiere. Il ne paroît pas que cela ait eu d'autres ſuites. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1295.

Ce Prince & les habitants de Montpellier ont des différends avec le Sénéchal de Beaucaire.

Ce fut dans cette même année que le Pape Boniface VIII ſoumit pour le ſpirituel, par ſa Bulle du dix-huitieme de Juillet, l'Iſle de Minorque à l'Evêque de Majorque, qui étoit alors Dom Ponce de Jardino. (*b*)

L'Iſle de Minorque ſoumiſe pour le Spirituel à l'Evêque de Majorque.

Quoiqu'après l'accommodement qui avoit été ménagé par le Pape entre Dom Jayme II, Roi d'Arragon, & Dom Jayme II, Roi de Majorque, l'Arragonnois eût donné des ordres pour la reſtitution du Royaume de Majorque, celle-ci n'eut lieu qu'en 1298, ſans que l'on puiſſe en ſavoir les raiſons. Il la fit dans le Port de Colioure, où il étoit avec cent cinq galeres, prêt à partir pour l'Italie, & où il avoit fait propoſer une entrevue au Roi de Majorque ſon oncle, à qui il donna toutes ſortes de témoignages

ANNÉE DE J. C. 1298 & ſuiv.

Le Roi de Majorque eſt remis en poſſeſſion de ſon Royaume, & de tous ſes Domaines.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc. || (*b*) DAMETO, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1298 & suiv.

d'amitié. Le vingt-neuf de Juin de la même année, ils se jurerent réciproquement dans un Château près d'Argiles ou Argilers, au Dioceſe d'Elne, d'obſerver religieuſement tout ce qui étoit porté par le traité conclu entre eux à la ſollicitation du Pape, & ils ratifierent la Tranſaction qui avoit été paſſée au mois de Janvier de l'an 1278, (1279) entre le feu Roi Dom Pedre III d'Arragon & le Roi Dom Jayme II. de Majorque. Il eſt parlé de cette ratification dans une autre tranſaction entre Dom Jayme II. Roi d'Arragon, & Dom Sanche, Roi de Majorque, & il y eſt dit expreſſément qu'elle fut faite : *In Caſtris propè Argilers Elnenſis Diœceſis, in feſto Beatorum Apoſtolorum Petri & Pauli, videlicet tertio Kal. Julii, anno Domini* 1298. Vincent Mut rapporte la ſeconde tranſaction toute en entier, dans le Chapitre I du tome II de l'Hiſtoire de Majorque, & je l'ai pareillement produite à la fin de ma Préface du cinquieme tome de ma traduction de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Dom Jean de Ferreras, où on peut la voir. J'aurai encore occaſion d'en parler ailleurs.

A quelles conditions.

En conſéquence de la premiere tranſaction, le Roi de Majorque déclara, qu'il recevoit du Roi d'Arragon, & tenoit de lui en fief honorable, le Royaume de Majorque, avec les Iſles de Minorque & d'Iviça, les autres Iſles adjacentes, les Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valeſpir & de Colioure, & les Vicomtés d'Omeladez & de Carladois, ainſi que leurs Villes & Châteaux, & toutes les autres Places qu'il avoit en franc-alleu dans la Seigneurie & le territoire de Montpellier, ſauf les droits de l'Evêque de Maguelonne ou du Roi de France; & pour tous ces Domaines, il ſe conſtitua feudataire de la Couronne d'Arragon, tranſportant au Roi d'Arragon & à ſes Succeſſeurs la domination directe, excepté ſur les Villes & Châteaux qu'il avoit achetés dans ces Etats. On ſtipula en outre que ſes Succeſſeurs ou héritiers ſeroient obligés de rendre hommage aux Rois d'Arragon pour tous ces Domaines, & de leur remettre, toutes les fois qu'ils en ſeroient requis, la Ville de Majorque, pour le Royaume de même nom, & pour les Iſles adjacentes; la Ville de Puycerda, au nom des Comtés de Cerdagne & de Conflant; celle de Perpignan, pour

Digitized by Google

les Comtés de Rouſſillon, & pour les Seigneuries de Valeſpir & de Colioure; & le Château d'Omelas, pour le Vicomté d'Omeladez: à condition néanmoins que les Rois d'Arragon ne pourroient retenir ces Villes & Places fortes, ni dans la vue, ni par la néceſſité de s'en ſervir contre leurs ennemis. Le Roi de Majorque s'obligea encore, pour ſes Succeſſeurs ſeulement, de comparoître devant les Rois d'Arragon, quand ils en ſeroient ſommés, & d'aſſiſter une fois par an, ſur l'invitation de ces mêmes Princes, aux Etats généraux de Catalogne, à moins qu'ils ne fuſſent dans le Royaume de Majorque; mais il fut exempté perſonnellement de l'obligation de rendre hommage au Roi d'Arragon ſon neveu, de lui livrer les Villes & Châteaux nommés précédemment, de ſe trouver aux Etats de Catalogne, en un mot de toutes les choſes auxquelles ſes Succeſſeurs reſtoient aſſujettis. Il promit auſſi, pour lui & pour ceux-ci, de l'aider & le ſeconder, lui & les Rois qui lui ſuccéderoient, envers & contre tous; de faire obſerver dans les Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Colioure & de Valeſpir, les us, coutumes & conſtitutions de Barcelonne, qui avoient été en vigueur juſqu'alors, & celles qui ſeroient établies dans la ſuite par les Rois d'Arragon, de l'avis & du conſentement de la plupart des Barons de Catalogne, & de ne donner cours à aucune autre monnoie qu'à celle de Barcelonne dans ces Comtés & Seigneuries. Enfin, on convint, que nonobſtant l'inféoda ion, perſonne ne pourroit appeller du Roi de Majorque ou de ſes Officiers au Roi d'Arragon, ni avoir recours au dernier de quelque maniere & ſous quelque prétexte que ce pût être.

ANNÉE DE J. C. 1298 & ſuiv.

Engagements des Rois d'Arragon envers ceux de Majorque.

Tels furent, ſuivant Zurita, les engagements que Dom Jayme II, Roi de Majorque, contracta envers la Couronne d'Arragon dans le Château près d'Argiles, & l'Infant Dom Jayme ſon fils aîné jura de les remplir exactement. Dom Jayme II, Roi d'Arragon, s'obligea de ſon côté par le même Acte, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, de ſoutenir le Roi de Majorque, & de défendre ſa perſonne & ſes terres, contre quiconque voudroit les attaquer. Au moyen de cet accommodement, tous les Seigneurs & toute la Nobleſſe des Comtés de Rouſſillon, de

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1298 & suiv.

Cerdagne, de Conflant, de Valeſpir & de Colioure, qui dans les guerres précédentes avoient porté les armes en faveur des Rois d'Arragon contre le Roi de Majorque leur Seigneur immédiat, furent maintenus dans la poſſeſſion de leurs biens.

Le Roi de France & Charles de Valois ſon frere ratifient la paix avec le Roi d'Arragon.

Le Royaume de Majorque ayant été ainſi rendu au Roi Dom Jayme II, ſon légitime propriétaire, par l'entremiſe de Pierre de la Chapelle, Evêque de Carcaſſonne, que le Roi de France avoit nommé principal Commiſſaire à cet effet, Zurita aſſure que le Roi Philippe-le-Bel & Charles de Valois ſon frere confirmerent tout ce dont ils étoient eux-mêmes convenus avec le Roi d'Arragon. De-là on paroît en droit d'inférer que la lenteur du dernier à faire cette reſtitution, quoiqu'il s'y fût engagé en 1295, fit que le Roi de France & Charles de Valois ne s'étoient pas crus obligés d'obſerver les traités de Taraſcon & de Jonquieres. On eſt encore confirmé dans ce jugement par une Lettre que le Roi de Naples écrivit d'Aix en Provence, le neuvieme de Novembre de l'an 1297, au Comte de Foix, pour lui notifier de la part du Roi de France & de la ſienne, qu'ils avoient conclu, conjointement avec le Roi de Majorque, une treve d'un an avec le Roi d'Arragon, à compter du Dimanche de la Pentecôte de cette même année, & pour le prier de la garder & faire garder, ſur-tout dans les terres voiſines de celles qui dépendoient du Roi de Majorque. Il y a en effet tout lieu de préſumer que le Roi d'Arragon voyant ces trois Princes ſur le point de rompre encore ouvertement avec lui, demanda cette treve & ce nouveau délai, pour ſe diſpoſer à rendre le Royaume de Majorque au Roi Dom Jayme ſon oncle; & qu'après qu'il eut ſatisfait à cette obligation, le Roi de France & Charles de Valois ſon frere ceſſerent entiérement de vouloir l'inquiéter. La Lettre du Roi de Naples au Comte de Foix, eſt dans les Preuves de l'Hiſtoire de Languedoc, Tome IV. (a)

Ligues offenſive & défenſive à perpétuité entre les Couronnes d'Arragon & de Majorque.

Quoique par la tranſaction des Rois Dom Pedre III d'Arragon & Dom Jayme II de Majorque, les deux Puiſſances fuſſent obligées de ſe ſoutenir & ſeconder mutuellement

(a) Les Auteurs cités.

ment contre tous leurs ennemis, le Roi Dom Jayme II d'Arragon crut, après l'avoir ratifiée avec Dom Jayme II son oncle, Roi de Majorque, devoir donner encore plus de force à l'alliance entre les deux Couronnes, en contractant une ligue offenſive & défenſive, qui durât autant que les deux Monarchies. Ainſi le même jour vingt-neuvieme de Juin de l'an 1298, les deux Rois étant toujours dans le Château près d'Argilers, s'engagerent, pour eux & pour leurs ſucceſſeurs, de ſe donner réciproquement toute aide & aſſiſtance envers & contre tous, de maniere qu'à la premiere réquiſition de l'un des deux Rois, l'autre ſeroit tenu de le ſecourir de toutes ſes forces, ſans aucun délai, tant ſur terre que ſur mer, ſoit que la guerre fût entrepriſe de concert ou non, & de quelque maniere, ou pour quelque raiſon qu'elle ſe fît, juſtement ou injuſtement. Ils convinrent cependant que les Rois de Majorque ſeroient toujours diſpenſés de prendre les armes contre les Rois de France en faveur de ceux d'Arragon, à moins que les derniers n'en euſſent été outragés ouvertement, & que l'inſulte ne fût auparavant conſtatée par la déciſion de l'Egliſe Romaine. Cette exception ſe fit ſans doute, en conſidération de ce que les Rois de Majorque étoient feudataires de la Couronne de France pour la Seigneurie de Montpellier. Au reſte, les deux Rois du nom de Dom Jayme s'obligerent, eux & leurs Succeſſeurs, d'exécuter exactement ce traité, ſous peine, pour le contrevenant, d'être noté d'infamie, & privé non-ſeulement de toute action, mais de tout droit qu'il pourroit prétendre en vertu des traités faits par ſes prédéceſſeurs, le tout retournant au profit de l'autre partie intéreſſée, qui auroit rempli ſes engagements. On trouve cet Acte tout au long dans ma préface du cinquieme Tome de ma traduction de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Dom Jean de Ferreras. Le curieux peut y avoir recours, s'il le veut; mais de quelque utilité qu'il ſoit pour l'intelligence de certains points hiſtoriques que je dois décrire dans la ſuite, ce que j'en dis ici, ſuffit.

ANNÉE DE J. C. 1298 & ſuiv.

Donna Eſclarmonde, Reine de Majorque, obtient la jouiſſance de la *Leude majeure* de Béziers.

Dans le même mois de Juin de l'an 1298, Donna Eſclarmonde, Reine de Majorque, acquit pour un temps, du Comte de Foix ſon frere, *la Leude majeure*, ou le grand

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1298.

péage de Béziers, qui valoit deux mille deux cents livres de petits Tournois de rente, & que Philippe-le-Bel, Roi de France, avoit donné à ce Comte en récompense de ses bons services durant la guerre de Gascogne. Elle la lui fit demander par Raymond de Villar, Docteur ès Loix, son Procureur, & par Amalric de Narbonne son neveu, pour en jouir jusqu'à fin de payement de la somme de deux mille livres Tournois qu'il lui devoit; & le Comte ayant accepté la proposition, fit en conséquence expédier à Carcassonne l'Acte de transport & d'abandon, en présence de Lambert de Thurey, Chevalier, Seigneur de Saiffac, Lieutenant du Sénéchal. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1299.

Dom Jayme, Roi de Majorque, rétabli sur son Trône & dans tous ses Domaines, gouverna ses Sujets avec assez de tranquillité. Il maria en 1299, l'Infante Donna Isabelle sa fille aînée au Prince Jean Manuel, fils de l'Empereur de Constantinople, suivant le *Marca Hispanica*, qui ne marque point cependant le nom de cette Princesse. Dameto dit qu'elle épousa Dom Jean Manuel, frere du Roi de Castille; mais je me persuade que la ressemblance de noms l'a induit à erreur. Au reste, on ne peut douter que la cérémonie des noces ne se soit faite avec beaucoup de pompe & d'éclat. L'infant Dom Jayme, fils aîné du Roi de Majorque, fut aussi accordé le vingt-quatrieme de Janvier de la même année avec Catherine de Courtenai, Impératrice titulaire de Constantinople; ce qui occasionna encore de grandes réjouissances. (*b*) On voit les conditions de ce mariage, qui n'eut cependant pas son exécution, dans les Commentaires diplomatiques de Jean Heumanne, Appendix II, page 478, & suiv., & l'on apprend qu'elles avoient été réglées & arrêtées le lundi après la Fête de saint Vincent, c'est-à-dire le 27 Janvier de l'année précédente.

Mariage de Donna Isabelle, fille aînée du Roi de Majorque, avec un fils de l'Empereur de Constantinople.

ANNÉE DE J. C. 1300 & suiv.

Comme le nombre des habitants de Majorque étoit accru considérablement, le Roi Dom Jayme se persuada qu'il étoit à propos d'augmenter aussi celui des Villes, en donnant ce titre à plusieurs Métairies, afin d'engager les

Fondations & érections de plusieurs Villes dans l'Isle de Majorque, par le Roi Dom Jayme II.

(*a*) L'Histoire de Languedoc.

(*b*) MARCA HISPANICA, & ZURITA.

Digitized by Google

Majorquins à bâtir & à s'y établir. Falanix, qu'on appelloit en Arabe Canalix, & qui n'étoit qu'une petite Métairie dans le territoire de Montuyvi, à un peu plus de quatre milles de la mer, fut une des premieres Places auxquelles il fit cet honneur en l'année 1300. Elles eſt aujourd'hui compoſée de ſix cents feux, & elle abonde en légumes de toute eſpece, en bled, en vin & en beſtiaux. Outre l'Egliſe Paroiſſiale, il y a un Couvent de Religieux de l'Ordre de Saint Auguſtin. A deux milles de-là, du côté de la mer, ſe trouve le Château appellé anciennement Fantuiri, qui eſt de pierres de taille, très-fort & preſque inexpugnable. On y voit encore quelques marques & veſtiges du temps que l'Iſle de Majorque étoit tyrannifée par les Maures. Le Roi d'Eſpagne y entretient un Alcalde. Sur une autre Montagne, eſt une magnifique Egliſe ſous l'invocation de Notre-Dame de Saint-Sauveur, où la dévotion attire un grand concours de fideles.

ANNÉE DE J. C. 1300 & ſuiv.

Falanix.

Santanni & Lluch-Mayor jouirent auſſi de l'avantage d'être érigées en Ville. La derniere, qui étoit une Métairie de vingt-cinq paires de bœufs, commença alors à s'accroître, & continua enſuite juſqu'à ce qu'elle fût parvenue à la grandeur où elle eſt aujourd'hui. Son nom lui vient du tems des Maures, & ſignifie en Arabe *grande Métairie*. On y compte à préſent plus de cinq cents feux. Elle eſt ſur la Côte Orientale de l'Iſle de Majorque, & ſon territoire fournit quantité de gros & menu bétail, du bled, des légumes, du miel & du ſafran. Par un privilege ſpécial, il s'y tient tous les ans une foire dans le mois de Septembre le jour de la Saint-Michel. Il y a une Egliſe Paroiſſiale, & un Couvent de Religieux Franciſcains. Comme l'on n'y trouve ni fontaine ni ſource, le Roi Dom Jayme II y fit faire quelques citernes, dont les habitants ſe ſervent aujourd'hui, quoiqu'ils tirent encore avantage d'une fontaine du lieu de Ferruchellas, laquelle partant du territoire d'Algayda, va ſe rendre au milieu de la Ville de Lluch-Mayor, au moyen d'un acqueduc.

Santanni & Lluch-Mayor.

Il y avoit ſur le territoire de Montuyri, qui eſt très-grand, trois Métairies principales, Caſtelix, Alghuayda & Algayda, dont les deux dernieres avoient été données

Agayda.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1300 & suiv.

aux Chevaliers de l'Hôpital, dans la répartition générale qui avoit été faite par ordre du Roi Dom Jayme I, après la conquête de l'Isle de Majorque sur les Maures. Le Roi Dom Jayme II démembra la premiere de la Paroisse de Montuyri, & en fit une Cure particuliere. Dans la suite le Roi Dom Sanche son fils & son successeur les réunit toutes, & en forma une Ville sous le nom d'Algayda, qui en Arabe veut dire une Forêt.

Selva.

Selva fut détachée de la Paroisse d'Inca. C'étoit auparavant une métairie de vingt paires de bœufs. Aujourd'hui plusieurs Villages en dépendent, tels que Moscari, Caymari, Benibona, Mancor, Beniarroy, Beniamar & Masanella, tous noms anciens. L'huile est la principale récolte que l'on fait dans ces endroits.

Benisalem.

On démembra encore du territoire d'Inca une Métairie appellée Rubinix, qui étant devenue Ville, prit le nom de Benisalem, mot Arabe ou Hebreu, qui signifie *maison de Salem*, ou *logement de paix*. Cette Ville a quatre cents feux, & elle recueille sur-tout d'excellents vins & de l'huile. A deux milles, est une Ferme qui en dépend. On l'appelle Loseta, & il y a une Eglise sous l'invocation de la Reine des Anges, que l'on fréquente avec une dévotion particuliere.

Porreras.

Quand on fonda à Majorque le fameux Couvent des Dominicains, le Comte Dom Nunno lui avoit appliqué entre autres biens, pour le doter, deux Métairies peu loin de Falanix; mais le Roi Dom Jayme II les ayant retirées des mains de ces Religieux, au moyen de quelques Cens & Moulins qu'il leur donna en échange, en forma la Ville de Porreras, dont le terrein est fertile en bled, en légumes & en vin. Sur une Montagne à un mille & demi de cette Ville, est une Eglise appellée Monte-Sion, avec une maison où l'on enseigne la Grammaire.

Saint-Jean de Sineu.

La Ville de Saint-Jean de Sineu, ainsi appellée parce que Dom Ponce de Jardino, troisieme Evêque de Majorque, la sépara, avec le consentement de son Chapitre, de l'ancienne & principale Ville de Sineu, eut une pareille origine.

Guay har-Alfaz.

Dans le même temps, le Roi Dom Jayme fit bâtir une Eglise Paroissiale sous l'invocation de Saint-Antoine de

Digitized by Google

Viane, dans une Métairie appellée Guayhar-Alfaz, & donna à ce lieu la forme d'Université.

ANNÉE DE J. C. 1300 & suiv.

Pareille grace fut accordée à Campos & à Manacor, qui, d'une petite Ferme, eſt devenu une Ville de plus de mille feux, ayant une Egliſe Paroiſſiale & un Couvent de Dominicains. On voit aujourd'hui à Manacor un Palais, qui a été anciennement la demeure des Rois de Majorque. Le Territoire de cette Ville produit des légumes & du vin en abondance, & l'on y trouve toute ſorte de beſtiaux. Peu loin de-là, ſur le bord de la mer, eſt une fameuſe Caverne connue ſous le nom de Pardines, où pluſieurs perſonnes excitées par une curioſité ambitieuſe ont fait inutilement de grandes recherches, dans la vaine eſpérance d'y trouver de l'argent caché. (a)

Campos & Manacor.

Mais ce n'étoit pas aſſez pour le Roi de Majorque de faire de nouvelles Villes. Ce Prince, toujours attentif au bien de ſes ſujets, jugea encore convenable & même néceſſaire qu'il y eût dans ſon Royaume une monnoie particuliere & diſtincte. Juſqu'alors il n'y avoit que les Réales de Valence qui euſſent cours, en vertu d'un ordre du Roi Dom Jayme I, le Conquérant, qui les avoit fait battre. Elles portoient d'un côté une croix ſur un arbre en forme de fleur, & de l'autre une tête couronnée. On apprend ces particularités par un privilege daté du huitieme jour de Mai de l'an 1247. Le Roi Dom Jayme II ſupprima ces eſpeces, & en fit faire de nouvelles d'argent, ſur leſquelles on mit d'un côté ſon effigie, avec ſon nom pour légende, & au revers une croix à angles droits, & le nom du Royaume de Majorque autour. En reconnoiſſance de cette faveur, tout le Royaume promit de lui payer tous les ſept ans à perpétuité, un Morabatin ou huit ſols pour chaque habitant, qui auroit une maiſon & des biens de la valeur de dix livres : Droit qui ſe perçoit aujourd'hui ſous le nom de *Fogaje*. Tout cela fut réglé le vingt-troiſieme jour de Mars de l'an 1300, dans l'Egliſe de Sainte-Eulalie, où les Jurats de Majorque & les Députés des Villes s'étoient aſſemblés à cet effet, en préſence de pluſieurs des principaux habitants de la Ville. Dix

Le Roi Dom Jayme fait battre dans ſon Royaume de Majorque une nouvelle monnoie d'argent & d'or.

(a) JEAN DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1300 & suiv.

ans après, savoir en 1310, le Roi Dom Jayme ordonna encore de fabriquer des pieces d'or; mais il voulut y être représenté assis sur un Trône, ayant la Couronne sur la tête, & tenant de la main droite le Sceptre, & de la gauche un globe avec une croix au dessus. Autour étoient ces mots: *Jacobus Dei gratia Rex Majoricarum*, Jacques, par la grace de Dieu, Roi de Majorque. On voyoit au revers une croix à peu près comme celle de Lorraine, & pour légende ces mots: *Comes Rossilionis & Ceritaniæ*, Comte de Roussillon & de Cerdagne. J'ignore si l'Evêque & le Chapitre de Majorque commencerent à décimer sur ces deux fontes de monnoie; mais il est sûr qu'ils avoient reçu ce privilege du Roi Dom Jayme le Conquérant, pour toutes les fois que l'on feroit battre de nouvelles especes, soit à Majorque ou dans les Isles adjacentes, comme il est dit dans un Diplôme expédié par ce Prince à Barcelonne le cinquieme jour d'Avril de l'an 1232. (*a*)

Différends entre ses Officiers & ceux du Roi de France à Montpellier.

Pendant que le Roi de Majorque s'occupoit à faire fleurir son Royaume, ses Officiers & ceux du Roi de France à Montpellier eurent quelques différends touchant leur autorité & juridiction réciproques; mais le Roi Philippe-le-Bel ayant envoyé à cette Ville en l'année 1300 pour les concilier, l'Evêque de Soissons & l'Archidiacre de Lisieux, on peut présumer que l'affaire fut alors arrangée à l'amiable, quoique cette contestation se renouvellât dans la suite plus d'une fois. Les habitants de Montpellier furent aussi assujettis en cette même année par le Roi de France, au cinquantieme qu'il avoit ordonné de lever pour la guerre de Flandres, sans préjudicier néanmoins à leurs libertés, immunités, coutumes, &c. (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1301 & suiv.

L'année suivante 1301, le Roi de Majorque eut, en qualité de Seigneur de Montpellier, un autre démêlé avec le Roi de France. Comme le Roi Philippe avoit fait publier une ordonnance pour la confiscation des monnoies étrangeres, le Sénéchal de Beaucaire voulut faire la visite chez les Changeurs & les marchands Chrétiens ou Juifs de la partie de Montpellier soumise au Roi de Majorque. Les Officiers du Roi Dom Jayme, choqués de ce

Autre sujet de querelle entre ces deux Rois.

(*a*) JEAN DAMETO, VINCENT, MUT. || (*b*) L'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

procédé, en appellerent au Roi de France, qui les appaiſa, en modérant ſon ordonnance par une déclaration du Jeudi d'après la Saint-Denis de la même année 1301, & permettant aux Barons de punir eux-mêmes les infracteurs (a).

ANNÉE DE J. C. 1302 & ſuiv.

Le Roi de Majorque ſe formaliſa auſſi en 1302 de ce que le Sénéchal de Beaucaire avoit ſommé les habitants de Montpellier, de fournir au Roi Philippe-le-Bel un certain nombre de Fantaſſins pour la guerre de Flandres. Proteſtant qu'il étoit toujours diſpoſé à aider de toutes ſes forces le Roi de France, non-ſeulement avec les Sujets qu'il avoit dans ce Royaume, mais avec ceux des autres Pays de ſa dépendance, il ſe plaignit au Sénéchal de ce qu'on ne s'étoit pas adreſſé à lui-même. Il le pria de ſurſeoir cette convocation, parce que les Conſuls de Montpellier ne pouvoient s'armer ni payer aucun ſubſide ſans ſa permiſſion, & que le Roi Philippe l'avoit d'ailleurs aſſuré, que les ordres généraux qu'il pouvoit donner, ne le regardoient point. Enfin, il ajoutoit que ſi le Sénéchal en avoit reçu un ordre exprès de ce Monarque, il étoit prêt à lui fournir tout le ſecours dont il auroit beſoin. On ne ſait point comment cette affaire s'arrangea. (b)

Le Roi de Majorque ſoutient ſes droits à Montpellier contre le Sénéchal de Beaucaire.

Dom Jayme, fils aîné du Roi de Majorque, ayant renoncé aux grandeurs & aux vanités du ſiecle, pour embraſſer la regle de Saint François dans le Tiers-Ordre, quoiqu'il fût promis en mariage à Catherine de Courtenai, comme je l'ai dit, l'Infant Dom Sanche ſon frere puîné acquit les droits d'aîneſſe, & fut en conſéquence reconnu ſolemnellement à Majorque par les Etats aſſemblés, héritier préſomptif de la Couronne. Cette cérémonie ſe fit ſur la fin de Juillet de l'an 1302, & Dom Sanche confirma alors aux Majorquins, en préſence de l'Infant Dom Ferdinand, un de ſes autres freres, de Dom Pedre Galcéran de Pinos & de pluſieurs autres, tous les privileges & toutes les franchiſes dont ils jouiſſoient, promettant de ne jamais ſouffrir qu'on y donnât la moindre atteinte, quand il auroit le Sceptre en main. Peu de temps

Dom Sanche, ſecond fils du Roi de Majorque, devient héritier préſomptif de cette Couronne.

Il fait hommage en cette qualité au Roi d'Arragon.

(a) L'Hiſtoire de Languedoc. (b) La même.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1304 & suiv.

après, le Roi d'Arragon, informé que ce Prince étoit désigné successeur du Roi son pere, exigea qu'il lui rendît hommage en cette qualité; & le dix-neuvieme jour d'Octobre de la même année, Dom Sanche satisfit à cette dure Loi, dans la Ville de Gironne, où les deux Rois d'Arragon & de Majorque étoient alors. (a)

Plaintes contre les Officiers du Roi de Majorque à Montpellier, portées au Roi de France.

Cependant les Officiers du Roi de Majorque à Montpellier violoient en plusieurs points les privileges & coutumes des habitants. Pour arrêter leurs excès, le Roi de France ayant passé par cette Ville au mois de Février de l'an 1304, les Consuls & habitants lui porterent des plaintes contre eux, par un mémoire qui contenoit vingt-un articles; mais on ignore quelle fut la réponse du Roi Philippe, & le parti qu'il prit à ce sujet. Il ne m'a pas non plus été possible de découvrir si le Roi de Majorque étoit alors à Montpellier avec le Roi de France son neveu. Baluze, dans l'Histoire des Papes d'Avignon, Tome II, nous apprend seulement, qu'avant que le dernier se rendît à cette Ville, les deux Rois firent à Béziers, le huitieme jour de Février de la même année 1304, l'échange des Lettres de ratification de la paix qui avoit été conclue avec le Roi d'Arragon; & comme il suit de-là que ces deux Princes étoient ensemble à Béziers, on peut très-bien soupçonner qu'ils passerent ensuite tous deux de cette Ville à Montpellier. (b)

Le Roi de Majorque termine des différends avec le Vicomte de Narbonne & le Comte de Foix, & donne un Château au dernier.

On est au reste assuré qu'à la fin de Mai, le Roi de Majorque se trouvoit à Perpignan, puisqu'il y termina dans ce temps avec le Vicomte de Narbonne, un différend qui avoit été suivi de quelques voies de fait, touchant la Leude ou le péage que ses Sujets qui trafiquoient par mer sur la Côte & au Grau de Narbonne, étoient obligés de payer à l'Archevêque & au Vicomte de cette derniere Ville. Le premier jour de Juin il y donna aussi en fief, dans la Chambre Royale, au Procureur de Gaston, Comte de Foix, qui avoit succédé en 1302, au Comte Roger-Bernard III, son pere, le Château de Lez dans le Vicomté

(a) ZURITA & DAMETO.

(b) BALUZE, & l'Histoire de Languedoc.

comté de Caſtelbon, & l'en inveſtit par un Capuchon, en préſence du Vicomte de Narbonne & de Pierre de Fenouillet. Ces deux-ci y accorderent encore, comme arbitres, le quinzieme de Juillet ſuivant, les mêmes Roi de Majorque & Comte de Foix, qui étoient en conteſtation touchant les limites de leur juriſdiction dans le Comté de Cerdagne & le Pays de Capcir, leſquels appartenoient au premier, & dans les Pays de Savartez & de Donazan, qui étoient du Domaine de l'autre. La ſentence arbitrale eſt datée du Palais du Roi de Majorque à Perpignan, ce Prince préſent, & en l'abſence du Comte de Foix, qui la ratifia par Procureur. (a)

ANNÉE DE J. C. 1304.

Dans la même année, le Siege Epiſcopal de Majorque étant vacant par la mort de Dom Ponce de Jardino, on élut, pour le remplir, Dom Guillaume de Villanova, qui l'occupa juſqu'en 1318. Ce Prélat zélé pour le Culte divin, obtint du Pape la permiſſion d'augmenter juſqu'à dix-huit le nombre des Chanoines de ſon Egliſe, comme il le fit de concert avec le Chapitre. Voulant auſſi favoriſer les Dignités, il aſſigna le premier de Septembre de l'année 1304, la Chapelle d'Alcudie pour l'Archidiacre, celle de Manacor au Sacriſtain, celle de Selva au Doyen, & celle de Saint-Jean de Muro au Grand-Chantre; en ſorte que ces Chapelles furent annexées aux quatre Dignités avec le droit de patronnage. (b)

Dom Guillaume de Villanova, Evêque de Majorque.

On lit dans l'Hiſtoire de Languedoc, que vers l'an 1305, le Roi de Majorque fit avec trois Envoyés du Roi de France dans la Province de Languedoc, un traité, ſuivant lequel les deux Rois devoient poſſéder en commun & en partage la Ville de Montpellier & le Château de Lates. Pour dédommager le premier, qui avoit à Montpellier une plus grande part que le Roi de France, on convint que le dernier lui donneroit cinq mille livres Tournois de rente ſur la Ville de Milhaud en Rouergue, & ſur ſes dépendances, pour être poſſédées en titre de Comté par le même Roi de Majorque; en ſorte qu'ils auroient tous deux en commun ce Comté, qui vaudroit dix mille livres de rente: mais on ne voit point que ce traité ait eu ſon effet.

ANNÉE DE J. C. 1305 & ſuiv.

Traité ſans effet entre les Rois de France & de Majorque, touchant la Ville de Montpellier & le Château de Lates.

(a) L'Hiſtoire de Languedoc. (b) JEAN DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1305.

Quoique l'on ne ſache point au juſte ce qui empêcha l'exécution de cet accord, on peut ſoupçonner que la conſpiration des Conſuls & habitants de Carcaſſonne, qui tranſpira peut-être ſur ces entrefaites, y contribua en partie, parce que le Roi de France dut être piqué de l'intérêt qu'un Infant de Majorque parut y avoir. Ces Peuples voulant ſecouer le joug & la domination du Roi Philippe-le-Bel pour quelques ſujets de mécontentement, avoient réſolu, à l'inſtigation de Bernard Délicieux, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, de livrer la Cité & le Bourg de Carcaſſonne à Dom Ferdinand, Infant de Majorque, & de le reconnoître pour leur Souverain. Bernard Délicieux avoit même fait un voyage vers ce Prince, pour l'engager à accepter la propoſition ; mais on ignore ſi l'Infant y conſentit. Tout ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la trahiſon fut découverte, & que pluſieurs des coupables ayant été arrêtés, on en pendit quinze des principaux dans le mois de Septembre, la veille de Saint-Michel. La Communauté de Carcaſſonne fut privée de ſon Conſulat, & condamnée à payer au Roi de France ſoixante mille livres Tournois ; mais le Monarque uſa de clémence. (*a*)

Un des fils du Roi de Majorque manque de devenir Seigneur de Montpellier.

Au mois d'Octobre, le Roi de Majorque étoit à Montpellier avec le Roi d'Arragon ſon neveu. Ces deux Princes y reçurent le ſeptieme jour de ce mois le Pape Clément V, qui avoit été élu le cinquieme de Juin précédent, en la place de Benoît XI, mort le ſixieme de Juillet de l'an 1304. Le Roi de Majorque ſe trouva auſſi à Lyon le quatorzieme de Décembre au couronnement de ce Pape, auquel le Roi de France & pluſieurs autres Princes & Seigneurs aſſiſterent. (*b*)

Le Roi de Majorque reçoit à Montpellier le Pape Clément V, & aſſiſte à Lyon à ſon couronnement.

ANNÉE DE J. C. 1306 & ſuiv.

Quelque temps après, il s'éleva une forte querelle entre Dom Jayme, Roi de Majorque, & Gaſton, Comte de Foix. Le premier prétendant que le ſecond avoit forfait envers lui, & qu'ainſi ſes fiefs étoient tombés en commiſe, le fit ſommer le 2 de Novembre de l'an 1306, de comparoître à Puycerda dans ſon Comté de Cerdagne, huit jours après la Saint-André, devant Pierre de Fe-

Différend entre le Roi de Majorque & le Comte de Foix.

(*a*) BALUZE, BERNARD, GUIDONIS, le Pere MARTENE, & d'autres.

(*b*) BALUZE, RAYNALDUS, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

nouillet & Arnaud de Sangar qu'il avoit établis pour ſes Juges, comme Pairs; mais le Comte de Foix, au-lieu de ſe rendre à la citation, eut recours aux armes. L'Hiſtoire ne nous apprend point quelles furent les hoſtilités qu'il commit dans cette occaſion. On ſait ſeulement qu'il convint bientôt d'une treve, puiſqu'au mois de Janvier de l'an 1307, le Roi de France lui ordonna de l'obſerver, & de ſuſpendre les voies de fait. Enfin, le Comte de Foix ſe réconcilia & fit la paix avec le Roi de Majorque, au mois d'Octobre de l'an 1308, par l'entremiſe de la Reine Donna Eſclarmonde de Foix ſa tante, femme de ce Prince, & de Raymond Fole, Vicomte de Cardonne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1306.

Dom Jayme, Roi de Majorque, étant en 1307, à Loches en Touraine, y déclara au Roi de France par un acte public, le Mercredi avant la Saint-Barnabé, ſeptieme jour de Juin, qu'il reconnoiſſoit devoir tenir de lui la Ville de Montpellier, le Château de Lates, & tout ce qu'il tenoit auparavant de l'Egliſe de Maguelonne, & être obligé de lui en faire hommage; ſur quoi ce Prince l'avoit mis en ſouffrance, par une grace ſpéciale, pendant tout le temps qu'il jugeroit à propos, comme il eſt dit dans l'Hiſtoire de Languedoc.

ANNÉE DE J. C. 1307 & ſuiv.

Le Roi de Majorque ſe reconnoit feudataire immédiat de la Couronne de France pour Montpellier.

En 1309, le Roi de Majorque étoit à Montpellier. Il y fut viſité par Robert ſon gendre, Roi de Naples, qui avoit été couronné cette année à Avignon par le Pape Clément V. Donna Sanche, fille du Roi de Majorque, que Robert avoit épouſée en ſecondes noces en l'année 1305, lorſqu'il n'étoit encore que Duc de Calabre, accompagnoit ſon mari. L'Infant Dom Sanche, ſecond fils du Roi de Majorque, qui étoit déja déſigné héritier du Roi ſon pere, comme je l'ai marqué précédemment, par la retraite de Dom Jayme ſon frere aîné dans le Tiers-Ordre de Saint-François, & Donna Marie ſa femme, ſœur de Robert, avec laquelle il avoit contracté alliance à Collioure au mois de Septembre de l'an 1304, ſe trouverent auſſi à Montpellier. (b)

ANNÉE DE J. C. 1309 & ſuiv.

Il eſt viſité dans cette Ville par Robert ſon gendre, Roi de Naples.

Comme le Roi d'Aragon faiſoit alors la guerre au Roi

Secours qu'il donne au Roi d'Arragon ſon neveu contre le Roi de Grenade.

(a) L'hiſtoire de Languedoc. (b) *Idem.*

Digitized by Google

Année de J. C. 1309 & suiv.

de Grenade, du côté d'Alméric, le Roi de Majorque son oncle crut devoir saisir cette occasion pour lui donner des marques de son affection & de son attachement. Dans cette vue, il lui envoya quelques Compagnies d'Infanterie & cent Chevaux bien armés, sous les ordres de l'Infant Dom Ferdinand son troisieme fils, qui se distingua & donna dans cette guerre des preuves éclatantes de son extrême bravoure. Entre autres belles actions que l'on raconte de cet Infant durant cette guerre, en voici une que je ne puis passer sous silence, parce qu'elle peut faire juger de la grande valeur de ce Prince.

Glorieuse action de Dom Ferdinand son troisieme fils.

Pendant que les Chrétiens assiégeoient Alméric, un Maure, fils du Roi de Guadix, fit une sortie de la Ville, à la tête de quatre cents hommes de Cavalerie, & d'un grand nombre de Fantassins, tous gens d'élite; & s'avançant fièrement avec sa Zagaie en arrêt, il commença à crier de toutes ses forces : *Anibe ha Soltan*, c'est-à-dire, je suis fils de Roi, afin d'attirer au combat l'Infant Majorquin, qui étoit de ce côté-là. A ces mots, l'Infant Dom Ferdinand courut promptement avec son monde s'opposer aux Barbares, & jetta sur la poussiere, au premier choc, six des principaux. Sa lance s'étant rompue, il mit l'épée à la main, & criant aussi qu'il étoit fils de Roi, il fondit comme un éclair sur celui qui commandoit la sortie. Le Prince Maure qui l'apperçut, l'attendit avec la derniere résolution, le sabre levé, & lui déchargea un coup si violent, qu'il coupa son bouclier en deux. Se croyant alors vainqueur, il répéta d'une voix forte & d'un air triomphant : *Anibe ha Soltan*; mais au-même instant le Majorquin animé d'une noble fureur, si digne des grands hommes, lui allongea un coup d'épée, & le renversa mort à ses pieds. Après ce coup de vigueur, l'Infant tua & culbuta tous ceux des ennemis qui oserent encore se présenter devant lui; & les Troupes qui étoient à ses ordres, l'ayant secondé avec toute la valeur que son exemple pouvoit inspirer, les Maures furent forcés de rentrer dans la Ville, couverts de honte & avec beaucoup de perte. Le Roi d'Arragon fut grand gré de ce service à l'Infant de Majorque son cousin germain, qui, après la fin de la campagne, prit congé de ce Monarque, & retourna join-

Digitized by Google

dre le Roi de Majorque ſon pere dans le Rouſſillon. (a)

ANNÉE DE J. C. 1309.

Zurita dit que le Roi de Majorque négocioit alors le mariage de cet Infant avec Clémence ſœur de Charles II, Roi de Hongrie, & fille de Charles I, ſurnommé Martel, auſſi Roi de Hongrie, & de Clémence d'Harbourg, fille de l'Empereur Rodolphe, premier du nom; mais ce fut ſans ſuccès; parce que la Princeſſe Clémence épouſa Louis Hutin, Roi de France & de Navarre.

ANNÉE DE J. C. 1311 & ſuiv.

Deux ans après, c'eſt-à-dire en 1311, les Majorquins qui goûtoient à longs traits les douceurs de la paix, eurent le chagrin de perdre le Roi Dom Jayme II, leur Souverain. Ce Prince termina ſa vie à Majorque dans un âge très-avancé, après quarante-cinq années de regne, la veille de la Pentecôte de l'an 1311. Sur l'autorité de Zurita, Ferreras ne met qu'en 1312 la mort de ce Prince; mais j'ai déja démontré ſous cette même année l'erreur de l'un & de l'autre, dans une des notes que j'ai ajoutées à l'Hiſtoire d'Eſpagne. On dépoſa le corps du Roi Dom Jayme dans le milieu de la Chapelle Royale de l'Egliſe Cathédrale de Majorque, où Dameto nous aſſure que de ſon temps il ſe conſervoit encore en entier & ſans corruption. (b)

Mort de Dom Jayme II, Roi de Majorque.

Ce Monarque étoit d'une taille avantageuſe & bien proportionnée. Son air noble & majeſtueux ſuffiſoient pour annoncer ce qu'il étoit. Toujours égal, dans la proſpérité & l'adverſité, il ne s'écarta jamais des loix de la modération & de la prudence. Quelques chagrins que lui cauſaſſent les Rois d'Arragon, Dom Pedre III ſon frere, & Dom Alfonſe III ſon neveu, il montra toujours une fermeté héroïque; ce qui lui mérita la protection particuliere des Papes & des Rois de France, auxquels il reſta conſtamment attaché. Se regardant moins comme le Souverain que comme le pere des Peuples qui lui étoient ſoumis, il gouverna en tout temps ſes ſujets avec juſtice & bonté. Pluſieurs fondations qu'il a faites, rendent témoignage de ſa piété & de ſon amour pour la Religion. De ce nombre ſont deux Couvents de Dominicains, qui furent bâtis,

Son portrait.

(a) MUNTANER, & DAMETO. | (b) L'Hiſtoire de Languedoc & DAMETO.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1311 & suiv.

l'un qu'il enrichit aussi de précieuses reliques, en 1281, dans la Ville de Puycerda, Capitale du Comté de Cerdagne, & l'autre en 1290, dans la Ville de Colioure. Malgré tant de vertus, il ne fut point exempt de quelques-uns des défauts attachés à l'humanité.

Sa postérité.

Il laissa en mourant quatre fils & deux filles de la Reine Donna Esclarmonde de Foix sa femme. Ses fils étoient Dom Jayme, Religieux dans le Tiers-Ordre de Saint-François; Dom Sanche qui succéda à la Couronne, comme on le verra dans la Partie suivante; Dom Ferdinand, & Dom Philippe. Le dernier vécut & mourut, de même que le premier, dans l'Ordre de Saint-François; & Dom Sanche avoit épousé en 1304 Donna Marie, fille de Charles, Roi de Naples. L'aînée des filles, qui étoit Donna Isabelle, fut femme du Prince Jean Manuel, fils de l'Empereur de Constantinople; & la cadette, appellée Donna Sanche, étoit mariée à Robert, Roi de Naples. Celle-ci se rendit Religieuse à Sainte-Croix de Naples, après la mort de son mari, & y termina sa vie le vingt-huitieme de Juillet de l'an 1345.

Erreurs de quelques Ecrivains à cette occasion.

Il y a apparence que l'Abbé de Vayrac n'a eu connoissance que des trois premiers fils, puisqu'il ne dit rien du quatrieme, non plus que des deux filles. Dans Moréri, au mot *Jacques*, on nomme Dom Jayme le dernier des quatre fils, marquant Dom Sanche comme l'aîné, quoiqu'ailleurs ils soient placés tous deux dans leur véritable rang; & on ne fait aucune mention de Dona Isabelle. Il faut espérer qu'avec le temps on y rectifiera toutes ces fautes, & quantité d'autres. On y donne aussi au Roi Dom Jayme une fille naturelle appellée Saure, qui épousa Gaucerand de Pinos, Seigneur Catalan. Il est pareillement parlé de cette Princesse dans l'Histoire générale de Languedoc, où l'on fixe son mariage en 1299, citant pour autorité le Spicilege: mais on l'y suppose, comme dans le Spicilege, née en légitime mariage; ce qui est constamment faux, à en juger par le silence des Historiens Majorquins, qui ne parlent point de cette Donna Saure, quoiqu'ils nomment tous les autres enfants du Roi Dom Jayme & de la Reine Dona Esclarmonde sa femme. On donne aussi par-tout à Dom Sanche, dans la même

Digitized by Google

Hiſtoire de Languedoc, le titre d'aîné des fils de Dom Jayme II, Roi de Majorque, quoiqu'il ne fût réellement que le ſecond; mais on peut croire que c'eſt en conſidération de ce qu'il fut ſubſtitué aux droits de l'Infant Dom Jayme qui étoit ſon aîné, & qui embraſſa la vie monaſtique. Pareille interprétation doit ſe donner dans une de mes Notes de l'Hiſtoire d'Eſpagne, où je me ſuis exprimé de même.

ANNÉE DE J. C. 1311 & ſuiv.

A l'égard de l'Infant Dom Ferdinand, il épouſa en 1313 Iſabelle, héritiere de la Principauté de la Morée, fille de Philippe d'Ybelin, Sénéchal de Chypre, & de Marguerite d'Achaie, après s'être fait en Orient & en Italie la réputation d'un grand Capitaine. De ce mariage naquit à Catane, le cinquieme d'Avril, ſuivant Muntaner, de l'année 1315, le Prince Dom Jayme, qui fut le dernier Roi de Majorque, comme on le verra dans la ſuite; & Iſabelle ſa mere étant morte trente-deux jours après, très-regrettée de ſon mari, à cauſe de ſes vertus & de ſa beauté, Dom Ferdinand prit une ſeconde alliance avec une niece du Roi de Chypre, de laquelle il eut un fils de ſon même nom. Le jeune Dom Jayme fut apporté à Perpignan, après la mort de ſa mere, par Muntaner, à la Reine Douairiere de Majorque ſon aieule, qui en prit ſoin. Dom Ferdinand ſon pere mourut dans la Morée, non en 1315 comme on le marque dans l'Hiſtoire de Languedoc, mais quelques années plus tard, puiſqu'ayant perdu ſa premiere femme en 1315, il contracta un ſecond mariage, duquel il laiſſa un fils. Son corps fut tranſporté à Perpignan, où il reçut la ſépulture dans le Couvent des Dominicains; & ſa veuve retourna en Chypre avec Dom Ferdinand ſon fils, de qui j'aurai occaſion de parler dans la ſuite. Ce Prince avoit eu auſſi un fils naturel, appellé Payen de Majorque, dont il n'eſt parlé qu'une ſeule fois dans l'Hiſtoire, ſous l'année 1344, à l'occaſion de la réduction du Château de Roca dans le Rouſſillon par Dom Pedre IV, Roi d'Arragon; mais on ignore quelle fut la mere (*a*).

Femmes, enfants, & mort de l'Infant Dom Ferdinand de Majorque.

(*a*) ZURITA, JEAN DAMETO, & VINCENT MUT.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

Digitized by Google

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
ROYAUME
DE
MAJORQUE
AVEC SES ANNEXES.

SECONDE PARTIE.

APrès la mort de Dom Jayme II, Roi de Majorque, l'Infant Dom Sanche ſon ſecond fils, qui avoit déja été reconnu ſolemnellement par les Etats aſſemblés, héritier préſomptif de la Couronne, à cauſe de la retraite de l'Infant Dom Jayme ſon frere aîné dans le Tiers-Ordre de Saint François, monta ſur le Trône ſans aucune oppoſition. Il commença par convoquer, le quatrieme jour de Juillet de l'an 1311, les Abbés, Barons & Chevaliers dans l'Egliſe Cathédrale de Majorque, pour jurer en leur préſence, comme Roi,

ANNÉE DE J. C. 1311 & ſuiv.

Dom Sanche ſuccede à Dom Jayme II, Roi de Majorque ſon pere.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1311.

l'obſervation inviolable des privileges & graces dont ſon pere & ſon aïeul avoient honoré les Conquérants de ce Royaume. Il prêta ce ſerment entre les mains de Dom Guillaume de Villanova, Evêque de Majorque, avec un applaudiſſement général de la part de ſes Sujets, qui ſe flaterent avec raiſon de trouver en lui un dédommagement de la perte qu'ils avoient faite en la perſonne du feu Roi ſon pere. (*a*)

Il rend hommage au Roi de France pour la Seigneurie de Montpellier, & le Château de Lates.

Perſuadé auſſi qu'il lui importoit fort de prendre au plutôt poſſeſſion des Comtés & Seigneuries qui lui appartenoient en Catalogne & dans le Rouſſillon, il alla promptement s'y faire reconnoître. Etant paſſé enſuite à Seſmois, il y rendit hommage à Philippe-le-Bel, Roi de France, pour la Seigneurie de Montpellier & le Château de Lates, ſauf le droit que le Roi d'Arragon avoit au Fief de la Baronnie d'Omelas, & aux autres biens ſitués hors du territoire de la Ville de Montpellier & du Château de Lates, & au Fief du Vicomté de Carladois, qu'il tenoit du même Roi d'Arragon (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1312 & ſuiv.

Il en fait autant pour ſes autres Domaines, envers le Roi d'Arragon.

Je ne doute point que ce n'ait été au retour de Seſmois, qu'il ſe ſoit rendu à Frontignan, quoique l'Abbé de Grefeuil l'y faſſe paſſer de Majorque; & je me fonde ſur ce qu'il y étoit encore le treizieme de Janvier de l'an 1312. On ſait en effet, qu'il y donna commiſſion ce jour-là à Guillaume de Villaragut, Chevalier, ſon Lieutenant à Montpellier, de recevoir en ſon nom le ſerment des Conſuls & habitants de cette Ville; ce qui fut exécuté. Comme il ne pouvoit, ſans doute, aller alors à Montpellier, pour des raiſons que l'Hiſtoire a enſevelies dans l'oubli, il jugea cette démarche néceſſaire, quoique quatre des Conſuls & ſix des principaux habitants de cette Ville, fuſſent déja venus le trouver à Frontignan, pour l'aſſurer de leur fidélité & obéiſſance, & qu'en conſéquence il leur eût accordé, de vive voix, la confirmation de leurs privileges. Il alla enſuite à Perpignan, & delà à Barcelonne, où il confirma, par un nouvel Acte, paſſé entre lui & Dom Jayme II ſon couſin, Roi d'Arragon, un

(*a*) VINCENT MUT.

(*b*) VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Dimanche, neuvieme jour de Juillet, la tranſaction du Roi Dom Jayme II de Majorque ſon pere avec le Roi Dom Pedre III d'Arragon ſon oncle, & fit en conſéquence au Monarque Arragonnois, l'hommage auquel il étoit obligé. On trouve cet Acte à la fin de ma Préface ou Diſſertation du cinquieme tome de ma Traduction de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Dom Jean de Ferreras (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1312 & ſuiv.

A l'occaſion de cet hommage, Zurita fait mention pour la premiere fois de la Baronnie de Montpellier, dont les Hiſtoriens ne nous apprennent point l'origine; mais il faut bien ſe garder de la confondre avec la Seigneurie de même nom, comme M. l'Abbé de Grefeuil ſemble le faire, en diſant que ce titre eſt reſté à tout le terroir dépendant de cette Seigneurie, & en le donnant à celle-ci, lorſqu'il rapporte l'évaluation qui fut faite de cette derniere, dans le temps que le Roi de France, Philippe de Valois, l'acquit. La Seigneurie comprenoit ſeulement la Ville de Montpellier & le Château de Lates, avec leurs Domaines propres; & la Baronnie, tout ce que les Seigneurs de Montpellier poſſédoient *en alleu* hors de ceux-ci, dans le Dioceſe de Maguelonne. La ſeconde avoit la Ville de Frontignan pour chef-lieu, quoiqu'elle prît ſa dénomination de la Ville de Montpellier, ſans doute parce qu'elle étoit moins ancienne que la Seigneurie, & qu'elle n'avoit été acquiſe & formée que ſucceſſivement par les Seigneurs de Montpellier. Zurita, dans l'endroit cité, fait lui-même cette diſtinction, ſans cependant la faire trop ſentir, ſe contentant de dire : *Et Sennoris y Baronia de Montpeller.* L'Hiſtorien de Languedoc eſt, à ce que je crois, le premier qui l'a obſervée, en parlant du teſtament que Guillaume V, Seigneur de Montpellier, fit en 1114, quand il ſe diſpoſoit à accompagner Raymond Berenger, Comte de Barcelonne, à la conquête de l'Iſle de Majorque. Elle eſt très-importante pour l'intelligence de quelques points d'hiſtoire qu'on trouvera dans la ſuite.

Diſtinction entre la Seigneurie & Baronnie de Montpellier.

Vers le même temps, ſavoir en 1312, le Roi Dom Sanche remit au Roi d'Arragon la vallée d'Aran, qu'il tenoit en dépôt juſqu'à ce qu'on eût décidé du droit des

Le Roi Dom Sanche remet au Roi d'Arragon la vallée d'Aran qu'il avoit en dépôt.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, les Hiſtoires de Languedoc & de Montpellier, & la Préface citée.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1312.

Rois de France & d'Arragon, qui ſe la diſputoient. Il s'en déſſaiſit en vertu d'un jugement que le Cardinal, Evêque de Tuſculum, rendit en faveur du Roi d'Arragon; mais ce ne fut qu'après s'être fait payer par le dernier ſept mille livres Barcelonnoiſes, qu'il lui en avoit coûté & au feu Roi ſon pere, pour la garde & la défenſe de cette même vallée. On voit en effet par les privileges de cette vallée d'Aran, ſuivant Vincent Mut, que le Roi Dom Jayme II ſon pere l'avoit eue en dépôt avant lui, & y avoit donné des Loix, & accordé quelques exemptions aux habitants. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1313 & ſuiv.

Teſtament de Donna Eſclarmonde de Foix, Reine Douairiere de Majorque.

L'année ſuivante 1313, Donna Eſclarmonde de Foix, Reine Douairiere de Majorque, fit à Perpignan, le ſamedi vingt-quatrieme jour de Mars, ſon teſtament, par lequel elle légua quinze cents livres de Barcelonne à l'Infant Dom Ferdinand ſon troiſieme fils, ſur ce qui pouvoit lui être encore dû de ſa dot par Gaſton ſon neveu, Comte de Foix; cinq mille ſols de Barcelonne à Donna Sanche ſa ſeconde fille, Reine de Naples; & mille ſols à l'Infant Dom Philippe, qui étoit alors Tréſorier de Saint-Martin de Tours. Elle recommanda au Roi Dom Sanche ſon ſecond fils, d'avoir ſoin de Dom Jayme ſon fils aîné, frere de ce Prince, Religieux des Freres Mineurs; & elle fit ſon héritier le même Dom Sanche, Roi de Majorque, nommant pour ſes Exécuteurs teſtamentaires, l'Evêque d'Elne, Guillaume de Canet, Pierre de Fenouillet, &c. Elle ne dit rien de Donna Iſabelle ſa fille aînée. Peut-être cette Princeſſe étoit-elle deja morte. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1314 & ſuiv.

Les Chevaliers de Saint-Jean ſuccedent aux Templiers dans l'Iſle de Majorque.

Au mois d'Avril de l'an 1314, le Roi Dom Sanche étant à Majorque, termina un différend qu'il avoit avec l'Ordre militaire de Saint-Jean. Dans la répartition des biens & des terres qui avoit été faite à Majorque, après la conquête de cette Iſle ſur les Maures, le Roi Dom Jayme premier avoit gratifié d'une maniere particuliere les Chevaliers du Temple, en conſidération de ce que trente d'entre eux l'avoient très-bien ſervi dans cette expédition avec un corps d'Infanterie à leur ſolde, & par eſtime

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Le Spicilege & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

pour leur Grand-Maître, qui avoit été ſon Gouverneur, & qui étoit venu à Majorque, ſur ces entrefaites, le féliciter de ſa nouvelle acquiſition. Les Templiers acheterent dans la ſuite d'autres biens, tels que la Baronnie de Raymond Aleman, celle de Guillaume de Claramonté, celle de Guillaume Catany, Almoxarif, Albadallet ſur le Territoire de Petra, Melbiſſa, Alcançel, Boſcana, Luxall, San-Martin, Beniballeſti, Verniſſa, & d'autres terres & Places. Ces Chevaliers s'étant attiré avec le temps, pour différents crimes énormes qu'on leur imputa, une perſécution générale, qui finit par l'entiere extinction de leur Ordre dans toute la Chrétienté, excepté en Allemagne, où ils ſe firent abſoudre par un Concile Provincial, tout ce qu'ils poſſédoient, particuliérement dans l'Iſle de Majorque, fut confiſqué, & donné aux Chevaliers hoſpitaliers de Saint Jean, qui en jouirent en vertu d'une Bulle du Pape Clément V.

ANNÉE DE J. C. 1314 & ſuiv.

Cependant les Rois de Majorque s'oppoſerent à cette diſpoſition. Soutenant que les biens dont les Templiers jouiſſoient dans l'Iſle de Majorque, étoient la récompenſe des ſervices que leur Ordre avoit rendus, quand on avoit conquis ce Royaume, ils prétendirent qu'au défaut de ce même Ordre, ils devoient rentrer en poſſeſſion de tout ce qui lui appartenoit dans cette Iſle. Dom Jayme II, Roi de Majorque, fut le premier qui éleva cette querelle, avant que le Pape Clément V ſe fût tout-à-fait expliqué ſur l'application de ces biens; & le Roi Dom Sanche ſon fils & ſon ſucceſſeur l'ayant auſſi épouſée, Foulques de Villaret, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean, envoya vers ce Prince le Chevalier Artaud de Soliers, avec des pouvoirs ſuffiſants pour traiter & terminer cette affaire, après que le Pape eut adjugé ſolemnellement, au mois de Mai de l'an 1312, dans le Concile de Vienne en France, & par une Bulle, toutes les dépouilles des Templiers aux Hoſpitaliers. La procuration du Grand-Maître eſt datée à Rhodes le dix-ſeptieme d'Octobre de la même année 1312, & ſouſcrite par pluſieurs grands-Croix.

Les Rois de Majorque s'y oppoſent.

Artaud de Soliers arrivé à Majorque, entama la négociation, & le Roi Dom Sanche conſentit enfin à un accommodement, ſoit par envie de prouver le cas particu-

Tranſaction à ce ſujet entre le Roi Dom Sanche & l'Ordre de Saint Jean.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1314 & suiv.

lier qu'il faisoit de l'Ordre de Saint-Jean, ou dans la crainte, comme le dit l'Abbé de Vertot dans son Histoire de Malthe, de s'attirer les foudres de l'Eglise, dont il étoit menacé par une nouvelle Bulle que le Pape Clément V lui avoit adressée, & qui excommunioit tous ceux du Royaume de Majorque, qui, dans l'espace d'un mois, n'auroient pas remis aux Chevaliers de Rhodes les Commanderies des Templiers. La transaction qu'ils passerent ensemble, portoit : Que l'on payeroit comptant au Roi, pour tous les droits qu'il pouvoit avoir aux biens des Templiers, vingt-deux mille cinq cents sols, à imputer sur les revenus qu'il avoit perçus des mêmes biens depuis le jour de la concession du Pape : Qu'on lui donneroit en outre, à lui & à ses Successeurs, onze mille sols de rente, qui seroient pris, savoir deux mille sur le Château & le territoire de Saint-Hyppolite dans le Roussillon, & les neuf-mille autres sur les biens des Templiers dans l'Isle de Majorque, à la décision & au dire de quatre Prud'-hommes. Tous les autres biens furent adjugés à l'Ordre de Saint-Jean, & de ce nombre fut la maison appellée le Temple, qui se trouve située près de la porte de la Campagne, dans la rue des filles de Saint-Jérôme, & qui est une forteresse avec des tours de distance égale, suivant la maniere de fortifier de ce temps-là. Cet acte fut fait & signé par le Roi Dom Sanche & par le Chevalier Artaud de Soliers, comme Procureur de son Ordre, dans le Château Royal de l'Almudayna à Majorque, le vingt d'Avril de l'an 1314, comme je l'ai déja dit. Tout ce qui resta aux Chevaliers de Saint-Jean, au moyen de cet accord, fut appliqué au Bailliage de Majorque, qui a la juridiction civile pour les cens de ses Emphytéotes. Ce Bailliage avoit aussi anciennement la haute Justice, mais il l'a perdue avec le temps. Les Catalans & les Majorquins doivent en être pourvus par préférence à tous autres, de même que du Prieuré de Catalogne. (*a*)

Fondation de la Chapelle de Sainte Foi à Majorque.

Dans cette même année, deux Chrétiens Allemands étant venus en Catalogne à dessein de judaïser, se présenterent aux Synagogues de Lérida & de Gironne, où

(*a*) VINCENT MUT, & l'Histoire de MALTHE.

Digitized by Google

ils furent refusés. Loin de se rebuter du mauvais succès de leurs aveugles demarches, ils allerent faire une autre tentative auprès de la Synagogue de Majorque, qui, plus facile que les deux autres, consentit de les recevoir. On ne tarda pas d'en donner avis à Guillaume de Villanova, Evêque de Majorque; & ce digne Prélat, animé d'un saint zele, leur fit sur le champ leur procès. Il les condamna à cent cinquante mille florins, dont les deux tiers furent pour les coffres du Roi, cinq mille florins pour l'Evêque, & le reste pour la construction d'une Chapelle sous l'invocation de la Sainte Foi, proche de la porte de la Campagne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1314.

Il y avoit encore plusieurs Templiers prisonniers dans les Etats du Roi Dom Sanche. Bernard de Farges, Archevêque de Narbonne, ayant convoqué en 1315, un Concile de sa Province, par des Lettres datées de Carpentras, au mois de Septembre de la même année, manda quelques jours après à Guillaume, Evêque d'Elne, qu'il y invita comme son Suffragant, d'amener avec lui tous ceux de ces malheureux qui étoient détenus dans les prisons de son Diocese, & d'apporter les procédures que l'on avoit faites contre eux, pour disposer ensuite de leurs personnes. Comme l'Evêque d'Elne étoit absent & dans un pays éloigné, ses Grands-Vicaires, à qui ces ordres furent signifiés, se présenterent au commencement d'Octobre, lorsqu'ils étoient prêts à partir pour le Concile, à l'audience du Roi de Majorque dans son Palais de Perpignan, où ce Prince s'étoit rendu de Majorque, afin de les lui communiquer; mais le Roi Dom Sanche leur fit répondre par Guillaume de Canet, son Lieutenant: Qu'ayant été chargé par le Pape Clément V, qui étoit mort le vingtieme d'Avril de l'année précédente, de la garde de ces Templiers, il ne pouvoit les remettre sans un ordre du Pape son Successeur: Que si ces prisonniers étoient coupables des crimes dont on les accusoit, il étoit en droit de leur faire subir le supplice dans ses Domaines, où ils les avoient commis, & de les faire juger par sa Cour: Et que de crainte que l'Archevêque de Nar-

ANNÉE DE J. C. 1315 & suiv.

Le Roi Dom Sanche prétend juger les Templiers prisonniers dans ses Domaines.

(a) VINCENT, MUT.

ANNÉE DE J. C. 1315 & suiv.

bonne, l'Evêque d'Elne ou leurs Officiaux ne formaſſent quelque entrepriſe contre ſa juriſdiction, ou n'uſaſſent d'excommunication ou d'interdit, il en appelloit au Saint Siege ou au Pape futur. Ainſi le Roi Dom Sanche garda ſes priſonniers; (*a*) mais je ne connois point d'Hiſtoriens qui nous apprennent quel fut leur ſort.

Différend entre ce Prince & les Rois de France, touchant la Seigneurie de Montpellier.

Dans le même temps, le Roi de Majorque avoit avec le Roi de France, au ſujet de la Baronnie de Montpellier, un grand différend, qui l'intriguoit fort. Quoique le Roi Philippe-le-Bel eût reçu, comme on l'a vu, ſon hommage pour cette Seigneurie, ce Prince avoit enſuite prétendu qu'elle lui étoit dévolue, ſous prétexte que le Roi Dom Jayme II de Majorque, l'en avoit reconnu Seigneur, en lui payant quelques ſubſides, entre autres celui appellé *Refort*, en y donnant cours à ſa monnoie, & en y permettant d'autoriſer les actes publics du nom & du ſceau de France. Il avoit perſiſté dans cette prétention juſqu'à ſa mort, qui arriva le vingt-neuvieme de Novembre de l'an 1314, ſans faire cependant de trop vives pourſuites; mais Louis X, ſurnommé *Hutin*, ſon fils aîné, ne lui eut pas plutôt ſuccédé à la Couronne, qu'il pouſſa cette affaire avec vigueur. Ce put bien être dans la vue de chercher à terminer cette conteſtation, que le Roi Dom Sanche ſe rendit, cette année 1315, à la Cour de France. On eſt du moins aſſuré qu'il y étoit au mois de Décembre, lorſque le Roi Louis Hutin étant à l'Abbaye de Maubuiſſon auprès de Pontoiſe, Gaſton I, Comte de Foix, y fit ſon teſtament le quatre de ce mois, un Jeudi avant la Saint-Nicolas d'hyver, puiſque le Gardien des Freres Mineurs de Perpignan, qui étoit à la ſuite du Roi de Majorque, & Maître Jacques, Médecin de ce Prince, furent préſents à ce teſtament; mais il y a apparence que le Roi Dom Sanche n'ayant pu rien gagner ſur l'eſprit du Monarque François, retourna dans ſes États de Rouſſillon. (*b*)

Arrivée de Dom Jayme, fils de Dom Ferdinand, Infant de Majorque, à Perpignan.

Arriva auſſi à Perpignan dans le mois d'Août de cette année,

(*a*) Manuſcrits de BALUZE, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(*b*) VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

année, le Prince Dom Jaymé, fils de Dom Ferdinand, Infant de Majorque, qui n'avoit guere que quatre mois. Il fut apporté de Catonia, Ville de Sicile, où il avoit pris naiſſance, par Muntaner, eſcorté de vingt-quatre vaiſſeaux Catalans & Génois, qu'il trouva à l'Iſle de ſaint-Pierre ou San-Petro. Cette flotte eſſuya une tempête ſi furieuſe, que pluſieurs de ſes vaiſſeaux furent ſubmergés, & tous les autres dans un danger évident; mais Dieu permit que cette bourraſque ceſſât. Tant qu'elle dura, Muntaner tint le jeune Prince entre ſes bras, parce que les femmes qui devoient en avoir ſoin, étoient dans un tel état, qu'on eût dit qu'elles alloient rendre le dernier ſoupir. A la fin on gagna heureuſement le Port de Salou, où Dom Jayme fut reçu par Dom Pedre de Rocaberti, Archevêque de Tarragonne. On le conduiſit de-là à Barcelonne, & enſuite à Perpignan. Toute la Nobleſſe qu'il y avoit dans cette derniere Ville, ſortit pour le recevoir, & la Reine Douairiere de Majorque ſon aïeule lui donna toute ſorte de témoignages de joie & de tendreſſe. (a)

ANNÉE DE J. C. 1315.

Au Printemps de l'année 1316, le Roi Dom Sanche étant à Perpignan, réſolut d'équiper & d'avoir toujours une flotte pour réprimer l'audace des Maures, qui infeſtoient les Côtes de ſon Royaume, & qui interrompoient le commerce, en enlevant tous les vaiſſeaux marchands qu'ils pouvoient attrapper. Il convint à cet effet, au mois de Mai, avec l'Univerſité & les Jurats de Majorque, de certains articles contenus dans le Privilege qui fut expédié en conſéquence. Les principaux points furent, que le Roi fourniroit & auroit à ſa ſolde la moitié des Bâtiments; que les autres ſeroient aux dépens du Royaume; & qu'il y auroit deux Amirantes, avec égale autorité, l'un à la nomination du Roi, & l'autre à celle des Jurats. Ainſi on mit en mer une flotte de quatre galeres, deux galiotes & autres barques, laquelle arrêta les hoſtilités & pirateries des Mahométants. Le Pape Jean XXII, qui étoit auſſi perſuadé de la néceſſité de donner la chaſſe à ces Barbares, avoit déja expédié à Avignon, le vingt-ſixieme de Décembre de l'année précédente, qui

ANNÉE DE J. C. 1316 & ſuiv.

On eſt obligé d'armer à Majorque contre les Maures, & de leur donner la chaſſe ſur mer.

(a) MUNTANER, ZURITA & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1316 & suiv.

fut la premiere de son Pontificat, une bulle par laquelle il accordoit de grandes indulgences aux Majorquins qui armeroient en course contre les Maures ; & pour leur donner des preuves de sa bienveillance, il ordonna en même-temps que tous les Bénéfices Ecclésiastiques dans ce Royaume, ne seroient possédés désormais que par les naturels du Pays. Aujourd'hui le Royaume n'a plus de flotte, & il peut s'en passer pour la sûreté de ses Côtes, parce qu'on a élevé tout autour de l'Isle des redoutes, d'où l'on peut être averti en un quart-d'heure dans la Ville Capitale, & même par-tout, au moyen des feux qu'on allume, des bâtiments qui arrivent, qui passent ou que l'on découvre, & de quel côté ils approchent. D'ailleurs, le Roi d'Espagne, à qui il appartient, a soin de faire donner la chasse aux Corsaires. (*a*)

Suite du différend entre les Rois de France & de Majorque au sujet de Montpellier.

Après que le Roi de Majorque eut quitté la Cour de France, le Roi Louis Hutin, qui persistoit dans la résolution de s'approprier la Seigneurie de Montpellier, prit le parti de ne plus rien ménager avec ce Prince, & le fit citer au Parlement de Paris. Dom Sanche en reçut la nouvelle à Montblanc en Catalogne ; & étonné d'un pareil procédé, il dépêcha, le sixieme jour de Juin de l'an 1316, deux Ambassadeurs, qui furent Dom Guerau de Roccaberti, & Martin Lopez de Ruéda, Chevalier Arragonnois, vers le Roi de France, pour soutenir ses droits, & lui représenter, que cet Etat appartenoit légitimement aux Rois de Majorque, comme aux Successeurs du Roi Dom Jayme le Conquérant, que sa demande n'avoit d'autre principe que son ambition soutenue de la force, & que la citation ne tendoit qu'à colorer son injustice : mais les Ambassadeurs ayant appris à Gironne, que le Roi Louis Hutin étoit mort à Vincennes le huitieme du même mois de Juin, ils s'en retournerent. Zurita veut qu'ils ayent été envoyés par le Roi d'Arragon ; mais je suis Vincent Mut dans le Tome II de l'Histoire de Majorque. Au reste, cette Ambassade se fit peut-être de concert entre les deux Rois. (*b*)

Philippe V, dit le Long, Roi de France, qui étoit

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

parvenu à la Couronne dans le mois de Novembre de l'an 1316, après la mort précipitée de Jean ſon neveu, enfant poſtume de Louis Hutin ſon frere, ayant pourſuivi la prétention de ſes Prédéceſſeurs à la Seigneurie de Montpellier, Dom Jayme, Roi d'Arragon, lui envoya au mois de Février de l'an 1317, des Ambaſſadeurs, pour le prier de s'en déſiſter. Ceux-ci arrivés à Paris, eurent audience du Roi Philippe le dernier jour d'Avril, & demanderent à ce Prince, de la part de leur maître, non-ſeulement qu'il renonçât à ſon entrepriſe, mais qu'il réparât l'inſulte qui avoit été faite à cette occaſion par le feu Roi ſon frere, au Roi Dom Sanche, attendu que la Baronnie de Montpellier étoit de la mouvance des Rois d'Arragon, comme ayant appartenu au Roi Dom Jayme le Conquérant. Ils lui repréſenterent, dit Zurita, que les Rois de France n'avoient jamais eu par le paſſé aucune ſupériorité ni domination dans cette Seigneurie, & que quoique Dom Jayme II, Roi de Majorque, eût fait à cet égard quelques fauſſes démarches, elles ne pouvoient préjudicier à la Suzeraineté des Rois d'Arragon. Le Roi Philippe répondit à cette Ambaſſade par une autre, & l'on convint enfin d'interrompre le procès commencé au Parlement de Paris, & de terminer l'affaire à l'amiable, par des arbitres que les Rois de France & d'Arragon nommeroient. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1317 & ſuiv.

Le Roi d'Arragon s'y intéreſſe, & Philippe, Roi de France, ſe relâche de ſa prétention.

Ce fut ſans doute en conſéquence de cet accord, que le Roi Philippe-le-Long fit expédier au mois de Juin de la même année 1317, diverſes Lettres, qui ſe trouvent dans le Tréſor des Chartes de Maguelonne, pour ſatisfaire en partie aux plaintes & aux demandes du Roi Dom Sanche. Voici ce qui en eſt rapporté dans l'Hiſtoire générale de Languedoc. » 1°. Philippe-le-Bel ayant tranſféré dans la Part Antique de Montpellier la monnoie » Royale qui étoit auparavant à Sommieres, le Roi de » Majorque ſe plaignoit que cette monnoie faiſoit du » tort à la manufacture d'émail en or & en argent, établie dans la partie de Montpellier qui étoit de ſon Do- » maine, & qu'il ne pouvoit punir les Monnoyeurs qui » délinquoient dans cette derniere partie, à cauſe de leurs

Le dernier ſatisfait en partie aux plaintes & aux demandes du Roi de Majorque.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1317 & suiv.

» privileges. Le Roi (Philippe le Long) après avoir déclaré qu'il n'appartenoit qu'à lui seul d'avoir une monnoie à Montpellier, ordonna au Sénéchal de Beaucaire, de ne pas traverser l'ouvrage en émail, mais seulement en or, qui se fabriquoit dans la partie de cette Ville, qui appartenoit au Roi de Majorque. 2°. Il permit à ce Prince de mettre des gardes au Port de Lates & à Frontignan, pour empêcher qu'on ne fît sortir du Royaume les marchandises défendues. 3°. Il permit de comprendre les habitants de l'une & l'autre partie de Montpellier, à une taille de cinq mille livres que cette Ville devoit donner au Roi de Majorque pour l'utilité commune. 4°. Il suspendit la levée de la somme de quinze mille livres Tournois, qu'ils avoient promise au feu Roi son pere, pour obtenir de lui la confirmation de leurs privileges. " Enfin il commit le neuvieme de Septembre de l'an 1317, étant à Vernon, les Evêques de Laon & de Meaux, avec Henri, Seigneur de Sulli, pour examiner les raisons qui portoient le Roi de Majorque à s'opposer à la levée de cette somme. (*a*)

Il reçoit son hommage.

On ignore quelles furent les autres suites que la contestation touchant la Seigneurie de Montpellier eut alors, & comment cette affaire fut arrangée. Il est seulement certain que le Roi Dom Sanche alla en 1317, à la Cour de France, faire hommage au Roi Philippe-le-Long, & qu'il s'y rendit avec des Lettres de recommandation du Pape Jean XXII, dont il rechercha la protection, & qu'il avoit été trouver à cet effet vers la fin de l'année précédente à Avignon, d'où il adressa un ordre, en date du deuxieme de Décembre de l'an 1316, à Dom Hugues de Tocho, son Lieutenant & Capitaine général à Majorque, de ne rien exiger par menaces des Jurats de la Ville Capitale de ce Royaume. Malgré cette démarche du Roi de Majorque, Raynaldus nous apprend qu'il s'éleva encore sur la fin de l'année 1317, de nouveaux différends entre lui & le Roi de France, au sujet de la Seigneurie de Montpellier, & que le Pape Jean XXII, continuant de s'intéresser pour ce Prince, écrivit de nouveau au Roi Phi-

(*a*) L'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

lippe-le-Long, pour l'engager à arrêter les entrepriſes de ſes Officiers. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1317 & ſuiv.

Je n'ai pu découvrir en quel temps de cette année 1317, le Roi Dom Sanche rendit ſon hommage au Roi de France pour la Seigneurie de Montpellier ; mais il n'y a point de doute que ce n'ait été avant le vingt-trois d'Octobre. La preuve s'en tire de ce que ce Prince étoit alors à Perpignan, où Amalric, Vicomte de Narbonne, & Aymeri ſon fils aîné, qui vivoient en méſintelligence, ſe réconcilierent ce jour-là par ſon entremiſe. (*b*)

Le Roi de Majorque réconcilie Aymeri de Narbonne avec le Vicomte Amalric ſon pere.

En cette année mourut à Valence le troiſieme de Mai, Frere Arnauld Ruſinnol, Majorquin, Grand-Maître ou Général de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, lequel joignoit à une illuſtre naiſſance, beaucoup de valeur, de prudence & d'eſprit. Comme le Pape Clément V avoit ordonné qu'après lui on ne conféreroit plus cette dignité à des Chevaliers Militaires & Laïques, on mit en ſa place Raymond Alberti, Prêtre natif de Catalogne. (*c*)

Mort d'Arnauld Ruſinnol, Majorquin, dernier Général Laïque de l'Ordre de Notre-Dame de la merci.

ANNÉE DE J. C. 1318 & ſuiv.

Dom Guillaume de Villanova, Evêque de Majorque, étant mort auſſi l'année ſuivante 1318, il eut pour ſucceſſeur Dom Raymond de Corſavino, Religieux Dominicain, qui étoit très-vertueux & d'un profond ſavoir. Il ſemble que le dernier ne vécut que deux ans dans l'Epiſcopat, puiſqu'en 1320, ſuivant Vincent Mut, quoique d'autres marquent 1321, ſon Siege fut rempli par Dom Guide Trémen ou Terréna, natif de Perpignan, qui avoit été Général des Carmes. (*d*)

Evêques de Majorque.

Le Roi Dom Sanche étoit encore à Perpignan au mois de Novembre de l'an 1318. Il y autoriſa & garantit le ſeizieme jour de ce mois, des conventions matrimoniales qui furent paſſées dans ſa chambre par Amalric, Vicomte de Narbonne, & Jeanne de l'Iſle-Jourdain ſa femme d'une part, & Bernard de Son de l'autre, entre Guillaume, fils puîné des deux premiers, & Tyburge de Son, niéce & pupille du dernier, & au défaut de celle-ci, Gaucerande ſa ſœur cadette. Ce mariage devoit s'accomplir dans le terme d'un mois ; mais comme il fut différé, Aymeri, fils

Traité de mariage d'un fils du Vicomte de Narbonne, autoriſé par le Roi de Majorque.

(*a*) RAYNALDUS, & l'Hiſtoire de Languedoc.
(*b*) L'hiſtoire de Languedoc.
(*c*) VINCENT MUT.
(*d*) *Idem.*

Digitized by Google

aîné du Vicomte de Narbonne, l'empêcha, en enlevant, au mois de Novembre de l'an 1321, Tyburge & Gaucerande de Son, & en épousant lui-même la premiere. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1319 & suiv.

Il paroît que le Roi de Majorque faisoit alors sa principale résidence à Perpignan. Il écrivit de cette Ville le deuxieme de Novembre de l'an 1319, à Dom Guillaume de Buadella, son Lieutenant à Majorque, pour lui faire savoir qu'il avoit accordé à tous ceux de ses Sujets qui avoient dans son Royaume des biens de campagne, le droit de chasse sur leurs terres, & aux Chevaliers Majorquins, de ne pouvoir être constitués prisonniers, pour quelque crime que ce fût, dans les prisons Royales, mais seulement dans les maisons d'autres Chevaliers. Ce fut de là aussi qu'il adressa un ordre en date du sixieme jour du même mois de Novembre, au Viguier des Places & Villages de l'Isle de Majorque, parce qu'il y en avoit un autre pour la Ville Capitale, de tenir ses séances & son Tribunal dans la Ville de Sincu. Aujourd'hui cette Charge est exercée par le Vice-Roi même. (*b*)

Ce Prince accorde des Privileges à la Noblesse Majorquine, & fixe la résidence d'un Viguier à Sincu.

En 1320, Amalric, Vicomte de Narbonne, s'étant ligué avec Jasbert, Vicomte de Castelnau, Arnaud de Coursavine & Bernard de Son, contre Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Isle, & Guillaume de Canet, auxquels les quatre premiers déclarerent la guerre, au sujet de diverses terres que les uns & les autres possédoient dans le Roussillon, le Roi Dom Sanche, leur Seigneur Suzerain en qualité de Comte de Roussillon, interposa son autorité pour empêcher la rupture. Il s'entremit de les accommoder, & les fit convenir d'une treve de six mois, que le Pape Jean XXII prolongea encore pour un an, par une Bulle datée d'Avignon le dix-huitieme de Septembre de la même année, avec ordre de l'observer, sous peine d'excommunication pour leurs personnes, & d'interdit sur leurs terres. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1320 & suiv.

Il empêche plusieurs Seigneurs de se faire la guerre dans le Roussillon.

Pendant qu'il apportoit ainsi tous ses soins pour empêcher que le feu de la guerre ne s'allumât dans ses Etats

Dom Jayme, Roi d'Arragon, prend de l'ombrage à son sujet.

(*a*) L'Histoire de Languedoc.
(*b*) VINCENT MUT.
(*c*) ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

entre ſes Vaſſaux, quelques François cherchoient à l'engager de ſe brouiller avec le Roi d'Arragon ſon couſin germain. S'efforçant de faire entendre à ce Prince qu'il devoit ſecouer, à l'égard de la Courronne d'Arragon, le joug honteux auquel il ſe trouvoit aſſujetti, par l'injuſte tranſaction que le Roi Dom Pedre III d'Arragon avoit fait paſſer de force au Roi Dom Jayme II de Majorque ſon frere, ils mettoient tout en œuvre pour le porter à le ſecouer, & lui promettoient même à cet effet l'appui du Roi de France. Quoique le Roi Dom Sanche, qui étoit naturellement très-pacifique, d'un caractere doux, & ennemi de toute conteſtation & méſintelligence, ne ſe laiſſât point ébranler par ces conſeils, Dom Jayme, Roi d'Arragon, à qui l'on en parla, craignit qu'ils ne fiſſent ſur lui quelque impreſſion. Pour en prévenir les ſuites, il chargea Pierre-Marck, ſon Tréſorier, d'écrire au Roi de Majorque, comme de lui-même, & de lui mander, que s'il entreprenoit, à la perſuaſion de quelques perſonnes mal intentionnées, de refuſer au Roi d'Arragon l'hommage & le vaſſellage, auquel il étoit ſujet par les anciennes conventions, il devoit s'attendre à en être auſſitôt déclaré rebelle & traître, & qu'il lui conſeilloit par zele pour ſa gloire, ſa tranquillité & ſon ſervice, de ne point croire ces brouillons, & de rechercher au contraire ſoigneuſement l'amitié du Roi Dom Jayme, afin d'éviter les maux & inconvénients qu'il auroit à craindre.

ANNÉE DE J. C. 1320.

Une pareille lettre ſurprit beaucoup le Roi Dom Sanche, qui bien-loin d'avoir rien à ſe reprocher à l'égard du Roi d'Arragon, s'étoit toujours fait une loi de lui garder une fidélité inviolable, quelque choſe qu'on lui eût dit & qu'on eût pu faire, pour l'en détourner. Ne voulant cependant laiſſer à ce Prince aucun ſoupçon ſur ſon attachement, il lui envoya des Ambaſſadeurs, qui ayant trouvé le Roi Dom Jayme à Valence, affermirent l'union entre les deux Rois, & promirent que leur Maître ſe trouveroit en perſonne à l'aſſemblée des Etats qu'on devoit tenir en Catalogne en 1321. (a)

Le Roi Dom Sanche le raſſure ſur ſon compte.

ANNÉE DE J. C. 1321 & ſuiv.

Ces Etats ayant été en effet convoqués, & s'étant aſ-

Il lui donne de nouvelles preuves de ſon attachement.

(a) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1321.

semblés à Gironne, suivant Zurita & Vincent Mut, quoique Ferreras marque que ce fut à Lérida, dans le courant de l'été de l'année 1321, le Roi de Majorque s'y rendit. Il y renouvella son hommage au Roi d'Arragon, & promit à ce Prince de lui fournir au printemps prochain vingt galeres bien armées, deux cents chevaux & un bon corps d'Infanterie, le tout à ses propres fraix pendant quatre mois, pour la conquête de la Sardaigne, dont le Roi Dom Jayme étoit enfin résolu de s'emparer sur les Pisans, en vertu de l'investiture qu'il en avoit reçue du Pape Boniface VIII, dès le quatre d'Avril de l'an 1297, de même que de la Corse, par reconnoissance de ce qu'il avoit cédé à l'Eglise ses droits au Royaume de Sicile. Des marques si convaincantes de la droiture des sentiments du Roi Dom Sanche, rassurerent entiérement le Monarque Arragonnois, qui, pour lui donner de son côté des preuves de son estime, l'exempta d'assister désormais en personne aux Etats, tant qu'il vivroit. La lettre que le Roi d'Arragon fit expédier en conséquence, fut signée à Gironne, le vingt-sixieme de Juin de la même année. Lorsque les Majorquins furent les engagements que leur Roi Dom Sanche venoit de contracter, ils lui firent présent de vingt-cinq mille livres, pour aider aux fraix de l'armement. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1322 & suiv.

Il étouffe quelques disputes & plaintes dans son Royaume.

Il s'éleva l'année suivante quelques disputes entre la Ville de Majorque & les autres Places de l'Isle, au sujet des contributions que l'on étoit obligé de lever, afin de subvenir aux dépenses pour les Ambassades, & pour le bien public; mais le Roi trouva le moyen de tout pacifier. Les Jurats lui ayant aussi porté des plaintes contre ses Ministres, qui violoient, au grand préjudice du Royaume, les libertés, franchises & immunités que ses Prédécesseurs avoient accordées aux Majorquins, & qu'il avoit lui-même confirmées, le Roi Dom Sanche crut devoir, en Prince équitable, remédier à ce désordre. Il ratifia de nouveau, par une déclaration digne d'une éternelle mémoire, tous les privileges dont les Majorquins avoient joui par le passé. (*b*)

Quoique

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT. || (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1323 & suiv.

Quoique l'on fût convenu dans les Etats de Gironne de commencer au printemps de l'année 1322, la conquête de la Sardaigne, les grands préparatifs que fit le Roi d'Arragon, furent cause qu'on différa cette expédition jusqu'en 1323. Comme Dom Sanche, Roi de Majorque, tenoit prêt tout ce qu'il avoit promis, sa flotte, qui avoit pour Amirante Hugues de Tocho, Seigneur Majorquin, alla joindre celle d'Arragon à Portfangos. L'une & l'autre ayant mis ensuite à la voile, le trentieme jour de Mai, après que Dom Alfonse, Infant d'Arragon, qui étoit chargé de la conduite de cette guerre, eut reçu les ordres & les instructions du Roi Dom Jayme son pere, & se fut embarqué, elles furent obligées par les vents contraires de relâcher à Port-Mahon, où Pierre & François Font, Chevaliers Majorquins, amenerent encore à l'Infant une galere de Majorque, sur laquelle il y avoit beaucoup d'Infanterie. De-là elles reprirent la route de la Sardaigne; mais en passant le Détroit, qui est entre cette Isle & celle de Saint-Pierre, elles essuyerent une violente tempête, dans laquelle périt une galere de Majorque, commandée par Dom Raymond de Péralta, sans que l'on pût en sauver un seul homme. Tous les autres bâtiments se rendirent heureusement au Port de Palma di Solz, où l'on mit les Troupes à terre. (*a*)

Ce Prince donne du secours au Roi d'Arragon pour la conquête de la Sardaigne.

Il n'est point de mon sujet d'entrer dans le détail de ce qui se fit en Sardaigne : il suffit pour l'Histoire que j'écris, de dire que l'Amirante Majorquin ayant été obligé de demander son rappel pour cause de maladie, le Roi Dom Sanche le fit relever par Bernard Guillaume de Torréno. Dans le temps que la Ville d'Iglesias étoit sur le point de se rendre, l'Amirante de la flotte d'Arragon, & le Vice-Amirante de celle de Majorque, eurent ensemble une forte contestation dont on eut tout lieu de craindre les suites, à l'occasion de ce que l'Infant Dom Alfonse avoit fait enlever de force l'argent qu'on envoyoit pour payer les vingt-une galeres de Majorque; mais l'Infant trouva le moyen de tranquilliser les esprits. Au reste, les Majorquins eurent beaucoup de part aux heureux succès de cette

Les Majorquins méritent par leur zele pour cette expédition, des graces du Roi d'Arragon.

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1323.

guerre ; & en reconnoiſſance de leur zele, le Roi d'Arragon leur accorda de grandes prérogatives, & leur confirma à Barcelonne le vingt-deuxieme de Juin de la même année 1323, tous les privileges qu'ils tenoient du Roi Dom Jayme le Conquérant, déclarant entre autres choſes que tous les Naturels du Royaume de Majorque étoient exempts de tous droits & de toutes impoſitions dans toutes les Places appartenantes à la Couronne d'Arragon. (*a*)

Accord entre le Roi Dom Sanche & l'Evêque de Barcelonne, touchant la juriſdiction dans quelques Villes.

Comme le Roi Dom Jayme le Conquérant avoit donné à l'Evêque de Barcelonne, dans la répartition des terres du Royaume de Majorque, les Villes d'Andraix, de Purpunnent, de Calvia & de Maratxi, il y avoit ſouvent dans ces Places des conteſtations entre les Officiers du Roi de Majorque & ceux du Prélat. Pour les faire ceſſer, le Roi Dom Sanche & l'Evêque de Barcelonne paſſerent enſemble, au commencement d'Octobre de l'an 1323, une Tranſaction, par laquelle ils convinrent de tenir ces Villes en pariage, de maniere qu'ils y auroient une égale juriſdiction, & qu'ils nommeroient alternativement tous les ans les Baillis, ce qui s'obſerveroit pareillement pour l'élection des Juges. Ce Tribunal a les premieres & ſecondes inſtances, à moins qu'il ne s'agiſſe d'affaires de régales, qui dès la premiere inſtance peuvent être évoquées à l'Audience Royale, où toutes les autres en troiſieme inſtance vont auſſi. On y connoît de ce qui regarde le civil & le criminel, & les amendes ; les confiſcations & autres bénéfices ſe partagent par moitié entre le Roi de Majorque & l'Evêque de Barcelonne. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1324 & ſuiv.

Vers la fin mois de Janvier de l'année 1324, le Roi Dom Sanche ſe trouva à l'entrée que Charles IV, Roi de France, qui avoit ſuccédé à Philippe-le-Long ſon frere, mort ſans enfants deux ans auparavant, fit à Toulouſe. C'eſt ce qu'on apprend par le *Thalamus*, ou la Chronique manuſcrite de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier.

Le Roi Dom Sanche ſe trouve à l'entrée de Charles IV, Roi de France, à Montpellier.

De retour dans ſes Domaines, le Roi Dom Sanche alla paſſer l'été à Sainte-Marie de Formigueras en Cerdagne, où les chaleurs ſont ordinairement plus modérées que partout ailleurs du Rouſſillon & de la Catalogne. Il avoit cou-

Mort & ſépulture de ce Prince.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

tume de s'y retirer pour goûter quelque repos, quand les affaires du Gouvernement le lui permettoient ; mais dans le temps qu'il croyoit pouvoir ſe promettre de l'air qu'on y reſpire, une ſanté plus parfaite, la mort dont rien ne peut garantir, & qui moiſſonne par-tout, le précipita au tombeau le quatrieme jour de Septembre de l'an 1324, au grand regret de tous ſes Sujets. On tranſporta ſon corps à la Ville de Perpignan, où il fut inhumé l'année ſuivante dans l'Egliſe Cathédrale, qui eſt ſous l'invocation de Saint-Jean. (a)

ANNÉE DE J. C. 1324 & ſuiv.

Son portrait.

Le Roi Dom Sanche fut un Prince ami de la droiture & de la Juſtice, très-bon Catholique & d'une vie exemplaire. Quoiqu'il ne pût pas ſe ſouſtraire tout-à-fait aux foibleſſes humaines, il tint preſque toujours ſes ſens ſoumis à la raiſon. Perſuadé que la colere & la haine ſont la ſource de quantité d'injuſtices & d'égarements, jamais il ne s'abandonna ni à l'une ni à l'autre : conduite digne des Rois, qui voulant contenir leurs Sujets dans de juſtes bornes, commencent par montrer l'exemple, en domptant leurs propres paſſions. Etant à Perpignan, il donna ordre le vingt-ſixieme de Juillet de l'an 1320, de fonder à Montpellier une Commanderie ou Hôpital de l'Ordre de Saint-Antoine en Viennois, pour les pauvres qui étoient attaqués de la maladie du feu Saint-Antoine.

Ses enfants naturels.

Dom Sanche ne laiſſa point d'enfants de Donna Marie, fille de Charles II, Roi de Naples, qu'il avoit épouſée à Colioure, au mois de Septembre de l'an 1304, comme je l'ai déja dit ; mais il eut, ſuivant Pierre Tomich, d'une Demoiſelle de grande diſtinction, fille de Puig Badro, Gentilhomme d'Oſſone, trois filles, qui épouſerent ; l'aînée, Dom Gaucerand ou Galceran de Pinos ; la ſeconde, Dom Gilabert de Cruillas ; & la cadette, Dom Pedre de Talarn. Donna Marie ſa veuve convola à de ſeconde noces en 1327, avec Dom Jayme III, du nom, Seigneur de Xérica, avec qui elle n'eut point non plus d'enfants.

Il laiſſe ſa Couronne & ſes Etats à Dom Jayme ſon neveu, fils de l'Infant Dom Ferdinand, ſous la tutelle de l'Infant Dom Philippe ſon frere.

Au défaut d'enfants légitimes, il déclara par ſon teſtament le Prince Dom Jayme ſon neveu, fils du feu Infant Dom Ferdinand ſon frere puîné, héritier univerſel de ſon

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1324 & suiv.

Royaume & de ſes autres Domaines, lui ſubſtituant, en cas de mort ſans poſtérité née en légitime mariage, ſon autre neveu, frere conſanguin du même Prince Dom Jayme, & appellé Ferdinand, du nom de l'Infant leur pere commun. Comme ſes deux autres freres Dom Jayme & Dom Philippe vivoient encore, il nomma le ſecond, qui étoit dans l'Etat Eccléſiaſtique & Prêtre, tuteur du jeune Prince leur neveu, & Régent du Royaume, ſuivant Zurita. Muntaner dit que l'Infant Dom Philippe fut élu tel par le commun accord des Riches-hommes, & des principaux Eccléſiaſtiques & Chevaliers du Royaume. Carbonel prétend que cette élection fut faite par le Conſeil du Roi, & de l'avis de deux Riches-hommes de Majorque, & de deux autres de Puycerda; en vertu d'une diſpoſition teſtamentaire du feu Roi Dom Sanche, qui leur avoit laiſſé le ſoin de choiſir un Tuteur & Régent. Il ajoute que l'Infant Dom Philippe ne voulut point accepter la nomination, quelque inſtance qu'on lui fît, ſans un ordre exprès du Pape, en conſidération de ce qu'il avoit la Prêtriſe. Vincent Mut marque que ce Prince étoit déja engagé dans le Tiers-Ordre de Saint François; & on aſſure dans l'Hiſtoire de Languedoc, qu'il étoit encore alors Tréſorier de Saint-Martin de Tours. S'il étoit poſſible de voir le Teſtament du Roi Dom Sanche, on parviendroit peut-être à ſavoir au juſte à quoi s'en tenir ſur tous ces points. (a)

Dom Jayme II, Roi d'Arragon, prétend à ſa ſucceſſion.

Dès qu'on eut publié la mort du Roi Dom Sanche, le jeune Dom Jayme ſon neveu trouva dans la perſonne de Dom Jayme II, Roi d'Arragon, un puiſſant concurrent à la Couronne de Majorque, & aux Etats qui y étoient annexés. S'autoriſant de la ſubſtitution qui avoit été faite par le Roi Dom Jayme I, dit le Conquérant, le Monarque Arragonnois prétendit que toute la ſucceſſion du feu Roi Dom Sanche lui appartenoit de droit, & que ce Prince n'avoit pu la tranſporter à un autre à ſon préjudice; mais comme il étoit juſte & équitable, l'affaire lui parut aſſez délicate pour qu'il dût prendre conſeil avant que d'agir. En conſéquence, il aſſembla, le ſeizieme jour de Septembre de l'année 1324, les Etats généraux de

(a) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ſon Royaume à Lérida, où ſe trouverent des hommes d'un grand mérite ; & y ayant expoſé le droit qu'il croyoit avoir à la ſucceſſion de Dom Sanche, Roi de Majorque, il demanda qu'on l'examinât avec attention, & que chacun lui donnât ſon avis. On obéit ; mais les opinions furent tellement partagées, que l'affaire reſta plus indéciſe qu'auparavant. Dans cette incertitude, le Roi d'Arragon ſe perſuada qu'il étoit de la prudence de commencer par ſe ſaiſir des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, ſauf à les rendre, en cas qu'ils ne duſſent point lui appartenir. Ainſi il envoya à Perpignan l'Infant Dom Alfonſe ſon fils, qui prit, en ſon nom, poſſeſſion de ces Domaines en l'année 1325, quoique, par la ſuite de l'Hiſtoire, il paroiſſe qu'il ne s'aſſura point de la Ville de Perpignan. Il écrivit auſſi aux Conſuls de Montpellier, de ſe bien garder de reconnoître l'Infant Dom Jayme de Majorque pour leur Seigneur. Ferreras dit que l'on s'empara du Royaume de Majorque, au nom du Roi d'Arragon, & de l'Infant Dom Alfonſe ſon fils ; mais je ne ſais où il a puiſé cette connoiſſance, & je n'en trouve aucune mention dans Zurita ni dans Vincent Mut, mes principaux guides (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1324.

A la vue du procédé du Roi d'Arragon, l'Infant Dom Philippe de Majorque alla à Saragoſſe trouver ce Prince, & ſoutenir les droits du jeune Roi de Majorque ſon neveu & ſon pupile. Il repréſenta au Monarque Arragonnois, que la ſubſtitution du Roi Dom Jayme le Conquérant, telle qu'elle étoit portée par ſon teſtament, ne pouvoit avoir lieu, qu'au défaut de poſtérité maſculine & légitime des Rois Dom Pedre III d'Arragon & Dom Jayme II de Majorque ; que pour monter ſur l'un ou l'autre de ces deux Trônes, il n'étoit pas néceſſaire d'être fils du dernier Roi qui avoit régné ; qu'il ſuffiſoit d'être ſon plus proche parent, & de deſcendre de la même ſouche en ligne directe & maſculine ; que ce n'étoit qu'à ce titre qu'il avoit lui-même hérité de la Couronne d'Arragon, après la mort du Roi Dom Alfonſe III ſon frere ; & que pour la même raiſon, le jeune Dom Jayme, fils de

ANNÉE DE J. C. 1325 & ſuiv.

L'Infant Dom Philippe de Majorque ſoutient les droits de ſon neveu & ſon pupile.

(*a*) Les Auteurs cités, & l'Hiſtoire de Montpellier.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1325 & suiv.

Dom Ferdinand, Infant de Majorque, étoit habile à ſuccéder au feu Roi Dom Sanche ſon oncle paternel. (*a*)

Le Roi d'Arragon ſe déſiſte de ſa prétention.

Cette remontrance fit impreſſion ſur l'eſprit du Roi Dom Jayme II d'Arragon, qui ne voulant avoir rien à ſe reprocher, prit les avis non-ſeulement des plus fameux Juriſconſultes de ſes Etats & d'Italie, entre autres de Carlin de Crémone, Avocat à la Cour de Rome, & d'Oldrade de Ponté, Auditeur de Rote, mais auſſi de l'Evêque de Comminges, ſuivant Zurita. Pleinement convaincu à la fin par leurs conſultations, que ſon droit étoit mal fondé, il conſentit ſans peine à ſe déſiſter de ſa prétention, & à ne plus conteſter à Dom Jayme de Majorque ſon couſin iſſu de germain, un Trône & des domaines qui appartenoient légitimement à ce jeune Prince. On fit en conſéquence, le vingt-quatrieme de Septembre de cette année 1325, une tranſaction, par laquelle le Roi d'Arragon céda, au nom de ſes Succeſſeurs & au ſien, à Dom Jayme, fils de Dom Ferdinand, Infant de Majorque, & à ſes Deſcendants mâles en ligne directe, le droit, quel qu'il fût, qu'il pouvoit avoir au Royaume de Majorque & à ſes annexes, en vertu de la ſubſtitution du Roi Dom Jayme le Conquérant, ſans cependant déroger à celui que cette même ſubſtitution pourroit lui donner dans la ſuite ou à ſes Succeſſeurs. L'Infant Dom Philippe de Majorque déchargea de ſon côté le Roi d'Arragon, au nom & comme tuteur du jeune Roi Dom Jayme ſon neveu, de la ſomme de vingt-cinq mille liv., que le feu Roi Dom Sanche lui avoit prêtées pour la conquête de la Sardaigne, outre le ſecours qu'il lui avoit alors fournis à ſes dépens en troupes & en galeres, comme je l'ai déja dit. Par-là le jeune Dom Jayme, qui fut le troiſieme du nom, Roi de Majorque, reſta Souverain de tous les Etats que le feu Roi Dom Sanche ſon oncle lui avoit laiſſés. (*b*)

Celui de Majorque ſe ligue avec le Comte de Foix.

Pendant que cela ſe paſſoit à Saragoſſe, le Roi de Majorque, incertain du ſuccès des négociations de l'In-

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT.

(*b*) MUNTANER, ZURITA, VINCENT MUT, & le Spicilege.

Digitized by Google

fant ſon oncle & ſon tuteur, ſongea à ſe mettre en état de défendre ſes domaines contre les entrepriſes du Roi d'Arragon. Il ſe ligua à cet effet à Perpignan le vingt-unieme jour de Juin de la même année 1327, avec Gaſton II ſon couſin, Comte de Foix, envers & contre tous, excepté le Roi de France; mais cette démarche ne fut alors d'aucune utilité, au moyen de l'accommodement dont je viens de parler. Pour donner même à celui-ci plus de force, & affermir l'union entre les maiſons des deux Rois, l'Arragonnois & l'Infant tuteur convinrent que le jeune Roi Dom Jayme, qui n'avoit pas dix ans & demi, (quoique, dans le chapitre 288 de Muntaner, on lui en donne alors onze paſſés, ſans doute par erreur de Copiſte,) épouſeroit Donna Conſtance, petite-fille du premier, & fille de Dom Alfonſe, Infant d'Arragon, & de l'Infante Donna Thereſe d'Entença, quand elle auroit atteint l'âge de douze ans; & pour ſûreté de l'exécution de cet accord, qui fut fait en préſence de Dom Gui de Tremen, Evêque de Majorque, d'Arnaud Roger, fils du Comte de Pailhars, & d'autres Seigneurs, on ſe donna réciproquement des Châteaux en ôtage. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1325 & ſuiv.

D'un autre côté, le Roi de France avoit fait ſaiſir & mettre ſous ſa main, faute de l'hommage, après la mort de Dom Sanche, Roi de Majorque, la partie de Montpellier qui appartenoit à ce Prince, & la Baronnie d'Omelas; mais le nouveau Roi de Majorque ayant envoyé au mois de Mars de l'an 1335, des Ambaſſadeurs à la Cour de France, pour en demander la main-levée, le Monarque François ordonna aux Sénéchaux de Carcaſſonne & de Beaucaire de la lui donner, & même de rendre compte à ce Prince des revenus qui avoient été ſaiſis. Il eut cette généroſité, tant en conſidération de la parenté entre lui & ce Prince, & de l'ancien attachement des Rois de Majorque à ceux de France, qu'à la priere du Roi & de la Reine de Naples. Tout ce qu'il exigea, ce fut que le Roi de Majorque, autoriſé de ſon tuteur, nommât dans quatre mois un Procureur pour faire hommage de ce Fief, en ſon nom, & promît de le rendre

Généreux procédé du Roi de France envers ce Prince.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1325 & suiv.

en personne, dès qu'il seroit parvenu à un âge légitime. (a)

Les habitants de Perpignan s'opposent par la voie des armes à la Tutelle & Régence de l'Infant Dom Philippe.

Quand l'affaire de la succession du Roi Dom Sanche fut arrangée, le Roi d'Arragon fit rendre les forteresses dont il s'étoit saisi dans le Comté de Roussillon, & l'Infant Dom Philippe ne pensa plus qu'à rétablir le calme dans les Etats du jeune Roi son neveu. On voulut faire conduire la Reine Donna Constance au Roi de Majorque son futur époux, qui étoit à Perpignan; mais on ne le put, à cause de la révolte des Places dont l'Infant Dom Alfonse s'étoit emparé, après la mort du Roi Dom Sanche, & qui vouloient exclure Dom Philippe, Infant de Majorque, de la Tutelle & de la Régence. Les habitants de Perpignan étoient à la tête des rebelles, & ils s'étoient assurés de la personne de leur Souverain, à qui ils donnerent des Ministres & des Gouverneurs. Ils se mirent en armes, engagerent dans leurs intérêts le Comte de Foix, celui de Comminges, Bernard Jourdain, Seigneur de Lille, Aymeri, fils du Vicomte de Narbonne, Dalmace de Castelnau, & Pons de Caraman, Chevaliers, & attaquerent les Vassaux de l'Infant Dom Philippe, qui avoient pris la défense de leur Seigneur, sur-tout ceux du Comté de Cerdagne. (b)

Ils se soumettent.

Pour réduire ces audacieux, l'Infant Dom Alfonse d'Arragon rassembla des Troupes à Péralada, & passa avec elles à Jonquieres, d'où il marcha vers Perpignan. Charles IV, Roi de France, qui protégeoit l'Infant Dom Philippe de Majorque, s'intéressa aussi dans cette querelle. Informé des dispositions des habitants de Perpignan, il avoit écrit dès le onzieme de Juillet de la même année 1325, au Comte de Foix, de rompre ses liaisons avec eux, & aux Sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne & de Toulouse, & au Recteur de Montpellier, de le forcer par les armes, de même que les Peuples de Perpignan, à reconnoître Dom Philippe pour tuteur. La crainte sans doute de ses armes, & l'arrivée de l'avant-garde de l'armée

(a) l'Histoire de Languedoc.

(b) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

mée de l'Infant Dom Alfonſe à la vue de Perpignan, où elle campa à la porte du bois proche du Château, produiſirent l'effet que l'on ſouhaitoit. Deux Chevaliers ſortirent du Château ſans différer, afin de parlementer, & on convint que l'Infant Dom Philippe ſeroit reconnu tuteur, & reçu dans la Ville. En conſéquence, ils prêterent ſerment de fidélité à ce Prince, qui n'ayant oſé compter ſur une ſi prompte réduction, avoit obtenu, le ſeptieme de Novembre, de Charles IV, Roi de France, la permiſſion de lever dans ſon Royaume quatre cents hommes d'armes pour ſa défenſe. L'Infant Dom Philippe entra dans Perpignan le deuxieme jour de Janvier, ſuivant Zurita, ou le troiſieme, ſelon Vincent Mut, de l'année 1326. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1325.

Ce Prince étant paiſible poſſeſſeur de la Régence, le Roi d'Arragon demanda au Majorquin quelques galeres, pour envoyer en Sardaigne, où la guerre continuoit toujours entre les Arragonnois & les Piſans; & on en arma ſur le champ ſix à Majorque, avec deux vaiſſeaux, par ordre du jeune Roi, qui fut charmé de trouver cette occaſion de donner à l'Arragonnois des preuves de ſon attachement. Dès que cette Eſcadre, ſur laquelle on embarqua de bonnes Troupes, fut en état, elle mit à la voile; & s'étant renforcée de quelques vaiſſeaux & barques de Catalogne, elle paſſa en Sardaigne, où l'arrivée de ce ſecours ne contribua pas peu à déterminer les Piſans d'évacuer l'Iſle, en rendant le vingt-ſixieme jour d'Avril, la Ville & le Château de Cagliari, qu'ils s'étoient efforcés de conſerver. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1326 & ſuiv.

Le Roi de Majorque ſecourt l'Arragonnois pour la conquête de la Sardaigne.

Il s'étoit élevé en Gaſcogne des troubles cauſés par pluſieurs Bâtards de la Nobleſſe du Pays, qui, d'intelligence avec les Anglois, prirent les armes, & attaquerent les Châteaux & les Villes du Domaine du Roi de France. Dans une néceſſité ſi urgente, Alfonſe d'Eſpagne, fils de l'Infant Dom Ferdinand, fils aîné de Dom Alfonſe IV, Roi de Caſtille, lequel s'étoit réfugié en France, après la mort de l'Infant ſon pere & du Roi ſon

Des Sujets du Roi de Majorque en Languedoc, exemptés d'un ſubſide pour Charles IV, Roi de France.

(*a*) Les Auteurs cités, & l'Hiſtoire de Languedoc. (*b*) ZURITA, VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1326.

aïeul, ordonna, en qualité de Lieutenant du Roi Charles IV, dans *les parties de la Languedoc*, de faire payer à tout le monde un ſubſide, & même aux Sujets des Prélats & des Barons, qui ne relevoient pas immédiatement du Roi de France. Suivant cette Ordonnance, tous les Sujets que le Roi de Majorque avoit dans cette Province, devoient payer le ſubſide ; mais Alfonſe d'Eſpagne en exempta les habitants de la Baronnie d'Amelas, par des Lettres datées de Condom le cinquieme d'Octobre de l'an 1326. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1327 & ſuiv.

Le deuxieme jour de Mars de l'an 1327, le Roi de Majorque étant à Niſmes, donna & aſſigna trois mille livres de Barcelonne de rente, à l'Infant Dom Ferdinand ſon frere conſanguin, qui l'étoit venu trouver, ſans que l'on ſache en quel temps. L'hiſtoire de Montpellier ne met cette aſſignation qu'en 1336, mais je ſuis l'Hiſtorien de Languedoc.

Dom Ferdinand, Infant de Majorque, eſt penſionné par le Roi ſon frere.

Dans le mois de Septembre, il ſe rendit à Barcelonne avec l'Infant Dom Philippe ſon oncle & ſon tuteur, & le premier d'Octobre, il y renouvella, du conſentement de celui-ci, les tranſactions & traités paſſés entre ſes Prédéceſſeurs & les Rois d'Arragon. En même-temps il fit hommage au Monarque Arragonnois, comme à ſon Suzerain honorable, de la même maniere que le Roi Dom Sanche ſon oncle & le Roi Dom Jayme II ſon aïeul avoient fait, pour le Royaume de Majorque, les Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valeſpir & de Collioure, les Comtés d'Omelas & de Carladois, & tous les Domaines dépendants de la Seigneurie de Montpellier, ſans préjudice du droit d'autrui. Il excepta, outre les Fiefs tenus anciennement de l'Evêque & de l'Egliſe de Maguelonne, dont quelques-uns étoient alors entre les mains de ce Prélat, & les autres en celles du Roi de France, qui étoit au droit de cet Evêque & de ſon Egliſe, tous les biens allodiaux, ſoit Villes, Châteaux ou autres lieux, acquis par lui ou par ſes Prédéceſſeurs. Une des autres conventions fut, que la ſeule monnoie de Barcelonne auroit cours dans les Comtés de Rouſſillon, de

Le Roi de Majorque renouvelle avec l'Arragonnois les anciens traités, & rend hommage à ce Prince.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Cerdagne, de Conflant, de Valeſpir & de Collioure, quoiqu'il fût permis aux Rois de Majorque d'en faire battre une nouvelle dans leur Royaume & dans les Iſles adjacentes. Le Roi de Majorque ſe réſerva la liberté de faire à ſon gré de nouvelles impoſitions dans l'Iſle de Majorque & les autres Iſles voiſines, & on convint que les Sujets ne pourroient jamais appeller, pour quelque raiſon que ce fût, de leur Souverain immédiat, ni de ſes Officiers aux Rois d'Arragon, ni avoir recours à eux en aucune autre maniere. Les deux Rois s'engagerent auſſi de ſe ſecourir & défendre mutuellement de toutes leurs forces envers & contre tous; & quoiqu'on ne fît aucune mention du dernier traité paſſé entre le Roi d'Arragon & l'Infant Dom Philippe, comme tuteur du Roi de Majorque ſon neveu, touchant la ſucceſſion à la Couronne de Majorque & à ſes annexes, il fut ſtipulé que la ſubſtitution qui avoit été faite par le Roi Dom Jayme le Conquérant, reſteroit dans toute ſa force & vigueur. Dom Jayme III, Roi de Majorque, déclara par le même acte qu'il avoit paſſé ſa douzieme année, ce qui confirme l'époque que j'ai donné de ſa naiſſance. Pluſieurs Grands des deux Cours furent préſents à ce traité, entre autres Berenger, Evêque d'Elne, qui occupa dans la ſuite le Siege Epiſcopal de Majorque, comme je le dirai, & Pierre du Vergier (*), Chancelier du Roi de Majorque. (a)

ANNÉE DE J. C. 1327 & ſuiv.

Comme Dom Jayme II, Roi d'Arragon, mourut peu de temps après, c'eſt-à-dire le dernier jour d'Octobre, ſuivant quelques-uns, ou le deuxieme de Novembre, ſelon Zurita, de l'an 1327, & eut pour ſucceſſeur Dom

ANNÉE DE J. C. 1328 & ſuiv.

Il réitere ſon hommage à Dom Alfonſe IV, Roi d'Arragon, fils & ſucceſſeur du Roi Dom Jayme II.

(*) Pierre du Vergier eſt appellé dans l'Hiſtoire de Languedoc, Pierre du Vivier, quoiqu'aux ſouſcriptions du traité qui eſt produit dans le Spicilege, on liſe *Petrus de Viridario*, & non pas *Petrus de Vivario*. Dans l'Acte, à la ſouſcription, on joint à la dignité de Chancelier du Roi de Majorque, celles d'Archevêque de Majorque & de Chanoine de Narbonne; mais je ne doute point que la premiere de ces deux-ci ne ſoit une faute de Copiſte, parce qu'il n'y a jamais eu d'Archevêque à Majorque, & que d'ailleurs ce Siege Epiſcopal étoit alors rempli par Dom Gui Tremen ou de Terrena, qui ne le quitta qu'en 1332, quand il permuta avec Berenger, *Bajuli*, Evêque d'Elne. De-là vient que je me perſuade qu'au-lieu *d'Archiepiſcopus*, il faut lire *Archidiaconus Majoricarum*: Archidiacre de Majorque.

(a) Le Spicilege.

Digitized by Google

Année de J. C. 1328.

Alfonſe IV, ſon fils, le Roi de Majorque retourna l'année ſuivante à Barcelonne, où il rendit hommage le vingt-cinquieme d'Octobre au nouveau Roi d'Arragon ſon beau-pere, de la même maniere qu'il avoit fait en 1327, à l'égard du feu Roi pere de Dom Alfonſe. Les deux Rois confirmerent en même-temps le traité, qui avoit été fait touchant la ſucceſſion à la Couronne de Majorque & à ſes annexes, entre le feu Roi Dom Jayme II d'Arragon, & l'Infant Dom Philippe, Tuteur du Majorquin. Dom Jayme avoit avec lui l'Infant Dom Ferdinand ſon frere, & une Cour brillante de Seigneurs de ſon Royaume, & de ſes Etats de Rouſſillon, de Cerdagne & de Montpellier. (*a*)

Année de J. C. 1330 & ſuiv.

De Barcelonne le Roi Dom Jayme paſſa à Perpignan; mais je n'ai pu découvrir s'il y reſta, ni ce qu'il fit durant l'année 1329. Je ſais ſeulement qu'au mois de Mai de l'an 1330, il étoit dans cette Ville. En effet, il y donna en appanage le vingt-neuvieme de ce mois, à l'Infant Dom Ferdinand ſon frere, pour les trois mille livres de rente de Barcelonne qu'il lui avoit aſſignées pour ſa ſubſiſtance, le Vicomté d'Omélas avec ſes dépendances, divers Châteaux & Domaines des environs, & le Fief du Vicomté de Carladois. Il lui abandonna de plus, à vie ſeulement, le Château de Frontignan & une partie du Domaine de Montpellier; le tout à certaines conditions & certaines réſerves, entre autres des premieres appellations, & de l'hommage tant de ſa part, que de celle de ſes Succeſſeurs, aux biens qui lui étoient donnés pour lui & pour ſes héritiers. En conſéquence, les deux freres firent un Concordat, que l'Hiſtorien de Languedoc date de cette année, quoique celui de Montpellier ne le mette qu'en 1340. On lit encore dans l'Hiſtoire de Languedoc, que tous ces Domaines retournerent dans la ſuite à la Couronne de Majorque, l'Infant Dom Ferdinand étant mort avant l'an 1347, ſans laiſſer de poſtérité d'Echivie, fille aînée de Heudes IV, Roi de Chypre, qu'il avoit épouſée, après avoir été relevé par le Pape Benoît XII, le vingt-unieme d'Août de l'an 1336, d'un vœu qu'il avoit fait

Au-lieu de rentes, il donne des terres & Seigneuries en appanage à l'Infant Dom Ferdinand ſon frere.

(*a*) Zurita & Vincent Mut.

dans sa jeunesse, d'observer à la lettre la Regle de Saint François, afin de se soustraire par-là de l'oppression de son Gouverneur, qu'il ne pouvoit supporter; mais il est sûr, comme on le verra dans la suite, que ce Prince mourut au plus tard en 1340. On apprend d'ailleurs de Zurita au Livre VIe. de ses Annales, chap. 79, & de Vincent Mut, qu'il ne vivoit plus au mois de Juillet de l'an 1344, & qu'il étoit resté de lui, & probablement de son mariage, des enfants dont on ignore les noms & la destinée, quoiqu'on puisse présumer qu'ils ne le survécurent, pas longtemps. Ces deux Historiens marquent expressément, comme je le dirai ailleurs, que le Roi Dom Jayme de Majorque pria alors (en 1344) Dom Pedre IV, Roi d'Arragon son beau-frere, dans une entrevue qu'il eut avec lui, de ne donner aucune atteinte aux droits de ces enfants, qui avoient perdu l'Infant Dom Ferdinand leur pere, & de leur laisser les Châteaux, qu'ils avoient dans le Roussillon. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1330 & suiv.

Il paroît aussi que le Roi Dom Jayme étoit en guerre avec les Génois, soit en son propre nom, ou comme allié du Roi d'Arragon, parce qu'il est dit par Vincent Mut, que vingt-cinq galeres Génoises infestoient les Côtes de Majorque, & qu'en trois jours de temps les Majorquins en armerent contre elles un pareil nombre, qui leur donnerent la chasse jusques dans leur Port, & en prirent sept, qu'on présenta au Roi. On forma encore contre les Génois, au mois d'Octobre de la même année, une flotte qui fut commandée par Jacques Oléfa, dont le pere qui portoit le même nom, avoit été Procureur du Roi Dom Jayme II; mais je n'ai pu découvrir ce qu'elle fit. Dans le même mois, le Roi de Majorque se rendit à Montpellier, & y arma le mois suivant quelques Chevaliers. (*b*)

Armements & glorieuse expedition des Majorquins contre les Génois.

Ce Prince fut de-là à la Neuville en Hez, au Diocese de Beauvais, trouver Philippe de Valois, Roi de France, à qui il fit hommage, le vingt-huitieme d'Avril de l'an 1331, pour la Seigneurie de Montpellier & le Château de Lates.

ANNÉE DE J. C. 1331 & suiv.

Le Roi de Majorque va faire homm.

(*a*) Les Auteurs cités, & les Archives Papales d'Avignon, & l'Histoire de Languedoc.

(*b*) VINCENT MUT, & l'Histoire de Montpellier.

ANNÉE DE J. C. 1331 & suiv.

Etant enſuite retourné à Montpellier, il y confirma le trentieme de Mai en pleine aſſemblée d'Etats, les privileges qui avoient été accordés à cette Ville par les Rois ſes prédéceſſeurs. Il fut de-là repaſſer les Pyrénées, & ſe trouva le quinzieme d'Août aux Etats généraux d'Arragon, que le Roi Dom Alfonſe tint à Tortoſe, pour délibérer ſur la propoſition que le Roi de France lui avoit fait faire, de joindre leurs armes & celles des Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Boheme & de Navarre, & d'autres Princes & Seigneurs contre les Maures d'Eſpagne. (*a*)

Hommage à Philippe de Valois, Roi de France, pour Montpellier & le Château de Lates.

Etats de Tortoſe omis par Ferreras.

Ferreras ne parle point de ces Etats. Traitant ſous l'année 1332 du point qui donna lieu à les aſſembler, il reproche à Zurita d'avoir avancé d'un an l'offre du Roi de France. Il ſe fonde ſur ce que cet Auteur paroît donner à entendre, que le Roi de France ne la fit au Roi d'Arragon qu'après avoir eu à Avignon avec le Pape Jean XXII une entrevue, que Zurita met au mois de Juillet de l'an 1331, quoiqu'elle appartienne à l'année 1332, ſuivant les Hiſtoriens de France. Avec une légere attention, cependant il auroit jugé que, quoique Zurita ſe ſoit trompé pour l'année de l'entrevue du Pape & du Roi de France à Avignon, il pourroit bien n'en pas être de même à l'égard de celle dans laquelle le dernier fit la propoſition au Roi d'Arragon, ni pour la tenue des Etats à Tortoſe en conſéquence. Convenant en effet avec Ferreras qu'en 1331 le Roi de France communiqua au Pape le deſſein où il étoit de faire tous ſes efforts, pour engager les Princes ſes voiſins à entreprendre avec lui la conquête de la Terre-Sainte, on peut facilement préſumer, que ce Potentat fit en la même année au Roi d'Arragon les offres dont il eſt queſtion, ſans attendre qu'il eût vu en perſonne le Pape, afin que les Princes Chrétiens qui régnoient en Eſpagne, puſſent librement le ſeconder pour l'exécution de ſon projet, n'ayant plus d'ennemis à combattre ni à ſubjuguer dans leur Péninſule. Le zele ardent & l'empreſſement du Monarque François pour la conquête de la

(*a*) ZURITA, & les Hiſtoires de Languedoc, & de Montpellier.

Digitized by Google

Terre-Sainte, ſemblent le perſuader. Cela poſé, on concevra que le Roi d'Arragon a bien pu en l'année 1331 convoquer dans le mois de Mai, étant à Barcelonne, & tenir à Tortoſe, au quinzieme d'Août, les Etats généraux de ſon Royaume, afin de prendre leur avis ſur une affaire de cette importance. Il y a apparence que c'eſt ainſi qu'a penſé le ſavant Hiſtorien de Languedoc, puiſqu'il a ſuivi Zurita pour la tenue de ces Etats, & pour le motif qui les fit aſſembler. Il ajoute auſſi que le Roi de Majorque étant de retour à Montpellier le vingt-ſeptieme d'Août, accorda divers privileges aux habitants de cette Ville.

Année de J. C. 1331.

Ce Prince obtint en la même année, du Pape Jean XXII, la permiſſion de lever dans ſon Royaume les Décimes durant trois ans, & d'envoyer à Alexandrie trois vaiſſeaux chargés de marchandiſes, à condition qu'ils ne porteroient aux Infideles ni armes ni d'autres choſes défendues, ou capables de nuire aux Chétiens. Ces deux graces lui furent accordées, afin qu'il pût ſe mettre en état de réſiſter aux Mahométans d'Afrique, qui faiſoient des courſes, & commettoient de grandes hoſtilités ſur les côtes de l'Iſle de Majorque & des autres Iſles adjacentes. Les Génois avec qui les Rois d'Arragon & de Majorque étoient en méſintelligence pour quelques captures faites ſur mer, pillerent & brûlerent auſſi en cette année 1331 pluſieurs Places dans l'Iſle de Majorque, après en avoir fait autant ſur les côtes de Catalogne & de Valence (*a*).

Graces accordées par le Pape Jean XXII, au Roi de Majorque.

Le Roi Dom Jayme étant retourné de Montpellier à Perpignan, ſe rendit enſuite à Majorque. Il étoit dans cette Iſle au commencement de l'année 1332, puiſqu'au neuf de Janvier il y confirma les privileges & les franchiſes que les Rois ſes Prédéceſſeurs avoient accordées à ce Royaume. C'eſt ce qu'on apprend par l'acte qui fut expédié à Majorque en conſéquence, les mêmes jour & an. Dom Gui Terréna, Evêque de Majorque, Guillaume Durfort, Chancelier du Royaume; le Pere Raymond Durfort, Inquiſiteur; Dom Hugues de Tocho, & beaucoup d'autres Seigneurs & Chevaliers, ſe trouverent préſents

Année de J. C. 1332 & ſuiv.

Ce Prince confirme les privileges & franchiſes de ſon Royaume.

(*a*) Vincent Mut.

ANNÉE DE J. C. 1332 & suiv.

au ſerment que le Roi de Majorque fit à cette occaſion (*a*).

Evêques de Majorque.

Quelques mois après, c'eſt-à-dire au mois de Septembre, Dom Gui Tremen ou Terréna, qui avoit été fait Evêque de Majorque en 1321 par le Pape Jean XXII, permuta avec Dom Berenger *Bajuli*, Evêque d'Elne. Pendant qu'il fut ſur le Siege de Majorque, il fit, le vingt-neuvieme d'Août de l'an 1322, de concert avec ſon Chapitre, un réglement qui portoit, que depuis le jour de la Touſſaints juſqu'à la veille de Pâques, les Chanoines auroient des manteaux d'hermine, & les autres Eccléſiaſtiques des manteaux noirs, & en Eté, les uns & les autres des Mozettes doublées pour les premiers de ras cramoiſi, & pour les derniers, de ras violet. En 1323, le dix-ſeptieme jour de Mars, furent créés les deux Prébendes de Chapelains pour les Coadjuteurs du Chantre, que l'on appelle Primiciers (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1333 & suiv.

Ces mers étoient alors infeſtées de Pirates, qui ſortoient des Ports ſitués dans les Etats des Rois de Majorque & d'Arragon, & des Villes de Gennes & de Savonne. Attentifs à donner la chaſſe aux vaiſſeaux, que des Négociants de Narbonne, de Montpellier & des autres Villes maritimes de la Province de Languedoc envoyoient quérir des bleds en Sicile, en Chypre & dans la Romanie & les autres Echelles du Levant, à cauſe de la cherté extraordinaire des vivres, qui régna cette année dans le Royaume de France, ces Corſaires les rançonnoient, & ſouvent même les enlevoient. Le Sénéchal de Carcaſſonne s'en plaignit, pour ce qui le concernoit, au Roi de Majorque, qui paſſa cette année à Montpellier, & y arriva le premier jour du mois d'Avril, & ce Prince promit une entiere ſatisfaction : mais comme cela n'empêcha pas que les Corſaires ne continuaſſent leurs excès, les Sénéchaux de la Province de Languedoc reçurent & exécuterent un ordre, qui leurs fut adreſſé de Poiſſy par le Roi Philippe de Valois, le ſixieme de Novembre de l'an 1333, de ſaiſir tous les biens que ces Corſaires avoient dans le Pays ; & en cas qu'ils n'y en euſſent point, de mettre ſous ſa main tout

Les biens & effets des Majorquins en Languedoc ſont ſaiſis par ordre du Roi de France.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

tout ce que leurs compatriotes pourroient y poſſéder. On ne ſait point quelles furent les autres ſuites qu'eut cette affaire (a).

ANNÉE DE J. C. 1333 & ſuiv.

Quoiqu'il ſoit ſûr que les Rois d'Arragon & de Majorque eurent la guerre avec les Génois, à l'occaſion de quelques priſes qui furent faites ſur mer de part & d'autre, ſans doute parce que les Génois favoriſoient la famille d'Oria qui cauſoit des troubles en Sardaigne, je n'ai pu en découvrir les événements. Tout ce que j'apprends de M. d'Egly, dans l'Hiſtoire des Rois de deux Siciles, année 1335, c'eſt que le Roi de Majorque envoya contre les Génois une flotte de vaiſſeaux Catalans, dont la vue effraya tellement Robert de Saint-Severin, qui commandoit cinquante galeres de Naples, que cet Officier, ayant commis diverſes hoſtilités en Sicile, ſe rembarqua promptement & s'en retourna, dans la perſuaſion que c'étoit un ſecours qui arrivoit au Roi Frédéric II. Zurita marque auſſi au Livre VIIe. de ſes Annales, Chap. 31, que le même Roi Fréderic II ménagea une treve entre eux; mais il paroît qu'elle fut mal obſervée, puiſque, quand on fit la paix en 1336, on s'obligea réciproquement à réparer tous les dommages qui avoient été faits durant cette treve. Enfin, les Hiſtoriens gardent preſque un profond ſilence ſur tout ce que Dom Jayme III, Roi de Majorque, fit pendant pluſieurs années. Je juge néanmois qu'il s'occupa d'une maniere particuliere au gouvernement de l'interieur de ſes Etats, & à faire le bonheur de ſes Peuples. Les éloges que les Majorquins firent quelques années après de ſa perſonne & de ſa conduite, lorſque Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, les invita à ſe ranger ſous ſon obéiſſance immédiate, ſemblent donner lieu de penſer ainſi. On ſait d'ailleurs qu'en 1334, il fit, étant à Elne, le onzieme jour de Mars, un nouveau réglement, que l'on obſerve encore aujourd'hui dans l'Iſle de Majorque, pour les poids & meſures, parce qu'il s'étoit introduit des meſures étrangeres dans le Royaume, & que l'on commençoit à les confondre avec celles du Pays (b).

Guerre entre les Rois d'Arragon & de Majorque, & les Génois.

(a) Les Hiſtoires de Languedoc & de Montpellier.

(b) ZURITA, M. D'EGLY & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1336 & suiv.

Dom Alfonſe, Roi d'Arragon, étant mort à Barcelonne le vingt-quatrieme de Janvier de l'an 1336, l'Infant Dom Pedre ſon frere lui ſuccéda à la Couronne. Un des premiers ſoins du nouveau Roi fut de ménager, de concert avec le Roi de Majorque, une paix avec les Génois, à la ſollitation & par la médiation du Pape & du Roi de France. Les Plénipotentiaires de part & d'autre s'étant rendus à Avignon à la mi-Juin, l'accommodement fut fait. On convint entre autres choſes, de ne répéter réciproquement que les dommages qui avoient été faits pendant une treve que Fréderic II, Roi de Sicile, avoit négociée. Il fut en outre arrêté, que tous les vaiſſeaux & bâtiments qui ſeroient armés dans les domaines & Etats des deux Rois d'Arragon & de Majorque, & de la République de Gênes, donneroient des aſſurances de ne commettre aucune hoſtilité ſur les terres des trois Puiſſances (*a*).

Dom Pedre IV ſuccede à la Couronne d'Arragon, & le Roi de Majorque & lui font la paix avec les Génois.

Cette année donna auſſi au Roi Dom Jayme un grand ſujet de joie par la naiſſance d'un fils, qui vint au monde à Perpignan le vingt-quatrieme jour d'Août, & qui reçut au Baptême le même nom que le Roi ſon pere. Il le fit auſſi-tôt reconnoître pour l'héritier & le ſucceſſeur de tous ſes Etats, & les Peuples du Rouſſillon & de la Cerdagne lui rendirent en conſéquence leurs hommages, lorſque ce Prince n'étoit encore qu'au berceau; mais on verra dans la ſuite combien cette démarche fut inutile, par un des effets cachés de la Provideece, qui dirige & gouverne tout. (*b*)

Naiſſance de Dom Jayme, Infant de Majorque.

Le premier jour de Novembre ſuivant, le Roi Dom Jayme III établit à Majorque la juriſdiction de l'Exécuteur, ainſi nommé parce que le jugement de celui qui ſiege dans ce Tribunal, eſt ſommaire & exécutoire. Tout Chevalier ou Citoyen militaire eſt habile à remplir cette Charge. L'Exécuteur connoît de toutes les affaires qui regardent les biens de la Commune, & il en eſt le juge; de même que de celles touchant les droits & impoſitions. (*c*)

Etabliſſement à Majorque de la charge d'Exécuteur.

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT.
(*b*) Le petit Talamus de Montpellier.
(*c*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

Arnaud de Lordat, Licencié ès Loix, Vice-Chancelier & Conſeiller du Roi de Majorque, étant allé à Toulouſe l'année ſuivante par ordre de ſon Souverain, y conclut le troiſieme jour de Juillet, au nom du Roi ſon maître, un traité avec Gaſton II, Comte de Foix, & Roger-Bernard ſon frere, Vicomte de Caſtelbon, qui promirent de ſervir toute leur vie le Roi Dom Jayme & ſes héritiers, avec leurs Vaſſaux, dans ſes guerres envers & contre tous, excepté contre le Roi de France, le Pape, le Roi de Navarre, eux-mêmes, Robert de Foix leur frere, leurs ſœurs, beau-freres, neveux & nieces. Gaſton II s'obligea en outre de lui rendre hommage dans ſix mois pour les Châteaux & terres de Son, de Querigut & de Donazan. Par le même traité, le Roi de Majorque s'engagea de donner à ce Comte cinq cents livres de penſion par an, & trois cents autres au Vicomte de Caſtelbon, le tout à prendre ſur les revenus de la Baronnie de Montpellier, &c. Il ratifia toutes ces conventions le vingt-quatrieme de Juillet, par un acte daté auprès de Majorque, en préſence de Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Iſle, de Pierre Raymond de Montbrun, Prévôt de l'Egliſe d'Agde, Chancelier du même Roi de Majorque, & de pluſieurs autres. (a)

ANNÉE DE J. C. 1337.

Traité du Roi de Majorque avec le Comte de Foix & le Vicomte de Caſtelbon.

Il paroît que, quoique les Génois euſſent fait la paix avec les Rois d'Arragon & de Majorque, ils garderent un ſecret reſſentiment. On publia même en l'année 1338, qu'ils avoient offert quarante galeres à Alboacen, Roi de Maroc, de Benamerin & de Tremecen, qui faiſoit de grands préparatifs pour conquérir le Royaume de Valence. Alboacen étoit un Prince heureux & brave. Ses victoires jettoient la terreur en Eſpagne. On comprenoit qu'un ennemi ſi puiſſant & ſi voiſin pouroit s'ouvrir un paſſage par l'Andalouſie, en s'emparant de Gibraltar & d'Algezire; & comme le Royaume de Valence étoit peuplé de Maures, il y avoit à craindre que ces Barbares, qui déteſtoient les Chrétiens dans le fond du cœur, n'en facilitaſſent la conquête. Dans cet embarras, le Roi d'Arragon demanda du ſecours au Roi de Majorque ſon beau-frere, & en obtint

ANNÉE DE J. C. 1338 & ſuiv.

Secours donné par ce Prince au Roi d'Arragon contre le Roi de Maroc.

(a) L'Hiſtoire de Languedoc.

ANNÉE DE J. C. 1338.

huit galeres, qui, jointes à vingt-deux des siennes & à d'autres vaisseaux de Dom Alfonse XI, Roi de Castille, défendirent glorieusement les Côtes du Royaume de Valence, que quelques galeres du Roi de Maroc avoient déja commencé d'infester. (a)

Majorque menacée par le Roi de Garbe en Afrique, & le Roi Dom Jayme secouru à cette occasion par la Ville de Frontignan.

La nécessité de seconder le Roi d'Arragon contre le Roi de Maroc, & le bruit qui se répandit dans le même temps, que l'Isle de Majorque étoit menacée par le Roi de Garbe en Afrique, obligerent le Roi Dom Jayme de demander à ses Sujets quelques secours en argent. Il s'adressa entre autres aux habitants de Frontignan, vers lesquels il envoya à cet effet Berenger de Vernede, son Lieutenant à Montpellier & dans toute la Baronnie, avec une Commission dans laquelle il exposoit le besoin où il étoit, à cause de la guerre qu'il comptoit avoir à Majorque contre le Roi de Garbe, perfide blasphémateur de la Croix, (ce sont ses propres termes,) & pour plusieurs autres raisons. Les Consuls de Frontignan eurent égard à sa demande, & consentirent de lui donner, par pure libéralité, cinq cents livres petits Tournois, payables en trois termes différents, quoique par le même acte, en date du troisieme de Décembre de l'an 1338, ils protestassent, du consentement du Lieutenant Berenger de Vernede, que cette générosité ne pourroit tirer à conséquence; mais on ne voit point que le Roi de Garbe ait rien entrepris contre Majorque. (b)

ANNÉE DE J. C. 1339 & suiv.

Le Roi de Majorque somme de rendre hommage au Roi d'Arragon.

Malgré la bonne union qui régnoit en apparence entre Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, & Dom Jayme III, Roi de Majorque, le second n'avoit point encore rendu hommage au premier. En vain celui-ci, depuis son avénement à la Couronne, l'en avoit pressé plusieurs fois, le Roi Dom Jayme avoit toujours différé, sous prétexte de différents embarras, soit qu'il eût dessein de secouer ce joug, comme il en fut alors soupçonné, ou plutôt que connoissant déja les véritables dispositions du Roi d'Arragon à son égard, lesquelles ne tarderent pas d'éclater, il craignit de se livrer entre ses mains. Cependant le Roi

(a) ZURITA, VINCENT MUT.

(b) Archives de Frontignan, & l'Histoire de Montpellier.

Digitized by Google

d'Arragon s'ennuya de tant de lenteur, & excité d'ailleurs par l'Infant Dom Pedre ſon oncle, qui avoit en main tout le Gouvernement du Royaume, & qui s'efforçoit de lui faire entendre, que le Roi de Majorque ne cherchoit par-là qu'à ſe ſouſtraire de l'hommage, il fit citer le Majorquin, & lui fixa un temps pour ſatisfaire à cette obligation. Le Roi Dom Jayme tâcha encore d'obtenir une prolongation; mais ce fut inutilement: il lui fallut obéir. Dom Pedre, Infant d'Arragon, vint le trouver à Perpignan, & tira de lui parole, qu'il iroit à Barcelonne faire ſon hommage. (a)

ANNÉE DE J. C. 1339 & ſuiv.

Le Roi Dom Jayme partit en effet pour cette Ville, & y arriva dans le mois de Juillet de l'an 1339. Au jour marqué pour la cérémonie, il pria le Roi Dom Pedre de trouver bon qu'elle ne ſe fît point en préſence d'une foule de peuple, qui étoit accourue au Palais, mais dans ſa Chapelle; & ſa demande lui ayant été accordée, il fit hommage, & prêta ſerment. Il reconnut & déclara tenir du Roi d'Arragon & de ſes Prédéceſſeurs, comme de Seigneurs honoraires, ſans aucune ſervitude, le Royaume de Majorque, avec les Iſles de Minorque & d'Iviça, & les autres Iſles adjacentes; les Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valcſpir & de Collioure; les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, avec les Villes & Châteaux qu'ils renferment, & la Seigneurie & les terres de Montpellier, ſauf les droits de l'Evêque & de l'Egliſe de Maguelonne, & du Roi de France qui avoit acheté ceux-ci en partie. Cet hommage fut rendu le dix-ſeptieme de Juillet, en préſence des Infants Dom Pedre & Dom Raymond Berenger, oncles du Roi d'Arragon, de l'Infant Dom Jayme, Comte d'Urgel & Vicomte d'Ager, frere du même Roi, de l'Archevêque de Tarragonne, des Evêques de Barcelonne & d'Elne, des Vicomtes d'Iſle, de Cabrera & d'Evoli, d'Arnaud de Lordat, Vice-Chancelier du Roi de Majorque, & de beaucoup d'autres Seigneurs. On renouvella auſſi tous les traités précédents. Zurita obſerve que dans cette occaſion, le Roi Dom Pe-

Il le lui fait à Barcelonne.

(a) L'Hiſtoire de Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, ZURITA, VINCENT, MUT, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1339 & suiv.

dre IV, jaloux, comme il le fut toujours, de la prééminence & des honneurs qu'il prétendoit lui être dus, ce qui lui a fait donner le surnom de *Cérémonieux*, tint de bout quelque temps le Roi de Majorque son beau-frere, qui ne vouloit point s'asseoir, parce qu'on ne lui avoit pas donné un carreau. Il ajoute que sur les remontrances de ses Conseillers, il lui en fit apporter de sa chambre un fait exprès, bien plus petit que le sien, & très-différent, sur lequel le Roi Dom Jayme fut obligé de s'asseoir, pour rendre hommage. (*a*)

Translation du corps de Sainte Eulalie, faite à Barcelonne.

Après avoir subi cette dure loi, le Roi de Majorque demanda permission à l'Arragonnois de s'en retourner au plutôt. Il avoit assisté auparavant, avec l'Infant Dom Ferdinand son frere, étant à Barcelonne, à la Translation du corps de Sainte Eulalie, qui s'étoit faite le dixieme du même mois de Juillet, suivant Ferreras, ou le onzieme, selon Zurita, & à laquelle se trouverent aussi le Roi d'Arragon, le Cardinal de Rhodes, qui étoit en Espagne avec le caractere de Légat, les Infants Dom Pedre, Dom Raymond Berenger, & Dom Jayme, les Reines d'Arragon & de Majorque, Donna Elisende, Reine Douairiere d'Arragon, veuve du Roi Dom Jayme II, & tous les Prélats & Seigneurs qu'il avoit à la Cour. (*b*)

Le Roi de Majorque reçoit celui d'Arragon à Perpignan, & l'accompagne à Avignon.

Le Roi Dom Jayme de retour de Barcelonne à Perpignan, reçut dans cette derniere Ville, la veille de la Toussaints, le Roi d'Arragon, qui étoit en route pour aller à Avignon rendre hommage au Pape Benoît XII, pour les Royaumes de Sardaigne & de Corse. Il sortit au-devant de ce Prince, entra avec lui dans la Ville sous le dais, & lui fit de grands honneurs. Le Monarque Arragonnois visita la Reine Donna Constance sa sœur; & le Majorquin, loin de lui témoigner aucun mécontement de la maniere dont il avoit été traité à Barcelonne, voulut l'accompagner dans son voyage. Il le conduisit d'abord à Montpellier, & fut de-là avec lui à Avignon. Après avoir passé la Durance, ils rencontrerent vingt-deux Cardinaux, qui venoit au-devant d'eux par ordre du Pape. Quand ils entrerent dans Avignon, dix-huit des Cardi-

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. | (*b*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

naux marcherent devant, & les quatre autres reſterent, deux auprès du Roi d'Arragon, & les deux autres avec le Roi de Majorque. On reçut les deux Rois à la porte de la Ville, chacun ſous un dais, & on les mena d'abord voir le Pape, qui, revêtu de ſes habits Pontificaux, les attendoit en plein Conſiſtoire. Dès qu'ils furent proche de lui, ils s'inclinerent pour lui baiſer le pied, & le Pape leur donna le baiſer de paix, les recevant avec de grands témoignages d'eſtime & de bienveillance. Ils ſe rendirent de-là au Couvent des Auguſtins, où ils logerent.

ANNÉE DE J. C. 1339 & ſuiv.

Le jour ſuivant, qui étoit le lendemain de Saint-Martin, le Roi d'Arragon partit, accompagné du Roi de Majorque, & avec une ſuite nombreuſe & brillante, pour aller faire ſon hommage. Les deux Rois traverſerent la Ville à cheval, marchant à côté l'un de l'autre; mais cette cavalcade manqua d'être troublée, & d'avoir même des ſuites funeſtes, par l'imprudence & l'indiſcrétion d'un Seigneur. Gaſton de Levis, frere du Maréchal de Mirepoix, qui tenoit le cheval du Roi de Majorque par la bride, donna un coup de baguette au cheval du Roi d'Arragon, & quelques-uns au Seigneur qui faiſoit auprès de ce Monarque la même fonction que lui auprès du Majorquin, parce qu'il lui parut que ce cheval alloit trop vîte, & ſortoit de ligne. Le Roi d'Arragon, d'autant plus offenſé de cette action, que le Roi de Majorque n'en reprit point Gaſton de Levis, ſoit qu'il ne s'en fût pas apperçu, ou qu'il le feignît, porta auſſi-tôt la main à ſon épée, & voulut par trois fois la tirer pour ſe venger ſur le Roi Dom Jayme; mais ce fut inutilement. Outre que ſon épée tenoit trop dans le fourreau, elle étoit tellement garnie de diamants & de pierres précieuſes, parce que c'étoit la même qui avoit ſervi à ſon Couronnement, qu'il n'étoit pas facile de l'empoigner. Cependant l'Infant Dom Pedre, qui étoit proche du Roi d'Arragon ſon neveu, modéra la colere de ce Prince, de crainte qu'il n'expoſât ſa perſonne, à cauſe de l'eſtime particuliere que le Pape & les Cardinaux avoient pour le Roi de Majorque. (a) Ce fut ainſi que le Roi Dom Pedre IV commença, dans cette occa-

Le dernier s'indiſpoſe contre le premier par l'imprudence d'un Seigneur.

(a) VINCENT MUT, l'Hiſtoire de Dom PEDRE IV, ZURITA, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1339 & suiv.

sion, de faire éclater la haine que son ambition démesurée avoit déja fait naître dans son cœur contre le Roi de Majorque son beau-frere. L'insulte fut faite par Gaston de Levis, & ce fut contre le Roi Dom Jayme que toute la colere du Roi Dom Pedre se tourna. Tel est l'effet ordinaire de l'aveuglement.

Leur retour dans leurs Etats.

Après l'hommage, le Roi Dom Pedre demanda quelques graces au Pape; & mécontent de ne les avoir point obtenues, il repartit le même jour pour s'en retourner. Le Roi Dom Jayme revint avec lui à Montpellier, où il le fêta, & delà à Perpignan, & l'ayant reconduit à quelque distance de cette Ville, il le laissa rentrer dans ses Etats, & resta dans les siens (*a*).

Il est terminé au gré du premier.

Pour arranger cette affaire avec le Roi Dom Jayme, le Comte Gaston passa à Perpignan sur la fin de Janvier ou au commencement de Février de l'an 1339; & comme le premier ne voulut point se relâcher de sa prétention, le second lui fit hommage, le dix-neuvieme jour de Février. Robert de Foix son frere n'étant pas exempt pour cela de rendre le sien au même Roi Dom Jayme pour la Seigneurie du Château de Son & du Pays de Donazan : ce Prélat chargea à cet effet de sa procuration, au mois de Février de l'année suivante, Raymond Jourdain de Terride, Damoiseau, Seigneur de Pezenville, qui s'acquitta de sa commission (*b*).

Fondation d'un Monastere à Montpellier par Dom Ferdinand, Infant de Majorque.

Dans cette même année 1339, Dom Ferdinand, Infant de Majorque, voulant fonder à Montpellier un Monastere de Religieuses de Sainte-Claire, communiqua probablement son dessein au Pape Benoît XII, qui l'approuva & écrivit même, le onzieme de Mai de la même année à l'Evêque de Maguelonne, pour l'exhorter à aider ce Prince de tout son pouvoir dans cette œuvre pie. L'Infant Dom Ferdinand est qualifié dans la Lettre de Benoît XII, *Seigneur de la Baronnie de Montpellier*, sans doute à cause de la cession que le Roi Dom Jayme III son frere lui avoit faite neuf ans auparavant, comme je l'ai déja dit, quoiqu'à vie seulement, d'une partie du domaine de cette Ville (*c*).

Vers

(*a*) Les mêmes Auteurs.
(*b*) L'histoire de Languedoc.
(*c*) Archives Papales d'Avignon.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1339.

Vers le même temps, les habitants de la partie de Montpellier qui appartenoit au Roi de Majorque, indiſpoſerent contre eux le Sénéchal de Beaucaire par le refus qu'ils firent de marcher avec lui pour la guerre contre les Anglois. Pour les en punir, ce Sénéchal ordonna, étant au Puy le vingt-unieme de Juillet, de ſaiſir leurs biens; mais le Roi Dom Jayme obtint peu de temps après main-levée de la ſaiſie. Devenus par-là plus traitables, tous les habitants de Montpellier, Sujets du Roi de France ou du Roi de Majorque, conſentirent l'année ſuivante, ſur la ſommation qui leur en fut faite le vingt-ſeptieme jour de Mars de l'an 1340, par le Sénéchal de Beaucaire, de fournir, pour l'armée du Roi de France, & la défenſe du Royaume, un Sergent ſuffiſamment armé pour chaque maiſon, lequel devoit rejoindre le même Sénéchal au Puy le Dimanche ſuivant, pour ſervir durant quarante jours, comme ils y étoient obligés (*a*).

Les habitants de Montpellier ſervent le Roi de France contre les Anglois.

ANNÉE DE J. C. 1340 & ſuiv.

De retour à Perpignan, le Roi de Majorque convint, le dixieme de Février de l'année 1340, de marier l'Infante Donna Iſabelle ſa fille avec Gaſton Phœbus, fils de Gaſton II, Comte de Foix, moyennant une dot de trente-cinq mille liv. Barcelonnoiſes. Le Comte de Foix promit en conſéquence de donner à ſon fils, ſon Comté de Foix avec le Vicomté de Béarn & la terre de Daunazan. Il fut ſtipulé que le mariage s'accompliroit à la Touſſaints au plus tard, après que le Roi de Majorque auroit conſulté le Roi d'Arragon ſon beau-frere, la Reine de Sicile & l'Infant Dom Jayme, Comte d'Urgel, & que le Comte de Foix auroit de ſon côté pris l'avis des Cardinaux de Comminges & de Périgord, du Comte de Périgord, de l'Evêque de Lavaur ſon frere, de Pierre Raymond, & de Gui de Comminges, du Seigneur de Mirepoix, & de la Comteſſe de Foix ſa femme. Ces conventions furent renouvellées le vingt-cinquieme jour de Mai ſuivant, mais le mariage n'eut pas lieu (*b*). On en ignore la cauſe. Je ſoupçonne ſeulement que la querelle qui s'éleva cette année entre les Rois de France & de Majorque touchant la Suzeraineté à Montpellier, put bien le

Donna Iſabelle, Infante de Majorque, promiſe en mariage à Gaſton Phœbus, fils de Gaſton II, Comte de Foix.

(*a*) l'Hiſtoire de Languedoc. (*b*) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1340.

faire différer, & la cruelle guerre que le Roi d'Arragon fit peu de temps après au Roi Dom Jayme, en empêcher entiérement l'exécution.

Le Roi de Majorque devient ſuſpect à celui de France.

Dans le temps que le Roi de Majorque cherchoit ainſi à reſſerrer les nœuds de ſon alliance avec le Comte de Foix, il ſe forma contre lui un orage, qui fut l'origine de ſa perte. Le Roi de France, qui étoit toujours en guerre avec les Anglois, le ſoupçonna d'avoir avec ceux-ci des liaiſons ſecretes, de vouloir ſe liguer avec eux, & de chercher à marier l'Infant Dom Jayme ſon fils avec une fille de leur Roi. Non content de faire éclairer ſes démarches par Louis de Poitiers Comte de Valentinois & de Diois, ſon Lieutenant en Languedoc, il le fit ſommer, pour s'aſſurer de ſa fidélité, de lui rendre hommage, & de lui prêter ſerment pour la Seigneurie de Montpellier.

Il lui refuſe l'hommage pour la Seigneurie de Montpellier.

Bien loin d'obéir à la citation du Roi Philippe de Valois, le Roi Dom Jayme lui fit réponſe de Perpignan, dans le mois de Décembre de l'an 1340, qu'il ne ſe regardoit point comme ſon Feudataire, & que ſi lui & ſes prédéceſſeurs avoient rendu hommage aux Rois de France, depuis que Philippe-le-Bel avoit traité avec l'Evêque & l'Egliſe de Maguelonne, de qui cette Seigneurie relevoit, ç'avoit été mal-à-propos, parce que l'échange étoit nul, pour avoir été fait contre la défenſe expreſſe du Pape. Il ajouta que, quoiqu'il eût un ſi bon droit, qu'aucun Tribunal ne pourroit refuſer de lui donner gain de cauſe, il ne vouloit point que l'affaire fût portée au Parlement de Paris, mais qu'il conſentiroit volontiers de s'en rapporter au jugement du Pape, ou du Cardinal de Naples, ou de celui d'Eſpagne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Sur le refus de ce Prince, le Roi de France réſolut de s'emparer de force de la Seigneurie de Montpellier; mais craignant que le Roi d'Arragon n'épouſât les intérêts du Majorquin, il crut devoir commencer par s'aſſurer du premier. Il lui envoya à cet effet une Ambaſſade au commencement de l'année 1341, & lui écrivit entre autres choſes, qu'il le priât inſtamment de l'aider à défendre

Le Roi de France cherche à détacher l'Arragonnois des intérêts du Majorquin.

(a) ZURITA.

ce qui étoit de ſon patrimoine, de ne point ſouffrir que le Roi de Majorque levât des Troupes dans ſes Etats d'Arragon, & de ne lui donner aucun ſecours en cas qu'il entreprit de ſe révolter. A cette occaſion, il inſinua, ſi l'on en croit l'Hiſtoire de Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, & les autres qui l'ont ſuivie, qu'il en avoit agi de même, quand le Roi de Majorque avoit voulu, les années précédentes, ſecouer le joug du Roi d'Arragon. Il ajoutoit enfin que ſon deſſein étoit de faire juger ſa conteſtation avec le Majorquin, touchant la Souveraineté à Montpellier, & d'avoir ſoin qu'on reſpectât & maintînt les droits que la Couronne d'Arragon pourroit avoir ſur cette Seigneurie. (a)

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Quand le Roi de France fit cette démarche, celui de Majorque avoit déja inſtruit par lettres le Roi d'Arragon, au mois de Décembre de l'année précédente, de ſes démêlés avec le Monarque François, lui faiſant entendre qu'ils avoient tous deux le même intérêt, & que la querelle par conſéquent leur étoit commune. Mais lorſqu'il ſut que le Roi Philippe de Valois vouloit gagner ce Prince, & lui envoyoit un Ambaſſadeur pour ſe juſtifier auprès de lui, il écrivit de nouveau au Roi d'Arragon, afin de lui demander ſon appui contre les entrepriſes du Roi de France, ſous prétexte qu'elles leur étoient à l'un & à l'autre également injurieuſes. Cette Lettre étoit datée à Montpellier le vingt-deuxieme de Février de l'an 1340. (1341.) Dom Jayme s'étoit rendu à cette Ville ſur la fin de l'année précédente, ou au commencement de celle-ci, puiſqu'il y donna, le dixieme de Janvier, ſuivant le *Marca Hiſpanica*, une Charte pour la fondation d'une Collégiale à Perpignan.

Celui-ci tâche de le traverſer.

Le Roi d'Arragon lui répondit, le huitieme de Mars ſuivant, par une autre lettre, & lui marqua qu'il avoit répondu à l'Ambaſſadeur de France, qui lui avoit demandé entre autres choſes, s'ils avoient enſemble quelque nouveau traité, que l'ancienne union entre les Rois d'Arragon & de Majorque ſubſiſtoit avec tant de force, qu'il n'étoit pas néceſſaire de renouveller l'alliance pour qu'ils ſe donnaſ-

Réponſe du Roi d'Arragon à ces deux Princes.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1341 & suiv.

sent réciproquement tout le secours qui leur seroit possible. A l'égard d'une entrevue que le Roi de Majorque lui avoit fait proposer par son Ambassadeur, il lui manda qu'en lui indiquant le jour & le lieu, il s'y rendroit très-volontiers. (a)

Entrevue des Rois d'Arragon & de Majorque à San-Saloni.

Ces deux Princes étant bientôt convenus du lieu de l'entrevue, eurent une conférence à San-Saloni en Catalogne, pendant le Carême de la même année 1341, & la Reine de Majorque, sœur du Roi d'Arragon, s'y trouva avec eux. Le Roi Dom Jayme y détailla très-au long ses prétentions pour l'indépendance à Montpellier, & dans les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, & ses griefs contre le Roi de France, & conclut par dire qu'il étoit résolu de soutenir ses droits par la voie des armes, & de se liguer avec le Roi d'Angleterre. Il demanda plusieurs fois au Roi d'Arragon son beau-frere, s'il vouloit le seconder; mais le dernier, qui, suivant toutes les apparences, n'en avoit aucune envie, l'amusa par des délais & par des raisons apparentes, remettant à délibérer & à se déterminer, selon l'occasion & le besoin. Le Roi Dom Pedre lui disoit de faire attention aux maux qui s'ensuivroient, s'il rompoit avec la France; il lui conseilloit du moins de ne rien précipiter, afin que tout l'Univers reconnût qu'il ne prenoit les armes, qu'après y avoir été forcé ouvertement. Enfin, il appuyoit sur l'importance de l'affaire, & sur la nécessité de la bien examiner dans son Conseil; ce qui demandoit du temps.

Cependant, malgré ces raisonnements qui sont rapportés par Zurita & par Vincent Mut, on croit qu'il fut résolu entre les deux Rois de mettre sur pied trois mille hommes d'armes & cent mille Fantassins. Un Gentilhomme du Conseil du Roi de Majorque eut commission d'aller en Arragon & en Catalogne demander du secours; & tous ceux qui étoient présents à la conférence, firent offre de leurs services. On apprend ces particularités d'une Lettre dont il est fait mention dans l'Histoire générale de Languedoc, & qui fut écrite au Roi de France, du lieu de Cugugnan dans le Pays de Fenouilledes, sur les Fron-

(a) Les mêmes.

Digitized by Google

tieres du Rouſſillon, par Gerard de Rouſſillon, Sénéchal de Carcaſſonne, le Vendredi après la Quaſimodo de l'an 1341. Ce Sénéchal mandoit au Roi ſon Maître, les avoir ſues à Perpignan, où il étoit allé le lundi de Pâques, aux informations d'un homme de confiance du Roi de Majorque, qui ne ſe doutoit de rien; mais ſoit qu'elles fuſſent vraies ou non, on ſait que ces arrangements n'eurent pas lieu. Sa lettre portoit encore entre autres choſes, ſuivant la même hiſtoire de Languedoc, que le Roi de Majorque ſe vantoit d'avoir trouvé un titre, qui prouvoit ſon indépendance pour la Seigneurie de Montpellier; qu'il faiſoit réparer ſes Places frontieres, entre autres le Château de Salſes, & que Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Iſle, étoit parti pour aller fortifier ſes Châteaux. On voit d'ailleurs dans Rymer, qu'au mois de Février de la même année, il y avoit déja, entre les Rois d'Angleterre, d'Arragon & de Majorque, un projet de ligue contre le Roi de France; mais tous les bons Hiſtoriens ne font aucune difficulté de croire, que l'ambitieux & perfide Roi Dom Pedre ne chercha par cette démarche & par pluſieurs autres, qu'à brouiller le Roi Dom Jayme ſon beau-frere avec le Roi Philippe de Valois, afin de profiter lui-même de l'occaſion pour le détrôner & le perdre, comme il le fit dans la ſuite. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Avant que les Rois d'Arragon & de Majorque s'abouchaſſent enſemble à San-Saloni, le ſecond voulant montrer ſon indépendance à Montpellier, y fit publier des joûtes, malgré la défenſe du Roi de France, qui ne vouloit point qu'il y en eût, tant que dureroit la guerre contre les Anglois; & quoique le Comte de Valentinois, alors Lieutenant du Roi Philippe de Valois en Languedoc, voulût s'y oppoſer, elles furent exécutées. Le Roi Dom Jayme ſe préſenta en perſonne dans la lice, tint le premier jour trois tables, & fit onze courſes de lance. Non content de cette tranſgreſſion des ordres du Roi de France, il fit arracher les penonceaux Royaux de pluſieurs maiſons de la Ville, que le Roi Philippe avoit priſes ſous ſa ſauve-garde, & il chaſſa les Notaires Royaux François

Le Roi de Majorque achève d'indiſpoſer contre lui le Roi de France.

(*a*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

qu'il y avoit dans la partie de Montpellier, qui lui appartenoit.

ANNÉE DE J. C. 1341 & suiv.

Ces violences causerent un grand trouble à Montpellier, en sorte que les habitants des deux parties de cette Ville; soumises au Roi de France & au Roi de Majorque, furent obligés de prendre les armes les uns contre les autres. En vain le Comte de Valentinois y vint faire au Roi Dom Jayme des reproches sur sa conduite; ce Prince n'y eut aucun égard. Au contraire, soutenant qu'il n'appartenoit qu'à lui seul de permettre ou défendre le port d'armes dans la Baronnie de Montpellier, il fit proclamer en sa présence de nouvelles joûtes pour le lendemain, douzieme jour de Mars. Le Comte de Valentinois, piqué de cette obstination, fit approcher de la Ville un Corps de Troupes; mais les habitants excités par le Roi de Majorque, se disposerent à faire tête au Comte, & barricaderent les rues. On ajoute qu'afin de les encourager, le Roi Dom Jayme les assura qu'il viendroit dans peu à Montpellier, avec deux ou trois autres Rois, pour faire la guerre au Roi de France; mais cette promesse fut sans effet.

Gaston II, Comte de Foix, empêche que l'on n'en vienne à des voies de fait.

Dans le temps que tout étoit ainsi disposé pour quelque événement fâcheux, Gaston II, Comte de Foix, qui étoit présent, alla trouver le Comte de Valentinois, & l'engagea à venir voir le Roi de Majorque. Dom Jayme les retint l'un & l'autre à dîner; mais quoiqu'il promît de ne plus ordonner de joûtes, il en fit publier dans son Palais pendant le repas pour le jeudi suivant; & quand le Comte de Valentinois se fut retiré avec ses Troupes, il joûta six fois le soir même. Il envoya ensuite, de l'avis de son Conseil, un Corps de Troupes, pour surprendre & enlever le Comte de Valentinois & ses gens, qui étoient au Terrail; mais ce fut sans succès. Le Comte, qui se tenoit sur ses gardes, rendit vaine la tentative, & chargea le même jour le Juge Royal de Montpellier, & le Juge du petit Sceau, d'informer contre le Roi Dom Jayme, ses Officiers & les habitants de Montpellier. On trouve tout ceci, avec plusieurs autres particularités, dans ces mêmes informations que l'Historien de Languedoc assure avoir vues, & suivant lesquelles il paroît encore que le lundi matin, le Comte de Valentinois se disposa à atta-

Digitized by Google

quer le Roi de Majorque, & que le Comte de Foix s'étant de nouveau entremis d'accommodement, pacifia tout, quoique le Roi Dom Jayme perſiſtât dans ſa prétention d'indépendance. (a)

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Le Roi d'Arragon cependant étant à Tarragone, après l'entrevue de San-Saloni, d'où le Majorquin retourna à Perpignan le Samedi-Saint, ſeptieme jour d'Avril, réſolut, le vingt-deuxieme de Mai, de l'avis de ſon Conſeil, d'envoyer une Ambaſſade au Roi de France. Toutes les inſtructions que l'on donna à l'Ambaſſadeur, ſe réduiſirent à cinq chefs. Il lui fut ordonné : 1°. De rappeller & relire au Roi de France les Lettres que ce Prince avoit écrites au Roi d'Arragon ſur ſes démêlés avec celui de Majorque : 2°. De lui témoigner combien le Roi Dom Pedre lui ſavoit gré de ce qu'il lui avoit fait part amicalement de ſa réſolution, & de ce qu'il avoit refuſé ſon appui au Roi de Majorque, quand celui-ci avoit voulu ſe révolter : 3°. De l'aſſurer que le Monarque Arragonnois n'étoit point encore déterminé à ſeconder le Majorquin, & qu'au contraire il étoit diſpoſé à en bien agir avec la France, autant qu'il lui ſeroit poſſible, en conſidération de la bonne harmonie qui régnoit entre les deux Monarchies : 4°. De lui repréſenter avec quelle douleur le Roi d'Arragon le voyoit en conteſtation avec le Roi Dom Jayme, à cauſe de l'amitié & de la parenté qu'il y avoit entre les deux Maiſons d'Arragon & de Majorque, & des anciennes conventions faites par le Roi Dom Pedre III d'Arragon, ſon biſaïeul, & le Roi Dom Jayme II de Majorque, pareillement biſaïeul de Dom Jayme III, auſſi Roi de Majorque, & confirmées par leurs Succeſſeurs : 5°. De lui dire, que pour ces raiſons, il le prioit de ſe prêter à la paix, & à un accommodement à l'amiable, de dépoſer les armes, & de ceſſer toutes pourſuites, & qu'il lui promettoit de délibérer ſur cette affaire dans ſon Conſeil, avec les Princes de ſon Sang, & quelques Prélats & Barons, en y invitant auſſi le Roi de Majorque, & de lui faire ſavoir la réſolution qu'on y auroit priſe : 6°. De lui proteſter, en cas que ce Prince ſe plaignit de ce qu'on

Ambaſſade du Roi d'Arragon à la Cour de France, touchant les différends du Roi de Majorque avec le Roi Philippe de Valois.

(a) Les Auteurs cités, & ZURITA.

ANNÉE DE J. C. 1341 & suiv.

ne lui répondoit pas sur la question, si l'on soutiendroit ou non le Roi de Majorque, qu'il pouvoit bien penser que le Roi Dom Pedre entretiendroit toujours, tant qu'il le pourroit honnêtement, l'union & la bonne correspondance qui subsistoient entre les Maisons de France & d'Arragon. Telles furent les instructions avec lesquelles l'Ambassadeur partit pour la Cour de France. (a)

Réponse du dernier.

Dom Pedre, Roi d'Arragon, passa ensuite dans le mois de Juin à Montblanc, où il avoit dessein de rester tout l'été; le Roi de Majorque étant allé l'y trouver, le somma de nouveau, en vertu de l'ancienne convention faite entre leurs Prédécesseurs, & renouvellée entre eux, de lui donner du secours, en cas que le Roi de France ne se rendît point à la raison & à l'équité, touchant la Seigneurie de Montpellier. Arriva dans le même temps un Ambassadeur de la part du Roi de France, qui fit dire au Roi Dom Pedre, en réponse à son Ambassade, qu'ayant égard à sa recommandation, il étoit prêt, pour terminer toute contestation entre lui & le Roi de Majorque, de remettre au même Roi d'Arragon la décision de leurs différends. (b)

Autre Ambassade des Rois d'Arragon & de Majorque à ce Prince.

Le dernier parut content de cette déférence; & après avoir conféré avec le Roi de Majorque, ils résolurent d'envoyer, de concert, des Ambassadeurs à Paris, afin de déduire, par la voie d'un compromis, les griefs du Roi Dom Jayme contre le Roi de France, & de prendre quelques mesures pour réconcilier ces deux Princes. On donna des lettres aux Ambassadeurs d'Arragon, non-seulement pour le Roi de France, mais pour le Roi de Navarre, le Dauphin, le Duc de Normandie, le Comte de Savoye, le Duc de Bourbon, & pour d'autres Seigneurs de France, que l'on pria de s'intéresser à procurer l'accommodement. Voici ce que portoient leurs instructions.

Instructions des Ambassadeurs.

Les Ambassadeurs Arragonnois devoient, 1°. Exposer au Roi de France les obligations réciproques des Rois d'Arragon & de Majorque: 2°. Lui déclarer qu'ils étoient envoyés

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) Les mêmes Auteurs.

Digitized by Google

envoyés en conſéquence de ce qu'il avoit fait notifier par ſon Ambaſſadeur, au Roi d'Arragon, l'intention où il étoit de lui remettre la déciſion de ſes différends avec le Roi Dom Jayme : 3°. Repréſenter les maux & les inconvénients d'une déclaration de guerre entre les Rois de France & de Majorque : 4°. Demander audience pour les Ambaſſadeurs du Roi Dom Jayme, afin qu'ils puſſent déduire les ſujets de plainte de leur Maître : 5°. Rappeller au Roi de France, s'il paroiſſoit vouloir connoître lui-même de cette affaire à ſa Cour, que ce n'étoit point-là ce que ſon Ambaſſadeur avoit offert de ſa part : 6°. Lui faire preſſentir les conſéquences que pourroit avoir le manque de parole ſur ce point : 7°. Lui dire, en cas qu'il convînt d'avoir propoſé & d'être dans le deſſein de s'en rapporter au jugement du Roi d'Arragon, qu'il falloit commencer par faire le compromis : 8°. Accepter les perſonnes que le Roi de France voudroit choiſir pour terminer ces différends, à condition qu'elles ſeroient bien intentionnées, inclinées à la paix, & incapables de ſe laiſſer ſéduire par ceux qui n'écoutent que leur paſſion : 9°. Sommer le Roi de France, s'il ne ſe rendoit pas à la raiſon, de maintenir les Traités entre lui & la Maiſon des Rois d'Arragon, & d'exécuter l'offre que ſes Ambaſſadeurs avoient faite touchant cette affaire au Roi Dom Pedre; & ſi la réponſe n'étoit pas telle qu'on la ſouhaitoit, lui répéter les obligations du Roi d'Arragon envers le Majorquin, la néceſſité indiſpenſable où étoit l'Arragonnois de ne point abandonner ce Prince. Enfin, ſi l'on convenoit d'un compromis, ils avoient ordre d'impoſer une peine de cent mille florins au contrevenant, en remettant aux Arbitres à faire exécuter le jugement, & d'exiger que les Parties aſſignaſſent auſſi à ceux-ci des préſents. Ces inſtructions furent ſignées à Montblanc le dixieme de Juillet de l'an 1341 (a).

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Dès que les Ambaſſadeurs furent arrivés à la Cour de France, ils s'acquitterent de leurs commiſſions; mais le Roi Philippe de Valois, voulut renvoyer l'affaire à ſon Conſeil. Reconnoiſſant alors que l'intention de ce Prince

Le Roi Philippe n'y a nul égard, & fait ſaiſir les Domaines du Roi de Majorque en France.

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

étoit de la faire juger par ſon Parlement, au grand préjudice des intérêts du Roi Dom Jayme, les Ambaſſadeurs d'Arragon proteſterent que cette déciſion appartenoit à leur Maître, tant en conſidération de ſon droit ſur les Etats du Roi de Majorque, qu'en vertu de l'offre que le Roi de France même lui avoit fait faire. Ils ſuivirent les inſtructions 3, 5, 6 & 9; mais le Roi de France n'eut aucun égard à tout ce qu'ils purent lui dire. Ce Prince, ne voulant ſe relâcher en rien, donna ordre au Sénéchal de Beaucaire de mettre ſous ſa main la Seigneurie de Montpellier, & les Vicomtés d'Omelas & de Carladois; ce qui fut exécuté au mois de Décembre (*b*).

Le dernier ſomme l'Arragonnois de le ſecourir.

Il paroît que le Roi de France avoit déja pris ſa réſolution, & même donné des ordres en conſéquence, avant l'arrivée des Ambaſſadeurs d'Arragon à ſa Cour. On lit en effet dans l'Hiſtoire Générale de Languedoc, que dès le cinq de Juillet, le Roi de Majorque étant à Perpignan, où il s'étoit ſans doute rendu, après être convenu à Montblanc avec le Roi Dom Pedre d'envoyer une Ambaſſade au Roi Philippe de Valois, écrivit à l'Arragonnois qu'il y avoit déja quatre cents hommes d'armes François, avec un gros corps d'Infanterie à Saint-Paul de Fenouilledes; que toutes les Troupes des Sénéchauſſées de Carcaſſonne & de Toulouſe devoient ſe raſſembler dans ce lieu; que le Roi Philippe avoit en outre un corps d'Armée à Montpellier, & faiſoit mettre en état pluſieurs galeres dans le Port d'Aigues-mortes, pour envahir ſes Etats, & qu'ainſi il eût à le ſecourir, ſuivant ſes engagements. Etant allé enſuite à Soler, & de-là à Peſilla, afin d'être plus près des Frontieres de France, il écrivit encore de ce lieu, le dixieme du même mois, ſuivant Vincent Mut, au Roi Dom Pedre, & lui manda que Jean de France, Duc de Normandie, s'approchoit des Frontieres avec un corps d'Armée, & que Louis de Poitiers, Comte de Valentinois, l'Evêque de Beauvais, & le Sénéchal de Carcaſſonne levoient des Troupes en Languedoc, & ſe raſſembloient à Saint-Paul de Fenouilledes, qui eſt à deux

(*b*) Les mêmes, & le Porte-feuille de Baluze, nomb. II, & l'Hiſtoire de Montpellier.

lieues du Rouſſillon ; le tout à deſſein de fondre ſur la Seigneurie de Montpellier. Il ajoutoit que de ſon côté il avoit en ordre les Compagnies d'hommes d'Armes qu'il avoit fait ramaſſer dans le Rouſſillon ; mais que ſans le ſecours du Roi d'Arragon, il ne pourroit réſiſter aux forces du Roi de France. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1341 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre reçut les deux Lettres dans l'Abbaye de Pobleté ; & ſoit qu'il voulût pour ſes vues particulieres amuſer ce Prince, comme la plupart des Hiſtoriens le prétendent, ou qu'il ſe perſuadât ſeulement, ſelon d'autres, que dans la poſition où étoient les choſes, le Roi de France ne formeroit aucune entrepriſe violente contre Montpellier, au préjudice de la foi & de la parole qu'il avoit donnée, il lui répondit de Pobleté le quinzieme du même mois de Juillet de l'an 1341. Il lui marqua, qu'il ne croyoit pas que le Roi de France voulût inquiéter ſes Domaines de Montpellier, ſans lui avoir fait auparavant une Déclaration de guerre ; que le Roi de Majorque devoit s'abſtenir de commencer les hoſtilités, de crainte de fournir au Roi de France un prétexte par ſon invaſion ; il falloit attendre la réponſe & la réſolution du Monarque François, ou le retour des Ambaſſadeurs, & qu'enfin il prioit le Roi Dom Jayme & lui conſeilloit de ſuſpendre les armes, & de faire en ſorte que le différend ſe terminât à l'amiable. (*b*)

Réponſe de celui-ci.

Dom Jayme, qui n'étoit nullement content de cette réponſe, parce qu'il reſtoit expoſé à tout le reſſentiment de ſon ennemi, preſſa de nouveau le Roi d'Arragon ſon beau-frere de le ſecourir ; mais quoique l'Arragonnois le lui promît, il affecta tant de lenteur, & fit naître tant de difficultés, que le Roi de Majorque eut lieu de commencer à ſe défier de ſa mauvaiſe foi. Cependant le mal devenoit preſſant. Déja les Troupes Françoiſes s'emparoient des Places de la Seigneurie de Montpellier, & des Vicomtés d'Omelas & de Carladois. Dans cette extrémité, le Roi de Majorque demanda encore du ſecours au Roi d'Arragon ; & le dernier feignant de vouloir le favoriſer, tint à

Il eſt preſſé de nouveau, mais inutilement par le Roi de Majorque d'embraſſer ſa défenſe.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1341 & suiv.

ce sujet un grand Conseil dans l'Abbaye de Pobleté, & envoya cependant un Ambassadeur à la Cour de France, sous prétexte de travailler à ménager un accommodement à l'amiable. Pendant la négociation, les Troupes Françoises resterent dans l'inaction, & se dispersérent dans les places frontieres du Roussillon. (*a*)

Il lui donne quelque espérance.

Après le Conseil, qui fut tenu à Pobleté, le Roi d'Arragon manda au Roi de Majorque qu'il interposeroit son crédit auprès du Roi de France pour ménager un accommodement juste & raisonnable, & que si ce Prince ne vouloit point s'y prêter, il étoit disposé à remplir ses engagements, en cas que le Roi Dom Jayme commençât la guerre. Cette réponse ne satisfit point le Roi de Majorque, qui auroit souhaité que l'Arragonnois eût rompu sur le champ avec le Roi de France, & lui eût déclaré la guerre ouvertement. La conjoncture lui paroissoit même d'autant plus favorable, que le Roi de France étant déja occupé dans la guerre contre les Anglois, avoit intérêt de ne pas s'attirer sur les bras un ennemi aussi puissant que le Roi d'Arragon. De-là il se flattoit que pour le peu que le dernier fît mine de le soutenir, le Roi Philippe seroit obligé de relâcher de ses prétentions à la Souveraineté de Montpellier, & d'avoir lui-même recours à la voie de la négociation. (*b*)

Ses mauvaises intentions pour ce Prince.

Mais le Roi Dom Pedre pensoit bien différemment; & même si l'on considere, dit Zurita, ce qui s'est passé dans cette affaire, ce qui l'avoit précédée, le caractere du Roi d'Arragon, & les particularités qu'il raconte lui-même dans son Histoire, du procès qu'il fit au Roi de Majorque, on comprendra qu'il est intervenu dans tout cela tant de malice & de perfidie, que non content de ne point remédier au mal qu'on craignoit, il fut cause que ce Prince, voulant fuir un danger, se précipita dans un autre plus grand. C'étoit-là en effet uniquement ce que le Roi Dom Pedre demandoit. Toute sa conduite à l'égard du Roi de Majorque, n'avoit pas d'autre but. Dès le commencement de son regne, il avoit conçu contre ce Prince une haine & une aversion implacable, parce qu'il ne le

(*a*) Les Auteurs précédents. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1341 & suiv.

trouvoit pas auſſi ſoumis & ſubordonné, qu'il ſe croyoit en droit de l'exiger. Il le ſoupçonna fortement d'avoir des liaiſons ſecretes avec les Rois de France & de Caſtille, & avec le Roi Robert, & il ſe perſuada qu'il étoit ligué avec eux contre lui. De-là vint qu'il commença, immédiatement après ſon avénement au Trône, à méditer différents moyens pour le perdre, juſqu'à l'accuſer, comme il l'écrit, de rechercher l'alliance du Roi de Maroc, au défaut de celle de ces Princes Chrétiens, qui n'avoient point voulu ſeconder ſa mauvaiſe intention. (*a*) Avec une pareille animoſité, de quoi ne devoit-il pas être capable?

Il continue de l'amuſer.

Le Roi Dom Jayme cependant, aveuglé pour ſon malheur, croyoit encore pouvoir compter ſur lui, en conſidération des liaiſons de ſang, d'intérêts, & d'affinité. Dans cette perſuaſion, il lui fit faire à Valence, le dernier jour de Novembre, par Raymond Roch, ſon Ambaſſadeur auprès de ce Prince, une nouvelle ſommation de prendre les armes, conformément aux anciens traités entre leurs Maiſons, & de ſe mettre en campagne au premier de Mars de l'année ſuivante, pour l'aider contre le Roi de France à recouvrer ce qu'il avoit déja perdu de ſes Domaines, & à conſerver ce qui lui en reſtoit. La raiſon qu'il alléguoit pour juſtifier ſa réſolution de déclarer la guerre à la France, étoit le refus du Roi Philippe, de prendre pour arbitre de leurs différends le Roi d'Arragon, comme il l'avoit offert, ou le Pape avec le Roi de Sicile, ou le Roi de Caſtille, ou un des Cardinaux d'Eſpagne, de Naples, ou le Cardinal Jacques Cajétan. Le Roi Dom Pedre uſant toujours de diſſimulation, ſe contenta de répondre qu'il étoit à propos que le Roi Dom Jayme s'abouchât auparavant avec lui à Barcelonne, où il comptoit ſe trouver à la mi-Février, afin de mieux peſer enſemble cette affaire; mais le Roi de Majorque, qui s'impatientoit de tous ces faux-fuyants, lui fit dire qu'il n'étoit pas obligé, comme il le ſavoit lui-même, de ſe rendre à cette invitation; qu'au reſte, il le feroit volontiers, ſi cela lui étoit poſſible. (*b*)

(*a*) Les Auteurs cités, & Raynaldus.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1341.

Au milieu de tous ces détours du Roi d'Arragon, le hasard lui fournit une occasion, qu'il saisit avec ardeur, sans doute pour mieux tromper le Roi Dom Jayme, de donner une marque apparente d'affection pour la Maison de Majorque, en la personne de l'Infant, Dom Ferdinand, frere de ce Prince. Cet Infant, qui avoit épousé Echivie sa parente par sa mere, & fille de Hugues IV, Roi de Chypre, s'étoit engagé, en contractant ce mariage, de ne point quitter l'Isle de Chypre, & de ne chercher par aucune voie à en sortir. Deux galeres & une galiotte, qui avoient été armées à Majorque, & qui alloient comme en course, sans porter aucune marchandise, ayant abordé en Chypre, on publia qu'elles avoient été mandées par ce Prince, pour s'en aller avec elles secretement; & ce bruit causa une si grande division entre le beau-pere & le gendre, qu'ils prirent les armes l'un contre l'autre. A cette nouvelle, le Roi d'Arragon envoya de Valence, le vingt-deuxieme jour de Novembre de l'an 1341, un Ambassadeur vers le Roi de Chypre, pour le porter à recevoir en graces son gendre. Il lui fit dire qu'il ne souffriroit jamais qu'on fît le moindre outrage à l'Infant Dom Ferdinand, parce que ce Prince descendoit des Rois d'Arragon, qui n'étoient point accoutumés, comme il devoit le savoir, à tolérer de pareilles insultes; & en conséquence, il le pria de ne le pas forcer à interrompre la bonne harmonie qui avoit subsisté entre eux jusqu'alors. Cette Ambassade eut son effet; en sorte que le beau-pere & le gendre se réconcilierent. (a) Une semblable démarche de la part du Roi d'Arragon auprès du Roi de France, auroit pu suffire pour engager ce Prince à consentir à quelque honnête accommodement avec le Roi de Majorque; mais la haine & l'ambition nous aveuglent, & ne laissent faire que ce qui peut les flatter.

Sonzele simulé pour la Maison de Majorque.

ANNÉE DE J. C. 1342 & suiv.

La nécessité de pourvoir à la sûreté de Montpellier ayant empêché le Roi Dom Jayme de faire le voyage de Barcelonne, il donna commission, au mois de Février de l'an 1342, étant à Perpignan, à Raymond Roch, son Ambassadeur à la Cour d'Arragon, de sommer de nouveau le

Ce Prince fait voir sa mauvaise volonté pour le Roi Dom Jayme.

(a) ZURITA.

Roi Dom Pedre de ſe trouver avec ſon Armée dans le Rouſſillon le premier jour de Mars, comme il le lui avoit déja ſignifié, parce que c'étoit ſur ſon ſecours qu'il comptoit le plus pour la défenſe de ſes Etats. Raymond Roch ne put parvenir avant le ſixieme de Mars à s'acquitter de cet ordre auprès du Roi d'Arragon, qui étoit alors à Valence; & après des délais affectés, le Roi Dom Pedre étant vivement preſſé par cet Ambaſſadeur, commença à ſe démaſquer, & fit, le dix-neuvieme jour du même mois de Mars, une réponſe qui ne laiſſa plus aucun doute ſur ſes diſpoſitions. ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

Il dit premierement : Que le Roi de Majorque tenoit la Ville de Montpellier en fief de la Couronne de France, qui, depuis long-temps étoit en poſſeſſion des appellations de cette Ville, quoique le Roi Dom Jayme proteſtât contre cette dépendance, & contre l'aliénation qui avoit été faite par l'Evêque & l'Egliſe de Maguelonne en faveur des Rois de France; qu'ainſi le Roi Dom Jayme étant Feudataire de cette Couronne, avoit tort de vouloir empêcher & conteſter, ſans aucun examen, la ſupériorité que le Roi Philippe de Valois & ſes Miniſtres prétendoient exercer; que pour cette raiſon le Roi Philippe avoit mis ſous ſa main les Etats de ce Prince en France, afin de conſerver ſon droit, ſuivant l'uſage de ce Royaume, où le Souverain ne connoît point de ſupérieur dans le temporel; que d'ailleurs le Roi de France avoit déclaré ne vouloir préjudicier en rien aux droits de la Couronne d'Arragon ſur les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, & s'engageoit de faire juſtice au Roi de Majorque; & que par conſéquent le dernier n'étoit nullement fondé à faire la guerre au premier, puiſqu'il n'avoit reçu de lui aucune inſulte ni offenſe.

Secondement : Qu'il n'étoit point obligé de lui donner du ſecours dans une guerre injuſte, & que ce ſeroit ſans raiſon qu'il ſe diſpoſeroit à attaquer le Royaume de France, le Roi de Majorque n'ayant ni déclaré la guerre ni défié ſon ennemi, ſur-tout parce que le Roi de France offroit d'envoyer au Roi d'Arragon des Ambaſſadeurs pour concerter un accommodement, & promettoit de faire ren-

Digitized by Google

Année de J. C. 1342 & suiv.

dre incessamment les Vicomtés d'Omelas & de Carladois à ce Prince, qui en étoit le Seigneur direct.

En troisieme lieu : Que le réquisitoire ne lui avoit été remis, qu'après le terme qui lui étoit fixé; mais qu'au surplus, vouloir pousser la guerre lorsque le Roi de France n'avoit point révoqué la parole qu'il avoit donnée de prêter les mains à un arrangement, c'étoit chercher à ôter toute voie de conciliation. Delà le Roi d'Arragon prétendit ne pouvoir ni ne devoir secourir, favoriser ou seconder le Roi de Majorque. Enfin il déclara avoir lui-même à se plaindre de ce que le Roi Dom Jayme avoit introduit & fait battre dans le Comté de Roussillon une autre monnoie que celle de Barcelonne, sans aucun égard à leurs Traités, & il conclut par dire qu'à cette occasion il l'avoit fait citer à sa Cour pour rendre compte de sa conduite (*a*).

Le dernier persiste à demander son secours.

Sur ces entrefaites arriva à Valence Pierre Raymond de Codolet, Majordome & Ambassadeur du Roi de Majorque. Il demanda d'abord audience; mais le Roi d'Arragon la lui refusa, sous prétexte qu'il alloit au Monastere de Valdina chasser le sanglier dans les bois des environs : preuve convaincante de sa mauvaise volonté pour son beau-frere. Au retour de la chasse, le Roi d'Arragon manda l'Ambassadeur, qui lui dit que le Roi son Maître étoit résolu de faire la guerre ouvertement au Roi de France, pour recouvrer les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, qui lui avoient été usurpés par ce Prince, & se venger des outrages qu'il en avoit reçus au sujet de la Seigneurie de Montpellier; qu'il vouloit tirer raison de toutes ces insultes notoires par la voie des armes, puisqu'il ne pouvoit l'obtenir par justice; que son intention étoit de se ranger du parti du Roi d'Angleterre, & d'employer toutes ses forces contre le Roi de France, & qu'en conséquence il prioit le Roi Dom Pedre de le seconder avec toutes les siennes, conformément aux traités & conventions entre les Maisons d'Arragon & de Majorque, & de se trouver à Perpignan le vingtieme d'Avril (*b*).

Après

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

Année de J. C. 1342 & suiv.

Après avoir entendu l'Ambassadeur, le Roi d'Arragon tint un grand Conseil pour déliberer sur ce qu'il convenoit de faire. Les avis furent partagés. Les uns soutinrent que refuser du secours au Roi de Majorque, c'étoit contrevenir à la condition de l'inféodation, laquelle obligeoit également le Seigneur direct & le Feudataire; & d'autres jugerent qu'il seroit dangereux pour le Roi d'Arragon de s'attirer sur les bras un ennemi aussi puissant que le Roi de France. A la faveur de cette division, le Roi Dom Pedre proposa un expédient indigne non-seulement d'un Souverain, mais d'un honnête homme, & qui acheva de montrer à découvert ses véritables intentions. Il dit aux Princes de son sang & aux Seigneurs assemblés, qu'il n'y avoit qu'à citer le Roi de Majorque en lui fixant un temps, aux Etats de Catalogne, dont l'ouverture devoit se faire à Barcelonne le vingt-cinquieme jour de Mars; & que si ce Prince s'y trouvoit en personne, comme il y étoit obligé, il acquiesceroit à sa demande, sinon qu'il ne seroit plus lui-même tenu de le favoriser & de prendre les armes pour sa défense contre le Roi de France, puisqu'il pourroit alors lui reprocher avec vérité d'être contrevenu le premier à ses engagements. Quoique l'on fût bien assuré que le Roi de Majorque ne pourroit se rendre aux Etats au jour marqué, non-seulement à cause du peu de temps qu'on lui donnoit, mais parce qu'il étoit alors trop occupé, tous les assistants applaudirent par complaisance au subterfuge du Roi Dom Pedre. Ainsi le Roi de Majorque fut cité; & n'ayant comparu ni en personne, ni par Procureur, le Roi d'Arragon se jugea dégagé de l'obligation de le soutenir. En vain le Roi de Majorque protesta de son obéissance, & en même-temps de l'impossibilité où il étoit, dans la conjoncture présente, de s'absenter du Roussillon, à cause de l'invasion des François; en vain il fit encore représenter pour sa justification, que le Roi d'Arragon avoit manqué le premier à ses obligations, par le refus qu'il avoit fait jusqu'alors de le secourir dans cette guerre, quoiqu'il en eût été requis nombre de fois: on ne fit aucun cas de ses remontrances. Le Roi Dom Pedre, qui méditoit sa destruction depuis longtemps, suivant Zurita, ne ménagea plus rien; & saisis-

Stratagême du Roi d'Arragon pour le refuser.

ANNÉE DE J. C. 1342 & suiv.

sant cette occasion avec ardeur, il résolut de faire le procès à ce Prince pour la monnoie qu'il avoit introduite & même fait battre dans le Comté de Roussillon. (a)

Le Roi Dom Jayme est ajourné, & déclaré rebelle par ce Prince, faute de comparution.

Dès le quatrieme jour de Février de l'an 1342, le Roi Dom Pedre étant à Valence, en avoit fait un crime à ce Prince dans son Conseil, & avoit résolu de le faire citer à sa Cour, en lui fixant le terme de vingt-six jours, pour venir à Barcelonne répondre devant lui à cette accusation. En conséquence, l'ajournement avoit été signifié au Roi de Majorque dans la Ville de Perpignan, le vingt-septieme du même mois de Février, pendant que Raymond Roch étoit à Valence, à attendre l'audience du Roi d'Arragon qu'il devoit sommer, de la part & au nom du Roi Dom Jayme, de se mettre en campagne, le premier jour de Mars, à la tête de toutes ses troupes, pour le seconder contre le Roi de France. On ne peut douter que le Roi Dom Pedre ne fût bien persuadé que le Roi de Majorque ne pourroit se trouver à Barcelonne au temps marqué, parce que sa présence étoit nécessaire dans le Roussillon, & de-là il est facile de s'imaginer qu'il regarda l'expédient d'une nouvelle citation comme infaillible, pour s'exempter d'embrasser les intérêts de ce Prince, & même pour donner une espece de couleur à son animosité contre lui. En effet, le Roi Dom Jayme, qui ne pouvoit se dispenser de pourvoir en personne à la défense de ses Domaines, ne parut ni à la Cour du Roi d'Arragon, ni aux Etats de Catalogne; & le Roi Dom Pedre, non-content de se tenir dégagé envers lui, profita de sa désobéissance, afin de satisfaire sa haine & son ambition. Prenant de-là prétexte de le poursuivre lui-même ouvertement, le Roi d'Atragon le déclara le lendemain du dernier terme fixé, Contumax & Rebelle, & comme tel, privé des Domaines & Etats qu'il tenoit à foi & hommage de la Couronne d'Arragon. Il commit ensuite le dix-huitieme d'Avril, étant à San-Boy, lorsqu'il alloit de Valence à Barcelonne, Dom Arnaud d'Eril, son Procureur Fiscal, pour instruire & faire le procès dans les formes au Roi de Majorque. Outre la contravention à une des clauses de l'in-

On lui fait son procès.

(a) L'Histoire du Roi Dom PEDRE IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

féodation, pour avoir donné cours dans les Etats de Rouſſilon, de Cerdagne, de Conflant, de Valeſpir & de Collioure, à d'autre monnoie que celle de Barcelonne, & pour en avoir fait battre une nouvelle, même de mauvais alloi, à Perpignan; on l'accuſa encore, ſuivant Zurita, d'avoir voulu ſe révolter contre le Roi d'Arragon, & d'avoir déclaré de ſon chef la guerre à la France. Tels furent les crimes dont on chargea le Roi Dom Jayme; & quoiqu'ils fuſſent ou ſuppoſés, ou peu graves, comme je l'ai prouvé dans la Préface du cinquieme Tome de ma traduction de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Dom Jean Ferreras, puiſqu'avant le défaut de comparution, le Roi d'Arragon n'avoit pas cru pouvoir en tirer avantage pour ſe ſouſtraire ouvertement à ſes engagements envers le Majorquin, ils ſervirent de fondement à tout ce qui fut fait dans la ſuite contre le Roi Dom Jayme. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

Après ce coup d'éclat, le perfide Roi Dom Pedre réſolut de dépouiller réellement le Roi de Majorque ſon beau-frere, de ſon Royaume & des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Il manda en conſéquence aux Magiſtrats de ces différents Domaines, que le Roi Dom Jayme étant infracteur des conditions de l'inféodation, parce qu'il n'avoit point comparu, après avoir été cité, pour ſe laver du crime d'avoir permis & fait fabriquer une nouvelle monnoie dans le Rouſſillon & la Cerdagne, il l'avoit condamné par contumace. Il ajouta qu'il leur en donnoit avis, les ſommant de tenir le ſerment qu'ils avoient fait dans le temps de l'inféodation, de ceſſer d'obéir à ce Prince, en cas qu'il contrevînt à ſes obligations, comme il venoit de faire, & qu'il ne voulût plus ſe reconnoître feudataire de la Couronne d'Arragon. Ces Lettres furent rendues aux Magiſtrats, & ceux de Majorque firent la réponſe ſuivante.

Ses Sujets ſont ſollicités par le Roi Dom Pedre de lui refuſer l'obéiſſance.

Au très-illuſtre & très-puiſſant Prince & Seigneur DOM PEDRE, *par la grace de Dieu, Roi d'Arragon, de Valence, de Sardaigne & de Corſe, & Comte de Barcelonne, les Jurats & la Communauté de la Ville & du Royaume de Majorque, avec tout le reſpect, &c.*

(*a*) Les mêmes Auteurs.

ANNÉE DE J. C. 1342 & suiv.

Réponse des Majorquins.

Nous avons reçu le réquisitoire de votre Majesté, contre le Séréniſſime Prince & Seigneur, notre Roi Dom Jayme. Vous nous permettrez de vous repréſenter, avec tout le reſpect qui eſt dû à votre perſonne Royale, qu'on ne doit ni dire ni penſer, que notre Roi & Seigneur ait rien fait contre ſa propre dignité, ni contre ſon propre honneur. Nous le reconnoiſſons pour un Roi très-juſte, & tout le monde doit le tenir pour tel, & être perſuadé qu'il n'a manqué à rien de tout ce que doit faire un Prince rempli de probité, que nous avons défendu, & que nous défendons & défendrons envers & contre tous, par la fidélité que nous lui devons en tout temps, comme à notre Seigneur & Roi naturel. Nulle crainte ni menace de la part de quelque Puiſſance que ce ſoit, ni la vue des dangers ne feront jamais capables de nous faire manquer à notre devoir; & nous eſpérons au contraire, qu'avec la grace de Dieu, la Communauté & le Royaume de Majorque perſiſteront toujours dans la foi qu'ils lui doivent. A Majorque, le 18 de Juin de l'an 1342.

Leur fidélité pour le Roi Dom Jayme ne peut être révoquée en doute.

Cette Lettre, que Vincent Mut produit, eſt très-importante, pour prouver contre Ferreras & ſes guides, qu'il s'en falloit beaucoup que les Majorquins ſe fuſſent plaint de leur Souverain au Roi Dom Pedre, & lui euſſent offert de prendre les armes en ſa faveur, s'il vouloit réunir leur Royaume à la Couronne d'Arragon, comme le même Ferreras l'aſſure ſous l'année 1341. Quelle apparence en effet que dans cette occaſion ils euſſent ſi bien parlé de leur Roi, & ſe fuſſent montrés réſolus à ſacrifier leur vie & leurs biens pour ſa défenſe, s'ils avoient été ſi mécontents de lui, & avoient fait auparavant une pareille démarche?

Le Roi de Majorque fait ſa paix avec le Roi de France.

Pendant ce temps-là, le Roi Dom Jayme, ſi vivement pourſuivi par le Roi d'Arragon ſon beau-frere, prit le parti de faire la paix, ou de convenir au moins d'une treve avec le Roi de France; & le dernier ayant répondu favorablement à ſes deſirs, envoya ſur le champ des Ambaſſadeurs à Barcelonne au Roi Dom Pedre, pour lui dire qu'en ſa conſidération, il avoit ceſſé de procéder contre le Roi de Majorque, qu'il le remercioit fort de ne l'avoir point ſoutenu, & que dans toutes les oc-

Digitized by Google

caſions il ſe feroit un plaiſir de lui donner des preuves de ſa reconnoiſſance, en l'aſſiſtant de ſes forces. Ce ne fut néanmoins qu'à la fin de l'année, comme on le lit dans l'Hiſtoire de Languedoc, que Dom Jayme étant allé à Paris, cette querelle fut entiérement terminée. Il y rendit alors hommage au Roi Philippe de Valois, pour Montpellier & le Château de Lates, qu'il reconnut être du reſſort & de la Souveraineté de la Couronne de France; & il fut rétabli dans ſes Domaines. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

A l'occaſion de l'Ambaſſade du Roi de France, l'Arragonnois en envoya une autre à ce Prince, pour le prier d'ordonner aux Sénéchaux de Carcaſſonne, de Beaucaire, de Toulouſe & de Bigorre, de ne point permettre qu'aucun de ſes ſujets prît contre lui le parti du Roi de Majorque. Il crut cette précaution néceſſaire à ſes vues, parce qu'il ſe perſuadoit que les Comtes de Foix & d'Armagnac, le Vicomte de Narbonne, les Seigneurs de Mirepoix & de Campendu, & pluſieurs autres Barons du Languedoc, qui poſſédoient des fiefs dans les Etats du Roi Dom Jayme, ne manqueroient pas d'embraſſer ſa défenſe, & de marcher à ſon ſecours. (*b*)

Précautions du Roi d'Arragon pour affoiblir le Roi Dom Jayme.

Quoique le Roi de France conſentît à ſa demande, cela n'empêcha pas les Comtes de Foix & d'Armagnac de s'intéreſſer pour le Roi de Majorque auprès du Pape Clément VI, qui venoit d'être élevé à la Thiare après la mort de Benoît XII. Ils engagerent le nouveau Pape à envoyer vers le Roi d'Arragon un Nonce, pour tâcher de ménager un accommodement entre ces deux Princes. Ce fut Armand de Barces, Archevêque d'Aix, que Clément VI chargea de cette commiſſion; & ce Prélat, arrivé à la Cour du Roi d'Arragon, ſe donna tant de mouvements, qu'il fit conſentir le Roi Dom Pedre à ſuſpendre la procédure qui avoit été commencée par ſon ordre contre le Roi de Majorque, & à avoir avec ce Prince une entrevue à Barcelonne. Le Roi d'Arragon donna en conſéquence le huitieme de Juillet, ſuivant le témoignage

Le Pape Clément VI, s'intéreſſe pour le dernier.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1342 & suiv.

de Vincent Mut, & non le ſeptieme de ce mois, comme le veut Zurita, un ſauf-conduit pour un mois (*a*)

Les deux Rois ſe diſpoſent à avoir une entrevue à Barcelonne.

C'étoit-là ce que le Roi Dom Jayme demandoit, depuis qu'il avoit fait la paix ou du moins une treve avec le Roi de France. Il ſe flattoit que quelque prévenu que le Roi d'Arragon fût contre lui, il parviendroit à ſe juſtifier dans ſon eſprit, & il lui avoit même mandé le vingtieme de Juin, qu'il étoit prêt à aller le voir, pour lui obéir, & le détromper ſur les imputations qu'on lui faiſoit, s'il vouloit lui envoyer un ſauf-conduit. Dès qu'il eut reçu celui-ci, il ſe diſpoſa à partir. Il fit armer quatre galeres pour ſon voyage, & le Roi Dom Pedre en ayant été informé, alla en perſonne par mer en quérir auſſi quatre à Valence, afin d'avoir, pendant l'entrevue, des forces maritimes égales aux ſiennes, parce qu'il n'y en avoit point alors à Barcelonne. (*b*)

Ils s'y brouillent plus que jamais.

Peu de jours après que le Roi Dom Pedre fut de retour à Barcelonne avec ſes quatre galeres, le Roi Dom Jayme arriva à cette Ville avec les ſiennes. Il amena la Reine Donna Conſtance ſa femme, dans l'eſpérance que la préſence & la médiation de cette Princeſſe ſeroient de quelque poids auprès du Roi d'Arragon ſon frere. Le dernier le reçut très-bien, & le Roi Dom Jayme alla loger dans le Couvent des Freres Mineurs, ſa demeure ordinaire, par une galerie couverte qu'il avoit fait faire exprès dans cette occaſion, afin que l'on pût paſſer du Couvent aux galeres ſans être vu. Malgré cependant les marques extérieures d'amitié que le Roi Dom Pedre lui donna, cette entrevue ne ſervit qu'à les aigrir davantage l'un contre l'autre, par la perfidie inouie de l'Arragonnois. Dom Jayme paſſa néanmoins, le vingt-quatrieme de Juillet, après ſon arrivée à Barcelonne, un compromis entre les mains de l'Archevêque d'Aix, ſuivant lequel il prit le Pape pour arbitre; mais le Roi Dom Pedre ne voulut entendre à rien, quoiqu'il diſe dans ſon Hiſtoire, qu'en conſidération du Pape, il étoit diſpoſé à écouter avec bonté,

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, BALUZE dans l'Hiſtoire des Papes d'Avignon, ZURITA, & d'autres.

(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

tout ce que le Roi de Majorque pourroit dire à ſa décharge. Tous les ſoins du Nonce pour les mettre d'accord furent inutiles, & le Roi d'Arragon pouſſa même à bout le Majorquin. (a) Eſt-il rien de plus à craindre qu'un Prince irrité, ambitieux & perfide ? De quoi n'eſt-il pas capable, quand il a la force en main ?

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

Pour parvenir à ſes fins, le Roi Dom Pedre ſuppoſa la plus noire trahiſon qu'on puiſſe imaginer, & qui étoit abſolument indigne d'un Prince auſſi attentif & prudent qu'on aſſure qu'étoit le Roi Dom Jayme, à qui il l'attribua. Il prétendit avoir appris par un Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui étoit à ſon ſervice, quoiqu'il diſe dans ſon Hiſtoire en avoir oublié le nom, que ce Prince avoit projetté de feindre, lui & la Reine ſa femme, d'être malades à deſſein de le faire arrêter, quand il iroit les voir, par douze perſonnes commiſes exprès, qui avoient ordre de le tuer, s'il crioit, ou de le conduire priſonnier par le pont aux galeres du Roi Dom Jayme ; & que celles-ci devoient le mener auſſi-tôt à Majorque, pour être enfermé & gardé dans le Château d'Alaron, juſqu'à ce qu'il eût déchargé de l'hommage le Roi Dom Jayme & ſes Succeſſeurs. En conſéquence de ce prétendu avis, le Roi Dom Pedre s'abſtint d'aller viſiter ſa ſœur ; & ſous prétexte d'une légere indiſpoſition qui lui ſurvint, il réſolut de l'envoyer querir, par le conſeil du même Religieux, qui lui confirmant ſon rapport, lui avoit dit, à ce qu'on lit encore dans ſon Hiſtoire, que c'étoit cette Princeſſe même qui lui avoit révélé ce complot. Il donna cette commiſſion à l'Infant Dom Jayme ſon frere, avec ordre d'amener la Reine Donna Conſtance leur ſœur, même malgré le Roi Dom Jayme ſon mari, ſi celui-ci s'y oppoſoit, parce qu'il comptoit apprendre de ſa bouche toute la trahiſon ; & l'Infant ayant obéi, le Roi de Majorque eut la mortification de ſe voir enlever de force ſa femme, quelque efforts & quelque proteſtations qu'il fît pour la retenir.

Donna Conſtance, Reine de Majorque, eſt enlevée par ordre du Roi d'Arragon ſon frere.

Le Roi Dom Pedre ajoute dans ſon Hiſtoire, que quand ſa ſœur fut arrivée, elle lui raconta toutes les particulari-

Fauſſeté du prétexte que celui-ci prit pour commettre cette violence.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, BALUZE, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1342 & suiv.

tés de la conspiration, en présence de l'Infant Dom Pedre leur oncle, & de l'Infant Dom Jayme leur frere. Mais quelle apparence, si la trahison eût été véritable, que cette Reine en eût fait l'aveu & le détail au Roi son frere? Croira-t-on jamais qu'étant venu à dessein & dans l'espérance de fléchir ce Monarque, elle se soit elle-même rendue *délatrice* contre son mari, malgré toutes les funestes conséquences qu'elle pouvoit prévoir pour lui, pour elle & pour sa posterité, sur-tout dans la position où les choses se trouvoient? Son empressement pour retourner joindre le Roi Dom Jayme son mari, & les vives sollicitations qu'elle fit dans la suite, afin d'en obtenir la permission du Roi Dom Pedre son frere, démentent cette indiscrétion & cette imprudence, en prouvant son amour conjugale. D'ailleurs, quand elle auroit fait au Religieux Dominicain la confidence de la trahison, afin que le Roi son frere étant prévenu, se garantît du danger, son projet étoit rempli, sans qu'il fût nécessaire qu'elle convînt des faits; mais l'oubli même du nom du Dominicain par le Roi Dom Pedre, prouve que toute la conjuration a été un conte inventé & forgé par ce Prince, de concert, si l'on veut, avec l'infant Dom Pedre son oncle, & l'Infant Dom Jayme son frere, comme le Pere Abarca le prétend, pour déguiser sa haine & son injuste ambition. Il n'est pas en effet possible de se persuader, que le Roi d'Arragon eût oublié le nom d'un Religieux qui lui auroit été attaché, & à qui il auroit eu tant d'obligation, lorsqu'il se souvenoit des moindres circonstances de cet événement, pour les écrire dans son Histoire.

Le Roi Dom Jayme justifié d'une imputation.

Au surplus, comment le Roi Dom Jayme auroit-il osé former cette entreprise? Le Roi d'Arragon n'avoit-il pas comme lui à Barcelonne quatre galeres en état de s'opposer à l'enlevement? N'avoit-il pas avec lui les Infants Dom Pedre & Dom Jayme, qui n'auroient pas manqué de voler à son secours, au risque de perdre eux-mêmes la vie ou la liberté? Ses sujets au milieu desquels il étoit, n'auroient-ils pas été à l'instant l'arracher des mains des ravisseurs! Le Roi de Majorque pouvoit-il se flatter de triompher de tant d'obstacles? Quand il auroit eu tué le Roi Dom Pedre, qu'y auroit-il gagné? Il auroit dû s'attendre

Digitized by Google

tendre à trouver dans ſes Succeſſeurs, des ennemis encore plus implacables, qui n'auroient ceſſé de le pourſuivre, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent écraſé, au-lieu qu'il lui reſtoit encore quelque lueur d'eſpérance de réconciliation. Devenu l'exécration de tout l'Univers, il n'auroit plus trouvé un ſeul ami dans le beſoin. S'il avoit réuſſi à enlever le Roi Dom Pedre, à le faire conduire à l'Iſle de Majorque, & à l'obliger, pour prix de ſa liberté, de le relever & décharger de l'obligation de le reconnoître pour ſon Suzerain, ne devoit-il pas être aſſuré que ce Prince, de retour dans ſes Etats, auroit proteſté contre cette violence, & auroit fait uſage de toutes ſes forces, tant ſur mer que ſur terre, pour s'en venger, & ſe rétablir au moins dans ſes droits? Ces conſidérations auroient ſuffi pour lui faire chaſſer toute idée de trahiſon, ſi elle lui étoit venue, bien-loin de s'y arrêter, & de vouloir la ſuivre. Qu'un Prince eſt à plaindre, quand un autre plus puiſſant que lui a juré ſa perte! Il a beau ſe piquer de droiture, & avoir le bon droit pour lui, ſon ennemi ſait toujours alléguer des prétextes, quels qu'ils ſoient, pour colorer ſes démarches les plus injuſtes.

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

Quoique ce ne fût donc là qu'un faux prétexte dicté par la malice, l'animoſité & l'envie de s'emparer du bien d'autrui, ſans aucun égard à la parenté & affinité, ni aux engagements les plus ſolemnels & les plus ſacrés, l'ambitieux Roi Dom Pedre chercha à en tirer tout l'avantage qu'il put. Il commença par refuſer de rendre ſa ſœur à ſon mari, ſans s'inquiéter du ſauf-conduit; & le Roi Dom Jayme, ayant été ſe plaindre de cette violence le jour ſuivant, ne fut point écouté. Alors le Roi de Majorque furieux déclara à l'Arragonnois, que puiſqu'il violoit ainſi ſa foi & ſa parole, il comprenoit que ſa perſonne n'étoit plus en ſûreté, malgré le ſauf-conduit, & il ajouta qu'il partoit, mais en lui proteſtant, qu'après une pareille perfidie, il ceſſoit de ſe regarder ſon Feudataire, pour les Etats qu'il tenoit comme tel auparavant. (a)

Il ſe ſouſtrait de ſa qualité de Feudataire de la Couronne d'Arragon.

Dom Pedre, charmé de l'avoir amené au point où il vouloit, lui répondit froidement, qu'il pouvoit s'en aller.

Les deux Rois ſe ſéparent, & le Majorquin ſe retire dans ſon Royaume.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT. MUT, & d'autres.

Digitized by Google

Toutes les perſonnes qui ſe trouverent préſentes, furent étonnées de ſa modération, & de ce qu'il ne l'avoit pas fait arrêter ; mais il ſe contenta de leur dire, que la vérité ſe manifeſteroit bientôt, & qu'il ſauroit bien le forcer à reconnoître ſa dépendance. Ainſi le Roi Dom Jayme paſſa ſur le champ à Majorque avec ſes quatre galeres, & le Nonce du Pape partit auſſi de Barcelonne au mois d'Août, voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de réconcilier ces deux Princes. Le Roi d'Arragon retint auprès de lui la Reine de Majorque ſa ſœur, quelque inſtances qu'elle fît pour avoir la liberté de retourner avec ſon mari. En vain même le Pape le preſſa pluſieurs fois dans la ſuite de la renvoyer au Roi de Majorque ſon mari, en vain elle l'en ſollicitoit elle-même ; ce Prince fut long-temps ſourd à leurs demandes. (a)

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

Ce Prince déclare la guerre à l'Arragonnois.

Le Roi Dom Jayme rendu dans ſon Royaume, acheva par ſa conduite de fournir un ſujet apparent à la violente uſurpation que ſon beau-frere méditoit depuis long temps, ſuivant Zurita. Il fit à l'inſtant arrêter tous les Marchands, Sujets du Roi d'Arragon, qui étoient dans ſes Etats. Il ſaiſit leurs biens, & tous les effets qu'ils avoient tant ſur mer que ſur terre, déclara la guerre au Roi Dom Pedre ſon beau-frere, & travailla à ſe mettre en état de lui réſiſter. Pour détromper cependant tout l'Univers, il publia un Manifeſte, par lequel il ſe juſtifioit amplement de toutes les imputations qu'on lui faiſoit, prouvant les juſtes raiſons qu'il avoit de prendre les armes pour ſa défenſe, & de refuſer de ſe reconnoître déformais Feudataire du Roi d'Arragon, & offrant de ſe battre ſeul à ſeul avec ce Prince, pour preuve de tout ce qu'il avançoit ; mais cela ne ſervit qu'à irriter davantage le Roi Dom Pedre, qui prétendit devoir le réduire par la force, afin d'apprendre aux Vaſſaux à reſter ſoumis & fideles à leurs Seigneurs Suzerains. Ce fut probablement, après avoir ainſi fermé la porte à toute réconciliation avec l'Arragonnois, que le Roi Dom Jayme alla à Paris mettre le ſceau à ſa paix avec le Roi de France, par l'hommage qu'il y rendit ſur la fin de l'année, comme je l'ai déja marqué,

(a) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

à Philippe de Valois. Il voulut auſſi conclure avec Gaſton Phœbus de Foix le mariage de Donna Iſabelle ſa fille, qui avoit été différé juſqu'alors; mais quoiqu'il donnât procuration le ſixieme de Décembre à Arnaud de Lordat, Chevalier, ſon Vice-Chancelier, pour le ratifier, ſes démêlés avec le Roi d'Arragon ſon beau-frere, qui eurent pour lui des ſuites les plus funeſtes, firent probablement manquer tout-à-fait cette alliance; en ſorte que neuf ans après ſa mort, l'Infante Donna Iſabelle épouſa, en 1358, Jean, Marquis de Montferrat. (a)

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

D'un autre côté, le Roi d'Arragon, réſolu de dépouiller le Majorquin des Etats qu'il prétendoit relever de ſa Couronne, continua, étant à Barcelonne, de lui faire faire ſon procès. Il donna ordre auſſi le neuvieme jour de Septembre de cette année 1342, à l'Infant Dom Jayme ſon frere, à Dom Loup de Lune, & à d'autres Seigneurs, d'aller à la frontiere du Rouſſillon faire la guerre au Roi Dom Jayme & à ſes Adhérents, & envahir ſes Etats, en vertu de la ſentence qu'il avoit déja rendue contre lui par contumace. Ainſi, vers la fin du mois ſuivant, Dom Arnaud d'Eril & Guillaume de Velléra commencerent les hoſtilités, avec quelques compagnies de Cavalerie; & les troupes des Viguéries de Ripol & de Berga, par ordre de l'Infant Dom Jayme, qui reſta à Barcelonne à faire les préparatifs pour ſe mettre en campagne. Ils attaquerent d'abord une Place forte, appellée las Cuévas, qui eſt à l'entrée des Vallées de Ribas & de Ripol. Quoiqu'elle commande deux rochers très-eſcarpés & d'un difficile accès, entre leſquels elle eſt ſituée, ils trouverent le moyen de dreſſer des batteries, & ils la canonnerent ſi violemment depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi, que ceux qui la défendoient, ayant eu la plupart de leurs gens bleſſés, prirent le parti de la leur remettre. Après que les Arragonnois en furent maîtres, quelques compagnies de Cavalerie & d'Infanterie firent des courſes dans la Vallée de Ribas, & s'avancerent juſqu'au Château de même nom; mais comme elles marchoient ſans ordre, la garniſon de cette Forteresſe fit une ſortie, leur

Le dernier commence les hoſtilités ſur la frontiere du Rouſſillon.

(a) Les mêmes & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Année de J. C. 1342.

tua quelques Chevaux & Fantaſſins, & les obligea de ſe retirer. Dom Arnaud d'Eril & Guillaume de Valléra pourvurent enſuite à la ſûreté de las Cuevas, & retournerent à Ripol avec le butin qu'ils avoient fait. (*a*)

Il ſe diſpoſe à porter la guerre à Majorque.

Le Roi Dom Pedre, qui vouloit aller en perſonne à Majorque, paſſa pendant ce temps-là de Barcelonne à Valence; & arrivé dans le mois d'Octobre à cette derniere Ville, il ordonna de mettre en état ſept galeres qui étoient dans la riviere de Culléra. Il en avoit auſſi rappellé à cette Ville vingt autres, commandées par Dom Pedre de Moncada ſon Amirante, qui gardoient avec celles du Roi de Caſtille le Détroit de Gibraltar, pendant que le Monarque Caſtillan faiſoit le ſiege d'Algézire; mais dans le mois de Novembre ſuivant, il en renvoya dix au Détroit, ſous la conduite de Mathieu Mercer, Vice-Amirante du Royaume de Valence, afin que le Roi de Caſtille ne pût pas ſe plaindre de lui. Toutes celles qu'il deſtinoit pour ſon expédition de Majorque, eurent ordre de ſe raſſembler à Barcelonne. Avant ces démarches, le Roi Dom Pedre envoya au Pape, pour juſtifier ſes actions, le détail des procédures qu'il avoit ordonné de faire contre le Roi Dom Jayme, & il lui manda que ce Prince avoit fait battre dans le Rouſſillon une nouvelle monnoie, contre la foi de ſes engagements; que comme il n'avoit point paru étant ajourné, il l'avoit déclaré contumax, & qu'enfin c'étoit un traître, digne d'être dépouillé des Etats qui relevoient de la Couronne d'Arragon. (*b*)

Année de J. C. 1343 & ſuiv.

Sentence définitive rendue par le Roi d'Arragon contre le Roi de Majorque.

De retour à Barcelonne, le Roi Dom Pedre prononça contre le Roi Dom Jayme la ſentence définitive, à la réquiſition de Dom Arnaud d'Eril, ſon Procureur fiſcal, un vendredi vingt-unieme jour du mois de Janvier de l'an 1343, étant dans ſon Palais, aſſis ſur ſon Trône, en préſence de pluſieurs Seigneurs, de deux Conſeilliers de Barcelonne, & de deux des principaux habitants de la même Ville. Il y dit, qu'attendu que Dom Jayme, Roi de Majorque, Comte de Rouſſillon & de Cerdagne, & Seigneur de Montpellier, avoit été cité légitimement & pé-

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs précédents.

remptoirement par ſon ordre, pour répondre aux plaintes portées contre lui par ſon Procureur fiſcal, & n'avoit comparu ni au jour ni au lieu marqué ni même le jour ſuivant, il le déclaroit contumax, tant pour n'être pas venu, que pour avoir tranſgreſſé ſon obligation, en qualité de ſon feudataire, en refuſant d'obéir à ſes ordres; que comme les raiſons pour leſquelles il l'avoit fait ajourner, étoient très-fortes & des plus graves, ſuivant le droit & les coutumes de Barcelonne, il étoit fondé à annoter ſes biens, parce qu'on paroîtroit faire peu de cas de l'obéiſſance des fideles Vaſſaux, ſi on laiſſoit impuni le mépris & la fierté des orgueilleux. Il ajoutoit que pour toutes ces conſidérations & tous ces motifs, il annotoit & mettoit ſous ſa main le Royaume de Majorque, les Iſles adjacentes, les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, en un mot toutes les terres que le Roi Dom Jayme tenoit de lui en fief, comme étant de la mouvance de la Couronne d'Arragon; enſemble tous les autres biens-meubles & immeubles, & tous les droits qu'il avoit dans ce Royaume, & dans les autres Etats & Pays en dépendants. La ſentence portoit encore, que ſi le Roi Dom Jayme ne comparoiſſoit point en perſonne dans un an, pour purger la contumace, comme il y étoit obligé, tous ſes biens ſeroient acquis & confiſqués au profit du Domaine du Roi d'Arragon; le tout ſans préjudice des autres procédures qui avoient été faites, & que l'on faiſoit contre le même Roi de Majorque & ſes fauteurs. Tel fut l'arrêt que le Roi d'Arragon rendit contre le Majorquin, & on le fit publier par les Viguiers de toute la Catalogne, conformément à l'uſage du Pays. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Juſqu'alors on n'avoit allégué aucune défenſe de la part du Roi de Majorque; mais après cette déclaration, Pierre Paſcal, ſon Procureur, entreprit de démontrer qu'elle étoit injuſte, & contre tout droit & toute raiſon. Dans ſa réponſe qui étoit très-longue & bien détaillée, il diſoit & prouvoit entre autres choſes, que les Rois de Majorque ſuccédoient librement & de plein droit aux Etats qu'ils poſſédoient, en vertu d'une donation & diſpoſition teſta-

Moyens de défenſes du dernier.

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

mentaire du Roi Dom Jayme le Conquérant; que celle-ci portoit une défense expresse, que le domaine pût passer à une autre Maison, ni être diminué; & que par conséquent, les conventions qui avoient été faites par le Successeur du même Roi Dom Jayme le Conquérant à ces Etats, avec les Rois d'Arragon, étoient nulles, parce que l'inféodation tendoit à diminution, même dans l'hommage. Il ajoutoit que d'ailleurs le Roi Dom Pedre n'ayant point rempli l'obligation où il étoit de soutenir & secourir le Roi de Majorque, le dernier étoit aussi dégagé de tout devoir envers lui, puisqu'aux termes du traité de la ligue offensive & défensive qui fut contracté en 1298, par Dom Jayme II, Roi d'Arragon, & Dom Jayme II, Roi de Majorque, entre eux & leurs Successeurs, pour ajouter plus de force à la clause de l'inféodation, suivant laquelle ils étoient obligés de se donner mutuellement du secours, celui des deux Rois qui manqueroit de défendre l'autre, consentoit à être déchu, même au profit de l'autre Allié, non-seulement de toute action, mais de tout droit qu'il pourroit prétendre. A l'égard de la possession des Rois d'Arragon, que Dom Arnaud d'Eril alléguoit, il répondit qu'ils la perdoient, suivant ce même traité & celui d'inféodation, en agissant contre l'accord. Il soutint aussi que le Roi d'Arragon ne pouvoit connoître juridiquement de cette affaire, dans laquelle il étoit partie, & que c'étoit au Pape à la décider. Pour ce qui étoit de battre dans le Roussillon une monnoie différente de celle de Barcelonne, le Roi Dom Jayme prétendit en avoir le droit, de même que le Comte d'Ampurias, le Comte Guinard & d'autres Comtes de Roussillon l'avoient toujours eu, parce qu'on n'avoit jamais cessé jusqu'alors de regarder le Roussillon comme un Etat séparé de la Catalogne, & hors de ses limites. Ce furent-là en général les réponses & exceptions de Dom Jayme III, Roi de Majorque, quoique la dernière fût très-foible, en s'en tenant au testament du Roi Dom Jayme le Conquérant, qui, donnant cours dans le Roussillon à la monnoie de Barcelonne, sembloit défendre d'y en fabriquer une autre, comme je l'ai observé dans la Préface du cinquieme Tome de ma traduction

Digitized by Google

de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Dom Jean de Ferreras (*a*). J'ai cru devoir les expoſer toutes ici ſous un coup d'œil afin que l'on puiſſe juger ſans peine de quel côté étoit le bon droit.

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

La Reine Donna Sanche, tante du Roi de Majorque, & ſeconde femme de Robert, Roi de Naples, dont elle reſta veuve, le vingt-unieme de Janvier de la préſente année 1343, s'intéreſſa pour le Majorquin ſon neveu. Informée de la vigueur avec laquelle il étoit pourſuivi par le Roi d'Arragon ſon beau-frere, elle envoya vers le dernier des Ambaſſadeurs qui le trouverent à Barcelonne, & le prierent, au nom de cette Princeſſe, de ne point uſer de la voie des armes contre le Roi Dom Jayme, ou de remettre la conteſtation en arbitrage, entre les mains de quelques perſonnes déſintéreſſées, parce qu'il ne pouvoit pas être juge & partie tout enſemble. Quoique la derniere demande eût pour principe & pour baſe la loi la plus reçue de la juſtice, le Roi d'Arragon, que rien n'étoit plus capable d'arrêter, la rejetta entiérement. Il dit aux Ambaſſadeurs que la connoiſſance & la déciſion de cette affaire lui appartenoient, en qualité de Seigneur Suzerain, & qu'un plus long délai entraîneroit après lui de plus grands maux & de plus grands inconvénients. Il leur répéta le ſort qui en réſultoit pour ſa dignité, & les offenſes & outrages qu'il prétendoit avoir reçus du Roi Dom Jayme. Enfin, il s'excuſa de maniere que les Ambaſſadeurs Napolitains partirent de Barcelonne le vingt-huitiéme de Mars de cette année 1343, & s'en retournerent, ſans avoir pu rien obtenir (*b*).

Donna Sanche ſa tante, Reine de Naples, ſollicite pour lui auprès du Roi d'Arragon, mais ſans ſuccès.

Lorſque le Roi Dom Pedre étoit ſur le point de paſſer à Majorque avec ſa flotte, Michel Roch, Majorquin, vint le trouver à Barcelonne, & lui fit entendre, que dès qu'il arriveroit armé à cette Iſle, il y avoit grande apparence qu'il y ſeroit reconnu Roi & Seigneur. Zurita dit qu'il l'en aſſura de la part des Inſulaires, qui, mécontents de leur Roi, à cauſe du grand nombre d'impôts dont il les ſurchargeoit, députerent cet homme au Roi d'Arragon pour lui promettre de ſe ranger ſous ſon obéiſſance,

Michel Roch, Majorquin, traître à ſon Prince.

(*a*) Les Auteurs précédents. (*b*) Les mêmes, & l'Hiſtoire de Naples.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

à la premiere occaſion favorable, quand il ſeroit dans leur Iſle. Ce fait cependant eſt contredit par la Lettre que j'ai produite précedemment de l'Univerſité & du Royaume de Majorque au Roi d'Arragon. Il y a donc plus d'apparence que Michel Roch fit cette démarche de ſon propre mouvement pour des vues particulieres, étant peut-être lui-même du nombre de ceux qui ſe plaignoient des tributs que la guerre & le beſoin de l'Etat avoit forcé le Roi Dom Jayme d'impoſer. On ſait que quelque fideles & attachés que les Sujets ſoient à leur Prince, il s'en trouve toujours parmi eux quelques-uns diſpoſés à le ſacrifier à leur intérêt perſonnel, & qui s'inquiétant peu de ſa gloire & du bien public, lorſqu'ils doivent y contribuer aux dépens de leur bourſe, ſont toujours prêts à ſecouer le joug; mais le corps de la Nation reſte le même en tout temps, ſur-tout quand il connoît l'équité de ſon Souverain, & la néceſſité de ce qu'on exige de lui. C'eſt ce qui arriva aux Majorquins, qui étoient également convaincus de l'un & de l'autre.

Traité qu'il fait avec le Roi d'Arragon en faveur des Majorquins.

Cependant Michel Roch ayant donné une eſpérance ſi flatteuſe au Roi Dom Pedre, profita de ſon impatience d'être maître de l'Iſle de Majorque, pour faire avec lui, le premier jour de Mai, un traité des plus avantageux pour ſes compatriotes.

Ce Traité portoit : 1° Que le Roi expédieroit un privilege, par lequel il confirmeroit aux Jurats, aux Prudhommes & aux Univerſités ou Communautés de la Ville & du Royaume de Majorque, de même qu'aux Particuliers, toutes les graces & franchiſes qui leur avoient été accordées anciennement par le Roi Dom Jayme Ier. du nom, lorſque ce Prince eut arraché cette Iſle des mains des Infideles.

2°. Que les Viguiers, Baillis & Officiers de Juſtice, ſeroient tous natifs de la Ville ou du Royaume de Majorque, ſans qu'on pût jamais en mettre aucun qui fût étranger.

3°. Qu'ils n'exerceroient leurs Charges & Offices que deux ans; & que paſſé ce temps, ils ſeroient tenus de s'en démettre, conformément aux conſtitutions générales de Catalogne.

4°. Que

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

4o. Que ces charges & dignités seroient remplies alternativement, pendant deux années, par des Gentilshommes & par des Bourgeois, le Roi se réservant le droit de nommer Gouverneur, Procureur-général ou Président dans tout le Royaume, les personnes qu'il jugeroit à propos, pourvu que ce fussent des Catalants.

5o. Que tous les ans il seroit permis aux Jurats de la Ville de Majorque, & aux Patrons des Vaisseaux, qui se trouveroient alors présents, d'élire deux Consuls, pour juger toutes les affaires touchant le commerce par mer, suivant les us & coutumes de la Ville de Valence.

6o. Qu'en cas que les Majorquins employassent la voie des armes contre le Roi d'Arragon, lorsque ce Prince commenceroit à entreprendre de subjuguer leur Ville & leur Royaume, le Roi leur pardonnoit d'avance tout ce qu'ils feroient pour leur défense, à condition qu'ils se soumettroient ensuite de leur plein gré.

7o. Qu'il leur conserveroit à tous leurs biens, & qu'il dédommageroit ceux qui auroient souffert ou fait quelque perte en se défendant.

8o. Que tous les cinq ou six ans, il seroit obligé, lui & ses Successeurs à perpétuité, de tenir les Etats-Généraux de ce Royaume.

Tout cela fut fait par le conseil de l'Infant Dom Jayme, Comte d'Urgel, & de l'Infant Dom Pedre, Comte de Ribagorce, qui étoit déja Comte des Montagnes de Prades, qu'il avoit acquises de l'Infant Dom Raymond Bérenger son frere, à qui il avoit donné en échange le Comté d'Ampurias. L'Archevêque de Saragosse, Dom Pedre de Lune, Dom Loup de Lune, Seigneur de Ségorbe, & Galvan d'Angléfola intervinrent aussi dans ces arrangements. (*a*)

Bertrand Roch, autre Majorquin perfide, comblé de graces par le Roi Dom Pedre.

On traita ensuite de la maniere de réussir dans l'entreprise, & Bertrand Roch, parent, sans doute, de Michel Roch, ayant suggéré des moyens, tracé la route qu'on devoit tenir, & promis de ne rien épargner pour faciliter la conquête du Royaume de Majorque, avec le secours de ses parents & amis, le Roi lui promit, &

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

lui donna dans la ſuite, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, ſix mille ſols de rente perpétuelle, ſavoir, trois mille ſur les droits & revenus du Royaume de Valence, & les trois mille autres pareillement ſur les droits & revenus de l'Iſle de Majorque. Il accorda encore à tous ſes deſcendants en ligne directe, les droits de franchiſe & d'exemptions pour leurs biens dans tous les Etats dépendants de la Couronne d'Arragon, & lui permit de ſe faire armer Chevalier par tel Noble qu'il choiſiroit dans le Royaume, voulant qu'il jouît des mêmes privileges & immunités perſonnelles & Royales, dont l'ancienne Nobleſſe étoit en poſſeſſion, en vertu des us, privileges & coutumes. (*a*) Ce fut ainſi que ce Majorquin ſe trouva récompenſé de ſa perfidie & trahiſon à l'égard du Roi Dom Jayme ſon légitime Souverain.

Tout ſe prépare pour une irruption dans l'Iſle de Majorque.

La réſolution priſe d'envahir les Etats du Roi Dom Jayme, l'ambitieux Roi Dom Pedre aſſembla à Barcelonne les Barons, Gentilhommes & Syndics des Univerſités ou Communautés de ſes Royaumes, pour les inviter de le ſecourir dans cette entrepriſe, & pour concerter avec eux les moyens d'avoir un heureux ſuccès. Après qu'il eut obtenu d'eux de gros ſecours en argent, il nomma l'Infant Dom Jayme ſon frere Capitaine général ſur les frontieres des Etats du Roüſſillon & de Cerdagne, & donna ordre à Dom Loup de Lune de reſter auprès de ce Prince avec cinq cents chevaux pour la défenſe de l'Ampurdan, de Béſaler & de Camprédon. (*b*)

Le Roi Dom Jayme offre en vain de faire hommage au Roi d'Arragon, & arme pour défendre ſon Royaume.

Pendant ce temps-là, le Roi Dom Jayme effrayé de l'orage qui ſe formoit contre lui, & trop foible pour ne pas craindre de ſuccomber, chercha les moyens d'appaiſer le Roi d'Arragon. Il offrit entre autres choſes à Perpignan, le deuxieme jour de Mai de la préſente année, entre les mains du Cardinal de Sainte-Anaſtaſie, Légat du Pape, ſuivant Baluze, de rendre hommage au Roi Dom Pedre à certaines conditions; ſa propoſition fut rejettée par l'Arragonnois. Pleinement convaincu par ce refus de la néceſſité d'oppoſer la force à la violence, il donna ordre de

(*a*) Les mêmes.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

lever dans ſes Etats le plus de troupes qu'il ſeroit poſſible, & il ſe rendit en perſonne à Majorque. Arrivé dans cette Iſle, il y raſſembla trois cents chevaux & quinze à vingt mille Fantaſſins, qu'il diſtribua le long de la Côte, pour empêcher le débarquement, depuis le Cap de Santa-Ponça juſques devant Péguéra, à un endroit appellé la Mucla d'Andraig ou Andrach, lequel a la forme d'une Péninſule, & eſt fourni d'eau par une fontaine très-abondante. Jugeant auſſi que Santa-Ponça étoit le lieu où la deſcente pourroit ſe faire avec le plus de facilité, il s'y établit lui-même avec un bon corps de Troupes, pour la défendre. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Tout étoit en cet état dans l'Iſle de Majorque, lorſque le Roi d'Arragon ſe diſpoſa à partir pour ſon expédition. Ce Prince s'étant embarqué avec toutes les Troupes de ſa Maiſon à la plage de Barcelonne ſur ſes galeres, un ſamedi dixieme jour de Mai, alla au Cap de Llobrégat attendre toute ſa flotte, qui étoit compoſée de cent ſeize voiles, parmi leſquelles on comptoit trente-neuf galeres, ſuivant les uns, ou ſeulement vingt-deux, ſelon d'autres, & vingt vaiſſeaux à deux ou trois ponts : les autres étoient des bâtiments médiocres & petits. Au mois d'Avril précédent, le Roi de Caſtille avoit fait prier l'Arragonnois d'envoyer encore des galeres dans le Détroit, outre les dix qu'il y avoit déja; mais le Roi Dom Pedre, qui ſavoit que l'on armoit en Provence, pour ſecourir le Roi de Majorque, n'avoit pas jugé à propos de s'affoiblir, en conſentant à la demande du Caſtillan. (*b*)

Etat de la flotte Arragonnoiſe.

Après que toute la flotte fut réunie, le Roi d'Arragon reſta quelques jours au Cap de Llobrégat, à cauſe des vents de Sud, Sud-Eſt & Sud-Oueſt, qui lui étoient contraires, parce que Majorque eſt à l'égard de Barcelonne une Iſle Méridionale & un peu Orientale. Le Dimanche, dix-huitieme jour du même mois de Mai, le vent étant tourné au Nord-Eſt, le Roi Dom Pedre donna ordre à toute la flotte d'appareiller pour l'Iſle de Majorque. Quoiqu'on pût naviguer avec ce vent, les pilotes qui con-

Le Roi Dom Pedre part avec elle pour Majorque.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment, BALUZE, dans les vies des Papes d'Avignon.

(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

noissoient ces mers, & qui savoient combien il est ordinairement orageux, dangereux & inconstant, représentèrent au Roi, qu'il ne dureroit pas plus de vingt à trente milles; que quand on seroit dans le Golfe, on pourroit avoir des vents contraires qui disperseroient la flotte, & empêcheroient de faire route; & qu'il valoit mieux attendre dans le parage où l'on étoit, le vent dont on avoit besoin, que de s'exposer dans le Golfe à éprouver quelque désastre: mais le Roi qui étoit impatient de voir le succès de son entreprise, n'eut aucun égard à leurs remontrances, & fit mettre à la voile.

Sa navigation, & son arrivée devant Paloméra.

Ce qu'on avoit prévu, arriva. Le vent changea, & devint si contraire, que l'on fut près de six jours à faire la courte traversée du Cap de Llobrégat à l'Isle de Majorque. On fut même obligé de remorquer les vaisseaux, & ce ne fut qu'avec la derniere difficulté que le Roi Dom Pedre arriva devant Paloméra un vendredi, vingt-troisieme jour de Mai. Le Roi d'Arragon fit jetter l'ancre, & tint Conseil, pour décider en quel endroit se feroit le débarquement. Plusieurs personnes de la premiere distinction passerent à cet effet à sa galere, & de ce nombre furent l'Infant Dom Pedre, qui, en qualité de Sénéchal de Catalogne, étoit Général de toute l'Armée, & devoit dans les batailles rangées conduire l'avant-garde, où se trouvoit la personne du Roi; Dom Pedre de Moncada, Amirante d'Arragon, Dom Pedre d'Excrica, Dom Blaise d'Alagon, Porte-Enseigne du Roi, Dom Jean Ximenez d'Urréa, Seigneur de Biota & d'el Vayo, Dom Philippe de Castro, Jean d'Arboréa, frere du Juge d'Arboréa, Dom Alfonse Roger de Lauria, frere de Dom Pedre d'Excrica, & plusieurs autres. Comme le parti qu'il convenoit de prendre, dépendoit de l'expérience & de la connoissance qu'on pouvoit avoir de cette mer, l'Infant fut d'avis que l'on consultât les plus habiles Marins de la flotte. En conséquence, le Roi se détacha de l'Assemblée, accompagné du même Infant & de Michel Perez Zapata, & ayant mandé les Comitres, il délibéra avec eux. Quelques-uns de ceux-ci lui conseillerent de prendre terre à Santa-Ponça, où le Roi Dom Jayme I avoit débarqué, quand il avoit fait la conquête de cette Isle. D'autres soutinrent qu'il

Digitized by Google

étoit plus à propos que ce fût à Poraça; mais le Roi Dom Pedre jugea qu'on devoit préférer Péguéra à tout autre endroit de l'Isle, parce que cette plage étoit plus commode pour le débarquement de chevaux. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

On ne tarda pas cependant à s'appercevoir que le rivage de la mer & les Ports de Péguéra & de Santa-Ponça étoient garnis de Cavalerie & d'Infanterie, de même que toutes les Cales, pour défendre l'entrée de l'Isle. A cette vue, le Roi Dom Pedre, trop aveuglé par sa haine pour ne pas croire que tout dût seconder ses desirs, envoya dire aux Insulaires, qu'il s'étonnoit fort de les trouver en armes, & prêts à combattre, comme s'ils avoient à faire à des ennemis, & qu'il vouloit savoir s'ils prétendoient ou non lui résister. Gilabert de Corbéra & François de Finestras qui furent chargés de ce message, s'approcherent de la Côte sur une galere, après que l'on eut reçu un sauf-conduit des Majorquins; mais les derniers qui n'écoutoient que leur devoir, répondirent fiérement qu'ils avoient ordre de leur Roi, & étoient résolus de défendre leur Isle contre le Roi d'Arragon, & contre tout autre qui voudroit l'envahir. Choqués aussi de quelques autres questions qu'on leur fit, & impatients de voir éloigner la galere, les Majorquins décocherent sur elle quelques fleches, qui l'obligerent de se retirer. Ces armes étoient alors fort en usage chez ces Insulaires, de même que la fronde. Vincent Mut dit que l'on en voit encore dans l'Arsenal de l'Université de Majorque. Elles ont un peu plus de deux palmes de long. Au bout est un morceau de fer long de quatre doigts, qui a trois grains de diametre par en-haut, & qui va en diminuant jusqu'à son extrémité, se terminant en pointe de clou. Chacune des ailes est large de trois grains. (b)

Les Majorquins paroissent résolus de se défendre.

Les deux Députés ainsi éconduits retournerent rendre compte de leur commission à leur maître. La même nuit on fit un prisonnier, par lequel on sut que le Roi Dom Jayme étoit dans l'Isle; & l'Amirante Dom Pedre en informa sur le champ le Roi d'Arragon. A cette nouvelle,

La flotte Arragonnoise passe à Santa-Ponça.

(a) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV. ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

le Roi Dom Pedre donna ordre à toute la flotte de s'éloigner du Port de Paloméra. Bertrallans ayant été dans le même temps reconnoître toutes les Côtes, fit au Roi le récit des défenses qu'il avoit remarquées dans tous les postes par où l'on pouvoit descendre à terre, & rapporta que le Roi de Majorque étoit à Santa-Ponça. L'Amirante s'avança ensuite vers ce Port avec six galeres, sur lesquelles étoient Dom Pedre d'Exérica, Dom Jean d'Arboréa son beau frere, Dom Jean Ximenez d'Urréa, Dom Alfonse de Lauria, Dom Philippe de Castro, & d'autres Barons & Gentilhommes, pour examiner l'état des forces & le nombre de Troupes que le Roi Dom Jayme y avoit; & comme le rivage y parut plus commode pour le débarquement, la flotte fut y mouiller le samedi à l'heure de Vêpres. (*a*)

On détermine l'endroit du débarquement.

Le Roi Dom Pedre employa le reste de l'après midi à tout disposer pour la descente, & à régler la maniere dont elle se feroit. Tout le monde ayant été d'avis qu'il falloit prendre terre du côté où étoit le Roi Dom Jayme, & donner Bataille à ce Prince, parce que le meilleur moyen d'assurer la victoire est de laisser l'ennemi sans Chef, celui qui commande dans la guerre faisant toujours plus que celui qui combat, on s'en tint à ce parti. (*b*)

Disposition de la flotte pour l'attaque.

Le lendemain qui étoit un Dimanche, le Roi Dom Pedre se leva à la pointe du jour, & endossa ses armes, l'Amirante ayant déja fait publier les ordres nécessaires pour que les Troupes se tinssent en état. On partagea les galeres en quatre Escadres, dont deux étoient composées de quatre galeres chacune, la troisieme de dix-sept, & la quatrieme de quatorze. Le Roi d'Arragon se posta avec une des plus petites Escadres à l'entrée du Port, vers la Muéla d'Andrach, qui est la partie la plus élevée. La plus forte, sur laquelle étoit l'Infant Dom Pedre, avec Dom Pedre d'Exérica, s'approcha de la plage de Péguéra. Dom Pedre de Moncada, Amirante d'Arragon, se chargea d'aller avec la moyenne prendre terre, entre l'endroit où le Roi Dom Pedre devoit faire son attaque, & celui qui étoit assigné à l'Infant. Enfin, Philippe & Jean de Boyl,

(*a*) Les mêmes.

(*b*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV.

Digitized by Google

Bernard de Ripol & d'autres Chevaliers eurent ordre de se présenter avec l'autre Escadre de quatre galeres & le reste de la flotte devant Santa-Ponça, & d'attaquer le gros de l'Armée du Roi de Majorque, qui étoit en personne dans ce lieu avec ses Gardes. Le Roi d'Arragon fit passer sur les galeres les Soldats les plus aguerris, qui étoient ceux qu'on appelloit alors Almogavares, ou Troupes réglées ; & comme ils étoient en trop grand nombre pour pouvoir y contenir tous, plusieurs se mirent dans les chaloupes des vaisseaux, afin d'aller gagner terre. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

Au signal qui fut donné à l'heure de Primes, chaque Escadre se mit en mouvement, & s'avança vers l'endroit qu'on lui avoit marqué. La derniere, conduite par l'Amirante, alla droit à Santa-Ponça, & tournant la poupe vers terre, elle fit mine de vouloir débarquer de ce côté-là, afin d'y attirer les principales forces du Roi de Majorque. Dans le même temps, la galere du Roi Dom Pedre, & les trois autres de son Escadre, s'approcherent du pied de la montagne qui est devant Péguéra ; mais la galere de l'Amirante fut la premiere qui jetta l'échelle sur le roc. Toutes les autres porterent la proue à terre, à l'exception de celle du Roi, qui appliqua sa poupe contre le même roc, où l'Amirante fit jetter l'échelle. La Cavalerie du Roi de Majorque, & son Infanterie qui étoit sur la hauteur, se mirent aussi-tôt en devoir de repousser l'Ennemi. Les fleches, les dards, les pierres, les feux d'artifice, la lance, en un mot tout fut employé à cet effet ; mais les Soldats qui étoient sur la galere du Roi Dom Pedre, ayant sauté de la poupe sur le rocher, franchirent tous ces obstacles, & grimperent au haut de la montagne, quoique roide & escarpée, sans avoir d'autre route que celle qui leur fut tracée par leur valeur. Arrivés au sommet, les Catalans & les Arragonnois taillerent en pieces & défirent les Majorquins, qui, étourdis de voir tant d'intrépidité, ne songerent plus qu'à prendre honteusement la fuite.

On prend terre, & les Majorquins sont battus.

Pendant ce temps-là, les galeres aux ordres de l'Infant Dom Pedre, avec qui étoit la meilleure partie de l'Ar-

(a) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres,

ANNÉE DE J. C. 1342 & ſuiv.

mée, poſerent leurs proues à terre de l'autre côté du Port de Péguéra, dans l'endroit du rivage de la mer le plus uni & le plus ſablonneux. L'Infant y débarqua avec les Riches-hommes, & ſuivi des Troupes qu'il avoit ſur ſon Eſcadre, malgré la vive réſiſtance de l'Infanterie Majorquine, qui défendoit ce poſte. En vain la Cavalerie du Roi de Majorque courut en un Eſcadron ſoutenir cette Infanterie; l'une & l'autre furent bientôt culbutées, enfoncées de toutes parts. Perdant alors courage, elles ſe battirent en déſordre, comme des Soldats ſans Commandant, en ſorte qu'elles furent obligées d'abandonner le champ de Bataille à l'Infant. (*a*)

Le Roi de Majorque ſe ſauve, & ſort de l'Iſle.

Le Roi Dom Jayme voulut pluſieurs fois voler au ſecours de ces deux poſtes avec toutes ſes forces; mais comme il avoit à ſa vue l'Ecadre ſur laquelle étoient Philippe & Jean de Boyl, Bernard de Ripol & d'autres Chevaliers qui paroiſſoient vouloir prendre terre à Santa-Ponça, il craignit, en quittant l'endroit où il étoit, que ceux-ci ne débarquaſſent, & ne vinſſent l'envelopper. Quand il ſut cependant que ſes Troupes étoient forcées par-tout, & que l'ennemi étoit dans l'Iſle, il ne put voir ſans effroi le danger qu'il couroit. Perſuadé qu'il ne lui reſtoit plus d'autre parti à prendre, que de ſe mettre au plutôt en lieu de ſûreté, il regagna promptement la Ville de Majorque; & comprenant, après ce qu'il venoit d'éprouver, que cette Capitale de ſon Royaume ne tarderoit pas à faire avec le Roi d'Arragon le meilleur accommodement qu'elle pourroit, il s'embarqua ſecretement, & ſortit de l'Iſle. (*b*)

Ses tentes ſont pillées.

Dès que le Roi Dom Jayme ſe fut enfui, ceux qui n'avoient point encore débarqué, prirent terre, & pillerent les tentes de ce Prince, dans deux deſquelles on trouva des tables dreſſées avec le manger deſſus, de la vaiſſelle d'argent, quelques joyaux & d'autres effets. Les autres quartiers eurent le même ſort. Pluſieurs Cavaliers Arragonnois qui avoient trouvé le moyen de tirer des galeres leurs Chevaux, pourſuivirent les fuyards plus d'une demi-lieue, & quelques Compagnies d'Almogavares en firent de même juſqu'à deux lieues dans l'Iſle. Aucun Hiſtorien ne

(*a*) Les Auteurs ci-dés précédemment. (*b*) Les mêmes.

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

ne nous apprend combien on perdit de monde de part & d'autre. Ils se contentent tous de marquer en général qu'il en coûta la vie à un grand nombre de Majorquins, & que quelques-uns tomberent morts de lassitude, enfuyant. On gagna quantité d'armes, & Bertrand de Fenouillet fut fait prisonnier dans la poursuite. (a)

Le Roi Dom Pedre dut cet heureux succès à quelques Majorquins mal intentionnés.

Ce fut de cette maniere que le Roi d'Arragon mit le pied dans l'Isle de Majorque. Quelques-uns se persuadent que la facilité qu'il trouva, fut l'effet de l'invitation que les Majorquins lui avoient fait faire; mais j'ai déja prouvé ailleurs la fausseté de celle-ci. D'autres soupçonnent qu'il eut cette obligation aux liaisons & intelligences de Michel & de Bertrand Roch, qui purent bien, avant la conclusion du traité qui fut fait par le premier avec le Roi Dom Pedre, comme je l'ai déja dit, disposer les esprits de plusieurs de leurs Compatriotes en faveur du Roi d'Arragon, sous prétexte d'une diminution d'impôts, & de plusieurs autres avantages que les Majorquins pouvoient se promettre, en passant sous la domination immédiate d'un Prince plus puissant que le Roi Dom Jayme. Tous les bienfaits dont le Roi Dom Pedre combla le second, autorisent cette conjecture. Il est d'ailleurs très-possible que les malintentionnés ayent d'abord feint de vouloir soutenir les intérêts de leur Roi, & que dans l'action ne croyant plus avoir rien à ménager, ils ayent manqué à leur devoir, & jetté la terreur dans les troupes du Roi Dom Jayme, en prenant les premiers la fuite. On sait combien le mauvais exemple est dangereux, & même funeste. C'est ce qu'on peut croire de plus raisonnable, d'autant plus qu'il semble par les articles 6 & 7 du traité dont j'ai parlé précédemment, que le Roi Dom Pedre s'attendoit bien à trouver de la résistance de la part des Majorquins. Sans cela, en effet, on ne comprdra jamais comment ces Insulaires qui s'étoient acquis le renom de braves dans tant d'occasions & par tant d'exploits éclatants, & qui avoient montré tant d'attachement pour leur Roi, se laisserent forcer sur le rocher presque inaccessible, où les troupes de la galere du Roi d'Arragon débarquerent, & où une poi-

(a) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

gnée de monde ſuffiſoit pour faire tête à un grand nombre. Le Soldat même le plus déterminé n'eſt pas exempt de ces foibleſſes. Prompt à marcher à l'ennemi & à le combattre, il ne l'eſt pas moins à faire retraite. Souvent un rien ſuffit pour le déterminer à l'un ou à l'autre.

Il arme quatre Chevaliers.

Après cette victoire, le Roi Dom Pedre monta à cheval, & joignit l'Amirante Dom Pedre de Moncada, qui avoit débarqué, & qui s'étoit un peu avancé dans l'Iſle avec une Compagnie de Cavalerie bien équipée. Comme il n'avoit point avec lui ſon Etendard Royal, il fit raſſembler tous les Cavaliers ſous celui de l'Amirante, & s'étant mis lui-même à la tête de cette troupe, avec Dom Pedre de Moncada, & Galcéran d'Angléſola, ſon Majordome, Seigneur de Belpuch, il donna ordre aux Barons & à toute la Nobleſſe qui étoit proche de lui, de le ſuivre à pied au rivage, leur déclarant que ſa réſolution étoit de n'en point partir qu'ils ne fuſſent tous en état de l'accompagner d'une maniere convenable. Il marcha enſuite au petit pas; & arrivé à une éminence devant Péguéra, où il fit faire halte & dreſſer ſa tente, il y arma Chevaliers Jean Fernandez de Lune, Seigneur de Lurcenic, Dom Gonçale Ximenez d'Arénos, Dom Artal de Foces, & Jayme d'Eſplugues. On s'arrêta-là tout le jour, & les Almogavares firent des courſes dans le pays, & amenerent quantité de beſtiaux, qui furent d'un grand ſecours pour toute l'Armée. Le même jour arriva Dom François Carroz, avec une galere qu'il avoit armée à Valence, pour venir ſervir le Roi Dom Pedre dans cette guerre. (*a*)

On lui demande, & il accorde un ſauf-conduit pour des Députés de la Ville de Majorque.

Le Lundi ſuivant, le Roi reſta encore dans ce même lieu, pour donner le temps aux troupes de ſe rafraîchir, & aux chevaux de ſe remettre des fatigues de la mer. Deux Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs vinrent l'y trouver, & lui demander un ſauf-conduit pour des Députés que la Ville de Majorque vouloit lui envoyer; & le Roi, en ayant délibéré avec l'Infant Dom Pedre ſeulement, le leur accorda, après quoi il fit loger l'Armée dans Péguéra. (*b*)

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

Le Mardi matin vingt-ſeptieme jour de Mai, le Roi ſe mit en marche avec toute l'Armée en bon ordre, & s'avança vers la Ville de Majorque. A l'avant-garde étoient l'Infant Dom Pedre, Dom Pedre d'Exérica, l'Amirante Dom Pedre de Moncada, Dom Raymond d'Angléſola, Dom Arnaud d'Eril, & la compagnie de l'Infant Dom Ferdinand, frere du Roi d'Arragon. Il y avoit au corps de bataille cent chevaux de la Maiſon du Roi, qui avoient à leur tête Michel Perez Zapata, Seigneur d'un grand mérite par ſa prudence, ſa ſageſſe & ſon expérience dans l'Art militaire. Le Roi ſe plaça à l'arriere-garde, ayant avec lui Dom Blaiſe d'Alagon, qui portoit l'Etendard Royal, Dom Jean Ximénez d'Urréa, Philippe de Caſtro, Dom Alfonſe Roger de Lauria, Jean d'Arboréa, Dom Jean Fernandez de Lune, Dom Gonçale Ximénez d'Arénos, & Dom Artal de Foces.

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Toute l'Armée marche vers cette Capitale.

On fit halte à Santa-Ponça, & les Syndics de la Ville de Majorque, effrayés des premiers ſuccès & de l'approche du Roi d'Arragon, ou éblouis par le Traité que Michel Roch avoit ménagé précédemment avec ce Prince, ſe rendirent à cette Place à la faveur du ſauf-conduit qu'ils avoient obtenu. Ces Députés étoient Albert de Fenollar, Gentilhomme; Guillaume Michel, Juriſconſulte; Guillaume Zacoſta, Jacques Roch, Arnaud Zaquintana, & Pierre Moſquéroles. Ayant obtenu audience du Roi d'Arragon ſeulement en préſence de l'Infant Dom Pedre, Guillaume Michel porta la parole, au nom de la Ville, & repréſenta à ce Prince, que tous les Majorquins étoient très-étonnés de ce qu'il venoit les ſoumettre à force ouverte, ſans que le Royaume ſe fût attiré en aucune maniere ſon courroux.

Les Syndics de Majorque ſe députent, & font des remontrances au Roi Dom Pedre.

Quand Guillaume Michel eut fini de parler, le Roi d'Arragon voulut bien rendre compte aux Députés des motifs de ſon invaſion, ſe flattant que cette complaiſance pourroit contribuer à lui gagner le cœur des Majorquins. Il leur déclara qu'il venoit châtier le Roi Dom Jayme, de qui il avoit reçu différents outrages, & de grands ſujets de mécontentement, depuis le commencement de ſon Regne juſqu'alors. Etant entré enſuite dans le détail de tous ces griefs, il dit que ce Prince, avant que de lui

Réponſe de ce Prince.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

faire hommage, avoit mis tout en œuvre pour ſe liguer contre lui avec le Roi de France, le Roi Robert de Naples, & le Roi de Caſtille; qu'à leur défaut, il avoit recherché, quoiqu'avec auſſi peu de ſuccès, l'alliance du Roi de Maroc, par l'entremiſe du Vicomte de Narbonne, & de Dom Dalmaü de Caſtellon; qu'il avoit mis ſur les Majorquins, & principalement ſur les Arragonnois qui vivoient dans l'Iſle, de fortes impoſitions, dont il exemptoit les Piſans, les Génois & les autres Etrangers; qu'à Perpignan il avoit oſé faire battre une nouvelle monnoie, ſans aucun égard aux traités d'inféodation, ni au teſtament même du Roi Dom Jayme le Conquérant; qu'il refuſoit de ſe reconnoître ſon Feudataire, ayant proteſté devant un Notaire Royal, lorſqu'il partit de Barcelonne & ſe retira ſur ſa galere, qu'il ne relevoit de lui en rien, & qu'au contraire il étoit Roi & Souverain indépendant dans ſon Royaume, comme le Roi d'Arragon dans le ſien: ce qui étoit formellement contraire à l'hommage qu'il avoit rendu trois fois, ſavoir à lui, au Roi Dom Alfonſe IV, ſon pere, & au Roi Dom Jayme II ſon aïeul. Le Roi Dom Pedre ajouta enſuite, que pour toutes ces raiſons, il ne pouvoit ſe diſpenſer de procéder contre lui, quelque chagrin qu'il en eût, tant en conſidération de ce que c'étoit un Prince de ſa Maiſon & de ſon Sang, & le mari de ſa ſœur, que par amour pour les Majorquins, au bonheur deſquels il ſouhaitoit ardemment de contribuer, bien loin de vouloir leur faire aucun mal, ni le moindre tort. Enfin il invita les Majorquins à remplir fidélement la promeſſe qu'ils avoient faite au Roi Dom Jayme II, ſon grand-pere, lorſque cette Iſle fut rendue au Roi de Majorque, en jurant de reconnoître le Roi d'Arragon pour Seigneur naturel, en cas que quelque Roi de Majorque violât les engagements réciproques, qui avoient été contractés par les deux Puiſſances. (a)

On cherche à intimider les Syndics.

Les Syndics s'étant retirés pour délibérer, ne tarderent pas à retourner à la tente du Roi Dom Pedre, & Guillaume Michel parlant toujours pour les autres, dit au Monarque Arragonnois que le Roi Dom Jayme étoit leur

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom PEDRE IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

Seigneur & Roi; qu'il ne leur convenoit point de le croire coupable des fautes que le Roi d'Arragon lui reprochoit & que ce n'eſt point aux Sujets à examiner les actions de leur Prince. L'Infant Dom Pedre, qui étoit encore le ſeul préſent à cette ſeconde audience, repliqua, que le procédé du Roi Dom Jayme intéreſſoit tous les Majorquins, que c'étoit à eux-mêmes à en demander le châtiment; qu'ils pouvoient s'aſſurer du bon droit du Roi d'Arragon, qui venoit les délivrer, & qu'il leur conſeilloit de le faire promptement, parce que le Roi Dom Pedre étoit réſolu d'épuiſer les Royaumes d'Arragon & de Valence, & les Comtés de Barcelonne, de Ribagorce & de Prades, plutôt que de ſouffrir qu'on fît de pareils outrages à ſa Couronne, & que de tous les Barons & Seigneurs qui l'accompagnoient, il n'y en avoit pas un qui ne fût déterminé à ſacrifier ſa femme, ſes enfants & ſa propre vie, pour ſoutenir ſa gloire. Le Roi ajouta enſuite, qu'ils étoient Catalans d'origine; que ceux de cette Nation s'étoient toujours piqués de fidélité; qu'il ſeroit honteux & fâcheux pour eux de commencer dans cette occaſion à dégénérer de leurs ancêtres; qu'ils pouvoient aller à la tente d'Arnaud Zamoréra, ſon Vice-Chancelier, qui étoit malade, & que ce Seigneur les inſtruiroit amplement de ſes droits. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Avant cette ſeconde audience, le Roi Dom Pedre avoit fait aſſembler les Juriconſultes de ſon Conſeil, pour leur communiquer la réponſe qu'il avoit faite aux Syndics de Majorque. Informé enſuite que les Barons & les principaux Officiers de l'armée étoient piqués de cette préférence, il les manda, & leur dit, que s'il ne les avoit point appellés pour les conſulter touchant la députation des Majorquins, ç'avoit été par déférence pour les Syndics de Majorque, qui l'avoient ſupplié de vouloir bien les entendre dans le particulier. Il ajouta que la néceſſité cependant de ſatisfaire ces Députés ſur quelques points de droit, l'avoit obligé de prendre l'avis des Juriſconſultes, qui doivent être plus au fait de ces matieres que des gens de guerre; mais que comme il étoit perſuadé qu'il eſt bon

Mécontentement des principaux Seigneurs de l'Armée Arragonnoiſe.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

Année de J. C. 1343 & suiv.

aussi de consulter, pour ce qui regarde la Politique & le Militaire, les Généraux d'armée, qui savent affermir, défendre & multiplier les Couronnes, il les invitoit à lui communiquer pareillement leurs lumieres. Toute l'Assemblée parut contente de cette espece de satisfaction, & il fut alors décidé que toutes les personnes du Conseil du Roi iroient avec les Députés Majorquins trouver le Vice-Chancelier, qui devoit démontrer à ceux-ci que le Roi Dom Pedre étoit duement autorisé à s'emparer du Royaume de Majorque, pour punir le Roi Dom Jayme de n'avoir point observé les conventions qu'il y avoit entre lui & le Roi d'Arragon.

Les Syndics retournent à Majorque.

Cela fut exécuté, & on remit aux Députés une copie d'une information que l'on avoit envoyée au Pape pour justifier le droit & la conduite du Roi, dans le procès qu'il avoit fait faire au Roi de Majorque. Les Syndics coucherent cette nuit dans la tente de l'Amirante, parce qu'il étoit tard; & le lendemain Mercredi, vingt-huitieme jour de Mai, le Roi les fit escorter par un Détachement de Cavalerie de la Compagnie de l'Amirante, de crainte qu'ils ne fussent insultés en route par les Almogavares, qui battoient la campagne. Le Roi resta ce jour-là à Santa-Ponça, prenant les mesures nécessaires pour assiéger la Ville de Majorque, & on eut soin d'empêcher les gens de guerre de se débander, & de faire du dégât dans le Pays. (*a*)

Trois Places se soumettent au Roi Dom Pedre.

Le même jour que les Syndics passerent au camp des Arragonnois, les Places d'Andraix, de Calvia & de Purpunnent vinrent se ranger sous l'obéissance du Roi Dom Pedre, soit qu'elles fussent ébranlées par des menaces que ce Prince faisoit quelquefois, ou séduites par l'espérance qu'il donnoit dans d'autres occasions d'un Gouvernement plus doux & plus modéré que celui du Roi Dom Jayme : deux moyens également puissants sur l'esprit de ceux qui s'inquiétant peu de leurs obligations ni de leur propre gloire, sont plus attachés à leurs intérêts qu'à leur Prince. Andraix est à trois milles du Port de même nom, qui est très-grand, quoiqu'un peu découvert & exposé aux

(*a*) Les mêmes Auteurs.

Digitized by Google

vents de Nord. On n'y compte que trois cents feux, ſans comprendre les Fermes & les Métairies. Ses habitants ſont communément braves, par la néceſſité d'avoir ſouvent les armes à la main contre les Pirates Africains, dont ils ſont tellement redoutés, que leur nom ſeul ſuffit pour les épouvanter. Le terrein eſt montueux, fertile en huile & en bled, & arroſé de pluſieurs belles fontaines. Calvia n'eſt guere plus conſidérable qu'Andraix. Elle ſe trouve peu éloignée du Port de Péguéra, & preſque à ſix milles de la Cale de Santa-Ponça. Purpunnent eſt à huit milles de la Ville Capitale. C'eſt une Paroiſſe rurale, avec une Egliſe bâtie dans une vaſte plaine, entourée de hautes montagnes. D'elle dépendent deux petits Villages appellés Eſtellenchs & Superna. On recueille dans tout ce territoire beaucoup d'huile & de fruits, parce qu'il y a pluſieurs ſources d'eau vive. Le Roi fit loger quelques Compagnies dans ces trois Places, avec ordre de ne point ſouffrir qu'on y fît le moindre dégât. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Quand les Syndics de Majorque furent de retour à la Ville, ils firent leur rapport de tout ce qu'on leur avoit dit; & ils préſenterent la copie de l'information contre le Roi Dom Jayme. A la lecture de cette piece, & à leur récit, les Majorquins comprirent que la ſoumiſſion étoit le ſeul parti qu'ils euſſent à prendre; mais ſi les fideles Sujets du Roi Dom Jayme en furent conſternés, les autres qui étoient en bien plus grand nombre, en ſentirent ſecretement une joie inexprimable. Les derniers, charmés & impatients de changer de maître, & de voir leur Royaume réuni à l'Arragon, ne ceſſoient de publier, afin de juſtifier leur perfidie & leur inconſtance, que l'Iſle de Majorque étoit trop petite pour réſiſter à un Prince auſſi puiſſant que le Roi Dom Pedre; qu'on étoit d'ailleurs accablé d'impoſitions & de tributs; que le Roi Dom Jayme ne ceſſoit par ſes vexations de les traiter comme des Peuples nouvellement conquis, que le Royaume étoit preſque dans l'eſclavage; qu'on ſuccomboit ſous le poids des Gabelles; que la Juſtice étoit vénale, & que le Roi Dom Jayme le ſouffroit, parce qu'il étoit infecté de la même

Un puiſſant parti de Majorquins veut qu'on ſe range ſous l'obéiſſance de ce Prince.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

maladie que ses Ministres. Quoique tous ces désordres fussent imaginaires, à en juger par la Lettre que j'ai rapportée de la Communauté de la Ville & du Royaume de Majorque au Roi Dom Pedre, ils soutenoient que le Roi d'Arragon devoit les réprimer, en vertu des conditions de l'inféodation : raisonnement absurde, quand on supposeroit même ces imputations véritables, comme je l'ai fait voir dans la Préface du cinquieme Tome de ma traduction de l'Histoire d'Espagne. Ils disoient encore que puisque le Roi Dom Jayme refusoit de se reconnoître Feudataire de la Couronne d'Arragon, le Roi Dom Pedre étoit pleinement autorisé à le dépouiller de son Royaume, & que dans ce cas, les Majorquins ne pouvoient se dispenser de se soumettre, conformément au serment qu'ils avoient fait, du consentement & par ordre du Roi Dom Jayme II, quand ce Prince avoit reçu l'inféodation de ses Etats, de se soustraire entiérement de l'obéissance du Roi de Majorque, en cas qu'il ne remplît point ses engagements, & de ne plus reconnoître pour Roi que celui d'Arragon. (*a*)

Le Roi Dom Pedre marche avec son armée vers Majorque.

Il se trouva cependant un autre parti qui voulut balancer la cabale, sous prétexte qu'il n'y avoit point dans le procès, comme les Historiens en conviennent, de preuves suffisantes des crimes qu'on imputoit au Roi Dom Jayme ; mais dans le temps que les esprits étoient ainsi divisés, & que ceux des Majorquins, qui se piquoient de droiture & de fidélité, travailloient à faire quelques remarques sur l'information qui leur avoit été communiquée, on apprit que le Roi Dom Pedre étant parti de Santa-Ponça le Jeudi matin, avec son armée en bon ordre, s'approchoit de la Ville de Majorque, à dessein de l'assiéger.

On lui fait une seconde Députation.

A cette nouvelle, on lui députa de nouveau les Syndics, qui ayant rencontré en chemin l'Amirante Dom Pedre de Moncada & Dom Arnaud d'Eril, allerent avec eux trouver le Roi d'Arragon à une demi-lieue de Portopi, vis-à-vis de petites Isles. Ils le supplierent de faire faire alte, & de ne point permettre que son armée entrât dans la

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

la plaine, de crainte qu'elle n'y fît le dégât, & ils lui promirent de délibérer inceſſamment ſur ce qu'il leur convenoit de faire. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre ayant pris à ce ſujet l'avis de ſon Conſeil, paſſa à Portopi avec ſon armée, & donna ordre de raſſembler toute ſa flotte dans ce Port. Il rappella auſſi quelques Compagnies qui étoient paſſées au-delà de Portopi pour battre la campagne, & qui s'étoient avancées juſqu'à la Tour de Carroz. Zurita, & le Roi Dom Pedre, dans ſon Hiſtoire, inſinuent qu'il y avoit alors une Ville dans ce lieu, & Vincent Mut aſſure qu'on y voit ſeulement aujourd'hui des ruines qui annoncent que ce ne devoit être qu'un Bourg. A l'égard du Port de Portopi, ainſi nommé à cauſe d'un beau & grand pin qui en étoit proche, il eſt ſûr & à l'abri, tant par ſa ſituation, que par une forteresſe bâtie à la moderne, & par deux autres Tours, à l'une deſquelles eſt un fanal pour guider de nuit les vaiſſeaux qui viennent, & annoncer leur approche dès qu'on les apperçoit. L'autre Tour ſert aujourd'hui à faire faire la quarantaine aux Etrangers qui viennent à l'Iſle de Majorque, quand on les ſoupçonne infectés de quelque mal contagieux. Les *Morberos*, ou Magiſtrats de Santé, les y tiennent ſoigneuſement enfermés pendant ce temps, avec l'agrément & le conſentement des Jurats; & après cette épreuve, ils leur permettent d'entrer dans l'Iſle. Le Port de Portopi eſt preſque à une demi-lieue de la Ville de Majorque. Il étoit alors aſſez grand; mais il eſt aujourd'hui comblé dans ſa meilleure partie, ſans qu'on l'ait jamais nettoyé; en ſorte que l'on en reconnoît à peine, ſuivant Vincent Mut, l'ancienne étendue. (*b*)

Il paſſe à Portopi. Situation de ce Port.

Lorſque le Roi Dom Pedre fut à Portopi avec toutes ſes troupes, les Députés Majorquins lui expoſerent quelques doutes ſur le peu de fondement des reproches qu'on faiſoit au Roi Dom Jayme; mais l'Infant Dom Pedre & les perſonnes du Conſeil du Roi tâcherent de les lever, conclurent par ſignifier aux Syndics qu'il falloit obéir, &

Les Députés Majorquins conviennent de lui remettre la capitale.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

ſe conformer à la volonté du Monarque Arragonnois. On traita enſuite de la maniere de remettre la Ville, & de prêter le ſerment de fidélité au Roi d'Arragon, ſans qu'on pût reprocher aux Majorquins d'avoir manqué à ce qu'ils devoient au Roi Dom Jayme. Cette conférence dura juſqu'au Vendredi au ſoir; & tout étant réglé, les Syndics retournerent de nuit à la Ville. Quand ils furent partis, le Roi d'Arragon fit retirer les Almogavares & les Compagnies de Soldats ſur les vaiſſeaux, par complaiſance pour les Majorquins, parce qu'on lui avoit repréſenté que les gens du pays étoient ſi fort prévenus contre eux, qu'ils ne doutoient point que les Almogavares ne miſſent la Ville à ſac, s'ils y entroient. (*a*)

Les Jurats viennent à cet effet trouver le Roi Dom Pedre à Portopi.

Le lendemain, Samedi, veille de la Pentecôte, & dernier jour de Mai, le Roi voulant mieux s'aſſurer des véritables diſpoſitions des Majorquins, chargea l'Infant Dom Pedre & le Seigneur d'Exérica, d'aller avec les Prudhommes de Barcelonne s'en inſtruire. L'Infant ſe rendit en conſéquence à la Tour de Carroz, & dépêcha de-là le Secretaire Raymond Sicart, avec ordre de demander à parler aux Jurats de Majorque, & de leur notifier de ſa part qu'il les attendoit; mais Sicart les rencontra, qui venoient recevoir & reconnoître le Roi Dom Pedre. Les Jurats s'entretinrent encore avec l'Infant ſur la maniere de faire l'union, & ce Prince leur promit que le Roi d'Arragon ſon neveu confirmeroit tous leurs privileges & leurs anciennes exemptions, & leur accorderoit de nouvelles graces.

Ils lui rendent hommage, & lui prêtent le ſerment de fidélité.

On donna avis de leur approche au Roi Dom Pedre dans le temps qu'il dînoit, & le Monarque s'étant auſſitôt levé de table, alla s'aſſeoir ſur un banc de pierre de l'Egliſe de Saint-Nicolas. Là il attendit les Jurats, qui n'ayant pas tardé à arriver, lui firent hommage, & lui prêterent ſerment de fidélité, au nom de la Ville & du Royaume de Majorque. Le Roi remplit enſuite la promeſſe que l'Infant Dom Pedre ſon oncle leur avoit faite, & ratifia tout ce dont il étoit convenu avec Michel Roch. (*b*)

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre d'autres.
IV, ZURITA, VINCENT MUT, &

(*b*) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

De ce qu'il déclara dans l'acte, par lequel il confirma ce jour-là les privileges des Majorquins, *qu'il rendoit l'ancienne liberté à ces Peuples, qui gémissoient sous un joug insupportable & dans un dur esclavage*, Vincent Mut semble vouloir inférer, que les Majorquins avoient réellement lieu de se plaindre du Roi Dom Jayme. Qui ne voit pas cependant, pour le peu qu'on fasse attention au caractere & à toute la manœuvre du Roi Dom Pedre, que le langage de ce Prince dans cette occasion a bien pu être encore une ruse de sa part, pour fasciner les yeux des Peuples, gagner leurs cœurs, & en imposer à tout l'Univers? Le privilege qu'il expédia aussi le même jour, pour défendre d'exiger certains tributs qui étoient passés en coutume, ne prouve pas non plus que le Roi Dom Jayme surchargeât d'impôts ses Sujets. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que l'usage en avoit maintenu quelques-uns, sans que l'on sache avec certitude, si ce fût le Roi Dom Jayme ou un de ses Prédécesseurs qui les avoit établis. Ainsi le Roi Dom Pedre ne fit que remédier à un abus, qu'on ne pouvoit peut-être reprocher au Roi Dom Jayme, qu'en ce que ce Prince l'avoit laissé subsister, à cause des avantages qu'il en retiroit, quoique la nécessité où il fut durant plusieurs années de son regne d'avoir toujours les armes à la main, pût lui servir d'excuse légitime. D'ailleurs, quand le Roi Dom Jayme auroit mis ces impositions, ils s'en étoit réservé le droit, comme on l'a vu, lorsqu'en 1327 il rendit hommage à Dom Jayme II, Roi d'Arragon; & quelque injustes qu'on les suppose, les Rois d'Arragon ne devoient s'en mêler en aucune maniere. Plusieurs Majorquins se plaignoient à la vérité de ses vexations, ainsi que je l'ai déja marqué; mais en supposant celles-ci véritables, le Roi d'Arragon n'étoit nullement autorisé à les réprimer. Au surplus, de quelle calomnie ne sont pas capables des Peuples corrompus & séduits, qui veulent donner une couleur à leur infidélité? Quelque sages que soient les actions de leur Prince, elles ne sont point à l'abri de leur critique; & pour le peu qu'ils croyent y voir leur interêt blessé, elles leur paroissent des plus injustes. Ils détestent alors celui qui devroit être l'objet de leur amour & de leur respect. Sans aucun

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

égard pour leur devoir ni pour leur honneur, ils ſont prêts à ſaiſir la moindre occaſion qui s'offre de le chagriner, & même de ſecouer ſon joug. Quelle foi pouvoir donc ajouter au témoignage de pareils hommes?

Le Roi fait ſon entrée dans la Ville.

Après que l'hommage eut été rendu, le Roi qui avoit gardé juſqu'alors l'habillement de guerre, l'ôta, & prit celui de paix. Tous les Riches-hommes & Seigneurs en firent de même à ſon exemple. Le Roi, accompagné de la principale Nobleſſe de ſon armée, ſe rendit enſuite à la Ville, où Dom Blaiſe d'Alagon, qui y étoit paſſé avant lui avec quelques Compagnies de Cavalerie, avoit déja arboré l'Etendard Royal ſur la Tour la plus élevée du Château. Dès qu'il y entra, l'air retentit de toutes parts des cris de *Vive Dom Pedre, Roi d'Arragon & de Majorque;* on déploya pour lui les Drapeaux & Etendards, & on fit de grandes ſalves d'Artillerie. Il alla d'abord au Château Royal faire ſa priere à la Chapelle de Sainte-Anne, après quoi il y arma en ſigne de joie pluſieurs Chevaliers, du nombre deſquels fut Dom Gonçale Diaz, Seigneur d'Arenos: les autres ne ſont point nommés dans l'Hiſtoire (*a*).

Il prend le titre de Roi de Majorque.

Le Dimanche ſuivant, premier jour de Juin, le Roi aſſiſta aux Offices divins dans l'Egliſe Cathédrale, & fit l'honneur aux Jurats & Prudhommes de la Ville de les admettre à ſa table. On publia ce jour-là l'union du Royaume de Majorque à la Couronne d'Arragon; & depuis cet inſtant, Dom Pedre s'intitula Roi d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne & de Corſe, & Comte de Barcelonne, ceſſant dans la ſuite de donner à Dom Jayme ſon beau-frere le titre de Roi, que je lui conſerverai néanmoins juſqu'à ſa mort. Comme les Majorquins ſe rappelloient que le Roi Dom Jayme I nommoit dans ſes titres le Royaume de Majorque avant celui de Valence, en conſidération de ce que la conquête en avoit été faite la premiere, uſage auquel les Rois Dom Pedre ſon fils aîné & Dom Jayme II ſon petit-fils s'étoient conformés, pendant qu'ils avoient retenu ce Royaume, ils virent avec chagrin la tranſpoſition. Quelques-

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

uns même firent à ce ſujet des remontrances au Roi Dom Pedre; mais le Monarque leur répondit d'un air obligeant, que le Royaume de Majorque n'étoit jamais reſté uni à la Couronne d'Arragon, quand il avoit été mis dans les titres au ſecond rang, & qu'il vouloit eſſayer s'il ne ſeroit pas plus heureux, lorſqu'il occuperoit le troiſieme (*a*). ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Le lendemain le Roi fit tirer de priſon Pierre de Fenouillet, & ſix autres perſonnes de diſtinction que le Roi Dom Jayme avoit fait conduire priſonniers à l'Iſle de Majorque; & après qu'ils lui eurent tous prêté ſerment de fidélité, de même que Raymond, Vicomte de Canet, & Dalmao Totzi, avec promeſſe de ſe remettre entre ſes mains, & de le ſervir quand ils en ſeroient requis, il leur permit de repaſſer en Catalogne. Il chargea enſuite Bernard Sort d'aller au Château de Belver, ſommer le Châtelain Nicolas de Marin de la lui remettre; & en cas de refus, il lui ordonna de s'en emparer de force. On trouve ce Château à deux lieues & au Couchant de la Ville de Majorque. Il eſt ſur une hauteur, & très-fortifié par la nature & l'art. C'eſt un cube parfait, garni de tourelles peu éloignées les unes des autres, & tout autour regne un double foſſé. Il fut bâti par le Roi Dom Jayme I, & les Rois de Majorque y faiſoient leur demeure. Les Rois d'Eſpagne y ont aujourd'hui un Alcayde (*b*). Délivrance de quelques priſonniers importants.

Nicolas de Marin demanda du temps pour répondre; & comme il falloit des troupes pour réduire cette Forteresſe, & que Bernard Sort n'en avoit point, on lui accorda le délai qui étoit néceſſaire pour en faire venir. François Fox, Notaire Royal, ayant fait l'après-midi du même jour une nouvelle ſommation, Jayme Bauça, Soldat de la garniſon du Château, commença d'avoir peur, & conſeilla d'obéir. Voyant ſes camarades réſolus de ſe défendre, il demanda à ſortir du Fort; & le Châtelain lui ouvrit la porte, perſuadé qu'en temps de guerre un Gouverneur de Place ne doit faire aucune difficulté de congédier tout homme mal diſpoſé, porté pour l'Ennemi, ou trop lâche. Le Château de Belver eſt ſommé de ſe rendre.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre V, Zurita, Vincent Mut, & d'autres. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Bernard Sort revint encore ſommer le Château, & Nicolas de Marin fit réponſe qu'il n'avoit point d'autre ordre à recevoir que du Roi Dom Jayme. L'exemple cependant de Jayme Bauça ayant rallenti l'ardeur des autres Soldats, de quatre-vingt qu'ils étoient, ſoixante & dix-ſept refuſerent de ſeconder le Châtelain, & les trois autres ne tarderent pas à en faire de même. Nicolas de Marin, qui vouloit ſignaler ſon zele & ſa fidélité pour ſon légitime Souverain, fit tout ce qu'il put pour les faire rentrer dans le devoir; mais ce fut inutilement. Hors d'état par-là de réſiſter à l'ennemi, parce que la conſtance ne ſert de rien à la valeur, & ne peut même qu'être funeſte, quand les forces manquent, il jetta de déſeſpoir les clefs, & livra le Château, où l'on mit une garniſon d'Almogavares (*a*).

Il eſt rendu, & on y établit une garniſon.

Philippe Boil, Valencien, fut détaché avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie, pour ſoumettre les Châteaux d'Alaron, de Montuiri & de Pollença, que la nature & l'art rendent très-forts. Alaron eſt ſitué ſur le territoire d'une Ville de même nom, & dans un lieu ſi élevé, qu'on découvre de-là toute l'Iſle, & que les autres Montagnes, quand on les voit de ce Fort, paroiſſent preſque égales aux plaines. Il eſt taillé dans le roc; ou, pour mieux dire, c'eſt une Forteresſe, que la nature a formée elle-même ſur le haut d'une montagne eſcarpée pour la défenſe & la force de l'Iſle. Son enceinte eſt aſſez vaſte pour contenir dans le beſoin les femmes & les gens inutiles, & il y a quelques grandes forêts de chênes, & pluſieurs citernes. Quoique ſa ſituation ſoit ſi avantageuſe, qu'un ſeul homme peut en défendre l'entrée à une groſſe armée, Aſalt de Galiana, qui en étoit Châtelain, le rendit après une foible réſiſtance; en ſorte que Ferdinand Zapata, Bernard Morello & d'autres s'y établirent. Guillaume Durfort & Berenger de Tornamira remirent pareillement le Château de Montuiri, qui eſt preſque inexpugnable, & ſur une montagne à deux milles de la Ville de Falanig, du côté de la mer. Bernard Sébaſtien & Pélégrin de la Figuéra en prirent poſſeſſion le

D'autres Châteaux & toutes les places de l'Iſle en ſont de même.

(*a*) VINCENT MUT & d'autres.

huitieme jour de Juin. Guillaume de So, Languedocien, & un Arragonnois dont on ignore le nom, tous deux Châtelains de Pollença, ſe mirent en devoir de défendre ce Château; mais Philippe Boil en ayant fait le ſiege, ils prirent dans la ſuite le parti de la ſoumiſſion. Ils livrerent cette fortereſſe le quinzieme jour du même mois de Juin, obligés par le manque de vivres & par l'impoſſibilité de tenir plus long-temps, ou excités par l'exemple de toutes les Villes & Places, qui ſe rangerent de force ou de gré ſous l'obéiſſance du Roi Dom Pedre. (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Pendant ce temps-là, le Roi Dom Pedre s'occupoit à recevoir le ſerment de fidélité des principaux Seigneurs de Majorque, & des Députés des Villes, auxquelles il avoit écrit une Lettre circulaire pour leur ordonner de venir le reconnoître. Attentif auſſi à réduire les Iſles de Minorque & d'Iviça, il envoya à la premiere, Gilabert de Corbéras avec cinq galeres, & à la ſeconde, Géoffroid de Tréballs avec une pareille Eſcadre; & ces deux Iſles lui députerent ſur le champ leurs Jurats & Syndics, qui lui rendirent hommage. (*b*)

Les Iſles de Minorque & d'Iviça reconnoiſſent auſſi le Roi Dom Pedre.

Le Roi fit aſſembler le Conſeil général le Samedi vingt-unieme jour de Juin, & on y nomma des Agents généraux pour tout le Royaume. Ayant encore expédié différents ordres pour le Gouvernement, il alla le ſoir paſſer la nuit dans l'Egliſe Cathédrale. Le Dimanche matin il ſortit de la Sacriſtie, accompagné des Jurats, & ſuivi d'une foule de Nobleſſe tant de ſon armée que de l'Iſle de Majorque, & il fut entendre la meſſe dans la grande Chapelle. Voici quel étoit ſon habillement, tel qu'il le décrit lui-même. Il avoit une veſte verte, & courte, ſuivant l'ancien uſage des Romains; par-deſſus étoit une Dalmatique de drap écarlate brodé, & il portoit ſur l'épaule gauche une Etole qui pendoit du côté droit. Des bas de drap, ſans ſouliers, faiſoient toute ſa chauſſure. Sur ſa tête il avoit une couronne d'or, & il tenoit de la main droite un ſceptre pareillement d'or, au bout duquel étoit enchaſſé un magnifique rubis, & de la gauche un globe avec

Ce Prince rend compte publiquement de ſa conduite dans la Cathédrale de Majorque.

(*a*) VINCENT MUT, & d'autres.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

une croix garnie de diamants & de pierres précieuſes, de même que le ſceptre & la couronne. Après l'Office divin, le Roi s'aſſit; & étant tourné vers le Peuple, il dit en peu de mots qu'il rendoit graces à Dieu, d'avoir obtenu, en conſidération de la juſtice de ſa cauſe, qui étoit notoire à tout l'Univers, la poſſeſſion de la Ville & du Royaume de Majorque, dont il faiſoit un cas particulier, comme il vouloit en donner des preuves convainquantes, en les comblant de graces, & leur accordant de nouveaux privileges. Il fit enſuite expoſer par ſon Vice-Chancelier les motifs pour leſquels il avoit procédé contre Dom Jayme, ci-devant Roi de Majorque, & l'avoit condamné à être dépouillé de ſon Royaume & de ſes autres Etats; après quoi Raymond Sicart, ſon Secretaire, lut à haute voix une réſolution qui avoit été priſe dans les Etats de Catalogne & du Royaume de Valence, d'unir à perpétuité à la Couronne d'Arragon le Royaume de Majorque & les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne.

Il ſe promene par la Ville.

Tout ceci étant fait avec beaucoup de ſolemnité, le Roi Dom Pedre fut conduit ſous un dais porté par les Jurats, juſqu'à la porte de l'Egliſe, d'où il alla à cheval, accompagné des Riches-hommes & de toute ſa Cour, ſe promener par la Ville, afin de ſe faire voir au Peuple. Il y eut ce jour-là des joûtes, des tournois, des jeux de cannes & d'autres réjouiſſances. Les Jurats auroient même fait faire de plus grandes Fêtes, ſans une défenſe expreſſe du Roi, qui, prévenu de leurs intentions, leur fit dire qu'il n'étoit point paſſé à Majorque pour leur occaſionner des dépenſes, mais pour conſerver leurs biens, & les délivrer des vexations du Roi Dom Jayme. (a) Telle étoit la politique de ce Prince perfide & ambitieux.

Il expédie différents ordres.

Le Lundi, le Roi pourvut Dom Bernard ou Arnaud d'Eril, de la Charge de Capitaine-général de Majorque & des Iſles adjacentes, & lui donna pour Conſeiller Dom Gilabert de Centellas, Seigneur prudent & ſage, quoique jeune. Il fixa le nombre de Troupes d'Infanterie & de Cavalerie qui devoient reſter dans la Ville; il nomma des Châtelains & Commandants pour les Châteaux & Places

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre.

Digitized by Google

Places fortes de l'Iſle, & il y mit des Garniſons. Dom Gilabert de Corbéra fut fait Lieutenant du Gouverneur dans l'Iſle de Minorque, & Jean ou Michel Martinez d'Arbé dans celle d'Iviça. Toutes ces diſpoſitions faites, le Roi s'embarqua ſur la Réale, où les Jurats lui prêterent de nouveau le ſerment de fidélité, au nom de tout le Royaume, le Mardi, jour de Saint Jean-Baptiſte. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre deſcendit à terre le Jeudi, pour dire encore une fois adieu aux Jurats; & quand il leur eut recommandé le bien commun, la paix, la juſtice & la fidélité, il alla au Mole par une porte du Palais Royal, appellée de los Sames. Les Jurats le ſupplierent de vouloir bien ſe ſouvenir de ce Royaume, & lui promirent d'être toujours dévoués à ſon ſervice comme de fideles Sujets. Enfin, le Roi ayant gagné l'affection des Inſulaires, comme il le dit dans ſon Hiſtoire, remonta ſur la Réale, le même jour à l'heure de midi. Sur le ſoir la flotte leva l'ancre, & vogua juſqu'aux petites Iſles & à Porraça, où elle attendit quelques galeres, que le Roi avoit laiſſées pour Dom Pedre d'Exérica & d'autres Seigneurs, qui étoient reſtés à terre, afin d'exécuter différents ordres dont ils étoient chargés. Lorſqu'elle fut toute réunie, elle alla le Vendredi à Paloméra; & ayant mis de-là à la voile le jour ſuivant, elle arriva heureuſement le Dimanche, vingt-neuvieme de Juin, au Cap de Llobregat ſur la Côte de Catalogne. Elle ſe rendit enſuite à la plage de Barcelonne, où la galere du Roi mouilla la premiere, & après elle celles de l'Infant Dom Pedre, de l'Amirante, de Dom Pedre d'Exérica, de Jean d'Arboréa & des autres. (b)

Son départ de Majorque, & ſon retour en Catalogne.

Quelque impatience qu'eût le Roi Dom Pedre de ſe voir maître des autres Etats du Roi Dom Jayme ſon beaufrere, il avoit été obligé de paſſer par Barcelonne, pour ſe procurer les moyens d'appaiſer les gens de la flotte & les Soldats, qui demandoient avec une eſpece de tumulte, l'argent qui leur étoit dû pour leur ſolde. A ſon arrivée, la Ville lui envoya une Députation pour le complimenter ſur l'heureux ſuccès de ſon voyage, & lui re-

Remontrances des Barcelonnois, pour l'exciter à pourſuivre la guerre contre Dom Jayme.

(a) Les mêmes, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) Les Auteurs cités précédemment, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

préſenter qu'on auroit cru que, profitant de l'ardeur du ſoldat, il auroit été droit à Calioure avec la flotte, afin de s'emparer des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, ſans laiſſer à Dom Jayme le temps de ſe reconnoître. Le Roi répondit que ç'avoit été auſſi l'avis de pluſieurs Riches-hommes & perſonnes de ſon Conſeil; mais qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer de venir à Barcelonne, pour donner quelque argent aux Troupes, & pour ſe renforcer de Cavalerie. Alors les Députés le prierent inſtamment de différer de débarquer, afin que l'on pût faire les préparatifs convenables pour ſa réception; mais le Roi ayant fait réponſe qu'il n'en méritoit & n'en vouloit aucune, juſqu'à ce qu'il eût ſoumis de force ou de gré les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, il ſauta à terre & monta au Palais. (*a*)

Il ſe diſpoſe à le faire.

Il y eut dans cette Ville de fortes conteſtations & de grands débats entre le Roi & les Riches-hommes & Seigneurs. Ceux-ci non contents de demander le payement de leurs appointements, & du prix des chevaux qu'ils avoient perdus, vouloient avoir en outre des gratifications pour continuer de le ſervir, ſans quoi ils proteſtoient qu'ils ceſſeroient de le ſuivre. Le Roi cependant tâcha adroitement de les gagner, & réuſſit en leur payant ſeulement ce qui leur étoit dû d'appointements, ſous prétexte qu'il falloit trop de temps pour leur faire raiſon ſur tout le reſte. Charmé de leur avoir ainſi impoſé ſilence, il ſe hâta de ſe mettre en état de porter la guerre dans le Rouſſillon, & il donna ordre de raſſembler toutes les Troupes qu'il avoit en Catalogne, & de les faire marcher de ce côté-là. (*b*)

Le Pape s'intéreſſe pour le Roi de Majorque.

Au bruit de la conquête du Royaume de Majorque, & des préparatifs du Roi Dom Pedre pour envahir les autres Etats de l'infortuné Dom Jayme, le Pape Clément VI, qui regardoit cette guerre comme injuſte, & comme enfantée par la haine, & nourrie par l'ambition, envoya vers le Roi d'Arragon Bernard d'Albi, Cardinal de Rodès, avec le Pere Bernard, Religieux Auguſtin, alors

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

Evêque de Huesca, & dans la suite, de Barcelonne & de Tortose, afin de travailler à ménager quelque accommodement. Le Roi lui avoit déja écrit de Majorque, le treizieme jour de Juin, pour faire l'apologie de sa conduite, & l'informer de ses heureux succès, & le Pape lui avoit répondu de Ville-neuve d'Avignon, le premier de Juillet de la même année 1343, l'exhortant à la clémence envers le Roi Dom Jayme. Dès qu'on fut l'approche du Cardinal-Légat, qui arriva à Barcelonne le Vendredi, onzieme jour de Juillet, le Roi sortit, & alla le recevoir. Bernard d'Albi s'efforça de porter le Roi Dom Pedre à la douceur, dans un discours qu'il prononça le même jour, au nom du Pape, en plein Conseil; mais le Monarque n'eut égard ni à ses remontrances, ni à ses pressantes sollicitations. (a) Est-il rien capable de toucher ni même d'ébranler un Prince dévoré d'ambition, quand il a la puissance en main, & que la fortune semble le favoriser? Aveuglé par ses succès, la raison ne fait plus sur lui aucune impression. Ses injustices sont à ses yeux des actions d'équité, & tout lui paroît crime dans celui qu'il veut opprimer.

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

Cependant le Cardinal-Légat ne se rebuta point. Il insista pour engager du moins le Roi Dom Pedre à interrompre la guerre, parce que le Roi Dom Jayme consentoit de s'en rapporter à la Justice; mais il ne gagna rien. Le cruel Dom Pedre, qui avoit juré la perte du malheureux Dom Jayme son beau-frere, se contenta de répondre, qu'il prendroit à ce sujet une résolution; & pour se délivrer des importunités du Légat, & pousser sa pointe, il partit le lendemain, douzieme de Juillet, le laissant à Barcelonne, & emmenant avec lui presque toute la Noblesse qui l'avoit servi dans l'expédition de Majorque. Ayant pris sa route par Granolles & San-Saloni, il arriva le Mardi suivant à Gironne, où il trouva l'Infant Dom Jayme son frere, Comte d'Urgel, & Dom Loup de Lune, qui étoient restés sur cette Frontiere avec cinq cents Chevaux, comme je l'ai déja dit, lorsqu'il étoit passé à l'Isle de Majorque, non-seulement pour la défense de l'Ampur-

Le Roi d'Arragon n'a nul égard à sa recommendation.

(a) Baluze, dans les vies des Papes d'Avignon, & Zurita.

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

dan, de Béſalu & de Camprédon, mais pour faire diverſion du côté d'où le Roi Dom Jayme pourroit eſpérer du ſecours. (*a*)

Il diſtribue ſes Troupes dans l'Ampurdan.

Le Roi reſta ſix jours dans cette Ville à attendre les Troupes de Catalogne, & à donner les ordres néceſſaires pour entrer dans le Rouſſillon. Il fit mettre à Pétalada les Troupes de Dom Loup de Lune, & celles de Dom Blaiſe d'Alagon à Villanova, avec les Compagnies des Infants Dom Pedre & Dom Jayme. Dom Pedre d'Exérica s'établit avec ſes Compagnies à Ezfor & à Vilaſequer; Dom Philippe de Caſtro avec les ſiennes à Siurana; Michel Perez Zapata, & Sanche Perez de Pomar avec les leurs à Barraça; Galvan d'Angléſola avec les ſiennes à Cabannas; Dom Jean Fernandez de Lune & d'autres Capitaines à une lieue aux environs de Figuieres. (*b*)

Quelques-unes ſe retirent, & d'autres ſont mécontentes.

Quand le Roi Dom Pedre eut ainſi réparti dans l'Ampurdan les troupes qu'il avoit avec lui, en attendant les autres qu'il avoit mandées, cent cinquante chevaux s'en retournerent faute de paye. Il s'éleva auſſi de grands murmures de la part des Arragonnois & Catalans qui avoient gardé la Frontiere du Rouſſillon, parce qu'il étoit dû aux premiers quinze jours de ſolde, & aux derniers dix jours. Quoique le Roi s'efforçât de les appaiſer & de les gagner, par l'extrême envie qu'il avoit d'achever glorieuſement ſon entrepriſe, il ne lui fut pas d'abord poſſible d'y parvenir. Cependant l'Infant Dom Jayme & Dom Loup de Lune, qui étoient importunés par les plaintes des mécontents, ne ceſſoient de lui faire à ce ſujet de vives remontrances; mais le Roi qui ne pouvoit les ſatisfaire, s'emporta, & leur dit, que tous les mutins pouvoient ſe retirer, & qu'il entreroit dans le Rouſſillon avec les troupes qui avoient fait la conquête de Majorque. Refléchiſſant néanmoins ſur les ſuites que pouvoit avoir cette permiſſion, qui n'avoit été donnée que par vivacité, & conſidérant combien elle pouvoit être contraire à ſes vues ambitieuſes, il ſe radoucit, manda les Riches-hommes, leur parla à chacun en particulier, & leur donna ſa pa-

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

role Royale, de leur faire payer dans le Rouſſillon un mois de ſolde qui pourroit leur être dû pour le temps qu'ils ſeroient en campagne, juſqu'à leur retour chez eux. Par cette promeſſe, il les contenta tous, & les engagea de le ſuivre. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Tranquille & raſſuré ſur le compte de ces Riches-hommes, le Roi Dom Pedre manda à l'Amirante de paſſer avec toute la flotte à la plage de Canet, afin de ſe ſervir des vaiſſeaux pour le tranſport des vivres, dont l'armée auroit beſoin dans le Rouſſillon ; & laiſſant quelques galeres des plus légeres au Cap de Creczez pour eſcorter les convois par mer, il en détacha d'autres, ſur leſquelles il envoya à Leucate & à Narbonne Aymar Moſſet, Raymond Torzi, Pierre Borre, & Guillaume Albert, avec ordre de ſolliciter les places du Rouſſillon à la révolte contre le Roi Dom Jayme. Informé auſſi que Roger de Comminges & quelques Capitaines François avoient raſſemblé un gros corps de troupes, à deſſein de faire une irruption dans le Comté de Pailhars par la Vallée d'Aran, il ordonna à Dom Thomas Perez de Foces, Seigneur Arragonnois, qui commandoit dans cette Vallée, & qui étoit Alcayde de Caſtellon, de leur couper le paſſage & de marcher contre eux, avec les troupes qu'il avoit à ſes ordres. Enfin, comme les habitants du Comté de Comminges avoient ouvert une nouvelle route, avec le conſentement de ceux de la Vallée de Bénaſque, par les Ports de d'Auba & de Gorguta, & qu'on y faiſoit paſſer des chevaux & différentes marchandiſes, afin d'éviter les droits qui avoient été payés de tout temps aux Rois d'Arragon ſur le chemin de la Vallée d'Aran, il chargea l'Infant Dom Pedre ſon oncle, Comte de Ribagorce, de la faire fermer. (*b*)

Différents ordres donnés par le Roi Dom Pedre, avant ſon irruption dans le Rouſſillon.

Tous ces ordres donnés, le Roi partit de Gironne le lundi, vingt-unieme de Juillet, avec les Infants Dom Jayme ſon frere, & Dom Pedre ſon oncle, les Riches-hommes & toute ſon armée. Rendu à Figueres, il reçut, le vingt-cinquieme du même mois, une lettre du Roi Dom Jayme. Elle étoit datée de Perpignan, la veille de Saint-Jacques,

Le Roi Dom Jayme lui demande inutilement une entrevue.

(*a*) ZURITA, IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

& elle lui fut apportée par Hugues d'Arpajon, qui en avoit une autre de créance du Cardinal-Légat, dont il étoit Aumônier. Dom Jayme témoignoit au Roi son beau-frere par sa lettre un ardent desir de s'aboucher avec lui. Il le conjuroit de ne point écouter les mal-intentionnés qui ne cherchoient qu'à fomenter entre eux la discorde, & il le prioit de lui accorder un sauf-conduit, tel qu'Hugues d'Arpajon le lui demanderoit de sa part, afin qu'il pût aller en personne le trouver, l'assurant que de cette entrevue il résulteroit un grand bien. Hugues d'Arpajon ajouta, que le Roi Dom Jayme se remettroit entiérement à la clémence du Roi d'Arragon, si le dernier vouloit lui donner parole de terminer leurs différends par les voies de justice. Le Roi Dom Pedre consulta à cette occasion l'Infant Dom Pedre son oncle, son vice-Chancelier & d'autres, qui furent tous d'avis qu'il ne convenoit en aucune maniere de consentir à la demande. Ils soutinrent que ce seroit préjudicier aux droits du Roi d'Arragon, dont la conduite étoit juridiquement autorisée par une Sentence définitive, parce qu'on ne peut écouter les justifications d'un criminel condamné, sans lui accorder les délais qu'il demande, & qui peuvent être quelquefois préjudiciables. (*a*)

Nouvelles instances de sa part à ce sujet.

Le Roi Dom Pedre déféra à leur sentiment; & ayant refusé le sauf-conduit, il se remit en marche le Lundi, vingt-huitieme jour de Juillet, & alla avec toute son armée, dans laquelle il y avoit plus de quatre mille bêtes de somme pour le transport des machines de guerre, & des vivres, camper dans la Plaine de Jonquieres, Place située au pied des Montagnes qui séparent la Catalogne du Roussillon. Un Religieux Augustin, appellé Antoine-Nicolas, vint le même jour le trouver dans cet endroit, & lui remit, encore de la part du Roi Dom Jayme, une Lettre, par laquelle ce Prince faisoit de nouvelles instances, pour obtenir le sauf-conduit qu'il avoit demandé, protestant que l'entrevue seroit également avantageuse à l'un & à l'autre. Dom Jayme supplioit aussi le Roi Dom Pedre de donner une audience particuliere au Pere Antoine-Nicolas, d'ajouter foi à tout ce que ce Religieux lui diroit de sa part;

(*a*) Les Auteurs précédents.

Digitized by Google

& de tenir la conversation secrete. Antoine-Nicolas avoit déja été trouver le Roi d'Arragon à Jonquieres le vingt-deuxieme de Juillet, avant Hugues d'Arpajon, avec une Lettre du Cardinal Légat, & une autre des Consuls de Perpignan, qui demandoient au Roi Dom Pedre un sauf-conduit pour une députation qu'ils vouloient lui faire; mais quoique le sauf-conduit eût été accordé, les Députés n'étoient point venus. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

Après que le Roi Dom Pedre eut lu la Lettre de son beau-frere, il se retira à l'écart avec le Pere Antoine-Nicolas. Tout ce que ce Religieux lui dit alors, se réduisit à lui demander un sauf-conduit pour le Roi Dom Jayme, & à le prier de consentir que les différends se terminassent par la voie d'un compromis, & que l'on s'en rapportât au jugement de quelque Cardinal touchant l'affaire de Majorque. Il lui représenta en même-temps combien le Roi Dom Jayme étoit pénétré de douleur de se voir dépouillé de cette Isle, qui étoit le titre principal & primitif de la donation du Roi Dom Jayme le Conquérant son bis-aïeul, & il l'assura enfin qu'à l'égard des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, ce Prince étoit prêt à souscrire à tout ce que le Roi Dom Pedre voudroit exiger, pourvû que ces Etats lui restassent.

Propositions qu'il fait faire au Roi d'Arragon.

Quand le Religieux eut fini de parler, le Roi d'Arragon lui répondit sur le champ, & sans prendre l'avis de personne : " Je suis étonné qu'un homme savant, tel que » vous, se soit chargé de venir me faire de pareilles pro» positions, & il faut que Dom Jayme me croie bien » simple, pour qu'il puisse se flatter que j'y défere. Le » Ciel m'est témoin, que je n'ai jamais cherché à le dé» truire. Content du Royaume que Dieu m'a confié, je » n'ai rien fait ni par envie, ni par ambition. En tout » temps j'ai donné à Dom Jayme les marques de consi» dération & d'estime dû à sa personne, comme à une tête » couronnée, à mon ami, à un Prince issu de mon sang, » à mon beau-frere & à mon frere. Qu'il réfléchisse sur » son procédé, il verra que mes attentions n'ont pu me » l'attacher, ni les loix de l'inféodation le contenir. Par

Elles sont rejettées.

(a) Les mêmes Auteurs.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

» ſon refus de me reconnoître ſon Suzerain, & par la té-
» mérité qu'il a eue de ſe ſouſtraire de mon obéiſſance,
» au grand préjudice & au mépris de mon autorité, il
» m'a forcé de procéder contre lui par les voies de juſtice,
» & de rendre une ſentence. Quel accommodement peut-
» il donc eſpérer, après m'avoir mis dans une pareille
» néceſſité ? Si l'arbitre du compromis qu'il demande,
» déclaroit que le Royaume de Majorque doit lui être
» rendu, ce ſeroit non-ſeulement blâmer le jugement que
» j'ai prononcé, mais donner atteinte à mon droit, puiſ-
» que c'eſt à moi ſeul qu'il appartient de connoître de cette
» affaire, & d'en être le juge. Dites-lui d'avoir recours
» à ma clémence, en me remettant de plein gré entre
» les mains les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, &
» qu'alors je lui rendrai juſtice. Conſeillez-lui auſſi de ne
» point perſiſter dans ſon obſtination, de crainte qu'en
» pouſſant ſa fortune à bout dans le peu de pays qui lui
» reſte, il n'expoſe auſſi ſa liberté, le plus grand de tous
» les biens civiles. (*a*)

La réponſe du Roi d'Arragon eſt déſapprouvée en partie par l'Infant Dom Pedre ſon oncle.

Ce fut-là la réponſe que le Roi Dom Pedre fit de vive voix au Pere Antoine-Nicolas; mais il ne voulut point la lui donner par écrit. Ayant enſuite appellé l'Infant Dom Pedre ſon oncle, Dom Pedre d'Exérica, Galcéran Delpuch & Michel Perez Zapata, il leur fit part de la converſation qu'il venoit d'avoir avec le Religieux Auguſtin. L'Infant approuva tout ce que le Roi avoit dit touchant le Royaume de Majorque; mais quoi qu'il fût un de ceux qui avoient allumé & entretenu juſqu'alors le feu de la diſcorde, il ne put s'empêcher de trouver la réponſe très-dure au ſujet des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Les trois autres applaudirent à tout, ſans doute par complaiſance pour le Roi, parce que des ſujets oſent rarement cenſurer les actions des Rois, perſuadés qu'il n'y a rien de plus difficile que de les engager à ſe déſiſter de ce qu'ils ont commencé, & qu'il eſt même ſouvent dangereux de les contrarier. (*b*).

Le Roi Dom Pedre choqué d'une demande des habitants de Perpignan.

Le Pere Antoine-Nicolas avoit encore apporté deux Lettres,

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT. & d'autres.

(*b*) Les Auteurs cités précédemment.

tres, l'une du Légat, & l'autre des Habitants de Perpignan, qui demandoient une copie du procès qu'on avoit fait au Roi Dom Jayme. Elles furent préſentées au Conſeil; mais le Roi n'en eut pas plutôt entendu la lecture, qu'un peu piqué de la demande, il fit répondre par écrit, que les Habitants de Perpignan feignoient d'ignorer un procès qui étoit ſi notoire à tout le monde, pour ne pas remplir leur obligation; mais que s'ils ne ſe rangeoient point ſous ſon obéiſſance, il leur feroit éprouver, ſans aucune miſéricorde, un rude châtiment, dont il reſteroit un triſte ſouvenir à leurs Deſcendants, & qui ſerviroit d'exemple & de leçon à tout le Rouſſillon & à la poſtérité. Ainſi le Religieux Auguſtin s'en retourna ſans avoir rien obtenu. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Comme tous ces meſſages ne ſervoient à rien, le Roi Dom Pedre décampa de Jonquieres le Mardi vingt-neuvieme jour de Juillet, & marcha avec ſon armée en bon ordre, dans la penſée qu'il trouveroit une vigoureuſe réſiſtance au paſſage des Montagnes, parce qu'il eſt plus prudent de fermer la porte à l'ennemi, que de le laiſſer entrer, pour le chaſſer enſuite. A l'avant-garde étoient les Infants Dom Jayme, frere du Roi, & Dom Pedre ſon oncle, le Vicomte de Vilamur, Simon de Mur, Raymond d'Abella, Guillaume de Vellera & Pierre de Mallan, avec leurs Compagnies qui compoſoient environ trois cents cinquante chevaux. Il y avoit en outre les Troupes de Manreſe, de Piera & d'autres endroits. On avoit mis au centre preſque tous les bagages, avec les autres Troupes de Catalogne; le Roi étoit à l'arriere-garde, & conduiſoit le reſte de l'armée, ayant chargé Dom Pedre d'Exérica d'eſcorter avec cent chevaux quelques bagages qui étoient reſtés derriere. L'armée paſſa en cet ordre par le col de Paniças, ſans trouver aucun obſtacle ni préparatif de la part de l'ennemi. Pendant la marche, un Ecuyer du Roi & pluſieurs ſoldats ſe détacherent, & ayant été ſuivis de Ximene d'Eſparça avec quelques chevaux, ils grimperent au haut de la montagne, & allerent attaquer le château de Bellegarde, qui eſt de l'autre côté du Sommet. Ils combattirent vigoureuſement contre ceux qui avoient la

Il paſſe dans le Rouſſillon.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom PEDRE IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

garde de ce château, & il y eut du monde tué & blessé de part & d'autre. (*a*)

Prise & incendie de la Tour de Nidoleres.

Le Roi Dom Pedre alla s'établir avec son Armée sur le bord de la riviere de Tech, vis-à-vis d'une Place appellée Saint-Jean, près d'El-Volo. On passa la nuit dans ce lieu, & le jour suivant l'Armée continua sa marche, ayant les Infants à l'avant-garde comme la veille; au centre les bagages, entre les Troupes de Catalogne qui formoient l'aile droite, & les Almogavares qui étoient à la gauche, sous les ordres de Dom Jean Fernandez de Lune; & à l'arriere-garde, le Roi d'Arragon avec Dom Pedre d'Exérica & d'autres Seigneurs. Galvan d'Angléfola, qui commandoit la Compagnie de l'Infant Dom Ferdinand, frere du Roi, & Dom Artal de Cabréra, escortoient la partie du bagage qui étoit derriere. Quelques Cavaliers & Fantassins s'étant écartés du gros de l'armée, pendant que l'on étoit en route, allerent insulter la Tour de Nidoleres; & ils l'attaquerent avec tant de vigueur, qu'avant que le Roi fût venu pour les empêcher, ils l'emporterent de force, la réduisirent en cendres, & tuerent tous ceux qui la défendoient, sans vouloir faire quartier à aucun. L'armée fut camper dans une grande prairie proche d'Elne, où l'Evêque de Husca & Hugues d'Arpajon vinrent encore parler au Roi Dom Pedre en faveur du Roi Dom Jayme; mais comme ils ne demandoient que ce qui leur avoit déja été refusé, ils remporterent la même réponse que la fois précédente. Le lendemain le Roi marcha droit à Canet; & ayant posé son Camp sur le bord de la riviere, devant le château, on commença à courir la campagne, & à faire le dégât dans le Pays. (*b*)

Le Roi d'Arragon désapprove la protection que le Pape donne au Roi Dom Jayme.

Le même jour, dernier de Juillet, le Légat vint au camp pour tâcher de ménager quelque accommodement; mais le Roi Dom Pedre, qui avoit autant d'envie de garder ce qu'il avoit pris que de s'emparer de ce qui lui restoit encore à acquérir, lui fit la même réponse qu'aux autres. Se plaignant aussi de la protection que le Roi Dom Jayme trouvoit auprès du Saint-Siege, le Roi d'Arragon

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

(*b*) Les mêmes.

ſe recria fort ſur ce qu'après le refus que le Pape lui avoit fait d'envoyer un Cardinal, en qualité de Légat, pour arranger & terminer ſes différends avec l'Infant Dom Ferdinand ſon frere, quoiqu'il l'eût demandé & fait demander en ſon nom par l'Infant Dom Pedre ſon oncle, Dom Jayme ſon beau-frere avoit trouvé le moyen d'en faire déja venir deux ſolliciter en ſa faveur. Il dit qu'il ne voyoit point quel pouvoit être le motif de cette diſtinction, parce que de tous les Rois d'Arragon juſqu'à lui, il n'y en avoit eu aucun qui n'eût répandu ſon ſang pour le ſervice de Dieu & de l'Egliſe; qu'il étoit lui-même celui de tout le monde, à qui l'Egliſe Romaine avoit le plus d'obligation; que ſi le Pape croyoit qu'il lui fût redevable de la Sardaigne, il ſe trompoit fort; qu'à cet égard il n'avoit de lui qu'un morceau de parchemin, qui étoit la Bulle de donation, mais que c'étoit ſon pere qui avoit conquis ce Royaume par la voie des armes. Enfin, il ajouta encore pluſieurs autres choſes aſſez dures; en ſorte que le Légat s'en retourna très-mécontent, & ſe retira à Pian, où il s'arrêta quelques jours. (a) Tel eſt l'effet de la paſſion dans les hommes. Vouloir la réprimer, c'eſt ſouvent l'irriter. L'homme injuſte trouve mauvais que l'on embraſſe les intérêts de l'affligé. Quand il a une fois pris une réſolution, il s'inquiete peu de la juſtifier, pourvu qu'il parvienne à ſes fins. Il regarde même comme un outrage, la bonté & les égards qu'on a pour le mérite de ſon ennemi qu'il veut écraſer.

ANNÉE DE J. C. 1343 & ſuiv.

Après que l'armée ſe fut repoſée toute la nuit dans ce lieu, le Roi d'Arragon donna ordre le jour ſuivant, premier d'Août, à Raymond de Villa-Franca, Huiſſier Royal, & à François Fox, d'aller ſommer Dom Raymond, Vicomte de Canet, de lui remettre ſes forteresſes & châteaux, de ſe ranger lui-même ſous ſon obéiſſance, de paſſer à ſon ſervice, comme il l'avoit promis à Majorque, & d'exécuter ce que le Vicomte ſon pere & d'autres Barons avoient juré à Dom Jayme II, Roi d'Arragon. Le Vicomte demanda d'abord du temps pour répondre; mais Dom Philippe de Caſtro ſon beau-frere étant intervenu

Raymond, Vicomte de Canet, ſe remet en la puiſſance du Roi Dom Pedre.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

dans cette affaire, il consentit à la fin d'obéir. Rendu en conséquence à la tente du Roi, il dit à ce Prince qu'il venoit se livrer entre ses mains, conformément à la promesse qu'il lui en avoit faite, quand il avoit recouvré sa liberté à Majorque, & qu'il le prioit de lui marquer un endroit pour se retirer. Ainsi le Roi lui permit de choisir telle Place qu'il voudroit du Diocese de Gironne. (*a*)

Le Roi d'Arragon le relegue dans le Diocese de Gironne, s'assure de sa Vicomté, & s'empare de plusieurs châteaux.

Malgré cette soumission du Vicomte, il s'éleva une forte querelle entre les Habitants de Canet & deux Capitaines, appellés Guillaume Cesfonts, & François Dolms, Gentilhommes du Roussillon, à qui le Roi Dom Jayme avoit confié la garde de ce lieu; mais la garnison fut contrainte d'évacuer la Place. Le Dimanche suivant, troisieme jour d'Août, le Vicomte fit livrer le Château de Canet à Dom Philippe de Castro, au nom du Roi d'Arragon, qui envoya ce Seigneur avec la Vicomtesse sa femme & toute sa famille sur une galere, s'établir dans un lieu à leur choix de l'Evêché de Gironne, avec défense d'en sortir. Le lendemain le Roi fit fortifier ce Château, y logea un bon corps de Troupes avec des vivres, & ordonna à Dom Philippe de Castro de le remettre à Guillaume de Guiméra, Chevalier de Saint-Jean. Dans le même temps, on emporta de force, proche de la mer & de Canet, le Château de Sainte-Marie-de-la-Mer, que le Roi fit fortifier. Un autre Château près de Perpignan eut le même sort. On en prit encore un troisieme qui fut brûlé, & on fit des courses & le dégât dans les Campagnes autour de Perpignan. (*b*)

On fait le dégât dans les environs de Perpignan.

Le Mercredi, six d'Août, le Roi partit de Canet avec son armée en bon ordre, & alla camper proche de Perpignan, entre la Ville & une maison appellée Basoles, qui appartenoit aux Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean. Après que l'on eut dressé les tentes, les habitants de Perpignan firent quelques sorties; mais ils furent toujours repoussés avec perte, & Guillaume Cesfonts, qui étoit passé de Canet à Perpignan, fut blessé & fait prisonnier dans un de ces chocs. On les somma de se rendre; & comme ils ne firent aucune réponse, le Roi Dom Pedre qui n'avoit

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT.

(*b*) Les Auteurs cités précédemment, & d'autres.

Digitized by Google

point assez de forces pour les assiéger, employa quelques jours à saccager leurs campagnes jusqu'à un endroit appellé Vernet. Ayant appris dans ce lieu qu'un corps de quinze cents hommes descendoit de Cerdagne au secours de Perpignan, il détacha Dom Pedre d'Exérica avec deux cents Chevaux, & le Vicomte d'Isle avec quelques Compagnies d'Infanterie, pour leur couper le passage; mais les Cerdagnois qui en eurent avis, prirent si bien leurs mesures, qu'ils entrerent dans Perpignan, sans être découverts. On soumit cependant Soles, on brûla un autre lieu nommé Saint-Etienne; & après le retour de Dom Pedre d'Exérica & du Vicomte d'Isle, le Roi passa la riviere avec toute l'armée, & se retira à Canet, où il séjourna le Jeudi & le Vendredi, Fête de Notre-Dame d'Août, pour attendre des vivres. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

Samedi, seizieme jour d'Août, l'armée se remit en marche; & portant par-tout le fer & le feu, elle alla à quelques lieues de Canet. Sur le soir, le Cardinal Légat vint au camp renouer la négociation pour un accommodement. A tout ce qu'il avoit dit précédemment, il ajouta plusieurs autres raisons très-fortes qui avoient toutes pour base le zele, la justice & la clémence; & le Roi ne pouvant refuser d'y avoir égard, fit cesser le dégât, & promit de délibérer avec son Conseil sur ce qu'il devoit faire: en sorte que le Légat retourna à Pian. Le lendemain le Légat se rendit de nouveau auprès du Roi; & secondé de l'Evêque de Huesca & d'autres personnes bien intentionnnées, il fit de si vives instances, que le Roi d'Arragon jugea enfin à propos, de l'avis de son Conseil, de consentir à une treve, qui devoit durer jusqu'à la fin du mois d'Avril de l'année suivante, sans préjudice toutes fois à ses droits. Les conditions furent que le Roi Dom Jayme ne commettroit aucune hostilité dans les Etats du Roi d'Arragon en terre ferme, n'inquiéteroit en aucune maniere les Vicomtes de Canet & d'Isle, ni les autres Gentilshommes du Roussillon qui avoient porté les armes contre lui, ou qui s'étoient rangés sous l'obéissance du Roi Dom Pedre, & ne formeroit nulle entreprise, ni sur leurs Places, ni sur cel-

Le Pape ménage par son Légat une treve de huit mois.

(a) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

les dont le Roi d'Arragon s'étoit saisi. Cette treve fut publiée le Mardi, dix-neuvieme d'Août. Le Roi d'Arragon l'accorda sous prétexte de vouloir montrer de la déférence pour le Saint-Siege, & de la considération pour le Cardinal-Légat; mais il est sûr que d'autres motifs le firent agir. Outre qu'on insinue dans son Histoire, qu'il étoit hors d'état d'assiéger Perpignan, & de continuer la guerre faute de vivres & de munitions, on ne peut douter qu'il ne craignît le retour de Gaston II, Comte de Foix, qui étoit allé seconder le Roi de Castille au siege d'Algezire, avec Roger-Bernard son frere, Vicomte de Castelbon, une partie de ses Vassaux, & un corps de Noblesse Françoise, parce qu'il savoit que ce Seigneur étoit entierement devoué au Roi Dom Jayme. (a) C'est ainsi qu'avec le secours de la Politique, on trouve communément le moyen de colorer, pour sa propre gloire, les actions auxquelles on est le plus forcé, & qu'on s'en fait même souvent un mérite; mais avec le temps le rideau se tire, & tout se découvre, comme il arriva à l'égard du Roi Dom Pedre.

Retraite & retour du Roi d'Arragon dans ses Etats.

La treve conclue, le Roi d'Arragon retourna à Canet, garnit cette Place de vivres & de munitions, la fortifia en faisant nettoyer le fossé & rétablir les murs, & y logea quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie sous les ordres de Guillaume de Guimérans, Chevalier de Saint-Jean, qu'il fit Gouverneur de toutes les Places du Roussillon qui étoient sous son obéissance. De-là il fut camper proche d'El-Volo; & ayant repassé les Pyrénées avec son armée, le Vendredi, vingt-deuxieme d'Août, il s'arrêta à Jonquieres. Il revint ensuite à Figueres; & les Infants, Barons & Gentils-hommes ayant repris les mêmes logements qu'ils avoient occupés avant le commencement de la campagne dans le Roussillon, ils y resterent jusqu'à ce que le Roi leur permît de se retirer, & licencia les troupes. Le Roi nomma Capitaine-général des Vigueries de Gironne, de Bésalu, d'Ossone, de Vich, de Ripol, de Campredon & d'autres, Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Isle, avec ordre aux peuples de tous ces quar-

(a) Les mêmes.

Digitized by Google

tiers de lui obéir, & donner du secours, de même qu'ils y étoient obligés envers sa propre personne. Galcéran Marquet, Vice-Amiral, fut envoyé avec sept galeres à l'Isle de Majorque, pour en garder les Côtes, & Aymar Delvey resta sur la Côte du Roussillon avec une autre partie de la flotte. (a)

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

Le Roi Dom Pedre ayant fait toutes ces dispositions, passa à Gironne, & se rendit de-là en droiture à Barcelonne, un Mercredi, vingt-septieme jour d'Août. A son arrivée, il fit payer aux Infants, Barons & Gentilshommes presque tous les appointements qui leur étoient dus, afin de les engager à marcher au mois de Mai suivant. Il travailla ensuite à se mettre en état de continuer la guerre dans le Roussillon & la Cerdagne, dès que la treve seroit expirée, sans s'inquiéter même de quelques embarras qui lui étoient survenus en Sardaigne, tant il étoit aheurté à la destruction du malheureux Roi Dom Jayme; & ayant été à Valence, & de-là dans différentes Villes du Royaume d'Arragon solliciter du secours, qu'il obtint partie de gré, partie de force, il revint à Barcelonne presser les grands préparatifs qu'il faisoit. (b)

Mouvement qu'il se donne pour se mettre en état de continuer la guerre.

Quoique, durant toute la campagne en terre-ferme, le Roi Dom Pedre n'eût point trouvé d'armée à combattre, le Roi Dom Jayme ne s'étoit pas moins donné tous les mouvements possibles pour lui en opposer une; mais ce fut toujours inutilement, faute d'argent. De-là vint qu'il se tint renfermé dans Perpignan, résolu de défendre cette Place jusqu'à la derniere extrémité. Persuadé cependant qu'il pouvoit compter sur l'amitié de Gaston II, Comte de Foix, son parent, il l'appella plusieurs fois à son secours; mais ce Seigneur, qui étoit au siege d'Algezire, différa quelque temps d'acquiescer à sa demande, par envie de signaler son zele contre les infideles, & mourut enfin malheureusement à Séville dans le mois de Septembre, lorsque vaincu par les instances réitérées du Roi Dom Jayme, & assuré de son besoin pressant, il avoit repris la route du Roussillon & de ses Etats. Le Roi Dom Jayme

Le Roi de Majorque cherche de l'appui.

(a) Les Auteurs cités précédemment.
(b) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1343 & suiv.

chercha encore à se faire des amis ; & dans cette vue, il s'acquitta, le quinzieme jour du mois d'Août, envers Guarin de Château-neuf, Seigneur d'Apchier, de la somme de douze cents écus d'or du coin du Roi de France, qu'il lui devoit pour ses prétentions sur le Vicomté de Castelnau dans le Valespir, en lui vendant & cédant à pareil prix le Village de Saint-Côme. Dom Jayme avoit acheté cette Vicomté de feu Aymeri VI, Vicomte de Narbonne, cousin de Guarin de Château-neuf. (*a*)

Il ne peut avoir d'argent.

Dès que le Cardinal-Légat eut apporté à Perpignan la nouvelle de la treve, le Roi Dom Jayme ne s'occupa plus que des moyens de se procurer de l'argent. Il chercha à vendre ou à engager au Roi de France ou à quelques Cardinaux la Seigneurie de Montpellier, & les Vicomtés d'Omelas & de Carladez ; mais le Roi d'Arragon, instruit de ses démarches, ne négligea rien pour le traverser. Dom Pedre écrivit au Pape le dixieme jour de Septembre, pour le prier d'empêcher qu'aucun Cardinal ne fît cette acquisition, sous prétexte qu'outre son droit de Suzeraineté, ces Domaines lui étoient substitués, & étoient tombés en commise. Il fit faire de pareilles remontrances au Roi Philippe de Valois par son Ambassadeur à la Cour de France ; & on y eut tellement égard, que les propositions du Roi Dom Jayme furent par tout rejettées. Celui-ci eut même la mortification d'apprendre que le Roi de France, non content de se refuser à sa demande par complaisance pour l'Arragonnois, avoit encore donné le cinquieme jour de Septembre, des Lettres, qui furent notifiées le dixieme du même mois par ordre du Roi d'Arragon aux Sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire & de Bigorre, pour défendre à ses Sujets de mener hors du Royaume aucune chose qui pût être préjudiciable au Roi Rom Pedre ou aux terres de son obéissance. (*b*)

Mort de l'Infant Dom Ferdinand son frere.

Le Roi Dom Jayme avoit encore eu le chagrin de perdre l'Infant Dom Ferdinand son frere, dont la bravoure & la fermeté lui auroient été très-utiles dans la triste situation

(*a*) ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

(*b*) ZURITA, BALUZE, dans les vies des Papes d'Avignon, & l'Histoire de Languedoc, & d'autres.

Digitized by Google

situation où il se trouvoit. Ce Prince mourut au plus tard en cette année 1343, puis Jacques Maissende, Procureur des Droits Royaux à Montpellier, donna en cette même année aux Consuls de Frontignan, comme on le voit dans les Archives de cette Ville, suivant l'Histoire de Montpellier, une quittance de cinquante livres, par laquelle il déclara que cette somme étoit due *jadis* à Dom Ferdinand *de bonne mémoire*, frere du Roi. (*a*) Je me persuade qu'il reçut la sépulture dans le Couvent des Jacobins à Montpellier, & que ce fut pour le repos de son ame, que l'Infante Donna Isabelle sa niece y fit faire un service en 1358, quand elle passa par cette Ville pour aller épouser Jean, Marquis de Montferrat.

ANNÉE DE J. C. 1343.

Au moyen de la défense du Roi de France, il paroît que le Roi Dom Jayme se vit abandonné de la plupart des amis qu'il avoit dans les Etats de ce Prince. Eléonor de Comminges, Comtesse de Foix, & Tutrice de Gaston Phœbus son fils, fut presque la seule qui lui resta constamment attachée. Le Roi d'Arragon informé qu'elle lui rendoit tous les services qui lui étoient possibles, fit ses efforts pour l'en détourner. Il lui envoya, le sixieme de Janvier de l'an 1344, par Arnaud, Archevêque d'Aix, Légat du Pape, la copie d'un traité qui avoit été passé autrefois entre Pierre III, Roi d'Arragon, son bis-aïeul, & Roger-Bernard, Comte de Foix, pour lui faire entendre qu'il ne lui étoit point permis, ni au jeune Comte de Foix son fils, de donner du secours au Roi Dom Jayme dans les circonstances présentes; mais la Comtesse Eléonor se contenta de lui répondre, qu'elle & son fils ignoroient les conditions qui étoient portées par ce traité, & que le Roi de Majorque y eût contrevenu. En vain le Roi Dom Pedre la pressa encore de nouveau quelque temps après de refuser tout secours au Roi Dom Jayme; elle lui fit réponse de Montgiscard le dix-neuvieme d'Avril, déclarant nettement que les conventions dont il lui avoit fait remettre copie, avoient été entiérement remplies, & qu'elle ne devoit par conséquent y avoir aucun égard. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Attachement de la veuve du Comte de Foix pour le Roi de Majorque.

Nouvelles sollicitations du Roi Dom Jayme auprès du Roi Dom Pedre pour obtenir la paix.

Pendant que cela se passoit entre le Roi d'Arragon &

(*a*) L'Histoire de Montpellier. (*b*) ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

Année de J. C. 1344 & suiv.

la Comteſſe de Foix, le Roi Dom Jayme qui ſe voyoit réduit dans un état ſi affreux, qu'il avoit à peine de quoi ſubſtenter ceux de ſes Sujets qui continuoient de le ſervir avec fidélité, fit de nouvelles inſtances pour obtenir la paix du Roi ſon beau-frere. Il lui députa au commencement de Janvier, un Religieux Auguſtin, appellé Bernard, avec une Lettre écrite de ſa main, par laquelle il le conjuroit d'écouter avec bonté ce Religieux, de conſulter ſa propre conſcience, de chercher le ſalut de ſon ame, dont tout Chrétien doit être plus jaloux que de toutes les choſes du monde, & de faire attention qu'il étoit ſon couſin & ſon beau-frere, & que le Ciel l'avoit placé dans un rang où il devoit rendre juſtice, même aux plus grands étrangers.

Réponſe du dernier.

Tout le contenu de cette Lettre étoit capable de toucher le cœur le plus dur, mais le Roi Dom Pedre n'en fut point ébranlé. Ayant donné audience au Pere Bernard, il lui dit qu'il avoit de juſtes raiſons pour ne point répondre à tout ce qu'il lui expoſoit de la part de Dom Jayme, & que ſi ce Prince avoit quelque choſe à lui faire ſavoir, il pouvoit le lui marquer lui-même par écrit, & être aſſuré d'avoir une réponſe conforme à la juſtice & à la raiſon. Il lui remit cependant un écrit qui portoit en ſubſtance, que ſi le Roi Dom Jayme avoit ſongé au ſalut de ſon ame, comme il le lui recommandoit, il auroit reconnu qu'il ne lui convenoit pas de faire l'inſulte à la Couronne d'Arragon, de ſe ſouſtraire de ſa dépendance, & que ſa révolte & tous les outrages qu'il lui avoit faits, étoient contre la charité, contre Dieu & contre la juſtice. Il ajoutoit que pour lui, toujours attentif à ſe conformer aux Loix divines & humaines, & zélé pour le bien public, celui de ſon ame & l'acquit de ſa conſcience, il avoit procédé juſtement contre Dom Jayme, comme un Juge & Souverain contre un homme lige, ſon Vaſſal & ſon Sujet, pour ſa révolte, ſa déſobéiſſance & ſes autres crimes. Rappellant enſuite tous les excès dont on accuſoit le Roi Dom Jayme, & pour leſquels ce Prince avoit été condamné, il lui reprochoit encore d'avoir dit, que quand il auroit bu le ſang du Roi Dom Pedre, il ne ſe croiroit pas encore vengé de l'affront qu'il prétendoit avoir

Digitized by Google

reçu, lorſqu'il avoit été cité à Barcelonne, & forcé de rendre hommage; d'avoir tenu d'autres diſcours injurieux; d'avoir cherché par des menées ſecretes à faire perdre à la Couronne d'Arragon la Suzeraineté ſur le Royaume de Majorque & ſur les autres Etats qui lui étoient annexés, & d'avoir ſollicité à cet effet l'alliance & l'appui des Rois de France & de Caſtille, de Donna Eléonore, Reine Douairiere d'Arragon, & des Infants ſes fils, des Républiques de Piſe & de Gênes, & même du Roi de Maroc, quoique Prince infidele & ennemi commun des Chrétiens; mais ſur-tout d'avoir oſé ſe préſenter en campagne pour combattre contre le Roi Dom Pedre & contre ſon Etendard Royal à Péguéra & à Santa-Ponça, le jour que le Roi d'Arragon avoit pris terre à Majorque; d'avoir détruit en vrai tyran la Ville de Majorque, & les autres Places de ſa dépendance, par des exactions exceſſives & par différentes ſervitudes; de s'être emparé de la Vicomté d'Iſle, depuis la treve qui avoit été accordée à la priere du Légat du Pape, & après la retraite des troupes que le Roi Dom Pedre avoit dans le Rouſſillon; d'avoir commis d'autres violences contre les perſonnes & les Etats qui étoient compris dans la treve, & d'avoir violé ſa foi en d'autres points. Enfin, après avoir fait l'apologie de ſa conduite, il concluoit par dire qu'il étoit notoire qu'un Vaſſal ne pouvoit alléguer que des exceptions & des défenſes juridiques contre un Seigneur & un Juge ordinaire, qui employoit contre lui les voies de juſtice, & que c'étoit la ſeule reſſource qui lui reſtât de plein droit, & qui pût lui être utile; mais qu'à l'égard de Dom Jayme, il n'avoit plus d'autre parti à prendre que de ſoumettre ſa perſonne & ſes Domaines, puiſque ſa condamnation avoit été prononcée juridiquement. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Ayant ainſi congédié le Pere Bernard le douzieme de Janvier, le Roi Dom Pedre, qui avoit appris ſix jours auparavant, que le Roi Dom Jayme avoit deſſein de venir ſecretement le trouver, en habit de pélerin ou de Religieux, ou ſous quelque autre déguiſement, réſolut de ſaiſir cette occaſion pour s'aſſurer de ſa perſonne. En con-

Il veut faire arrêter le Roi Dom Jayme.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

séquence il écrivit le même jour que le Pere Bernard partit, au Bailli de Figueres, de mettre des espions dans tous les passages de ce Bailliage, & dans d'autres endroits, afin d'arrêter le Roi de Majorque, en cas qu'il se présentât, & de le conduire sous bonne garde à la Tour de Gironnelle. Il envoya un pareil ordre au Gouverneur du Vicomté de Bas, à celui de Torella de Mongriu, & aux Jurats de Gironne; mais on peut croire que le Roi Dom Jayme en fut prévenu, ce qui fit qu'il ne se hasarda point à faire le voyage. (a)

Réunion du Royaume de Majorque, des Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, &c. à la Couronne d'Arragon.

Non content de cette rigueur, le Roi d'Arragon voulut ôter à ce malheureux Prince toute espérance d'accommodement. Pour cet effet, il manifesta entiérement ses intentions un Lundi, vingt-neuvieme jour de Mars, par la réunion qu'il fit publiquement, étant dans la Chapelle Royale de Barcelonne, du Royaume de Majorque, des Isles de Minorque & d'Iviça, des autres Isles adjacentes, & des Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valespir & de Colibre ou Colioure, aux Royaumes d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelonne. Il déclara qu'il incorporoit à perpétuité tous ces Etats à sa Couronne, pour être sous une seule & même domination, sans pouvoir jamais en être séparés ni aliénés en aucune maniere, jurant que ni lui ni ses Successeurs ne les rendroient au Roi Dom Jayme, ni ne les engageroient ou donneroient à foi & hommage à ses enfants & descendants, ni à toute autre personne, soit par donation entre-vifs ou par disposition testamentaire, pour quelque raison que ce fût, pas même sous prétexte d'un accommodement ou d'une paix; & qu'en cas que cette union se rompît, il consentoit que les Infants Dom Pedre & Dom Berenger ses oncles, l'Infant Dom Jayme son frere, leurs postérités, & les Communautés & particuliers du Royaume de Majorque & des Comtés s'y opposassent de toutes leurs forces, & fussent en ce cas non-seulement exempts d'obéir ni à lui ni à ses Successeurs, mais relevés de tout hommage & serment de fidélité. Il chargea en outre ses Successeurs de jurer & confirmer publiquement, à

(a) ZURITA.

leur avénement au Trône, tout ce qui étoit porté par l'Acte d'union, avant que d'avoir reçu le ſerment de fidélité de leurs Vaſſaux, auxquels il devoit être libre de le refuſer juſqu'à ce que cela fût fait. Tout ceci ſe paſſa en préſence de quatre Syndics de l'Iſle de Majorque, & des Députés des Villes des autres Etats, qui approuverent tous ces diſpoſitions, & promirent ſolemnellement de s'y conformer, de même que les Infants & les Seigneurs & Gentilshommes qui avoient été mandés à cet effet par le Roi Dom Pedre, comme pour une affaire qui intéreſſoit le bien public de la Monarchie. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Comme le Roi Dom Pedre ne ſongeoit qu'à achever de dépouiller entiérement le Roi Dom Jayme, il s'occupa tout entier pendant ſon ſéjour à Barcelonne à faire les préparatifs néceſſaires pour entrer dans le Rouſſillon. Entre autres machines de guerre, on conſtruiſit des Mantelets, qui, pour la défenſe & pour l'approche, valoient ceux d'aujourd'hui, quoiqu'ils fuſſent faits un peu différemment. C'étoient des eſpeces de galeries courtes, à l'épreuve des meilleures armes offenſives de ce temps, couvertes de peaux, & garnies ſur les côtés d'oſier verd pour réſiſter aux feux d'artifice. A la faveur de cet inſtrument, on deſcendoit dans le foſſé, & l'on approchoit de la muraille, que l'on piquoit de dedans le Mantelet avec un grand bâton ou une barre de fer pour faire breche. (b)

Grands préparatifs de guerre du Roi Dom Pedre, pour rentrer dans le Rouſſillon.

Le Pape Clément cherchoit cependant à ménager un accommodement entre ces deux Princes, & à faire prolonger la treve juſqu'à la Saint-Michel. Il envoya à cet effet vers le Roi d'Arragon, Arnaud, Archevêque d'Aix, qui trouva ce Monarque toujours inflexible; en ſorte que tous les mouvements qu'il ſe donna pour accorder les deux Rois, furent inutiles. Les inſtances même du Légat ne parurent ſervir qu'à irriter la cupidité du Roi Dom-Pedre, & ſon ardeur à s'emparer du Rouſſillon & de la Cerdagne. (c)

Le Pape s'entremet inutilement de pacifier les deux Rois.

Avant que de ſe mettre en campagne, le Roi d'Arragon voulut aller à Monſerrat faire une offrande à la Sainte

Offrande du Roi Dom Pedre à Notre-Dame de Monſerrat.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.
(b) Les mêmes.
(c) Baluze & Zurita.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Vierge, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée le jour de sa descente dans l'Isle de Majorque. Il partit en conséquence de Barcelonne un Mercredi, dix-huitieme jour d'Avril, avec vingt-cinq chevaux seulement; & arrivé le lendemain à la Montagne de Monserrat, il la monta à pied avec tout son monde jusqu'à la Chapelle de Notre-Dame, où il présenta une galere d'argent. De retour à Barcelonne, il manda les Riches-hommes, les Seigneurs, & la Noblesse & les Jurats des Villes & Places de ses Etats, pour leur faire jurer l'union qu'il avoit faite du Royaume de Majorque, & des Comtés de Roussillon, de Cerdagne, de Conflant, de Valespir & de Colibre à la Couronne d'Arragon; ce qui fut exécuté le troisieme jour de Mai. (a)

Les hostilités recommencent par terre & par mer.

Environ le même temps, il apprit que quelques galeres de Monaco & de Colibre, qui étoient au service du Roi Dom Jayme, infestoient les Côtes de Catalogne; & Matthieu Mercer, son Vice-Amiral, étant revenu du siege d'Algezire, où il avoit acquis de la gloire, & que le Roi de Castille avoit conduit depuis peu à une heureuse fin, le Roi Dom Pedre lui ordonna d'aller avec cinq galeres de Valence leur donner la chasse. La guerre recommençoit aussi dans le Roussillon. Quarante Chevaux & une Compagnie d'Infanterie étant sortis de Perpignan, firent le dégât sur le territoire de Canet. Lorsqu'ils furent devant la Place, un Corps de treize Chevaux sortit contre eux pour les harceler. Peu après, Guillaume de Guimerans, Chevalier de Saint-Jean, qui commandoit à Canet, & qui avoit le Gouvernement du Roussillon pour le Roi Dom Pedre, suivit bientôt ce détachement à dessein de le rappeller; mais celui-ci étoit déjà si près des ennemis avant qu'il l'eût atteint, qu'on ne pouvoit plus se retirer sans danger. A cette vue, le Gouverneur prit son parti, & fondant avec intrépidité à la tête de son monde sur les Troupes du Roi Dom Jayme, il pressa si vivement ces Fourrageurs, qu'il les défit, en tua & blessa plusieurs, & poursuivit les autres jusqu'à Perpignan. Il y avoit ainsi tous les jours des escarmouches entre les habitants de cette

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

Ville, & les Troupes en garniſon dans les Châteaux qui tenoient pour le Roi Dom Pedre. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

A cette nouvelle, & ſur des avis que le Roi Dom Jayme ſe diſpoſoit à entrer dans l'Ampurdan avec quelque Infanterie & Cavalerie pour ravager le pays, le Roi d'Arragon, qui avoit donné ordre de raſſembler ſes Troupes à Gironne le vingt-cinquieme d'Avril, partit promptement pour cette Ville. Il y reſta deux jours; & comme l'intention du Roi Dom Jayme lui fut confirmée par une Lettre qu'il y reçut de l'Infant Dom Pedre, il paſſa ſans différer à Figuieres, pour défendre l'entrée au Roi ſon beau-frere, & il s'y rendit un Vendredi, ſeptieme jour de Mai, avec ſoixante & dix chevaux. Lorſqu'il fut dans cette Place, il pardonna à l'Infant Dom Raymond-Berenger & à la Comteſſe Donna Marie Alvarez d'Exérica ſa femme, qui étoient accuſés d'avoir des liaiſons avec le Roi de Majorque; & en reconnoiſſance de cette bonté, l'Infant envoya défier le Roi Dom Jayme, & fit remettre au Roi d'Arragon la vallée de Bagnoles & quelques Châteaux. (b)

Le Roi Dom Pedre paſſe à Figuieres.

Le Roi Dom Pedre ne ſéjourna à Figuieres qu'autant de temps qu'il en fallut pour attendre la Cavalerie & l'Infanterie, qui lui venoient de Catalogne, & des Royaumes d'Arragon & de Valence. Toute ſon Armée étant raſſemblée, il la mena, le quatorzieme de Mai, à Jonquieres, & paſſa deux jours après la Montagne de Paniças avec ſes Troupes en bon ordre. Dans le même temps, quelques Soldats étant ſortis de Cluſa, qui tenoit pour le Roi Dom Jayme, ſe préſenterent pour le harceler, & tenterent d'enlever le bagage qui étoit au centre de l'armée; mais le Roi Dom Pedre détacha contre eux quelques Compagnies qui les obligerent de ſe retirer. Après qu'on eut franchi la Montagne, l'armée campa ſur le bord de la riviere de Tech proche d'Elvolo, entre ce lieu & Saint-Jean de Cortes. Elle ſe remit en marche le jour ſuivant, & le Roi d'Arragon allant avec ſon bataillon par la partie la plus élévée ſur le rivage de la

Il entre & porte la guerre dans le Rouſſillon.

(a) ZURITA.
(b) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Tech, on fit le dégât dans la campagne. Le Roi Dom Pedre fit prendre ensuite des vivres à toutes ses Troupes pour quatre jours; & étant entré dans le Roussillon, il s'avança le long de la Tech jusqu'aux marais d'Elne, où l'Armée s'établit le Jeudi suivant. De-là il fit un détachement commandé par Dom Pedre de Queralt, qui s'empara d'une tour située proche de la Ville, & y mit une Compagnie de Cavalerie sous les ordres d'un Gentilhomme appellé Ponce d'Escatzlar. Le même jour le Chevalier Guillaume de Guimerans se rendit maître de Villalonga, dont il fit passer les femmes & les enfants à Canet. Quelques Compagnies d'Infanterie allerent s'y loger par ordre du Roi, qui en envoya aussi d'autres de Cavalerie au blocus de Colibre, que Dalmao de Tozi, Viguier de Gironne, avoit commencé avec les Troupes de sa Viguerie. (*a*)

Il investit Argilers.

L'armée passa le jour suivant à la Plaine d'Argilers, & campa dans la partie d'en-bas du côté de la mer. Dès qu'elle y fut, le Roi Dom Pedre fit creuser un fossé entre son Camp & la Place, & on amena sur cette Côte tous les vaisseaux & les vivres qui étoient à Canet & à Portuendres. Comme on avoit résolu de faire le siege d'Argilers, le Roi étendit son armée vers Elne, jusqu'à une Tour appellée Pujols, qui appartenoit à l'Abbé de Fuenfrida. Il posta l'Infant Dom Pedre du côté du rivage; l'Infant Dom Jayme sur la hauteur; l'Amirante Dom Pedre de Moncada à main gauche de la Place, où le Roi étoit entre Pujols & Argilers, & Dom Guérau de Cervellon derriere lui; à main droite, les Vicomtes de Cardone & d'Isle, qui avoient derriere eux Dom Pedre Galceran de Pinos; & vers la montagne, Dom Pedre de Queralt. (*b*)

Un des principaux Barons du Roussillon abandonne le parti du Roi Dom Jayme.

Bernard de So, un des principaux Barons sujets du Roi Dom Jayme, cherchoit dans ce même temps à s'attacher au service du Roi d'Arragon, & cette affaire fut ménagée par le Vicomte d'Isle, qui promit entre autres choses, au nom du Roi Dom Pedre, à Bernard de So, qu'on

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. || (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

qu'on lui donneroit en Catalogne des Domain s équivalents en revénu & en étendue à la terre de Millars, ſi le Roi de Majorque reſtoit, par quelque voie que ce fût, en poſſeſſion des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Cet arrangement fait, le Roi Dom Pedre envoya dire à Pierre Alquer, Chevalier de Saint-Jean, & Prieur de Catalogne, de rappeller deux braves Chevaliers de ſon Ordre, nommés G. Dolens & Pierre Arnaud de Paretſtortes, qui commandoient pour lui dans le Rouſſillon, & qui étant attachés au Roi de Majorque, avoient fortifié Maſdeu, Palau & d'autres Châteaux que l'Ordre des Hoſpitaliers avoit dans cette Province, & il lui fit dire de mettre en leur place d'autres Chevaliers, qui fuſſent nés ſujets de la Couronne d'Arragon. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre cependant commença à faire dans les formes le ſiege d'Argilers, parce que regardant cette Place comme une des principales clefs du Rouſſillon, il fut décidé dans un grand Conſeil de guerre, qu'il falloit s'en rendre maître. On battit cette Ville avec trois machines de guerre, d'ont l'une s'appelloit Manganelle. Celle-ci conſiſtoit en une piece de bois, montée ſur une roue qui étoit dans le milieu. Il y avoit à un des bouts de la piece de bois une grande fronde pour jetter des pierres, & à l'autre extrémité un contrepoids, qui venant à tomber, faiſoit partir de la fronde les pierres avec tant de violence, qu'elles ébranloient & ouvroient facilement les murailles moins fortes alors qu'aujourd'hui. Sur ces entrefaites, les habitants de Brulla, qui étoient retournés à l'obéiſſance du Roi Dom Jayme, ayant fait connoître qu'ils vouloient rentrer au ſervice du Roi d'Arragon, le dernier leur envoya Guillaume de Comadolms avec quelques Troupes, pour recevoir leur hommage, & garder leur Place. Il arriva peu après au Roi Dom Pedre un renfort de deux cents cinquante Chevaux, qu'il fit porter ſur le chemin de Colibre.

On commence le ſiege d'Argilers.

Au commencement de Juin, l'Amirante attaqua, par ordre du Roi, une maiſon bien fortifiée, qui étoit proche de la Ville, & d'où l'armée ſouffroit beaucoup. Il fit éle-

La Ville manque d'être priſe.

(a) ZURITA,

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

ver à cet effet une plate-forme de bois, de dessus la quelle il battit fortement cette maison ; & ayant enfin emporté de force ce retranchement, il égorgea tous ceux qui y étoient. On donna dans le même temps un si vigoureux assaut à Argilers, qu'on se seroit emparé de la Place, si la nuit ne fût survenue.

Elle se rend par capitulation.

Après que les Assiégeants furent maîtres de la maison fortifiée, les habitants de la Ville songerent sérieusement à se rendre. Ils avoient été contenus jusqu'alors par le Gouverneur, qui étoit un François de grande distinction, appellé Géoffroi d'Estendart, & par quelques Génois qu'il avoit avec lui, & qui faisoient une vive résistance ; mais les habitants se croyant perdus, rien ne fut plus capable de les arrêter. Ils demanderent à parlementer, & convinrent de donner au Roi d'Arragon quinze otages, à condition qu'ils leur seroient rendus, si le Roi de Majorque leur envoyoit dans trois jours un secours suffisant pour faire lever le siege ; que s'ils n'étoient pas secourus, ils livreroient la Ville ; & qu'en cas qu'ils ne tinssent point parole, les otages resteroient à la merci du Roi Dom Pedre. En vertu de cet accord, il y eut une espece de suspension d'armes ; & le secours n'étant point arrivé avant le terme fixé, les habitants remplirent leur engagement un Dimanche sixieme jour de Juin. L'Amirante entra le premier dans la Place avec sa Compagnie, arbora sur les Tours les Etendards aux armes du Roi d'Arragon & aux siennes, & fit prisonniers le Gouverneur & ceux qu'il avoit avec lui en garnison, parce qu'ils avoient refusé d'accepter la capitulation. Dom Philippe de Castro le suivit aussi avec sa Compagnie, & plaça l'Etendard Royal sur la partie la plus élevée de l'Eglise. L'après-midi le Roi étant entré dans la Ville, arma Chevalier Dom Jayme d'Arragon son oncle, & donna le Gouvernement d'Argilers à Guillaume de Guimérans, Chevalier de Saint-Jean. (*a*)

Pujols a le même sort.

En possession de cette Place, le Roi d'Arragon fit battre vigoureusement la Tour de Pujols, qui étoit une maison forte avec un Château. Avant que de commencer

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

le siege d'Argilers, il avoit envoyé sommer l'Abbé de Fuenfrida de la lui remettre, & ceux qui y étoient, de lui prêter serment de fidélité, parce qu'il y avoit quelques Compagnies du Roi de Majorque, qui donnoient delà de fréquentes allarmes dans le Camp. Il avoit même défendu de l'insulter, jusqu'à la réponse de l'Abbé & des autres : mais irrité de leur refus, il avoit ravagé, le premier jour de Juin, toute la campagne qui étoit aux environs; & lorsqu'il fut maître d'Argilers, il serra cette Forteresse de si près, qu'elle se rendit par capitulation. ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Le Roi Dom Pedre mena ensuite son armée en bon ordre à Colibre, dont on continuoit le blocus, parce que c'est un Port très-important, & l'entrée du Comté de Roussillon par mer. Arrivé devant cette Place un Dimanche, treizieme jour de Juin, il assigna les postes pour le siege. Il s'établit dans l'endroit le plus élevé, qui commande la Ville du côté de la montagne. A sa gauche, vers la mer, étoit l'Infant Dom Jayme avec ses Troupes, & à sa droite, sur le chemin de Portuendres, l'Infant Dom Pedre & Dom Pedre d'Exérica. Le Vicomte de Cardonne se plaça dans le bas entre le Roi & l'Infant Dom Pedre, & l'Amirante avec le Comte de Pailhas près du rivage de la mer. Trois jours après, Dom Pedre d'Exérica alla avec trois cents chevaux & deux mille Fantassins, s'emparer du lieu appellé Saint-Jean, & recevoir l'hommage de ses habitants, & le Roi donna la garde de cette Place aux Capitaines Arnaud Guillaume de Besora & Pierre de Melan, & y envoya Pierre Cornella pour Alcayde du Château. Colibre est assiégée.

On commença le siege par la prise d'une Tour très-belle & très-forte, qui étoit dans un Fauxbourg sur une hauteur. Elle fut attaquée sans ordre du Roi Dom Pedre; & ceux qui la défendoient, reçurent d'abord les assaillants avec résolution, & en tuerent un bon nombre. Le Roi d'Arragon fit promptement rappeller ses troupes; mais comme elles s'étoient déja engagées si avant, que la retraite étoit extrêmement dangereuse, il donna ordre de continuer l'attaque. Dom Artal de Foces rallia aussi-tôt les soldats le On gagne une Tour & un Fauxbourg.

(a) ZURITA.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

mieux qu'il put; & s'étant mis à leur tête, il les encouragea tellement par ses paroles & par son exemple, qu'on s'empara de la Tour, quoiqu'avec assez de perte, faute de fleches. Après qu'on l'eut ainsi emportée de force, on insulta le Fauxbourg. Le combat fut très-vif ce jour-là; en sorte qu'il y eut beaucoup de sang répandu de part & d'autre: mais les défenseurs furent à la fin obligés de se retirer dans la Ville.

Nouveaux progrès du siege.

Sur ces entrefaites arriva au siege le Cardinal d'Embrun du Titre de Saint-Marc, qui y vint par ordre du Pape Clément VI, pour ménager, s'il étoit possible, quelque accommodement. Il fut reçu du Roi accompagné des Infants & de quelques Riches-hommes; mais on continua en sa présence de battre la Place; & le Roi ayant refusé d'accorder à sa priere aucun relâche aux assiégés, il se retira à Elne. Dom Nicolas Carroz & l'Amirante attaquerent avec leurs Troupes le Fauxbourg, où est le Couvent des Dominicains, & la Tour qui le commandoit. On montra beaucoup de fermeté de part & d'autre, ce qui rendit le combat sanglant; mais ceux qui défendoient ce quartier ayant été enfin forcés de céder, ils chercherent asyle dans la Ville, & on pilla le Fauxbourg, où Dom Pedre d'Exérica s'établit.

Le Commandant de la Place capitule.

Les Assiégeants encouragés par ces heureux succès, s'attacherent au corps de la Place, & y ayant fait une breche suffisante pour l'assaut, quelques Troupes s'avancerent à dessein de s'y loger. Pierre Raymond de Codolet, qui commandoit la garnison, ne put plus alors voir le danger sans effroi; & persuadé qu'une plus longue résistance ne pourroit lui être que funeste, il prit le parti de capituler. On proposa, au nom des habitants, les conditions, qui furent, que le Commandant & tous les gens de guerre, Génois & Soldats, sortiroient avec leurs armes & chevaux, & seroient escortés par quelques Compagnies, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté; qu'il ne seroit fait aux habitants aucun tort dans leurs biens, & qu'on leur rendroit au contraire tout ce qui leur avoit été pris dans le Fauxbourg que les Assiégeants avoient mis à sac, & qu'enfin ils seroient gouvernés suivant les usages & coutumes de Barcelonne. Le Roi Dom Pedre les accepta,

Digitized by Google

& donna des sauve-gardes pour quatre jours à Pierre Raymond de Codolet, & aux Compagnies Génoises de Cavalerie & d'Infanterie. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Le Cardinal d'Embrun revint le même jour au camp; & ayant eu une conférence particuliere avec le Roi, en présence seulement du Vice-Chancelier, il l'exhorta à recevoir en sa puissance le Roi Dom Jayme, ses enfants & ses Etats, en lui accordant la vie sauve, & s'engageant de ne faire aucun mal à sa personne, & de ne le point tenir dans une longue & dure prison. Pour délibérer à ce sujet, le Roi assembla le Conseil, & les Infants ayant été d'avis que l'on consentît à la demande, il le promit; mais cela ne servit à rien. Le Roi Dom Jayme déclara nettement au Cardinal, qui lui porta cette nouvelle à Perpignan, qu'il aimoit mieux perdre ses Etats que de se remettre au pouvoir du Roi Dom Pedre, disant qu'après avoir régné, il étoit honteux d'obéir, & d'abandonner ses Domaines par la crainte de la mort, & qu'en tout temps celle-ci le trouveroit le sceptre à la main. Ce changement étonna fort le Cardinal, qui en informa le Roi d'Arragon, & se retira. (b)

Grandeur d'ame du Roi Dom Jayme.

L'après-midi du jour suivant, qui étoit celui de Saint Jean-Baptiste, les Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui étoient en garnison à Colibre, sortirent de la Place avant le coucher du soleil, & prirent la route de Perpignan. Le Roi les fit escorter jusqu'à Elne, & le lendemain la Ville lui fut remise avec le Château, au haut duquel Dom Philippe de Castro arbora l'Etendard Royal. Tous les habitants commencerent l'après-midi à lui rendre hommage dans le Couvent des Dominicains, & le Roi Dom Pedre donna commission à Raymond de Barbéra, qu'il nomma Gouverneur de Colibre, de continuer le jour suivant de recevoir les ferments de fidélité. Une Tour qui étoit au haut de la Montagne de Colibre, se rendit ensuite, de même que le Château de Palau proche d'Elne, & le Roi d'Arragon donna la garde du dernier au Chevalier Guillaume de Guimérans. (c)

Colibre est remise au Roi d'Arragon.

(a) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.
(b) Les mêmes, & VINCENT MUT.
(c) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

La perte de Colibre fut d'une conſéquence infinie pour le Roi Dom Jayme. Outre que le Roi Dom Pedre lui enlevoit un bon Port pour les vaiſſeaux qui pouvoient venir à ſon ſecours, il en gagnoit un pour les ſiens. Toutes les Places & Forteresſes du Rouſſillon qui tenoient pour le Roi Dom Jayme, mettoient auſſi dans cette Ville leurs eſpérances, parce que de ſa conſervation dépendoient la défenſe & le ſecours de l'Etat. Juſque-là elles avoient cru devoir garder la fidélité à leur Souverain, & pouvoir ſe défendre; mais la réduction de Colibre abattit leur courage. Auſſi-tôt le Château de la Roca, & d'autres Forteresſes, ſongerent à ſe ſoumettre. Le Château d'Orta ſe livra au Roi d'Arragon, & la Ville d'Elne n'attendoit que l'arrivée de ce Prince pour en faire de même, parce qu'elle étoit entourée de tous côtés par les Places que le Roi Dom Pedre avoit en ſa puiſſance. Perpignan étoit dans de pareilles diſpoſitions que la Ville d'Elne; en ſorte que le Roi de Majorque ſe trouvoit extrêmement embarraſſé. Réſolu cependant de faire bonne contenance, il donna ordre de brûler dans cette Ville un poſte proche des murailles, à la garde duquel il étoit obligé d'avoir trois cents hommes; mais ceux qui en avoient la défenſe, s'y oppoſerent avec l'appui des habitants, & fortifierent une Egliſe pour réſiſter à leur Souverain, perſuadés que le Roi d'Arragon viendroit à leur ſecours, & que le Roi de Majorque ne pouvoit plus ſe ſoutenir ni armer un vaiſſeau, puiſque ſon ennemi étoit maître de toute la Côte du Rouſſillon juſqu'à Leucate. (a)

Situation affreuſe des affaires du Roi Dom Jayme.

Le Roi d'Arragon voulut en effet mener ſon armée en droiture à Perpignan, ne doutant point que la réduction de cette Ville, qui étoit la Capitale du Comté, n'entraînât celle de toutes les autres Places du Rouſſillon, & même de toute la Cerdagne; mais il lui ſurvint un embarras, qui manqua d'arrêter le cours de ſes conquêtes. Les Riches-hommes & les Seigneurs ayant beſoin d'argent, lui dirent clairement qu'ils ne le ſuivroient point, s'il ne leur donnoit la paye du mois de Juillet, ou du moins la moitié. Pour les ſatisfaire, le Roi fut obligé d'en-

Embarras du Roi d'Arragon.

(a) ZURITA, VINCENT MUT.

Digitized by Google

voyer à Barcelonne deux galeres, qui apporterent de l'argent, avec lequel on paya les Troupes. Rodrigue Ortez, Damoiſeau, de la Maiſon du Roi, alla auſſi dans le même temps, par ſon ordre, trouver Abuquer-Abuyahia, Roi de Tunis, pour affermir & renouveller la paix qui régnoit entre ce Prince Mahométan & le Roi de Majorque, & recevoir de lui douze mille livres de tribut qu'il devoit au dernier. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Quand on eut contenté les gens de guerre, le Roi partit de Colibre le premier jour de Juillet, & mena ſon armée devant le Château de la Roca, dont il fit le lendemain ravager tous les environs. Cette Place eſt très-forte & importante, & la garde en étoit confiée à un frere bâtard du Roi Dom Jayme, appellé Payen de Majorque. Dès que le Roi Dom Pedre eut poſé ſon camp, les habitants du Bourg qui tenoit au Château, offrirent de ſe ſoumettre. Ils donnerent des otages pour ſûreté; & les Troupes qui étoient chez eux en garniſon, ſe retirerent à Perpignan, eſcortées par Berenger de Rocafalva. Payen de Majorque rendit peu après le Château, & reſta priſonnier juſqu'à ce que le Roi Dom Jayme eût relâché d'autres perſonnes qu'il retenoit à Perpignan. C'eſt la ſeule mention qui ſoit faite de ce Prince dans l'Hiſtoire. Le même jour, l'Infant Dom Pedre ſe détacha avec trois cents Chevaux & deux mille Fantaſſins pour s'emparer de Tuir & de Miilars; & quoique ces deux Places euſſent offert de ſe rendre, il fallut uſer de violence contre la premiere. Monteſquiou, qui étoit un Château fort, fut auſſi inſulté par le Vicomte de Cardonne, & forcé de ſe ſoumettre. Ille, Bula & Moſſet ſuivirent ſon exemple. (*b*)

Réduction du Château de la Roca & de pluſieurs autres ſous ſon obéiſſance.

Après la réduction de tous ces Châteaux, le Roi Dom Pedre ayant donné le Gouvernement de celui de la Roca à Berenger de Rocafalva, conduiſit à Elne ſon armée dans le même ordre qu'en entrant dans le Rouſſillon, excepté que l'Infant Dom Pedre étoit reſté malade à Monteſquiou. Il mit le ſiege devant cette Ville le neuvieme de Juillet, & le même jour une Place des environs ſe ſoumit à lui à certaines conditions. Otréra & la Tour de Mada-

Elne aſſiégée par ce Prince.

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT. (*b*) Les mêmes.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

loch en firent de même le jour suivant, & Dom Gilabert de Centellas alla proche de Perpignan se rendre maître d'une maison forte, où il logea Arnaud de Canet avec une Compagnie, & prit prisonnier Pierre de la Beaume, Gentilhomme Provençal, qui étoit sorti de Perpignan à la tête d'un gros de Cavalerie. (*a*)

Arnaud de Roquefeuil, mécontent du Roi Dom Jayme, offre ses services au Roi d'Arragon.

Dans le même temps arriverent au camp des Envoyés d'Arnaud de Roquefeuil, Seigneur de Roquefeuil au Diocese de Nimes, l'un des principaux Chevaliers de France, & allié de la Maison d'Arragon. Ce Seigneur étoit outré contre le Roi de Majorque, à l'occasion de la mort malheureuse de Bernard de Roquefeuil son fils, qui s'étoit attaché à son service. (*) Ne respirant que la vengeance, il envoyoit faire des excuses au Roi Dom Pedre, de ce que son fils avoit porté les armes contre lui en faveur du Roi Dom Jayme; & non content de protester que ç'avoit été malgré lui, il offroit de venir le servir dans la guerre qu'il faisoit, avec cent ou deux cents Chevaux, qui seroient fournis par ses parents, ou de lui amener le Comte d'Armagnac à la tête de cinq cents ou mille hommes d'armes, & de trois mille Fantassins. Le Roi Dom Pedre répondit aux Envoyés, qu'il avoit été très-touché de la mort de Bernard de Roquefeuil, en considération des services signalés que quelques-uns de la même Famille avoient rendus aux Rois d'Arragon, sur-tout à la conquête du Royaume de Valence, où ils avoient un établissement & de gros biens; qu'il n'avoit point désapprouvé,

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*) Zurita dit que Bernard de Roquefeuil fut tué cruellement par ordre du Roi Dom Jayme; mais M. l'Abbé de Grefeuil dans l'Historien de Montpellier, rapporte le fait tout autrement. „ Nos Mémoires particuliers, dit-il, „ racontent que le Roi Dom Jayme étant venu à Montpellier en 1343, dans „ le temps qu'il étoit poursuivi le plus vivement par le Roi d'Arragon, il „ voulut, pour dissiper ses ennemis, donner un Bal dans le Palais qu'il occupoit alors, & qui est encore appellé la Maison du Roi de Majorque. On „ raconte donc, continue-t-il, que le Roi étant à table dans cette maison, „ Bernard de Roquefeuil, qui lui versoit à boire, répandit du vin sur un habit de satin blanc que le Roi portoit ce jour-là, & que le Roi en fut si fort irrité, qu'en le repoussant brusquement, il le blessa du couteau qu'il avoit à „ la main; en sorte que Bernard en mourut peu de jours après. "

Digitized by Google

vé, que ce jeune Seigneur & quelques autres ſe fuſſent rangés contre lui ſous les Etendards du Roi Dom Jayme, parce qu'il eſt ordinaire aux jeunes gens, qui veulent s'exercer dans la profeſſion des armes, de prendre, ſans aucun examen, le parti de ceux auxquels ils s'affectionnent; qu'au reſte il étoit très-obligé à Arnaud de Roquefeuil de ſes offres; mais que comme il n'étoit queſtion que de réduire & punir un ſujet rébelle, que la guerre ſe faiſoit dans ſon Royaume & contre des naturels de Pays, & qu'il eſpéroit dans peu la terminer, il ne lui convenoit point de ſe ſervir de Troupes étrangeres pour cet acte de juſtice, principalement étant à portée & en état de renforcer ſon armée toutes les fois qu'il en ſeroit néceſſaire. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Arnaud de Roquefeuil, fâché de n'avoir pu faire éclater par cette voie ſon reſſentiment contre le Roi Dom Jayme, attendoit & cherchoit même ſans doute quelque autre occaſion, lorſque le Pape s'entremit de les réconcilier. Clément VI impoſa au Roi de Majorque une pénitence publique pour le meurtre de Bernard de Roquefeuil, qu'une colere précipitée lui avoit fait commettre, & le Roi Dom Jayme y ayant ſatisfait, paſſa en outre avec Arnaud une tranſaction, à Ville-neuve d'Avignon le vingt-troiſieme d'Avril de l'an 1348, par laquelle il céda pour l'appaiſer, la Baronnie du Pouget, & les lieux de Saint-Bauſile, de Pouzols, de Vindemion, &c. dépendants de la Vicomté d'Omélas. Le Roi Philippe de Valois déſapprouva d'abord cette diſpoſition, & fit mettre ſous ſa main tous ces biens, ſous prétexte que le Roi de Majorque navoit pu les démembrer de la Baronnie d'Omélas ſans ſa permiſſion; mais il en donna main-levée, & confirma la Tranſaction le vingtieme de Mars de l'an 1349, quoique pour des raiſons qu'on ignore, Arnaud de Roquefeuil ne fut mis en poſſeſſion de ces terres que le vingt-troiſieme d'Avril de l'année ſuivante (*b*).

Les deux premiers ſe réconcilient par l'entremiſe du Pape.

Cependant le Roi d'Arragon pouſſoit avec vigueur le ſiege d'Elne. Dès qu'il l'eut commencé, il s'étoit élevé une forte

Grand trouble dans la Ville d'Elne, favorable au Roi d'Arragon.

(*a*) ZURITA, & d'autres.
(*b*) L'Hiſtoire de Languedoc, & de Montpellier.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

querelle entre les habitants de cette Ville & la Garnison, & elle fut enfin portée si loin, que l'on en vint aux mains de part & d'autre. A la faveur de ce trouble, quelques hommes & femmes se présenterent sur les murailles, & appellerent les assiégeants à leur secours. Ceux-ci, charmés de cette conjoncture favorable, accoururent promptement, & plusieurs d'entre eux ayant escaladé les murs, pendant que les habitants tiroient en-haut quelques drapeaux avec des cordes, ils ouvrirent une porte par où leurs camarades entrerent avec fureur. On combattit tout le jour dans le bas de la Ville, & les soldats de la garnison se retirerent avec plusieurs habitants dans un fort qu'on avoit fait au milieu de la Place, où il y avoit déja un gros corps de troupes. Sur le soir, le Roi Dom Pedre, informé que l'on étoit maître de cette partie de la Ville, donna ordre, pour empêcher le pillage, à Ponce de Santapau, qui étoit un Seigneur de grande distinction, & très-versé dans l'Art militaire, à Dom Guerou de Cervellon, & à Valguarnéra, de rallier les troupes; ce qui fut exécuté (*a*).

Capitulation de cette Place.

Il y avoit pendant ce temps-là une grande division dans le haut de la Ville entre les Soldats de la garnison & les habitants, qui se défioient également les uns des autres, & se tenoient tous sur leurs gardes; mais le jour suivant, qui fut l'onzieme de Juillet, ceux qui étoient dans le fort au milieu de la Place, se trouverent réduits à une si grande extrémité faute d'eau, qu'ils prirent le parti de capituler, afin d'éviter de plus grands maux. Roger de Revenach, qui commandoit à Elne pour le Roi Dom Jayme, ayant donc demandé à parlementer, le Roi d'Arragon lui envoya Galcéran de Belpuch, son Majordome; & après bien des débats, on convint que la Place seroit remise au Roi Dom Pedre, avec les armes & munitions qu'il y avoit dans le Fort; que le Commandant & la garnison resteroient prisonniers, jusqu'à ce que le Roi Dom Jayme eût relâché Arnaud de Corbéra, & d'autres personnes qu'il tenoit aussi prisonniers dans le Rouffillon & la Cerdagne, pour ôtages des Places qui étoient sous l'obéissance du Roi d'Arragon; & qu'alors ils seroient renvoyés avec leurs armes,

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

leurs chevaux & tous leurs effets, à condition qu'ils ne ſerviroient plus le Roi Dom Jayme, & ne ſeroient plus à ſa ſolde, tant que dureroit la guerre contre ce Prince. En conſéquence de cette capitulation, on livra le lendemain au Roi d'Arragon la Forteresſe qui étoit dans le haut de la Ville, & Dom Philippe de Caſtro étant entré dans la Place avec ſa Compagnie de Cavalerie, arbora l'Etendard Royal ſur la Tour de l'Egliſe Cathédrale. On renvoya les Soldats François qu'on y trouva, & on garda priſonniers Roger de Revenach, & les autres Capitaines, Gentilshommes & Soldats qui étoient du Rouſſillon. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

D'un autre côté, Dom Gilabert de Centellas, qui étoit à Canet avec quelques Compagnies de Cavalerie, fit faire des courſes ſur le Territoire de Saint Hypolite. Les Almogavares firent auſſi le dégât juſqu'à Clayra, & les habitants de cette derniere Place & de Saint-Hypolite livrerent quelques combats aux Troupes de Dom Gilabert de Centellas, & aux habitants de Saint-Laurent. (b)

On commet diverſes hoſtilités.

Après la reddition de la Ville d'Elne, le Roi de Majorque, qui n'avoit point d'armée à oppoſer au Roi Dom Pedre, comprit que ce Prince ne tarderoit pas à venir le trouver à Perpignan; & quelqu'envie qu'il eut de tout ſacrifier pour défendre cette Capitale du Rouſſillon, il jugea aux diſpoſitions des habitants, que toute ſa fermeté & ſes efforts ſeroient inutiles. Dans cette extrémité, il appella à ſon ſecours différents Seigneurs de la Province de Languedoc; mais le Roi Philippe de Valois, qui favoriſoit hautement le Roi d'Arragon, leur défendit de ſortir du Royaume. Un abandon ſi général lui fit voir tout le danger qu'il couroit; & perſuadé que ſa perte étoit aſſurée, il crut qu'il étoit de la prudence de chercher à la parer par un acte de ſoumiſſion. Rejettant alors tous les moyens que ſon grand cœur lui ſuggéroit, il ne penſa plus qu'à implorer la clémence de ſon ennemi. Dom Pedre d'Exérica en ayant eu avis, en informa le Roi Dom Pedre, qui lui donna pouvoir d'aſſurer le Roi de Majorque, que s'il ſe remettoit de plein gré & ſans aucune condition entre ſes mains, avec les Etats de Rouſſillon & de Cer-

Entrevue du Roi de Majorque avec Dom Pedre d'Exérica.

(a) Les mêmes.

(b) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

dagne, il lui accorderoit la vie ſauve, & que bien loin même de faire aucun mal à ſa perſonne, & de le tenir en priſon, il lui donneroit des preuves de ſa bonté. En conſéquence, Dom Pedre d'Exérica partit du camp à la tête de trois cents Chevaux & de mille Almogavares, & prit la route de Perpignan pour s'aboucher avec le Roi Dom Jayme. A quelque diſtance de cette Ville, il rencontra Pierre Raymond de Codolet, qui venoit au-devant de lui, pour lui dire de ſe détacher avec quinze Chevaux, & que le Roi de Majorque iroit le trouver avec une pareille eſcorte. Exérica accepta la propoſition, & l'entrevue ſe fit un Mardi treizieme jour de Juillet, dans une vigne, près du chemin Royal qui conduit à Elne. Le Roi Dom Jayme y eut une longue conférence avec ce Seigneur; & croyant pouvoir compter aveuglement ſur tout ce qu'Exérica lui dit de la part du Roi d'Arragon, il lui déclara qu'il étoit réſolu de ſe rendre à la diſcrétion de ce Prince. Dom Pedre d'Exérica lui jura qu'on lui tiendroit tout ce qui lui étoit promis, & le Roi de Majorque fit ſerment d'aller en perſonne le lendemain ſe remettre au pouvoir du Roi Dom Pedre, & de lui faire livrer tous les Châteaux & toutes les Places du Rouſſillon & de la Cerdagne. Cet accord étant fait entre eux, ils ſe ſéparerent, & Dom Pedre d'Exérica retourna le même jour joindre le Roi d'Arragon, qui entra alors dans la Ville d'Elne. (*a*)

Jean, Duc de Normandie, veut s'intéreſſer pour le premier.

Sur ces entrefaites, Guillaume de Villars, Maître des Requêtes en France, ſe rendit à Elne, par ordre de Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi Philippe de Valois, pour dire au Roi d'Arragon, que ce Duc venoit le voir, à deſſein de lui offrir ſa médiation dans cette guerre contre le Roi de Majorque, & pour lui demander, en attendant, une ſuſpenſion d'armes; mais le Roi d'Arragon, qui comptoit être maître le jour ſuivant de tout le Rouſſillon & de la Cerdagne, donna quelques défaites honnêtes. (*b*)

Le dernier ſe remet à la diſcrétion du Roi d'Arragon.

Dom Pedre d'Exérica retourna le jour ſuivant trouver

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

le Roi de Majorque, & il fut arrêté que le dernier viendroit le lendemain matin ſe mettre en la puiſſance du Roi Dom Pedre. A cette nouvelle, le Roi d'Arragon tint conſeil ſur la maniere de recevoir ce Prince; & au temps marqué, il l'attendit ſous ſa tente, dans ſon camp, hors des murs de la Ville d'Elne, avec l'Infant Dom Jayme, l'Infant Dom Pedre étant toujours malade à Monteſquiou, & avec tous les Barons & principaux Seigneurs qui étoient à l'armée. Exérica accompagna de Perpignan le Roi de Majorque, qui ſe préſenta armé de toutes pieces, la tête découverte. Lorſque ce Prince approcha du Trône où étoit le Roi Dom Pedre, il mit un genou en terre; mais le Roi d'Arragon ayant fait un pas vers lui, le prit par la main pour le relever, & lui donna un baiſer au viſage, ſans pouvoir cependant empêcher le Roi de Majorque de lui baiſer la main. Alors le Roi Dom Jayme parla au Roi Dom Pedre dans les termes ſuivants, comme le dernier le rapporte lui-même dans ſon Hiſtoire. » J'avoue, Monſeigneur, que j'ai manqué à votre égard, » ſans vouloir cependant violer la foi & l'attachement que » je vous ai voué; & ſi je l'ai fait, ç'a été faute de jugement & de réflexion, & je viens vous en faire ſatisfaction comme un Prince de votre Maiſon, qui ne ſouhaite rien avec plus d'ardeur que de vous complaire, & qui eſpere trouver grace devant vous, tant en conſidération de ce qu'il vous a toujours aimé, que parce qu'il eſt ſûr que l'amitié, dont vous lui avez donné de ſi fortes preuves par le paſſé, n'eſt pas encore entiérement éteinte. Je vous ſupplie d'être perſuadé que je ſuis » réſolu de vous ſervir déſormais avec tant de zele, que » vous ayez tout lieu d'être content; & pour preuve de » cette vérité, je me remets, Monſeigneur, entre vos mains » avec tous mes Etats. »

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

A ce diſcours qui auroit pu, dit Zurita, attendrir tout Prince, quelque cruel & barbare qu'il fût, le Roi Dom Pedre répondit: » Si vous avez erré, j'en ſuis fâché, parce » que vous êtes de mon ſang; mais s'il eſt de l'homme » de faire des fautes & de les reconnoître, c'eſt mé» chanceté que d'y perſévérer. Puiſque vous avouez vo» tre erreur, j'uſerai de clémence à votre égard, & je

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

» vous accorderai grace de maniere que tout l'Univers » soit forcé de convenir, que je vous ai traité avec dou- » ceur & bonté, en considération de ce que vous vous » êtes livré de plein gré en mon pouvoir avec tous vos » Domaines. " Après ces mots, le Roi Dom Jayme se retira & entra dans la Ville d'Elne avec Dom Pedre d'Exérica. Il y fut à peine, que le Roi d'Arragon lui envoya demander par Dom Philippe de Castro, & par l'Amirante Dom Pedre de Moncada, de lui faire remettre la Ville & le Château de Perpignan, afin d'y arborer les Etendards Royaux; & comme le Roi Dom Jayme en avoit déja donné l'ordre de vive voix au Châtelain, au Gouverneur & aux Jurats, Dom Philippe de Castro & l'Amirante passerent à Perpignan avec quelques Compagnies de Cavalerie pour prendre possession du Château & de la Ville. On les leur livra, après qu'on eut levé quelques difficultés qui s'offrirent de la part des habitants, & on mit l'Etendard Royal d'Arragon sur la principale Tour du Château. (*a*)

Il lui fait livrer la Ville & le Château de Perpignan.

Le Roi d'Arragon se rend à cette Ville.

L'ambitieux Roi Dom Pedre au comble de la joie, ne différa que jusqu'au lendemain Vendredi, seizieme jour de Juillet, à se rendre en personne à Perpignan. Il y passa avec son armée, après avoir bien pourvu à la sûreté des Châteaux & Places fortes qu'il avoit rangées sous son obéissance dans le Roussillon, & laissant à Elne Dom Pedre d'Exérica avec le Roi de Majorque. A son arrivée, les habitants firent de grandes réjouissances, parce qu'il est ordinaire aux Peuples d'aimer le changement, dans l'espérance d'un Gouvernement plus doux, & que se rappellant leurs maux passés, ils ne prévoyent point ceux qui les attendent. On étoit d'ailleurs bien-aise à Perpignan de voir le Roussillon réuni à la Catalogne, & gouverné suivant les us & coutumes de cette Principauté, & on y regardoit comme plus honorable, suivant une prévention commune, de dépendre d'un Prince plus puissant que les précédents. (*b*)

Défaite d'une Compagnie de Cavalerie Françoise.

Le même jour que le Roi d'Arragon entra dans cette

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

Ville, une certaine Compagnie de Cavalerie Françoiſe, qui étoit venue ſervir le Roi de Majorque, reprit la route de ſon Pays. Mécontente de ce qu'on ne lui avoit pas payé ſa ſolde, elle inſulta Salſes en paſſant, à deſſein de piller cette Place, & elle en enleva & bleſſa quelques habitants; mais Raymond Roger, Comte de Pailhars, qui étoit à Salſes avec une garniſon, chargea ſur le champ ces François avec vigueur, & en maſſacra un grand nombre; & comme ils étoient en déſordre, il n'en ſeroit pas échappé un ſeul en vie, ſi le Comte n'avoit réprimé l'ardeur de ſes Troupes. Ils furent tous pillés, ils perdirent leurs armes & leurs chevaux, & peu s'en fallut même qu'il n'en coutât la vie à Guillaume de Villars, qui s'en retournoit, après avoir été trouver le Roi d'Arragon, comme je l'ai dit, en qualité d'Ambaſſadeur du Duc de Normandie. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Clayra ſe rendit ce jour-là, ſans attendre l'ordre du Roi de Majorque, au Roi Dom Pedre, qui prit ſon logement dans le Château de Perpignan, & travailla auſſi-tôt à pourvoir au Gouvernement de cette Ville. Non-ſeulement il approuva le choix qu'on avoit fait de cinq nouveaux Conſuls, & de douze nouveaux Jurats, il nomma Guillaume Albert Bailli de Perpignan, Raymond de Torzi Lieutenant-général des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, & d'autres perſonnes aux autres Charges & Emplois, & il convoqua à Perpignan, pour le premier jour d'Août, les trois ordres de ces Etats. (*b*)

Le Roi Dom Pedre fait à Perpignan des actes de Souveraineté.

Quoique le Roi Dom Jayme eût remis ſes Domaines au Roi d'Arragon, il ne put jamais ſe perſuader qu'il dût en être privé pour toujours. Comptant ſur ſon bon droit, ou croyant du moins avoir fléchi le Roi Dom Pedre par ſa ſoumiſſion, ou pouvoir ſe repoſer ſur les promeſſes que Dom Pedre d'Exérica lui avoit faites au nom de ce Prince, il ſe flattoit que ſon Royaume & tous ſes Etats lui ſeroient rendus. Zurita dit que dans cette confiance, il manda aux Places qui ne s'étoient point encore ſoumiſes au Roi ſon beau-frere, de perſévérer dans ſon obéiſſan-

Zele de quelques Partiſans du Roi de Majorque, nuiſible à ce Prince.

(*a*) ZURITA.
(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

ce, & de faire de plus grands efforts que jamais pour y rester ; mais le Roi Dom Pedre marque seulement dans son Histoire, qu'on le soupçonna d'avoir fait cette démarche. Il est sûr au reste que les hostilités continuerent encore de la part de quelques Partisans du malheureux Roi de Majorque. Dom Jean de So, Vicomte d'Evol, passa à Enz avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie qui étoient à Conflans, & pilla ce lieu. Les habitants du Château de Bellegarde massacrerent plusieurs Almogavares qui retournoient en Catalogne, & quelques personnes passerent à Perpignan, par leur ordre, pour y semer la division & la défiance parmi le Peuple, en publiant que le Roi d'Arragon devoit rendre dans peu de jours au Roi de Majorque tous les Etats dont il s'étoit emparé, & qu'il ne s'en étoit saisi & ne les retenoit que pour constater & assurer sa Suzeraineté. (*a*)

Tout le Roussillon est livré au Roi Dom Pedre.

Sur ces différents avis qu'on donna au Roi Dom Pedre, ce Prince, qui étoit extrêmement soupçonneux & vindicatif, envoya ordre de Perpignan à Dom Pedre d'Exérica, de sommer de sa part le Roi de Majorque de remplir au plutôt ses engagements, de lui conseiller de ne point user de pareils stratagêmes, s'il ne vouloit pas le mettre dans la dure nécessité de manquer à son égard ; & de lui notifier que s'il continuoit ses menées, & différoit plus longtemps à achever d'exécuter ce qui lui restoit à faire, il prendroit, comme il le devoit, des mesures convenables à son propre honneur, & à la sûreté & tranquillité du Roussillon. Il recommenda en même-temps de tenir ce Roi sous bonne garde, de peur qu'il ne s'échappât. Ces ordres furent exécutés avec la derniere exactitude, & le Roi Dom Jayme, n'ayant pu se dispenser d'obéir, on remit Canet, Sainte-Marie-de-la-Mer & toutes les autres Places du Roussillon, au Roi d'Arragon, qui rendit les deux premieres à Dom Raymond, Vicomte de Canet, avec tout ce qui faisoit partie de sa Vicomté. (*b*)

Celui-ci s'assure de la fidélité des Peuples.

Pendant ce temps-là, le Roi Dom Pedre licencia toutes

(*a*) Les Auteurs cités, VINCENT MUT. | ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.
(*b*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV,

tes ſes troupes, à l'exception de quelques Compagnies d'Infanterie qu'il jugea à propos de retenir juſqu'à ce qu'on fût maître de toutes les Places fortes du Rouſſillon & de la Cerdagne. Il s'occupoit auſſi avec beaucoup de ſoin à ſe faire rendre hommage par la Nobleſſe & le Peuple; en ſorte que Dom Gilaber de Centellas & Berenger de Villaraſa furent chargés de recevoir le ſerment de fidélité de la Ville de Conflens; Berenger de Rocaſalva, celui de Puycerda; Bernard Fabra, celui de la Salamancha; & Raymond de Riuſée, d'aller en faire autant dans tout le Capſir. Martin Lopez d'Oteyça eut ordre de ſe ſaiſir du lieu & du Château de Fuerça-Réal, François Aladren, de s'établir en garniſon avec un corps de Troupes dans le lieu & le Château de Salſes, & d'autres Chevaliers, d'aſſurer les Places & Châteaux de Taltahul, d'Opol, & de Cortavis (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

En poſſeſſion de tout le Rouſſillon, du Capſir, de la Cerdagne, du Val de Ribas & de celui de Bérida, le Roi Dom Pedre ſongea à détromper le Roi de Majorque & les Peuples touchant la reſtitution de ces Etats, en renouvellant la réunion qu'il en avoit faite à ſa Couronne. Il la confirma de nouveau à Perpignan, le jour de la Magdeleine, dans l'Egliſe de Saint-Jean, après avoir entendu le Sermon, & il la fit jurer par les Conſuls de Perpignan, par les Barons & Gentilshommes du Rouſſillon, qui ne l'avoient point encore approuvée. Cette déclaration contribua beaucoup à affermir les habitants du Pays dans le ſervice du Roi Dom Pedre, parce qu'ils craignoient fort, ſi l'on en croit ce Prince dans ſon Hiſtoire, que le Roi de Majorque ne rentrât en poſſeſſion de ces Domaines à la faveur de quelque accommodement (*b*).

La réunion du Rouſſillon, de la Cerdagne, &c. à la Couronne d'Arragon, eſt confirmée.

Pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes ne ſe trouverent point à cette cérémonie par attachement pour le Roi Dom Jayme. De ce nombre furent entre autres, Dom Jean de So, Vicomte d'Evol, Pierre Raymond de Codolet, Guillaume Roch de Villeneuve, Dalmao & Guillaume Dezvolo, Raymond Vilarnau, Monet Juya, Arnaud Lordet, Raymond de Pallarols, Arnaud de Pierrepertuſe, Roger

Attachement & fidélité de quelques Seigneurs pour le Roi Dom Jayme.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. || (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

de Rovenac, Rehelm de Vernet, François de Lupia, Bernard Guillaume de Teren, François Dolms, Pierre de Mora & d'autres. En vain le Roi d'Arragon les somma de venir lui rendre hommage & lui prêter le serment de fidélité; en vain il leur prolongea le temps qu'il avoit fixé à cet effet, avec ordre, en cas de refus, de sortir du Pays. Ils ne voulurent point obéir, & ils resterent constamment dans l'obéissance du Roi Dom Jayme tant qu'il vécut. Pour les en punir, le Roi Dom Pedre fit saisir leurs biens, mais cette rigueur ne put les ébranler, non plus que quelques Gentilshommes & habitants de Villafranca dans le Conflens, dont la fidélité envers le Roi de Majorque fut à une pareille épreuve. (a)

Ce Prince obtient une entrevue du Roi Dom Pedre, & se retire à Berga en Catalogne.

Le Roi Dom Jayme essuyoit toutes ces mortifications, lorsque celui-ci passa à Tuyr, avec la permission du Roi Dom Pedre, pour y rester jusqu'à ce qu'il plût au dernier de lui faire dire de se rendre à Manrese en Catalogne, qui lui avoit été assignée pour sa demeure. Delà il travailla à se ménager une entrevue avec le Roi son beau-frere, & celui-ci y ayant consenti, malgré l'opposition de ses Courtisans, les deux Rois se trouverent à cheval à une demi-lieue de Perpignan, & s'aboucherent dans la campagne, sans mettre pied à terre, en présence seulement de Dom Jayme, Infant d'Arragon, & de Dom Pedre d'Exérica. Tout ce que le Roi de Majorque demanda dans cette conférence au Roi Dom Pedre, ce fut de vouloir bien l'écouter en justice réglée; de ne point donner atteinte au droit de ses neveux, fils de l'Infant Dom Ferdinand son frere qui étoit déja mort, & de leur laisser les Châteaux qui leur appartenoient dans le Roussillon; de permettre qu'au lieu d'aller vivre à Manrese, il se retirât à Berga; de ne point trouver mauvais qu'il se fît accompagner par des gens armés, à cause de la crainte où il étoit des amis d'Arnaud de Roquefeuille; de lui faire délivrer une copie de son procès; de n'ajouter aucune foi à tous les mauvais discours qu'on pourroit lui attribuer; de ne point admettre dans son Conseil, du moins tant qu'on traiteroit de leurs affaires communes,

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

ceux qui lui avoient été traîtres; d'agréer qu'il le servît, parce qu'il le souhaitoit avec la derniere ardeur; enfin, de rendre justice à Dom Artal de Pailhars dans sa prétention au Comté de même nom. A tous ces points, le Roi d'Arragon répondit en peu de mots & d'un air fier, que le Roi Dom Jayme avoit déja été cité & entendu dans ses défenses; qu'à l'égard de ses neveux, il ne vouloit leur faire aucun tort; qu'il lui permettoit d'aller s'établir à Berga, & d'avoir avec lui autant de gens armés qu'il voudroit; que pour ce qui étoit de la copie du procès qu'il demandoit, il y réfléchiroit; qu'il seroit très-fâché que quelqu'un pût dire du mal de lui avec vérité; que ceux que le Roi de Majorque appelloit traîtres, étoient des personnes qui avoient fait leur devoir avec honneur & probité, & qu'il lui conseilloit d'en parler autrement dans la suite, parce que leur fidélité lui étoit si connue, qu'il étoit résolu de les protéger & défendre contre tous les hommes du monde. Il finit par dire, qu'il lui feroit savoir les services qu'il attendoit de lui. Après cette conférence, les deux beaux-freres se séparerent, & le Roi de Majorque étant resté dans le Roussillon jusqu'au dix-septieme d'Août, entra dans la Catalogne, par ordre du Roi Dom Pedre, & se retira à Berga, accompagné de l'Infant Dom Jayme son beau-frere, & de plusieurs Seigneurs. (a)

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Quand le Roi Dom Pedre eut pourvu au Gouvernement & à la tranquillité du Pays, & nommé Guillaume de Bellera Gouverneur des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, il quitta Perpignan le vingt-cinquieme d'Août, & alla le même jour à Tuyr. De-là il fut dans le Conflant à Villafranca, châtier quelques habitants de cette Ville, accusés d'avoir commis certains délits & excès; entre autres d'avoir tué Pierre Aldrover, qui venoit avec d'autres personnes, en qualité de Syndic de Puycerda, lui prêter serment de fidélité au nom de cette Capitale de la Cerdagne. Rendu à cette Ville, il convoqua à Lérida pour le jour de Saint-Michel, les Infants Dom Pedre & Dom Jayme, Dom Raymond Berenger, les Archevêques de

Le Roi Dom Pedre va dans le Conflant.

(a) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Tarragonne & de Sarragoſſe, Dom Loup de Lune, Seigneur de la Ville de Ségorbe, Dom Bernard d'Angléſola, Gonçale Garcia, & les Syndics des Villes de Sarragoſſe, de Barcelonne, de Valence & de Lérida, pour traiter des affaires du Roi Dom Jayme. (*a*)

Il paſſe à Puycerda, & ſe rend à Barcelonne.

Il paſſa enſuite à Puycerda le dernier jour d'Août; & comme cette Ville eſt la Capitale de la Cerdagne, il y fit publier la réunion de ce Comté & des autres à la Couronne d'Arragon, & il y confirma les anciens privileges. Le quatrieme de Septembre, il partit tout-à-coup de Puycerda, parce que l'hyver commençoit de ſe faire ſentir avec violence, & la neige de fermer les paſſages. Il prit par la montagne d'Iou, appellée anciennement le mont de Jupiter, qui eſt une des plus hautes des Pyrénées, & étant deſcendu à Baga, où Dom Pedre Galcéran de Pinos, qui étoit Seigneur de cette Ville, le traita & toute la Cour, il ſe rendit à Berga. Le Vicomte de Cardonne vint dans ce lieu le ſupplier de paſſer par Cardonne; mais le Monarque ne voulut point ſe détourner, & alla à Manreſe, où il célébra la Fête de Notre-Dame. Ayant appris dans cette Ville que le Roi de Majorque, qui étoit alors dans le Monaſtere de Montſerrat, venoit à ſa rencontre pour lui parler, il en ſortit promptement, & fit tant de diligence, afin de l'éviter, qu'il étoit déja à Sabadel, lorſque le Roi Dom Jayme arriva à Arénas. Ainſi le dernier fut obligé de s'en retourner, & l'autre continua ſa route pour Barcelonne, où il fut reçu le dixieme jour de Septembre avec de grandes réjouiſſances & acclamations. (*b*)

Le Roi Dom Jayme eſt viſité par la Reine Donna Conſtance ſa femme.

Le Roi de Majorque extrêmement mécontent de n'avoir pu voir le Roi Dom Pedre, s'approcha de Barcelonne, pour être plus à portée de ſavoir promptement tout ce qui ſe feroit à ſon ſujet. Il alla à San Cugat, & la Reine Donna Conſtance ſa femme ayant été l'y trouver, reſta quelques jours avec lui; mais la fievre obligea cette Princeſſe de retourner au Palais de Barcelonne, où elle étoit auparavant.

(*a*) Les mêmes.
(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

On continuoit cependant de faire courir le bruit que le Roi Dom Jayme ſeroit remis en poſſeſſion de ſon Royaume & de ſes autres Etats, à la Saint-Michel, ou tout au plus tard à la Touſſaints. Les partiſans de ce Prince répandoient par-tout des Lettres, qui l'aſſuroient, & le Peuple crédule y ajoutoit foi, les uns par envie, & les autres dans la crainte de retourner ſous la domination de leur premier maître, ou de voir rompre une union qui pouvoit être ſi avantageuſe à la Couronne d'Arragon. Tous les jours cela ſe confirmoit de plus en plus; mais le Gouverneur du Rouſſillon & de la Cerdagne, ayant intercepté quelques-unes de ces Lettres, les envoya au Roi Dom Pedre, qui réſolut de faire ceſſer au plutôt tous ces diſcours, en s'expliquant clairement ſur le compte du Roi Dom Jayme. Pour cet effet, le Roi d'Arragon manda à Barcelonne tous ceux qu'il avoit convoqués à Lérida, jugeant qu'il ſeroit plus convenable que cette aſſemblée ſe tînt dans la Capitale de la Catalogne. En les attendant, il envoya à San-Cugat Philippe de Boyl & Garcie de Loriz, de ſon Conſeil, pour dire de ſa part au Roi Dom Jayme, que ſon procès lui avoit été fait juridiquement, après un mûr examen de ſes droits; qu'en conſéquence, le Royaume de Majorque, & les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne avoient été réunis à perpétuité & d'une maniere indiſſoluble aux Royaumes d'Arragon & de Valence & au Comté de Barcelonne; union qui avoit été jurée par le Roi Dom Pedre, par les Infants, & généralement par tout le monde, & confirmée dans la Ville de Majorque, & en dernier lieu à Perpignan & à Puycerda; que le Roi d'Arragon s'étant emparé de ces Etats, & les poſſédant à juſte titre, ne pouvoit les rendre, ſans un préjudice manifeſte, à ſa Couronne & au bien de ſes Sujets; qu'ainſi il ne les reſtitueroit jamais, en tout ou en partie, ni au Roi Dom Jayme ni à ſes héritiers, pour quelque raiſon que ce fût; & que ſur ce point il ne l'écouteroit ni lui ni tout autre qui les redemanderoit en ſon nom, puiſque le Roi de Majorque avoit refuſé de comparoître en perſonne pour ſe défendre dans le temps qu'il le pouvoit; mais qu'il le traiteroit perſonnellement avec toute la clémence qui ſeroit jugée convenable par l'aſſemblée qu'il

On lui notifie les dispositions peu favorables du Roi d'Arragon à ſon égard.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

avoit convoquée à Barcelonne à cet effet. Les deux Ambassadeurs reprocherent ensuite au Roi Dom Jayme, d'avoir publié, lui, les personnes de sa Maison, & ceux qui l'accompagnoient depuis sa sortie du Roussillon, qu'il recouvreroit son Royaume & ses Comtés, & d'avoir même envoyé en conséquence des lettres orgueilleuses & ménaçantes à Majorque, à Perpignan & en différents endroits du Roussillon, de la Cerdagne & du Conflant. Ils ajouterent, qu'il savoit cependant que le Roi d'Arragon ne lui avoit point accordé de sauf-conduit, ni à tout son monde, pour ce qui seroit fait contre son service, & que par conséquent il feroit châtier ceux qui se trouveroient coupables en ce point, & puniroit même de mort quiconque des partisans du Roi Dom Jayme oseroit tenir dans la suite une pareille conduite. (*a*)

Il ne peut rien obtenir de ce Prince.

Le Roi de Majorque fut extrêmement troublé de tout ceci, & Raymond de Bruziac, Jurisconsulte de sa Maison, alla promptement de sa part & par son ordre prier le Roi Dom Pedre de l'écouter; lui protester qu'il n'avoit aucune connoissance de tout ce qui se débitoit; l'assurer qu'il y apporteroit un prompt remede, & lui déclarer que jamais personne ne pourroit lui ôter l'espérance d'être rétabli dans ses Etats. Enfin, le Roi de Majorque insistoit continuellement pour avoir une copie du procès, & pour être entendu dans ses défenses par le Roi d'Arragon, & faisoit journellement à ce Prince des députations, dans lesquelles Geoffroi d'Estendart, François, fut employé plusieurs fois; mais il eut la douleur de ne pouvoir rien obtenir. (*b*)

Celui-ci tient à son sujet un grand Conseil à Barcelonne.

Pendant toutes ces allées & venues, ceux qui avoient été mandés pour l'Assemblée qu'on devoit tenir à Barcelonne au sujet du Roi de Majorque, se rendirent à cette Ville, & se réunirent le septieme jour d'Octobre. Le Roi Dom Pedre, étant dans une chambre de son Palais, leur dit qu'il les avoit fait venir pour les consulter sur la clémence dont il vouloit user envers le Roi Dom Jayme, comme il le lui avoit promis, lorsque ce Prince s'étoit

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

(*b*) ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

Digitized by Google

remis à Elne à ſa diſcrétion. Il marque dans ſon Hiſtoire qu'il en avoit déja prévenus en ſecret quelques-uns, de le conſeiller de maniere que ſes bontés ne préjudiciaſſent en rien ni au bien de l'Etat, ni à l'honneur de ſa Couronne, ni à ſa propre perſonne, & il leur ordonna à tous de mettre, chacun en particulier, ſon avis par écrit, ſans le ſigner. ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Toute l'Aſſemblée ſe conforma à cet ordre, & le Roi d'Arragon ayant fait faire en plein Conſeil la lecture de tous les avis, on trouva qu'ils ſe réduiſoient à ce qui ſuit. Propoſitions injurieuſes qu'il lui fait faire en conſéquence.

1°. Qu'il ſeroit fait au Roi Dom Jayme dix mille livres de rente, juſqu'à ce qu'à ce qu'on lui eût aſſigné, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, un Etat d'un pareil revenu, hors de ceux du Roi Dom Pedre, avec la clauſe de réverſion à la Couronne d'Arragon, au défaut de ſucceſſion maſculine.

2°. Que le Roi d'Arragon lui remettroit tous les fraix qui avoient été faits pour le dépouiller de ſes Etats.

3°. Qu'il lui céderoit le droit de commiſe & de confiſcation, qui appartenoit au Roi d'Arragon, ſur les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, & la Seigneurie de Montpellier.

4°. Mais que cette ceſſion ne ſeroit qu'à condition que le Roi Dom Jayme quitteroit le titre de Roi, & toutes les marques de Royauté.

5°. Qu'il rendroit tous les papiers, écrits & obligations que les Comtés du Rouſſillon & de la Cerdagne pouvoient avoir faits en ſa faveur, & tous autres qu'il pouvoit avoir concernant ces Comtés & le Royaume de Majorque.

6°. Qu'il s'obligeroit ſolemnellement à ne jamais former de demande, ni intenter de procès, lui & ſes deſcendants, pour ce qui lui avoit été ôté par juſtice; & qu'en cas qu'il ne voulût point ſouſcrire à tous ces arrangements, il ne devoit plus s'attendre à éprouver les effets de la clémence qui les avoit dictés.

Le Roi Dom Pedre envoya ces ſix articles par l'Amirante Dom Pedre de Moncada, Philippe de Boyl, Garci de Lorriz & Raymond Sicart ſon Secretaire, à Badalona, où le Roi de Majorque étoit paſſé de San-Cugat, pour les préſenter à ce Prince; mais le Roi Dom Jayme, qui Elles ſont rejettées par le Roi Dom Jayme.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

n'y reconnut point cette clémence qu'on lui vantoit tant, & à laquelle il croyoit avec raison devoir prétendre à juste titre, protesta contre, & prit du temps pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire (*a*).

Le Roi d'Arragon fait pourvoir à la sûreté des Etats nouvellement conquis.

Il ne fut plus alors difficile au Roi Dom Pedre de comprendre que le Roi Dom Jayme n'étoit nullement disposé à accepter le parti qui lui étoit offert; & comme il craignit qu'on ne tramât quelque conspiration dans les Pays nouvellement conquis, où l'amour des Peuples pour leur légitime Souverain pouvoit bien n'être pas encore entiérement éteint, il envoya ordre à Guillaume de Bellera, Gouverneur du Roussillon & de la Cerdagne, de pourvoir à la sûreté des Forteresses de ces Comtés. En conséquence on renforça les garnisons des Châteaux de la Roca, de Fuerça-Réal de Cortsavi, de Castelnou, de Taltaull, de Livia & de Belveder. Raymond de Barbéra se retira dans le Château de Colibre, dont il avoit la garde, & Arnaud de San-Marçal passa au Château d'Opol, qu'Arnaud de Lupia, qui le tenoit pour le Roi de Majorque, avoit remis au Roi Dom Pedre. (*b*)

Réponse du Roi Dom Jayme à ses propositions.

Après une mûre délibération, le Roi Dom Jayme qui conservoit sa grandeur d'ame jusques dans l'adversité, résolut de rejetter les propositions du Roi d'Arragon, & de faire connoître qu'il étoit déterminé à poursuivre son droit. Ne se croyant pas cependant assez en sûreté à une lieue de Barcelonne, s'il survenoit quelque trouble, il passa à San-Vicente qui est à deux lieues de cette Ville proche du Château de Cervellon. De-là il envoya vers le Roi d'Arragon Raymond de Bruziac, son Vice-Chancelier, avec Micer Bernard de Rocafixa & Pons Calça, qui étoient de son Conseil, pour lui déclarer qu'il ne pouvoit ni ne devoit accepter ce qui lui étoit offert de sa part, parce qu'il étoit obligé par sa dignité Royale, de maintenir les droits & prééminence de son Royaume, comme il l'avoit juré avant & dans le temps de son couronnement. Il les chargea de lui dire qu'il étoit injuste de lui refuser la restitution de son Royaume & des Etats qu'on lui avoit

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

avoit enlevés, & de lui confirmer la poſſeſſion des Vicomtés d'Omelas & de Carladois, & de la Seigneurie de Montpellier dont il jouiſſoit légitimement & en paix; qu'il y avoit de l'inhumanité de la part du Roi d'Arragon à ne pas vouloir l'entendre en juſtice réglée, ſouffrant dans ſon Conſeil les ennemis capitaux du Roi Dom Jayme, quoiqu'il lui eût promis en préſence de l'Infant Dom Jayme leur frere & beau-frere, & de Dom Pedre d'Exérica, de ne point les y admettre tant qu'on traiteroit de ſes affaires; qu'il ſeroit indécent au Roi de Majorque de renoncer à l'auguſte Etat auquel il avoit été appellé & élevé, en recevant la dignité Royale, avec la bénédiction que l'Egliſe a coutume de donner par les mains des Prélats, qui, dans cette occaſion, repréſentent Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres; que le caractere de Roi ne pouvoit ſe perdre qu'avec la vie; que c'étoit indigne d'un Prince Chrétien, de vouloir, ſous le voile de la clémence & la bonté, ôter à un autre Souverain ſon Etat, à la honte du dernier, de ſes enfants & de ſes ſujets; que Dom Pedre d'Exérica s'étoit entremis de ſon propre mouvement, ſans y être excité par le Roi de Majorque, dont il avoit au contraire ſollicité le conſentement avec inſtances, de traiter d'accommodement; que ce Seigneur lui avoit promis avec ſerment de lui faire éprouver de la part du Roi d'Arragon un traitement dont le Roi Dom Jayme ſeroit content, & que, quoiqu'il n'eût pu s'expliquer plus clairement ſur ſon ſort, il lui avoit aſſuré qu'il ne lui ſeroit faite aucune outrage ni inſulte, s'il ſe remettoit en la puiſſance du Roi Dom Pedre; que le dernier avoit envoyé au Roi de Majorque un écrit de ſa main, par lequel il lui donnoit ſa parole d'épuiſer à ſon égard toute la clémence, ſans lui parler en aucune maniere de la ceſſion qu'on lui demandoit de ſon Royaume, & qui ne pouvoit être faite, puiſque l'Infant Dom Jayme, fils du Roi de Majorque, avoit été reconnu & juré par les Prélats & les Barons, héritier & ſucceſſeur de ſon pere à la Couronne; qu'enfin, le Roi de Majorque ſommoit le Roi Dom Pedre de lui faire rendre au plutôt ſon Royaume & les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Les trois Ambaſſadeurs s'aquitterent exactement

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

de leur commiſſion, & le Roi d'Arragon fit porter au Roi Dom Jayme par Philippe de Boyl & Garci de Lorriz, une longue réponſe, où il détailloit tous les excès & délits qu'on imputoit à ce malheureux Prince, comme on l'a déja vu précédemment, & pour leſquels il le prétendoit déchu du Trône. (a)

Ce n'étoit pas aſſez pour le Roi Dom Jayme qu'on lui retînt injuſtement ſon Royaume de Majorque & ſes Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, il fallut encore que ſon honneur ſe trouvât en compromis avec celui d'un Seigneur Arragonnois. A quoi n'eſt-on pas expoſé, quand on a la fortune contraire! Dom Pedre d'Exérica informé des reproches que ce Prince lui faiſoit dans ſa réponſe au Roi d'Arragon, envoya à San-Vicente un Chevalier, ſon Vaſſal, appellé Munnon Lopez de Thauſte, & un Notaire, qui préſenterent au Roi de Majorque, après que Philippe de Boyl & Garci de Lorriz eurent rempli leur Ambaſſade, un écrit qui portoit ce qui ſuit.

Dom Pedre d'Exérica envoye un défi au Roi de Majorque.

» Pierre Raymond de Codolet, Majordome de Dom » Jayme de Majorque, étant à Colibre, dit à Dom Pedre » d'Exérica, qu'il feroit une action digne de ſon crédit, » s'il engageoit le Roi d'Arragon de recevoir à merci Dom » Jayme de Majorque. Depuis il lui écrivit pareille choſe » de Perpignan; mais le Roi d'Arragon, à qui Dom Pe» dre Exérica en parla alors, répondit qu'il n'étoit pas » encore temps. Durant le ſiege d'Elne, le même Codo» let vint l'en prier avec la derniere inſtance, & Dom » Pedre d'Exérica obtint enfin du Roi Dom Pedre la » permiſſion de voir Dom Jayme de Majorque. Tout cet » expoſé étant véritable, on ne peut pas dire que Dom » Pedre d'Exérica ait perſuadé à Dom Jayme de Major» de ſe remettre au pouvoir du Roi d'Arragon. Il eſt vrai » qu'il lui promit un ſauf-conduit pour ſa perſonne, & » lui en fit ſerment, s'il livroit ſes Etats, en vertu de » l'exécution qui ſe faiſoit contre lui; mais on ne peut » avancer, avec vérité, ſauf le reſpect dû à ce Prince, » qu'il l'ait aſſuré, & lui ait fait eſpérer d'être reçu du Roi » d'Arragon de maniere qu'il ſeroit content. Dom Jayme

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

» de Majorque lui a tenu en préſence de pluſieurs per-
» ſonnes ce langage. Vous me dites, Dom Pedre, de
» recourir à la clémence du Roi d'Arragon, conſeillez-
» moi, je vous ſupplie, de même que ſi vous étiez de
» ma Maiſon & de mon Sang, & nullement attaché au
» Roi Dom Pedre, & apprenez-moi ſi je puis me pré-
» ſenter avec ſûreté devant ce Monarque. Il eſt encore
» vrai que Dom Pedre d'Exérica lui conſeilla de le faire,
» & lui proteſta qu'il n'avoit rien à craindre; & ce qui
» l'engagea de lui donner ce conſeil, ce fut le danger
» preſſant où il le voyoit, parce que ce Prince étoit ré-
» duit au point de fuir & de quitter le pays, ou de ſe
» perdre avec lui; mais il ne lui a prêté aucun ſerment
» à ce ſujet. "

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

C'étoit-là le contenu de l'écrit, à la fin duquel Dom Pedre d'Exérica donnoit le démenti à quiconque oſeroit dire qu'il eût promis au Roi de Majorque autre choſe que ce qui étoit porté par la commiſſion & les pouvoirs du Roi d'Arragon, & il déclaroit qu'il étoit prêt à le ſoutenir en tout lieu, devant un Prince compétent. (*a*)

Celui-ci y répond par un autre, que pluſieurs Seigneurs de ſes partiſans offrent de ſoutenir.

Forcé de répondre pour ſon honneur, le Roi Dom Jayme le fit auſſi par écrit, & marqua que ce qu'il avoit mandé & fait dire au Roi d'Arragon dans ſa réponſe, touchant les promeſſes de Dom Pedre d'Exérica, étoit vrai, que non-ſeulement il le juſtifieroit par de bonnes preuves, mais qu'il le ſoutiendroit les armes à la main avec un nombre de perſonnes convenables, en temps & lieu, devant un Juge compétent; & que celui qui le nioit, mentoit à bon eſcient, comme un traître. Pluſieurs Seigneurs & Chevaliers du Rouſſillon & de France, qui étoient avec lui, entre autres Dom Artal de Pailhars, Dom Pedre Raymond de Codolet, Berenger Dolms, Géoffroi d'Eſtendart, Raymond de Vilarnalde, Perrin de Balma, Dalmau Dezvolo, François Lopez & Raymond de Pallorols, dirent que tout ce que le Roi de Majorque leur Seigneur avançoit dans ſa réponſe, étoit vrai; qu'il n'y avoit au contraire que de la fauſſeté dans les faits que Dom Pedre d'Exérica aſſuroit; que ce Seigneur mentoit

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

méchamment, & qu'ils acceptoient le défi. A ces mots, le Chevalier qui avoit apporté l'écrit de Dom Pedre d'Exérica, voulant satisfaire à l'honneur de son Seigneur, leur rendit à tous le démenti, en les appellant traîtres, & il y eut des paroles si vives entre Berenger Dolms & les Ambassadeurs du Roi d'Arragon, que peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains de part & d'autre. (*a*)

Ce Prince & sa suite s'éloignent de Barcelonne.

On informa de tout ceci le Roi Dom Pedre, qui en fut si fort irrité, qu'il manqua d'employer des moyens très-violents pour punir les deux Parties; mais considérant que le Roi Dom Jayme étoit en Catalogne sur sa foi & sur sa parole Royale, il jugea à propos d'user alors de dissimulation, pour qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir violé le droit des gens. D'un autre côté, le Roi de Majorque & tous ses gens qui connoissoient le caractere du Roi d'Arragon, se tinrent sur leurs gardes, & veillerent toute la nuit, de crainte d'être assassinés; & le lendemain, qui étoit un Jeudi, onzieme de Novembre, ils sortirent tous de San-Vicente, & se retirerent à Martorel. (*b*)

Ses partisans défient Dom Pedre d'Exérica.

Dans le même temps, Pierre Raymond de Codolet, qui servoit le Roi de Majorque avec zele & passion, envoya par un trompette un papier, par lequel il reprochoit à Dom Pedre d'Exérica d'en avoir imposé au Roi Dom Jayme, & le taxoit même d'infidélité. Il marquoit que, quand ce Seigneur étoit venu à Perpignan pour proposer au Roi de Majorque de se remettre à la discrétion du Roi son beau-frere, il lui avoit parlé dans ces termes: » Je » vois avec toute la douleur possible Dom Pedre Ray» mond, le train que prennent les affaires, parce que » j'envisage la perte & la mort du Roi votre maître » comme assurées par la faute de ceux qui l'approchent, » & qui abusant de sa confiance, le trahissent. Sa situa» tion me pénetre le cœur, & je vous avoue avec sin» cérité, qu'il n'y a point dans le monde de Prince que » je souhaitasse plus d'obliger, & pour qui je m'affection» nasse davantage; j'aimerois même mieux le servir que » le Roi d'Arragon, pourvu qu'ils vécussent ensemble

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT.
(*b*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

» dans une parfaite union. Je reconnois que le Roi Dom
» Jayme eſt un excellent Prince. Mon maître au contraire
» n'eſt bon à rien. Il n'agit que par le conſeil de quel-
» ques étourdis & gens mépriſables. Par conſéquent, ſi le
» Roi Dom Jayme veut me le permettre, je travaillerai
» avec plaiſir à les réconcilier, & je ſerai charmé que
» dans cet accommodement le Roi d'Arragon ait l'hon-
» neur, & celui de Majorque le profit. Au reſte, ſoyez
» aſſuré qu'il en obtiendra moins du Roi d'Arragon par la
» médiation du Pape dont il recherche la protection,
» que par toute autre voie. Parlez-lui-en donc, & dites
» lui que dans cette occaſion, je me conduirai de maniere
» à le convaincre, que je lui ſuis réellement attaché du
» fond du cœur ". Codolet ajoutoit que Dom Pedre d'Exé-
rica lui avoit encore promis pluſieurs choſes, qu'il n'a-
voit pas faites, entre autres de ne point quitter le Roi de
Majorque, ni retourner en Arragon, qu'il ne fût parvenu
à mettre les affaires de ce Prince en bon état. Enfin, il
atteſtoit la vérité de tout ceci & proteſtoit qu'il la dé-
fendroit par toutes ſortes de voies. Dom Artal de Pailhars
envoya auſſi reprocher à Dom Pedre d'Exérica, d'avoir
menti comme un traître dans ce qu'il oſoit avancer, &
d'avoir déja commis auparavant une autre trahiſon : il of-
froit enſuite de ſe battre contre lui, & de lui faire con-
noître que ce que le Roi de Majorque diſoit, étoit véri-
table. Les autres Seigneurs & Chevaliers répéterent les
mêmes choſes en préſence de Munnon Lopez de Tauſte,
qui leur donna à tous le démenti, aſſurant que Dom Pe-
dre d'Exérica accepteroit volontiers le duel contre ſon
égal.

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Dom Pedre d'Exérica qui ne vouloit point reſter court, confirma auſſi devant le Roi d'Arragon, les Infants & pluſieurs Seigneurs du Conſeil, tout ce qu'il avoit marqué dans ſon écrit, & ſoutint que Dom Jayme de Majorque & les autres mentoient comme des traîtres, dans ce qu'ils diſoient contre lui. Il déclara en même-temps qu'il étoit prêt à combattre Dom Jayme de Majorque, qui ne pouvoit le refuſer en duel, & qu'à l'égard de Dom Artal de Pailhars & de Pierre Raymond de Codolet, il leur oppoſeroit leurs égaux, ajoutant que Dom Artal de

Ce Seigneur & d'autres acceptent le cartel, qui reſte cependant ſans effet.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

Pailhars étoit un traître manifeste, pour s'être trouvé à Péguéra dans la bataille contre le Roi d'Arragon, & avoir souffert plusieurs fois que l'on conspirât en sa présence contre la vie de ce Prince, quoique celui-ci fût son Seigneur naturel. Sept autres Seigneurs & Chevaliers en dirent autant en présence du Roi Dom Pedre contre le Roi de Majorque, & contre Dom Artal de Pailhars, Pierre Raymond de Codolet & les autres, protestant que c'étoient autant de traîtres qui mentoient dans tous leurs discours touchant Dom Pedre d'Exérica, & qu'ils ne demandoient pas mieux que de prouver la bonne foi & la probité de ce Seigneur devant quelque Prince que ce fût, par le sort d'un combat. Enfin, le Roi Dom Pedre les ayant tous entendus, dit qu'il consentoit, pour l'honneur de Dom Pedre d'Exérica & de ses amis, d'assurer Dom Jayme de Majorque & ses partisans par sa sauve-garde Royale, s'ils vouloient accepter le défi; mais le Roi Dom Jayme quitta avec précipitation Martorel, ayant appris qu'on lui tendoit un piege, & voyant que quoique ce fût lui qui eût été appellé en duel, on ne lui laissoit le choix ni du lieu du combat, ni du Prince compétent pour juge. Il fut d'abord au Château de Falles, & continuant sa route à grandes journées, il sortit de Catalogne par Cardonne. Dom Artal de Pailhars & ses autres partisans le suivirent; en sorte que les défis qui avoient été faits de part & d'autre, n'eurent aucune suite. (*a*)

Le Roi de Majorque sort de Catalogne avec son monde.

Il passe en Cerdagne.

Avant que le Roi de Majorque partît de San-Vicente, le Roi d'Arragon qui se doutoit que ce Prince s'en iroit par la Seu d'Urgel & par les terres du Comte de Foix, avoit envoyé ordre à Guillaume Bellera, Gouverneur du Roussillon & de la Cerdagne, & à Berenger de Rocasalva, qui étoit Viguier, de bien garnir de Troupes la Tour de Cerdagne, les Châteaux de Querol, de Belveder, de Livia & les autres de ces quartiers, de crainte que le Roi Dom Jayme n'en enlevât quelqu'un, ou que ses Compagnies ne fissent le dégât dans le Pays, & dans les endroits par où il devoit passer. On prit toutes ces précautions; mais le Roi Dom Jayme avoit dans le même temps des

(*a*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

liaiſons ſecretes en Cerdagne avec quelques perſonnes du peuple, qui lui promirent de lui livrer la Ville de Puycerda, qui eſt la Capitale de ce Comté, & quelques Châteaux. Sur ces avis, il dirigea ſa route vers la Cerdagne, & faiſant grande diligence pour s'y rendre, il paſſa par Solſone, Organna qui eſt ſur le bord de la Segne, la Seu d'Urgel, Canigo & l'hôpital de Sainte-Suſanne. Pendant ce temps-là, quelques habitants de Puycerda publierent dans la Ville, qu'il revenoit avec l'agrément du Roi Dom Pedre d'Arragon ſon beau-frere, pour recouvrer ſon état, & il le confirma, ſuivant l'hiſtoire du Roi Dom Pedre, par de fauſſes lettres qu'il fit répandre dans le Pays (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1344 & ſuiv.

Dom Jayme qui avoit avec lui ſoixante hommes de Cavalerie & trois cents Fantaſſins, arriva de jour devant la Tour de Cerdagne, & paſſa outre. Berenger de Rocaſalva, informé de ſa marche & de ſes intrigues à Puycerda par Pierre Cerdan, Alcayde de Querol, alla à ſa rencontre avec quelques Troupes d'Infanterie; mais ſe jugeant trop foible pour lui diſputer le paſſage, il ſe retira à Puycerda. Le Roi de Majorque le ſuivit juſqu'à l'enfermer dans la Ville; & à la faveur du trouble que cet événement y cauſa, le Roi Dom Jayme y fut introduit ſans aucune réſiſtance, par la populace qui étoit portée pour lui. Ce Prince entra par la porte de la Morera, & dans le même temps le Viguier, les Officiers Royaux, les Conſuls & les principaux habitants en ſortirent & ſe ſauverent. Il ſe ſaiſit auſſi-tôt de la Ville, y établit de nouveaux Magiſtrats. Dom Artal de Pailhars alla le même jour avec une compagnie de Cavalerie, attaquer le Château de Livia, parce que la garniſon avoit déja abandonné le Bourg (*b*).

Puycerda lui eſt livrée par le même peu-

Dès que le Roi Dom Pedre eut appris que le Roi de Majorque étoit à Puycerda, & que les Habitants l'y avoient reçu, il commença à craindre quelque révolution. Il manda ſur le champ les Comtes d'Urgel & de Pailhars, Ponce de Cabréra, le tuteur du Vicomte de Rocaberti, Guillaume Galcéron de Cabrenz, & Gilabert de Cruyllas, Seigneur de Beſtraca, & leur ordonna de ramaſſer

Différents ordres du Roi d'Arragon pour aſſurer ſes nouvelles conquêtes.

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

Année de J. C. 1344 & ſuiv.

le plus de Cavalerie qu'ils pourroient, de la joindre aux troupes des Vigueries, & d'aller au plutôt ſecourir les Places de Cerdagne. Le Comte d'Urgel eut commiſſion de pourvoir avec une partie de ces troupes à la ſûreté des fortereſſes de Bérida, du Château de Cerdagne, & de Quérol, pendant que le Comte de Pailhars iroit renforcer le Château de Livia. Le Bailli de Figueres fut chargé de garnir de Troupes les Châteaux de Bellegarde & de Cluſa, & le Commandant de Torella de Mongriu, le Château de Colibre & la Tour de Madaloch. Dom Pedre Galcéran de Pinos eut ordre d'aller avec les troupes de Berga aſſurer le Château de Belveder, & les habitants de Campredon de mettre des vivres & des bonnes garniſons dans les Châteaux de la Vallée de Ribas (*a*).

Tentatives inutiles du Roi de Majorque ſur un Château & ſur une Ville.

Cependant les amis du Roi de Majorque ayant ramaſſé à Puycerda & dans la Cerdagne ſix cents hommes de cheval & treize cents d'Infanterie, ce Prince alla combattre le Château de Livia, où le Viguier Berenger de Rocaſalva, qui en étoit Alcayde, s'étoit enfermé avec Guillaume de Perves & d'autres; mais, quoiqu'il s'emparât du Bourg, il ne put réuſſir dans ſon entrepriſe ſur le Château, & il lui fallut même prendre le parti de ramener ſa petite armée à Puycerda, après avoir beaucoup ſouffert, & perdu bien du monde. Il ne fut pas plus heureux à Villafranca de Conflant, ſur laquelle il fit en perſonne une tentative le jour ſuivant, dans l'eſpérance que cette Place lui ſeroit livrée comme Puycerda. Aymar de Moſſet & Guillaume Dezpuch qui en avoient la garde, l'avoient miſe en ſi bon état de défenſe, que ce Prince jugea à propos de s'en éloigner, de ſe retirer le lendemain à l'hôpital de la Percha. (*b*)

Le Roi d'Arragon ſe diſpoſe à marcher contre lui.

Au bruit de la marche du Roi de Majorque contre le Château de Livia, Guillaume de Belléra, Gouverneur de Rouſſillon, le Vicomte de Canet, & Dom Pedre de Quéralt ſe mirent en campagne avec leurs compagnies de Cavalerie & d'Infanterie pour ſecourir ce Château. Peu après

(*a*) Les mêmes & l'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV.

(*b*) Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

après, le Roi Dom Pedre donna ordre à l'Infant Dom Raymond Berenger son oncle, de lever dans le Comté d'Ampurias le plus de Troupes qu'il pourroit, d'aller promptement avec elles à Perpignan, parce que cette Ville étoit sans garnison par le départ du Gouverneur & de ceux qu'il avoit emmenés au secours du Château de Livia, & de passer par Colibre, afin d'y laisser de la Cavalerie & de l'Infanterie. Impatient aussi de chasser de Cerdagne le Roi de Majorque, il voulut partir sur le champ de Barcelonne pour cette Province; mais son Conseil s'y étant opposé, jusqu'à ce qu'il eût une armée en forme, il convoqua le Ban & l'arriere-Ban, en vertu de l'usage de Catalogne, publiant qu'il étoit résolu d'aller en personne recouvrer Puycerda, & d'entrer en Cerdagne par Ripol & par la Vallée de Ribas. (*a*)

Révolte de la Ville de Puycerda contre le Roi Dom Jayme.

Pendant qu'il prenoit ces mesures, le malheureux Roi Dom Jayme, qui ne paroissoit être né que pour être le jouet de la fortune, vit disparoître tout-à-coup les lueurs d'espérance qu'il avoit eues. En partant pour Villafranca de Conflant, il n'avoit laissé à Puycerda que cent soldats sous les ordres de Géoffroi d'Estendart; foible garnison pour assurer une Ville contre l'inconstance d'une Populace, à laquelle il en étoit redevable. Celle-ci qui avoit montré tant d'ardeur à se remettre sous sa domination, conjura contre lui avec la même facilité & la même légéreté. Se reprochant de s'être révoltée contre le Roi Dom Pedre, après avoir fait éclater tant de joie de l'avoir pour Souverain, elle se crut entiérement perdue. Frappée de cette idée, elle concerta le moyen de chasser la garnison, chacun s'étant armé secretement dans sa maison, un Mercredi vingt-quatrieme jour de Novembre, on sonna en un même temps toutes les cloches, en criant : *Vive le Roi d'Arragon.* A l'instant toute la Ville parut en armes; on barricade les rues, les uns se saisissent des portes de la Ville, & les ferment; plusieurs se logent sur les murailles & dans les Tours, & d'autres vont s'établir dans le Couvent des Freres Prêcheurs, que le Roi Dom Jayme avoit choisi pour sa demeure, parce qu'ils soupçon-

(*a*) Les mêmes, & l'Histoire du Roi Dom Pedre IV.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1344 & suiv.

noient que ce Prince y étoit de retour la nuit précédente.

Tout cela se fit dans le temps que le Roi Dom Jayme retournant à Puycerda, étoit déja dans la Plaine proche de Livia. Quoiqu'au bruit qu'il entendit dans la Ville, il ne lui fût pas difficile de se douter de la perfidie des habitants, il poursuivit sa marche; mais lorsqu'il fut à la portée de l'arbalêtre, ceux qui étoient sur les murailles commencerent à tirer & à crier *Arragon*. Malgré cette réception, il voulut approcher du mur; mais les rebelles lui envoyerent dire trois fois par un Religieux Dominicain, appellé Raymond de Canet, de se retirer, s'il ne vouloit pas exposer sa propre vie & celle de tout son monde. Ainsi il fut obligé de s'éloigner, en maudissant son sort, de cette Ville ingrate & perfide, qui se remit sous l'obéissance du Roi d'Arragon. L'Histoire ne nous apprend point quel fut le sort de Géoffroi d'Estendart & de la garnison. On sait seulement qu'après le départ du Roi de Majorque, les habitants de Puycerda appellerent Guillaume de Perves, & le Viguier, qui étoient à Livia, & que ces deux-ci allerent promptement reprendre possession de cette Ville. (*a*)

Elle se remet au pouvoir du Roi d'Arragon.

Retraite du Roi de Majorque à Montpellier.

N'ayant plus aucune retraite assurée dans la Cerdagne, l'infortuné Roi Dom Jayme rallia sa petite Troupe, & passa avec elle le même jour le Port de Pimorent, qui sépare la Cerdagne de la France; mais il eut tant à souffrir du froid & de la faim, qu'il manqua ce jour-là de périr avec tout son monde. Il étoit d'ailleurs dans un si grand désespoir, qu'il se seroit plusieurs fois ôté la vie pour mettre fin à tant de maux & d'adversités qui l'accabloient, s'il n'en eût été empêché par ses gens. Arrivés en France dans un état si déplorable, vers la fin du mois de Novembre, ils se remirent tous un peu de ce qu'ils avoient souffert, & le Roi de Majorque alla au Château de Foix, où il fut très-bien accueilli du Comte Gaston, & reçut même de lui quelque argent pour l'entretien de sa Compagnie, avec laquelle il passa à Montpellier. (*b*)

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les mêmes & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

Le même jour que le Roi de Majorque quitta la Cerdagne, le Roi Dom Pedre qui attendoit les Troupes de Catalogne, partit de Barcelonne pour cette Province. Il avoit deſſein d'y entrer, comme je l'ai dit, par Ripol & par la Vallée de Ribas; mais il changea de réſolution; jugeant plus à propos que ce fût par le Rouſſillon. Ayant appris à Gironne le vingt-ſixieme de Novembre la réduction de Puycerda à ſon obéiſſance, & la retraite du Roi de Majorque, il congédia les Prélats, la Nobleſſe & tous ceux qui étoient venus le ſervir; après quoi il paſſa à Perpignan, où il entra le dernier jour du même mois, & fut viſité par Aimeri, Vicomte de Narbonne. Pendant qu'il étoit en route, il envoya à Puycerda Guillaume de Belléra, pour mettre ordre aux affaires de cette Ville, & châtier ceux qui avoient contribué à la livrer au Roi de Majorque; en ſorte que Bellera fit juſticier ſeize hommes, par ordre du Roi Dom Pedre, entre autres Hugues d'Adania, & Arnaud de Palaros, Gentilshommes de la maiſon & du Conſeil du Roi Dom Jayme, qui eurent la tête tranchée. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1344.

Pluſieurs de ſes partiſans ſont juſticiés par ordre du Roi d'Arragon.

La premiere choſe que fit le Roi de Majorque après s'être un peu remis à Montpellier de ſes fatigues, fut d'aller à Avignon implorer la protection du Pape Clément VI, & le ſupplier de s'intéreſſer pour lui auprès du Roi d'Arragon, afin de lui faire rendre la Reine Donna Conſtance ſa femme, ſes enfants, & ſes Etats dont il avoit été dépouillé injuſtement. Clément VI s'y employa volontiers, & écrivit pour cela au Roi d'Arragon au mois de Janvier de l'an 1345. Mais il ne put encore rien obtenir. Le Roi Dom Pedre, également ſourd à ſa priere, & aux vives inſtances que la Reine Donna Conſtance ſa ſœur lui faiſoit continuellement de Gironne, où elle étoit paſſée de Barcelonne par ſon ordre, pour obtenir la permiſſion de retourner vivre avec ſon mari, s'efforçoit de retenir cette Princeſſe dans ſes Etats. Toujours réſolu d'éteindre le nom & la ſucceſſion des Rois de Majorque, il étoit bien-aiſe de l'avoir toujours elle & ſes enfants en ſa puiſſance, & il ne vouloit point les renvoyer, de

ANNÉE DE J. C. 1345 & ſuiv.

Le Roi d'Arragon tache de retenir dans ſes Etats la Reine de Majorque ſa ſœur.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1345 & suiv.

crainte que ceux-ci ne prissent les mêmes sentiments, & ne s'élevassent dans la même grandeur d'ame que leur pere. Pour cet effet, il fit insinuer à la Reine sa sœur, par Raymond Torzi, Gouverneur de Gironne, & François de Belcartell, qu'elle s'exposeroit avec ses enfants au dernier danger, si elle déféroit à la volonté de son mari; qu'elle devoit redouter la méchanceté & la cruauté de ce Prince, qui lui imputoit hautement tous les maux qu'il avoit essuyés; que si elle retournoit avec lui, elle traîneroit une vie misérable & languissante, & qu'il seroit plus honnête pour elle de rester dans les Etats du Roi d'Arragon, où elle seroit traitée & considérée comme elle le devoit, & où le Roi son frere lui donneroit le Château de Montblanc avec trois mille livres de rente pour sa subsistance; mais rien de tout ceci ne fut capable de rallentir l'empressement de la Reine Donna Constance à s'éloigner d'un frere perfide & injuste, & à rejoindre un mari qu'elle aimoit, & dont elle vouloit adoucir les chagrins, en les partageant avec lui. (*a*)

Le Roi de France commence d'incliner pour le Roi de Majorque.

Il paroît aussi que le Roi de France commençoit à s'intéresser un peu pour le Roi Dom Jayme, que le Pape entretenoit par ses libéralités. Soit qu'il y fût porté par le Pape, ou qu'il aimât mieux avoir le Roi de Majorque pour voisin que le Roi d'Arragon, parce que le dernier étant plus puissant, pouvoit l'inquiéter davantage, il voulut s'entremettre de les accommoder. Dans cette vue, il envoya un Ambassadeur à Perpignan, pour offrir sa médiation au Roi d'Arragon, qui de son côté toujours aheurté à garder ses usurpations, le remercia, & lui fit la même réponse, qu'il avoit déja faite à d'autres. (*b*)

Le Roi Dom Jayme reçoit une somme d'argent des Consuls de Montpellier.

Durant le séjour que le Roi de Majorque fit à Avignon, les Officiers qu'il avoit à Montpellier, voulant lui amasser de l'argent, dont il avoit un si grand besoin, demanderent aux Consuls la somme de seize cents quarante-cinq livres, sous divers prétextes, & entre autres pour un prêt, qui leur avoit été fait par le feu Roi Dom Sanche, oncle du Roi Dom Jayme. Les Consuls firent à ce sujet

(*a*) Les mêmes, RAYNALDUS, & VINCENT MUT.

(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

quelques remontrances, & on y eut égard; en ſorte que la ſomme fut modérée à trois cents quatre-vingt-dix-ſept livres dix ſols petits Tournois, en comptant, dit l'acte, l'écu d'or de France, fin & de poids, pour quinze ſols Tournois. Après avoir obtenu cette réduction, ils allerent à Avignon payer au Roi Dom Jayme la ſomme convenue, & ils y paſſerent avec lui une Tranſaction, par laquelle ils ſe déclarerent reſpectivement quitte de toût le paſſé. Cet acte fut fait à Avignon, dans l'Hôtellerie à l'enſeigne du Lion, où le Roi de Majorque avoit pris ſon logement. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1345 & ſuiv.

Vaincu pour ſe délivrer cependant des importunités du Pape, & lui demander certaines graces, le Roi Dom Pedre fit partir des Ambaſſadeurs, qui ſe rendirent à Avignon un Lundi, quatorzieme jour du mois de Mars de l'an 1345. Quoiqu'ils n'euſſent point commiſſion de traiter aucune des affaires qui regardoient le Roi de Majorque, ils étoient chargés de notifier au Pape, que le Roi leur Maître ne ſe deſſaiſiroit jamais des Etats qu'il avoit enlevés à ce Prince. Clément VI les reçut très-bien, & acquieſſa généreuſement à leurs demandes; mais il perſiſta à exiger que le Roi d'Arragon renvoyât la Reine Donna Conſtance ſa ſœur à ſon mari. Un Nonce Apoſtolique vint même à cet effet à Perpignan; & le Roi Dom Pedre craignant d'indiſpoſer le Pape contre lui par un plus long refus, permit enfin à la Reine Donna Conſtance de s'en aller. Ne voulant pas néanmoins qu'elle paſſât par le Rouſſillon, de peur, ſans doute, que ſa vue & ſes malheurs ne réveillaſſent l'affection des peuples pour elle & pour ſon mari; il fit armer à Colibre des galeres, qui la tranſporterent avec ſes enfants de Lança à Leucate, où le Nonce la reçut. (*b*)

La Reine de Majorque retourne avec ſes enfants rejoindre ſon mari.

Non content de cette démarche, le Roi de France, ſenſible au triſte état où le Roi de Majorque étoit réduit, chercha à le ſoulager dans ſes beſoins. Hugues Allemant, Seigneur de Valfaunez, ayant prêté ſept mille Réales d'or au Roi Dom Jayme, avoit obtenu une clameur du petit-

Il lui fait remiſe d'une ſomme due au petit Scel de Montpellier.

(*a*) Le grand Talemus, & l'Hiſtoire de Montpellier.

(*b*) RAYNALDUS, ZURITA, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1345 & suiv.

Scel de Montpellier ; & comme le Roi de Majorque devoit payer pour le dixieme de l'emprunt ſept cent Réales d'or aux Fermiers de ce petit-Scel, le Roi de France écrivit à la Chambre des Comptes de Paris, qu'il remettoit cette ſomme à ce Prince, voulant qu'on la rabattît aux Fermiers. Il manda auſſi en conſéquence de Paris, le neuvieme d'Août de cette année 1345., au Sénéchal de Beaucaire, & au Garde du petit-Scel de Montpellier, ou à leurs Lieutenants, de tenir la main à l'exécution de ſes ordres. (*a*)

Et annule une vente onéreuſe à ce Prince.

Quelques jours après, le Roi de France lui donna encore une autre marque de bienveillance. Sachant que le Roi Dom Jayme avoit cédé au même Hugues Allemant, des landes, des coupes & d'autres revenus, pour s'acquitter envers lui de la ſomme de cinq mille cinq cents livres, qu'il lui redevoit à cauſe du douaire de la Reine ſa femme, quoique tous ces droits valuſſent plus de quinze mille livres, il adreſſa au Sénéchal de Beaucaire & au Juge du petit-Scel Royal de Montpellier, des Lettres en date du vingt-cinquieme d'Août de l'an 1345, par leſquelles il leur marqua, que par reſpect pour le Pape, qui lui en avoit écrit, & par amitié pour le Roi de Majorque ſon parent, il annulloit cette vente. Il ordonna en même-temps que Hugues prendroit tous les ans la moitié de ces mêmes revenus juſqu'à ſon entier payement, & que l'autre ſerviroit pour la nourriture & l'entretien des enfants du Roi Dom Jayme, toute autre raiſon & coutume ceſſante (*b*).

Politique du Roi de France avec le Roi d'Arragon.

Quoique le Roi de France ſe montrât en quelque maniere enclin pour le Roi de Majorque, il crut devoir uſer encore de ménagement envers le Roi d'Arragon, à cauſe de la guerre qu'il avoit avec l'Angleterre. De-là vint probablement que, non content de refuſer ouvertement tout ſecours au premier, il ordonna par des Lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-huitieme d'Avril, aux Sénéchaux de Toulouſe, de Beaucaire & de Carcaſſonne, & aux Recteur & Officiers Montpellier, de favoriſer le

(*a*) Les Archives du Domaine de Montpellier, Reg. 7. fol. 78, & l'Hiſtoire de Montpellier.

(*b*) Les mêmes Archives, fol. 91. & l'Hiſtoire de Montpellier.

Digitized by Google

dernier. Pour plus grande preuve de ſon attachement, il envoya ordre peu de temps après au Sénéchal de Carcaſſonne, de punir les Sujets de cette Sénéchauſſée, qui, malgré ſes défenſes, avoient marché au ſecours du Roi Dom Jayme, dans une tentative dont on ignore le ſuccès, & que ce Prince fit cette année pour reconquérir ſes Domaines, avec l'aſſiſtance de ſes Vaſſaux en France & de la Nobleſſe de Languedoc. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1345 & ſuiv.

Cette bonne intelligence entre les Rois de France & d'Arragon manqua cependant d'être rompue, par un ſujet de plainte que le Roi Philippe de Valois crut avoir contre le Roi Dom Pedre. Un des principaux Barons de la Catalogne, grand Capitaine & très-brave, étant allé avec quelques compagnies de Cavalerie ſervir le Roi d'Angleterre, le Roi de France en fut tellement irrité, qu'il révoqua pour les Sujets du Roi d'Arragon une permiſſion qu'il avoit donnée à tous les naturels du Royaume de Majorque & des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, de vivre dans ſes Etats. A la vue de ce procédé, on publia & on ſe perſuada que le Roi de France alloit épouſer les intérêts du Roi de Majorque, & travailler ſérieuſement à le rétablir ſur ſon Trône. On le crut d'autant plus facilement, qu'on ſavoit que le Roi Dom Jayme avoit à la Cour de France de puiſſants amis, qui ne ceſſoient de parler en ſa faveur; mais le Roi d'Arragon ayant envoyé une ambaſſade au Roi Philippe de Valois, il paroit que le dernier ne porta pas plus loin ſon reſſentiment, & que l'affaire s'accommoda, peut-être par la néceſſité où étoit le Roi de France, d'employer ſes forces contre Edouard III, Roi d'Angleterre, qui lui faiſoit une guerre très-vive. Pour reſſerrer l'union entre les deux Couronnes, le Roi d'Arragon chercha par la médiation de Donna Jeanne ſa belle-mere, Reine de Navarre, à marier une de ſes filles avec Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, & de la Ducheſſe Bone ſa femme; & afin d'avoir toujours en France un fort parti, il y entretenoit d'étroites liaiſons avec les principaux du Conſeil, qui étoient Jean d'Eſpagne, Comte de Talemont, Charles, Comte d'Alençon, & les

Le dernier cherche à s'aſſurer du Roi de France, & ſe ligue avec les Vénitiens.

(*b*) L'Hiſtoire de Languedoc, & de Montpellier.

Digitized by Google

ANNEE DE J. C. 1345 & suiv.

Ducs de Bourbon & de Bourgogne, & avec le Comte d'Armagnac & Arnaud de Roquefeuil. Non content de toutes ces précautions, comme il craignoit que les Génois ne prissent les armes en faveur du Roi Dom Jayme, il se ligua étroitement, pour les traverser, avec les Vénitiens, qui lui envoyerent à cet effet une Ambassade à Perpignan vers la mi-Septembre (*a*).

Des Majorquins rappellent chez eux le Roi Dom Jayme.

Environ quinze jours auparavant, on apprit à la Cour du Roi Dom Pedre deux nouvelles qui ne donnerent pas peu d'inquiétudes à ce Prince. La premiere fut, que quelques Majorquins, qui conservoient encore de l'amour pour leur légitime Souverain, sollicitoient & pressoient fortement le Roi Dom Jayme de passer chez eux avec une flotte de galeres, l'assurant que leur Isle se déclareroit aussitôt pour lui, & que dès qu'on découvriroit ses voiles & ses pavillons, les habitants se révolteroient contre les Officiers du Roi d'Arragon. On comprit par-là que le Roi Dom Jayme avoit encore des partisans à Majorque; mais comme on le savoit hors d'état de mettre une flotte en mer, le Roi Dom Pedre crut pouvoir se rassurer, en renouvellant les ordres de veiller soigneusement à la garde de l'Isle.

Conspiration contre le Roi d'Arragon découverte.

Il n'en fut pas de même de la seconde nouvelle. Elle causa de bien plus grandes allarmes. Une femme déclara au Roi Dom Pedre que son mari avoit connoissance d'une certaine conspiration que quelques personnes de Perpignan, du Roussillon & du Conflant avoit formée contre sa vie. Elle lui dit que les conjurés avoit projetté d'aposter quelques Arbalêtriers, qui devoient lui décocher des fleches empoisonnées, lorsqu'il se promeneroit par la ville, & se tenir cachés dans la maison d'un homme qu'elle lui nomma; que dans le même temps ils devoient s'emparer du Château, avec de fausses clefs qu'ils avoient fait faire, & que l'on étoit convenu de surprendre le même jour plusieurs autres Châteaux.

Châtiment des Conjurés.

Tous ces avis intriguerent fort le Roi Dom Pedre, qui vit avec chagrin qu'il avoit dans le Roussillon des ennemis

(*a*) ZURITA, RAPIN THOYRAS, l'Histoire de France & d'autres.

Digitized by Google

ennemis d'autant plus dangereux, qu'ils étoient inconnus. Persuadé qu'il ne pourroit les contenir que par un exemple de sévérité, il fit arrêter les principaux auteurs de la conjuration, & donna ordre de leur faire subir différents châtiments. Voulant cependant épargner le sang afin de gagner les cœurs par cette acte de clémence, il envoya à Barcelonne François Dolms, Jean de Saint-Jean, Richelm de Vernet, & Guillot de Clayra, qui étoient les principaux fauteurs de la conspiration, pour y être enfermés dans le château neuf. Comme on fut aussi dans le même temps, que Puycerda étoit menacée de quelque surprise, Dom Pedre Galcéran de Pinos qui avoit la garde du Château de Perpignan, passa à cette Ville avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie, pour la défendre, & pour secourir, s'il étoit nécessaire, les Châteaux de Quérol & de Livia. Arnaud de Saga, un des principaux Barons du Pays, & Viguier de Cerdagne, se rendit au même effet à Puycerda avec des troupes (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1345.

De Perpignan le Roi Dom Pedre passa à Gironne le septieme jour du mois de Décembre de l'an 1345, & s'étant rendu à Valence sur la fin de Mars de l'année suivante, il eut avis que le Roi de Majorque, qu'il n'appelle plus dans la suite de son Histoire que Dom Jayme de Montpellier, se disposoit à entrer dans le Roussillon à la tête d'un bon Corps d'armée. A cette nouvelle, il donna ordre à l'Infant Dom Raymond Berenger, au Vicomte de Canet & à d'autres Barons, de se mettre au plutôt en état de voler à la défense du Roussillon, & à Dom Pedre Galceran de Pinos de veiller à celle du Comté de Cerdagne avec ses Compagnies de Cavalerie, & de renforcer la garnison du Château de Livia. Dans le même temps arriva à Valence un Gentilhomme Castillan, envoyé par Dom Jean Emanuel dont il étoit vassal, pour informer de plusieurs choses le Roi d'Arragon, & entre autres des grands préparatifs de guerre que le Roi de Benamerin en Afrique faisoit par mer. Il lui dit que ce Prince mettoit quarante galeres à l'eau dans le Riff, Riviere qui se décharge dans la mer entre Velez & Targa; qu'il en armoit

ANNÉE DE J. C. 1346 & suiv.

Le Roi d'Arragon reçoit différents avis.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1346 & suiv.

cinquante autres dans la riviere de Sabo, & un grand nombre de vaisseaux différents dans d'autres endroits; & que quoiqu'on publiât dans son Royaume qu'il en vouloit à Tunis, tout le monde croyoit que son intention étoit de fondre sur Alicante, & de porter la guerre dans le Royaume de Valence & à Majorque. La suite fit voir cependant que Dom Jean Emanuel n'avoit donné cet avis au Roi d'Arragon, que pour ses fins particulieres. (*a*)

Mort de Donna Constance, Reine de Majorque, & second mariage du Roi Dom Jayme avec Yolande.

Quoiqu'on eût assuré que le Roi Dom Jayme songeoit à faire une irruption dans le Rouſſillon, il ne paroît pas que ce Prince ait formé cette année aucune entrepriſe. Peut-être resta-t-il tranquille faute d'argent, ou à cause de la guerre entre l'Angleterre & la France, d'où il pouvoit tirer ses principales forces. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il perdit cette année la Reine Donna Constance sa femme, qui mourut à Montpellier, & fut inhumée dans le Couvent des Cordeliers de cette Ville. Il se remaria dans la suite; mais l'Hiſtoire nous apprend seulement que sa seconde femme se nommoit Yolande, sans nous marquer ni de quelle Maiſon elle étoit, ni le temps de son mariage, ni celui de sa mort. (*b*)

Nouvelle impoſition à Montpellier en faveur du Roi de Majorque.

Sur la fin de l'année, la Ville de Montpellier voulant subvenir en partie aux besoins de ce Prince son Seigneur, consentit par une délibération du sixieme de Décembre, qu'on levât en sa faveur, pendant quatre ans, une obole sur tout ce qui se vendroit à Montpellier, excepté sur le poivre, la cire & le safran. Le Roi Dom Jayme ayant confirmé cette délibération, eut recours au Roi de France pour se faire avancer les deniers de ce nouvel impôt, & le Roi Philippe de Valois lui fit donner par les Conſuls neuf mille livres tournois pour les deux premieres années de quatre que devoit durer la levée de l'obole. Cette somme se trouvant conſommée au bout de six mois, le Roi de Majorque expoſa de nouveau ses besoins aux habitants de Montpellier; mais il paroît qu'il n'en put rien obtenir. Pour juſtifier le refus, les Conſuls prirent l'avis de trois fameux Juriſconſultes de la même Ville, qui décíderent unanimement qu'on n'étoit tenu de lui rien don-

(*a*) ZURITA.

(*b*) L'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ner. Cela ne contribua peut-être pas peu à déterminer le Roi de Majorque, à vendre la Seigneurie de Montpellier, comme je le dirai dans la ſuite. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1347 & ſuiv.

Au mois de Mars de l'an 1347, le Roi Dom Jayme, qui étoit parvenu ſans doute à ramaſſer quelque argent, réſolut de faire une tentative ſur l'Iſle de Majorque, dans l'eſpérance que les partiſans qu'il avoit dans cette Iſle, & qui ne ceſſoient de le rappeller chez eux, feroient ſoulever leurs Compatriotes en ſa faveur. Il fit armer en conſéquence un certain nombre de galeres, & Charles de Grimaldi, Capitaine général de la flotte de France, s'étant mis en mer dans le même temps, le Roi Dom Jayme alla avec lui ſe préſenter devant la Ville de Majorque, pour faire croire aux habitants que toute cette flotte étoit à lui ; mais cette démarche fut inutile. On fit ſi bonne garde dans la Ville, que les partiſans du Roi Dom Jayme, quoiqu'en grand nombre, n'oſerent branler; & ce Prince voyant que ſa préſence ne produiſoit aucun effet, s'en retourna, après que le Général François eût pris des rafraichiſſements pour ſes galeres, & fait de grands dégâts dans l'Iſle ; conduite dont le Roi d'Arragon ſe plaignit au Roi Philippe de Valois. (*b*)

Ce Prince ſe préſente inutilement devant Majorque avec une flotte.

Rendu dans ſes Domaines en France, le Roi de Majorque ſe mit en état de faire une irruption dans les Comtés que le Roi Dom Pedre lui avoit enlevés. L'occaſion lui parut d'autant plus favorable, que le Roi d'Arragon avoit de grandes occupations dans ſes Etats. Les Arragonnois & les Valenciens jaloux de leurs privileges, avoient formé deux Unions, & s'étoient enſuite liés enſemble, pour les ſoutenir contre les entrepriſes du Roi Dom Pedre leur Souverain, qui vouloit y donner atteinte en aſſurant la Couronne à l'Infante Donna Conſtance ſa fille, au préjudice de l'Infant Dom Jayme ſon frere, & ſans aucun égard à la ſubſtitution qui avoit été établie par le Roi Dom Jayme I, dit le Conquérant. On croit que ce qui ne contribua pas peu à indiſpoſer le Roi d'Arragon contre l'Infant Dom Jayme ſon frere, ce fut qu'il le ſoupçonna d'incliner pour le Roi de Majorque. De-là vint en effet qu'a-

Grands troubles dans les Etats du Roi d'Arragon.

(*a*) L'Hiſtoire de Montpellier. || (*b*) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1347 & suiv.

près lui avoir ôté la Lieutenance-générale de ses Royaumes, que ce Prince exerçoit comme héritier présomptif de la Couronne, suivant un ancien usage, il envoya ordre à Bernard de Vilarix, Alcayde du Château de Perpignan, à Guillaume Albert & à d'autres, de s'informer soigneusement par les espions qu'ils avoient à Montpellier & ailleurs, s'il ne passoit point de ces côtés-là quelques Couriers ou Messagers de l'Infant, de les arrêter à leur retour, & de leur prendre les Lettres dont ils seroient chargés, observant néanmoins dans tout ceci le plus de secret qu'il seroit possible. (a)

Les Majorquins rendent à celui-ci un service signalé.

Dom Jayme, Infant d'Arragon, dépouillé de sa Charge & de son autorité, voulut se les faire restituer par la voie des armes. Il forma à cet effet un puissant parti, & il engagea dans sa querelle les Infants Dom Ferdinand & Dom Jean ses freres, qui, à son défaut, avoient successivement les mêmes droits. Non-seulement les Arragonnois & les Valenciens se déclarerent pour lui, les Peuples de Rouſſillon & de Cerdagne, & quelques Places de Catalogne en firent autant. Les Majorquins plus soumis à la volonté de leur nouveau Souverain, servirent constamment le Roi Dom Pedre dans ce temps de combustion, & se rendirent même redoutables. Une des actions qui leur firent alors le plus d'honneur, fut la surprise de Cadaquez ou Cadequie sur la Côte de Catalogne. Plusieurs d'entre eux s'étant cachés dans un vaisseau marchand, allerent mouiller au Port de Cadaquez, & lorsqu'à la pointe du jour les habitants furent sortis pour la culture des terres & pour la pêche, ils descendirent à terre, se saisirent des portes de la Place, & s'emparerent des fortifications. Maîtres par-là de Cadaquez, ils forcerent les habitants de se remettre sous l'obéissance du Roi, qui y laissa durant quelques années une garnison Majorquine, à laquelle on est redevable dans ce quartier, des oliviers & des autres arbres & plantes, qui y ont été apportés de Majorque. En reconnoissance de ce service signalé, le même Roi Dom Pedre accorda aux Majorquins un privilege, qui portoit, qu'ils n'auroient jamais pour Gouverneur au-

(a) ZURITA.

Digitized by Google

eun homme natif de Rouſſillon, de Cerdagne ou d'Arragon, pour qu'ils ne fuſſent point expoſés au reſſentiment des habitants de ces pays; mais ce privilege s'eſt éteint par l'entiere réunion du Royaume de Majorque à la Couronne d'Arragon. (a)

ANNÉE DE J. C. 1347 & ſuiv.

A la faveur de ces troubles, le Roi de Majorque ayant raſſemblé un aſſez bon corps d'Armée, compoſé de ſes Sujets de la Baronnie de Montpellier, de ceux de la Vicomté d'Omelas, & de pluſieurs autres François, ſe jetta ſur le Conflant, au mois de Juin de l'an 1347. Il comptoit d'y entrer avec des forces encore plus conſidérables, ſans un renouvellement de défenſe, que le Lieutenant du Sénéchal de Carcaſſonne avoit fait ſignifier, de la part du Roi de France, le trentieme jour du mois de Mars précédent, à pluſieurs Seigneurs François, qui vouloient le ſuivre, de ſortir du Royaume, ou de rien entreprendre contre le Roi d'Arragon. Quoique privé de ce ſecours, il aſſiégea Vinça, qui fut contrainte de ſe rendre, & après y avoir établi une garniſon, il alla prendre Ville-Franche, & ſoumit preſque tout le Conflant. (b)

Irruption du Roi Dom Jayme dans le Conflant.

Le Roi Dom Pedre, informé de cette irruption, partit promptement pour le Rouſſillon, afin d'arrêter les progrès de ſon ennemi; & arrivé à Figueres, il y reſta quelques jours pour attendre les Troupes qui devoient le joindre. Craignant néanmoins que le Roi Dom Jayme ne pénétrât dans la Cerdagne, il adreſſa un ordre au Comte de Pailhars & au Vicomte de Cardonne, de ſe jetter au plutôt dans cette Province, pour s'y oppoſer. D'un autre côté, Dom Arnaud d'Eril, Gouverneur du Rouſſillon, le Vicomte d'Ille, & d'autres Barons & Seigneurs volerent au ſecours du Conflant, & commencerent par le ſiege de Vinça. Après que l'on eut fait breche, on donna aſſaut, mais ce fut avec ſi peu d'ordre & tant de confuſion, qu'il ne fut pas poſſible d'emporter la Place ce jour-là. Il en coûta cependant beaucoup de monde à ceux qui la défendoient; & comme ils comprirent qu'ils ſeroient infailliblement forcés le jour ſuivant, pluſieurs ſortirent de nuit,

Les Arragonnois y rentrent une Ville.

(a) ZURITA, VINCENT MUT.
(b) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1347 & suiv.

& passerent au camp des assiégeants. A la pointe du jour, ceux-ci remonterent à l'assaut ; & comme l'effroi étoit général chez les assiégés, la Place fut bientôt prise. On passa au fil de l'épée une bonne partie de la garnison, & plusieurs ayant voulu se sauver par le Let, s'y noyerent, parce que cette Riviere étoit grossie considérablement. La fureur fut portée jusqu'à massacrer dans les Eglises ceux qui s'y étoient retirés, & mettre le feu dans plusieurs endroits, quoiqu'elle se rallentit peu à peu, & cessât enfin tout-à-fait, pour faire place à la cupidité du soldat, & à sa passion pour le pillage (*a*).

Tentative du Roi de Majorque sur Puycerda en Cerdagne.

A cette nouvelle, le Roi d'Arragon prit la route de Conflant, avec l'Infant Dom Pedre son oncle, Comte du Ribagoret & des Montagnes de Prades ; Poncet, Vicomte de Cabréra, Dom Pedre Quiralt, & environ cent chevaux, & alla le même jour à Saint-Jean proche d'El-volo. Pendant ce temps-là, l'armée de Dom Arnaud d'Eril, qui s'étoit avancée jusqu'auprès de Codolet, grossissoit continuellement, & le Roi Dom Jayme qui étoit à Arria, projetta de marcher contre elle, afin de lui donner bataille, avant qu'elle eût reçu de plus grands renforts. Le Roi Dom Pedre en ayant eu avis, envoya la nuit suivante à Dom Arnaud d'Eril soixante chevaux, commandés par le Vicomte de Cabréra ; & comme ce dernier étoit encore très-jeune, il le fit accompagner de quelques vieux Officiers, expérimentés dans l'art de la guerre ; mais le Roi de Majorque changea tout-à-coup de résolution, lorsqu'il étoit sur le point de sortir d'Arria, & passa en Cerdagne dans l'espérance de recouvrer Puycerda. Par-là presque tout le Conflant resta dégarni ; en sorte que Dom Arnaud d'Eril n'eut pas grande peine à reprendre Marquexans, Prada & Codolet. (*b*)

Il se retire en France, & tout le Rousillon est de nouveau soumis au Roi d'Arragon.

Cependant le Roi Dom Jayme rentra dans cette Province, après avoir inutilement insulté Puycerda ; & ne se croyant pas en état de tenir contre les forces que le Roi d'Arragon avoit rassemblées, il mit de bonnes garnisons dans les Châteaux d'Arria & de Puchbalador, &

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, & ZURITA.

(*b*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

dans d'autres Forteresses du Conflant, & retourna en France par des Montagnes escarpées, avec sa petite armée, enrichie du pillage de Ville-Franche. Au bruit de sa marche, le Roi Dom Pedre alla à Tuyr, à dessein de chercher l'occasion de le combattre; mais quand il fut la retraite de ce Prince, il s'arrêta six jours au Monastere de Saint-Michel de Cuxa, & donna ordre de recouvrer les Places & Châteaux, où le Roi Dom Jayme avoit laissé garnison. Pendant son séjour dans ce Monastere, il fit raser les Forteresses de Codolet, de Prada & de Marquexans, afin que les partisans & les Troupes du Roi de Majorque ne pussent plus s'y retirer, ni commettre de-là des hostilités dans le pays. Après qu'on eut repris tous les Châteaux qui tenoient pour le Roi Dom Jayme, à l'exception de celui d'Arria dont le siege dura quelques jours, & qui ne se rendit qu'au commencement de Juin, le Roi d'Arragon passa à Perpignan, où il s'arrêta près d'un mois à expédier les ordres nécessaires pour la sûreté & la défense de tout le Roussillon. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1347 & suiv.

Malgré le peu d'avantage que le Roi Dom Jayme tira de son irruption, il est sûr que tout le Roussillon auroit couru grand risque de retomber en sa puissance, sans la défense que le Lieutenant du Sénéchal de Carcassonne avoit faite, comme je l'ai dit, à plusieurs Seigneurs François de suivre ce Prince, & si le Roi Dom Pedre, ne s'occupant que du soin de pacifier le dedans de ses Etats, avoit négligé d'accourir en personne pour s'opposer à ses entreprises. Mais ce qui mit le comble à son malheur, ce fut que le Roi de France, prenant prétexte de ce qu'il avoit fait cette tentative sans sa permission, fit saisir sous sa main la Seigneurie de Montpellier, & donna ordre de faire le procès à ce Prince, sans doute par complaisance pour le Roi d'Arragon, avec qui il vouloit continuer de vivre en bonne intelligence, & qui lui avoit déja fait porter des plaintes contre Charles de Grimaldi. Réduit par-là dans un extrême besoin, le Roi de Majorque réclama la protection du Pape Clément VI, qui, touché de sa triste situation, lui donna de quoi subsister avec décen-

Le Roi de Majorque est persécuté par le Roi de France.

(*a*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1347 & suiv.

ce, & pria le Roi Philippe de Valois, par une lettre en date du dix-huitieme d'Août, d'avoir compassion de ce Prince, d'user de clémence à son égard, en cas qu'il eût mérité quelque punition pour la démarche que le désespoir, où il étoit, lui avoit fait faire, & d'accorder la main levée de la saisie sur la Baronnie de Montpellier, en considération de ce que c'étoit presque le seul bien qui lui restât pour se subsistenter lui & ses enfants, qui, quoique pauvres, étoient cependant de race Royale. On peut croire que le Roi de France déféra à la demande du Pape, d'autant plus que deux ans après il traita amiablement à Avignon avec ce Prince, de l'acquisition de la Seigneurie de Montpellier, ainsi que je le dirai sous l'année 1349. (*a*)

Les Majorquins sont inutilement sollicités par les Valenciens de former une Union contre le Roi Dom Pedre.

Comme le désordre continuoit toujours en Arragon & en Valence, le Roi Dom Pedre qui craignoit d'être obligé de se prêter aux demandes des mécontents, protesta secretement, le neuvieme jour de Juin contre tout ce qu'il pourroit leur accorder dans la vue de les appaiser. Sachant aussi que l'Union se fortifioit de jour en jour, & qu'on regardoit comme ennemis de la Patrie, ceux qui n'y entroient pas, il manda tous les Barons & Gentilshommes de Catalogne, sous prétexte de la nécessité de défendre & d'assurer le Roussillon, pour les empêcher par-là d'y prendre part, & pour pouvoir même se servir d'eux dans l'occasion. D'un autre côté, les Valenciens envoyerent deux Députés à Majorque, avec commission d'inviter les habitants à former dans leur Isle une Union pareille à la leur; mais Philippe de Boyl, qui avoit le Gouvernement de ce Royaume, trouva le moyen de contenir les esprits, & de faire rester les Insulaires dans l'obéissance & au service du Roi Dom Pedre. (*b*)

Mortifications que ce Prince essuye.

La joie qu'eut le Roi d'Arragon d'avoir recouvré si facilement toutes les Places que le Roi Dom Jayme avoit reprises dans le Conflant, & d'avoir obligé ce Prince à repasser en France, fut extrêmement altérée par les mortifications

(*a*) ZURITA, BALUZE, dans les vies des Papes d'Avignon, VINCENT MUT. & l'Histoire de Languedoc.

(*b*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

tifications qu'il lui fallut eſſuyer à Sarragoſſe quelque temps après. Etant allé à cette Ville pour la tenue des Etats d'Arragon, dont il fit l'ouverture le quinzieme jour d'Août, à deſſein de rétablir le calme dans ce Royaume, il vit ſa Couronne preſque ſur le point de tomber de deſſus ſa tête. Les mécontents qui s'étoient ligués enſemble, ayant eu l'audace de le menacer ouvertement de la lui arracher, le forcerent non-ſeulement de chaſſer de ſon Conſeil pluſieurs perſonnes, ſur-tout quelques Seigneurs du Rouſſillon, qu'ils qualifioient de traîtres au Roi Dom Jayme leur Souverain, & à qui ils imputoient toute la rigueur du Roi Dom Pedre envers ce Prince, mais d'y en admettre d'autres à leur nomination; d'approuver & de confirmer un ancien privilege du Roi Dom Pedre III ſon bis-aïeul, par lequel ils prétendoient entre autres choſes, que les Etats généraux d'Arragon aſſemblés avoient ce droit, & que le Roi devoit tenir tous les ans ces Etats le jour de la Touſſaints; de leur donner en otage ſeize des meilleurs Châteaux des Royaumes d'Arragon & de Valence, pour ſûreté de l'exécution & obſervation de ce privilege dans la ſuite; de rendre à l'Infant Dom Jayme ſon frere la Lieutenance-générale qu'il lui avoit ôtée, de ſes Royaumes, & de relever quelques Seigneurs, Gentilshommes, Alcaydes de Châteaux & autres perſonnes tant du Royaume d'Arragon que de celui de Valence, du ſerment de fidélité, qu'ils avoient prêté mal-à-propos à l'Infante Donna Conſtance, comme à l'héritiere préſomptive & légitime de la Couronne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1347 & ſuiv.

Le Roi Dom Pedre fut ſi furieux d'avoir ainſi ſubi la loi de ſes Sujets, qu'ayant fait la clôture des Etats le vingt-quatrieme d'Octobre, il partit le même jour pour la Catalogne, avec la réſolution de ramaſſer le plus de Cavalerie & d'Infanterie qu'il lui ſeroit poſſible, & de retourner faire la guerre à ces audacieux, juſqu'à leur donner bataille. Craignant encore qu'ils ne le retinſſent, il ſe hâta de paſſer l'Ebre, & marcha à pied juſqu'à la Tour d'Alpunyes, ſans attendre ſon cheval, ſur lequel il pourſuivit ſa route, la colere & la rage dans le cœur. Réſolu dans

Il donne la mort à un de ſes freres.

(a) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1347.

son courroux de n'épargner perſonne, il choiſit l'Infant Dom Jayme ſon frere pour ſa premiere victime. Il avoit d'abord donné l'ordre à l'Infant Dom Pedre ſon oncle d'arrêter ce Prince ; mais comme il appréhenda probablement que ce coup d'éclat n'irritât davantage les eſprits, & ne mît ſa Couronne en plus grand danger, il crut devoir préférer la voie du poiſon. Ainſi l'Infant Dom Jayme étant paſſé à Barcelonne, afin d'aſſiſter au mariage du Roi ſon frere avec Donna Eléonor, Infante de Portugal, pour lequel les Majorquins envoyerent auſſi des députés à cette Ville, y mourut en peu de jours. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1348 & ſuiv.

Il pacifie ſes Etats.

Après la mort de cet Infant, les Arragonnois reconnurent l'Infant Dom Ferdinand ſon frere pour Lieutenant-Général du Royaume, & le Roi Dom Pedre rendu en Valence l'année ſuivante, fut encore obligé de lui donner cette dignité dans toute la Monarchie, & de le déclarer ſon ſucceſſeur au Trône, comme héritier des droits du feu Infant Dom Jayme leur frere ; mais les Arragonnois mécontents ayant perdu une bataille contre les Royaliſtes, & les Valenciens ayant pareillement été défaits peu de temps après, il révoqua tous les privileges qu'il avoit accordés de force à l'Union, & punit rigoureuſement les principaux auteurs de la révolte, quoique, ſuivant Mariana, il confirmât à l'Infant Dom Ferdinand ſon frere le droit de ſuccéder à la Couronne par préférence à l'Infante Donna Conſtance, fille du même Roi (*b*).

Grande peſte à Majorque & ailleurs.

Tandis que le Roi d'Arragon s'occupoit à dompter les Rebelles, une cruelle peſte, qui déſoloit l'Italie & la France, s'étendit en Eſpagne, & y fit de grands ravages. Elle ſe communiqua auſſi dans l'Iſle de Majorque avec tant de fureur, qu'en moins d'un mois il y périt plus de quinze mille perſonnes, & que la plupart des habitants s'étant enfuis pour l'éviter, l'Iſle reſta preſque déſerte. Ses ſymptômes étoient des taches noires & vertes qui venoient aux bras & aux jambes ; elle étoit ſi contagieuſe, qu'on la gagnoit en touchant ſeulement les habits de ceux qui avoient le malheur d'en être infectés (*c*).

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

On ignore si ce fléau contribua à empêcher le Roi Dom Jayme de former cette année quelque entrepriſe, ſoit ſur le Rouſſillon ou ſur ſon Royaume de Majorque. Il ne paroît pas du moins qu'il ait fait aucun mouvement pour recouvrer l'un ou l'autre. Tout ce qu'on apprend de Zurita & de Vincent Mut, c'eſt qu'ayant été ſollicité par quelques Valenciens rebelles de ſecourir l'Union, & de s'en déclarer le chef, il alla ſe préſenter ſur la Côte de Valence, avec quelques galeres & vaiſſeaux. Peut-être employa-t-il à cet armement les quatre mille florins d'or dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Montpellier, & qui provinrent de la vente qu'il fit au Pape Clément VI, le neuvieme jour d'Octobre de cette même année, avec promeſſe de la faire ratifier par l'Infant Dom Jayme ſon fils, de la rente qu'il tiroit ſur le Poids-du-Roi, appellé dans l'Acte le *Poids* & *Leude-Mage* de Montpellier. Au reſte, ſa démarche fut inutile. Les mécontents ne lui montrerent pas la moindre diſpoſition à le recevoir, parce que le Roi d'Arragon ayant ſoupçonné le traité, fit publier dans le même temps qu'il déclaroit ſon ſucceſſeur l'Infant Dom Ferdinand ſon frere (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1348.

Le Roi de Majorque veut favoriſer la révolte des Valenciens.

N'ayant pu rien faire de ce côté-là, le Roi de Majorque qui étoit retourné à Avignon, ne s'occupa plus que des moyens d'adoucir l'eſprit du Roi de France, pour ne rencontrer de ſa part aucun obſtacle dans l'exécution des projets qu'il méditoit. Il implora à cet effet la protection du Pape Clément VI, ſon refuge ordinaire, qui lui donnoit de puiſſants ſecours pour ſa ſubſiſtance, & qui toujours pénétré de ſon ſort, lui rendit tous les bons offices poſſibles. Profitant auſſi d'un voyage que le Roi Philippe de Valois fit à Avignon, il offrit à ce Prince, au mois d'Avril de l'an 1349, de lui vendre la Seigneurie de Montpellier & le Château de Lates, afin de ſe mettre en état de continuer la guerre contre le Roi d'Arragon, avec de plus grandes forces; & le Roi Philippe ayant goûté la propoſition, nomma trois Commiſſaires pour traiter avec lui de cette affaire, & l'arranger en ſon nom. Ceux-ci étoient Firmin de Cocquerel, Chancelier de France; Guil-

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

Vente de la Seigneurie de Montpellier au Roi de France.

(*a*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

laume Flotte, Seigneur de Revel, Chevalier, & Pierre de la Forêt, Chancelier de Normandie. Le Roi de Majorque paſſa avec eux un Acte, à Ville-neuve d'Avignon, le dix-huitieme jour d'Avril de l'an 1349, par lequel il reconnut & déclara qu'il vendoit à Philippe de Valois, Roi de France, la Ville & Seigneurie de Montpellier, & la Châtellenie de Lates, qui rendoient année commune, la premiere, trois cents quatre-vingt livres tournois de rente, & la ſeconde, trois cents trente-cinq. Il fit cette vente pour le prix de cent vingt mille écus d'or, payables à lui ou à ſes héritiers en trois termes, ſavoir quarante mille au quinze de Juin ſuivant, pareille ſomme le jour de la Notre-Dame d'Août, & le reſte à la Saint-Jean de l'année 1350. Quelques jours après, les deux Rois ratifierent cette vente à Monthaut près de Ville-neuve & du pont d'Avignon. L'Infant Dom Jayme, fils du Roi de Majorque, majeur d'onze ans, & mineur de quatorze, & l'Infante Donna Iſabelle ſa ſœur, fille du même Prince, tous deux autoriſés par lui, l'approuverent auſſi, le quinzieme jour de Mai ſuivant, par un Acte daté du Palais du Roi de Majorque leur pere à Avignon. On apprend par un ancien Mémoire, que la partie de Montpellier, qui fut alors vendue par le Roi de Majorque au Roi de France, contenoit ſept mille feux. (a)

Erreurs de quelques Ecrivains.

Mezerai & d'autres Hiſtoriens & Ecrivains François aſſurent que Dom Jayme vendit en même-temps au Roi de France les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne; mais outre qu'il n'auroit pu vendre que les droits qu'il y avoit, puiſque le Roi d'Arragon avoit déja envahi ces États, il n'en eſt pas dit le mot dans l'Acte de vente de la Seigneurie & de la Ville de Montpellier. On ne trouve pas non plus que les Rois de France ayent jamais pris de-là aucun prétexte de révendiquer ces deux Comtés; ce qu'ils n'auroient pas aſſurément manqué de faire, s'ils s'y étoient cru autoriſés.

La Baronnie de Montpellier reſte au Roi Dom Jayme.

Zurita obſerve, qu'après la vente de la Seigneurie de Montpellier, le Roi de Majorque ne fut plus appellé à

(a) ZURITA, VINCENT MUT, les Hiſtoire de France, de Languedoc & de Montpellier, & pluſieurs autres.

la Cour du Roi Dom Pedre ſon mortel ennemi, que Jacques ou Jayme de Clarence, comme un Prince qui n'avoit plus aucun bien de la Maiſon d'Arragon, & à qui il ne reſtoit d'autre titre que ſes droits à la ſucceſſion de feue ſa mere. On voit cependant par un Acte de l'an 1395, & dont je parlerai ſous l'année 1390, que, quoique la Ville & Seigneurie de Montpellier fût vendue, le Roi Dom Jayme garda la Baronnie de même nom, qui paſſa après ſa mort à Donna Jolande ſa veuve, & enſuite à Dom Jayme ſon fils : preuves bien convainquantes que le titre de Baronnie de Montpellier n'étoit pas attaché, comme l'Abbé de Grefeuil le veut, à tout le terroir dépendant de la Seigneurie de ce nom, & que la Baronnie étoit au contraire parfaitement diſtincte de la Seigneurie. Cette obſervation me paroît d'autant plus importante, que je ne vois aucun Hiſtorien qui l'ait faite ni fait faire juſqu'à préſent, pas même celui de Montpellier, quoiqu'il rapporte l'Acte que je viens de citer.

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

Avec le premier payement que le Roi Dom Jayme reçut du Roi de France, & dont il donna quittance à Avignon le vingtieme jour de Juillet, ce Prince qui ne ſongeoit qu'à reconquérir les Etats, que l'ambitieux Roi Dom Pedre lui avoit enlevés ſi injuſtement, commença à faire de grands préparatifs ſur mer & ſur terre, pour attaquer en même-temps l'Iſle de Majorque & le Rouſſillon. Il fit équiper une flotte dans différents Ports de Provence, avec la permiſſion de Jeanne, Reine de Naples, qui lui fournit même pluſieurs vaiſſeaux, & quelque peu d'Infanterie & de Cavalerie, & il travailla à mettre ſur pied un bon corps d'Armée. (a)

Ce Prince fait des préparatifs de guerre pour recouvrer ſon Royaume & le Rouſſillon.

D'un autre côté, le Roi d'Arragon n'eut pas plutôt appris la vente de Montpellier, qu'il comprit que le Roi de Majorque ne l'avoit faite, qu'à deſſein de tout ſacrifier pour le recouvrement de ſon Royaume & de ſes Comtés. Réſolu de rendre vains tous ſes efforts, il nomma l'Infant Dom Raymond Berenger ſon oncle, Capitaine-gé-

Dom Raymond Berenger, Infant d'Arragon, chargé de la défenſe du Rouſſillon & de la Cerdagne.

(a) ZURITA, VINCENT MUT, les Hiſtoires de France, de Languedoc, & de Montpellier, M. d'Egly dans l'Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1349 & suiv.

néral des Troupes de toute la Catalogne; & l'ayant chargé de la défense du Roussillon & de la Cerdagne, il lui ordonna d'y passer avec le plus de forces qu'il seroit possible. L'Infant employa en conséquence le mois de Mai de l'an 1349, à ramasser tout ce qui lui étoit nécessaire pour cette commission. Plusieurs Seigneurs se disposerent aussi à l'accompagner, entre autres Dom Pedre de Moncada, Dom Galceran de Pinos, les Vicomtes d'Ille & de Canet, Dom Berenger de Castelnou, Dom Raymond Roger, Comte de Pailhars, & Artal de Pailhars son frere. Le Châtelain d'Ampoſta qui étoit sur le point d'aller servir le Roi de Castille dans la guerre contre les Maures, reçut ordre du Roi d'Arragon d'employer pareillement ses Compagnies & les Gentilshommes ses parents à la défense du Roussillon; & ce Seigneur forma en conséquence une bonne compagnie d'hommes d'armes dont il donna le commandement à Dom Pedre Gonçalez de Hérédia. (*a*)

Grand armement par mer pour la défense du Royaume de Majorque.

Au mois d'Août, toutes les Troupes de Catalogne étant rassemblées dans le Roussillon pour défendre l'entrée du Pays au Roi Dom Jayme, on apprit que ce Prince avoit des liaisons avec les Valenciens, & méditoit l'invasion du Royaume de Majorque. Pour s'y opposer, le Roi d'Arragon fit promptement équiper sa flotte, & en nomma Capitaine-général l'Amirante Dom Pedre de Moncada, qui armoit dans ce même temps quelques galeres, à dessein d'aller en Sicile au secours du Roi Dom Fréderic, & des Barons & Seigneurs Catalans & Arragonnois, contre les Palizzi, les Clermont & d'autres Siciliens rebelles. Dès que la flotte fut prête, le Roi Dom Pedre envoya ordre à l'Amirante, le vingt-troisieme jour du mois de Septembre, étant à Valence, de se mettre en mer avec elle. de prendre la route de Majorque, & de combattre le Roi Dom Jayme, en cas qu'il le rencontrât, & il fit partir avec lui le Châtelain d'Ampoſta, Dom Bernard de Cabréra, Dom Berenger d'Abella, & Raymond de Riusech. On arma encore quinze galeres & quelques vaisseaux à Majorque, à Valence & à Barcelonne, & tous ces bâtiments devoient se rassembler à Majorque, ceux de Va-

(*a*) Zurita.

Digitized by Google

lence ayant pour vice-Amirante Matthieu Mercer, Officier très-brave & très-expérimenté sur mer, & les galeres chacune un Riche-homme pour Capitaine. Dom Gilabert de Centellas, qui étoit alors Gouverneur de l'Isle de Majorque, reçut ordre du Roi Dom Pedre de s'attacher sur-tout à empêcher le débarquement des Troupes ennemies, parce qu'il n'y avoit dans l'Isle que la Ville Capitale & Aleudie qui fussent murées, & en état de faire résistance, & qu'on devoit craindre que le Roi Dom Jayme ne mît tout le pays à feu & à sang, si on le laissoit courir librement la campagne. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1349 & suiv.

On publia dans le même temps à Majorque que la flotte du Roi Dom Jayme étoit composée d'un grand nombre de bâtiments, sur lesquels il y avoit quinze cents chevaux & onze mille Fantassins. Cette nouvelle ne causa pas peu d'inquiétude au Gouverneur & aux autres Officiers du Roi Dom Pedre; mais ils furent un peu rassurés par l'arrivée de quelques chevaux & Fantassins que le Roi d'Arragon envoyoit au secours de l'Isle. Ils retinrent encore pour plus grand renfort plusieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie qui étoient abordées à Majorque presqu'au commencement du mois d'Août, & que Riambas de Corbéra devoit mener en Sardaigne, dont il étoit Gouverneur, pour dompter les Oria & les Marquis de Mala-Espina. Gilabert de Corbéra, Gouverneur de l'Isle de Minorque, étant mort sur ces entrefaites, Dom Gilabert de Centellas envoya en sa place Ombert de Siscar; avec cent cinquante Arbalêtriers pour la défense de cette Isle. (*b*)

On se met dans cette Isle sur la défensive.

Cependant le Roi Dom Jayme se mit en mer, avec la ferme résolution de tout sacrifier pour recouvrer son Royaume & ses Etats. Sa flotte étoit composée de quatorze galeres, de huit gros vaisseaux, & de plusieurs autres bâtiments moins considérables. Il y avoit fait embarquer trois mille Fantassins, & quatorze cents chevaux; & afin d'exciter les personnes de considération à le seconder, il avoit promis de partager le Pays qu'il reprendroit, entre ceux qui s'attacheroient à son service. Par-là il avoit mis dans

Arrivée & débarquement du Roi Dom Jayme dans l'Isle de Majorque.

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

(*b*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1349 & suiv.

ſes intérêts pluſieurs Officiers de nom, entr'autres quelques Capitaines Génois, qui le ſuivirent les uns dans cette eſpérance, & les autres par affection; & pour commencer à juſtifier ſes promeſſes, il avoit déja donné à Charles de Grimaldi, Seigneur de Monaco, les Villes de Soler & d'Aleudie, & à un des parents de ce Seigneur, appellé Atho de Grimaldi, la Ville de Bagnoles, avec le titre de Comte à l'un & à l'autre. Il avoit pareillement aſſigné aux Capitaines Génois qui l'accompagnoient différentes récompenſes pour leurs ſervices. Avec ſa flotte, il prit la route de l'Iſle de Majorque, & quelque ordres qu'on eût donnés d'en bien garder la côte, il l'aborda ſans avoir été découvert. Etant auſſi-tôt deſcendu à terre ſans aucun obſtacle, il mit ſes troupes en ordre, & commença de s'avancer dans l'Iſle, animé de l'eſpoir flatteur de regagner ſon Royaume (*a*).

Dom Gilabert de Centellas, Gouverneur de cette Iſle, lui oppoſe une forte armée.

Dès qu'on ſut à Majorque ſon arrivée & ſon débarquement, le Gouverneur Dom Gilabert de Centellas prit de juſtes meſures pour lui diſputer le terrein. Il raſſembla le même jour toutes ſes troupes, & forma une armée de vingt mille Fantaſſins & de huit cents chevaux. Trois jours après, ayant appris que le Roi Dom Jayme ſe diſpoſoit à lui préſenter la bataille avec les Troupes qu'il avoit miſes à terre, il ſortit de la Ville de Majorque le lendemain avant la pointe du jour avec toute ſon armée en bon ordre, & marcha ſans bruit vers le camp de ce Prince.

Bataille dans laquelle le Roi Dom Jayme eſt défait.

Au lever du ſoleil, les deux armées ſe trouverent à la vue l'une de l'autre, & le Roi Dom Jayme excité par la noble ardeur que lui inſpiroit le pays où il étoit, & qu'il regardoit avec raiſon comme ſon patrimoine, réſolut de riſquer la bataille, malgré la diſproportion de ſes forces, ſe flattant que dans l'action, quelques corps de Troupes Marjorquines ſe rangeroient de ſon côté. Mais que cette vaine eſpérance lui coûta cher! Impatient d'en venir aux mains; au-lieu d'attendre l'ennemi, il marche ſur le champ à ſa rencontre à la tête de quelques petits eſcadrons couverts de pluſieurs bataillons d'Infanterie Françoiſe.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

çoiſe. Le joindre & l'attaquer n'eſt pour lui qu'une même choſe, & l'action devient d'autant plus vive & opiniâtre de part & d'autre, que cette journée doit décider, qui du Roi Dom Pedre ou du Roi Dom Jayme aura l'Iſle & le Royaume de Majorque. Quoiqu'il fût déja près de midi, & qu'il fît une chaleur exceſſive, on continua de ſe battre avec un égal acharnement, juſqu'à ce que les troupes du Roi Dom Jayme, accablées par la multitude, commencent enfin à plier & à prendre la fuite. En vain le Roi Dom Jayme fait tout ce qu'il peut pour les arrêter, & les faire retourner au combat, elles ſont ſourdes à ſa voix. Il ne reſte plus qu'avec un gros de Cavalerie pour ſoutenir tout le poids de la bataille; & bientôt ſa petite troupe eſt enveloppée & aſſaillie de toutes parts. Loin de s'en effrayer, il redouble ſes efforts; & ſecondé du jeune Infant Dom Jayme ſon fils, qui donne à ſes côtés des preuves éclatantes de ſon courage, & des Seigneurs & Chevaliers qu'il avoit avec lui, il fait face partout, & forme autour de lui une eſpece de rempart avec les corps de ceux qui tombent ſous ſes coups.

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

Tant de valeur étonne les ennemis, qui forcés d'admirer & de reſpecter le Prince qu'ils combattent, commencent à s'intéreſſer pour ſes jours. Déja on lui crie de tous côtés de ſe rendre; mais le généreux Roi ne répond que par des prodiges de valeur, regardant comme la derniere infamie de ſurvivre à la perte de ſes Etats, & de devenir le priſonnier de celui qui les lui a enlevés. Plus le danger eſt grand, plus ſon courage augmente. Intrépide au milieu d'une foule d'ennemis, il frappe, il terraſſe tous ceux qui ſe préſentent devant lui; mais dans le temps qu'il fait ces grands exploits, il eſt renverſé de cheval, couvert de bleſſures, affoibli par le ſang qui ſort de ſes playes & extenué de laſſitude, & un ſoldat barbare ſe jettant auſſi-tôt ſur ſon corps mourant, lui coupa la tête. A cette nouvelle, ſes Troupes conſternées acheverent de ſe débander, & de chercher leur ſalut dans la fuite. Les uns tâchent de regagner les galeres, & les autres veulent ſe cacher dans l'Iſle; mais on les pourſuit vivement, & ils perdent tous la vie ou la liberté. L'Infant Dom Jay-

Ce Prince y perd la vie, & l'Infant Dom Jayme ſon fils eſt fait priſonnier.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1349 & suiv.

me fut auſſi fait priſonnier, après avoir reçu une bleſſure au viſage. Cette bataille mémorable ſe donna dans la plaine de Lluchmayor, un Dimanche vingt-cinquieme jour d'Octobre de l'an 1349. (a)

Source de ſon infortune.

Ainſi finit dans la vingt-cinquieme année de ſon regne, Dom Jayme, troiſieme du nom, Roi de Majorque, arriere-petit-fils du Roi Dom Jayme I, le Conquérant, couſin & beau-frere du cruel Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, qui le détrôna, & le réduiſit au point de périr par les mains viles d'un Soldat. Digne d'un meilleur ſort par ſes vertus, la poſtérité le plaindra toujours d'avoir eu à faire à un Prince auſſi mauvais que le Roi Dom Pedre IV d'Arragon. On ne doute point cependant qu'il ne ſe fût maintenu ſur ſon Trône, s'il avoit ſu ſe conſerver l'appui de la France, & s'il n'avoit voulu, par une vanité mal-entendue, diſputer au Roi Philippe de Valois la Suzeraineté à Montpellier. Il eſt ſûr en effet que ce fut-là la premiere ſource de ſa ruine & de tous ſes malheurs.

Son portrait & ſa ſépulture.

Durant toute ſa vie, il traita les affaires de Religion & d'Etat avec une attention ſinguliere. Il fit à Dieu de riches offrandes, & lui bâtit quelques Egliſes. Agité du remords d'avoir reçu, lui & ſes Prédéceſſeurs, les décimes qui appartenoient à l'Egliſe, il expoſa ſon inquiétude au Pape Jean XXII, qui le tranquilliſa & l'abſout, à condition qu'il aſſigneroit à l'Egliſe de Majorque des biens & des revenus ſuffiſants pour quatre nouveaux Chanoines. En conſéquence, le pieux Roi donna à cette Cathédrale les dixmes de Sineu, du hameau de Manreſe, de Saint-Jean, de Petra & de Soller; & la fondation des quatre canonicats fut confirmée par une Bulle de Benoît XII, en date du douzieme jour de Juin de la quatrieme année du Pontificat de ce Pape, c'eſt-à-dire de l'an 1338, de l'Ere vulgaire. Il eut toujours une parfaite vénération pour les Saints & pour leurs Reliques, juſques-là qu'un Roi de France lui ayant dit un jour de lui demander ce qu'il voudroit, à l'exception des Villes de Paris & de Toulouſe, en reconnoiſſance d'une victoire que ce Prince avoit gagnée en ſon nom, il le pria ſeulement de lui donner les Reliques

(a) ZURITA, VINCENT MUT, l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

Digitized by Google

de Sainte Praxede, qu'il apporta de Paris à Majorque, où elles ſont encore aujourd'hui honorées. Ce trait eſt rapporté dans une ancienne Vie des Saints imprimée en Langue Catalane, & on en conſerve la mémoire dans les Archives de Majorque; mais comme le récit eſt accompagné de pluſieurs fables & erreurs groſſieres, ainſi que Vincent Mut l'obſerve avec raiſon, je me contente de cette légere mention, qui ſuffit pour prouver la piété du Roi Dom Jayme. Ce Prince ſe rendit encore célebre par ſon amour pour la juſtice, & on a de lui des Loix Palatines pour le gouvernement de ſa Maiſon. A un entendement vif & pénétrant, il joignoit une éloquence forte & perſuaſive. Il aimoit paſſionnément les Lettres, ſur-tout la Juriſprudence. Brave & ardent à ſoutenir ſes droits, il vécut malheureux, & mourut les armes à la main, pour recouvrer ſon Royaume & ſes Etats uſurpés, contre tout droit & toute raiſon, par l'injuſte Roi d'Arragon ſon couſin & beau-frere. Son corps fut porté à Valence, par ordre du Roi Dom Pedre, & on lui donna la ſépulture dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale de cette Ville. (a)

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

Il ne laiſſa de ſon premier mariage que deux enfants, Dom Jayme & Donna Iſabelle, & aucun du ſecond. L'Hiſtoire de Languedoc lui donne cependant encore un autre fils, appellé Dom Ferdinand, qui étoit né à Montpellier, & pour qui l'Infante Donna Iſabelle, paſſant par cette Ville en 1358, lorſqu'elle alloit épouſer Jean Paléologue, II du nom, Marquis de Montferrat, fit chanter une meſſe ſolemnelle dans l'Egliſe des Jacobins, où il étoit inhumé; mais comme elle eſt la ſeule qui en parle, je me perſuade que c'eſt une inattention de la part de l'Auteur, & je croirai plus volontiers avec l'Abbé de Grefeuil, que ce Prince défunt étoit l'Infant Dom Ferdinand, frere de Dom Jayme III, Roi de Majorque, & oncle de l'Infante Donna Iſabelle. On conduiſit en Eſpagne l'Infant Dom Jayme, & on l'enferma d'abord dans le Château de Xativa, ſous la garde de Pierre de Villanova, qui étoit Alcayde de cette Fortereſſe. Le Roi Dom Pedre le fit enſuite remettre à Dom Berenger d'Abella ſon

Ses Enfants, & leur ſort après ſa mort.

(a) ZURITA, VINCENT MUT.

Digitized by Google

Année de J. C. 1349 & suiv.

Chambellan, & transférer à Barcelonne, où ce jeune Prince resta long-temps prisonnier dans le petit Palais, jusqu'à ce qu'il en fut heureusement tiré par une conjuration de quelques-uns de ses partisans, comme je le raconterai en temps & lieu. A l'égard de l'Infante Donna Isabelle sa sœur, il paroît par l'Acte d'accommodement, que Charles VI, Roi de France, fit avec elle en 1395, & dont il sera parlé sous l'an 1390, qu'elle fut aussi prisonniere, sans doute du Roi Dom Pedre son oncle, quoique l'on ignore comment cela se fit, nul Historien faisant mention de son emprisonnement. Elle dut recouvrer sa liberté en 1358, au plus tard, quand elle fut mariée à Jean Paléologue, Marquis de Montferrat.

Donna Yolande sa veuve.

Après la mort de Dom Jayme III, Roi de Majorque, il n'est presque plus rien dit dans l'Histoire de la Reine Donna Yolande sa veuve, qui se remaria quelque temps après avec le Duc de *Bressorio*, suivant l'Historien de Montpellier. Tout ce que j'ai trouvé à son sujet dans la suite, c'est une mention faite par l'Abbé de Gréfeuil, pour le payement qu'elle demanda de son Douaire au Roi de France, comme on le verra dans son temps, & une autre par l'Historien de Languedoc, à l'occasion du subside que la Noblesse de Montpellier devoit fournir pour la rançon de Jean II, Roi de France, qui avoit été fait prisonnier en 1356, par les Anglois à la bataille de Maupertuis. Comme les Nobles de cette Baronnie, faisant leur répartition, l'avoient taxée pour sa part à cent vint florins d'or, elle eut recours au Maréchal d'Audancham, Lieutenant du Roi de France en Languedoc, qui, étant à Montpellier le douzieme de Septembre de l'an 1362, la dispensa de payer cette somme. Le même Maréchal lui donna aussi alors mainlevée de la saisie que les Nobles de Montpellier avoient faite de ses biens à cette occasion; le Roi Jean II confirma le tout. (*a*) On ignore le temps fixe de la mort de cette Princesse; mais il est sûr qu'elle ne vivoit plus en 1390, comme je l'observerai dans la suite.

Evêques & Eglise de Majorque.

L'Eglise de Majorque perdit en 1349, Dom Berenger Bajuli son Evêque. Il mourut le premier jour de Novem-

(*a*) Zurita, Vincent Mut, & les Histoire de Languedoc & de Montpellier.

Digitized by Google

bre, après avoir rempli pendant dix-ſept ans le Siege Epiſcopal, où il étoit paſſé de celui d'Elne en 1332, comme je l'ai déja dit, par permutation avec Dom Gui de Trémen ou de Terréna. C'étoit un Prélat d'une grande vertu, d'un profond ſavoir, & très-charitable. Sous ſon Pontificat, il fut ordonné que chaque nouveau Chanoine feroit faire, à ſa priſe de poſſeſſion, une chappe pour officier. Ce fut auſſi de ſon temps que le Roi Dom Jayme III fonda les quatre Canonicats dont j'ai parlé précédemment, s'en réſervant la premiere nomination ; en ſorte que cela compléta le nombre de vingt-quatre Chanoines. On établit encore le trentieme jour de Septembre de l'an 1341, la commiſſion de Portier, dont la fonction étoit de reſter à la porte du Chœur, avec une baguette verte à la main, pendant la célébration des Offices divins. Depuis on l'a changée en celle de Bédeau. Dom Antoine Colell, natif du Rouſſillon, ſuccéda à Dom Berenger Bajuli, ayant été élu, à ce qu'il paroît, Evêque de Majorque par le Chapitre de cette Cathédrale, le huitieme de Novembre de la même année 1349, ſept jours après la mort de Dom Berenger. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1349 & ſuiv.

(*a*) VINCENT MUT.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
ROYAUME
DE
MAJORQUE
AVEC SES ANNEXES.

TROISIEME ET DERNIERE PARTIE.

DOm Pedre IV, Roi d'Arragon, devenu paiſible poſſeſſeur du Royaume de Majorque, & des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, par la mort de Dom Jayme III, Roi de Majorque, ſon beau-frere, & par la captivité de l'Infant Dom Jayme de Majorque ſon neveu, ne fut pas encore entiérement ſatisfait. Toujours animé du même eſprit d'ambition, il voulut eſſayer d'avoir auſſi, s'il étoit poſſible, la Ville de Montpellier, que le feu Roi de Majorque avoit

ANNÉE DE J. C. 1350 & ſuiv.

Prétentions du Roi d'Arragon ſur la Baronnie de Montpellier & ſur les Vicomtés d'Omlas & de Carladois.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1350 & suiv.

vendue à Philippe de Valois, Roi de France, qui en avoit encore mis la Baronnie ſous ſa main après la mort du Roi Dom Jayme, pour la reſtituer aux enfants de ce Prince, lorſqu'ils ſeroient hors de priſon. Il porta pareillement ſes vues ſur les Vicomtés d'Omelas & de Carladois, que le dernier avoit ſaiſis & unis à ſon Domaine par le droit de commiſe, à la pourſuite de ſon Procureur-Général, après la fin malheureuſe du Roi Dom Jayme III, ſous prétexte que celui-ci en avoit fait hommage au Roi d'Arragon, contre les Loix des Fiefs du Royaume de France. Les raiſons ſur leſquelles il fondoit ſa prétention, étoient, qu'ayant procédé par voie de juſtice contre le Roi de Majorque, ſon Vaſſal, il avoit confiſqué, pour crime de félonie, tous les Etats & Domaines que ce Prince tenoit à foi & hommage de la Couronne d'Arragon. Delà il ſoutenoit que le Roi de Majorque n'avoit pu vendre ſans ſa permiſſion la Ville de Montpellier, dont la ſuzeraineté lui appartenoit de droit, ni le Roi de France ſe ſaiſir des Vicomtés d'Omelas & de Carladois, puiſque tous ces Etas faiſoient partie de ceux qu'il avoit confiſqués. Se prévalant en outre de la ſubſtitution établie par le Roi Dom Jayme I, dit le Conquérant, il prétendoit en inférer, que le Roi de France ne pouvoit en aucune maniere s'approprier ces Domaines, ſoit par acquiſition ou autrement, au préjudice de l'Infant Dom Jayme de Majorque, & des droits de la Couronne d'Arragon, ſoit que la confiſcation que le Roi Dom Pedre en avoit faite eût lieu ou non. (a)

Il en demande la reſtitution au Roi de France.

Pour négocier une affaire ſi délicate, & en tirer le meilleur parti qu'il ſeroit poſſible, le Roi d'Arragon envoya en 1350 Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Ille & de Canet, un des plus braves Chevaliers & des plus grands Politiques de ſon ſiecle, qui fut d'autant plus charmé de cette commiſſion, qu'il vouloit ſolliciter pour lui-même la reſtitution du Vicomté de Fenouillet, ſitué ſur les confins de la France & du Rouſſillon, qui avoit appartenu à ſes ancêtres, & dont les Rois de France s'étoient emparés. Ce Seigneur arrivé à la Cour du Roi Philippe de Valois,

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

Valois, lui exposa le sujet de son ambassade, le somma de se désaisir de la Ville de Montpellier & des deux Vicomtés d'Omelas & de Carladois, de les faire remettre à l'Infant Dom Jayme de Majorque, ou au Roi d'Arragon, tuteur de ce jeune Prince. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1350 & suiv.

Les deux Puissances entrent en négociation.

Le Roi de France ayant entendu la demande, dépêcha aussi-tôt vers le Roi d'Arragon, Raymond de Salgues, Doyen de Paris, avec le caractere de son Ambassadeur, pour justifier sa conduite & soutenir ses droits. On agita alors l'affaire vivement de part & d'autre, & après bien des débats & contestations, le Doyen de Paris convint enfin avec le Conseil du Roi d'Arragon, d'un accommodement dont on commença à dresser les articles; mais la mort du Roi Philippe de Valois, qui arriva sur ces entrefaites le vingt-deuxieme jour d'Août de l'an 1350, arrêta la conclusion du traité qui ne fut terminé qu'en 1352, comme je le dirai. Il fut aussi question du mariage dont on avoit déja entamé la négociation, entre Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, & l'Infante Donna Constance, fille aînée du Roi Dom Pedre, afin de resserrer par de nouveaux nœuds l'alliance des deux Couronnes de France & d'Arragon. On proposa encore entre les deux Rois une nouvelle Ligue, qui devoit durer tant qu'ils vivroient, eux, le Duc de Normandie & l'Infante Donna Constance, & suivant laquelle ils étoient obligés de se secourir réciproquement contre leurs ennemis. En conséquence, il devoit être permis au Roi de France, en cas de guerre, de lever & prendre à sa solde, dans les Etats du Roi d'Arragon, des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & ce Prince s'engageoit de défendre à ses Sujets d'embrasser à force ouverte les intérêts & la querelle d'aucun Prince ou Seigneur contre le Roi d'Arragon, qui restoit cependant exempt de cette obligation envers le Roi de France, parce que, suivant l'usage & les Privileges du pays, il ne pouvoit empêcher ses Sujets d'aller servir qui ils vouloient, & que dans les anciens traités entre les Rois de France & d'Arragon, on avoit toujours fait cette exception. (*b*)

(*a*) ZURITA, & l'Histoire de Languedoc. | (*b*) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1350 & suiv.

Sur la fin de l'année, il y eut de grandes réjouiſſances dans tous les Etats de la Monarchie d'Arragon, pour la naiſſance d'un héritier de la Couronne, qui reçut le nom de Jean, en conſidération de ce qu'il vint au monde le vingt-ſeptieme de Décembre, jour de Saint Jean, Apôtre & Evangéliſte. Le Roi Dom Pedre ſon pere lui donna la Ville de Gironne avec le titre de Duc, à l'exemple des Rois de France qui avoient fait prendre à leur fils aîné le titre de Duc de Normandie, qu'on changea bientôt en celui de Dauphin, comme on le voit dans l'Hiſtoire de France. Voulant auſſi le faire reconnoître au plutôt ſon ſucceſſeur à la Couronne, pour mettre fin aux prétentions de l'Infant Dom Ferdinand ſon frere, & aux troubles qu'elles avoient cauſées, il témoigna avoir envie que la cérémonie s'en fît à Perpignan, où ce jeune Prince étoit né. Il donna ordre en conſéquence d'écrire à tous les Riches-hommes & à toutes les principales Villes du Royaume d'Arragon pour leur demander leur agrément, & les inviter de ſe rendre à cette Ville, ſous prétexte qu'il étoit d'uſage dans le Royaume de Majorque & dans les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, que les Sujets de ces Etats prêtaſſent ſerment aux fils aînés des Rois, ajoutant qu'il ſeroit d'ailleurs charmé qu'on l'exemptât, lui & la Reine, de la peine d'aller en Arragon, pour y faire reconnoître le Prince nouveau né. Après avoir cependant pris l'avis de pluſieurs perſonnes ſages & éclairées, il fit ſupprimer les Lettres, de crainte d'indiſpoſer les Arragonnois, qui n'auroient pas manqué de ſe plaindre qu'on violoit par-là leurs privileges. En effet, ſuivant une coutume très-ancienne, tout Infant, fils aîné du Roi, devoit d'abord être reconnu à Saragoſſe dans une aſſemblée d'Etats; au moyen du ſerment qui lui étoit prêté alors, tous les autres Royaumes étoient tenu de le regarder comme l'héritier préſomptif de la Couronne, & on prétendoit que le Royaume de Majorque & les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne devoient ſe conformer à la Catalogne à laquelle ils étoient unis. Toutes ces conſidérations déterminerent le Roi Dom Pedre à changer de ſentiment, & il fut arrêté que l'on ne feroit aucune innovation, & qu'après que le Duc Jean auroit été reconnu à Saragoſſe, il

Naiſſance de Dom Jean fils du Roi d'Arragon.

Digitized by Google

le ſeroit à Valence, & enſuite à Barcelonne, où le Roi manderoit au même effet les Députés du Rouſſillon & de la Cerdagne, qui faiſoient partie de la Catalogne, & ceux du Royaume de Majorque. (a)

ANNÉE DE J. C. 1351 & ſuiv.

Comme le Roi Dom Pedre étoit alors en guerre ouverte avec les Génois, qui favoriſoient les Rebelles en Sardaigne, il fit armer ſur les Côtes de Valence & de Catalogne & à Majorque une groſſe flotte, qui s'étant raſſemblée à Port-Mahon dans l'iſle de Minorque, ſous les ordres de Ponce de Santapau, mit à la voile au commencement de Septembre de l'an 1351, pour aller chercher & combatre celle des ennemis. Il n'eſt point de mon ſujet de décrire le ſuccès qu'eût cet armement; il me ſuffit de dire que les Majorquins, qui avoient pour Vice-Amiral Rodrigue de San-Martin, n'eurent pas peu de part à la victoire qu'on remporta ſur les Génois près du Port de Conſtantinople. Tant que cette guerre dura, & une autre qui s'alluma vers l'an 1356, entre l'Arragon & la Caſtille, comme je le dirai dans la ſuite, les Majorquins ſignalèrent tellement leur zele pour le Roi Dom Pedre, que ce Prince déclare lui-même dans ſon Hiſtoire, qu'ils lui furent d'un grand ſecours. On ignore cependant le nombre de galeres & de vaiſſeaux qu'ils fournirent dans l'une & l'autre occaſion; mais il eſt ſûr qu'il dut être conſidérable, puiſqu'ils y perdirent cent quarante bâtiments. Outre cette perte qui, ſuivant François Oleza dans l'excellent Ouvrage qu'il a écrit touchant les dettes de l'Univerſité de Majorque, fut eſtimée un million cinq mille livres, chaque livre faiſant ſept Réaux de Plata, & deux Maravedis Caſtillans, ou cinquante-cinq ſols environ monnoie de France, ils donnerent au Roi Dom Pedre en 1353, quatre-vingt-trois mille livres, argent comptant, pour la guerre de Sardaigne, & vingt-cinq à trente mille par an depuis cette année juſqu'en 1387, que ce Prince mourut. (b) Je rapporte ces particularités pour faire voir combien le Royaume de Majorque étoit alors puiſſant, & différent de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Les Majorquins ſignalent leur zele pour le Roi Dom Pedre.

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) Les Auteurs cités, ZURITA & VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1351 & suiv.

On reprit cependant la négociation au sujet de Montpellier & des Vicomtés d'Omelas & de Carladois. Jean I ou II du nom, selon d'autres, Roi de France, qui avoit succédé au Roi Philippe de Valois son pere, envoya cette année à Perpignan le même Raymond de Salgues, qui avoit commencé de dresser le Traité, lorsque le Roi Philippe de Valois mourut, Guillaume Durandi, Chanoine de Paris, le Maréchal Jean de Levis, Seigneur de Mirepoix, Arnaud, Seigneur de Roquefeuil, & Robert de Valadhart. Ce qui l'y détermina sans doute, ce fut la nouvelle que le Roi d'Angleterre avoit fait passer des émissaires dans le Roussillon, pour rechercher l'alliance du Roi d'Arragon contre la France, & engager ce Prince à l'attaquer du côté de ses Etats. On apprend en effet par l'Histoire de Languedoc, que ces mêmes Ambassadeurs, auxquels elle joint l'Evêque de Chartres, furent envoyés pour détourner le Roi Dom Pedre de se liguer avec l'Angleterre, & pour juger définitivement & en dernier ressort, avec les Commissaires nommés par le Roi d'Arragon, la querelle touchant *les marques* & *les contre-marques*, que les Sujets des deux Rois prétendoient les uns contre les autres. La même Histoire ajoute, que les Plénipotentiaires des deux Couronnes s'assemblerent à Perpignan, au mois d'Octobre de l'an 1351; mais que Jean de Levis & Arnaud de Roquefeuil ne pouvant vaquer long-temps à l'affaire des marques & contre-marques, donnerent procuration, le sixieme jour du même mois, à Guillaume Durandi, un de leurs collegues, afin qu'il achevât de la terminer lui seul (*a*).

Ambassade du Roi de France à ce Prince.

Il y a tout lieu de croire que Jean de Levis & Arnaud de Roquefeuil ne purent continuer de remplir cette commission, à cause de la nécessité où ils furent de se livrer tout entier à celle touchant l'accommodement pour la Seigneurie de Montpellier. On est d'autant plus autorisé à se le persuader, qu'il paroît par le traité qu'on fit à ce sujet, ce qui est produit dans les preuves de l'Histoire de Languedoc, qu'ils en furent les principaux négociateurs de la part du Roi de France, avec Dom Bernard

Suite de la négociation au sujet de Montpellier.

(*a*) L'Histoire de Languedoc, & ZURITA.

Digitized by Google

de Cabrera & Pierre de Fenouillet, Vicomte d'Ille & de Canet, que le Roi Dom Pedre nomma de ſon côté. Quoiqu'on en eût déja dreſſé les principaux articles, les Plénipotentiaires, jaloux de ſoutenir réciproquement les intérêts de leurs Maîtres, eurent encore bien de la peiné à s'accorder (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1352 & ſuiv.

Toutes les difficultés qui furent propoſées de part & d'autre, étant enfin levées, on fit à Perpignan, le huitieme jour de Février de l'an 1352, un Traité, en vertu duquel le Roi de France fut maintenu en poſſeſſion de Montpellier, à condition de payer au Roi d'Arragon ce qu'il redevoit encore du prix de l'achat. Suivant les premieres conventions, le Roi Dom Pedre devoit ſe faire donner un pouvoir de l'Infant Dom Jayme de Majorque, comme le marque Zurita, pour recevoir le reſte du payement; mais cette clauſe ne fut point ſtipulée dans le traité définitif. Charles, Dauphin de Vienne par la donation que le Dauphin Humbert avoit faite en 1343, & confirmée en 1349, du Viennois à la France, & fils aîné du Roi Jean, étant alors promis en mariage avec une fille du Duc de Bourbon, on convint que Louis, Comte, & dans la ſuite Duc d'Anjou, ſon frere puîné, épouſeroit, quand il ſeroit dans un âge compétent, l'Infante Donna Conſtance d'Arragon, ou l'Infante Donna Jeanne, ſeconde fille du Roi Dom Pedre, au choix du Roi leur pere. Il fut ſtipulé qu'en faveur de ce mariage, le Roi d'Arragon donneroit cinquante mille florins de dot à ſa fille, & le Roi Jean à Louis ſon ſecond fils la Seigneurie de Montpellier, le Château de Lates, & tout ce qu'il avoit acquis par achat ou par confiſcation du feu Roi de Majorque, pour lui & ſes deſcendants, ſauf les droits de Suzeraineté, de reſſort & autres qui appartenoient aux Rois de France, lorſque Dom Jayme III, Roi de Majorque, poſſédoit ces Domaines, & à la charge de réverſion à la Couronne de France, au défaut & en cas d'extinction de poſtérité ſortie en ligne directe de ce mariage. Au moyen de toutes ces conventions, le Roi d'Arragon conſentit, ſoit que le mariage eût lieu ou non, de renoncer en faveur du Roi de Fran-

Traité entre les deux Puiſſances.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1352 & suiv.

ce, à toutes ses prétentions, en vertu de la substitution dont il a déja été parlé, ou autres, sur la Ville & la Baronnie de Montpellier, le Château de Lates, le Vicomté d'Omelas, la Châtellenie de Frontignan & le Fief de Carladois. Le Roi Jean promit de son côté de donner au Roi Dom Pedre cinquante mille florins, applicables au profit des enfants qui naîtroient de ce mariage; & en cas qu'il n'y eût point d'enfants, ou que le mariage ne s'accomplit pas, de payer au Roi d'Arragon, en trois termes, & dans le courant de trois années, à compter du jour de la rupture du mariage, cent cinquante mille florins, les cinquante qu'il devoit recevoir pour la dot de l'Infante compris. Il s'obligea en outre de donner des ôtages pour sûreté de l'exécution de tout ceci, & de les envoyer dans le Roussillon. Enfin, il s'engagea de ne faire aucune ligue avec les ennemis du Roi d'Arragon. (*a*)

Mariage projetté entre Louis, Comte d'Anjou, & Donna Jeanne, Infante d'Arragon.

Les deux Rois approuverent tout cet arrangement, & Pierre André, Evêque de Cambray, étant passé à Barcelonne, par ordre du Roi Jean, pour le confirmer, jura solemnellement dans la Chapelle du Palais Royal de cette Ville, le onzieme jour de Mai de l'an 1352, que le Roi de France feroit effectuer le mariage du Comte d'Anjou son second fils avec l'Infante Donna Jeanne, moyennant la dispense du Pape, parce qu'ils étoient parents au quatrieme degré. Dom Galcéran d'Anglesola, Seigneur de Belpuch, Majordome du Roi d'Arragon, prêta le même serment, au nom du Roi son maître, pere de l'Infante. Jean, Roi de France, ratifia cet accord à Saint-Ouen proche de Saint-Denis, dans le mois de Juin de la même année, & tout le traité à Paris en plein Conseil le douzieme jour de Septembre. Le Roi Dom Pedre en fit autant dans la Ville de Valence, & les Seigneurs de Mirepoix & de Roquefeuil resterent cautions & en ôtage, comme on le lit dans Zurita, pour les sommes d'argent promises au Roi d'Arragon. (*b*)

Il est sans exécution.

Quelque solemnel que fût l'engagement pris pour le mariage, on ne le remplit point; Louis de France, Comte

(*a*) ZURITA & l'Histoire de Languedoc, & de Montpellier

(*b*) ZURITA, & l'Histoire de Montpellier.

Digitized by Google

d'Anjou, ayant épouſé au mois de Juillet de l'an 1360, Marie, fille de Charles de Blois, Duc de Bretagne, à l'inſu & pendant la priſon du Roi Jean ſon pere en Angleterre. C'eſt ce que le dernier ſorti de priſon & rendu à ſon peuple s'empreſſa d'aſſurer au Roi d'Arragon, par des Ambaſſadeurs qu'il lui envoya en 1361, pour lui en faire des excuſes, & lui proteſter qu'il étoit toujours prêt à exécuter les autres conventions portées par les traités qu'ils avoient enſemble. (a)

ANNÉE DE J. C. 1352 & ſuiv.

Cependant la Ville de Montpellier reſta à la France, avec tous les autres Domaines que le Roi Dom Jayme III, poſſédoit dans ce Royaume. Louis, Comte d'Anjou, s'autoriſant de la donation qui lui en avoit été faite par le traité dont j'ai parlé précédemment, voulut en 1357, faire prendre poſſeſſion de Montpellier en ſon nom, avec l'agrément du Dauphin Charles ſon frere, Régent de France, à qui il en rendit hommage, pendant que le Roi leur pere étoit priſonnier en Angleterre. Il y envoya même à cet effet l'Archevêque de Rouen, qui s'acquitta de la commiſſion, malgré le refus des habitants de reconnoître ce Prince, ſous prétexte d'un privilege que le Roi Jean leur avoit accordé à ſon avénement au Trône, de n'être jamais aliénés de la Couronne. Ceux-ci firent ſavoir au Roi Jean leur oppoſition, en le ſuppliant de les maintenir dans leur prérogative; & le Monarque, pour leur complaire, mit cette affaire en ſuſpens, juſqu'à ſon retour dans ſes Etats, par des Lettres données à Londres le quinzieme de Décembre de l'an 1358, & le quatrieme de Mars de l'année ſuivante. (b) Dans la ſuite les Rois d'Arragon renouvellerent leur demande pour la Seigneurie de Montpellier; mais cette affaire fut entiérement terminée l'an 1500, par un traité entre Louis XII, Roi de France, & le Roi Dom Ferdinand le Catholique. Le premier de ces deux Princes ayant renoncé à tous ſes droits & à ceux de ſes Prédéceſſeurs ſur le Rouſſillon & la Cerdagne, le ſecond lui céda tout ce qu'il prétendoit à Montpellier & à ſes dépendances. (c) Le reſte appartient à l'Hiſtoire de France.

Montpellier & les Vicomtés d'Omelas & de Carladois reſtent à la France.

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(b) L'Hiſtoire de Languedoc.
(c) Recueil des Traités de Paix.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1352.

Les Génois qui étoient toujours en guerre avec les Arragonnois, voulant ſe venger du mal que les Majorquins leur faiſoient, paſſerent en 1352, à l'Iſle de Majorque avec cinq galeres, après avoir débarqué à Aiguesmortes, des Ambaſſadeurs que leur République envoyoit à Avignon au Pape Innocent VI. Ils y commirent quelques hoſtilités; mais ayant trouvé les habitants bien armés & ſur la défenſive, ils s'en retournerent par la plage de Tarragonne, & pillerent ou rançonnerent ſur cette Côte tous les vaiſſeaux marchands qu'ils rencontrerent, parce que les galeres du parage de Barcelonne n'étoient point dans cette mer. (*a*)

L'Iſle de Majorque éprouve quelques hoſtilités de la part des Génois.

ANNÉE DE J. C. 1353 & ſuiv.

L'année ſuivante, le Roi Dom Pedre réſolu de les faire répentir de leur audace, mit en mer une groſſe flotte, qui fut armée ſur les Côtes de Valence & de Catalogne, ainſi qu'à Majorque, dont les habitants, non contents de fournir quelques galeres, donnerent encore au Roi avec plaiſir la ſomme conſidérable dont j'ai déja parlé. On la raſſembla à Port-Mahon, & Dom Bernard de Cabréra, qui en eut le commandement, l'ayant mené à l'Iſle de Sardaigne, livra un rude combat naval aux Génois, avec le ſecours des Vénitiens, qui étoient alliés du Roi Dom Pedre, gagna ſur eux une victoire des plus mémorables, & fit pluſieurs autres expéditions glorieuſes qui lui mériterent de grands éloges, à ſon retour, de la part du Roi d'Arragon (*b*).

On gagne ſur ceux-ci une glorieuſe victoire.

Donna Yolande, Reine veuve de Majorque, obtient ſatiſfaction du Roi de France pour ſon douaire.

Le vingt-neuvieme de Novembre de la même année 1353, le Roi de France, étant à Paris, ſatisfit à une demande qui lui fut faite par la Reine Donna Yolande, veuve de Dom Jayme III, Roi de Majorque, laquelle s'étoit déja remariée avec le Duc de Breſſorio. Quoiqu'on eût délivré à cette Princeſſe, quelque temps après la mort du Roi ſon mari, la Baronnie de Montpellier, pour en jouir juſqu'à ſon décès, & qu'on lui eût aſſigné en outre cinq cents livres de rente aux environs de la Ville de Montpellier, le tout pour le payement de ſon douaire, qu'elle répétoit ſur cette Seigneurie, elle n'étoit pas

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT. (*b*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

pas encore contente. Elle fit de nouvelles inſtances pour obtenir une augmentation ; & le Roi Jean voulant la traiter favorablement, écrivit de Paris au Sénéchal de Beaucaire, de lui aſſigner encore cinq cents autres livres de rente, avec un Château & une demeure convenable, le plus près de Montpellier qu'il ſeroit poſſible. Au moyen de cette conceſſion, que le Roi de France fit enrégiſtrer dans ſa Chambre des Comptes de Paris, la Reine Donna Yolande, autoriſée du Duc ſon mari, promit de ne plus rien demander pour ſon Douaire. On ſe perſuade que ce fut le Château d'Omelas qu'on lui aſſigna pour ſa demeure, parce qu'il en eſt parlé fort au long dans des Lettres du cinquieme de Novembre de l'an 1360, portant des ordres très-ſéveres de la part du Roi de France, à l'occaſion de la conduite violente du Duc ſon mari à l'égard des habitants d'Omelas. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1353.

En 1354, les Majorquins contribuerent de toutes leurs forces au grand armement que fit le Roi Dom Pedre, pour aller en perſonne réduire les Rebelles de Sardaigne, & ſur-tout le Juge d'Arborea, qui étoit un des plus opiniâtres, & qui, quoique ſoutenu des Génois, fut enfin obligé de faire ſa paix. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1354.

Les Majorquins continuent de montrer leur zele au Roi d'Arragon.

Deux ans après, c'eſt-à-dire en 1356, les Majorquins fournirent pareillement au Roi d'Arragon de puiſſants ſecours pour la guerre que Mathieu d'Oria avoit rallumée en Sardaigne, en s'emparant par trahiſon du Château d'Oria, ſans nul égard à la paix & à l'accommodement qui avoit été fait, pendant que le Roi Dom Pedre étoit dans cette Iſle. Le Roi envoya en Sardaigne des Troupes, avec une flotte commandée par Galceran de Fenouillet, qui devoit reſter dans cette Iſle en qualité de Gouverneur du Cap de Lugodor, & par Bonanat de Maçanet, Vice-Amirante de l'Iſle de Majorque ; mais cette guerre finit par la mort de Mathieu d'Oria, quoique Branca d'Oria ſon neveu & ſon héritier, qui s'accommoda d'abord avec le Roi Dom Pedre, ne donnât pas peu d'inquiétudes dans la ſuite aux Arragonnois par ſes révoltes fréquentes. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1356 & ſuiv.

Ils lui donnent du ſecours contre un rebelle en Sardaigne.

(*a*) Les Auteurs cités précédemment.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) L'Hiſtoire de Montpellier.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1356 & suiv.

Cependant les Rois de France & d'Angleterre qui se faisoient une guerre cruelle, cherchoient chacun de son côté à tirer du secours d'Arragon ; mais le Roi Dom Pedre qui vouloit vivre en bonne intelligence avec le premier, s'engagea de fournir au Roi Jean, moyennant une certaine somme, quinze galeres armées pour servir sur les Côtes de Bretagne contre les Anglois, & trois cents hommes d'armes avec neuf cents piétons, & d'empêcher tous ses Sujets de marcher en faveur du Roi d'Angleterre. Ce traité fut fait le huitieme jour de Janvier de l'an 1356, à Serignan au Diocese de Béziers, entre le Comte d'Armagnac, Lieutenant du Roi de France en Languedoc, & Dom Bernard de Cabrera, Ambassadeur du Roi d'Arragon ; & le Roi de France le ratifia au mois de Février suivant. François de Perellos, Majordome du Roi d'Arragon, & Membre de son Conseil, qui fut présent à ce traité, en fit un autre, aussi en qualité d'Ambassadeur du Roi Dom Pedre, avec le même Comte d'Armagnac au nom du Roi de France. Il fut stipulé que le Sénéchal de Carcassonne se rendroit à Perpignan auprès du Roi d'Arragon, soit pour faire une ligue entre les deux Couronnes, ou pour avancer la conclusion du mariage projetté entre Louis, Comte d'Anjou, & l'Infante Donna Jeanne d'Arragon. On convint en outre que divers Seigneurs de la Province de Languedoc s'engageroient, au nom du Roi de France, de payer une certaine somme au Roi d'Arragon pour ce mariage, & le Comte d'Armagnac s'obligea, aussi pour le Roi Jean, de lui donner vingt-quatre mille florins d'or. Malgré cette harmonie entre les deux Monarques, le Roi d'Angleterre envoya en Catalogne & en Roussillon plusieurs Emissaires, pour solliciter la Noblesse du pays de s'armer en sa faveur ; mais le Comte d'Armagnac dépêcha le quatrieme de Mai un Sergent d'armes, avec ordre d'aller sur les lieux éclaircir leurs démarches, & tâcher de les traverser. (*a*)

Grande harmonie entre les Rois de France & d'Arragon.

Quoique l'on ignore si le Sénéchal de Carcassonne fit le voyage de Perpignan, on peut le soupçonner, parce que Zurita nous assure qu'au mois d'Août, le Roi d'Arragon

Rupture du mariage entre le Comte d'Anjou & l'Infante Donna Jeanne d'Arragon.

(*a*) ZURITA.

étoit déja convenu que le mariage de l'Infante Donna Jeanne sa fille avec le Comte d'Anjou, seroit célébré au mois de Septembre suivant. Le même Auteur marque aussi que la perte de la Bataille, que le Roi Jean livra aux Anglois le dix-neuvieme jour de Septembre de cette année 1356, près de Maupertuis à deux lieues de Poitiers, & dans laquelle ce Prince fut fait prisonnier, retarda l'exécution de ce mariage, qui manqua enfin tout-à-fait par l'alliance que Louis, Comte d'Anjou, prit quatre ans après avec une fille du Duc de Bretagne, comme je l'ai déja dit; en sorte que l'Infante Donna Jeanne épousa dans la suite Dom Jean, Comte d'Ampurias, fils de l'Infant Dom Raymond Berenger (a)

ANNÉE DE J. C. 1356 & suiv.

François de Perellos retourna de Perpignan en France à la mi-Janvier pour négocier les mariages de l'Infant Dom Jean, Duc de Gironne, avec une des filles du Roi Jean, de l'Infante Donna Euphémie, sœur de la Reine d'Arragon, avec le Comte d'Alençon, & des Infantes Donna Blanche & Donna Violente, ou Yolande, pareillement sœur de la Reine d'Arragon, avec quelques Princes du Sang Royal de France. Il étoit encore chargé de proposer celui de l'Infante Donna Isabelle, fille du feu Roi Dom Jayme III de Majorque, avec le fils du Comte d'Armagnac. Zurita marque que le Roi d'Arragon exigea seulement de l'Infant Dom Jayme de Majorque qu'il abandonnât en conséquence à cette Infante sa sœur, tout ce qui lui revenoit de la somme que le Roi de France redevoit pour l'achat de la Ville & Baronnie de Montpellier, qui avoit été vendue au Roi Philippe de Valois par Dom Jayme III, Roi de Majorque. Il paroît suivre de-là que le Roi Dom Pedre ne devoit toucher cet argent qu'en qualité de Tuteur de l'Infant Dom Jayme de Majorque, quoiqu'il n'en fût fait aucune mention dans le traité entre les Rois de France & d'Arragon. Au reste, aucun de ces mariages n'eut lieu, & le Roi Jean se contenta de renouveller la paix entre les deux Couronnes, & de prier le Roi Dom Pedre d'envoyer François de Perellos sur les

Autres mariages proposés inutilement au Roi de France par le Roi Dom Pedre.

(a) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1356 & suiv.

Côtes de Bretagne avec quelques galeres bien armées ; à cauſe de la guerre qu'il avoit avec les Anglois. (*a*)

Brouilleries entre les Rois de Caſtille & d'Arragon.

On ne voit point que le Roi Dom Pedre ait fourni au Roi Jean les ſecours dont il étoit convenu par le traité du huitieme de Janvier de cette année 1356. Il eſt cependant ſûr qu'il permit aux Officiers de ce Prince, d'armer à Barcelonne neuf galeres contre les Anglois. Ferreras qui en met dix, ſemble donner à entendre que ce fut pour le compte du Roi d'Arragon ; mais je ſuis Zurita. Ce fut avec cette eſcadre que François de Perellos qui la commandoit, s'empara dans le Port de Sainte-Marie des deux vaiſſeaux Génois dont il eſt parlé dans Ferreras, & qu'il vendit avec leur charge, au-lieu de les rendre au Roi de Caſtille, qui les réclama. Informé des menaces que ce Prince faiſoit de s'en venger, il entra dans le Guadalquivir, & remonta ce fleuve quatre lieues, en pillant tout ce qu'il trouva ; après quoi il reprit & continua ſa route, & alla ranger la Côte de Galice, où il commit en paſſant, quelques hoſtilités dans différents Ports. On peut croire que Perellos tint cette conduite par ordre du Roi ſon maître, à cauſe de la guerre qui duroit toujours entre les Arragonnois & les Génois, & du refus que le Roi de Caſtille avoit fait de rompre pour cette raiſon tout commerce avec les derniers, quoique le Roi d'Arragon l'en eût fait prier fortement. De-là le Roi Dom Pedre, dit *le Cruel*, qui régnoit alors en Caſtille, prit un des prétextes rapportés par les Hiſtoriens, pour déclarer au Roi d'Arragon cette cruelle guerre, qui mit le dernier à deux doigts de ſa perte, & cauſa par la ſuite la mort du premier. Il y avoit cependant encore entre les deux Rois un autre ſujet de querelle, que Zurita & Mariana paſſent ſous ſilence, & que Ferreras ſe contente d'indiquer, en défigurant & changeant même les noms. Je vais le décrire tel qu'il ſe trouve dans Vincent Mut, parce que les Majorquins y eurent beaucoup de part. (*b*)

Les Majorquins & les Biſcayens y fourniſſent matiere en partie.

Pierre Cabréra, Majorquin, patron d'une Frégate, étoit en conteſtation avec quelques Biſcayens qui lui demandoient certains intérêts. Il nioit la dette, & ſa partie n'a-

(*a*) L'Auteur cité.

(*b*) Tous les Auteurs cités.

Digitized by Google

voit aucune preuve qui l'autoriſât à l'exiger en juſtice réglée. Comme il eſt difficile de terminer les différends, quand il n'y a ni écrits ni témoins, & que chacun veut être cru ſur ſa parole, ceux qui prétendoient être créanciers, réſolurent de ſe faire raiſon par eux-mêmes. Cabréra étoit avec ſa Frégate ſur la Côte de Biſcaye, dans le Port où demeuroit le Marchand, qui le taxoit d'être ſon débiteur. Il s'y tenoit ſans nulle inquiétude, ne croyant pas avoir à ſe défier d'aucune trahiſon de la part des hommes de commerce, & ſe repoſant ſur la probité du Marchand. Une nuit cependant qu'il étoit ſur ſa frégate avec deux Matelots ſeulement, les autres étant reſtés couchés à terre, il entendit approcher une barque, laquelle n'eut pas plutôt joint ſon bord, qu'il en ſortit ſix hommes qui ſauterent dans ſon bâtiment. Ceux-ci s'étant fait connoître pour amis, commencerent en cette qualité à parler de la dette; mais à un ſignal dont ils étoient convenus, quatre d'entre eux ſe ſaiſirent bien-tôt des deux Matelots, & leur mirent le poignard ſur la poitrine, les menaçant de la mort s'ils crioient, pendant que les deux autres ſe jetterent ſur Cabréra. A la vue de cette perfidie, le Majorquin ramaſſa toutes ſes forces; & s'étant colleté avec eux, il tint ferme, juſqu'à ce qu'étourdi de coups, il fut culbuté & renverſé par terre à demi-mort. Les Biſcayens devenus par-là maîtres de la frégate, la pillerent, en diſant qu'ils reprenoient ce qui leur étoit dû; & après avoir ainſi violé la foi due à l'ancrage des Ports, ils s'en retournerent, & laiſſerent les deux Matelots en liberté.

ANNÉE DE J. C. 1356 & ſuiv.

Le lendemain, les matelots diſſimulerent l'outrage, ou pour mieux s'en venger, ou dans la perſuaſion que les étrangers n'obtiennent pas toujours juſtice; & Pierre de Cabréra étant rétabli, mit à la voile pour Majorque. De retour chez lui, il publia la noire trahiſon qu'on lui avoit faite, & tout le monde en fut tellement indigné, qu'on ne s'occupa que des moyens d'en tirer vengeance, ſurtout les gens de mer qui, dans toutes les Provinces, ſont d'accord & unis pour défendre la bonne foi due au commerce. Enfin, les Majorquins tuerent le Marchand Biſcayen, & il s'alluma une ſi grande haine entre les deux

Ils ſe font entre eux une guerre cruelle.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1356 & ſuiv.

peuples, qu'ils ſe regarderent tous de part & d'autre comme ennemis communs, & ſe traiterent de la même maniere. Fortement animés les uns contre les autres, ils ſe firent réciproquement tout le mal qu'ils purent. Les bâtiments des deux Nations ſe battoient en mer dès qu'ils ſe rencontroient, ſans faire quartier à perſonne, afin qu'il ne reſtât point de témoins de ces excès. Emportés par la fureur barbare, qui veut que l'on tue & maſſacre ſans diſtinction les compatriotes, les amis & les parents de ceux qu'on tient pour ennemis, ils faiſoient ainſi payer à un grand nombre, des fautes dont peu de gens étoient coupables.

Le Roi d'Arragon redemande au Roi de Caſtille un vaiſſeau Majorquin enlevé par les Biſcayens.

On porta ſi loin l'animoſité, & on prit tant de goût à ces indignes procédés, que les deux nations réſolues d'en tirer avantage, armerent en courſe l'une contre l'autre, quoique les Gouverneurs des Places le défendiſſent expreſſément. Elles firent réciproquement pluſieurs captures, dont quelques-unes furent même de conſéquence. De ce nombre fut un vaiſſeau chargé de fer, appartenant à Raymond de Frexeneta, Marchand de Majorque, qui fut pris par Jean Pez d'Iuaga, Biſcayen. Raymond de Frexeneta s'échappa, & rendit compte de cet événement au Roi d'Arragon, qui écrivit ſur le champ au Roi de Caſtille, pour le prier de faire reſtituer au Marchand Majorquin, le bâtiment que les Biſcayens lui avoient enlevé, ou d'ordonner qu'on lui en payât la juſte valeur avec les dommages & intérêts; ce Prince finiſſoit par lui déclarer qu'il ne pourroit ſe diſpenſer de ſe faire juſtice, en cas qu'on ne lui donnât point une entiere ſatisfaction. Enyego de Lorbes, courier du cabinet, fut chargé de porter la lettre; avec ordre de prendre acte pardevant Notaire de ſa préſentation, ou de proteſter s'il ne le pouvoit pas, qu'il ſeroit cru ſur ſa ſimple parole.

Réponſe du Roi de Caſtille.

Le Roi de Caſtille, qui étoit alors à Seville, répondit de cette Ville le huitieme jour d'Août de l'an 1356. Il manda entre autres choſes que dans le temps de l'inſulte qui avoit été faite au Marchand Majorquin, le Comté de Biſcaye s'étoit révolté, & avoit pris les armes contre lui, & que par conſéquent le Roi d'Arragon ne pouvoit lui faire aucun reproche pour un outrage commis par des Peu-

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1356 & suiv.

ples qui ne lui étoient pas soumis. Comme l'Arragonnois lui avoit écrit assez durement, le Castillan en fit de même de son côté, il rappella au Roi d'Arragon, comme pour lui donner à entendre qu'il désapprouvoit fort la conduite des Biscayens à l'égard des Majorquins, l'amitié que les Rois de Castille lui avoient toujours témoignée, les services qu'ils lui avoient rendus, les secours & l'assistance qu'ils lui avoient donnée, & tout ce qu'ils lui avoient toléré & pardonné. Enfin, il concluoit par lui dire de ne le plus tenir pour ami, puisqu'il lui écrivoit dans des termes si peu mesurés, sans aucun égard aux grandes obligations qu'il avoit aux Rois de Castille, & dont il paroissoit avoir perdu le souvenir.

La guerre commence entre les deux Couronnes.

Cette lettre choqua extrêmement le Roi Dom Pedre, parce que personne ne veut entendre parler des obligations qu'il a, & qu'on est naturellement plus porté à les nier qu'à en savoir gré, persuadé que l'on est, qu'un bienfait est le payement d'un autre, & que c'est une dette qu'on acquitte. Il fit réponse de Perpignan le quatrieme de Septembre suivant, s'excusant d'un côté, & de l'autre écrivant des choses très-dures, & déclarant au Roi de Castille qu'il cessoit de se regarder son ami. Dans le même temps, les sujets des deux Rois ayant su ces démêlés, les Places frontieres des Royaumes commencerent à commettre quelques hostilités, qui devinrent le signal de la guerre. (a)

Un Capitaine d'un vaisseau Biscayen contribue à y donner occasion.

Quoique les Majorquins & les Biscayens se traitassent si mal sur mer, les Magistrats & les Gouverneurs des Places maritimes apportoient tous leurs soins pour entretenir la correspondance, & le commerce n'étoit point encore entiérement rompu. Malgré tous les dangers que l'on couroit, un vaisseau Biscayen vint à Majorque. Son patron avoit sur certains intérêts quelques contestations avec un Majorquin qui soutenoit l'avoir satisfait; & comme les comptes ne s'accordoient pas, les deux parties entrerent en procès. Cependant le Biscayen impatient de recouvrer sa créance, & craignant qu'on ne la lui fît perdre par la voie de justice, s'avisa d'un stratagême. Un jour qu'il

(a) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1356 & suiv.

s'entretenoit sur le Mol avec quatre Majorquins, il invita & engagea ceux-ci par de bonnes paroles à passer sur son vaisseau ; & quand il les eut à bord, il fit appareiller & mettre à la voile, en disant qu'il les rendroit, lorsqu'on l'auroit payé.

Sa témérité lui coûte la vie.

On ne tarda pas d'en donner avis au Gouverneur, qui fit promptement armer une barque, pour envoyer dire au patron Biscayen de laisser à terre les quatres Marchands Majorquins, & de s'en tenir, quant au procès, à ce qui seroit décidé juridiquement, sinon qu'il devoit s'attendre à éprouver le traitement que son crime méritoit ; mais le patron du vaisseau, loin de relâcher les prisonniers, fit pleuvoir une grêle de fleches sur la barque Majorquine, croyant n'avoir rien à craindre des menaces qu'on lui faisoit, parce qu'il étoit déja à quelque distance de l'Isle, & en pleine mer. Pendant ce temps-là on armoit en diligence quelques bâtiments à rames & un vaisseau, pour aller à la poursuite du Biscayen, en cas qu'il refusât d'obéir. La barque étant de retour avec la réponse, ils sortirent aussi-tôt, & atteignirent le vaisseau Biscayen, qui, malgré la disproportion de forces, ne voulut point amener les voiles. Furieux de cette obstination, ils l'attaquerent, & l'obligerent de se rendre, après un combat assez vif, dans lequel le Capitaine & quelques Matelots furent tués. Maîtres du bâtiment, ils le conduisirent au Mol, & il fut confisqué & adjugé au Fisc du Roi, avec tous ses effets, par sentence rendue en conséquence des procédés du Capitaine. De-là vint que les Biscayens mirent en mer quatre vaisseaux, pour infester les Côtes de Majorque, & les Castillans douze galeres, qui coururent les mers de Biscaye. Ces querelles entre les sujets en rappellerent d'autres que les deux Rois avoient eues ensemble, & les derniers s'étant écrit l'un à l'autre avec beaucoup de vivacité, cesserent de se regarder comme amis, & commencerent à prendre les armes. (*a*) On peut voir dans Ferreras le détail de ce qui se passa pendant cette cruelle guerre, qui dura plusieurs années. Je me contenterai d'en donner ici une idée, m'attachant sur-tout à rendre

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

rendre compte de ce qui regarde en particulier le Royaume de Majorque dont j'écris l'Hiſtoire.

ANNÉE DE J. C. 1356.

Avant la rupture ouverte entre les deux Rois, Zurita dit qu'il eſt ſûr, que le Caſtillan avoit déja fait armer quelques galeres, & les avoit envoyées commettre des hoſtilités ſur les Côtes de Valence, & aux Iſles de Majorque, de Minorque & d'Iviça; mais on ignore ce qu'elles firent. La guerre déclarée, on leva de nombreuſes Troupes de part & d'autre, & les deux Monarques rechercherent l'alliance de différents Princes & Seigneurs étrangers. Bientôt après, les Caſtillans firent en un même temps deux irruptions, l'une en Arragon, & l'autre en Valence; mais ils perdirent dans la premiere une bataille & beaucoup de monde, & ſi la ſeconde leur fut plus heureuſe, les Arragonnois s'en dédommagerent par les dégâts qu'ils allerent faire en Caſtille. (a)

Le Roi de Caſtille & d'Arragon commette réciproquement des hoſtilités.

Le neuvieme jour de Mars de l'an 1357, le Roi de Caſtille prit Tarrazone, pendant une ſuſpenſion d'armes de quinze jours, que le Cardinal Guillaume de la Jugie, Légat du Pape Innocent VI, avoit ménagée. Cette action & la perte d'une Place de cette importance étourdirent tellement le Roi d'Arragon, que ſe croyant peu en ſûreté dans les murs même de Saragoſſe, il ſe donna tous les mouvements poſſibles pour ſe procurer de puiſſants ſecours de la part de ſes Sujets, & l'appui de quelques Princes étrangers. Heureuſement pour lui que le Cardinal Légat le tira d'inquiétude, & lui donna le temps de ſe reconnoître, en faiſant conſentir le Roi de Caſtille à une treve de quatorze mois, que les deux Puiſſances ſignerent au mois de Mai de la même année 1357. Comme le Caſtillan peu ſcrupuleux de tenir ſa parole, obſerva encore aſſez mal cette treve, & différa d'en remplir les conditions, le Légat l'excommunia, & jetta l'interdit ſur tout ſon Royaume. Alors les deux Rois réſolus de ſe faire la guerre à toute outrance, appellerent les Maures à leurs ſecours, & ſe liguerent, le Caſtillan avec le Roi de Grenade, & l'Arragonnois avec le Roi de Maroc. (b)

ANNÉE DE J. C. 1357.

Mauvaiſe foi du premier.

L'année ſuivante, la treve étant tout-à-fait rompue de

Une flotte Caſtillanne détruite par la tempête.

(a) ZURITA. (b) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1358 & suiv.

part & d'autre, le Roi d'Arragon fit proposer au Roi de Castille de terminer leurs différends dans un duel, afin d'épargner le sang & les biens de leurs sujets. Il offrit de se battre contre lui, secondé chacun de dix, vingt, cinquante ou cent hommes, à condition que ce seroit l'Empereur ou le Roi de France qui assureroit le champ; mais le Roi de Castille s'inquiéta peu du défi. Celui-ci étant passé des frontieres d'Arragon à Séville, s'y embarqua, & en partit avec dix-huit galeres, au nombre desquelles il y en avoit six Génoises, qu'il avoit prises à sa solde. Il alla à Guardamar, Place maritime du Royaume de Valence; & étant descendu à terre à la tête de ses Troupes, il l'attaqua & l'emporta de force un Vendredi, dix-septieme jour d'Août de l'an 1358; mais dans le temps qu'il en assiégeoit le Château, il s'éleva une si furieuse tempête, que toutes les galeres, où l'on n'avoit laissé personne pour les gouverner, furent jettées sur la Côte & brisées: il n'y eut que la Capitane & une galere Génoise, qui étant en haute mer, se sauverent & se retirerent à Cartagene. Un accident si imprévu & si malheureux fut cause que le Roi de Castille leva le siege & se retira, après avoir brûlé la Ville. Le Roi d'Arragon se vengea de ces hostilités par d'autres qu'il commit en Castille, & par la prise de deux Places, laquelle fut cependant compensée par la perte d'une autre appellée Montaigu. (a)

Mariage de Donna Isabelle, Infante de Majorque, avec Jean, Marquis de Montferrat.

Au milieu de ces embarras, le Roi d'Arragon songea à marier l'Infante Donna Isabelle de Majorque sa niece; & étant enfin convenu de lui faire épouser Jean Paléologue, II du nom, Marquis de Montferrat, il lui donna quarante mille florins de dot. En considération de ce mariage, l'Infante renonça à toutes les prétentions qu'elle avoit ou pourroit avoir dans la suite au Royaume de Majorque, & aux Comtés de Roussillon, de Cerdagne, de Valespir & de Colibre: désistement qu'elle confirma, quand elle fut avec son mari. François de Perellos, qui étoit en France, fut chargé de la conduire à Montferrat, & en même-temps de recevoir du Roi Jean & du Dauphin Régent une pareille somme de quarante mille florins, qui

(a) ZURITA.

Digitized by Google

reſtoient dus au Roi d'Arragon pour le prix des galeres que le même Perellos avoit menées à leur ſervice, & laiſſées en Normandie tout armées : il avoit ordre auſſi de négocier une nouvelle ligue & alliance avec la Maiſon de France, en cas que Charles, dit *le Mauvais*, Roi de Navarre, ſe rangeât du parti du Roi de Caſtille, comme il y avoit lieu de le croire. Donna Iſabelle allant trouver ſon époux, paſſa par Montpellier, où les habitants lui firent une entrée ſolemnelle, & lui donnerent diverſes fêtes. Elle y demeura trois jours, & fit chanter deux meſſes ſolemnelles, l'une aux Cordeliers, à laquelle elle aſſiſta, pour le repos de Donna Conſtance ſa mere, Reine de Majorque, qui y étoit inhumée, & l'autre aux Jacobins pour l'Infant Dom Ferdinand ſon oncle, qui y avoit ſa ſépulture. Pendant ce temps-là, elle reçut toutes ſortes de marques de reſpect & de conſidération de la part des habitants, & elle en fut ſi ſatisfaite, qu'étant accouchée d'un Prince l'année ſuivante, elle leur fit auſſi-tôt part de ſa joie, par une Lettre où elle les prie de marquer dans leurs regiſtres cet heureux événement. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1358.

En 1359, le Roi de Caſtille voulant tourner toutes ſes forces contre le Royaume de Majorque, fit travailler à équiper & raſſembler une groſſe flotte. A la faveur de ces occupations, le Roi d'Arragon fit une irruption ſur les terres de ſon ennemi, prit & raſa le Château de Haro, & commit d'autres hoſtilités. Songeant auſſi à ſe mettre en état de réſiſter par mer au Roi de Caſtille, il donna ordre d'armer dans les Ports de Valence & de Catalogne le plus de galeres qu'il ſeroit poſſible, & d'y embarquer les meilleures Troupes marines ; mais quelque diligence qu'on fît, on fut prévenu par le Roi de Caſtille. Ce dernier étant parti avec quarante galeres bien armées, dont dix appartenoient à Mahomet, Roi de Grenade, quatre-vingt-un navires & pluſieurs autres bâtiments plus petits, envoya de Carthagêne aux Iſles du Royaume de Majorque ſept des premieres, qui enleverent à l'Iſle d'Iviça un vaiſſeau Vénitien, ſous prétexte de l'alliance de la République de Veniſe avec le Roi d'Arragon. Arrivé en-

ANNÉE DE J. C. 1359 & ſuiv.

Le Roi de Caſtille ſe met en mer avec une groſſe flotte.

(*a*) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc & de Montpellier.

ANNÉE DE J. C. 1359 & ſuiv.

ſuite à Guardamar, il inſulta & prit cette Place; & après avoir pillé celles des environs, il alla avec ſa flotte, qui étoit renforcée de dix galeres de Portugal, ſe préſenter devant Barcelonne le neuvieme jour de Juin. (*a*)

Il attaque deux fois ſans ſuccès dix galeres dans le Port de Barcelonne, & paſſe à l'Iſle d'Iviça.

Quoiqu'il n'y eût alors dans ce Port que dix galeres, on ſe prépara à bien recevoir l'ennemi, & le Roi d'Arragon envoya ordre à tous les Capitaines de celles qu'on armoit dans différents endroits, de ſe tenir bien ſur leurs gardes, ſans tenter, pour quelque raiſon que ce fût, de ſe rendre à Barcelonne. Le Roi de Caſtille encouragé à la vue de ce petit nombre de galeres, s'avança contre elles avec ſa flotte le lendemain matin, & les attaqua. On ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de fureur durant une bonne partie du jour, les Caſtillans qui étoient ſi ſupérieurs en forces, par envie de ſe rendre maîtres des dix galeres, & celle-ci dans l'eſpérance de faire échouer leur entrepriſe, avec le ſecours d'une multitude d'Arbalêtriers dont on avoit bordé le rivage. A la fin le Roi de Caſtille, rebuté de la vigoureuſe réſiſtance qu'il trouvoit prit le parti de la retraite avec une perte conſidérable. Il revint cependant à la charge le jour ſuivant, mais ce fut avec auſſi peu de ſuccès. Quoique ſes gros vaiſſeaux euſſent à la poupe des pierriers & d'autres machines pour jetter des pierres, ils faiſoient ſi peu de mal, que les gens qui étoient à terre, s'en moquoient. Au contraire, une bombarde qu'on avoit montée ſur un gros vaiſſeau du Roi d'Arragon, fut ſi bien ſervie, qu'elle emporta les châteaux & le mât d'un des bâtiments du Roi de Caſtille, & tua ou bleſſa quantité de monde. Etant ſi maltraité, le Roi de Caſtille fit retirer ſa flotte; & après avoir été faire aiguade à Ciges & au Cap de Llobrégat, il rangea la Côte juſqu'au Cap de Tortoſe, & paſſa de-là à l'Iſle d'Iviça. Ferreras ne parle point de ces deux combats; mais j'ai cru devoir lui préférer l'Hiſtoire de Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, Zurita, Vincent Mut, & d'autres, qui en font mention & qui les décrivent (*b*).

Le Château d'Iviça aſſiégé par ce Prince.

Arrivé à Iviça, le Roi de Caſtille prit terre avec ſes Troupes pour ſoumettre le Château de même nom que

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT. (*b*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

cette Iſle. Il fit dreſſer pluſieurs batteries contre cette Place, ſe flattant, quoiqu'elle ſoit très-fortifiée par la nature, de l'emporter facilement, à cauſe du peu de monde qu'il y avoit, & de la difficulté d'y jetter du ſecours; mais la garniſon ſe défendit avec tant d'opiniâtreté contre toutes les forces d'une flotte ſi conſidérable, que le ſiege commença à tirer en longueur (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1359 & ſuiv.

D'un autre côté, le Roi d'Arragon qui étoit à Barcelonne, ne fut pas plutôt ſon ennemi parti, qu'il ramaſſa & réunit toute ſa flotte, qui ſe trouva compoſée de cinquante galeres & d'un grand nombre de vaiſſeaux. En état alors de ne pas craindre ſur mer ſon ennemi, il ſe diſpoſa à paſſer en perſonne à Majorque, parce que les Iſles de ce Royaume étoient en grand danger; & ayant mis à la voile le vingt-troiſieme jour de Juin, avec la réſolution de combattre le Roi de Caſtille, il arriva à Majorque le deuxieme de Juillet. Il deſcendit à terre le lendemain, & les Majorquins, non-contents de lui faire une réception qui annonçoit la joie qu'ils avoient de le voir, renforcerent ſa flotte de cinq galeres, & lui firent un don gratuit de vingt-cinq mille livres (*b*).

Le Roi d'Arragon paſſe avec ſa flotte à Majorque.

Rendu à Majorque, le Roi d'Arragon voulut aller chercher la flotte ennemie; mais deux galeres Caſtillannes qui étoient de guet, ayant enlevé une barque ſur laquelle Dom Antoine Colell, Evêque de Majorque, envoyoit à ce Prince quelques rafraîchiſſements, apprirent ſon intention & en donnerent avis au Roi leur maître. A cette nouvelle, le Roi de Caſtille fut tellement effrayé, qu'il leva bruſquement le ſiege du Château d'Iviça, & ſe rembarqua avec ſon monde, laiſſant à terre les pierriers & les machines avec leſquelles il avoit battu le château. Il ſe mit ſur une galere, qui avoit été priſe aux Maures ſous le regne du Roi Dom Alfonſe XI ſon pere, lorſque l'Amirante Gilles de Bocanégra vainquit à Xatares la flotte de ces Barbares. Cette galere étoit ſi grande, qu'elle pouvoit contenir à fond de cale quarante chevaux. Le Roi de

Levée du ſiege du Château d'Iviça, & retraite du Roi de Caſtille.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1339 & suiv.

Castille non content d'y faire passer cent soixante hommes d'armes, & cent vingt Arbalêtriers, y fit élever trois châteaux, l'une à la poupe, l'autre à la proue, & le troisième proche du mât de Misaine, & en nomma Alcaydes trois des principaux Seigneurs qu'il avoit avec lui. Ainsi retranché sur cette galere, de crainte de la flotte du Roi d'Arragon, il leva l'ancre, tourna avec la sienne du côté de l'Occident, & alla débarquer à Calpe, sur la côte de Valence, quelques troupes qui insulterent sans aucun succès plusieurs Places maritimes (*a*).

La flotte Arragonnoise poursuit ce Prince, qui rentre dans ses Etats.

Dès qu'on eut appris à Majorque la levée du siege d'Iviça, & la retraite de l'ennemi, le Roi d'Arragon voulut aller à la poursuite de celui-ci ; mais ayant été retenu par les prieres des Majorquins & de ses principaux Officiers, qui le conjurerent de ne point exposer sa personne, il y envoya sa flotte sous les ordres de Bernard de Cabréra. Quoique le dernier joignit la flotte Castillanne, il ne lui fut pas possible de l'attirer au combat. Elle l'évita en s'approchant de terre, & se mettant à l'abri de quelques rochers, derriere lesquels il auroit été imprudent de les attaquer ; ce qui fit que les Arragonnois se retirerent de nuit au Port de Denia. Le passage étant par-là devenu libre, le Roi de Castille gagna Alicante, & ensuite Carthagene, d'où il retourna en Castille, après avoir congédié les galeres de Portugal. Bernard de Cabréra le suivit encore, mais n'ayant pu l'atteindre, il s'en retourna avec sa flotte, & se contenta de détacher à sa poursuite dix galeres, qui enleverent quelques petites barques Castillannes, & donnerent la chasse aux galeres Portugaises. Dom Pedre Lopez d'Ayala, Auteur contemporain, dit que quand la flotte Castillanne passa par Alicante, Dom Pedre de Padilla, qui prenoit le titre de Grand-Maître de Calatrava, sauta à terre à la tête de quelques soldats ; mais qu'un Chevalier de l'Ordre de Montese, dont l'Histoire ne marque pas le nom, sortit du château d'Alicante avec un corps de Cavalerie, & le chargea si vigoureusement, qu'il l'obligea de se sauver sur une barque, après avoir perdu une bonne partie de son monde (*b*).

(*a*) Les Auteurs cités précédemment. | (*b*) Les mêmes, & Lopez d'Ayala.

Digitized by Google

Comme il n'y avoit plus rien à craindre pour les Iſles du Royaume de Majorque, le Roi d'Arragon repartit pour Barcelonne le vingt-ſixieme d'Août, & y arriva trois jours après, très-ſatisfait du zele que les Majorquins lui avoient témoigné. Après ſon retour dans ſes Etats en terre ferme, Dom Henri, Comte de Traſtamare, frere naturel du Roi de Caſtille, qui étoit paſſé à ſon ſervice, par haine pour ſon cruel frere légitime, remporta une glorieuſe victoire ſur les Caſtillans, & le Roi de Caſtille en fut ſi furieux, qu'il fit publier la guerre à feu & à ſang contre le Roi d'Arragon & contre ſon Royaume : publication, à laquelle le Roi d'Arragon répondit, au mois d'Octobre, par une autre pareille. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1359.

Retour du Roi d'Arragon à Barcelonne.

Malgré cependant cette animoſité réciproque, & diverſes hoſtilités qui ſe commirent encore de part & d'autre, le Cardinal Guy de Boulogne que le Pape Innocent VI avoit envoyé en Eſpagne au commencement de l'année 1359, pour ménager la paix entre les deux Rois, parvint enfin, après bien des mouvements & bien des ſoins, à remplir ſa commiſſion. Il ſe tint en 1361, à Tudele, avec la permiſſion de Dom Louis, Infant de Navarre, un Congrès, où les deux Rois envoyerent leurs Plénipotentiaires, qui dreſſerent, en préſence du Légat, un traité de paix, que le Roi de Caſtille ratifia dans ſon Camp à Deza, le treizieme de Mai de la même année 1361, & le Roi d'Arragon à Calatayud le jour ſuivant. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1360.

Paix entre les Rois de Caſtille & d'Arragon.

A la faveur de ce traité, on eut la ſatisfaction de voir la bonne harmonie rétablie entre les deux Rois; mais ce ne fut pas pour long-temps. Le Roi de Caſtille qui étoit d'un caractere féroce, reprit les armes l'année ſuivante contre l'Arragonnois, & rompit la paix, dans le temps que celui-ci s'y attendoit le moins. Il ſe ligua à cet effet non-ſeulement avec les Rois de Portugal & de Navarre, avec Mahomet Yago, qu'il avoit rétabli ſur le Trône de Grenade, après avoir fait mourir par la derniere perfidie l'uſurpateur Mahomet Barberouſſe, mais avec les Comtes de Foix & d'Armagnac, le Seigneur d'Albret & d'autres

ANNÉE DE J. C. 1362 & ſuiv.

Elle eſt rompue par le Caſtillan.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) Les mêmes, & BALUZE, dans les vies des Papes d'Avignon.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1362 & ſuiv.

grands Seigneurs de Gaſcogne. Aſſuré de tous ces amis, il commença de faire éclater ſa mauvaiſe foi, par la priſe de pluſieurs Châteaux, & il aſſiégea enſuite, le onzieme jour de Juin, la Ville de Calatayud, qui fut obligée de ſe rendre, après une réſiſtance aſſez vive. (a)

Dom Jayme, Infant de Majorque, ſe ſauve de priſon.

Un pareil procédé étonna fort le Roi d'Arragon, qui étoit alors à Perpignan, occupé à donner les ordres néceſſaires pour aſſurer le Rouſſillon & la Cerdagne, contre les entrepriſes de pluſieurs Compagnies de gens de guerre, que les Rois de France & d'Angleterre avoient licenciées, depuis qu'ils avoient fait la paix enſemble. Quoiqu'il eût tout lieu d'en être intrigué, parce que le Roi de Caſtille le prenoit au dépourvu, il le fut bien davantage de l'évaſion & de la fuite de Dom Jayme, Infant de Majorque, qu'il tenoit toujours priſonnier dans le Château-neuf de Barcelonne. Ce Prince, ennuyé de ſa longue captivité, & informé du refus conſtant que le Roi d'Arragon ſon oncle avoit fait au Pape Innocent VI de le relâcher, ſous prétexte de la néceſſité indiſpenſable d'en conférer auparavant dans une aſſemblée d'Etats avec les Prélats & Barons de ſa Monarchie, chercha les moyens de ſortir de priſon. Des perſonnes de confiance étoient chargés de ſa garde, & on les changeoit toutes les ſemaines. Ils ſe promenoient de jour avec lui par le Château, ſans le quitter ; & s'ils s'abſentoient, ils l'enfermoient dans une eſpece de cage de fer, où il avoit ſon lit, & proche de laquelle étoit leur chambre à coucher. Avec toutes ces précautions, on ſe flattoit d'être ſûr de ſa perſonne, lorſqu'enfin, le moment de tromper la vigilance de ſes gardes arriva. Nicolas Rovira étant de ſemaine pour les commander, Jacques de Sanclemente, Grand-Chantre de la Cathédrale de Barcelonne, qui s'intéreſſoit pour l'Infant, complota avec ſes amis de délivrer cet illuſtre priſonnier. Réſolus de tout haſarder & de tout tenter pour réuſſir, ils corrompirent & gagnerent quelques Officiers du Château ; & ayant fait faire de fauſſes clefs, ils allerent de nuit ouvrir les portes de l'endroit où l'on gardoit le Prince Majorquin. Aſſez heureux pour n'être point découverts, ils

(a) ZURITA.

Digitized by Google

ils entrerent dans la chambre où Nicolas Rovira dormoit, & après l'avoir poignardé dans son lit, ils tirerent l'Infant de prison, & le firent sauver le premier jour de Mai, qui fut celui de l'arrivée du Roi d'Arragon à Perpignan, & non pas le vingt-sixieme de ce mois, comme M. d'Egly le marque dans son Histoire des Rois des deux Siciles. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1362 & suiv.

On peut juger du chagrin & de l'inquiétude que cet événement causa au Roi d'Arragon, par son obstination & ses soins à tenir le malheureux Infant de Majorque dans une étroite prison. Il craignit que le changement de situation ne réveillât l'affection des peuples du Roussillon en faveur de ce Prince, qu'ils avoient reconnu du vivant du Roi de Majorque son pere, pour leur Souverain, & pour légitime Successeur. L'occasion lui paroissoit même d'autant plus favorable à une revolte dans ce Comté, que l'Infant fugitif & ses partisans pouvoient tirer de puissants secours de quantité de Troupes licenciées & vagabondes, dont le Languedoc, la Provence & toute la France étoient infestées, & qui, par amour pour le butin, menaçoient de faire une irruption dans le Roussillon, & étoient d'ailleurs disposées à s'attacher à quiconque auroit voulu les employer. Toutes ces considérations le porterent d'abord à renouveller les ordres précis qu'il avoit déja donnés, de veiller soigneusement à la sûreté & tranquillité du Roussillon. Il y fit passer toutes les Troupes de Catalogne, en forma un cordon le long des frontieres, & renforça les garnisons des principales Places; mais les peuples de ce Comté ne firent aucun mouvement, les Compagnies de gens de guerre répandues dans les Provinces de France, ne formerent aucune entreprise de ce côté-là, & l'Infant de Majorque ne songea qu'à aller chercher un asyle à Avignon auprès du Pape Innocent VI, & ensuite à Naples, en considération de sa parenté avec les Souverains de ce Royaume. (*b*)

Il se retire à Naples.

Dès que ce Prince fut arrivé à Naples, il prit les ti-

Jeanne, Reine de ce Royaume, convient de l'épouser.

(*a*) Baluze, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Les mêmes, & M. d'Egly.

Digitized by Google

Année de J. C. 1362 & suiv.

tres de Roi de Majorque, & de Comte de Roussillon & de Cerdagne, pour faire connoître à tout l'univers, la résolution où il étoit de poursuivre ses droits. Louis de Tarente, Roi de Naples, étant mort presque sur ces entrefaites dans sa Ville Capitale, le vingt-sixieme de Mai, jour de l'Ascension, sans laisser de postérité, & sans avoir fait aucune disposition testamentaire, parce qu'il reconnut n'avoir rien en propre, & que tout appartenoit à la Reine Jeanne sa femme, plusieurs grands Princes rechercherent en mariage sa veuve, qui étoit propriétaire du Royaume. Jean, Roi de France, brigua même cette alliance pour Philippe son quatrieme fils, alors Duc de Touraine, dans la suite Duc de Bourgogne, & surnommé *le Hardi*; mais, quoiqu'il eût mis à cet effet dans ses intérêts le Pape Urbain V, qui avoit succédé le vingt-huitieme d'Octobre de la même année 1362, à Innocent VI, mort le douzieme jour du mois précédent, il ne put réussir dans sa prétention. La Reine veuve jetta les yeux sur le Prince Majorquin qui s'étoit refugié auprès d'elle; & l'ayant informé de ses intentions, elle fit dresser le traité de mariage, qui fut signé de part & d'autre le quatorzieme de Décembre, & ratifié quelque temps après par le Pape Urbain. Il fut porté entre autres choses par ce traité qui se trouve dans Raynaldus, que Dom Jayme ne prendroit point le titre de Roi de Naples ou de Sicile, & ne pourroit ni prétendre à l'honneur d'être sacré & couronné, ni exiger l'hommage-lige des Barons & autres Regnicoles. Ce Prince devoit se contenter du titre de Roi de Majorque, & du serment d'assurance, ou de sûreté pour sa personne, en qualité de mari de la Reine Jeanne. Toute l'autorité & l'exercice entier du pouvoir souverain furent réservés pour la Reine, sans qu'il pût s'ingérer en aucune façon dans l'administration du Royaume, & des Comtés de Provence & de Forcalquier, ni même y tenir aucune Place forte. Enfin, au défaut de la Reine Jeanne & des enfants qui pouvoient naître de ce mariage, il étoit expressément exclu de la succession au Royaume, protestant au surplus une entiere déférence de sa part au Saint-Siege. Quelque dures que fussent ces conditions, Dom

Digitized by Google

Jayme crut devoir y ſouſcrire aveuglément, à cauſe de la triſte ſituation où il ſe trouvoit. (a)

ANNÉE DE J. C. 1363 & ſuiv.

Le mariage ayant été fait l'année ſuivante, avec la pompe & les cérémonies ordinaires, environ un an après la mort de Louis de Tarente, Dom Jayme ne tarda pas à prendre la qualité de Roi de Naples, comme on le voit par différents Actes, ſans s'inquiéter de ce qui étoit ſtipulé par le contrat. Sur les plaintes que les Princes du Sang firent à cette occaſion, le Pape Urbain V lui écrivit pour l'exhorter à ne point écouter les conſeils des flatteurs, & à ſe contenter du rang où la Providence l'avoit placé, de crainte que voulant s'élever, au mépris de ſes engagements, il ne s'expoſât à quelque revers funeſte. Des avis ſi modérés ne furent point du goût de ce Prince, qui aimant mieux abandonner la Reine ſa femme, que de les ſuivre, réſolut d'aller ſervir le Roi de Caſtille contre le Roi d'Arragon, dans l'eſpérance de gagner par-là ſon appui pour recouvrer ſon Royaume de Majorque & ſes Etats de Rouſſillon & de Cerdagne. Il pourvut en conſéquence à ſa ſucceſſion ; & par un Acte daté de *Villa-acquoſa*, (*) dans la terre de Labour, le vingt-troiſieme jour de Novembre de l'an 1363, il céda & tranſporta à Donna Iſabelle ſa ſœur, Marquiſe de Montferrat, ſa ſeule & unique héritiere, tous ſes droits aux Iſles de Majorque & de Minorque, & aux Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, en cas qu'il mourût ſans enfants. Cependant, quoiqu'il eût fait cette diſpoſition, il paroit par la ſuite de l'Hiſtoire qu'il ne joignit Dom Pedre *le Cruel*, Roi de Caſtille, qu'en 1366, comme je le dirai. Peut-être différa-t-il de ſe rendre auprès de lui pour voir auparavant le ſuccès de la médiation du Pape, qui lui promit ſa protection auprès du Roi d'Arragon, & qui écrivit même en cette année à ce Monarque, afin de l'engager à lui rendre le Royaume de Majorque & les autres Etats dont il s'étoit ſaiſi ; mais toutes les ſollicitations du Pape furent inutiles. (b)

Leur mariage.

(a) Le Continuateur de NANGIS, RAYNALDUS, ZURITA, BALUZE, & d'autres.

(*) Cette Place eſt inconnue aujourd'hui.

(b) RAYNALDUS, le Code Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, ZURITA, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1363 & suiv.

Pendant ce temps-là, le Roi de Caſtille pouſſoit la guerre avec vigueur contre le Roi d'Arragon, qui de ſon côté n'épargna rien pour lui réſiſter, mettant de bonnes troupes ſur pied, & recherchant l'alliance de différents Princes, même Mahométans. Après s'être emparé de Calatayud & de pluſieurs autres Places, le Caſtillan alla faire le ſiege de Valence, qui fut inveſtie le vingt-unieme jour de Mai de l'an 1363. A cette nouvelle, le Roi d'Arragon raſſembla une bonne armée, dans laquelle il y avoit trois cents chevaux Majorquins à la ſolde de cette même Nation, & marcha contre lui dans la réſolution de lui donner bataille. Il mit auſſi en mer une groſſe flotte, & les Majorquins y contribuerent encore en fourniſſant vingt-trois vaiſſeaux & trois galeres armées; mais l'Abbé de Fécamp, Légat du Pape, ayant ménagé entre les deux Rois une ſuſpenſion d'armes, depuis le deuxieme de Juillet juſqu'au vingtieme d'Août, dans l'eſpérance de pouvoir les amener à une paix ſolide, on ſe retira de part & d'autre (*a*).

Les Majorquins contribuent ſur terre & ſur mer au ſecours de Valence, aſſiégée par le Roi de Caſtille.

Evêques de Majorque.

Le troiſieme jour de Mars de cette année mourut Dom Antoine Colell, Evêque de Majorque, qui fut inhumé dans la Chapelle de St. Pierre. Tout ce qu'on ſait de lui, c'eſt qu'il créa deux bénéfices de plus dans les Egliſes d'Inca, de Manacor, de Llumayor, de Sainte-Croix, de Saint-Jacques & de Sainte-Eulalie. Le Chapitre de la Cathédrale de Majorque élut, le cinquieme du même mois, pour le remplacer, Dom Antoine de Galiana, qui ayant été confirmé par une Bulle du Pape Urbain V, en date du cinquieme de Juillet, fut ſacré le huitieme d'Octobre ſuivant (*b*).

Année de J. C. 1364 & ſuiv.

Sur la fin de l'année, le Roi de Caſtille rentra dans le Royaume de Valence, y prit pluſieurs Places, & retourna aſſiéger la Capitale; mais le Roi d'Arragon fit une ſeconde fois lever ce ſiege au mois d'Avril de l'an 1364, & les Majorquins, qui avoient alors pour Gouverneur Bernard de Thous, lui donnerent à cet effet des ſecours par mer & par terre. Cette guerre dura encore pluſieurs an-

Valence aſſiégée de nouveau par le Roi de Caſtille, & ſecourue par l'Arragonois.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Vincent Mut.

Digitized by Google

nées, comme on peut le voir dans Ferreras; mais Dom Henri, Comte de Traſtamare, qui étoit attaché au ſervice du Roi d'Arragon contre le Roi de Caſtille ſon frere, étant allé en France dans l'année 1365, prendre à ſa ſolde des troupes licenciées qui déſoloient ce Royaume, le Roi de Caſtille ne tarda pas à ſe trouver dans un grand embarras. Dom Henri, à la tête de ces troupes, fit au mois de Mars de l'an 1366, une irruption ſur les terres du Roi ſon frere, & s'étant emparé de Calahorra, il y prit le titre de Roi de Caſtille. Pluſieurs autres Places le reconnurent pour tel, & le Roi ſon frere en fut tellement étourdi, que, pour ſe mettre en état de ſe défendre, il fut obligé de faire évacuer toutes celles qu'il avoit conquiſes en Arragon & en Valence, & de rappeller ſes troupes. Ne ſe croyant pas même encore aſſez puiſſant avec toutes ſes forces, pour lui réſiſter, à cauſe de l'averſion que les Peuples lui portoient, il abandonna ſes Etats, & ſe retira à Bayonne en France, avec un tréſor de la valeur de trois cents mille florins pour demander du ſecours à Edouard, Prince de Galles. Par ſa fuite, Dom Henri reſta ſans concurrent; & les principales Villes de Caſtille s'étant ſoumiſes à lui, il ſe fit couronner à Burgos (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1364 & ſuiv.

Dom Henri, Comte de Traſtamare, entre en Caſtille, & en prend le titre de Roi, & ſe fait couronner.

Le Roi d'Arragon ainſi délivré de ſon ennemi, ſongea à ſe faire payer un tribut que les Rois de Bugie, de Conſtantine & de Tunis en Afrique lui devoient, & auquel ils avoient négligé de ſatisfaire, à la faveur de la guerre entre l'Arragon & la Caſtille. Outre que ces Princes Maures étoient tributaires des Rois de Majorque, du temps de Bucar, Roi de Tunis, ils ſe l'étoient encore rendus de la Couronne d'Arragon. En conſidération de ce que le Roi d'Arragon avoit ſecouru avec ſa flotte la Ville de Bugie que les Abduluates aſſiégeoient, le même Bucar s'étoit engagé, du conſentement de ſes fils, qui étoient Seigneurs de Conſtantine & de Bugie, de lui donner dans cette derniere Ville, & à ſes ſucceſſeurs, la dixieme partie de tous les droits que les Marchands du Royaume de Tunis avoient coutume de payer; mais cela avoit

Les Rois de Bugie, de Conſtantine & de Tunis, tributaires des Rois de Majorque & de ceux d'Arragon.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, Zurita, Vincent Mut, & l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1364 & suiv.

été depuis changé en un tribut fixe. Comme il y avoit quelques années que Boabdalla, Roi de Bugie, petit-fils de Bucar, ne l'avoit payé, le Roi d'Arragon donna commission à Guillaume Roch d'aller le lui demander. Il chargea aussi ce Seigneur Majorquin, de recevoir de Buzacar Bulabes, Roi de Constantine, les droits qu'on étoit en usage de payer dans ses douanes à la Couronne d'Arragon, & de Muley Abrahin, Roi de Tunis, le tribut auquel le Roi Bucar & les Rois de Tunis ses Successeurs s'étoient obligés envers les Souverains du Royaume de Majorque. (a)

ANNÉE DE J. C. 1366.

Dom Jayme, Roi de Naples, & Roi titulaire de Majorque, passe en Castille, & y est fait prisonnier.

A peu près dans le même temps que le Roi de Castille fugitif passa à Bayonne en France, on y vit aussi arriver Dom Jayme, Roi de Naples, & Roi titulaire de Majorque, qui, ne doutant point que le Prince de Galles ne prît les armes en faveur du premier, dont il étoit allié, contre le Roi d'Arragon, vint réclamer son appui pour être rétabli dans ses Etats héréditaires. Le Prince de Galles ayant résolu de marcher à la tête d'une armée en faveur du Roi Dom Pedre *le Cruel*, & de le remener dans son Royaume, le Roi Dom Jayme les accompagna à cette expédition. Voulant les obliger davantage l'un & l'autre, afin de les mettre tous deux dans ses intérêts, il ne contribua pas peu à leur faire donner passage par la Navarre, au moyen de l'étroite liaison qu'il avoit avec le Roi Charles dit *le Mauvais*, dont le frere, appellé l'Infant Dom Louis, avoit épousé en cette même année Jeanne, Duchesse de Duraz, fille aînée de Charles, Duc de Duraz, proche parent de Jeanne, Reine de Naples. Arrivé avec eux proche de Navarrété, il se trouva le troisieme jour d'Avril de l'an 1367, à la bataille, dans laquelle le Roi Dom Henri fut défait, & forcé d'abandonner par la fuite le trône à son ennemi. Ensuite il fit mine d'aller avec le Duc de Lancastre & l'armée du Prince de Galles, faire une irruption en Arragon, & insulter Tarazone; mais il y a apparence qu'il en fut empêché par les négociations de paix qui s'entamerent sur ces entrefaites entre le Roi d'Arragon & le Prince de

(a) ZURITA.

Digitized by Google

Galles, & dans leſquels le dernier s'intéreſſa, quoique ſans ſuccès, pour engager le Roi d'Arragon à donner dans ſes Etats des Domaines au Roi Dom Jayme. Le Prince de Galles étant retourné en Guyenne avec ſes Troupes vers la fin de l'été, après la S. Jean-Baptiſte, le Roi Dom Jayme reſta au ſervice du Roi de Caſtille rétabli, & eut le malheur d'être fait priſonnier dans le Château de Burgos par le Roi Dom Henri, qui ayant obtenu de puiſſants ſecours du Pape Urbain V, & de Charles V, Roi de France, fils & ſucceſſeur du feu Roi Jean, auxquels il en alla demander, rentra en Caſtille avec une bonne armée ſur la fin de Septembre. (a)

ANNÉE DE J. C. 1366.

Dès que le Roi Dom Henri eut le Roi Dom Jayme en ſa puiſſance, il commença par le faire mettre ſous bonne garde dans le Château de Curiel, & ſongea enſuite à l'échanger contre le Comte Dom Sanche ſon frere, qui avoit été pris priſonnier à la bataille de Navarrété. Le Roi d'Arragon en eut avis; & comme il avoit intérêt d'empêcher qu'on ne rendît la liberté à ce malheureux Prince, il fit prier le Roi Dom Henri, par l'Archevêque de Saragoſſe, & par Dom Jean Fernandez de Hérédia, Châtelain d'Ampoſta, de ne le point relâcher, quelque parti qu'on lui offrît. Ainſi le malheureux Dom Jayme reſta priſonnier toute l'année ſuivante, que le Roi Dom Henri employa à ranger ſous ſon obéiſſance les principales Places des Etats de Caſtille. Il ne recouvra, même ſa liberté que vers la fin de l'année 1369, dans laquelle le Roi Dom Henri s'aſſura enfin la Couronne de Caſtille, par la bataille qu'il gagna près de Montiel contre le Roi Dom Pedre ſon frere, le quatorzieme jour de Mars, ſuivant Dom Pedre Lopez d'Ayala, & par la mort du même Roi Dom Pedre, qui fut poignardé neuf jours après, de la maniere qu'il eſt raconté dans l'Hiſtoire générale d'Eſpagne. Ce fut Jeanne ſa femme, Reine de Naples, qui la lui procura, avec l'appui du Pape Urbain, en payant pour ſa rançon au Roi Dom Henri, quarante mille ducats, ou ſoixante mille piſtoles; & quand il l'eut

ANNÉE DE J. C. 1368.

Il recouvre ſa liberté, & retourne à Naples.

(a) ZURITA, FROISSART, RAPIN THOYRAS, l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

Digitized by Google

obtenue, il partit pour Naples, & passa au mois de Mars de l'an 1370 par le Royaume de Navarre à Ortes, sur les terres du Comte de Foix. Il alla aussi à Montpellier; mais impatient de se rendre à Naples, il n'y coucha qu'une nuit. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1371.

Ce Prince reprend les armes pour envahir le Rouſſillon.

Le Roi Dom Jayme, qui avoit toujours à cœur de recouvrer le Royaume & les Domaines de ses ancêtres, ne fut pas plutôt de retour à Naples, qu'il travailla à se ménager l'appui des Rois de France & de Castille. Dès qu'il s'en crut assuré, il passa à Avignon, & prit à sa solde en 1371, quelques Compagnies d'hommes d'armes de Provence & du Dauphiné, à dessein d'envahir le Comté de Rouſſillon. A cette nouvelle, le Roi d'Arragon nomma promptement le Vicomte d'Ille & de Canet, Capitaine général de ces frontieres; mais il y a apparence que de nouveaux incidents obligerent le Roi Dom Jayme de différer l'exécution de ses projets. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1373.

Le Roi de Castille paroit le favoriſer.

Deux ans après, c'est-à-dire en 1373, il remit sur pied, étant en France, plusieurs Compagnies d'hommes d'armes pour suivre son entreprise, pendant que le Roi de Castille se disposoit de son côté à attaquer les frontieres d'Arragon, & à assiéger Molina. Toutes ces Troupes se rassemblerent en-deçà des Pyrénées, à dessein de fondre sur le Rouſſillon & la Cerdagne; ce qui obligea le Roi Dom Pedre d'envoyer à Perpignan, au mois de Novembre, huit cents Lances qu'il avoit levées pour la défense de la Catalogne; mais comme le Roi Dom Henri ne favoriſoit & n'aidoit le Roi Dom Jayme, que pour forcer le Roi d'Arragon de se désister de certaines prétentions qu'il avoit sur le Royaume de Murcie & sur plusieurs Places de Castille, le premier & le dernier convinrent ensemble, au mois de Décembre, d'une treve qui devoit durer, jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante, & qui empêcha le Roi Dom Jayme d'oser faire alors aucun mouvement. (*c*)

L'année

(*a*) L'Histoire du Roi Dom Pedre IV, AYALA, BZOVIUS, ZURITA, & les Histoires de Languedoc & de Montpellier.

(*b*) ZURITA & VINCENT MUT.

(*c*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1374 & suiv.

L'année suivante 1374, le Roi d'Arragon sachant que le Roi Dom Jayme étoit à Narbonne avec mille Bassinets & d'autres Compagnies d'hommes d'armes, & que c'étoient les Rois de France & de Castille qui lui fournissoient les moyens d'entretenir tant de Troupes, il envoya de ce côté-là à la défense des frontieres, Dom Pedre Galcéran de Pinos, qui étoit Capitaine-général du Roussillon & de la Cerdagne. Au bruit des mouvements qu'il se donnoit pour garantir ces Comtés de l'invasion, le Roi Dom Jayme passa de Narbonne à Toulouse, & rassembla dans cette derniere Ville la meilleure partie de ses Troupes, qui consistoient en deux mille hommes d'armes Gascons & François, publiant qu'il vouloit faire son irruption par l'Arragon & la Catalogne en même temps. Il avoit entre autres Capitaines un frere de Bertrand du Guesclin, que le Roi d'Arragon voulut inutilement débaucher, avec ses Compagnies d'hommes d'armes, & engager d'aller faire la guerre en Lombardie. L'Infante Donna Isabelle, Marquise de Montferrat, veuve depuis trois ans, accompagnoit aussi le Roi Dom Jayme, son frere, qui lui avoit transporté ses droits à l'héritage paternel, en cas de mort, ainsi que je l'ai déja dit, regardant sans doute comme nulle la substitution qui avoit été faite par le Roi Dom Jayme I, dit le Conquérant, à cause de l'atteinte que Dom Pedre IV, Roi d'Arragon, y avoit donnée par ses usurpations. (*a*)

Dispositions du Roi Dom Jayme pour faire la guerre au Roi d'Arragon.

Cependant mille lances du Roi Dom Jayme entrerent dans le Roussillon au commencement du mois d'Août, & passerent à une lieue de Perpignan, sans insulter cette Place, sachant qu'elle étoit défendue par une forte garnison. Elles se contenterent de faire dans les environs tout le dégât qu'elles purent, & elles continuerent leur marche vers le Col de Paniças. Pour s'opposer à leurs hostilités, le Roi d'Arragon se hâta de faire passer à Perpignan les Compagnies de Cavalerie qui étoient à Gironne, & d'autres Compagnies des Seigneurs, que l'on appelloit *la Convenance*. Dom Pedre Galcéran de Pinos chargea Dom Berenger son frere d'aller avec les Com-

Un de ses corps de Troupes entre dans le Roussillon.

(*a*) Zurita, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1374 & suiv.

pagnies d'hommes d'armes qu'il y avoit en Cerdagne, joindre le Vicomte d'Ille qui étoit dans le Roussillon, ou le Vicomte de Rocaberti qui se jetta dans Gironne, & qui commandoit les Troupes de ce District & de l'Ampurdan; le Comte de Pailhars & Dom Bernard de So menerent aussi leurs Compagnies à Gironne. Les autres hommes d'armes Catalans, & leurs Capitaines qui étoient les Comtes d'Urgel & de Prades, le Vicomte de Cardonne, Dom Bernard Galcéran de Pinos & Dom Raymond d'Angléfola se retirerent à Barcelonne auprès de leur Souverain, afin d'être plus à portée de recevoir ses ordres. Voulant aussi forcer les Troupes qui entroient sous la conduite du Roi Dom Jayme, de quitter la route qu'elles tenoient, Dom Dalmao de Quéralt & Guérao de Quéralt son frere, firent avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'Arbalêtriers, des courses sur les frontieres de France, où ils les harcelerent, & commirent de grands désordres dans le pays de Fenouilledes. Enfin, un brave Chevalier, appellé Galcéran d'Ortal, s'enferma dans Figueres, qui est au Col de Paniças, & la plupart des habitants des Places des environs, s'y réfugierent avec lui. (*a*)

Grands embarras du Roi d'Arragon.

Quoique toutes ces dispositions & ces mouvements fussent cause que le Roi Dom Jayme n'osa tenter le passage du Col de Paniças, le Roi d'Arragon n'en eut pas moins d'inquiétude pour le Roussillon & l'Ampurdan, parce qu'il savoit que ce Prince étoit soutenu non-seulement par le Roi de Castille, mais par le Roi de France & le Duc d'Anjou son frere. D'ailleurs, le Bâtard de Béarn que le Roi de Castille avoit fait Comte de Médina-Cœli, & marié à Donna Isabelle, sœur de Dom Jean de la Cerda, tous deux enfants de Louis d'Espagne, Comte de Talmont, s'étant joint sur le territoire de Médina à un Capitaine Breton, appellé Géoffroi Rechon, à qui le Roi Dom Henri avoit donné Aguilar de Campos, ils firent ensemble avec quelques Compagnies d'hommes d'armes une irruption en Arragon de ce côté-là, pendant la treve, sous prétexte de faire la guerre en faveur du Roi Dom Jayme; & après,

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

Digitized by Google

avoir tenté de prendre par eſcalade les Places de Somet & de Nuévalos, ils enleverent tous les beſtiaux qui ſe trouverent dans les environs de Molina. A la vue de ces hoſtilités, il ne fut pas difficile au Roi d'Arragon de juger, que le Roi de Caſtille vouloit rompre ouvertement avec lui ; & la néceſſité de réſiſter à tant d'ennemis, fit qu'il demanda des Troupes à l'Infant Dom Martin, qui étoit à Saragoſſe, & aux Riches-hommes & Seigneurs Arragonnois. En conſéquence, l'Infant Dom Martin aſſembla, le huitieme jour d'Octobre, dans le Chapitre de la Cathédrale de Saragoſſe, les Prélats, la Nobleſſe & les Députés des Villes & Places d'Arragon, & il fut décidé qu'ils mettroient ſur pied cinq cents lances, chacune avec deux chevaux, ſavoir trois cents pour être envoyées au Roi Dom Pedre, & les autres pour la défenſe du Royaume ; ce qui fut exécuté. Pendant qu'on les levoit, le Capitaine Rechon porta encore dans le mois de Novembre la déſolation avec ſes Troupes du côté de Borja, quoique les Rois de Caſtille & d'Arragon entraſſent en pourparler d'accommodement. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1374 & ſuiv.

Malgré les négociations qui étoient entamées entre les deux Princes, Rechon rentra de nouveau en Arragon peu de temps après, à la tête de deux cents cinquante lances, & déſola le pays. Il eſcalada quelques Châteaux, & y mit garniſon, publiant que le Sénéchal Pierre Manrique devoit joindre le Roi Dom Jayme. Après ces hoſtilités, il alla par la Navarre avec le même Sénéchal au-devant de ce Prince, qui étoit attendu avec confiance, & qui étant deſcendu par Puycerda à la Seu d'Urgel, parce qu'il trouva le Col de Paniças trop bien gardé, & que toutes les Troupes Catalannes étoient dans l'Ampurdan, ſuivit la Segre & entra en Catalogne vers la mi-Décembre. (*b*)

Entrée du Roi Dom Jayme en Catalogne.

Quand le Roi d'Arragon ſut que ſon ennemi prenoit ſa route par le Comté d'Urgel, il ſe rendit auſſi-tôt à Cervéra, & donna ordre d'y raſſembler ſon armée, afin d'aller le combattre. D'un autre côté, l'Infant Dom Jean, inſ-

Dom Pedre, Roi d'Arragon, ſe diſpoſe à lui donner bataille.

(*a*) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & d'autres.

(*b*) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1374.

truit des intentions du Roi Dom Pedre ſon pere, partit promptement de Saragoſſe, pour ſe trouver avec lui à la bataille. Faiſant cependant attention, qu'il convenoit de commettre en ſa place un homme de la premiere diſtinction, & expérimenté dans l'Art militaire, pour commander pendant ſon abſence, parce que tout le Royaume étoit en armes à l'occaſion de l'irruption du Roi Dom Jayme, il nomma, avant que de ſortir de Saragoſſe, Dom Blaiſe d'Alagon ſon Lieutenant-général, lui forma un bon Conſeil, & lui donna, en qualité de Commandant du Royaume, toute juriſdiction civile & criminelle, ſuivant l'uſage ordinaire en temps de guerre. (a)

ANNÉE DE J. C. 1375.

Après avoir pris ces précautions, l'Infant Dom Jean ſe hâta de joindre le Roi ſon pere à Cervéra; mais quoique, ſuivant l'Hiſtoire du Roi Dom Pedre, le Roi Dom Jayme s'avançât juſqu'auprès de Barcelonne, il ne paroît pas que l'on en ſoit venu à aucune action générale, & il y a lieu de croire qu'on ne le pût pas, peut-être parce que Dom Jayme ſortit par la vallée d'Aran, comme il eſt dit dans la même Hiſtoire, auſſi promptement qu'il étoit entré par la route de la Seu d'Urgel. On apprend cependant par des Actes d'Etats, que ce Prince fondit encore ſur l'Arragon, au mois de Janvier de l'an 1375, avec ſes Troupes qui étoient nombreuſes, & porta le fer & le feu le long de la Riviere de Gallégo; ce qui fit que le Roi Dom Pedre paſſa à Lérida. Dom Pedre Lopez d'Ayala ajoute, que le défaut de vivres, & le grand nombre de fortereſſes d'où il étoit harcelé, l'obligerent de ſe retirer en Caſtille, & de diſtribuer ſes Compagnies ſur les frontieres de Soria & d'Almazan; & que ce malheureux Prince étant mort peu après de maladie, ou ſelon d'autres, d'un breuvage empoiſonné, fut inhumé dans le Couvent des Cordeliers de la Ville de Soria. Avec lui finit la ligne maſculine des Rois de Majorque. L'Infant Dom Jean, fils du Roi de Caſtille, facilita à l'Infante Donna Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, & à Jean de Maleſtit, qui étoit Général de l'armée du feu Roi Dom Jayme, les moyens

Le Roi Dom Jayme ſejette ſur l'Arragon, ſe retire en Caſtille, & y meurt.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, ZURITA, & d'autres.

de retourner en Gaſcogne avec les Troupes étrangeres qu'ils avoient amenées. (a)

ANNÉE DE J. C. 1375 & ſuiv.

Le Roi Dom Jayme étant mort, & ſes Troupes ſorties d'Eſpagne, le Roi d'Arragon ne tarda pas à faire la paix avec le Roi de Caſtille. Il ſe flattoit de ſe procurer par-là un peu de repos, lorſqu'il ſe vit tout-à-coup inquiété par un Prince auſſi voiſin, & qui n'étoit pas moins redoutable, par le grand crédit qu'il avoit en France. Donna Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, n'ayant aucun égard à la ſubſtitution du Roi Dom Jayme I, dit le Conquérant, & oubliant d'ailleurs l'abandon qu'elle avoit fait de ſes droits au Royaume de Majorque & à ſes annexes, lorſqu'elle épouſa le Marquis de Montferrat, céda de nouveau à Louis, Duc d'Anjou, frere de Charles V, Roi de France, tout ce qui pouvoit lui appartenir de la ſucceſſion des Rois de Majorque. En reconnoiſſance, le Duc d'Anjou aſſigna à cette Princeſſe cinq mille cinq cents livres de rente viagere ſur la Ville & la Châtellenie de Lavaur, & cette diſpoſition ayant été ſans effet, par l'oppoſition des habitants, il lui donna le Jeudi, douzieme jour de Juin de l'an 1381, la Baronnie de Lunel, pour en jouir ſa vie durant. (b)

Donna Iſabelle ſa ſœur cede à Louis, Duc d'Anjou, ſes droits au Royaume de Majorque & à ſes dépendances.

Reſolu de faire valoir ce tranſport que le Duc d'Anjou regarda comme la confirmation d'une donation qu'il prétendoit lui avoir été faite entre-vifs par le feu Roi Dom Jayme, ratifiée à ſa mort, en reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit rendus, ce Prince ſe diſpoſa à faire la guerre au Roi d'Arragon. Il commença d'abord par ménager une ligue étroite avec le Roi de Portugal, qui, mécontent de l'Arragonnois pour quelque interêt particulier, promit au Duc d'Anjou de le ſeconder de toutes ſes forces par mer. Aſſuré de ce ſecours, le Duc envoya défier le Roi d'Arragon, & travailla auſſi-tôt à faire les préparatifs de guerre. Un pareil procédé étonna fort le Roi Dom Pedre, qui étant à Barcelonne au mois d'Octobre, convoqua à Monçon pour le vingt-cinquieme jour de Novembre les Etats généraux d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Catalogne & de Rouſſillon, afin de prendre les meſures né-

Ce Prince ſe diſpoſe à les faire valoir.

(a) L'Hiſtoire du Roi Dom Pedre IV, AYALA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1375.

ceſſaires pour réſiſter à l'ennemi ; mais comme le Roi reſta à Barcelonne toute l'année, les Etats furent déférés juſqu'au vingt-ſeptieme de Mars de l'année ſuivante (*a*).

Evêques de Majorque.

Parmi les lettres qui furent envoyées en conſéquence à Majorque, il y en eut une adreſſée au Grand-Vicaire, parce que le Siege Epiſcopal étoit alors vacant. Dom Antoine Galiana qui l'occupoit étoit mort le neuvieme d'Avril de la même année 1375. C'étoit un Prélat d'une famille illuſtre & très-ancienne, & dont la ſcience & la vertu ne céderent en rien à la naiſſance. Entre autres réglements qu'il fit, il convint avec ſon Chapitre, le vingt-ſeptieme d'Août de l'an 1367, que les crimes des perſonnes attachées au ſervice des Chanoines, ſeroient jugés par l'Evêque & par le Chapitre conjointement ; ce que le Pape Sixte IV confirma par ſa Bulle en date du 17e. de Juin 1475. Il réunit, le ſeptieme de Septembre de l'an 1369, l'Egliſe de Maratchi à celle de Sainte-Marie, & il ordonna qu'il n'y auroit plus que les Docteurs ou les Licenciés qui pourroient porter des manteaux avec des fourrures d'hermine, ou des Muzettes doublées de ras. On l'inhuma dans la Chapelle appellée *Paſſione Imaginis*, & on fut pluſieurs mois ſans lui donner un ſucceſſeur, juſqu'à ce qu'enfin le Chapitre élut Dom Pedre de Ciſna, Majorquin, Religieux Franciſcain, & déja Evêque d'Elne, qui ſe rendit à Majorque le vingt-ſixieme de Janvier de l'an 1378, après que ſon élection eut été confirmée par le Pape Gregoire XI, le ſeptieme d'Août de l'année d'auparavant (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1376 & ſuiv.

Le Duc d'Anjou cependant ne négligeoit rien pour ſe mettre en état de ſuivre ſa prétention au Royaume de Majorque & à ſes annexes, & de ſe faire redouter du Roi d'Arragon. Il chercha à faire épouſer ſa querelle au Roi Dom Henri, en conſidération de ce qu'il l'avoit aidé à monter ſur le Trône de Caſtille, & il lui envoya à cet effet vers la fin de Février de l'an 1376, des Ambaſſadeurs, avec ordre de le prier de ſa part, en reconnoiſſance des ſecours qu'il lui avoit fournis pour entrer en

Le Roi de Caſtille ſemble entrer dans les intérêts du Duc d'Anjou contre le Roi d'Arragon.

(*a*) ZURITA, l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

(*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

Espagne, de défier en son nom, le Roi d'Arragon, & de lui déclarer la guerre, si ce Prince s'obstinoit à retenir à son préjudice, le Royaume de Majorque & ses dépendances; de lui fournir en outre, pour trois à quatre mois, un secours de trois mille hommes d'armes, mille *hiners* ou Chevaux-légers, & mille Arbalêtriers, en cas qu'il se déterminât à attaquer les Etats du Roi d'Arragon, & donner bataille à ce Monarque; & d'engager les Rois de Portugal & de Navarre à se liguer avec eux contre le Roi d'Arragon. Cétoit-là en général ce que portoient les instructions qu'il donna à ses Ambassadeurs, comme on le voit dans les Manuscrits de Baluze, d'où il semble suivre que sa ligue étroite dont parle Zurita, avec le Roi de Portugal, n'étoit pas encore entiérement conclue. Au reste, le Roi de Castille voulant l'obliger, consentit de défier l'Arragonnois, & de lui déclarer la guerre, aussi-tôt que le Duc d'Anjou l'auroit commencée, après avoir toutefois tenté les voies de négociation & de douceur, pour procurer au dernier une entiere satisfaction, en envoyant de concert avec lui & avec le Roi de France, des Ambassadeurs au Roi d'Arragon, demander la restitution du Royaume de Majorque. Il lui promit, en cas de refus, de l'aider de maniere qu'il seroit content, & de lui donner un secours de mille lances entretenues à ses dépens pendant trois mois, s'il faisoit la paix avec le Duc de Lancastre, qui lui disputoit la Couronne de Castille, comme mari de Donna Constance, fille du feu Roi Dom Pedre *le Cruel*. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1376 & suiv.

D'un autre côté, le Roi d'Arragon informé des démarches du Duc d'Anjou, se disposa à se défendre, & apporta en même-temps tous ses soins pour conjurer l'orage qui se formoit contre lui. Non content de demander du secours aux Etats-généraux de ses Royaumes, dont il fit l'ouverture à Monçon un Jeudi, vingt-septieme jour de Mars, & dans lesquels on lui promit six millions & demi en cas de guerre avec le Duc d'Anjou, & les Majorquins s'obligerent de lui donner, outre quatre mille florins d'or pour armer des galeres, dix-neuf mille cinq

Le Pape Grégoire XI est reconnu médiateur entre le Roi d'Arragon & le Duc d'Anjou.

(*a*) BALUZE, dans ses manuscrits, ZURITA, & l'Histoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1376 & suiv.

cents livres pour leur côte-part du don gratuit; la Catalogne, Minorque & Iviça, cent cinquante-huit mille six cents livres; la Valence, soixante-huit mille neuf cents, & l'Arragon, soixante & dix-huit mille; il envoya encore des Ambassadeurs au Roi de France, pour lui justifier de ses droits, & lui offrir de le rendre arbitre de son différend. Le Duc d'Anjou étant passé sur ces entrefaites du Languedoc, dont il avoit le Gouvernement, à la Cour de France, y trouva les Ambassadeurs Arragonnois, & y soutint ses prétentions avec tant de force, que le Roi Charles V son frere ne jugea pas à propos de se charger de la décision de cette affaire, & la renvoya au Pape & au sacré College. En conséquence, le Roi d'Arragon & le Duc d'Anjou convinrent d'envoyer leurs Ambassadeurs à Avignon; mais les Arragonnois ne s'y étant rendus que quinze jours après le terme fixé, refuserent d'être à droit devant le Pape & les Cardinaux. On exposa cependant de part & d'autre au sacré College les droits du Roi d'Arragon & du Duc d'Anjou; & comme le Pape Grégoire X étoit sur le point de partir pour Rome, où il vouloit rétablir son Siege, les Ambassadeurs d'Arragon, qui ne cherchoient qu'à gagner du temps, convinrent de le prendre pour arbitre. Le Pape accepta la proposition qui lui en fut faite; & ne pouvant examiner par lui-même cette affaire, parce qu'il étoit sur son départ, il commit le Cardinal de Terouenne pour en prendre connoissance. (*a*)

Le dernier fait des préparatifs de guerre.

Tous ces délais impatienterent le Duc d'Anjou, qui d'ailleurs n'eut pas de peine à juger, à la manœuvre des Ambassadeurs d'Arragon, des véritables dispositions du Roi leur maître. Persuadé que la voie des armes étoit celle qui pourroit le mieux avancer ses affaires, il continua ses préparatifs de guerre, & se disposa à entrer en Roussillon à la tête de quatre mille hommes d'armes, prenant Arnaud d'Espagne, Chevalier, pour Maréchal de son armée. Il équipa aussi une flotte de quarante galeres, suivant Zurita, pour faire une descente en Catalogne, bien résolu

(*a*) ZURITA, l'Histoire du Roi Dom Pedre IV, & celle de Languedoc.

Digitized by Google

ſolu de commencer les hoſtilités, dès que la France & l'Angleterre ſeroient en paix. (a)

ANNÉE DE J. C. 1376 & ſuiv.

Grégoire XI apprit tous ces mouvements, lorſqu'il étoit en route pour Rome, & voulant prévenir une rupture ouverte entre ces deux Princes, il nomma à Argon en Provence, le quinzieme jour de Septembre, le Cardinal de Terouenne ſon Légat auprès de l'un & de l'autre, avec commiſſion de travailler à les pacifier. Dans le même temps, des Ambaſſadeurs d'Arragon qui étoient paſſés à la Cour de France, firent au Roi Charles V de nouvelles repréſentations, & le Duc d'Anjou voulant faire ſa cour au Pape, conſentit que l'on envoyât encore des deux côtés des Plénipotentiaires à Avignon, à condition, dit Zurita, que ſi le différend n'y étoit pas terminé dans le courant du mois d'Avril ſuivant, il lui ſeroit permis de pourſuivre ſa prétention à forces ouvertes par terre & par mer. (b)

Il ſe prête à un arbitrage.

Pour accélérer l'accommodement, le Cardinal de Terouenne alla à Barcelonne trouver le Roi d'Arragon, & le ſolliciter de faire raiſon au Duc d'Anjou; mais ſon voyage fut infructueux. Quoique les Ambaſſadeurs Arragonnois euſſent accepté le Congrès d'Avignon, il refuſa de mettre l'affaire en compromis. Tout ce qu'il propoſa, ce fut de ſe rendre à Perpignan, & le Duc d'Anjou à Narbonne, afin de travailler de-là, par la médiation du même Cardinal, à convenir d'un traité. Quoique le Duc d'Anjou ſe défiât de ſa bonne foi, il accepta la propoſition, & paſſa à Narbonne au mois de Décembre, par complaiſance pour le Cardinal de Terouenne, qui l'avoit engagé à préférer la voie de la négociation à celle des armes. Il y ſéjourna même du temps, juſqu'à ce que le Roi d'Arragon, qui ne cherchoit qu'à l'amuſer, s'étant excuſé d'aller à Perpignan, & contenté d'y envoyer l'Infant Dom Jean ſon fils, Duc de Gironne, ſans aucun pouvoir, il retourna à Toulouſe, & le Cardinal à Avignon, tous deux pleinement convaincus que le Roi d'Arragon ne ſe prêteroit à rien. (c)

Le Roi d'Arragon l'aſſure.

(a) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

(b) BALUZE, dans les vies des Papes d'Avignon, ZURITA, & d'autres.

(c) BALUZE dans ſes Manuſcrits, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1377.

On ignore si les deux Princes envoyerent leurs Plénipotentiaires à Avignon, comme l'on en étoit convenu. Il eſt ſeulement ſûr que l'affaire reſta dans la même ſituation durant toute l'année 1377, ſans que le Duc d'Anjou fit la guerre au Roi d'Arragon, probablement à cauſe de celle qui s'étoit rallumée entre la France & l'Angleterre, & dans laquelle il eut aſſez d'occupation. Ce Prince voulant cependant harceler & intriguer ſon ennemi, afin de l'affoiblir & de le rendre plus traitable, ſe ligua avec Hugues, Juge d'Arborea, Comte de Gociano & Vicomte de Baiſſo, qui s'étoit révolté en Sardaigne, & qui troubloit cette Iſle, mais quoiqu'ils convinſſent d'abord d'un traité, & que le Duc le fit ratifier par des Ambaſſadeurs qu'il envoya en Sardaigne avec ſes pouvoirs, le vingtieme d'Avril de l'an 1377, il négligea d'en exécuter les articles, pour reprendre avec le Roi d'Arragon, les négociations qui avoient été rompues. Dom Henri, Roi de Caſtille, ayant offert ſa médiation, lui écrivit de Burgos le onzieme jour de Novembre de la même année, d'envoyer inceſſamment des Ambaſſadeurs dans cette Ville, pour terminer ſon différend de concert avec ceux qui devoient s'y rendre de la part des Rois de France & d'Arragon, & le Duc lui répondit le vingt-neuvieme jour du même mois, & promit de ne pas tarder de ſatisfaire à ſa demande. (*a*)

Le Roi de Caſtille offre ſa médiation.

ANNÉE DE J. C. 1378.

Ce Prince fit en effet partir de Toulouſe le vingtieme de Janvier de l'an 1378, trois Ambaſſadeurs adreſſés aux Rois de Caſtille & de Portugal, quoiqu'il leur donnât ordre de tâcher, en paſſant, de mettre le Comte de Foix & le Roi de Navarre dans ſes intérêts. Les Ambaſſadeurs virent à Pau le Comte de Foix, qui leur promit ſon appui; & le Roi de Navarre qu'ils trouverent à Saragoſſe, leur fit offre de ſervice, & leur dit que ſi le Duc d'Anjou vouloit être ſon ami, il ſeroit certainement le ſien, *& le ſerviroit mieux qu'il ne ſervoit Dieu :* proteſtation impie & bien ſinguliere. Toutes leurs autres démarches aux Cours de Caſtille & de Portugal n'aboutirent à rien. Le Roi d'Arragon ſuivant toujours ſon même principe, éluda ſous

Elle eſt ſans effet.

(*a*) BALUZE dans ſes Manuſcrits, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

différents prétextes d'envoyer ſes Plénipotentiaires ; & les Ambaſſadeurs du Duc, las d'attendre, retournerent joindre leur maître au mois de Juin ſuivant. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1378.

Quoique la guerre continuât entre la France & l'Angleterre, le Duc d'Anjou ne perdit point de vue ſes prétentions. Rebuté de tous les délais & détours du Roi d'Arragon, il chercha à renouer avec Hugues, Juge d'Arborea, qui perſiſtoit en Sardaigne dans ſa révolte. Il lui envoya de Toulouſe, le treizieme jour de Juillet de l'an 1378, des Ambaſſadeurs, pour renouveller la ligue de l'année précédente, & avec commiſſion de tâcher de l'affermir par le mariage de Louis ſon fils, avec Bénédicte, fille du Juge d'Arborea ; mais le dernier, mécontent du peu d'exactitude du Duc à remplir ſes engagements, voulut à peine donner audience à ſes nouveaux Envoyés, les reçut très froidement, & rejetta leurs propoſitions. (*b*)

Le ſiege d'Arborea en Sardaigne, refuſé de ſe ligueer avec le Duc d'Anjou.

Le neuvieme jour du mois de Décembre ſuivant, le Duc d'Anjou reçut à Toulouſe une Ambaſſade de la part de Dom Jean, Infant de Caſtille, qui lui rendit compte entre autres choſes, des ſoins qu'il s'étoit donnés pour terminer les différends entre lui & le Roi d'Arragon, & qui lui fit en même-temps propoſer le mariage de Louis, fils du Duc d'Anjou, avec Donna Jeanne, fille aînée de l'Infant Dom Jean, Duc de Gironne. On ne ſait point quelle fut la réponſe du Duc ; mais on peut conjecturer qu'il ne voulut point conſentir à ce mariage. (*c*)

On propoſe inutilement un mariage entre les Maiſons d'Arragon & d'Anjou.

ANNÉE DE J. C. 1379 & ſuiv.

Il paroît en effet que le Roi d'Arragon & le Duc d'Anjou eurent recours aux armes, puiſqu'on apprend par une Charte de la Sénéchauſſée de Carcaſſonne, citée dans l'Hiſtoire générale de Languedoc, qu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante 1379, les Arragonnois firent une deſcente ſur les côtes du Dioceſe de Beziers, & ravagerent le pays. Les Hiſtoriens ne rapportent point les détails de cette guerre, & ne marquent point non plus de quelle maniere elle ſe termina. Je préſume ſeulement que le Duc d'Anjou préférant au Royaume de Majorque celui de Naples, auquel il fut appellé par la Reine Jeanne, qui l'a-

Les deux Princes ont recours aux armes, & les dépoſent ſans accommodement.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc.
(*b*) *Idem.*
(*c*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1380.

dopta le vingt-neuvieme jour de Juin de l'an 1380, & s'étant trouvé en outre chargé de la Régence du Royaume de France pendant la minorité du Roi Charles VI, ſon neveu, fils & ſucceſſeur du Roi Charles V, dont la mort arriva à Vincennes le ſeizieme de Septembre de la même année, il ne s'occupa plus que de ces deux objets, & reſta au moins dans une eſpece d'inaction pour l'autre, ſans cependant ſe déſiſter de ſa prétention. Au reſte, il n'en eut pas moins d'égards pour Donna Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, puiſqu'il la nomma publiquement au nombre des perſonnes, en conſidération deſquelles il adoucit, le vingt-ſeptieme de Janvier de l'an 1380, un jugement très-ſévere qu'il avoit prononcé trois jours auparavant contre les habitants de Montpellier, en punition de ce qu'ils s'étoient révoltés & portés à de cruels excès l'année précédente; & j'ai déja dit, qu'au mois de Juin de l'an 1381, il lui donna la Baronnie de Lunel, pour en jouir tant qu'elle vivroit. Ce Prince étant paſſé dans le Royaume de Naples, en 1382, après en avoir été couronné Roi à Avignon par le Pape Clément VII, & en avoir reçu l'inveſtiture avec l'Etendard de l'Egliſe, ſuivant la coutume, le trentieme jour de Mai de la même année, mourut à Barri le vingtieme de Septembre de l'an 1384; & comme il ne laiſſa que deux fils en bas âge, Louis & Charles, le Roi d'Arragon ne fut pas inquiété de leur part au ſujet du Royaume de Majorque. (*a*)

Mort du dernier.

ANNÉE DE J. C. 1384 & ſuiv.

Le dernier cependant n'en eut pas plus de tranquillité. Ayant pris les armes contre le Comte d'Ampurias, pour le punir d'avoir oſé, contre ſon gré, faciliter le mariage de l'Infant Dom Jean, Duc de Gironne, avec Donna Yolande, fille de Robert, Duc de Bar, & de Marie, fille de Jean, Roi de France, il l'obligea par-là de tirer des ſecours de France. Bernard d'Armagnac, frere de Jean, IIIe. du nom, Comte d'Armagnac, fit au mois d'Octobre de l'an 1384, une ligue avec le Comte d'Ampurias, s'engageant, ſuivant Zurita, de le ſeconder contre tous les Princes du monde, excepté contre le Roi & les Princes du Sang de France, & les Maiſons d'Armagnac & d'Albret.

Bernard d'Armagnac ſe ligue contre le Roi d'Arragon avec le Comte d'Ampurias.

(*a*) L'Hiſtoire de Languedoc, M. d'Egly, & d'autres.

Digitized by Google

Une des conditions de cette ligue fut, que dans la guerre dont il s'agiſſoit alors contre le Roi d'Arragon, toutes les Places qui ſeroient conquiſes ſur ce Prince, appartiendroient au Comte d'Ampurias & à Bernard d'Armagnac, ſauf cependant le Rouſſillon & le Royaume de Majorque, qui devoient être rendus à Donna Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, & tout ce qui pouvoit appartenir à Donna Jeanne, fille de l'Infant Duc de Gironne. On excepta en outre les Domaines du Comte d'Iſle, & Bernard d'Armagnac promit au Comte d'Ampurias un ſecours de mille lances tirées des Compagnies, qui déſoloient le Languedoc, moyennant que le Comte les prît à ſa ſolde, & leur donnât ſoixante mille florins. Le Comte de Comminges entra auſſi dans cette ligue. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1384.

On fut affligé à Majorque en 1384, d'une terrible peſte, qui fit des ravages affreux. La mortalité fut ſi grande, & l'iſle tellement dépeuplée, que le Grand-Conſeil accorda divers privileges aux Etrangers, qui vinrent s'établir dans le Royaume. Pour en attirer un plus grand nombre, François Zagarriga, Gouverneur de Majorque, fit auſſi publier à ſon de trompe, le cinquieme de Février, que tous ceux qui, dans le courant de deux années, viendroient peupler l'Iſle avec leurs femmes, ou s'y marier, ſeroient exempts, eux & toute leur famille, des impoſitions que l'Univerſité pourroit mettre dans la ſuite, & du droit de mouture. (*b*)

Grande peſte & mortalité à Majorque.

Au mois de Mars de l'an 1385, les troupes que Bernard d'Armagnac avoit promiſes au Comte d'Ampurias, ſe mirent en marche pour défendre ce Seigneur, à qui il étoit déja arrivé de France l'année précédente trois cents hommes d'armes, commandés par un Capitaine nommé Vite, qui étant entré dans le Rouſſillon, paſſa par la montagne de Marza à Caſtellon, en s'éloignant de Péralada, où le Roi & la Reine d'Arragon étoient alors. Elles publierent qu'elles alloient ſoutenir & faire valoir les prétentions de Donna Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, à l'héritage paternel, & elles pénetrent ainſi juſque ſur les terres du Comte d'Ampurias, où elles ſe diſperſerent dans différen-

ANNÉE DE J. C. 1385 & ſuiv.

Le Comte d'Ampurias eſt ſecouru par Bernard d'Armagnac.

(*a*) ZURITA. (*b*) VINCENT MUT.

tes Places. Quelques autres Compagnies de celles qui infeſtoient pareillement le Languedoc, s'avancerent auſſi dans le même temps vers le Rouſſillon, & s'arrêterent à Durban, ſur les frontieres de France. Le Roi d'Arragon craignant que ce ne fuſſent encore des renforts pour le Comte d'Ampurias, détacha contre eux le Duc de Gironne ſon fils, qui alla de nuit à Durban avec trois cents Chevaux, & fit tant de diligence, qu'ayant ſurpris à la pointe du jour ces brigands endormis, il en maſſacra une partie, & emmena les autres priſonniers à Perpignan. (a)

ANNÉE DE J. C. 1385 & ſuiv.

Autant cet événement fit de plaiſir au Roi d'Arragon, ſur-tout parce que ce fut la premiere expédition militaire dans laquelle ſe ſignala l'Infant Dom Jean ſon fils, qui étoit naturellement doux & pacifique, autant il intimida & conſterna les Capitaines François, qui gardoient avec leurs Compagnies d'hommes d'armes, quelques Places du Comté d'Ampurias. Ces Officiers, au nombre deſquels étoit entre autre Guéraut d'Armagnac, ne douterent point qu'ils ne duſſent ſuccomber ſous la puiſſance du Roi d'Arragon; & craignant d'éprouver le même ſort que leurs camarades, ils jugerent à propos de faire retraite. Il envoyerent en conſéquence, le vingt-troiſieme jour de Juin de cette année, à Villanova, où étoit le Roi d'Arragon, demander à ce Prince la permiſſion de paſſer librement avec leurs troupes à Caramaçon dans le Comté d'Ampurias, afin de retourner delà en France. Le Roi Dom Pedre, qui ne demandoit pas mieux que de pouvoir affoiblir le Comte, pour le réduire plus promptement, accepta volontiers la propoſition, & Bernard de Forcia, qu'il avoit chargé de la conduite de cette guerre, eut ordre de leur donner un ſauf-conduit. Ainſi les François abandonnerent le Comte d'Ampurias, au mois de Juillet ſuivant, & la plupart des Places qu'ils tenoient pour lui, s'étant rendues au Roi d'Arragon, ce Seigneur ſe retira à Avignon ſur une galere que le Comte d'Urgel lui envoya. On peut néanmoins préſumer que ce fut pour ſe venger des ſecours qui avoient été amenés de France à ce Comte, que les Arragonnois entrerent, l'année ſuivante, à main armée,

Les François ſe retirent chez eux.

(a) ZURITA.

Digitized by Google

par ordre du Roi leur Souverain, dans la Viguérie de Termenois où ils firent plusieurs prisonniers (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1387 & suiv.

Cette persécution contre le Comte d'Ampurias dura jusqu'à la mort du Roi Dom Pedre IV, qui fut plus digne du surnom de *Cruel*, que de celui de *Cérémonieux* qu'on lui donna, quoique le dernier lui convînt fort. Étant tombé malade sur la fin de l'année 1386, ce Prince termina sa vie le cinquieme jour de Janvier de la suivante, & Dom Jean son fils-aîné qui lui succéda au Trône, rétablit le Comte d'Ampurias dans son Comté & dans ses biens (*b*).

Mort de Dom Pedre IV, Roi d'Arragon. Dom Jean son fils lui succede.

Depuis l'an 1343 que le Roi Dom Pedre IV s'empara du Royaume de Majorque, jusqu'à sa mort, les peuples de cette Isle furent admis aux Etats Généraux d'Arragon, de même que ceux de Minorque & d'Iviça, en vertu du privilege qui leur en fut accordé, & confirmé le vingt-deuxieme jour de Juillet de l'an 1365 par ce Prince. Ils continuerent de s'y trouver jusque sous le regne de Dom Alfonse V; mais les dettes considérables qu'ils avoient contractées pour les dons gratuits, furent cause qu'ils s'en absenterent dans la suite, quoiqu'ils y fussent invités. Leur place étoit avec les Catalans, le chargé de procuration de l'Evêque de Majorque ayant séance avant ceux des Evêques de Barcelonne, de Gironne, d'Urgel, de Tortose & de Vich. Ils ont encore l'obligation au même Roi Dom Pedre d'un grand nombre d'autres privileges dont parle Vincent Mut (*c*).

Droit des Majorquins d'assister aux Etats généraux d'Arragon.

En cette année 1387 mourut aussi Dom Pedre de Cima, Evêque de Majorque, & Franciscain, comme je l'ai déja dit, lequel s'est rendu également recommandable par sa science & par ses vertus. Plusieurs Eglises que ce Prélat a bâties, sont des témoignages de sa piété. C'est à sa générosité & à son amour pour la gloire & le culte de Dieu qu'on est redevable en grande partie de la magnifique Eglise de St. François dans la Ville de Majorque, & de celles sous la même invocation à Minorque & à Iviça. Le quatrieme jour de Novembre de l'an 1384, il fonda deux

Evêques de Majorque.

(*a*) ZURITA, & l'Histoire de Languedoc

(*b*) ZURITA.

(*c*) L'Auteur cité.

ANNÉE DE J. C. 1389 & suiv.

Bénéfices de Primiciers, quoiqu'il y en eût déjà ; & dès l'an 1386, il commença d'exciter la dévotion du Peuple, à tendre & tapisser les rues, & à dresser des autels dans les places, par où passe la procession du Saint-Sacrement les jours de Fête-Dieu. On lui donna pour successeur au Siege Episcopal de Majorque, Dom Louis de Prades, qui eut une dévotion particuliere à l'Immaculée Conception de la Vierge, & tâcha de l'inspirer aux autres par des indulgences & des fêtes (*a*).

Jean III, Comte d'Armagnac, épouse pour lui-même la querelle de Donna Isabelle de Majorque contre le Roi d'Arragon.

Dom Jean, Roi d'Arragon, ne resta pas long-temps sans être troublé dans la possession du Royaume de Majorque & de ses dépendances. Après la mort de Louis d'Anjou, Roi de Naples, Donna Isabelle de Majorque, Marquise de Montferrat, céda les mêmes droits qu'elle lui avoit transportés, à Jean III, Comte d'Armagnac, afin de se procurer un nouvel appui. Ce Comte prit delà occasion d'ordonner à Bernard d'Armagnac son frere, de fondre sur le Roussillon & la Catalogne avec un corps d'Armée considérable, dans le temps que le Roi d'Arragon croyoit avoir le moins à craindre de la part de la France, à cause des alliances qu'il y avoit entre les deux Couronnes. Pour prévenir cette guerre, le Roi Dom Jean qui en apprit les préparatifs, envoya offrir au Comte d'Armagnac de lui rendre justice sur quelques demandes que ce Seigneur lui avoit faites ; mais cette démarche fut inutile. Bernard d'Armagnac se disposa à entrer dans la Principauté de Catalogne, à la tête d'une nombreuse armée, en engageant toutes les troupes qui étoient en garnison sur les frontieres de France, de se joindre à lui pour cette irruption ; il sollicita aussi certaines Compagnies Angloises de se jetter d'un autre côté sur l'Arragon, sous prétexte de venger la détention de l'Archevêque de Bordeaux, que le Roi Dom Jean avoit fait arrêter en punition de quelques manques de respect à son égard, dans une négociation pour laquelle le Duc de Lancastre avoit envoyé ce Prélat à Barcelonne sur la fin de l'année 1386. Ayant ainsi rassemblé environ dix-huit mille chevaux, qu'on appelloit dans ce temps, *Roucins*, parce qu'ils étoient armés à la légere

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

légere, il pénétra avec eux dans l'Ampurdan, au mois de Décembre de l'an 1386, y soumit quelques Places, & prit de force Bascara, qui est dans le Diocese de Gironne (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1389 & suiv.

A cette nouvelle, le Roi Dom Jean ordonna, étant à Barcelonne, de ramasser toutes les troupes de Catalogne, afin de les envoyer à Gironne, où on rassembla le gros de l'armée, pour résister aux ennemis, qui commirent cependant de grandes hostilités dans tout ce territoire. Voulant réprimer au plutôt l'audace de ceux-ci, il résolut de marcher en personne contre eux; mais il crut devoir différer juqu'à l'arrivée des renforts qui devoient lui venir des Royaumes d'Arragon & de Valence. En attendant, il dépêcha, à la mi-Décembre, des Ambassadeurs vers Charles VI, Roi de France, pour le prier de rappeller les troupes qui étoient passées de France sur les terres de la Couronne d'Arragon; de faire réparer les dommages qu'elles lui avoient causés; de le favoriser, comme il y étoit obligé; de lui fournir un secours de mille chevaux, & de refuser passage aux Anglois qui sembloient le menacer. Il envoya pareillement une Ambassade aux derniers, à dessein de les détourner de faire aucune irruption dans ses Etats. Zurita ne marque point quel fut le succès de celle-ci; il nous apprend seulement que le Roi de France a dit aux Ambassadeurs qui lui furent adressés, & qui le rencontrerent à Beziers, qu'ignorant les diverses conditions de l'alliance que les Princes ses oncles avoient contractée en son nom, pendant sa minorité, avec la Couronne d'Arragon, il s'en feroit rendre compte à Dijon par le Duc de Bourgogne, & donneroit alors une réponse positive; que cependant il ne permettroit à aucun de ses Sujets d'entrer sur les terres du Roi d'Arragon, ni de marcher au secours de Bernard d'Armagnac, & qu'il l'avoit déja mandé au Comte d'Armagnac, frere de ce Seigneur (*b*).

Divers mouvements du dernier à ce sujet.

Pendant ce temps-là, on pourvut de vivres la Ville de Gironne & les Places qui étoient en état de défense, & on en porta une bonne provision à San-Felice de Guixols,

Dispositions de ce Prince pour repousser les ennemis.

(*a*) Zurita, & Vincent Mut. | (*b*) Les Auteurs cités précédemment.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1389.

pour les distribuer de-là dans les endroits où l'on en auroit besoin. On évacua les Places ouvertes, & on fortifia les autres. Mossen Raymond d'Abella se chargea de la garde de Torella de Mongriu & de Palafugel, avec quelques compagnies de Cavalerie. Guillaume d'Argentona fut fait Commandant de la Ville de Manrese, & Raymond Pallares s'enferma dans Palamos. Outre que Dom Gilabert de Cruyllas, Gouverneur du Roussillon, avoit rassemblé à Perpignan un nombre de troupes suffisant pour la défense de cette Ville, le Roi d'Arragon y fit passer quelques compagnies de Cavalerie, commandées par Martin de Lihorri, Châtelain d'Amposta. Comme l'on apprit que les ennemis passoient à Navata, pour s'établir dans ces quartiers, Dom Gilabert de Cruyllas eut ordre d'envoyer à la Ville de Figueres toutes les troupes qu'il avoit, à l'exception de cent hommes d'armes, qu'on logea au Volo (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1390 & suiv.

Au mois de Février de l'an 1390, les François allerent insulter Besalu, & tinrent plusieurs jours cette Place assiégée; mais Dom Bernard de Cabréra s'y étant jetté avec plusieurs Compagnies d'hommes d'armes, les força de se retirer. On eut avis dans le même temps, que le Comte d'Armagnac ramassoit quantité de Troupes pour secourir son frere, & levoit différentes Compagnies dans le Duché de Bretagne, dans le Comté de Montfort, & dans tous les Etats du Duc de Bretagne, qui étoit oncle de la Reine d'Arragon. Cette nouvelle fit que le Roi résolut de marcher promptement aux ennemis, & de leur donner bataille, avant qu'ils eussent reçu des renforts; & ayant formé en conséquence une armée de quatre mille chevaux, & d'un grand nombre de Fantassins, il se mit en marche.

Il marche contre eux.

Les François sont battus dans deux occasions, & font ensuite retraite.

Il y eut plusieurs escarmouches de part & d'autre, & lorsque le Roi d'Arragon étoit à Gironne, Dom Bernard de Cabréra qui tenoit la campagne à la tête de quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie, eut au mois de Mars un rude choc près de Navata avec huit Compagnies ennemies, les défit & leur prit quatre cents Chevaux. Raymond de Beges, autre Baron Catalan, tailla aussi en pie-

(*a*) Les mêmes.

Digitized by Google

ces un autre corps de Troupes Françoiſes, dont le Commandant, appellé Maſtin, fut fait priſonnier par Berenger de Vilamarin, un des plus braves Gentilshommes de l'Ampurdan. Après qu'on eut remporté ces deux avantages, le Roi Dom Jean partit de Gironne le Jeudi-Saint, dernier jour de Mars, & marcha aux ennemis avec ſon armée en bon ordre, dans la réſolution de les combattre & de les chaſſer de ſes Etats; mais ceux-ci, qui n'étoient attirés que par l'appas du butin, décamperent bruſquement, ſans oſer l'attendre, & reprirent la route du Rouſſillon, en emportant avec eux tout ce qu'ils purent. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1390 & ſuiv.

Le Roi d'Arragon s'arrêta à Perpignan juſqu'au commencement du mois de Mai, & quand les Troupes Françoiſes ſe furent retirées, il retourna en Catalogne. Il fut à peine arrivé à Gironne, que les Capitaines François qu'il avoit chaſſés de ſes Etats, voulant ſe venger de ce qu'ils avoient ſouffert, rallierent leurs Compagnies pour rentrer dans le Rouſſillon. Quelques-uns d'eux ſe jetterent même-tout-à-coup ſur Fuerça-Réal, & voulurent l'emporter par eſcalade. Tant d'obſtination & d'acharnement de leur part furent cauſe que le Roi Dom Jean reſta à Gironne les mois de Mai & de Juin, & renouvella ſon alliance avec le Comte de Foix, pour l'engager à faire la guerre au Comte d'Armagnac dans ſes Domaines. Faiſant auſſi attention que les partiſans du Comte d'Armagnac dans les Pays de Corbieres & de Fenouilledes, étoient ceux qui faiſoient le plus communément des irruptions ſur ſes terres, il convint avec l'Infant Dom Martin ſon frere, Duc de Montblanc, & avec les Seigneurs de ſon Conſeil, d'ordonner à Dom Gilabert de Cruyllas, Gouverneur du Rouſſillon, d'entrer en France, & de leur faire tout le mal qu'il pourroit. (*b*)

Ils rentrent dans le Rouſſillon, & inſultent une Place.

Les François cependant porterent de nouveau au mois d'Août, les horreurs de la guerre dans le Rouſſillon, & peu s'en fallut qu'ils ne s'emparaſſent par trahiſon de Moſſet & de pluſieurs autres Places, au moyen de quelques barques qui paſſerent à l'Iſle de l'Etang de Salſes. Ils tenterent auſſi de ſurprendre la Ville de Salſes, ou le lieu

Autres hoſtilités qu'ils commettent.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT. || (*b*) ZURITA.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1390 & suiv.

appellé Saint-Hypolite. Enfin, perſonne ne pouvoit paſſer de Catalogne ou du Rouſſillon en France, ſans courir riſque d'être tué ou volé par eux, & il n'y avoit plus pour les Sujets du Roi d'Arragon aucune ſûreté ſur les chemins depuis Salſes juſqu'à Avignon. (*a*)

Fraiſſe, au-Dioceſe de Narbonne, priſe & brûlée par les Arragonnois.

Sur ces entrefaites, le Gouverneur du Rouſſillon apprit par un eſpion qu'il entretenoit parmi eux, qu'un de leurs principaux Capitaines étoit venu de Rodez à Fraiſſe, qui lui appartenoit, dans le Dioceſe de Narbonne, & devoit s'y trouver le jour de la Notre-Dame d'Août. Charmé de cette nouvelle, il partit le même jour de Perpignan à la tête de ſoixante & dix chevaux, & d'un pareil nombre d'Arbalêtriers; & ayant marché tout le jour & la nuit, il arriva le lendemain, qui étoit un Mardi, à la pointe du jour devant Fraiſſe, & attaqua tout-à-coup cette Place avec tant de vigueur, qu'il l'emporta de force, de même que le Château; mais le Seigneur du lieu en étoit déja ſorti, & étoit allé à Narbonne. Dom Gilabert de Cruyllas fit mettre le feu à l'un & à l'autre, & on continua de faire la guerre à deux autres des principaux Capitaines ennemis. De-là vint que le Roi Dom Jean donna ordre à Dom Berenger Arnaud de Cervellon & à Moſſen Raymond de Bages, qui étoient dans le Rouſſillon avec leurs Compagnies, de ſe rendre ſur la frontiere, & de faire approcher du Rouſſillon les Troupes qu'il avoit dans l'Ampurdan. Informé auſſi que le Comte d'Armagnac menaçoit d'entrer en Catalogne avec de grandes forces par les Ports de Valdaura, de la vallée d'Aran & d'autres, il ordonna aux Viguiers de Catalogne de viſiter toutes les Places de leurs Viguieries, pour en fortifier les Châteaux & les poſtes les plus importants, & faire évacuer les lieux hors d'état de ſe défendre. (*b*)

Nouvelle irruption des François dans le Rouſſillon.

Vers la fin du mois d'Août, cinq cents hommes d'armes s'étant raſſemblés à Durban, à Fraiſſe & à Saint-Jean del Barro, le Seigneur de Fraiſſe, Berenger de Calms ſon frere, & d'autres Capitaines & Gentilshommes du Pays de Corbieres & du Narbonnois, firent à leur tête une irruption dans le Rouſſillon, & déſolerent la campagne,

(*a*) ZURITA. || (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

jusqu'au pont de la Péra, & aux Foulons proche de Perpignan. Dom Gilabert de Cruyllas leur donna la chasse; & sachant que quelques-uns d'eux s'étoient retirés à Rasfigueres au Diocese d'Alet, il détacha contre eux toute sa Cavalerie & deux cents Arbalêtriers, sous les ordres de Mossen Raymond d'Abella, & de Dom Berenger Arnaud de Cervellon. Ceux-ci attaquerent la Place qui appartenoit à Berenger de Calms; mais ils y trouverent une vigoureuse résistance, & ils perdirent du monde. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1390 & suiv.

Ces courses étoient si fréquentes, quelque soin que le Roi de France apportât pour les en empêcher, que tout le Roussillon & la Catalogne étoient en armes. Pour les détourner par quelques diversions, le Roi d'Arragon pressa de nouveau fortement le Comte de Foix de rassembler quelques Troupes, & de faire à Jean III, Comte d'Armagnac, le plus de mal qu'il lui seroit possible. Il trouva aussi le moyen d'engager un Gentilhomme Auvergnat appellé Marigot Marxes, de fortifier un roc à trois lieues de Clermont en Auvergne, & de s'y loger avec quelques Compagnies pour faire la guerre au Roi de France & au Comte d'Armagnac. Marxes ramassa six cents hommes, & secondé de quelques Compagnies Angloises, & d'autres qui étoient répandues dans les garnisons, il ravagea tous les environs de Rodez, & mit à sec une des meilleures Places du Roi de France, appellée Peyrussec. S'étant ensuite établi dans ce lieu, il commença à faire, au nom du Roi d'Arragon, une guerre cruelle au Comte d'Armagnac, saccageant & détruisant les Places que ce Comte avoit dans le Rouergue & le Limousin, & dont quelques-unes se livrerent à lui. (*b*)

Le Roi d'Arragon se venge de Jean III, Comte d'Armagnac.

La guerre continua ainsi entre le Roi d'Arragon & le Comte d'Armagnac, jusqu'à ce que le dernier emmena toutes ces Compagnies de brigands en Italie, par ordre du Pape Clément VII, qui faisoit sa résidence à Avignon, & de Charles VI, Roi de France. Ce Seigneur partit avec elles en 1391, pour faire la guerre à Jean Galeas, Duc de Milan, & pour aller ensuite à Rome chasser de la Chaire de St. Pierre le Pape Boniface IX, compétiteur de

Fin de la guerre entre eux, & mort du dernier.

(*a*) ZURITA. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1390 & ſuiv.

Clément VII ; mais il fut pris dans un combat, au ſiege d'Alexandrie, & il mourut de ſes bleſſures peu de temps après. (*a*) On ne voit pas que dans la ſuite aucun Prince ou Seigneur ait revendiqué le Royaume de Majorque, ni les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, où ait cherché à les enlever au Roi d'Arragon, ſous prétexte d'être aux droits des héritiers de Dom Jayme III, dernier Roi particulier & légitime de Majorque.

Accommodement de Donna Iſabelle de Majorque avec Charles VI, Roi de France, pour ſes prétentions ſur Montpellier, & d'autres.

Dans le temps que les Troupes de Jean III, Comte d'Armagnac, intriguoient le plus le Roi d'Arragon, Donna Iſabelle de Majorque, Marquiſe de Montferrat, profita au mois de Janvier de l'an 1390, d'un petit ſéjour que le Roi de France fit à Montpellier, en allant à Avignon voir le Pape Clément VII qu'il reconnoiſſoit, pour repréſenter à ce Prince ſes droits ſur la Ville & la Baronnie de Montpellier. Elle réclama la Baronnie, & demanda quatre-vingts mille écus, qu'elle prétendoit être encore dus ſur le prix de la vente que le feu Roi Dom Jayme III de Majorque ſon pere avoit faite de la Ville au Roi Philippe de Valois, dans le mois d'Avril de l'an 1349 ; mais le Roi Charles VI, ayant fait examiner l'affaire dans ſon Conſeil, il fut décidé qu'il ne pouvoit faire droit, juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Donna Iſabelle alla en conſéquence à Paris ſuivre ſes prétentions, & ſe plaignit en outre de ce que le Duc de Berry, Lieutenant du Roi de France en Languedoc, prétendant que tous les émoluments de cette Province lui appartenoient, avoit toujours empêché qu'elle ne fût payée d'une rente de quinze cents francs d'or, qui lui avoit été aſſignée ſur le Comté de Pezenas, quand on lui avoit accordé le Château de même nom, pour ſa demeure, après la mort de la Reine Donna Yolande ſa belle-mere, & de Dom Jayme de Majorque ſon frere, Roi de Naples. En ſuppoſant que ces deux morts ſoient placées ſuivant l'ordre chronologique, ainſi qu'on le peut croire, par l'Hiſtorien de Languedoc, de qui j'emprunte ces connoiſſances, & par les chartes dans leſquelles il les a puiſées, Donna Yolande a dû terminer ſa carriere avant l'an-

(*a*) ZURITA, & l'Hiſtoire de Languedoc.

Digitized by Google

née 1375, puiſque ce fut au mois de Janvier de celle-ci, que mourut Dom Jayme de Majorque ſon beau-fils, comme je l'ai déja marqué. Cela me paroît d'ailleurs d'autant plus conſtant, qu'il eſt dit par l'acte, dont je vais bientôt parler, qu'après le décès de cette Princeſſe, Dom Jayme de Majorque prit poſſeſſion de la Baronnie de Montpellier, qui avoit été remiſe à la Reine Donna Yolande, pour en jouir durant ſa vie.

ANNÉE DE J. C. 1390 & ſuiv.

Quoi qu'il en ſoit, Donna Iſabelle tira raiſon du Roi de France, le huitieme jour de Septembre de l'an 1395. Charles VI étant en ſon Conſeil, lui donna pour toutes ſes prétentions, la ſomme de cinq mille francs d'or une fois payée, afin de la mettre en état de s'acquitter envers ſes créanciers; la jouiſſance, pendant ſa vie ſeulement, du Château & de la Châtellenie de Gallargues, au Dioceſe de Nîmes; une rente viagere de douze cents livres, à prendre ſur leſdits Château & Châtellenie; en ſorte que s'ils n'étoient pas ſuffiſants, le ſurplus devoit être aſſigné en la Sénéchauſſée de Beaucaire, le plus près dudit Gallargues qu'il auroit été poſſible; enfin, cent francs d'or par mois, à commencer du mois de Mai précédent, juſqu'à ce que ladite aſſiette lui eût été faite ſur le Château de Gallargues. Il eſt dit dans l'acte que la Baronnie de Montpellier avoit été miſe deux fois ſous la main du Roi de France; la premiere après la mort de Dom Jayme III, Roi de Majorque, pour être reſtituée aux enfants de ce Prince, quand ils ſeroient hors de priſon, quoiqu'on la délivrât enſuite à la Reine Donna Yolande leur belle-mere, pour en jouir juſqu'à ſon décès, à cauſe de la demande qu'elle fit du douaire qui lui avoit été laiſſé par le feu Roi de Majorque ſon mari; & la ſeconde, lorſque la Reine veuve Donna Yolande ayant terminé ſa vie, ladite Baronnie fut paſſée à Dom Jayme de Majorque ſon beau-fils, prenant pour prétexte de la ſaiſie l'abſence de ce Prince, & ſon grand éloignement de Montpellier. Au bas du même acte eſt la quittance de Donna Iſabelle, qui, prenant la qualité de Reine de Majorque, déclare, ſuivant l'Hiſtorien de Montpellier, » avoir reçu du Roi no-» tre Sire la ſomme de cinq mille francs d'or, que payés » lui ont été, en préſence deſdits Notaires, en quatre

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1390.

» mille quatre cents quarante-quatre écus d'or à la Cou-
» ronne, de vingt-deux ſols ſix deniers Tournois piece,
» par les mains de Michel du Sablon, Receveur-général
» des Aydes. Enſuite elle quitte le Roi Charles & ſes Suc-
ceſſeurs » de tous les reſtes dont elle pourroit lui faire de-
» mande, action ou pourſuite, à cauſe des achats faits des
» Ville, Baillie, Baronnie, Terre & Seigneurie de Mont-
» pellier, dont mention a été faite ès Lettres ci-deſſus. " Elle renonça enfin, comme il eſt dit dans l'Hiſtoire de Languedoc, à tous ſes droits ſur la Seigneurie & Baronnie de Montpellier, par un acte daté de Paris, au Prieuré de Sainte-Catherine, Paroiſſe de Saint Paul, où elle logeoit. (*a*) Par-là toute la Baronnie de Montpellier reſta avec la Ville & Seigneurie de même nom au Roi de France, qui ne s'en étoit point déſaiſi depuis qu'elle avoit été miſe la ſeconde fois ſous ſa main. On ignore en quel temps mourut Donna Iſabelle; on ſait ſeulement qu'en 1403, elle jouiſſoit encore de la rente que le Roi Charles VI lui avoit aſſignée. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1391 & ſuiv.

Soulevement général en Eſpagne & à Majorque contre les Juifs.

Au mois d'Août de l'an 1391, on mit à ſac les Juiveries d'Eſpagne, entre autres celles de Barcelonne, & des principales Villes des Royaumes & Provinces, & on égorgea un grand nombre de Juifs par haine & par averſion pour leur loi, pour leur mauvaiſe foi & pour leurs uſures. On ne tarda pas d'apporter cette nouvelle à Majorque où ce Peuple maudit étoit également déteſté; & dès qu'elle ſe fut répandue, quelques enfants coururent à la grande Juiverie, qui étoit dans la rue connue aujourd'hui ſous le nom de Monte-Sion, & commencerent à crier qu'il falloit tuer tous les Juifs. Des jeunes gens s'émurent à ces cris, & d'autres perſonnes s'étant jointes à eux, ils entrerent tous dans la Juiverie, & y aſſommerent d'abord tous les Juifs qui ſe préſenterent ſur leur paſſage, après les avoir forcé d'adorer une croix qu'ils formoient avec deux bâtons. Un Juif ayant voulu ſe défendre, maltraita un enfant, & ſur le champ on accourut au ſecours de part & d'autre. Quoique les Chrétiens ſe trouvaſſent en plus grand

(*a*) Les Auteurs cités. (*b*) L'Hiſtorien de Languedoc.

Digitized by Google

grand nombre, l'enfant fut tué ; mais ſa mort fut bientôt vengée par celle de pluſieurs Juifs, & par le pillage de leurs effets. En vain le Gouverneur & les Jurats ſe hâterent d'interpoſer leur autorité pour appaiſer ce tumulte ; ils ne furent ni écoutés, ni obéis. Au contraire, les Chrétiens s'animerent davantage ; & après avoir manqué de reſpect à la Juſtice, ils ſe livrerent entiérement au pillage & au maſſacre. ANNÉE DE J. C. 1391 & ſuiv.

Non contents de ces excès, quelques inſolents dont les vols n'avoient point encore aſſouvi la cupidité, & qui craignoient d'ailleurs le reſſentiment des Magiſtrats & du Gouverneur, à cauſe de leur déſobéiſſance, s'unirent entre eux, & reconnurent pour chef Nicolas Brou de Pella, dans la vue de continuer leurs déſordres, & dans l'eſpérance d'obtenir plus facilement leur pardon. Ils pillerent enſuite les maiſons de pluſieurs Chrétiens, ſous prétexte que ceux-ci ſoutenoient & favoriſoient les Juifs ; après quoi ils forcerent celles de l'Univerſité, & en emporterent quantité d'or, d'argent & de joyaux de prix. Pour réprimer leur audace, la Nobleſſe de la Ville fut obligée de prendre les armes, & elle ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de valeur, qu'ayant châtié les mutins, elle rétablit par-tout le calme (*a*). La tranquillité eſt rétablie à Majorque.

On rendit compte de cette émotion populaire à la Reine Donna Yolande, ſur qui le Roi Dom Jean ſon mari ſe repoſoit du Gouvernement, & cette Princeſſe condamna tout le Royaume, ſans diſtinguer les innocents des coupables, à payer cent cinquante mille florins d'or au profit du Fiſc. Majorque lui envoya à cette occaſion ſes Syndics, ſur-tout au nom de la Nobleſſe, pour lui repréſenter que celle-ci ne s'étoit attirée en aucune maniere un pareil châtiment, & qu'elle méritoit au contraire une récompenſe, puiſque bien-loin d'avoir participé aux troubles, c'étoit elle qui les avoit éteints. Les Syndics lui firent un détail exact de tout ce qui s'étoit paſſé, lui en produiſirent de bonnes preuves, & la ſupplierent de témoigner ſa reconnoiſſance à la Nobleſſe, du moins en la déchargeant de l'amende. Sur leurs remontrances, la Châtiment de ce Royaume.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1391.

Reine qui étoit groſſe, jura par la vie de ce qu'elle portoit dans ſon ſein, de faire juſtice, & ſe contenta de modérer pour tout le Royaume, ſans admettre aucune diſtinction, la peine pécuniaire à cent vingt mille florins; mais elle eut, peu de jours après, une fauſſe couche d'un enfant mâle. Ainſi le Royaume paya cette ſomme, & pour la ramaſſer, l'Univerſité mit, avec l'agrément du Roi Dom Jean, de nouvelles impoſitions, & augmenta quelques-unes des anciennes (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1394.

Les Royaumes de Valence & de Caſtille furent affligés de la peſte au Printemps de l'année 1394; & pour fuir le danger, le Roi & la Reine d'Arragon paſſerent à l'Iſle de Majorque, qui fut exempte de la contagion. Avant que d'y prendre terre, les galeres avec leſquelles ils firent le voyage, furent ſéparées de nuit par un vent frais; en ſorte que celle où étoit la Reine, prit la route de la Ville capitale, & le Roi, accompagné de trois autres galeres, aborda au Port de Soller, où il débarqua le ſeizieme de Juillet de l'an 1394. Le Roi s'arrêta tout ce jour-là dans la Ville de Soller, & alla le lendemain à Valdémoſa. Informé enſuite de l'arrivée de la Reine dans la Baye de la Ville de Majorque, il ſe rendit au Château de Belver, qui n'eſt qu'à un quart de lieue de cette Capitale. Après s'être repoſé quelques jours, lui & la Reine dans ce Château, à cauſe de l'air tempéré & pur qu'on y reſpire, ils entrerent tous deux dans la Ville, où les Majorquins leur firent une magnifique réception. Ils y reſterent juſqu'à la fin de Novembre, & durant tout leur ſéjour, le Roi ne s'occupa que du plaiſir de la chaſſe. Il fit cependant lever quelques compagnies de Majorquins, qu'il envoya en Sardaigne pour la guerre contre Brancaleon d'Oria, & ſur les derniers jours de Novembre, il retourna avec la Reine à Barcelonne.

Voyage & ſéjour du Roi & de la Reine d'Arragon à Majorque.

ANNÉE DE J. C. 1396 & ſuiv.

Carbonel inſinue que ſon voyage à Majorque jetta l'Iſle dans de grandes dépenſes, & on apprend par d'anciens écrits que la réception coûta ſeule cinq cents mille ſols (*b*)

Mort de Dom Jean I, Roi d'Arragon. Dom Martin ſon frere le remplace.

De retour à Barcelonne, il paroît que le Roi Dom Jean reſta en Catalogne juſqu'au Printemps de l'année 1396,

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT.

(*b*) CARBONEL, ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

qu'il alla, avec la Reine Donna Yolande sa femme, visiter l'Ampurdan & le Rousillon ; mais quand il eut repris la route de Barcelonne, qu'il faisoit en chassant, il mourut malheureusement dans la Forêt de Foja, vis-à-vis le château d'Urriols, le dix-neuvieme de Mai. Les uns disent qu'il tomba mort de cheval, & d'autres que son cheval ayant eu peur le jetta par terre, où il expira de la violence de la chûte. Ainsi périt ce Prince, qui trop mol & trop occupé de ses plaisirs pour s'attacher au Gouvernement, ne fut pour ainsi dire qu'un fantôme de Royauté, abandonnant toute l'autorité à la Reine son épouse. Comme il ne laissa que deux filles, l'Infante Donna Jeanne, de Marthe d'Armagnac sa premiere femme, & l'Infante Donna Violente de son second mariage, on appella au Trône, conformément à la substitution en faveur des branches masculines, l'Infant Dom Martin son frere, Duc de Montblanc, qui étoit allé établir Dom Martin son fils sur celui de Sicile (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1396 & suiv.

Ferreras met un an plutôt la mort du Roi Dom Jean, & j'ai essayé dans une des Notes que j'ai ajoutées à son Histoire d'Espagne, de soutenir son opinion contre les Historiens de Languedoc, en m'appuyant de l'autorité de Zurita qu'ils citent eux-mêmes pour leur guide ; mais je ne crois pas devoir hésiter ici à l'abandonner, & à me rétracter, sur la foi & témoignage de Vincent Mut, qui, dans *l'errata* du second Tome de l'Histoire de Majorque, assure avoir vu des Privileges expédiés par le Roi Dom Jean le premier jour d'Avril de l'an 1396. Il suit de-là en effet, que Zurita & Ferreras se sont trompés, de même que Carbonel, en placant en 1395, la mort de ce Prince, & que celle-ci n'a dû arriver qu'en 1396, comme les Historiens de Languedoc l'ont marqué avec raison, quoiqu'en s'écartant de l'autorité qu'ils produisent.

Mathieu, Comte de Foix, qui avoit épousé l'Infante Donna Jeanne, fille ainée du feu Roi Dom Jean I d'Arragon, voulut faire valoir les prétentions qu'il croyoit avoir à la Couronne par Donna Jeanne sa femme ; mais Dom Martin monta sur le Trône, & s'y maintint, malgré

Mathieu, Comte de Foix, dispute en vain le Trône à Dom Martin.

(*a*) VINCENT MUT.

Année de J. C. 1396.

la guerre que le Comte Mathieu lui fit, pour l'en priver, & l'en chaſſer. Toute l'ardeur & l'obſtination du Comte ne ſervirent qu'à lui faire perdre les Domaines qu'il avoit en Catalogne & en Arragon. Dom Martin les lui confiſqua, en le condamnant comme rebelle & criminel de leze-Majeſté, par une ſentence de contumace du vingt-huitieme de Mars de l'an 1397. Enfin, le Comte Mathieu étant mort, le cinquieme d'Août de l'année ſuivante 1398, ſans enfants de l'Infante Donna Jeanne ſa femme, Dom Martin, oncle de la derniere, reſta paiſible poſſeſſeur du Royaume. (a)

Année de J. C. 1398 & ſuiv.

La néceſſité de s'oppoſer aux Maures, qui infeſtoient les mers, & ſur-tout les Côtes de Valence, fit qu'en 1398, Dom Martin, Roi d'Arragon, manda aux Jurats de Majorque, d'armer au plutôt quelques galeres & bâtiments. La Ville de Valence leur écrivit auſſi, pour les en prier, & leur envoya même à cet effet un Député. On fit la lecture des deux lettres le vingt-unieme jour de Février de la même année, dans le Conſeil général, où ſe trouverent le Gouverneur Dom Hugues d'Anglésola, & Hugues de Montagut ſon Lieutenant. L'Envoyé de Valence y eut auſſi entrée, pour expoſer les avantages de l'armement qu'il venoit ſolliciter, & le ſervice qu'on rendroit au Roi; & l'affaire ayant été miſe en délibération, il fut arrêté, au bout de quelques jours, que l'on acquieſceroit à la demande.

Les Maures infeſtent les mers & les Côtes de Valence.

Les Majorquins & les Valenciens arment puiſſamment contre eux.

En conſéquence de cette déciſion, on forma une flotte compoſée de ſoixante & dix vaiſſeaux, de huit galeres & de quelques galions. Les Majorquins en fournirent la moitié, dont le Gouverneur Dom Hugues d'Anglésola eut le commandement: l'autre moitié fut pour le compte de la Ville de Valence, ſous les ordres du Vicomte de Rocaberti. On apprend que l'armement des quatre galeres de Majorque ne coûta que douze mille livres, tant l'argent avoit alors de valeur. Les trente-cinq autres vaiſſeaux, & les galiotes appartenoient à différents particuliers, tant Gentilshommes, que bons Bourgeois & Commerçants du Royaume; & pour tous les frais de la moi-

(a) Zurita, l'Hiſtoire de Languedoc, & d'autres.

Digitized by Google

tié dont l'Iſle ſe chargea, on impoſa des contributions générales. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1398.

Cette flotte, qui fut appellée Sainte, partit pour faire la guerre aux Maures, & commença par enlever, dans les premiers jours de Juin, un vaiſſeau de guerre qu'elle rencontra au-deſſus de l'Iſle de Cabréra, & ſur lequel il y avoit ſoixante de ces Infideles. Elle en prit un autre à la vue de l'Iſle de Minorque, d'où gagnant la pleine mer, elle fit voile vers la Barbarie. A la hauteur d'Alger, on s'empara encore d'un autre vaiſſeau, chargé de différentes marchandiſes de prix. On doubla enſuite le Cap de Battar, & cinq cents hommes étant deſcendus à terre proche de Sercelli, pillerent quelques maiſons, & firent trente-cinq priſonniers, tant hommes que femmes & enfants, qui furent conduits à bord de la flotte. Les Chrétiens allerent de-là inſulter Tédélin, qui eſt entre Alger & Bugie; & après avoir emporté de force cette Place, & l'avoir pillée, ils y mirent le feu. Sur ces entrefaites, il ſurvint un ſi gros temps, qu'ils furent obligés de regagner les galeres; mais ils firent leur retraite avec tant de précipitation & de déſordre, par envie de ſauver leur butin, que les Maures qui s'étoient enfuis de Tédélin, étant ſurvenus avec des renforts, fondirent ſur eux, & en tuerent pluſieurs, entre autres le Gouverneur Dom Hugues d'Anglésola. A la faveur du vent, la flotte fit voile vers Dénia, & ayant rencontré à la hauteur du Cap Martin un vaiſſeau Corſaire Africain, qui faiſoit des courſes ſur les Côtes de Valence, elle s'en ſaiſit. Enfin, elle nettoya de Corſaires la Méditerranée, dont la navigation étoit devenue ſi dangereuſe pour les Commerçants, & au commencement de l'Automne, les Majorquins & les Valenciens ſe ſéparerent, & rentrerent dans leurs Ports. (*b*)

Diverſes expéditions de leur flotte.

ANNÉE DE J. C. 1400 & ſuiv.

Deux ans après, c'eſt-à-dire en l'année 1400, les Majorquins fournirent encore quelques bâtiments à Dom Martin I, Roi d'Arragon, leur Souverain, pour une flotte qu'il forma contre les Infideles, en conſéquence de la Croiſade que lui avoit accordée le Pape Benoît XIII, qui ſiégeoit à Avignon, & qui avoit ſuccédé en 1394, à Clément VII.

Les Majorquins contribuent à ſoumettre la Sicile à ſon Roi.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1403.

Cette flotte étoit de ſoixante & dix voiles, & commandée en chef par Berenger de Tagamanent, Majorquin, & par Pierre Marradas, Valencien. On ignore ſi elle fut employée à ſa deſtination : Zurita marque ſeulement qu'elle contribua à ranger la Sicile ſous l'obéiſſance du Roi Dom Martin qui régnoit dans cette Iſle, & qui étoit fils de l'Arragonnois. (*a*)

Torrent redoutable à Majorque.

Quoiqu'il y ait dans l'Iſle de Majorque des fontaines courantes continuellement, on n'y trouve aucune riviere, parce que ces fontaines parcourent ſi peu de terrein, qu'elles ſe jettent dans la mer, avant que d'être groſſies par d'autres. Cela n'empêche pas que dans des temps de pluies abondantes, elles ne faſſent ſouvent de grands dégâts. Pour s'en garantir, on avoit ouvert par le milieu de la Ville de Majorque un canal aux eaux ; mais comme loin de la Ville il y a des montagnes & des collines qui ont leur pente vers la plaine où elle eſt ſituée, il ſe raſſembloit ſouvent pluſieurs ruiſſeaux, qui, précipités avec violence, prenoient tous enſemble leur cours par une même route au travers de la Ville, où ſe trouvant trop reſſerrés, ils ſortoient de leur lit, & débordoient avec fureur. Ils formoient ainſi un torrent des plus à craindre, & dont on éprouva en 1403 les funeſtes effets.

Il fait un ravage affreux.

Le quatorzieme jour d'Octobre de cette année, la pluie commença à tomber ſur les huit heures du ſoir, & fut ſi conſidérable, que le torrent déborda, & battoit le lendemain à cinq heures du matin, contre la porte des murs de la Ville. L'eau qui augmentoit toujours, ſe précipita dans le foſſé ; mais l'ayant bientôt rempli, elle s'éleva tellement, qu'elle paſſa par-deſſus les murs, & ruina en peu d'heures de la nuit les fortifications qui étoient alors de foible réſiſtance. Un pan conſidérable de murailles, dont elle mina en même-temps les fondements, n'ayant pas tardé à s'écrouler par ſon propre poids & ſous la peſanteur de cet élément, elle prit ſa route par la brêche, & entra en ſi grande abondance, qu'elle monta juſqu'à ſeize palmes dans l'Egliſe des Carmes. Pluſieurs édifices furent emportés, entre autres l'ancienne Boucherie, toutes les

(*a*) Les mêmes.

Digitized by Google

maisons du marché, & celles du quartier de Saint-Nicolas, où l'eau crut plus de huit palmes. La rue des Tondeurs ne fut guere moins endommagée, & l'eau gagna jusqu'à la loge des Génois, qui étoit vis-à-vis de l'Église de Saint-Philippe, appellée par les Majorquins, *San-Feliu*; en sorte que plus de seize cents maisons furent détruites ou très-ébranlées. Quantité de personnes, effrayées du danger, abandonnerent leurs demeures pour n'y être pas ensevelies sous les ruines; mais il y en eut cinq mille cinq cents noyés. Le torrent emporta ceux-ci dans la Baye, qui parut le lendemain matin toute couverte de corps morts; & comme c'étoit un vent d'Orient qui souffloit, tous ces cadavres furent jettés par les vagues dans les petites Isles, où on leur donna alors la sépulture, sans qu'il fût possible de reconnoître le pere, le fils, le parent, l'ami qu'on cherchoit, tant ils étoient tous défigurés.

ANNÉE DE J. C. 1403.

Dès que la nouvelle de ce désastre fut parvenue en Espagne, le Roi d'Arragon écrivit aux Majorquins une lettre obligeante, dans laquelle il leur manda entre autres choses, qu'il étoit très-fâché de ce que la fievre-quarte l'empêchoit d'aller en personne les consoler, & réparer le mal autant qu'il seroit possible. Enfin le vingt-huitieme d'Août de l'an 1406, on fit de grandes recherches pour avoir les corps des personnes qui étoient péries, & de ceux qu'on avoit enterrés dans les petites Isles, & on transporta solemnellement à l'Eglise Cathédrale tous les os qu'on put trouver. Cette mémoire se conserve par un petit tableau très-ancien, qui est attaché à une colomne de l'Eglise Cathédrale, proche de la Chapelle de Saint-Pierre. (*a*)

Attention du Roi d'Arragon pour les Majorquins.

Les pertes causées par ce torrent, qu'on appelle à Majorque *Riora*, furent si considérables, que les Majorquins se trouverent hors d'état d'envoyer à Dom Martin, Roi de Sicile, des galeres qu'il leur demanda, pour l'aider à réduire la Sardaigne sous l'obéissance du Roi d'Arragon son pere. Lorsque ce Prince étoit passé en Sicile, ils lui en avoient fourni trois, qui étoient péries à son service, & ils en avoient envoyé en 1402, une autre, qui eut le même

ANNÉE DE J. C. 1404 & suiv.

Epuisement de ces Insulaires.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1404 & ſuiv.

ſort, pour accompagner Donna Blanche de Navarre, troiſieme fille, ſuivant Zurita, de Dom Carlos, IIIe. du nom, Roi de Navarre, laquelle fut alors le trouver & l'épouſer en Sicile; mais ils ne purent en 1404, lui donner de pareilles preuves de leur zele. Ils lui en firent des excuſes par une lettre, que Vincent Mut produit, en date du vingt-ſixieme jour d'Août de la même année. (*a*)

Les Peuples de Sardaigne les inquietent.

Cependant ils étoient fortement inquiétés par les Peuples de Sardaigne, dont la meilleure partie s'étoit révoltée contre les Rois d'Arragon, & perſiſtoit depuis plus de vingt ans dans la déſobéiſſance. Les Rébelles, ſe muniſſant de faux paſſeports, faiſoient quelquefois des courſes en mer, & enlevoient tous les bâtiments Eſpagnols qu'ils rencontroient, quand ils étoient les plus forts, ou feignoient d'être du nombre des fideles Sujets de la Couronne d'Arragon, lorſqu'ils ſe jugeoient trop foibles pour oſer les attaquer. A la faveur de ce ſtratagême, ils entroient dans les Ports de la domination du Roi d'Arragon, pour y commercer, & reconnoître les vaiſſeaux qui étoient prêts à mettre à la voile.

Barbas, fameux Corſaire de Sardaigne.

Un de ceux qui ſignalerent le plus de cette maniere leur audace, fut un nommé Barbas. Dès que les flottes des Rois d'Arragon & de Sicile quittoient la Sardaigne, il partoit avec quelques bâtiments qu'il commandoit, & alloit en courſe, faiſant uſage de la ruſe dont j'ai parlé. Il prit ainſi un grand nombre de frégates & de vaiſſeaux de Majorque, & un, entre autres, chargé de tapiſſeries qui ſe fabriquoient dans ce Royaume, & dont on faiſoit alors grand cas. (*b*)

Sa perfidie & ſon châtiment.

Ce Corſaire eut encore recours à un autre ſtratagême, dont il ſe promettoit un grand avantage. Il fit courir le bruit que les Rébelles de Sardaigne avoient appellé les Maures à leur ſecours contre le Roi d'Arragon; & lorſqu'il ſut que les Eſclaves qu'il y avoit à Majorque, le croyoient, il réſolut de profiter de leur erreur. Pour mieux en impoſer, il laiſſa ſes bâtiments dans les environs de Minorque, & ayant pris avec lui ſeulement treize Matelots, il s'embarqua ſur une frégate, & ſe rendit à Majorque,

(*a*) L'Auteur cité. (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

que, où il obtint facilement la permiſſion de jetter l'ancre, au moyen de fauſſes patentes qu'il préſenta du Gouverneur du Château de Cagliari, qui tenoit pour le Roi d'Arragon. Il commença par négocier comme Commerçant; & s'étant bientôt fait connoître ſecretement à un Eſclave, pour un des Rebelles de Sardaigne, il lui dit que, s'il vouloit ſortir de captivité, il le conduiroit avec ſa frégate, lui & dix autres de ſes Camarades, dans cette Iſle, où ils recouvreroient tous leur liberté, en joignant les Maures que les Révoltés avoient fait venir à leur ſecours. Son but étoit de les emmener eſclaves, & de les vendre comme une capture; mais il fut trompé dans ſon attente. Celui à qui il s'étoit découvert, charmé d'une ſi belle occaſion, avertit quinze de ces Compatriotes, au lieu de dix, & ils s'embarquerent tous à la pointe de l'Iſle, à l'heure & au ſignal dont on étoit convenu. Barbas héſita d'abord de recevoir ſur ſa frégate un plus grand nombre de Maures qu'il n'avoit de Matelots; mais l'appas du gain lui fit fermer les yeux ſur le danger. Les difficultés qu'il fit donnerent cependant quelque ombrage aux Eſclaves, qui, n'ayant pas tardé à remarquer une affectation de la part des Chrétiens à parler entre eux & en ſecret, en conçurent plus de défiance. Enfin, la crainte de quelque trahiſon anima les Maures, qui ſe voyant ſeize contre quatorze, formerent le projet de s'emparer de la frégate. La réſolution priſe, ils ſe jetterent ſur les Chrétiens qui avoient la garde des armes, ſe ſaiſirent de celles-ci, tuerent quelques Matelots, & en mirent ſix aux fers avec le Patron. Maîtres de la frégate, ils tournerent la proue vers Alger; mais à la vue du Port de cette Ville, ils furent de nouveau faits captifs par une frégate Catalane qui étoit en courſe ſur ces Côtes. On les mena à Barcelonne, où Barbas, convaincu de ſes trahiſons, mourut ſur un échafaud. Les Majorquins réclamerent leurs Eſclaves, ou demanderent aux Conſeilliers de Barcelonne, de leur en aſſigner le prix ſur le tréſor de Catalogne, ou ſur l'argent deſtiné pour le ſecours des Châteaux de Sardaigne. (*a*) On ignore ſi on leur fit raiſon.

ANNÉE DE J. C. 1404 & ſuiv.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1405 & ſuiv.

En l'année 1405, on éprouva à Majorque une cruelle famine, cauſée par une grande ſtérilité, dont l'Iſle étoit affligée depuis l'an 1394. Pour comble de malheur, on perdit quelques vaiſſeaux & bâtiments, qu'on avoit envoyé chercher du bled, & les Maures Africains en enlevérent auſſi pluſieurs. (*a*)

Grande famine à Majorque.

Brouillerie & interruption de commerce entre les Majorquins & les Sujets du Roi de Tunis.

Juſques-là les Majorquins avoient vécu en bonne intelligence, & entretenu le commerce avec les Tuniciens; mais ils ſe brouillerent fortement cette année. Antoine Vidal, habitant de Majorque, fut celui qui y donna occaſion. S'étant mis en courſe avec une galiotte, & ayant pris une barque Mauresque, il fit pluſieurs captifs, parmi leſquels ſe trouverent cinq Maures de Conſtantine, dont deux, après Sayt Benaddip, & Mahomet Ben, furent vendus à Minorque, & les autres à Majorque. Les Commerçants Majorquins firent promptement à ce ſujet de fortes remontrances au Gouverneur, dans la crainte qu'on n'uſât de repréſailles à l'égard des vaiſſeaux qu'ils avoient en traite ſur les côtes de Tunis; mais quoique le Gouverneur ſe hâtât d'ordonner de relâcher les cinq Maures de Conſtantine, ſous prétexte que, durant la treve entre les Rois d'Arragon & de Tunis, ils ne pouvoient être de bonne priſe, cela ne fut pas capable d'empêcher la rupture. Muley Bufferis, Roi de Tunis, ayant appris leur enlevement, avant qu'ils fuſſent retournés chez eux, fit publier un ordre de traiter, ſur toutes ſes côtes, les Majorquins comme ennemis. De-là vint que les Tuniciens s'emparerent d'un vaiſſeau chargé de riches marchandiſes, appartenant à Jacques Vinnals, & de deux frégates de Barthelemi Salas. Les Jurés de Majorque écrivirent inutilement au Roi de Tunis pour les réclamer; ce Prince les refuſa, & les Majorquins commencerent dès-lors à perdre le grand commerce qu'ils faiſoient avec les Peuples de Conſtantine, de Bone & de Tunis (*b*).

Paſſage de Dom Martin, Roi de Sicile, par Majorque, & ſa réception dans cette Ville.

Dans cette même année, Dom Martin, Roi de Sicile, qui étoit venu à Barcelonne voir le Roi d'Arragon ſon pere, paſſa par Majorque, en retournant dans ſon Royaume. Arrivé au Port de la Ville Capitale, le huitieme

(*a*) VINCENT MUT. || (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

d'Août, au bout de deux jours de traverſée, il deſcendit à terre, & entra dans le château par la fauſſe porte, s'y repoſer, conformément à ce qui lui avoit été ordonné par le Roi ſon pere avant ſon départ. Le ſurlendemain, qui étoit un Lundi, il fit une entrée ſolemnelle dans la Ville, par la porte appellée *Pintada*. Tous les corps d'Arts & Métiers de la Ville s'aſſemblerent ce jour-là dans la Cour du Palais, & allerent en bon ordre au Jardin de Parayada, où on trouva le Roi de Sicile, qui étoit retourné du Château à ſa galere, & s'étoit enſuite rendu de celle-ci à Sainte-Catherine par un pont qui avoit été fait exprès. Le Roi de Sicile monta dans ce lieu ſur le cheval du Gouverneur, & partit accompagné des Jurats & de toute la Nobleſſe du Royaume auſſi à cheval. Les corps d'Arts & Métiers marchoient enſuite; & l'Etendard Royal étoit porté par Jean Zaflor, un des Jurats, ayant deux Gentilshommes & deux Citoyens à ſes côtés. On retourna en cet ordre du Jardin de Parayada à la porte Pintada, par où le Roi de Sicile entra dans la Ville, ſous un Dais très-riche, porté par trois Jurats & neuf Gentilshommes, & dont le Gouverneur Moſſen Raymond Zaforteza tenoit le cordon. Ce Prince fut ainſi conduit juſqu'au Château, où il y eut durant trois jours table ouverte, des bals, des danſes & d'autres réjouiſſances publiques, après leſquelles le Roi Dom Martin continua ſon voyage pour la Sicile, où ſa préſence étoit très-néceſſaire. Tout ce détail ſe trouve dans une lettre des Jurats à un Agent de Majorque à la Cour du Roi d'Arragon, en date du vingt-ſixieme d'Août de l'an 1405 (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1405.

L'année ſuivante 1406, la famine continua de ſe faire ſentir à Majorque, & l'Univerſité fit, pour y remédier, des dépenſes conſidérables qui ne furent pas cependant d'un grand ſecours, tant le beſoin étoit général.

ANNÉE DE J. C. 1406.

La famine continue.

On fut auſſi extrêmement allarmé de la nouvelle que les Maures armoient quarante galeres contre Tortoſe, Valence & Majorque. Elle fut donnée par une petite frégate Mauresque de 13 bancs, qui fut priſe par une galere de Majorque, & ce fut un Captif Chrétien, Forçat ſur

Quelques frégates Majorquines ſont priſes par les Maures.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT.

cette petite frégate, qui en donna le premier avis, dont on arracha enſuite l'aveu de quelques Maures par la douleur des tourments. Les Jurats en informerent la Ville de Valence par une Lettre du vingt-troiſieme de Juin de cette année 1406, & ſur le champ les Royaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque ſe précautionnerent en doublant les gardes, & fortifiant les endroits où l'ennemi pouvoit débarquer; mais quoique les quarante galeres de Maures ſe miſſent en mer, les Infideles ne tenterent aucune deſcente à terre, & l'on en fut quitte pour la perte de quelques frégates de Majorque, qu'ils enleverent (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1406.

Le Torrent, appellé Riera, fit en 1407, de grands dégâts à Majorque, comme on peut en juger par ce que marque Zurita, qui dit qu'il y eut cette année un déluge affreux dans cette Iſle. On n'en ſait cependant rien autre choſe, ſinon qu'il emporta le pont de pierre appellé Jonquet, qui eſt ſur le chemin de Llumayor, & qu'on a rebâti en 1408. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1407.

Le Torrent emporte un pont de pierre.

Les Majorquins ſouffrirent encore beaucoup du manque de bled en 1407 & 1408; mais ſur-tout dans la derniere de ces deux années, où l'on donnoit à ceux qui en apportoient, douze deniers de gratification par quartier. Il paroît que les vaiſſeaux Majorquins ne ſuffiſoient pas pour pourvoir toute l'Iſle; quoique cette extrême miſere n'empêchât pas qu'on ne fournît de vivres, de Troupes, de rames, de Chiourme & d'autres choſes, une galere de Sicile, commandée par Dom Raymond de Villaragut, qui arriva en très-mauvais état à Barcelonne, & que le Roi d'Arragon envoya à Majorque avec une Lettre en date du quatorzieme jour de Janvier de l'an 1408, pour y être réparée. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1408 & ſuiv.

Suite de la famine à Majorque.

Dans cette même année 1408, les Maures inquiéterent beaucoup les habitants de l'Iſle de Majorque. Ils firent deux deſcentes à terre du côté d'Andraig. La premiere fois ils étoient au nombre de trois cents, & ils s'avancerent juſqu'auprès d'Andraig, qui n'eſt à guere moins d'une

Deſcente des Maures dans l'Iſle de Majorque.

(*a*) Les mêmes.
(*b*) VINCENT MUT, & l'Auteur cité.
(*c*) VINCENT MUT.

demi-lieue de la mer; mais les habitants de cette Ville étant contre eux, les Barbares prirent le parti de s'éloigner, après avoir combattu quelque temps. Ce qui les y engagea, ce ne fut pas l'infériorité de leurs forces, puisqu'ils étoient bien supérieurs en nombre aux Chrétiens, mais la crainte que tous les habitants de la Ville, qui étoient dans la campagne, ne se réunissent pour leur couper la retraite, & ne les massacrassent tous, avec le secours des Peuples des lieux circonvoisins. Ils se retirerent cependant en bon ordre, disputant le terrein pied à pied, jusqu'à ce qu'ayant reconnu qu'il n'arrivoit aucun renfort aux Chrétiens, ils se retrancherent dans le chemin. Au même instant, soixante Maures se détacherent, & allerent piller une maison de l'autre côté du Port; mais tous les habitants de la Ville étant accourus, pendant ce temps-là, au secours de leurs Compatriotes, les ennemis qui s'étoient retranchés, furent bientôt forcés & mis en fuite. Les derniers regagnerent leurs bâtiments avec tant d'empressement & de désordre, que les soixante autres, n'ayant pu les rejoindre assez promptement, furent un peu maltraités. Les Chrétiens eurent sept hommes tués, & les Maures douze, outre huit prisonniers que l'on fit sur eux.

ANNÉE DE J. C. 1408 & suiv.

Les Barbares trouverent la seconde fois les habitants d'Andraig mieux sur leurs gardes. Ceux-ci ayant apperçu des galeres en mer, on sonna l'allarme si promptement, que l'on fut à temps de s'opposer au débarquement. Les ennemis ne laisserent pas néanmoins que de forcer les premiers postes; mais par la réflexion qu'ils firent sur la difficulté & le danger de passer sur le ventre à tous les Chrétiens, qu'ils avoient en tête, & de pénétrer de si loin jusqu'à la Ville, ils jugerent à propos de se rembarquer, sans tenter plus long-temps le sort des armes. (a)

Ils y en font une seconde.

Au mois de Mai on eut avis que les Maures armoient en Barbarie une flotte pour venir insulter la Ville de Majorque. Cette nouvelle intrigua fort les habitants, & on travailla sur le champ à réparer les murailles de la Ville; ce qui coûta vingt-sept mille florins. Douze personnes furent chargées de faire des amas d'armes & de pro-

Grande allarme dans la Ville Capitale.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C 1408 & suiv.

visions, & d'y employer la somme de trois mille livres, qui seroient levées sur tous les Insulaires. On fortifia les postes les plus dangereux, & on en confia la garde aux Capitaines les plus braves; mais on en fut quitte pour la peur. La flotte ennemie ne fut composée que de douze galeres, & quoiqu'elle vint reconnoître l'Isle, elle n'osa rien tenter, trouvant tous les Insulaires dans une si bonne contenance. (*a*)

On fortifie la Ville d'Andraig.

Dans le mois de Juin parurent encore deux vaisseaux de Maures, qui semblerent menacer Andraig. Ils débarquerent quelques uns de leurs gens, dès qu'ils furent à portée; mais deux galiotes Chrétiennes qui partirent du Mol, étant arrivées sur ces entrefaites dans le parage où ils étoient, ils s'empresserent tellement de s'ouvrir un passage pour fuir, qu'ils laisserent à terre six hommes qui se rendirent prisonniers. On se battit en mer assez longtemps avec perte de part & d'autre, jusqu'à ce qu'enfin les Maures gagnerent le large. Pour donner la chasse à ces Corsaires, on lança à la mer deux galeres, parce qu'il n'y en avoit point alors dans le Port de Majorque, & pour assurer la Ville d'Andraig, à laquelle les Africains paroissoient sur-tout en vouloir, on la ferma d'une bonne muraille, avec ses parapets, & des bastions & courtines, le tout flanqué de fortes tours. Toutes ces fortifications coûterent trois mille quatre cents trente livres, & ce fut une grande consolation pour les femmes & les enfants, qui toutes les fois qu'on sonnoit le tocsin dans la Ville, pour prendre les armes, fuyoient & erroient par les montagnes, cachant dans des cavernes ce qu'ils sauvoient de leurs maisons sur leurs épaules. (*b*)

Les Majorquins fournissent des galeres.

Comme les Corsaires infestoient la mer de Majorque, de Catalogne & de Valence, & que le Roi d'Arragon employoit toutes ses forces à la réduction de la Sardaigne, & avoit envoyé à cette isle tous ses vaisseaux de guerre, ce Prince demanda une galere à Majorque, afin de la joindre à d'autres, pour nettoyer la mer, & garder les Côtes de ses Etats. La lettre qu'il adressa à cet effet aux Jurats, fut écrite de Barcelonne le vingtieme de Juil-

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

let de l'an 1408; & dès qu'on l'eut reçue, en envoya la galere armée avec mille florins pour son entretien durant toute l'année. Les Majorquins fournirent encore pour la guerre de Sardaigne, deux autres galeres, qui leur furent pareillement demandées par une lettre du Roi leur Souverain, en date du vingt-neuvieme jour du mois de Novembre suivant. (a)

ANNÉE DE J. C. 1409.

Les deux dernieres servirent jusqu'à la glorieuse victoire que le Roi de Sicile gagna en Sardaigne proche de Salori, le dernier jour de Juin de l'an 1409, sur Guillaume II, Vicomte de Narbonne, qui étoit à la tête des Rébelles, & dont l'Etendard fut pris. On fit à cette occasion une Procession solemnelle à Majorque, le quatorzieme jour de Juillet suivant, pour rendre à Dieu des actions de grace, & on fit de grandes réjouissances; mais ce Royaume & tous les autres Etats de la Monarchie Arragonnoise ne tarderent pas d'être plongés dans le deuil & dans la tristesse, par la mort de Dom Martin, Roi de Sicile, fils unique de Dom Martin, Roi d'Arragon, laquelle arriva en Sardaigne, le vingt-cinquieme du même mois de Juillet. Ce Prince fut d'autant plus regretté, qu'il étoit universellement aimé, à cause de ses grandes qualités & de sa valeur, outre qu'étant l'unique appui de la Couronne d'Arragon, on tremboit pour les maux, dont on se voyoit menacé, après la mort du Roi Dom Martin son pere. (b)

Réjouissances, suivies de deuil & de tristesse à Majorque.

L'effet vérifia bientôt la crainte. Dom Martin, Roi d'Arragon, étant mort en deux jours de temps, le trente-unieme de Mai de l'an 1410, sans laisser d'enfants, tous ses Etats furent à l'instant en combustion. Plusieurs Princes & Princesses prétendirent au Trône, & chacun employa, comme on le voit dans Ferreras, les moyens qui lui parurent les plus propres à le lui procurer. Ces contestations durerent plus de deux ans, & pendant cet interregne, on convint à Majorque que les Jurats gouverneroient l'Isle, & que le Lieutenant du Gouverneur s'occuperoit uniquement des dépêches de Justice. Ce fut la seule résolution que l'on put prendre alors, à cause de la mésin-

ANNÉE DE J. C. 1410 & suiv.

Mort de Dom Martin, Roi d'Arragon. Division dans l'Isle de Majorque.

(a) ZURITA, VINCENT MUT. || (b) Les mêmes Historiens.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1410.

telligence, & même de l'animosité qui régnoient depuis quelques années entre les habitants de la Ville de Majorque, & ceux des autres lieux & Places de l'Isle, que l'on appelle *Forains*. Les derniers se persuadant qu'ils étoient opprimés dans la contribution commune pour les dépenses & affaires du Royaume, & qu'ils ne pouvoient supporter tant de charges, avoient conçu une forte haine contre les premiers. De-là vint que dans le Grand-Conseil, où ils n'étoient que vingt-quatre contre quarante-huit de la Ville, ils s'opposoient toujours à l'avis de ceux-ci, uniquement dans la croyance que l'on machinoit quelque chose à leur préjudice. Ils se défioient sur-tout des amis du Gouverneur Dom Roger de Moncada, qui s'étoit déclaré ouvertement à Barcelonne, en faveur de Dom Jayme d'Arragon, Comte d'Urgel, un des prétendants au Trône. Ainsi, après la mort de Dom Martin, Roi d'Arragon, ils commencerent par empêcher qu'on ne prît dans le Conseil général aucun parti touchant la succession à la Couronne, non dans la pensée qu'il valût mieux garder la neutralité, mais pour ôter aux habitants de la Ville le moyen de gagner par quelque démonstration, les bontés du Prince qui pourroit un jour porter le Sceptre. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1411 & suiv.

L'Arragon, la Valence & la Catalogne formerent cependant différents Parlements, pour connoître les prétentions de tous les Concurrents à la Couronne, & se mettre en état de rendre justice à celui qui auroit le meilleur droit; mais le Royaume de Majorque n'en fit pas de même. Il se joignit à la Catalogne, & envoya en conséquence vers la fin d'Août de l'an 1411, au Parlement de Catalogne, assemblé à Tortose, trois Ambassadeurs, dont deux, qui étoient Berenger de Tagamanent & le Docteur Arnaud de Mur, furent nommés par les habitants de la Ville Capitale, & l'autre appellé Jacques Alberti, de la Ville d'Inça, par les Forains, avec un ordre précis de s'en tenir à ce qui seroit décidé juridiquement dans cette affaire importante. Berenger de Tagamanent fut ensuite député avec un autre par ce même Parlement, pour aller à Alcanniz concerter, avec le Parlement d'Arragon, les moyens

Ce Royaume se joint à la Catalogne pour l'examen des droits des Prétendants au Trône.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

moyens de terminer promptement la conteſtation touchant la Royauté; & ce fut lui, qui, ſuivant Vincent Mut, ouvrit alors, & donna par écrit l'avis, qu'on ſuivit, de commettre de la part de chacun des Parlements, quoique celui de Valence fût diviſé en deux, des hommes ſages & éclairés, au jugement deſquels on ſe conformeroit pour ce qu'il convenoit de faire. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1411.

On nomma encore le même Ambaſſadeur Majorquin au nombre de ces Commiſſaires, qui convinrent enfin de concert, le vingt-ſixieme de Février de l'an 1412, de déférer au Gouverneur & au Juſticier ou Grand-Bailli d'Arragon la nomination des neuf Juges, par leſquels la Couronne fut adjugée, le vingt-quatrieme jour du mois de Juin ſuivant, comme il eſt rapporté plus au long dans l'Hiſtoire d'Eſpagne de Ferreras, à Dom Ferdinand, Infant de Caſtille, fils de Donna Eléonore, ſœur de Dom Martin, dernier Roi d'Arragon. Il ſe trouva, avec ſes deux collégues, à la proclamation qui fut faite de ce Prince dans l'Egliſe de Caſpé, quatre jours après le jugement rendu. Dès que Dom Ferdinand fut paſſé de Caſtille dans ſes nouveaux Etats, ils lui prêterent tous trois ſerment de fidélité, Berenger de Tagamanent & le Docteur Arnaud de Mur pour la Ville de Majorque, & Jacques Alberti pour les Forains; après quoi le Roi confirma tous les privileges & les exemptions de ce Royaume, qui lui donna pour ſon Couronnement douze mille florins d'or. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1412.

Dom Ferdinand, Infant de Caſtille, eſt declaré Roi d'Arragon.

Au dix-huitieme jour de Mars de l'an 1413, le Pape Benoît XIII, étant à Tortoſe, détacha l'Inquiſition du Royaume de Majorque, de celle du Rouſſillon & de la Cerdagne, à laquelle elle avoit été unie juſqu'alors. Ce qui l'y détermina, ce fut que les Inquiſiteurs de ces Etats faiſoient leur réſidence ordinaire dans un des Couvents Dominicains des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, & ne gouvernoient que par un Commiſſaire les affaires qui étoient du Tribunal de Majorque. Il jugea que comme c'eſt un Royaume & une Iſle, la préſence d'un Inquiſiteur y étoit néceſſaire, parce que les abſences des Supérieurs produiſent ordinairement un mauvais effet. De-

ANNÉE DE J. C. 1413 & ſuiv.

L'Inquiſition de Majorque détachée de celle du Rouſſillon & de la Cerdagne.

(*a*) L'Auteur cité, & ZURITA. (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1413.

là il crut devoir ordonner, qu'il y auroit déformais à Majorque un Inquiſiteur différent de celui des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, pour cette Iſle, celles de Minorque & d'Iviça & les autres adjacentes; & quoique Benoît XIII eût été déja dépoſé en 1409, au Concile de Piſe, de même que le Pape Grégoire XII, ſon concurrent, ſa Bulle eut force & vigueur, parce qu'elle fut expédiée avant le Concile de Conſtance, & avant l'élection de Martin V, ſous le Pontificat de qui le ſchiſme finit en 1429. (*a*)

Saint Vincent Ferrier prêche à Majorque.

L'Iſle de Majorque fut auſſi favoriſée cette année 1413, de la préſence de Saint Vincent Ferrier, Valencien, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui s'y rendit de Barcelonne le premier jour de Septembre, à la ſollicitation de Dom Ferdinand, Roi d'Arragon, & de Dom Louis de Prades, Evêque de Majorque, & Camerlingue du Pape Benoît XIII, pour y prêcher la ſainte doctrine. Ce Saint y reſta juſqu'au vingt-deuxieme de Février de l'année ſuivante, & y inſpira aux Peuples par ſes prédications, ſes vertus & ſon exemple, une grande ferveur pour leur ſalut. Trois jours après qu'il y fut arrivé, & qu'il eut commencé à prêcher, il plut abondamment par toute l'Iſle, qui avoit extrêmement beſoin d'eau, & les habitants ne douterent point qu'ils n'en euſſent obligation aux prieres du Saint, comme le Procureur du Roi le manda au Roi Dom Ferdinand, par une lettre datée de Majorque le onzieme de Septembre de l'an 1413. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1415.

Dans l'année 1415, les Majorquins envoyerent des Ambaſſadeurs à Benoît XIII, pour l'engager à faire ceſſer le ſchiſme, en ſe démettant du Pontificat, qu'il continuoit de garder, malgré ce qui avoit été fait au Concile de Piſe; mais ils ne purent rien gagner ſur cet entêté, qui perſiſta dans ſon obſtination juſqu'en 1423, qu'il mourut, à Penniſcola, quoiqu'en 1417, on l'eût dépoſé de nouveau au Concile de Conſtance. La gloire de rendre la paix à l'Egliſe, fut réſervée à Dom Gilles Sanche Munnoz, qui ayant ſuccédé à Benoît XIII, ſous le nom de Clément VIII,

Les Majorquins ſollicitent inutilement Benoît XIII, de ſe démettre du Pontificat.

(*a*) VINCENT MUT, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

(*b*) VINCENT MUT.

& accepté le titre de Pape, à la perſuaſion de Dom Alfonſe V, Roi d'Arragon, pour mortifier & intriguer le véritable Pape Martin V, ſe démit volontairement en 1429, de ſa dignité imaginaire. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1416.

Dom Ferdinand, dit l'*Honnête*, Roi d'Arragon, étant mort le deuxieme jour d'Avril de l'an 1416, eut pour Succeſſeur au Trône, Dom Alfonſe, V^e. du nom, ſon fils aîné. (*b*)

Mort de Dom Ferdinand, Roi d'Arragon. Dom Alfonſe V, ſon ſucceſſeur.

La diſette de bled obligea de mettre dans l'Iſle de Majorque en 1418, pour ſubvenir au beſoin, une nouvelle impoſition, dont tous les marchands étrangers & des autres Provinces furent très-mécontents. Ceux qui s'en plaignirent le plus, furent les habitants de Nice, qui étoient alors de grands navigateurs, & qui en conſidération des avantages conſidérables qu'ils retiroient du commerce avec les Majorquins, avoient exempté tous leurs vaiſſeaux des droits que les Etrangers payoient dans ce Port. Mécontents de voir augmenter de jour en jour les impôts à Majorque, ils demanderent cette année de jouir dans ce Royaume de la même franchiſe qu'ils accordoient à ſes peuples dans leur Ville; & comme on la leur refuſa le vingt-unieme jour de Mai, pour ne pas faire d'exemple, le commerce avec eux commença à tomber conſidérablement. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1418 & ſuiv.

Châte du commerce entre les Majorquins & la Ville de Nice.

L'ancienne querelle entre les habitants de Majorque & les Forains ſe renouvella auſſi avec plus d'animoſité que jamais, à l'occaſion de certaines contributions que l'on exigeoit tous les ans pour les dépenſes communes. Les derniers, toujours prévenus qu'ils en ſupportoient la plus forte part, & que les autres comme les plus puiſſants en faiſoient tomber ſur eux preſque tout le poids, s'oppoſerent à ce qu'on les levât, & réſolurent même de chercher quelque moyen de s'exempter de ces charges. Ils tinrent à ce ſujet quelques aſſemblées ſecretes, qui ne donnerent pas peu d'inquiétude aux habitants de la Ville Capitale; & dans une qui ſe fit à Inca, ils nommerent trois Syndics pour la Cour.

Diviſion dans l'Iſle de Majorque.

(*a*) Zurita Vincent Mut, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.
(*b*) Zurita, & d'autres.
(*c*) Vincent Mut.

ANNÉE DE J. C. 1418.

A cette nouvelle, les Jurats qui craignoient de plus grands inconvénients, convoquerent le Conseil général; & trente-trois Députés de vingt-cinq Villes de l'Isle s'y étant rendus avec ceux de la Capitale, on dit aux Forains le vingt-unieme jour de Mai, que les Citoyens étoient prêts à les écouter, & à les soulager dans la levée des impôts dont ils se plaignoient, afin de prévenir des désordres semblables à ceux auxquels on avoit été exposé dans d'autre temps. Les Forains ayant assemblé de leur côté leur Conseil à Sincu, un des Jurats s'y transporta, & y entra avec quelques Gentilshommes, pour leur offrir de faire quelque accommodement raisonnable; mais malgré cette proposition, ils continuerent leurs négociations contre les Citoyens. On leur dit encore qu'on avoit reçu une lettre de Dom Olfo de Prochita, qui étoit à Valence, & qui prioit de tout suspendre jusqu'au jour de Saint-Jean, qu'il espéroit se rendre à Majorque pour arranger tous les différends, ajoutant que l'on pouvoit, en attendant, cesser d'exiger certains droits, & prendre les mesures les plus sages.

On tâche d'appaiser les mécontents.

Quelque modérée que fût cette démarche, un des Syndics qui avoient été nommé par le Conseil de Sincu, répondit qu'il n'y avoit point d'autre accommodement à faire, que de révoquer & annuller la délibération touchant les contributions, & cet homme accompagna son avis de quelques paroles tellement insultantes, que le Jurat fut sur le point de l'en punir, s'il n'avoit craint de donner lieu par-là à dire qu'on ôtoit la liberté des suffrages. Il s'éleva ensuite des cris confus, qui durerent quelque temps, sans qu'aucune autorité pût imposer silence, chacun détaillant ses griefs; mais après avoir ainsi épanché leur bile, & s'être soulagés, tous les Forains commencerent à se calmer, & demanderent que l'on nommât des Commissaires pour cet accommodement. Trois personnes ayant été nommées en conséquence par la Ville de Majorque, on convint de supprimer un impôt sur les moulins, & le Conseil général renvoya la connoissance de quatre autres chefs de plaintes, que les Forains prétendoient avoir, au Conseil particulier, lequel étoit composé de quelques membres du Grand-Conseil. Malgré cela, les Forains ne furent

Ceux-ci conservent de la haine contre les habitants de la Ville de Majorque.

Digitized by Google

pas encore tout-à-fait contents ; en ſorte qu'ils couverent & nourrirent dans leur cœur, une haine qui éclata avec fureur quelques années après. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1419.

L'année ſuivante, qui fut celle de 1419, Majorque fournit de grandes proviſions pour la flotte que le Roi Dom Alfonſe V, dit le *Magnanime*, fit armer, à deſſein d'aller en perſonne à l'Iſle de Sardaigne, où il y avoit toujours des rebelles. Pendant qu'on achevoit de raſſembler, le même Roi fut avec quelques galeres, reconnoître les Côtes de Catalogne, & paſſa à Majorque, dont les peuples lui donnerent toutes ſortes de preuves de leur zele & de leur affection pour leurs Souverains. Le Royaume leva un nombre conſidérable de Soldats, avec leſquels pluſieurs Gentilhommes s'embarquerent, & le vingt-ſeptieme d'Août, le Roi retourna au Gros d'Oropéra ; mais le départ pour la Sardaigne fut différé de quelques jours, & pluſieurs affaires qui ſurvinrent furent cauſe qu'on le remit au printemps ſuivant, quoique Léonard Cavalleria, Majorquin, fût déja parti par ordre du Roi, dont il avoit la confiance, pour l'annoncer au Marquis d'Oriſtan, & concerter avec lui quelques diſpoſitions néceſſaires. (*b*)

Dom Alfonſe, Roi d'Arragon, fait un voyage à Majorque.

ANNÉE DE J. C. 1420.

Toute la flotte étant prête, le Roi Dom Alfonſe s'embarqua aux Alfachs le ſeptieme de Mai de l'an 1420, & relâcha à l'Iſle de Majorque, dans le Port d'Alcudie, que Zurita appelle les Fontaines de Saint-Pierre, à cauſe de deux Fontaines qui ſe trouvent dans une Calle. De-là il continua ſa route pour la Sardaigne ; & arrivé à cette Iſle, il acheva de la ſoumettre. (*c*)

Il repaſſe par cette Iſle, en allant en Sardaigne.

Cette année & les deux ſuivantes, l'Univerſité de Majorque dépenſa beaucoup à faire des proviſions de bled. Il y a cependant tout lieu de croire, comme le juge Vincent Mut, qu'elle y fut obligée non pas tant par la ſtérilité, que par la négligence de cultiver les terres, & par le grand nombre de nouveaux habitants, que le commerce avoit attirés dans l'Iſle, & qui firent qu'on bâtit onze villages dans des campagnes où la charrue & la herſe n'avoient point encore travaillé. (*d*)

Diſette de bled à Majorque

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) ZURITA, & VINCENT MUT.
(*c*) *Idem.*
(*d*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1429.

Dom Gilles Sanche Munnoz, qui de Chanoine de Barcelonne avoit été élu Pape en 1423, ſous le nom de Clément VIII, par deux Cardinaux de la faction de Benoît XIII, ayant mis fin volontairement, en 1429, par l'abdication & la renonciation de ſon vain titre, au ſchiſme dont l'Egliſe étoit affligée depuis tant de temps, le vrai Pape le nomma à l'Evêché de Majorque, qui étoit vacant par la mort de Dom Louis de Prades. Celui-ci avoit terminé ſa vie à Rome, où il étoit allé eſcorté de quelques Troupes, & ſur-tout d'une Compagnie de Cavalerie, que la Ville de Sarragoſſe lui donna pour la garde de ſa perſonne, à cauſe du riſque qu'il couroit pour ſon attachement à Benoît XIII, qui l'avoit fait ſon Camerlingue. Quoiqu'il fut long-temps abſent de ſon Siege épiſcopal, il regarda toujours ſes Diocéſains comme ſes enfants ſpirituels, & comme des ouailles qui lui étoient très-cheres. De-là vint qu'il favoriſa beaucoup par ſes libéralités les étudiants Majorquins. Il défendit de fonder dans ſon Dioceſe de nouveaux bénéfices au-deſſous de dix-huit livres de rente, parce qu'il y en avoit de bien plus foibles; d'où l'on peut juger que l'argent avoit encore alors une grande valeur, & en même-temps que les Eccléſiaſtiques devoient être bien éloignés de donner dans la vanité & le faſte, comme ils font aujourd'hui, au grand ſcandale de la Religion. (*a*)

Fin d'un long ſchiſme dans l'Egliſe.

Evêque de Majorque.

ANNÉE DE J. C. 1434 & ſuiv.

Les Infants Dom Pedre & Dom Henri étant partis en 1434 pour la Sicile, où Dom Alfonſe leur frere, Roi d'Arragon, s'étoit rendu deux ans auparavant, à deſſein de faire valoir ſon adoption par Jeanne, Reine de Naples, au préjudice de celle de Louis, Duc d'Anjou, prirent leur route par Majorque, où ils reçurent de grands préſents. Dom Jean leur frere, Roi de Navarre depuis l'an 1424, comme mari de Donna Blanche, fille & héritiere du Roi Dom Carlos ou Charles dit *le Noble*, & veuve en premieres noces de Dom Martin, Roi de Sicile, ne tarda pas à les ſuivre. Il paſſa auſſi par Majorque au mois de Juillet de la même année 1434; & y ayant demandé quelque argent pour l'aider dans ſon voyage, on lui donna

Les Majorquins font des préſents aux trois freres du Roi d'Arragon.

(*a*) VINCENT MUT, & l'Hiſtoire Eccéſiaſtique.

Digitized by Google

une ſomme, dont il fut très-ſatisfait, & avec laquelle il remit à la voile.

ANNÉE DE J. C. 1434.

Outre ces généroſités de la part des Majorquins, Pierre Caldes, un de leurs Compatriotes, mena au Roi Dom Alfonſe, une galere qui lui appartenoit, & deux vaiſſeaux, ſur leſquels pluſieurs Gentilshommes s'embarquerent avec des troupes qu'on avoit levées dans l'Iſle. Il ſe trouva l'année ſuivante 1435, au ſiege de Gayette; & ce fut lui qui alla, avec ſa galere & une autre, reconnoître la flotte que les Génois envoyerent au ſecours de cette Place, & qui gagna ſur les Arragonnois la glorieuſe victoire dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire d'Eſpagne de Jean de Ferreras (*a*).

Ils envoyent du ſecours au dernier, pour la guerre de Naples.

ANNÉE DE J. C. 1435 & ſuiv.

Les Génois enflés de leurs ſuccès, réſolurent de tourner leurs armes victorieuſes contre l'Iſle de Majorque, qu'ils regardoient comme très-importante pour leur commerce, & très-commode pour inquiéter les États d'Arragon. A cette nouvelle, qui ne tarda pas d'être publiée, quoique quelques-uns craigniſſent pour les Iſles de Sicile & de Sardaigne, le Royaume de Majorque ſe tint ſur ſes gardes. On mit en ordre les milices, on viſita & on augmenta les fortifications de la Ville capitale, & on employa dix mille florins d'or à acheter des armes & des munitions. Dans le même temps, Donna Marie, femme du Roi Dom Alfonſe, & alors Régente du Royaume d'Arragon, convoqua les Etats généraux à Monçon, afin de prendre les meſures néceſſaires pour la défenſe des Iſles de Sicile, de Sardaigne & de Majorque. Les lettres circulaires furent expédiées à Saragoſſe le quinzieme jour d'Octobre de l'an 1435, & les Majorquins ayant reçu le dix-ſeptieme du même mois celles qui leur étoient adreſſées, firent partir promptement trois Députés pour l'Aſſemblée des Etats, où l'on convint de mettre au plutôt une flotte en mer; mais on ne voit pas que les Génois ayent formé aucune entrepriſe ſur une des trois Iſles pour leſquelles on croyoit devoir appréhender (*b*).

Inquiétude à Majorque.

Introduction & établiſſement des Juifs à Majorque.

On eut en cette même année à Majorque la conſola-

(*a*) L'Auteur cité, ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1435 & suiv.

tion de voir tous les Juifs se convertir à la Foi. Ils s'y étoient introduits du temps des Maures, & y avoient bâti deux Synagogues, la plus grande dans la rue de Monte-Sion, & la plus petite dans le lieu où est aujourd'hui la Chapelle de Saint-Barthelemi. Après la conquête de cette Isle par les Chrétiens en 1230, on fit de la grande Synagogue une Chapelle sous l'invocation de la Sainte Foi; en considération de ce que les Soldats Chrétiens avoient appellé dans l'assaut la Sainte Foi Catholique à leur secours. On la donna aux Chevaliers de Calatrava, parce que ce fut des premiers rangs, à la tête desquels étoit le Grand-Maître de cet Ordre, que ce cri commença à partir. Depuis ce temps, on a appellé Calatrava, ce qui étoit alors la Juiverie, quoique les Juifs s'étant dans la suite accommodés avec le Roi, on leur rendit la Chapelle. Avec le temps, on en rebâtit une autre sous la même invocation dans l'endroit où on la voit aujourd'hui, de la maniere & à l'occasion que j'ai marqué sous l'année 1314; mais les Chrétiens mécontents de voir si ouvertement deux Synagogues aux Juifs, les détruisirent l'une & l'autre, & donnerent à ceux-ci quelques logements dans une tour qui subsiste encore, & que l'on appelle *Torre del Amor*, Tour de l'Amour.

Ils commettent un horrible sacrilege.

Telle étoit leur situation, lorsqu'en 1435, au temps de la semaine de la Passion, ils commirent le sacrilege le plus téméraire & le plus atroce. Résolus d'insulter le divin Sauveur dans une de ses images vivantes, ils prirent un Maure, Esclave d'un d'entre eux, & lui ayant donné le nom de Jesus-Christ, ils lui firent endurer jour par jour, pendant la Semaine de la Passion, tout ce que Notre Seigneur à souffert pour le salut des hommes. Ils le maudirent, blasphêmerent contre lui, le fouetterent, le couronnerent d'épines, lui cracherent au visage, & l'attacherent à une croix, afin de crucifier une seconde fois le Rédempteur dans l'image d'une de ses créatures.

On en arrête quelques-uns.

Quelques Chrétiens informés de cet horrible attentat, se hâterent d'en donner avis à l'Evêque Dom Gilles Sanche Munnoz, qui fit sur le champ arrêter deux Juifs, des principaux auteurs de cette impiété, & enlever en même-temps le Maure, qu'ils n'avoient pas encore achevé de tuer.

Digitized by Google

tuer. On dénonça auſſi ce crime à Jean Bezar, Lieutenant du Gouverneur du Royaume de Majorque, qui redemanda les priſonniers à l'Evêque, ſous prétexte qu'ils lui appartenoient, & que c'étoit à lui de connoître de leur affaire. Cet incident fit naître une conteſtation qui dura huit jours, & le Prélat s'étant à la fin relâché de ſon droit, les Juifs s'en réjouirent, dans l'eſpérance de tirer meilleur parti de la juſtice ſéculiere, que de l'Eccléſiaſtique. L'Evêque cependant ne les livra point : il ſe contenta de les faire ſortir de ſes priſons ; en ſorte que les Juifs remis en liberté, crurent qu'on les renvoyoit chez eux ; mais les Miniſtres du Gouverneur, qui gardoient toutes les avenues de ce quartier, ſe ſaiſirent d'eux au paſſage, & les conduiſirent aux priſons Royales le ſixieme jour de Mai. ANNÉE DE J. C. 1435 & ſuiv.

Pluſieurs jours ſe paſſerent, ſans que le Gouverneur parût ſe diſpoſer à châtier les criminels. Tant de lenteur déplut aux Chrétiens, qui commencerent à le ſoupçonner d'être capable de ſe laiſſer corrompre à force d'argent. Ils diſoient hautement, comme il eſt marqué dans l'original de la Relation, que l'argent accommoderoit tout, & que l'on feroit une juſtice dorée. Pour faire ceſſer au plutôt ces murmures, que les Prédicateurs mêmes fomentoient en Chaire, le Gouverneur aſſembla promptement un Conſeil compoſé de perſonnes de poids & éclairées, afin d'inſtruire le procès. On donna la queſtion en leur préſence à un des Juifs, qui, après avoir enduré quelques tourments, avoua tout, & déclara les complices, dont il ſe trouvoit déja dans ſes priſons pluſieurs qu'on avoit arrêtés, non pour le même crime, mais pour une querelle qu'ils avoient eue entre eux. Un d'eux avoue tout.

Sur ces entrefaites, un de leurs Rabbins, appellé Struch Sibili, ſe doutant qu'on ne manqueroit pas de le dénoncer comme le moteur de ce ſacrilege, parce qu'il l'étoit en effet, ſe préſenta hardiment à la priſon devant le Gouverneur, ſans y être mandé, pour donner à entendre par cette réſolution, qu'il étoit innocent, & ne craignoit rien. Il ſe juſtifia en effet ſi bien, que l'aſſemblée le renvoya déchargé. Lorſqu'il ſortoit de la priſon, pour s'en retourner, une bande d'enfants l'aſſaillit à coups de pierres, & On ſe ſaiſit d'un de leurs Rabbins, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1435 & suiv.

l'obligea d'y rentrer, afin de se mettre à couvert. Il se proposoit d'y rester jusqu'à la nuit, pour attendre que la fureur des enfants fût calmée ; mais pendant ce temps-là, on découvrit qu'il étoit un des principaux auteurs du crime infâme dont on poursuivoit le châtiment, en sorte qu'on le retint. Le même jour d'autres Juifs s'enfuirent sur les Montagnes de Lluch, & on détacha sur le champ après eux des gens de justice, qui les attraperent, & les amenerent en prison.

Il est condamné au feu, & trois autres Juifs.

Le Gouverneur resta cinq jours à instruire le procès, sans prendre aucun repos, même les jours de fêtes, à cause des murmures du peuple, & le Mercredi au soir l'affaire fut enfin jugée. On condamna les quatre principaux criminels, au nombre desquels étoit le Rabbin Struch Sibili, à être brûlés vifs, avec la clause cependant qu'ils seroient seulement pendus, s'ils se convertissoient & se faisoient baptiser.

Il se convertissent avec tous les Juifs de Majorque.

Après que la sentence fut rendue, le Gouverneur chargea deux Confesseurs d'aller travailler au salut des ames de ces malheureux, & à leur désiller les yeux sur leurs erreurs grossieres. Les deux Ministres du Seigneur s'acquitterent de leur commission avec tant de zele, qu'ils eurent la consolation de faire entrer les quatre patients dans le sein de l'Eglise par le Sacrement de Baptême. Dès que cette nouvelle se fut répandue, tous les Juifs de la Synagogue, qui regardoient Struch Sibili & les trois autres comme les mieux instruits dans leur loi, furent ébranlés. Au même instant, l'Esprit saint agit tellement sur eux, qu'ils coururent avec ferveur en procession à l'Eglise Cathédrale demander le baptême, que l'on conféra en deux jours de temps à plus de deux cents, tant dans cette Eglise que dans la Paroisse de Sainte-Eulalie. Les autres Juifs prisonniers se convertirent aussi, & furent baptisés.

Le châtiment des criminels est différé.

Pour faciliter cette admirable conversion, le Gouverneur qui vouloit faire exécuter les quatre criminels le Jeudi, différa jusqu'après midi, à la priere de l'Evêque & des Jurats du Royaume. Le Peuple édifié de leur conduite, commença aussi à s'intéresser pour eux, à souhaiter leur pardon, & à demander leur grace ; & voyant le Gouverneur inflexible, il s'émut tellement, qu'il fallut

Digitized by Google

augmenter le nombre des Officiers de juſtice, pour empêcher qu'on ne les leur arrachât des mains. Quand on ſe préſenta à la priſon pour les en tirer & les mener au ſupplice, le Grand-Vicaire pria le Gouverneur de permettre qu'on leur donnât la Sainte Communion, & d'attendre que tous les Juifs fuſſent baptiſés; & après que les quatre, qui devoient être juſticiés, eurent reçu la Sainte Euchariſtie avec une dévotion exemplaire, on déclara au Gouverneur, qu'il étoit défendu par une Conſtitution Synodale, de faire mourir ceux qui avoient reçu le Corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, que deux jours après. Le Gouverneur fut étonné de cette remontrance, & héſita un peu; mais ébranlé à la fin par la compaſſion du peuple, qui ne ceſſoit de crier *grace*, & par les larmes des Juives converties, qui, tenant leurs enfants dans leurs bras, & étant accompagnées de quelques Dames de la Ville, ſe jettoient aux pieds de l'Evêque & du Gouverneur, pour implorer miſéricorde, il conſentit encore au nouveau délai.

ANNÉE DE J. C. 1435 & ſuiv.

Le Vendredi ſuivant, l'Evêque voulant demander à Dieu d'inſpirer au Gouverneur & aux Juges ce qui convenoit le plus à ſa gloire, & au ſalut de ſes armes, célébra pontificalement la Meſſe du Saint Eſprit, à laquelle aſſiſterent les nouveaux convertis. Toute l'Egliſe fut pleine de monde, & au lever-Dieu, les nouveaux Chrétiens implorerent à grands cris la miſéricorde ſuprême. Après les Offices divins, l'Evêque alla avec les Jurats, les Chanoines, la Nobleſſe de la Ville, tous les Magiſtrats, & les Prieurs des Couvents, conjurer le Gouverneur de pardonner aux criminels, en conſidération des grands avantages qui réſulteroient de la converſion prodigieuſe de tous les Juifs.

L'Evêque & tous les principaux de la Ville demandent grace pour eux.

De ſi preſſantes ſollicitations déterminerent le Gouverneur à tenir une nouvelle aſſemblée, à laquelle il manda les même Juges qui avoient rendu avec lui l'arrêt de mort; & ne pouvant ſe refuſer à la demande de l'Evêque, aux prieres des Jurats, aux deſirs du peuple, & aux larmes de tout le monde, il fut décidé d'une voix unanime, que l'on pardonneroit aux coupables. On amena en conſéquence les priſonniers au Palais; & les ayant fait mettre à genoux devant l'Evêque & le Gouverneur, on leur accorda

Elle leur eſt accordée.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1436 & suiv.

& publia leur grace. Ils remercierent ensuite le Gouverneur, comme ils le devoient; après quoi ils furent conduits en procession à l'Eglise Cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum* & le *Salve*, avec beaucoup de solemnité & de dévotion, à la satisfaction de tous les Majorquins. (*a*)

Le Roi d'Arragon demande du secours aux Majorquins, pour la conquête du Royaume de Naples.

L'année suivante 1436, le Roi Dom Alfonse étant à Gayette, dont quelques habitants avoient facilité la conquête sur la fin de 1435, à l'Infant Dom Pedre son frere, fit demander à Majorque quatre galeres que l'on venoit de construire, & qui étoient encore sur le chantier. Il envoya en outre du même lieu à Majorque, François Axalo, Majorquin, son Secretaire, en qui il eut toujours beaucoup de confiance, avec une Lettre en date du dix-septieme d'Avril de l'an 1436, pour solliciter de l'argent & des troupes. Le Roi de Navarre écrivit aussi d'Alcanniz, le douzieme de Mai de la même année, aux Majorquins, & Donna Marie, Reine d'Arragon, trois jours après de Barcelonne, afin de presser le départ des quatre galeres.

Ceux-ci lui en donnent de toute maniere.

On se prêta généreusement à tout ce qu'ils souhaitoient. Les Majorquins firent au Roi d'Arragon un don de trois mille livres, pour la levée duquel, ainsi que pour la provision de bled, dont on manqua, cette année, on mit pour six ans une imposition générale, à laquelle l'Etat Ecclésiastique consentit le dernier jour de Mai. Ils recrûterent aussi treize cents hommes, & ils les firent partir sur les quatre galeres, & d'autres bâtiments plus petits, qui se trouverent à la conquête de Naples. Comme cette guerre dura encore plusieurs années, & que le Roi Dom Alfonse ne fut paisible possesseur du Royaume de Naples qu'en 1455, après qu'on eut conclu la paix d'Italie, on fit à Majorque pendant ce temps-là d'autres levées de troupes, & Thomas Thomas, Majorquin, servit avec ces Compagnies, & une galere qu'il acheta du Roi toute armée, le deuxieme de Janvier de l'an 1437, la somme de deux mille florins d'or : générosité dont le Roi le récompensa bien dans la suite. (*b*)

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & M. D'EGLY.

Digitized by Google

Les habitants de Llumayor eurent en 1438, avec le Gouverneur de Majorque, une forte conteſtation, dont on eut tout lieu de craindre les ſuites, à l'occaſion du don que le Roi Dom Alfonſe fit alors de leur Ville, avec le titre de Marquis, à Pierre Callar, Majorquin, en reconnoiſſance de ſes ſervices importants dans la guerre de Naples. Fiers & jaloux de ne point avoir d'autre maître que le Roi, ils réſolurent de s'oppoſer de toutes leurs forces à cette diſpoſition, ſous prétexte qu'en réuniſſant le Royaume de Majorque à la Couronne d'Arragon, le Roi Dom Pedre IV avoit juré ſolemnellement aux Majorquins, le vingt-neuvieme de Mars de l'an 1344, dans la Chapelle Royale de Barcelonne, de ne l'en jamais démembrer ni aliéner, ſoit en tout ou en partie, permettant même aux Regnicoles, qu'en pareil cas il relevoit de l'hommage & du ſerment de fidélité, d'employer les armes pour empêcher tout aliénation. Le Royaume épouſa leurs intérêts, & le Gouverneur ne voulant point déſobliger tant de monde, jugea à propos de ne rien prendre ſur ſon compte, & donna avis de tout au Roi Dom Alfonſe. Le Monarque ne tarda pas d'envoyer ordre au Gouverneur de mettre Pierre Callar en poſſeſſion de Llumayor; mais les Jurats du Royaume & de la Ville commencerent à vouloir faire valoir leurs privileges. Outre celui de la réunion dont je viens de parler, & que les Succeſſeurs du Roi Dom Pedre IV, & Dom Alfonſe même avoient confirmé, ils en alléguerent un autre, ſuivant lequel il ne devoit être accordé aucune charge ou grace à Majorque, ſans la participation des Jurats. Delà ils concluoient, que le don fait à Pierre Callar étoit nul, puiſqu'on n'avoit point conſulté auparavant les parties intéreſſées.

ANNÉE DE J. C. 1438 & ſuiv.

Les habitants de Llumayor s'oppoſent à l'aliénation de leur Ville.

Cependant le Gouverneur voulut exécuter les ordres du Roi; mais il chercha en vain à donner, ſuivant la circonſtance, une interprétation au privilege de la réunion, les habitants de Llumayor ſoutinrent qu'on devoit le prendre à la lettre dans toutes ſes parties. Les Miniſtres du Gouverneur s'étant préſentés à la Ville, la plupart des habitants déclarerent qu'ils ne les laiſſeroient point s'acquitter de leur commiſſion, juſqu'à ce que le Roi eût écouté leurs raiſons. Pluſieurs néanmoins, plus jaloux de

Ils ont recours aux armes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1439.

se montrer obéissants, même à leur préjudice, que de s'exposer à être taxés de rebelles, consentirent à tout. Il s'éleva de-là des cris confus, & des cris on en vint aux armes. Quelques-uns furent tués, beaucoup d'autres blessés; & les Ministres prirent le parti de se retirer, pour ne pas aigrir davantage les esprits. (*a*)

Le Roi leur pardonne.

Dès qu'on eut apporté cette nouvelle au Gouverneur, il informa contre les coupables; mais craignant de compromettre l'autorité de la Justice, qui a pour base l'obéissance des sujets, il ne voulut point les punir. Il se contenta d'ordonner qu'ils comparoîtroient à Barcelonne devant la Reine, sans faire attention qu'il donnoit encore atteinte à un privilege, suivant lequel aucun Majorquin ne pouvoit être cité hors du Royaume, pour quelque affaire civile, ou criminelle que ce fût. Les Insulaires se recrierent alors plus fortement, se plaignant que le Gouverneur violoit leurs exemptions, & que sans aucun égard à l'ordre & aux usages du Royaume, il employoit des remedes qui détruisoient les monuments les plus authentiques de leur fidélité, tels qu'étoient les privileges. Pour les calmer, on cessa la poursuite, & on rendit compte de tout au Roi, qui, après un mûr examen, envoya ordre au Gouverneur de ne point passer outre, & pardonna aux séditieux, le dix-neuvieme de Mai de l'an 1439. En reconnoissance de ce trait de bonté, les habitants de Llumayor s'imposerent volontairement une contribution, pour dédommager Pierre Callar, & acquitter par-là le Roi envers lui. Callar ainsi satisfait continua ses bons services, pour lesquels le Roi Dom Alfonse lui donna, le vingt-septieme de Mars de l'an 1442, la Bourse d'or, & la Maison de la Monnoie, que ses descendants ont gardée depuis (*b*).

ANNÉE DE J. C. 1442 & suiv.

Il y eut à Majorque en 1442 de grandes joûtes, peut-être en réjouissances de la conquête de la Ville de Naples, par Dom Alfonse V, Roi d'Arragon. Salvador Suréda, Majorquin, y rompit une lance contre François de Valséca, Gentilhomme Catalan, très-brave dans les exercices de Chevalerie; & le dernier ayant fait à cette occa-

Défi entre un Majorquin & un Valencien.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

ſion quelques reproches à l'autre, Suréda lui répondit qu'il avoit couru la lance comme il convenoit à un Chevalier, & qu'il la coureroit par-tout contre lui en combat ſingulier quand il voudroit. Valféca qui avoit ſa viſiere baiſſée, n'entendit point ce diſcours; mais on le lui rendit à ſon retour à Barcelonne, & ſur le champ il envoya un Trompette demander à Suréda ce qui en étoit. Suréda le lui confirma, en répétant ce qu'il avoit dit; & Valféca aſſuré du fait, fit auſſi-tôt partir un Trompette avec une lettre datée de Barcelonne, le quatrieme de Janvier de l'an 1443 pour le défier.

ANNÉE DE J. C. 1442.

Les choſes en cet état, ils envoyerent tous deux leurs Procureurs à Naples, afin de prier le Roi de leur aſſigner le champ, le jour & l'heure du combat, ſuivant l'uſage de ce temps-là; & le Roi leur déclara par une lettre du dix-ſeptieme de Juillet de l'an 1443, adreſſée à Salvador Suréda, que le défi auroit lieu le quinzieme de Décembre, dans la place & à l'endroit qu'il indiqueroit de la Ville de Naples. Cette réponſe fut notifiée d'une maniere authentique à Valféca, par un Trompette que Suréda lui envoya; mais, quoique les deux Champions ſe trouvaſſent à Naples au temps marqué, on prolongea le terme juſqu'au cinquieme de Janvier de l'année ſuivante (*a*).

Le Roi Dom Alfonſe leur permet de l'exécuter à Naples.

ANNÉE DE J. C. 1444 & ſuiv.

Au jour fixé, Suréda entra dans la Place, armé de toutes pieces, ayant par-deſſus ſes armes une eſpece de ſobreveſte de ras cramoiſi, à fleurs d'or, ſur laquelle il avoit fait broder en différents endroits ſa deviſe, qui étoit une cage de héron, avec ces mots: *Celui qui le prend, eſt dedans.* Son cheval étoit richement caparaçonné, & couvert d'une houſſe d'écarlatte, brodée en or. Trois Pages ſuperbement vêtus avec leurs armes & plumets, alloient devant montés ſur des chevaux magnifiquement enharnachés, qui avoient chacun des houſſes différentes & d'un grand prix. Pour empêcher la foule du peuple d'approcher, Suréda étoit entre quatre bâtons mis de travers, & plus longs que larges, portés par dix Chevaliers. Un Roi d'armes accompagné de trompettes & de hautbois, ouvroit la marche, & précédoit un Etendard

Les deux Tenants ſe rendent au lieu marqué.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1444 & suiv.

de riche étoffe à fond jaune, relevée en broderies d'or, avec les armes de Suréda, qui étoient un liege. Les Pages suivoient, & après eux les Chevaliers qui portoient les lances, lesquelles étoient très-grosses, fortes & pesantes, avec une pointe renforcée d'acier. Enfin, le Tenant avoit à ses côtés & derriere lui plusieurs Princes, Comtes & Barons Napolitains, & un nombre assez considérable de Chevaliers Majorquins. François de Valséca parut aussi d'une maniere très-galante & distinguée, quoique sans le même éclat & sans les bâtons : appareil que le Roi avoit conseillé à Suréda, par un effet de l'estime particuliere dont il l'honoroit.

Disposition de la place.

On avoit battu & applanit la place, par ordre du Roi qui y avoit fait faire six lices, trois de chaque côté, & dresser deux tentes, chacune avec son étendard. La premiere lice étoit garnie d'Infanterie, la seconde de Cavalerie, & il y avoit dans la troisieme pour garder l'entrée dix Chevaliers, appellés les dix Fideles, & deux autres que le Roi avoit nommés, & qu'on appelloit les Pacificateurs. Au milieu des lices, on avoit élevé un théâtre orné avec goût & magnificence, où étoient le Roi & le Prince Dom Ferdinand son fils. Le reste de la place étoit rempli de plus de vingt mille personnes, qui étoient venues de toutes parts pour voir la joûte.

On annonce le combat, & les deux Champions s'y présentent.

Les deux Tenans s'étant retirés à leurs tentes, les instruments de musique cesserent de se faire entendre, & furent remplacés par les clarins qui annoncerent le combat. Au même instant, on publia à haute voix, par ordre du Roi, une défense, sous peine de la vie, à toute personne de quelque qualité & condition qu'elle fût, de parler ni de faire aucun signe, ou mouvement, ni aucune action ou démonstration qui pût paroître un applaudissement ou un mépris; & pour faire exécuter rigoureusement ce banc, on avoit dressé dans la même place une potence & un échafaud. On sonna ensuite d'une trompette, dont le son aigu & perçant acheva de rappeller toute l'attention des spectateurs, & les deux Champions sortirent de leurs tentes, avec les lances droites & dans le portelance. La trompette sonna une seconde fois, & les deux Tenants ayant mis promptement leurs lances en arrêt, se

présenterent

préſenterent fiérement, & comme de braves Chevaliers, l'un contre l'autre dans la carriere.

ANNÉE DE J. C. 1444 & ſuiv.

A peine la trompette eut ſonné la troiſieme fois, que les deux Tenants partirent & s'avancerent avec impétuoſité l'un contre l'autre; mais les dix Fideles qui étoient rangés en file, afin de pouvoir agir ſucceſſivement, ſi les premiers manquoient ce qu'ils avoient ordre d'exécuter, s'étant auſſi-tôt approché de la paliſſade, les déſarmerent, & leur enleverent leurs lances avec tant d'adreſſe, qu'ils firent l'admiration de tout le monde. Les deux Champions arrêterent leurs chevaux, & le Prince Dom Ferdinand deſcendit ſur le champ, & les fit appeller; mais ils ſe rendirent avec beaucoup de lenteur auprès de lui, parce que chacun d'eux vouloit ſortir le dernier de la carriere. Le Prince leur dit, que le Roi ſon pere content de la fermeté, de la réſolution & du courage qu'ils avoient montré, ne vouloit point ſouffrir que deux Chevaliers ſi braves s'égorgeaſſent, qu'il leur ordonnoit de dépoſer leur querelle entre ſes mains, & leur promettoit des marques de ſa bienveillance. Valſéca attendit que Suréda eût répondu, & celui-ci ayant dit que c'étoit à lui à parler le dernier, puiſqu'il avoit été défié, l'autre mit les armes ſous la protection & à la diſpoſition du Roi, après quoi Suréda en fit autant. Toujours rigides obſervateurs des loix de la Chevalerie, ils ſe diſputerent pareillement l'honneur de deſcendre le dernier de cheval. Lorſqu'ils eurent enfin mis pied à terre, le Prince ſe plaça entre eux d'eux, & les ayant pris l'un & l'autre par la main, il les conduiſit au Roi, aux pieds de qui ils dépoſerent toute animoſité, & ſe réconcilierent. Les chœurs d'inſtruments de muſique firent à l'inſtant retentir l'air, & les cris de joie & d'applaudiſſements de tous les aſſiſtants ſe confondirent avec eux. Pour récompenſer Suréda & Valſéca de leur obéiſſance, le Roi les honnora le lendemain de quelques graces. (a)

Le Roi les réconcilie.

On éprouva de nouveau à Majorque dans cette même année 1444, la fureur du Torrent de la Riéra. Le trentieme jour du mois de Septembre, il inonda le Couvent

Dégâts cauſés à Majorque par le Torrent.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1447.

des Carmes, & se précipita avec tant de violence, qu'il emporta deux ponts, & quelques maisons. (a)

Evêques de Majorque.

Trois ans après mourut à Majorque le vingt-sixieme jour de Décembre de l'année 1447, Dom Gille Sanche Munnoz, qui s'étant démis volontairement de l'Episcopat, comme je l'ai dit, avoit été fait Evêque de Majorque par le Pape Martin V. Sous son Episcopat, le Pape Eugene IV ordonna, à la priere du Roi Dom Alfonse, par une Bulle en date du cinquieme jour de Mars de l'an 1443, que les Bénéfices, Prébendes & Dignités Ecclésiastiques dans le Royaume de Majorque, ne pourroient être possédées que par les Regnicoles; ce qui fut dans la suite confirmé, le dix-neuvieme de Septembre de l'an 1567, par le Pape Pie V. Munnoz eut pour successeur dans son Siege Episcopal, Dom Jean Garcie, natif de Calatayud, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & Confesseur de Dom Alfonse V, Roi d'Arragon. (b)

ANNÉE DE J. C. 1449.

Prises faites par des Majorquins sur des Corsaires.

En 1449, les Côtes de Majorque étant infestées de Corsaires, deux galeres & deux vaisseaux de Jean de Galiana, Gentilhomme Majorquin, enleverent plusieurs barques Mauresques, deux navires que des Corsaires Biscayens avoient pris aux Génois, & d'autres bâtiments plus petits. Salvador Suréda & Paul son frere ne contribuerent pas peu aussi à faciliter le commerce, en assurant la navigation de ces mers, par le moyen de quelques galeres qui leur appartenoient. (c)

ANNÉE DE J. C. 1451 & suiv.

L'animosité des Forains contre les habitants de Majorque se réveille.

Cependant l'animosité des Forains augmentoit de jour en jour contre les habitants de la Ville de Majorque, parce qu'ils se persuadoient toujours, qu'ils étoient vexés dans la répartition des impositions, des tailles & des droits qu'on étoit obligé de lever pour les besoins du Royaume. Plusieurs de ces mécontents, que l'on appelloit encore *Pages*, du mot Latin *Pagus*, comme pour dire gens adonnés à l'Agriculture, ne pouvant plus se contenir, résolurent en 1451, de faire éclater contre la Noblesse toute leur fureur. Ils y furent sur-tout encouragés par la mésintelligence qu'il y avoit dans la Capitale, entre les personnes

(a) Les mêmes.
(b) VINCENT MUT.
(c) *Idem.*

Digitized by Google

chargées du Gouvernement, & les artisans, parce que les derniers refusoient de payer aucun droit ni imposition, & taxoient les Gentilshommes d'être intéressés dans l'administration qu'ils faisoient des biens de la Commune. ANNÉE DE J. C. 1451 & suiv.

Pour colorer d'un prétexte spécieux leur révolte, les Forains ou Pages, alléguerent d'abord le bien public, commençant par murmurer hautement contre les Gentilshommes du Royaume, qu'ils accusoient d'avoir détruit l'Isle par leur mauvais gouvernement, ils dirent qu'il étoit temps de prévenir la ruine entiere de l'Université. Leur principal but étoit de s'emparer de l'administration & du gouvernement de celle-ci; & ils comploterent à cet effet d'égorger tous les enfants des Gentilshommes & des Citoyens militaires, pour leur ôter toute postérité, & éteindre ainsi la race de ceux qu'ils détestoient si fort. De-là est venu que quelques-uns les ont appellés pendant longtemps les *Pharaons*, en faisant allusion au massacre que Pharaon fit faire en Egypte des enfants d'Israël. Les premiers conspirent contre la Noblesse.

La conjuration formée, les Pages se jetterent sur les maisons de Campagne, & y ayant trouvé trois enfants, fils de Gentilshommes, ils les tuerent impitoyablement dans les bras de leurs meres. Après avoir ainsi trempé leurs mains dans le sang innocent, ils coururent à la Ville Capitale, à dessein d'y commettre à une certaine heure une pareille barbarie; mais comme on se douta de leur intention, parce qu'on sut qu'ils se rassembloient en grand nombre, les Gentilshommes fermerent promptement les portes, & le Gouverneur fit garnir les murailles. Furieux d'avoir été découverts, & d'échouer dans leur projet inhumain, les Pages se déclarerent ennemis, & s'éloignant à quelque distance de la Ville, ils désolerent la campagne, pillerent les métairies & les maisons de campagne des Gentilshommes, dont les amis & les domestiques furent les victimes de la fureur de ces barbares. Non contents de ces excès, ils détournerent & comblerent le canal de la fontaine qui entre dans la Ville de Majorque, afin de mettre les moulins hors d'état de moudre le bled; & il paroît qu'il y avoit alors peu de moulins à vent ou à bras, puisque, faute de cette fontaine, on souffrit beaucoup dans la Ville du manque de farine. Ils éclatent, & se portent à d'affreux excès.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1451 & suiv.

Malgré toutes les justes raisons que l'on pouvoit avoir, d'employer la force contre cette vile populace, afin de la punir de son audace & la dissiper, le Gouverneur ne crut pas devoir sortir à la tête des troupes, tant pour ne pas dégarnir la Ville, à cause du peu de fond qu'il y avoit à faire sur les artisans, que pour éviter la guerre civile, s'il étoit possible. Voulant employer des remedes plus doux, il leur fit représenter tout ce que leur fidélité exigeoit, & le châtiment qu'ils devoient attendre de leur obstination; après quoi il les invita à rentrer dans le devoir, & leur promit leur pardon; mais les Pages, loin d'obéir, attribuerent à la crainte une conduite si sage & si modérée, & en devinrent plus fiers & plus insolents. Dans le même temps, les Jurats dépêcherent à Naples Raphael d'Oléza, en qualité de Syndic, pour informer de ces troubles le Roi Dom Alfonse, lui ayant ordonné d'agir de concert avec Louis Baco, homme d'un grand mérite & d'une illustre naissance, qui étoit alors à la Cour de ce Prince, & qui avoit obtenu que l'Arsenal fût rendu aux Jurats. On écrivit aussi à la Reine, qui se trouvoit à Barcelonne.

On employe inutilement la voie de douceur pour les ramener à leur devoir.

Perfidie de quelques-uns d'eux.

Quelques Pages qui se rencontrerent dans la Ville, lorsqu'on en ferma les portes, conseillerent au Gouverneur Bérenger d'Oms d'envoyer vers les rebelles une personne, avec le titre de son Lieutenant, pour négocier de plus près leur réduction. Le Gouverneur goûta l'avis, & nomma son Lieutenant Jacques Cadell. Les mêmes Pages qui avoient imaginé & fourni l'expédient, se joignirent au Lieutenant, & on les laissa sortir de la Ville avec lui, sans aucune défiance; en sorte que Cadell se trouva à la tête de près de mille hommes, tant Pages que gens du peuple. Cadell se proposoit de travailler de bonne foi à pacifier les séditieux; mais ils ne furent pas plutôt hors des murailles, que les mille hommes firent éclater leur joie, de se voir libres, & de pouvoir insulter la Ville. Ces perfides s'étant ainsi démasqués, Cadell usa de dissimulation, & feignit de se ranger de leur parti, pour profiter de la premiere occasion qui s'offriroit de pacifier les esprits. Flattés de cette condescendance, les mille hommes entrerent avec lui dans plusieurs Places, & montrant la patente & le brevet de la Lieutenance de Jacques Cadell,

Digitized by Google

ils forçoient leurs camarades d'obéir à cet Officier. Il lui faiſoient faire auſſi à lui-même tout ce qu'ils vouloient, juſqu'à ce que Cadell, convaincu de leur obſtination, & déchu de l'eſpérance de les ramener à leur devoir, les quitta, & s'enferma dans un Château. ANNÉE DE J. C. 1451 & ſuiv.

Après ſon évaſion, les Pages élurent pour Chef un nommé Simon, Arbalêtrier, qui ayant trouvé le moyen de raſſembler de plus grandes forces, eut l'audace de retourner à la Ville de Majorque avec ſon monde, & de l'inveſtir à certaine diſtance. Quoiqu'il n'eût pas plus de deux mille hommes, il prit ſes poſtes, ſans que l'on oſât tenter de l'en déloger, à cauſe de la crainte continuelle où l'on étoit dans la Ville, que les Artiſans ne fiſſent auſſi de leur côté quelque mouvement. Comme les moulins ne travailloient plus, la Ville eut alors beaucoup à ſouffrir du manque de farine. Quelques-uns des Pages, qui ne s'étoient point révoltés voulurent y introduire ſecretement des vivres, dont les plus néceſſaires y ſont ordinairement portés des autres Places de l'Iſle; mais ce ne put être qu'en petite quantité, parce que les corps-de-garde qui entouroient le long de la Ville, étoient placés de maniere à couper toute communication. Deux chariots de bled qui venoient de Llumayor, étant tombés entre les mains des aſſiégeants, ceux-ci prirent le bled, brûlerent les chariots, pendirent un des deux voituriers, & relâcherent l'autre, afin qu'il pût aller à Majorque informer la Nobleſſe du peu d'eſpérance qu'elle devoit avoir d'être ſecourue. Pluſieurs Gentilshommes firent cependant au commencement du mois de Mai une ſortie avec leurs domeſtiques; & ayant tué vingt-quatre des rebelles, ils en emmenerent huit autres priſonniers, qui furent enfermés, & au nombre deſquels ſe trouva un couſin germain de Simon, leur Général. Peu après les ſéditieux eurent avis qu'un Page tenoit chez lui deux Gentilshommes cachés, qui étoient Blaiſe de Tagamanent & Michel Maxella, pour leur ſauver la vie. A cette nouvelle, Simon ſe détacha avec une partie de ſon monde, & ayant fait inveſtir la maiſon, on la fouilla, & on en tua le maître. Comme l'on n'y trouva point les deux Gentilshommes qu'on cherchoit, un Page dit que, puiſqu'on étoit ſûr

Ils inveſtiſſent la Ville de Majorque.

Deux Gentilshommes tombent entre leurs mains.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1451 & suiv.

qu'ils y étoient, il falloit mettre le feu à la maiſon ; mais une femme ayant entendu ce conſeil, déclara l'endroit où ils s'étoient retirés. On les trouva, & un Villageois avoit déja le bras levé pour tuer Blaiſe de Tagamanent, lorſque Simon l'arrêta, en diſant qu'il convenoit de garder ces deux Gentilshommes, pour les échanger contre les huit priſonniers, & ravoir ſon couſin ; en ſorte que Tagamanent & Michel Maxella furent mis dans un cachot, où on ne leur donna que de l'eau, & quelques onces de pain. On parla de l'échange ; mais, quoique l'on en convînt, les rebelles empêcherent Simon de le faire, ſuivant l'uſage ordinaire de la populace mutinée, qui ne ſait ce que c'eſt que de tenir parole, & qui n'obéit à ſon Chef, que quand il s'agit de ſe porter à quelques excès.

Cinq cents artiſans de la Ville ſe joignent aux rebelles.

Dans le même temps, des artiſans & ouvriers, de la lie du Peuple, gens ſans bien & ſans enfants, leſquels étoient dans la Ville, jugerent auſſi que le moment étoit venu pour eux de ſe venger de l'oppreſſion qu'ils prétendoient ſouffrir. En conſéquence, ils reconnurent ſecretement pour leur Chef un nommé Pierre Maſcaron, & ils convinrent enſemble de maſſacrer tous les Gentilshommes & leurs enfants ; mais comme ils ne ſe trouverent qu'au nombre d'environ cinq cents, & que les autres artiſans refuſerent de les ſeconder, ils n'oſerent entreprendre d'exécuter leur complot. Ils jugerent plus à propos de ſortir de la Ville, & d'aller joindre les Pages, comme ils le firent à la faveur de la nuit, après s'être rendus maîtres d'une porte, dont ils égorgerent les ſentinelles.

On demande du ſecours contre eux à Barcelonne & à Valence.

Le dix-neuvieme jour de Mai, le Docteur Boniface Morro partit ſur une galiotte pour Barcelonne, avec commiſſion de rendre compte à la Reine de tous ces événements, & de demander des ſecours en troupes & en vivres au Comté de Catalogne & au Royaume de Valence. Arrivé le lendemain à Barcelonne, il trouva le Comte de Prades & Jean de Marimon prêts à s'embarquer ſur un vaiſſeau, par ordre de la Reine, pour venir à Majorque eſſayer de rétablir le calme ; ce qui fit que la Reine, après avoir entendu Boniface Morro, ne voulut ſe déterminer à rien, juſqu'à ce qu'elle eût vu le ſuccès des démarches du Comte

Digitized by Google

de Prades. Il parla auſſi aux députés, qui lui firent une réponſe polie, le renvoyant à la Reine pour ce qui regardoit les ſecours. Choqué de leur peu d'empreſſement, il leur répliqua qu'ils ne devoient plus compter ſur les cens que Majorque leur payoit, ſi, faute de ſecours, ils laiſſoient périr le Royaume; & pour attendre la déciſion, il reſta à Barcelonne, & dépêcha à Valence, le vingt-ſixieme de Mai, ſa galiotte, qui, après avoir laiſſé dans cette Ville les lettres dont elle étoit chargée, retourna à Majorque le trentieme du même mois avec ces avis.

ANNÉE DE J. C. 1451.

Le Comte de Prades & Jean de Marimon arriverent à Majorque, dans le temps que les Villageois brûloient les champs des Gentilshommes, ſans ſouffrir qu'on fît la moiſſon, & livrant aux flammes les épis qui n'attendoient plus que la faucille. Après bien des mouvements & de fortes inſtances pour concilier les eſprits, ils eurent enfin l'adreſſe d'engager les Pages à lever le ſiege, & les deux parties à faire une treve d'un mois. Ils profiterent de ce relâche, pour tâcher de ménager quelque accommodement; mais tous leurs ſoins furent inutiles. Les Villageois qui avoient ceſſé pendant ce temps-là les hoſtilités, ne virent pas plutôt le terme expiré, qu'ils retournerent à leur premiere fureur, ſans que rien fût capable de les contenir. (a)

Treve d'un mois entre les deux parties. Les hoſtilités recommencent.

Quoiqu'on attendît de Naples le ſecours que Raphael d'Oléza y étoit allé ſolliciter, & que le Roi Dom Alfonſe ne pût envoyer alors à cauſe d'une guerre qu'il avoit ſur les bras, & qui ne lui permit point de ſe dégarnir de troupes, le mal étoit ſi preſſant, que François Burgues, l'un des Jurats, s'embarqua le vingtieme jour de Mars l'an 1452, pour porter de nouveaux avis à la Reine. Comme l'on n'avoit point recueilli de bled l'année précédente, & que l'on en manquoit dans la Ville de Majorque, on en voya deux vaiſſeaux & deux frégates en Sicile, & d'autres barques en Catalogne & en Valence pour s'en procurer, & pour avoir les proviſions les plus néceſſaires à la vie. Pierre Maſcaron en eut avis; & voulant priver la Ville de toutes ſortes de vivres, il ſollicita les corſaires

ANNÉE DE J. C. 1452 & ſuiv.

La Ville de Majorque envoye chercher des vivres.

(a) VINCENT MUT.

de Provence de faire en ſorte d'enlever les vaiſſeaux qu'on attendoit de Sicile chargés de bled, & de les livrer enſuite aux Pages dans quelque port de l'Iſle; mais aucun bâtiment ne fut pris.

ANNÉE DE J. C. 1452.

Les Pages continuent leurs excès.

Cette guerre inteſtine dura encore long-temps. Les Pages rebelles, dont le nombre augmentoit continuellement, commettoit de jour en jour de plus grands déſordres. Ils ſaccagerent toutes les terres des Gentilshommes, ruinerent leurs métairies, & pillerent leurs maiſons de campagne, qui ſe ſentirent durant pluſieurs années de tout ce qu'elles avoient ſouffert. Un Syndic appellé George de San-Juan, alla cependant à Barcelonne, le quinzieme de Mai, ſolliciter du ſecours; mais la Reine ſe contenta d'envoyer à Majorque Nicolas Garau, en qualité de Commiſſaire, avec d'amples pouvoirs, pour rétablir le calme dans ce Royaume. En vain George de San-Juan repréſenta à cette Princeſſe, que ce n'étoit point-là le temps de faire uſage de commiſſions, leſquelles ſuppoſent toujours de la force & de l'autorité dans les perſonnes qui commandent; qu'on ne devoit point douter que des hommes qui ont une fois manqué de reſpect à leurs Supérieurs, ne ſoient capables de faire un nouvel outrage à la juſtice en la perſonne d'un autre Miniſtre; & qu'enfin le Comte de Prades & Jean Mariamon, qui étoient paſſés à Majorque à deſſein de pacifier cette Iſle, avoient renoncé à leur entrepriſe, la regardant comme impoſſible, & perſuadés qu'il n'y avoit point d'autre remede que d'employer la violence, pour punir les audacieux qui oſoient fomenter le trouble; toutes ſes remontrances ne ſervirent à rien. La Reine perſiſta dans la réſolution de faire partir Nicolas Garau, & cet homme, indigne de la confiance dont elle l'honoroit, ſe laiſſa corrompre par les Pages, qui lui donnerent une galere qu'on achevoit de conſtruire ſur le rivage de Pollença (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1453.

Gagné par ce préſent, le perfide Commiſſaire commença à ſe déclarer pour les Forains, qui, devenus par-là plus inſolents & plus téméraires, continuerent leurs déſordres; en ſorte que le trouble, au-lieu de diminuer, augmenta conſidérablement

Extrémité affreuſe où ſe trouvela Ville de Majorque.

(*a*) VINCENT MUT.

conſidérablement l'année ſuivante 1453. Les Gentilshommes & les habitants de la Ville ſe trouverent d'autant plus embarraſſés, qu'outre qu'il ne leur arrivoit aucun ſecours, on manquoit de proviſions & de vivres, parce que les vaiſſeaux & les frégates qui apportoient du bled de Sicile, de Catalogne & de Valence, ne ſuffiſoient pas pour fournir une Ville ſi peuplée. Réduits dans ce déplorable état, ſans eſpérance d'aucun remede à leurs maux, ils projetterent de ſortir de l'Iſle ſur différents bâtiments. Ne voulant point cependant prendre ce parti, ſans en avoir auparavant informé le Roi Dom Alfonſe, & lui en avoir demandé la permiſſion, ils députerent à Naples, le trentieme de Septembre de l'an 1453, François Axalo, Secretaire du Roi, le même François Burgues, qui étoit de retour de Barcelonne, le Docteur Jean Berard, & Grégoire Eſcarp. Ces quatre Envoyés firent leur voyage ſur une galéaſſe qui appartenoit à Jean Bertrand, Gentilhomme Majorquin, & que le Roi fit payer vingt ducats par jour, en vertu d'un ordre expédié au Château-neuf, le vingtieme de Mai de l'an 1454. En attendant leur retour & la réponſe du Roi, la Ville de Majorque ſe maintint avec une égale fermeté, quoique la diſette des vivres y fût extrême. (a)

ANNÉE DE J. C. 1453.

Les Gentilshommes & habitants de cette Ville reſterent dans cette triſte ſituation juſqu'au vingtieme de Mai de l'an 1454, que le Roi Dom Alfonſe envoya à leur ſecours quatre vaiſſeaux remplis d'Infanterie Italienne, aux ordres de Dom François d'Eril, & quelques autres ſur leſquels étoient deux cents cinquante chevaux. Avec ces troupes, ils marcherent contre les Villageois, les ſerrerent de très-près, & les battirent en différentes occaſions, de maniere qu'ils rétablirent enfin la paix & la tranquillité dans toute l'Iſle. Ce fut ainſi que finirent ces troubles, qui durerent trois années, & le Gouverneur Berenger d'Oms fit éprouver des châtiments exemplaires à ceux qui en avoient été les principaux auteurs. Pluſieurs Places furent attaquées de cette contagion, & trois ſur-tout, dont une porta l'animoſité juſqu'à tel point, que les fem-

ANNÉE DE J. C. 1454 & ſuiv.

Les Rebelles ſont domptés & punis.

(a) VINCENT MUT.

Année de J. C. 1454.

mes mêmes excitoient leurs maris & leurs parents. Il en coûta pour le ſecours & les autres fraix plus de trente mille livres, qui furent alors payées des deniers de la conſignation, avec le conſentement des Rentiers. Dans la ſuite le Roi Dom Alfonſe condamna les Pages à en rendre vingt-quatre mille, & laiſſa les ſix autres mille pour le compte de la Ville Capitale; & Dom Jean ſon frere, Roi de Navarre, lui ayant ſuccédé en 1458, à la Couronne d'Arragon, confiſqua toutes les rentes que ceux qui avoient eu part à ces troubles, recevoient de la conſignation. (a)

Année de J. C. 1458.

Le Roi Dom Alfonſe V, dit *le Magnanime*, étant mort à Naples ſans enfants légitimes, le vingt-ſeptieme de Juin de l'an 1458, ſes Etats d'Eſpagne, le Royaume de Majorque compris, paſſerent avec la Sardaigne & la Sicile à Dom Jean ſon frere, qui étoit déja Roi de Navarre. Quoique par ſon teſtament il eût laiſſé à Dom Ferdinand ſon fils naturel, le Royaume de Naples qu'il avoit conquis, la plupart des Napolitains, choqués d'avoir pour maître, un Prince qui n'étoit que le fruit d'un amour illicite, voulurent empêcher que cette diſpoſition n'eût lieu, & formerent en conſéquence pluſieurs factions. Les uns ſe rangerent du côté du Pape Calixte III, qui déclara, dès que le Roi Dom Alfonſe eut les yeux clos, le Royaume de Naples dévolu à l'Egliſe Romaine. D'autres ſouhaitant le rétabliſſement de la Maiſon d'Anjou, ſolliciterent le Duc René de profiter de cette occaſion. Un troiſieme parti invita Dom Jean, Roi de Navarre & d'Arragon, à venir prendre poſſeſſion de la Couronne, ſous prétexte qu'elle lui appartenoit de droit, en vertu d'un décret du Pape Eugene IV, en date du treizieme de Décembre 1443, par lequel les héritiers collatéraux du Roi Dom Alfonſe étoient appellés à la ſucceſſion de ce Royaume. Enfin, quelques-uns impatients d'avoir à leur tête un Prince à oppoſer à Dom Ferdinand, déféroient le Trône à Dom Carlos ſon couſin germain, Prince de Viane, fils du nouveau Roi d'Arragon, lequel s'étoit retiré à Naples depuis deux ans, auprès du Roi Dom Alfonſe ſon oncle, pour chercher un appui contre le Roi Dom Jean ſon pere, qui

Mort de Dom Alfonſe V, Roi d'Arragon. Dom Jean ſon frere, Roi de Navarre, lui ſuccede.

(a) Vincent Mut.

Digitized by Google

retenoit à ſon préjudice la Couronne de Navarre, & qui vouloit même l'en priver. Le reſte de la nation pencha pour Dom Ferdinand, ou reſta neutre. Il n'eſt point de mon ſujet de raconter les ſuites de cette diviſion entre les Napolitains : il me ſuffit de dire, que le Roi Dom Jean, content de l'héritage qu'il avoit fait, ne penſa point à profiter de la bonne volonté de ſes partiſans ; que Dom Carlos ſon fils, gagné par les bienfaits de Dom Ferdinand, renonça aux eſpérances qu'on lui donnoit, & paſſa de Naples en Sicile ; & que Dom Ferdinand trouva le moyen de s'aſſurer le legs du feu Roi ſon pere. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1458 & ſuiv.

Après la mort du Roi Dom Alfonſe, Dom Jean Garcie, Evêque de Majorque, qui l'avoit aſſiſté en qualité de ſon Confeſſeur, retourna dans ſon Siege Epiſcopal, & y termina ſa vie le vingtieme de Juillet de l'année ſuivante 1459. Il fit de grandes aumônes au Couvent de Saint Pierre, Martyr, qui eſt à Calatayud, & le Roi Dom Alfonſe faiſoit tant de cas de ce vénérable Prélat, qu'il demanda pluſieurs fois pour lui un chapeau de Cardinal. Il repoſe dans le Chœur de l'Egliſe Cathédrale. Le Chapitre élut, pour le remplacer, Dom Arnaud Marin de Santacilia, natif de Majorque, que le Pape Pie II confirma. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1459.

Evêque de Majorque.

La retraite du Prince Dom Carlos en Sicile, intrigua fort le Roi Dom Jean ſon pere. L'affection que les Siciliens montroient à ce Prince, comme à l'héritier préſomptif & naturel de la Couronne, & au fils de Donna Blanche, qui avoit été leur Reine, & le ſoin qu'il avoit eu de ſe faire de puiſſants amis, ſembloient être au Roi d'Arragon autant de raiſons de ſe défier de ſes deſſeins. Plus flatté cependant de regagner l'amitié de ſon pere, que d'avoir un Royaume, Dom Carlos ne cherchoit qu'à ſe ménager des protecteurs auprès de lui. Loin de vouloir profiter des diſpoſitions favorables des Siciliens, ou ſuivre ſes prétentions à la Couronne de Navarre, il fit prier le Roi ſon pere de le recevoir en graces, & lui offrit, pour le tranquilliſer, de ſortir de Sicile, & de ſe confiner dans tel endroit qu'il voudroit de ſes Etats. Malgré cette démarche, le Roi ſon pere n'en fut pas plus aſſuré. Quel-

Le Roi d'Arragon relegue à Majorque Dom Carlos ſon fils, Prince de Viane.

(*a*) ZURITA, M. D'EGLY, & d'autres. | (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1459 & suiv.

que protestations que Dom Carlos lui fit de sa soumission, ce Prince lui paroissoit toujours redoutable, tant qu'il seroit en Sicile, & ses liaisons avec le Roi de Castille & plusieurs Princes d'Italie lui donnoient beaucoup d'ombrage. Pour se délivrer de ces inquiétudes, le Roi Dom Jean accepta l'offre de son fils, & lui envoya dire de se rendre à Majorque, promettant de lui faire remettre toutes les forteresses de l'Isle, d'oublier tout le passé, & de le regarder dans la suite comme son fils & son héritier universel. Dom Carlos qui ne demandoit qu'à faire sa paix avec son pere, consentit volontiers à la proposition; mais craignant toujours quelque supercherie, il écrivit aux Députés de Catalogne & d'Arragon de s'intéresser pour lui, & continua d'entretenir des intelligences avec le Prince de Tarente & ses autres amis. (*a*)

Arrivée & réception du Prince à Majorque.

Tout étant prêt pour le voyage, Dom Carlos alla de Messine s'embarquer à Palerme, où il trouva plusieurs vaisseaux & galeres qui l'attendoient. De-là il mit à la voile pour la Sardaigne, & fut mouiller dans le Port de Cagliari, d'où il gagna les Côtes de Catalogne. Arrivé au Port de Salou, dans lequel il entra, il dépêcha des Ambassadeurs au Roi son pere, après quoi il passa à l'Isle de Majorque vers la mi-Août de l'an 1459. On lui fit une réception magnifique, conformément aux ordres que le Roi Dom Jean avoit adressés précédemment aux Jurats. Il y eut des fêtes & des illuminations durant plusieurs jours, & on lui fit un don beaucoup plus fort que l'Université ne pouvoit le supporter, sur-tout en cette année, dans laquelle il fallut faire de grandes dépenses pour des provisions, parce que l'année précédente avoit été très-stérile. (*b*)

Il entre dans la défiance.

Malgré tous ces témoignages de joie & d'affection, le Prince ne tarda pas à s'appercevoir qu'on n'avoit pas en lui toute la confiance dont il s'étoit flatté. Pour l'attirer à Majorque, le Roi avoit envoyé & fait publier un ordre au Gouverneur & aux Jurats de lui remettre à son arrivée tous les Châteaux de l'Isle; mais par un autre ordre secret, il en avoit excepté plusieurs, principalement celui

(*a*) ZURITA.

(*b*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

de Belver, qui eſt une des principales fortifications extérieures de la Ville. De-là vint que, quoique le Prince eût pris ſon logement dans le Palais-Royal, on y entretenoit ſecretement des gardes par ordre du Roi ſon pere. Inſtruit & offenſé de ce procédé, il ſomma le Gouverneur & les Jurats de lui livrer tous les Châteaux, comme le Roi le lui avoit promis, & ayant appris par-là le contre-ordre que ſon pere avoit donné, il entra dans une grande défiance. Il crut entrevoir dans cette conduite du Roi, une envie déterminée de le perdre, & il commença à douter, qu'on agît de bonne foi dans l'accommodement qu'il ſollicitoit. Ne jugeant pas même ſa perſonne en ſûreté, il rechercha l'appui & la protection du Dauphin de France, de Philippe, Duc de Bourgogne, de François, Duc de Bretagne, & de René, Duc d'Anjou; mais comme il ne ſouhaitoit rien tant que de ſe réconcilier avec ſon pere, il lui écrivit une longue lettre le vingt-deuxieme de Novembre de l'an 1459. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1459.

On lui manda enſuite, que le Roi faiſoit armer des galeres & des vaiſſeaux pour aller à Majorque, & l'emmener priſonnier; & quoiqu'étant dans l'Iſle ſur la foi & la parole du Roi, il ne dût rien craindre, ces avis l'allarmerent extrêmement. Perſuadé qu'il lui convenoit de ſe tenir ſur ſes gardes, & d'uſer de ruſe pour prévenir à tout événement le danger, il mit de ſes partiſans ſur quelques vaiſſeaux du Roi & ſur d'autres de Biſcaye, qui étoient alors au Mole, afin de pouvoir s'enfuir ſecretement, en cas que la nouvelle de ſon empriſonnement lui fût confirmée, & il demanda néanmoins au Roi la permiſſion de paſſer en Catalogne. (*b*)

On l'y fortifie.

Ses craintes cependant furent entiérement diſſipées par le conſentement que le Roi ſon pere donna à toutes ſes propoſitions. On publia le vingt-ſixieme jour de Janvier de l'an 1460, l'accommodement, qui portoit entre autres choſes que le Prince feroit remettre au Roi ſon pere la partie du Royaume de Navarre, qui avoit pris les armes en ſa faveur; que le Roi pardonneroit à ſon fils, lui ren-

ANNÉE DE J. C. 1460 & ſuiv.

Sa réconciliation avec le Roi ſon pere.

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres. (*b*) Les mêmes.

ANNÉE DE J. C. 1460.

droit la Principauté de Viane avec ſes revenus, & lui permettroit de réſider dans les Etats de ſa Monarchie par-tout où il voudroit, excepté en Navarre & en Sicile; que Dom Carlos ne pourroit être forcé en aucune maniere de ſe préſenter devant le Roi ſon pere; & qu'il ſeroit accordé une amniſtie générale pour tous ſes partiſans. Après que le Prince eut rempli ſon engagement, il s'embarqua à Majorque le vingtieme jour de Mars pour Barcelonne, où il arriva le vingt-deuxieme du même mois, & s'établit dans le Monaſtere de Valdonzellas, pendant que le Roi ſon pere étoit en Navarre. Lorſque le Roi Dom Jean retourna à Barcelonne, il alla au-devant de lui à Igualada, où il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda humblement pardon pour toutes les choſes dans leſquelles il avoit eu le malheur de lui déplaire. Il fut reçu du Roi avec bonté; & la Reine ſa belle-mere ayant paru ſatisfaite des témoignages de reſpect & de conſidération qu'il lui donna, ils entrerent tous trois enſemble dans Barcelonne, à la joie de tous les habitants qui le chériſſoient & le regardoient comme le légitime héritier de la Monarchie. (*a*)

Le Roi le fait arrêter.

Quoiqu'à cette vue on ne doutât point de leur parfaite réconciliation, la bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Pendant que le Prince étoit à Barcelonne, on traita de ſon mariage avec Donna Catherine, ſœur de Dom Alfonſe V, Roi de Portugal; mais lorſqu'il étoit ſur le point de le conclure, Henri IV, dit l'*Impuiſſant*, Roi de Caſtille, lui offrit pour femme l'Infante Donna Iſabelle ſa ſœur, avec promeſſe de l'aſſeoir par la voie des armes ſur le trône de Navarre. Le Roi ayant eu avis de ſes propoſitions, & ſachant que le Prince y prêtoit l'oreille, le manda à Lérida où il tenoit alors ſes Etats, & l'y fit arrêter le deuxieme jour de Décembre de l'an 1460. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1461.

La détention du Prince aigrit beaucoup les eſprits; & après que tous les Royaumes eurent fortement ſollicité de concert ſa liberté, ſans avoir pu l'obtenir, les Catalans prirent les armes, ſecondés du Roi de Caſtille, & les Navarrois ſe diſpoſerent à faire une irruption en Arragon.

Dom Carlos eſt remis en liberté.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT. (*b*) ZURITA, & d'autres.

Les Catalans ſolliciterent auſſi les Royaumes de Valence, de Majorque & de Sicile de ſe joindre à eux, & de les ſeconder; mais ils n'en purent tirer que des proteſtations d'un entier dévouement au ſervice du Roi. Pour éteindre ce feu de la révolte, dont il y avoit à craindre que toute la Monarchie ne fût bientôt embraſée, le Roi conſentit à relâcher ſon fils, & la Reine fut elle-même le tirer de priſon, le premier jour de Mars de l'an 1461, & le conduiſit à Villafranca, de Panades, où elle le remit entre les mains des Députés de Barcelonne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1461.

Glorieux d'avoir forcé le Roi de rendre la liberté au Prince de Viane ſon fils, les Catalans firent pluſieurs demandes exhorbitantes à leur Souverain, qui fut encore obligé de s'y prêter. Comme les eſprits continuoient toujours d'être dans une violente fermentation, le Roi craignit, pour la Reine ſa femme qui étoit à Villafranca. Voulant la mettre à couvert de toute inſulte, il lui manda de ſe retirer ſous quelque prétexte honnête à Tarragonne, où elle ſeroit en ſûreté, & d'où elle pourroit, en cas de beſoin, ſe ſauver par mer avec les galeres de Bernard de Villamarin, & ſept autres qu'on attendoit de Majorque, ſuivant les avis qu'il avoit reçus de Vidal de Blanes, Gouverneur de cette Iſle, à qui il avoit fait dire d'envoyer au Port de Salou toutes celles qui ſe trouveroient au Mole, appartenantes à l'Univerſité ou à des particuliers. La Reine obéit, & les ſept galeres Majorquines n'ayant pas tardé, elle ſe jugea bien aſſurée à Tarragonne.

Les Catalans font à ſon ſujet la Loi à leur Souverain.

Quelque temps après, le Prince Dom Carlos apprit que le Roi de Caſtille, avec qui il étoit ligué, & le Roi d'Arragon ſon pere avoient fait enſemble un traité, & le chagrin qu'il eut de n'y avoir point été appellé, lui cauſa une mélancolie accompagnée d'une fievre violente, qui le précipita au tombeau le vingt-troiſieme jour de Septembre de l'an 1461. (b)

Mort du Prince Dom Carlos.

ANNÉE DE J. C. 1462 & ſuiv.

Dès que cette nouvelle ſe fut répandue, le Roi Dom Jean ſe flatta de voir bientôt la tranquilité rétablie dans ſes Etats; mais il en fut tout autrement. Les Catalans,

Elle cauſe la révolte de la Catalogne. Fidélité des Majorquins pour leur Roi.

(a) ZURITA, & d'autres.
(b) ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

Année de J. C. 1462 & suiv.

qui avoient été si attachés au Prince Dom Carlos, imputerent sa mort à un poison lent, qu'ils prétendirent lui avoir été donné par ordre de la Reine sa belle-mere; & voulant la venger, ils déployerent de nouveau l'étendart de la révolte. Pour justifier leur conduite, & se procurer du secours, ils firent savoir dans tous les Etats de la Monarchie Arragonnoise, le motif qui les faisoit agir. Ils écrivirent à Majorque à cet effet le vingt-huitieme de Mai de l'an 1462; mais ils n'eurent pas une réponse satisfaisante, non plus que d'une autre lettre, en date du vingt-septieme du mois de Juin suivant, qu'ils adresserent encore aux Majorquins. Tout ce que ceux-ci firent pour eux, ce fut de s'intéresser auprès du Roi, pour le détourner de confisquer les biens des Catalans dans l'Isle. On apprend cette particularité par une autre lettre du huitieme de Juillet de la même année, que les Députés & Conseillers de Catalogne leur écrivirent, pour les remercier, & pour leur demander du secours, & à laquelle les Majorquins répondirent neuf jours après, en les exhortant à l'obéissance, & protestant de leur part, que loin de manquer à la fidélité qu'ils devoient au Roi Dom Jean leur Souverain, ils étoient prêts à sacrifier leur vie & leurs biens à son service. (*a*)

Ceux-ci signalent leur zele & leur valeur.

La premiere preuve que les Majorquins donnerent au Roi dans cette occasion de la droiture de leurs sentiments, fut d'envoyer, pendant que les Catalans assiégeoient la Reine dans Gironne, deux Compagnies qui ne cesserent de harceler les rebelles, & qui gagnerent plusieurs Châteaux qu'on regardoit comme expugnables, à cause de leur situation sur des montagnes escarpées. La Ville de Barcelonne en fit marcher contre elles quelques autres, commandées par Arnaud de Vilademan; mais les Majorquins ayant été renforcés par Bernard Marguarit, les défirent & leur prirent un drapeau, toute leur artillerie & leurs bagages; en sorte que les Châteaux resterent soumis au Roi. (*b*)

Ils envoyent des troupes au Roi pour la guerre contre les rebelles.

Avant que d'entreprendre de soumettre les Catalans, le Roi d'Arragon engagea à Louis XI, Roi de France, les Comtés

(*a*) Zurita Vincent Mut. || (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne pour la ſomme de deux cents mille écus, à condition que le Roi de France lui fourniroit, & entretiendroit à ſes propres fraix ſept cents lances bien armées, juſqu'à l'entiere réduction de la Catalogne. Conventions, qui dans la ſuite furent cauſe d'une cruelle guerre entre les deux Couronnes, comme on le voit dans les Hiſtoires de France & d'Eſpagne. Lorſqu'il eut réſolu d'employer les armes contre eux, il demanda des troupes au Royaume de Majorque, qui lui envoya promptement cinq cents hommes, que le Conſeil général fit lever par un ordre daté du quinzieme jour d'Octobre de l'an 1462. (a)

ANNÉE DE J. C. 1462 & ſuiv.

Cependant les mémoires que les Catalans répandirent dans les différents Etats de la Monarchie d'Arragon, & un Ambaſſadeur qu'ils envoyerent à Minorque, ſéduiſirent quelques-uns de leurs Compatriotes qui étoient établis dans cette Iſle. Animés du même eſprit, ceux-ci corrompirent pluſieurs habitants de Ciudadella, hommes vils & bas, de ceux qui ſe flattent de changer de fortune à la faveur des nouveautés, & de vivre des licences qu'occaſionne le vain nom de liberté. Ils tinrent leur complot ſecret; & comme ils avoient contre eux la meilleure partie de l'Iſle, ils firent demander du ſecours aux Barcelonnois, qui leur envoyerent auſſi-tôt quelques troupes par les galeres qu'ils avoient ſur la Côte.

L'eſprit de révolte ſe communique dans l'Iſle de Minorque.

Le jour qu'ils croyoient que le ſecours devoit arriver, les ſéditieux commencerent à crier de toutes leurs forces : *Vive Barcelonne.* Ces cris ſurprirent d'autant plus le Gouverneur, qu'ils n'avoient été précédés d'aucune plainte de la part du Peuple, & qu'on n'avoit eu aucune annonce d'émotion. Il tâcha d'abord de calmer les factieux par les voies de douceur; mais voyant qu'il ne gagnoit rien, & qu'au contraire le trouble augmentoit de jour en jour, & étoit même porté au dernier excès, il fit prendre les armes contre eux. Les Gentilshommes de Cuidadella, & les fideles ſujets du Roi, que j'appellerai Minorquins, pour les diſtinguer des rebelles qui étoient pour

Il éclate à Ciudadella.

(a) Les mêmes, & l'Hiſtoire de France & d'Eſpagne.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1462 & suiv.

la plupart Catalans, montrerent tant de vigueur & de fermeté, qu'ils les forcerent de sortir de la Ville.

Les Majorquins secourent les fideles Sujets du Roi.

Dès qu'on fut à Majorque ces mouvements, on se disposa à secourir cette Isle. Hugues de Pachs, homme brave & expérimenté, y passa promptement avec quatre cents hommes par ordre du Gouverneur Vidal de Blanes, & ayant pris terre à Ciudadella, il commença à donner la chasse aux séditieux, qui s'étoient dispersés par pelotons sur les montagnes. Informé peu de temps après, qu'il étoit arrivé de Catalogne quatre galeres avec des troupes pour les seconder, il marcha aussi-tôt vers le rivage, à dessein de s'opposer au débarquement; mais craignant que les rebelles, qui étoient sur les montagnes, ne lui coupassent par-derriere la retraite, il regagna la Ville, & s'y enferma.

Les Catalans secondent les rebelles, & assiegent Ciudadella.

Dom François de Pinos qui amenoit aux séditieux le secours des Catalans sur les quatre galeres, n'eut pas plutôt le pied dans l'Isle, qu'il envoya sommer les habitants de Ciudadella de lui remettre la Ville, & de se ranger sous la domination de Catalogne, avec menaces, en cas de refus, de passer au fil de l'épée les femmes & les enfants sans aucune miséricorde. Les Minorquins ayant répondu qu'ils tenoient cette Ville pour le Roi, & la défenderoient jusqu'à la mort, les Catalans l'assiégerent, & dresserent une batterie avec laquelle ils la canonnerent vivement.

Ils surprennent la Ville de Mahon.

Durant le siege, Dom François de Pinos donna ordre aux galeres de passer à Port-Mahon, & à quelques troupes de marcher par terre à la Ville de Mahon, afin de s'en emparer. Pour s'assurer le succès de cette entreprise, il eut recours à un stratagême. Quinze Minorquins séditieux s'attroupérent & coururent vers Mahon, feignant de fuir les Catalans, & publiant que Ciudadella étoit déja rendue. On les crut trop légérement, & on les reçut; mais au même instant les galeres entrerent dans le Port, & les troupes Catalannes qui étoient maîtresses de la campagne de l'Isle, étant sorties de l'embuscade où elles s'étoient cachées, la Ville fut assaillie de toutes parts & surprise, quoiqu'il en coûtât du monde de part & d'autre. (*a*)

(*a*) ZURITA, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

Les galeres retournerent à Ciudadella, & les ennemis voyant les forces & la vigoureuſe réſiſtance de la Ville, où ils ne pouvoient pas ſeulement faire une brêche pour donner aſſaut, envoyerent demander du renfort à Pierre Farrier, qui croiſoit ſur les Côtes de Catalogne avec une flotte Barcelonnoiſe de vingt vaiſſeaux, pour la ſûreté des Places maritimes. En ayant reçu quelque Infanterie, qui leur vint par un vaiſſeau & deux frégates, ils preſſerent le ſiege, & battirent la Place avec plus d'acharnement.

ANNÉE DE J. C. 1463 & ſuiv.

Il leur arrive du renfort.

On fit cependant de la Ville quelques ſorties, dans leſquelles les aſſiégés donnerent des preuves de leur bravoure. Comme ils étoient ſerrés de très-près, & qu'ils avoient déja beaucoup de monde tué, bleſſé ou malade, ils jugerent à propos de demander un nouveau ſecours à Majorque; mais la difficulté étoit de pouvoir paſſer, parce que les Aſſiégeants gardoient ſi ſoigneuſement toutes les lignes de la circonvallation, que toutes les routes étoient fermées. On trouva par haſard dans la Ville un eſquife, avec deux rames ſeulement, ſans voiles, & mal calfaté. Quoique ce fût une foible reſſource, la néceſſité qui inſpire ordinairement de la témérité, détermina les Minorquins à en faire uſage. Ayant fait prendre l'eſquife par quelques matelots, ils firent de nuit une ſortie, & délogerent l'ennemi du poſte par où ils vouloient ouvrir un chemin pour la barque; & pendant qu'ils combattoient, les matelots porterent l'eſquife à la Calle de Degollador. De-là la petite barque prit la route de l'Iſle de Majorque, & ayant fait en une ſeule nuit, avec deux rames & ſans voiles, les trente milles de traverſée, elle aborda au Cap de la Piedra, d'où le Courier ſe rendit en poſte à la Ville Capitale.

Les Minorquins demandent du ſecours à Majorque.

Dans le même temps, on travailloit à Majorque à armer quelques vaiſſeaux & galeres pour ſecourir l'Iſle de Minorque; mais comme tous ces bâtiments n'étoient pas encore en état, & que le beſoin des aſſiégés étoit preſſant, on fit partir ſept cents hommes, commandés par Michel de Pachs, frere de Hugues, ſur un vaiſſeau de Louis Pardo, & ſur deux frégates, qui mirent à la voile ſans ſe défier des galeres ennemies, parce qu'on aſſura

Ils en obtiennent, & le ſiege de Ciudadella eſt levé.

Année de J. C. 1463.

que celles-ci étoient à Port-Mahon. Cependant les Catalans eurent avis que Majorque envoyoit une flotte au ſecours des Minorquins ; & ſaiſis de frayeur à cette nouvelle, ils leverent le ſiege avec précipitation, s'embarquerent à la hâte ſur leurs quatre galeres & ſur quelques frégates, tournerent vers Fornels, pour éviter la rencontre de la prétendue flotte, & paſſerent à Mahon, dont ils s'étoient emparés. Par-là le vaiſſeau & les deux frégates eurent le bonheur de ne point tomber entre leurs mains, & on introduiſit facilement le ſecours, avec lequel les Minorquins reſterent maîtres de la campagne.

Priſe d'une galere Catalanne.

Lorſque les Majorquins aborderent à la Cale de Ciudadella, & que les galeres Catalannes eurent doublé le Cap de l'Iſle, il s'éleva un gros temps qui empêcha celles-ci de pouvoir déparer l'autre Cap pour entrer dans le Port-Mahon. Une de ces galeres qui ne put tenir à la mer, ſe retira dans une Cale pour ſe mettre à l'abri, ſachant que les autres ne devoient pas s'éloigner de l'Iſle. Michel de Pachs en eut avis, & ayant pris avec lui un bon détachement, il alla par terre à cette Cale, & y arriva dans un temps que le vent contraire empêchoit la galere d'en ſortir. Les Majorquins ſe ſaiſirent de l'entrée de la Cale, & poſtés ſur une éminence, ils ſe rendirent maîtres de la galere à coups de pierres & d'arbalêtres, ſans qu'aucun de ceux qui y étoient, pût s'échapper. Le jour ſuivant, le vent ayant moli, ils la menerent à Ciudadella, pendant que les trois autres, qui étoient à Fornels, paſſerent à Port Mahon. (*a*)

Année de J. C. 1464 & ſuiv.

Les Catalans ſe fortifient à Mahon.

Les Catalans ſe fortifierent à Mahon, & eurent tout le temps de le faire. Il ne fut pas poſſible aux Majorquins de raſſembler leurs bâtiments avant le printemps de l'année 1464. Outre qu'ils en attendoient d'autres qui devoient les joindre, ils n'oſoient s'expoſer en trop petit nombre, parce qu'on eut avis qu'à Mahon on attendoit un ſecours, que les vingt vaiſſeaux de Catalogne devoient y conduire. Pierre Ferrier tranſporta en effet des troupes à cette Place ; mais il s'en retourna promptement, en vertu d'un ordre qu'il avoit de paſſer aux Alfachs pour la défenſe du Château d'Ampoſta. (*b*)

(*a*) Vincent Mut. || (*b*) Zurita & Vincent Mut.

Digitized by Google

Malgré les occupations que les troubles de Minorque donnoient aux Majorquins, ces Inſulaires qui ne ſe laſſoient point de ſignaler leur zele pour le ſervice du Roi, leverent deux cents cinquante hommes, & les envoyerent en Eſpagne avec les Capitaines Mathieu Net & Jean de Daméto. Ces troupes furent employées au ſiege de Lérida en 1464, & chargées de la garde du paſſage de la riviere de Ségre. Elles défendirent courageuſement ce poſte contre les aſſiégés, juſqu'à ce que ceux-ci, preſſés par la faim, ſe rendirent, le ſixieme jour de Juillet, après avoir payé le matin douze florins la meſure de quatre boiſſeaux de bled, laquelle ne valut plus que ſix ſols l'après-midi. Une autre Compagnie Majorquine, commandée par Jean Callar, paſſa dans l'Ampurdan, y gagna pour le Roi la Ville de Bisbal, où elle reſta en garniſon avec d'autres Compagnies; mais les Catalans ayant repris cette Place d'aſſaut, Jean Callar y perdit la vie. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1464.

Exploits des Majorquins en Eſpagne, au ſervice du Roi.

Comme ce n'avoit été qu'un vaiſſeau & deux frégates qui avoient apporté du ſecours à Ciudadella, les trois galeres Catalannes reſterent tranquilles à Mahon, ſans ajouter foi aux préparatifs que l'on faiſoit à Majorque. On forma cependant dans le Port de cette Ville une flotte de ſept vaiſſeaux & trois galeres, qui, bien garnie de troupes, de vivres & de munitions, paſſa à Mahon, ſous les ordres de François Burgues, Procureur du Roi. Dès qu'elle parut, Dom François Pinos ſortit du Port; mais elle lui enleva une galere commandée par d'Eſplugues, qui, ayant été ſur le champ condamné à mort, eut le cou coupé, au mois de Juillet de l'an 1464, ſuivant Vincent Mut; quoique Ferreras, qui a eu pour guide Zurita, raconte autrement cet événement, & le mette un an plutôt. (*b*)

On envoye de Majorque une eſcadre contre eux.

François Burgues aſſiégea par mer la Ville de Mahon, & Dom Nicolas Carroz y Arborea, & Hugues de Pachs en fit autant par terre; mais ils la trouverent tellement fortifiée, qu'ils ne purent la recouvrer que vers la fin de l'année 1465, même avec perte de beaucoup de monde. L'Iſle de Minorque ayant été ainſi pacifiée, on châtia les Catalans qui avoient fomenté la ſédition. Quoi-

ANNÉE DE J. C. 1465.

Siege & réduction de la Ville de Mahon par les Majorquins.

(*a*) Les mêmes.

(*b*) Les Auteurs cités.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1465.

qu'on arrêtât auſſi quelques Minorquins de la lie du Peuple, qui avoient eu part aux troubles, les Jurats de Majorque intercéderent pour eux, & députerent au Roi Bernard de Pachs & le Docteur Jean Duſay, en qualité de Syndics, pour demander leur grace. Le Roi la leur accorda, & l'étendit dans la ſuite ſur tous les Minorquins coupables, par un privilege en date du deuxieme d'Août de l'an 1472. Michel de Pachs reſta quelques jours à Minorque avec les troupes de garniſon, & Hugues ſon frere retourna avec ſa galere à Majorque, d'où il envoya celle-ci, & une autre qu'il fit encore conſtruire & armer à ſes dépens, ſur les Côtes de Barbarie, où elles ſoutinrent le renom de ſa Maiſon. (*a*)

Louis XI, Roi de France, favoriſe les Catalans.

Il y avoit alors quatre flottes dans ce petit parage de la Méditerranée. L'une Catalanne, formée de vingt vaiſſeaux & de quelques galeres; une autre Françoiſe, en faveur de la Catalogne. Quoique Louis XI, Roi de France, ſe fût d'abord ligué avec le Roi d'Arragon, & eût à cet effet reçu en engagement les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, il n'avoit pas tardé à l'abandonner. Ses troupes qui étoient en garniſon dans ces Comtés, s'en étant emparées de force, par mécontentement contre les habitants; il avoit mis en mer quelques vaiſſeaux, pour en garder les Côtes, & favoriſer le Duc René d'Anjou ſon oncle, qui, après avoir ſecondé les Catalans, vouloit s'ériger Souverain de cette Principauté. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1466 & ſuiv.

Les deux autres flottes étoient Majorquines, & l'une d'elles conſiſtoit, comme je l'ai déja dit, en ſept vaiſſeaux & trois galeres. Après qu'on eut repris Mahon, celle-ci paſſa aux Alfachs pour le recouvrement du Château d'Ampoſta, à la réduction duquel on s'attacha avec opiniâtreté, parce que c'étoit la clef pour aller à Tortoſe, & entrer en Catalogne. François Burgues, qui la commandoit, débarqua dans ce lieu à la tête de quelques-unes des troupes qu'il avoit à bord, & donna avec elles des preuves de valeur à la priſe de ce Château, qui fut emporté le vingt-unieme de Juillet de l'an 1466. On ignore de combien de bâtiments la quatrieme flotte étoit

Deux flottes Majorquines rendent de grands ſervices au Roi.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT. || (*b*) Les mêmes.

Digitized by Google

compoſée. Tout ce qu'en dit Zurita, c'eſt qu'elle étoit commandée par François Berenger de Blanes, Lieutenant-général; que François Burgues y avoit fait embarquer Grégoire Burgues ſon fils, avec un corps de troupes choiſies, & qu'elle rendit des ſervices importants dans cette guerre, battit & défit un flotte ennemie, & l'enferma dans le Port de Marſeille. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1466.

Dans la même année 1466, mourut Dom Pedre de Santangel, natif de Calatayud, Evêque de Majorque, qui mérita par ſes grandes aumônes, l'affection particuliere du Peuple. Il avoit remplacé dans l'Epiſcopat Dom Marin de Santacilia, qui avoit terminé ſa carriere, le ſeptieme d'Avril de l'an 1464, après s'être rendu recommandable par ſes vertus, leſquelles ne céderent en rien à ſon illuſtre naiſſance. Dom Pedre de Santangel eut pour ſucceſſeur Dom François Ferriers, natif d'Arragon, qui avoit été Doyen de Todele, Secretaire du Pape Calixte III, & employé dans quelques négociations par Dom Jean II, Roi d'Arragon, & qui, de l'Archevêché de Cagliari qu'il occupoit alors, fut transféré au Siege épiſcopal de Majorque le quatorzieme de Février de l'année 1466. (*b*)

Evêques de Majorque.

ANNÉE DE J. C. 1470.

Quoiqu'il y ait tout lieu de préſumer que les Majorquins continuerent de ſervir le Roi dans la guerre de Catalogne, qui dura encore pluſieurs années, à la faveur des ſecours que les Catalans tirerent de France, on n'en trouve aucune mention dans les Hiſtoriens. Il eſt ſeulement dit par Vincent Mut, qu'on envoya de Majorque une compagnie de cent hommes entretenus aux fraix du Royaume, ſuivant une impoſition générale qui ſe fit en 1470, pour le recouvrement de Cadaquez, dont le Roi de France s'étoit emparé. Après la réduction de Barcelonne, qui arriva deux ans après, les Majorquins jurerent de concert avec les Arragonnois & les Valenciens, l'exécution de la capitulation que le Roi accorda aux Barcelonnois. (*c*)

Barcelonne ſe ſoumet au Roi, & les Majorquins jurent la capitulation.

ANNÉE DE J. C. 1475 & ſuiv.

Quelque ſoin qu'on apportât à Majorque pour préſerver cette Iſle de la peſte, on y éprouva en 1475, cet

Magiſtrats de la ſanté à Majorque ſous le nom de *Moreros*.

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT.
(*b*) VINCENT MUT.
(*c*) L'Auteur cité.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1475 & suiv.

horrible fléau. On ignore comment elle s'y introduisit, parce qu'on y avoit déja établi les trois *Morbéros* ou Magistrats de la santé, qui doivent être l'un Gentilhomme, l'autre Bourgeois, & le troisieme Marchand, & qui sont chargés de veiller à ce que la peste & les autres maladies contagieuses ne se communiquent point dans l'Isle. Daméto met en cette année l'origine de ces Magistrats, sans doute d'après les Manuscrits du Docteur Jean Binimelis, qui marque la même chose dans ses savantes recherches sur ce Royaume; mais Vincent Mut soutient qu'il se trompe, parce qu'on voit par les Livres extraordinaires de plusieurs années précédentes, qu'ils existoient déja, & qu'en 1471, Mathias Reya, Pierre, Espagnol, & Jean Odon Armadans étoient *Morberos*, & le Docteur Lucien Colomines, Médecin de la Morberie. Tout ce qu'on fit en cette année 1475, que Dom Berenger de Blanes étoit Gouverneur de Majorque, ce fut de nommer sept personnes, qui dresserent de concert trente-quatre réglements pour prévenir la contagion, & quelques autres pour les visites des ventes à l'encan. Il fut alors ordonné entre autres choses, que les *Morberos* auroient droit de procéder contre les Bayles des lieux, quand ces Officiers ne les avertiroient pas des maladies qui y régneroient. Les Magistrats de la santé ont juriſdiction criminelle avec plusieurs privileges, & les Vice-Rois ont grand soin, par ordre de Sa Majesté, de les maintenir dans le libre exercice de leurs fonctions, parce qu'on ne doit rien négliger pour conserver la santé. On ne peut vendre ni linge ni habits dans les encants publics, qu'avec leur permission, & après que le Médecin de la Morberie a examiné, si ceux à qui ces effets appartenoit, ne sont point morts de quelque maladie contagieuse. Lorsqu'il arrive des vaisseaux étrangers, on ne peut les décharger, ni l'équipage descendre à terre, sans leur permission expresse, & sans apporter un certificat de santé. S'ils viennent d'endroits suspects de peste, ou d'autres maux qui se communiquent aisément, on leur fait faire la quarantaine dans un Lazaret, & après ce temps-là ou un plus long, suivant le cas, les *Morberos* en font brûler la cargaison, quand il reste de forts soupçons de la contagion. Le

Roy aume

Digitized by Google

Royaume paye un Médecin & un Chirurgien, pour aſſiſter les Magiſtrats de la ſanté dans leurs viſites, & dans les informations qu'exigent leurs charges. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1479.

Dom Jean II, Roi d'Arragon, à qui les Majorquins ſont redevables de pluſieurs privileges dont parle Vincent Mut, étant mort à Barcelonne le dix-neuvieme de Janvier de l'an 1479, après avoir eu avec la France, au ſujet du Rouſſillon, une guerre ſanglante, dans laquelle il donna, quoique très-âgé, des preuves ſingulieres de valeur, il eut pour ſucceſſeur Dom Ferdinand ſon fils, qui régnoit déja en Caſtille, par ſon mariage avec Donna Iſabelle, Reine propriétaire de ce Royaume. Ainſi la Monarchie Arragonnoiſe dont le Royaume de Majorque faiſoit partie, ſe trouva réunie en cette année à la Caſtillanne, & Dom Ferdinand fut le IIe. du nom, Roi d'Arragon, & le Ve. de Caſtille. (*b*)

Mort de Dom Jean II, Roi d'Arragon, & réunion de ſes Etats à la Caſtille ſur la tête de Dom Ferdinand ſon fils.

ANNÉE DE J. C. 1483.

Cinq ans après que Dom Ferdinand eut hérité des Etats du Roi Dom Jean ſon pere, il érigea à Majorque pour la jeuneſſe une Univerſité, à laquelle il accorda en 1483, les mêmes privileges, franchiſes, exemptions & prérogatives, dont jouit celle de Lérida. On y enſeigne les premiers principes de la Langue Latine, la Grammaire, les Humanités, la Rhétorique, la Philoſophie, l'Art de Raymond Lulle, la Théologie, l'Ecriture & la Chirurgie. Il n'y avoit eu auparavant que des Chaires pour les Langues Arabe & Hébraïque dans le Couvent des Dominicains de Majorque, dans un Séminaire ſous l'invocation de Notre-Dame de Monte-Sion, & dans un autre que Raymond Lulle avoit établi à Miramar, & auquel Dom Jayme II, Roi de Majorque avoit aſſigné cinq cents florins de rente pour l'entretien de treize Religieux Franciſcains qui y vivoient. Ce dernier Séminaire avoit même peu ſubſiſté, quoique ſa fondation eût été autoriſée & confirmée le ſeizieme jour de Septembre de l'an 1376, par le Pape Jean XXI. Les Franciſcains n'avoient pas tardé à l'abandonner, & les Dominicains, qui s'y étoient établis après eux, à la charge d'y enſeigner l'Arabe &

Fondation d'une Univerſité à Majorque pour la jeuneſſe.

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) ZURITA, VINCENT MUT & d'autres.

l'Hébreux, en avoient fait autant; en ſorte qu'on n'y apprenoit plus ces Langues, & que cette maiſon étoit devenue la retraite de quelques Hermites. A l'égard de l'autre Séminaire, où l'on enſeignoit différentes Langues, & l'Art de Raymond Lulle, il fut ſupprimé en 1483, & les Jurats donnerent aux Peres de la Compagnie de Jeſus le terrein où il étoit ſitué, pour la fondation de leur College. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1485.

Les Majorquins ont part à la guerre & à la conquête de Grenade.

Comme une des principales ambitions du Roi Dom Ferdinand & de la Reine Donna Iſabelle ſa femme étoit de détruire en Eſpagne la domination Mahométane, par la conquête du Royaume de Grenade, ils ne ſe virent pas plutôt délivrés de certains embarras qu'ils eurent au commencement de leur regne, qu'ils ſe livrerent tout entiers à cette glorieuſe entrepriſe, qui fut heureuſement terminée l'an 1492. Pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes Majorquins, entre autres un Chevalier de Saint-Jacques, appellé Gabriel-Jean Compayn, voulurent avoir part à la gloire qu'on devoit y recueillir, & le Royaume de Majorque fournit cinq cents hommes au Roi Dom Ferdinand, qui raſſembla pour cette guerre une armée de vingt mille Fantaſſins & de neuf mille Chevaux. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1488.

Evêques de Majorque.

Dom Diegue de Vallanéda, natif de la Ville de Toro, Evêque de Majorque, mourut à Valladolid en 1488. Il avoit ſuccédé dans le Siege Epiſcopal de Majorque à Dom François Ferriers, dont j'ai déja fait mention, & il y avoit été élevé le vingt-neuvieme de Mai de l'an 1477, quoiqu'il fût encore très-jeune; ce qui ſuffit ſeul pour publier ſa vertu & ſon ſavoir. Après lui les Majorquins eurent pour Prélat Dom Rodrigue de Borja ou Borgia, que le Pape Calixte III, ſon oncle maternel, avoit créé Cardinal en 1455. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1492 & ſuiv.

Suite des Evêques de Majorque.

Borgia ne fut que quatre ans Evêque de Majorque. La Chaire de Saint-Pierre étant venue à vaquer par la mort du Pape Innocent VIII, on l'élut le onzieme jour d'Août de l'an 1492, pour la remplir, & il prit le nom d'Alexandre VI. Pourvu de cette nouvelle dignité, il

(*a*) VINCENT MUT.

(*b*) ZURITA dans l'Hiſtoire du Roi Dom Ferdinand le *Catholique*, VINCENT MUT, & d'autres.

(*c*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

donna l'Evêché qu'il quittoit au Cardinal de Sainte-Stéphanie; mais celui-ci n'ayant vécu que peu de jours, Dom Raymond de Moncada, alors Evêque de Vich, fut transféré, le trentieme d'Octobre de la même année, au Siege Epiſcopal de Majorque. Ce Prélat étant encore paſſé, quatre ans après, à l'Archevêché de Tarragonne, Dom Antoine de Roxas, Chancelier du Roi Dom Ferdinand, & de la Reine Donna Iſabelle, fut fait Evêque de Majorque, & confirmé par le Pape Alexandre VI, en 1496. (a)

ANNÉE DE J. C. 1492 & ſuiv.

Dans la même année 1492, que le Royaume & la Ville de Grenade furent remis au Roi Dom Ferdinand & à la Reine Donna Iſabelle, qui, par leur zele pour la deſtruction du Mahométiſme, mériterent le ſurnom de *Catholiques*, qu'ils ont tranſmis à leurs Succeſſeurs, pluſieurs Corſaires, principalement de Genes & de Nice, faiſoient beaucoup de tort au commerce; mais les Majorquins dont Pierre de San-Juan, homme d'un mérite diſtingué & grand guerrier, étoit alors Vice Roi, armerent contre eux quelques vaiſſeaux, qui en enleverent deux, & aſſurerent la navigation. (b)

Ils donnent la chaſſe à des Corſaires.

Juſques-là le Royaume de Majorque avoit conſervé quelque puiſſance ſur mer, malgré toutes les dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour le ſervice des Rois ſes Souverains. Ce qui lui conſervoit ce reſte d'opulence, c'eſt qu'il étoit l'échelle générale où abordoient les marchandiſes d'Orient, ſur-tout l'épicerie & les drogues, qui, étant apportés à Suez par la Mer Rouge, de-là au Caire par des chameaux, & enſuite aux Villes de Damiete, d'Alexandrete & d'Alexandrie, par le Nil, venoient enfin à Majorque, où elles étoient vendues pour être diſtribuées dans les différentes Provinces de l'Europe. Il n'y avoit d'ailleurs à Majorque perſonne de qualité un peu opulente, qui n'eût des galeres, que les Rois empruntoient ſouvent; & ceux qui avoient des bâtiments à eux jouiſſoient de pluſieurs privileges, entre autres d'être les ſeuls qui puſſent avoir des tourelles, avec des créneaux à leurs maiſons de campagne. De-là venoit que les Majorquins

La découverte du nouveau Monde eſt préjudiciable à leur commerce.

(a) VINCENT MUT, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

(b) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1492.

avoient toujours entretenu un grand commerce avec les étrangers, qui étoient même ſi jaloux de les attirer chez eux, que les habitants de Nice les avoient exempté des impoſitions & des droits que les autres nations payoient dans leur port. Ils en tiroient tant d'avantage, que la plupart des Citoyens militaires refuſoient d'être ennoblis, afin de pouvoir être admis au Conſulat, qui eſt la Juriſdiction des Marchands, & qu'il y eut même des Gentilshommes, qui, dans cette vue, demanderent au Roi la permiſſion de renoncer à leur Nobleſſe, pour prendre le ſimple titre de Citoyens; ce qui leur fut accordé, tant on faiſoit de cas de ceux-ci; mais avec le temps on changea de maniere de penſer. La découverte du nouveau monde, que Chriſtophe Colomb commença en cette année 1492, & qui a été pouſſée ſi loin, peut en être regardée comme la principale cauſe. Privés des grandes reſſources que le commerce leur procuroit auparavant, les Majorquins s'adonnerent preſque tout entiers à l'Agriculture; en ſorte que, quittant le gouvernail pour prendre la charrue & la houe, ils ſe renfermerent dans leur Iſle, & ne ſongerent plus qu'à faire valoir leurs terres & leurs biens de campagne. (*a*)

Année de J. C. 1503 & ſuiv.

Le Roi Dom Ferdinand ayant entrepris la conquête du Royaume de Naples, on leva des troupes à Majorque en 1503, pour cette guerre; & comme on avoit eus dans l'Iſle une grande ſtérilité les années précédentes, & qu'il y avoit fort à craindre le manque de vivres, on n'eut pas de peine à former de nombreuſes compagnies, qui partirent avec plaiſir pour fuir la miſere. Cette diminution, quoique conſidérable, d'habitants, ne garantit cependant pas l'Iſle du fléau dont elle étoit menacée.

Cruelle famine à Majorque.

Majorque éprouva une extrême famine, de maniere que chaque perſonne n'eut durant pluſieurs jours que ſix onces de pain. La néceſſité fut même portée juſqu'au point, qu'il n'y avoit plus de pain dans toute l'Iſle que pour un jour. C'étoient le Vice-Roi & les Jurats qui le diſtribuoient eux-mêmes, pour prévenir de plus grands inconvénients; mais le Dimanche des Rameaux, lorſqu'on touchoit au

(*a*) Vincent Mut, & les Hiſtoires d'Eſpagne, & de la découverte des Indes.

Digitized by Google

moment d'en manquer tout-à-fait, on eut la conſolation de découvrir à l'Orient ſix vaiſſeaux qui venoient de Sicile, & qui arriverent chargés de bled. Pendant cette calamité, on fut encore obligé de pourvoir à la défenſe de l'Iſle, parce qu'on eut avis que la flotte de Louis XII, Roi de France, qui s'étoit brouillé avec le Roi Dom Ferdinand à l'occaſion du partage du Royaume de Naples, vouloit profiter de cette occaſion pour venir s'emparer de Majorque. On ignore ſi cette flotte parut, & il y a apparence, à en juger par le ſilence des Hiſtoriens, que ce ne fut qu'une fauſſe allarme. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1504.

Après la mort de la Reine Donna Iſabelle, qui termina ſa vie à Médina del Campo, le vingt-ſixieme de Novembre de l'an 1504, & qui laiſſa par ſon teſtament l'adminiſtration de ſes Royaumes au Roi Catholique Dom Ferdinand ſon mari, juſqu'à ce que le Prince Dom Carlos ſon petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans, on proclama Reine de Caſtille la Princeſſe Donna Jeanne, qui étoit mariée en Flandres avec Philippe dit *le Beau*, fils de l'Empereur Maximilien, & pour ſon héritier & ſucceſſeur le Prince Dom Carlos ſon fils, Duc de Luxembourg. (*b*)

Mort de Donna Iſabelle Reine de Caſtille. Donna Jeanne ſa fille proclamée.

En vertu de la diſpoſition teſtamentaire de la feue Reine Donna Iſabelle, le Roi Dom Ferdinand garda en Caſtille les rênes du Gouvernement; mais ayant eu de grands ſujets de mécontentement de la part de Philippe d'Autriche ſon gendre, il réſolut, en 1505, de ſe remarier, pour le mortifier, avec Germaine de Foix, niece de Louis XII, Roi de France, qu'il épouſa à Duennas, le vingt-ſixieme jour de Mars de l'année ſuivante. Comme la méſintelligence entre lui & ſon gendre augmentoit de jour en jour, au-lieu de diminuer, il lui céda le Gouvernement de la Caſtille, ſe retira dans ſes Etats héréditaires, & ſe diſpoſa à paſſer à Naples, où ſa préſence étoit néceſſaire. (*c*)

ANNÉE DE J. C. 1505.

Mariage du Roi Dom Ferdinand avec Germaine de Foix, & ſa retraite en Arragon.

Pour faire ce voyage, il manda vingt Seigneurs Ma-

Vingt Seigneurs Majorquins l'accompagnent à Naples.

(*a*) VINCENT MUT, les Hiſtoires de Naples, & d'autres.

(*b*) ZURITA, l'Hiſtoire d'Eſpagne, & d'autres.

(*c*) ZURITA, les Hiſtoires de France & d'Eſpagne, le Recueil des Traités, l'Hiſtoire de Naples & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1507 & suiv.

jorquins, des plus riches & des plus qualifiés, qui partirent de Majorque, le vingt-huitieme d'Août de l'an 1506, très-flattés de l'honneur qu'il leur faisoit. Il leur donna, à leur arrivée à Barcelonne, plusieurs autres témoignages particuliers de son estime, persuadé du fond qu'il pouvoit faire sur leur fidélité; & s'étant embarqué avec eux, & avec plusieurs autres Seigneurs Castillans & Arragonnois, il mit à la voile pour Naples le quatrieme jour de Septembre. (a)

Grande stérilité dans l'Isle de Majorque.

L'année suivante 1507, fut une des plus stériles qu'on ait vues à Majorque, parce qu'il ne plut dans aucune partie de l'Isle. On ne recueillit que vingt-cinq mille quartieres de bled, & on jugea dans le Conseil général, qu'il falloit encore s'en pourvoir de plus de deux cents trente mille autres. On députa à cette occasion vers le Roi, un Citoyen appellé Charles Bezpuig, en qualité de Syndic, & on envoya d'autres personnes en Sicile, en Sardaigne, à Naples & en France, pour en avoir. En attendant, on continua d'éprouver les maux qu'une extrême sécheresse entraîne avec elle. Les bestiaux mouroient de faim & de soif; les puits & les fontaines de l'Isle se tarirent, & plusieurs laboureurs abandonnerent leurs terres & leurs biens; parce que les troncs & les branches des arbres ne paroissoient plus qu'une matiere desséchée par le feu. On fit, comme c'est l'usage en pareil cas, des prieres publiques, & des processions depuis la Ville de Majorque jusqu'à Notre-Dame de Randa, & l'Isle fut enfin secourue par des vaisseaux qui arriverent chargés de bled, le même jour que le pain devoit manquer. Pour les recevoir ou les convoyer, la Ville avoit eu soin d'armer deux bâtiments, parce que ces mers étoient infestées par les Maures, & par le Colonel Diegue Garcie de Paredes, qui, ne pouvant goûter les douceurs de la paix qu'on avoit faite en Italie, donnoit la chasse en Corsaire avec quelques caravelles, aux Infideles & aux Chrétiens indistinctement. (b)

Evêques de Majorque.

Dom Antoine Roxas, Evêque de Majorque, fut fait en cette année Archevêque de Grenade, après avoir réformé

(a) ZURITA, VINCENT MUT, & d'autres.

(b) VINCENT MUT.

Digitized by Google

à Majorque quelques Couvents de Religieuſes. Le vingt-unieme jour de Décembre, on lui donna pour ſucceſſeur dans le Siege Epiſcopal, qu'il laiſſoit vacant, Dom Diegue de Ribéra, Doyen de Léon, qui ſe ſignala par ſa charité pour les pauvres; mais ce Prélat ayant été transféré à l'Archevêché de Saint-Jacques, on élut en ſa place dans l'année 1510, Dom Rodrigue Sanz de Mercado, natif de Calahorra, homme très-ſavant, & très-eſtimé du Roi Dom Ferdinand. On ignore ſi celui-ci ſe rendit jamais à ſon Egliſe; on ſait ſeulement que dans la même année de ſa promotion, on nomma Econome Dom Auguſtin de Grimaldi, qui fut dans la ſuite Archevêque d'Arboréa. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1507.

Le Roi Dom Ferdinand étant de retour en Eſpagne, & ayant repris en mains le Gouvernement de la Caſtille, parce que, peu de temps après ſon départ pour l'Italie, le Roi Philippe ſon gendre étoit mort, le Cardinal Ciſnéros l'engagea à porter la guerre en Afrique. On forma à cet effet en 1509, une groſſe flotte, à laquelle les Majorquins contribuerent, & les Chrétiens s'emparerent d'Oran. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1509.

Priſe d'Oran en Afrique par les Eſpagnols.

Le neuvieme jour de Février de la même année, deux galliotes de Maures arriverent à l'Iſle de Cabréra, & enleverent deux barques de Pêcheurs, ſur leſquelles étoient vingt-deux Chrétiens; mais elles y furent arrêtées onze jours par les vents contraires, & par le danger qu'il y avoit de naviguer dans le Canal qui eſt entre cette Iſle & celle de Majorque. On en eut bientôt avis dans cette derniere, & ſur le champ les Jurats de la Ville capitale armerent ſix brigantins, y firent embarquer ſix cents hommes aux ordres du Capitaine Jacques Burgues. Cette petite eſcadre partit le treizieme jour du même mois de Février; & arrivée heureuſement, malgré le gros temps, elle trouva à l'ancre les deux galliotes Mauresque, & les prit ſans beaucoup de réſiſtance. Les vingt-deux Majorquins recouvrerent par-là leur liberté, & quatre-vingt Maures furent faits captifs, & conduits à Majorque, quand le temps le permit. (*c*)

Priſe de deux galliotes Mauresques à l'Iſle de Cabrera.

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) ZURITA, VINCENT MUT, & l'Hiſtoire d'Eſpagne.
(*c*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1510.

L'année ſuivante 1510, le Royaume de Majorque fournit encore huit vaiſſeaux, tous montés par des gens de mer & de guerre de la même Iſle, pour une autre flotte deſtinée à pourſuivre les conquêtes en Afrique, laquelle s'étant réunie à Iviça, en partit le premier jour de Janvier. On prit Bugie, & les Majorquins s'y ſignalerent, excités par l'intérêt qu'ils avoient à la conquête de Barbarie, parce qu'il venoit ſouvent de-là des Corſaires leur donner des allarmes. Abdurramel, qui avoit uſurpé le Royaume de Bugie ſur Abdalla ſon neveu, ſe porta à huit lieues de cette Place, ſur le bord de la riviere, avec un bon corps d'armée, pour y tenir les Chrétiens enfermés, & les empêcher de courir le pays; mais ceux-ci ayant été renforcés par de nouvelles troupes que quelques vaiſſeaux de Majorque, de Minorque & de Sardaigne, leur menerent, ils ſortirent de la Ville, donnerent bataille à l'ennemi, & gagnerent une glorieuſe victoire. Zurita ne dit point quel fut le ſecours que Majorque envoya à Bugie, & on apprend ſeulement, par les déciſions du Conſeil général de l'année 1510, qu'on y leva mille hommes pour cette guerre aux fraix du Royaume (*a*)

Ceux-ci s'emparent de Bugie, & les Majorquins contribuent fort à cette conquête.

ANNÉE DE J. C. 1512 & ſuiv.

Il paroît qu'en 1512, il n'y avoit à Majorque que peu de vaiſſeaux, ou qu'ils étoient preſque tous dehors; ce qui fit que les bâtiments Moreſques eurent l'audace de venir juſqu'à la vue de la Ville. Trois Corſaires ſe préſenterent devant la Baye, hors de la portée du canon, & enleverent ſous les yeux des habitants quelques barques & d'autres bâtiments marchands. Pour éloigner ces Barbares, on fut obligé de fortifier les petites Iſles, parce qu'on n'avoit point encore bâti le Château de Saint-Charles, & que la batterie qu'on entretenoit dans le port de Portopi, ſur un cube dont il ne reſte aujourd'hui que des veſtiges, ne pouvoit défendre que l'ancrage du mole & le port de Portopi, ſans atteindre à l'endroit juſqu'où les vaiſſeaux des Maures approchoient. (*b*)

Quelques bâtiments marchands de Majorque enlevés par les Maures.

L'Iſle de Majorque eſt menacée par une flotte Turque.

Quarante galeres que les Turcs avoient miſes en mer, en faveur des Tuniciens, parurent auſſi ſur les Côtes de Majorque, & firent mine d'y vouloir débarquer; mais comme

(*a*) ZURITA, VINCENT MUT. || (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

Année de J. C. 1513.

me on avoit été prévenu de leur navigation par une lettre que le Roi Dom Ferdinand avoit fait écrire aux Majorquins, le ſeptieme jour de Février de cette année, parce qu'on craignoit que le Turc ne cherchât à envahir cette Iſle, à la faveur des guerres dont l'Italie étoit agitée, on avoit mis les fortifications & l'artillerie en ſi bon état, & on fit ſi bonne contenance, que les Muſulmans n'oſerent rien tenter. (*a*)

On conſtruit à Majorque deux galeres Pour la ſûreté des barques.

On fut encore inquiété à Majorque en 1513, par des vaiſſeaux Corſaires, & il paroît qu'en cette année l'Univerſité n'avoit plus de galeres pour ſon compte. De-là vint que les Marins, voyant les incurſions que les Maures faiſoient journellement, en fabriquerent une à leurs propres dépens, pour défendre leurs barques; & à leur exemple, l'Univerſité en fit conſtruire une autre au même effet, afin qu'on ne pût pas lui reprocher de ne les point favoriſer. (*b*)

Année de J. C. 1514.

Séjour d'une flotte du Roi à Iviça, aux frais des Majorquins.

Au mois de Janvier de l'an 1514, Dom Hugues de Moncada paſſa à l'Iſle d'Iviça avec une flotte du Roi, dont je n'ai pu découvrir la deſtination. Il y reſta près de deux mois, à attendre les bâtiments de proviſions, qui devoient le joindre de Malaga & de Sicile; & le Royaume de Majorque lui fournit des vivres pendant tout ce temps-là pour tout ſon monde. (*c*)

Année de J. C. 1515 & ſuiv.

Ceux-ci ſecourent Bugie, aſſiégée par Barberouſſe.

Bugie, dont on avoit fait la conquête, ayant été aſſiégée en l'année 1515, par Homich, Corſaire Turc, appellé communément Barberouſſe, le Roi Dom Ferdinand, qui connoiſſoit le zele & l'activité des Majorquins quand il s'agiſſoit de ſon ſervice, leur manda de ſecourir cette Place. Lorſque cet ordre arriva, le Vice-Roi Dom Michel d'Urréa ou de Gurrea, comme quelques-uns écrivent, & l'Univerſité de Majorque, qui avoient eu avis de l'entrepriſe de Barberouſſe, avoient déja ramaſſé de l'argent, & travaillé à ſe mettre en état de faire paſſer des troupes & des vaiſſeaux à Bugie. Ainſi le ſecours fut bientôt en état, & le Vice-Roi s'étant embarqué avec trois mille Majorquins ſur quelques vaiſſeaux & d'autres bâtiments

(*a*) Zurita & Vincent Mut.
(*b*) Vincent Mut.
(*c*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1515 & suiv.

plus petits, mit à la voile le jour de la Notre-Dame d'Août de l'an 1515. Quelque diligence que le Vice-Roi voulut faire, les calmes retarderent sa navigation, parce qu'il n'avoit point de galeres, en sorte qu'il fut huit jours à arriver sur les Côtes de Bugie, à la hauteur de Tédéliz, qui est entre Bugie & Alger. A la faveur d'un vent qui s'éleva, le lendemain matin, il gagna avec sa flotte, un peu avant midi, le port de Bugie, à l'entrée duquel il mouilla, hors de la portée du canon, à cause du feu continuel que les Turcs faisoient du petit Château, dont ils étoient maîtres. La nuit suivante, Dom Michel de Gurrea envoya aux Assiégés un soldat pour prendre langue sur la maniere d'introduire le secours dans la Place; & ceux-ci ayant fait une sortie, les Majorquins entrerent avec tous les vivres, quoiqu'il en coûtât un peu de monde de part & d'autre.

Le siege est levé.

Barberousse resta tranquille quelques jours, jusqu'à ce que son armée ayant été renforcée d'un grand nombre de Maures qui se joignoient à lui continuellement, il serra de plus près la principale forteresse, & dressa cinq batteries, dont une ouvrit à la muraille, du côté de l'Orient, une breche de près de cent pas, par où l'on pouvoit entrer de plein pied. Les choses en cet état, les Turcs arborerent, le vingt-sixieme de Novembre au matin, plusieurs drapeaux sur les batteries, & donnerent à l'instant assaut par cinq endroits, au son des trompettes & des tambours; mais les Chrétiens, animés par l'exemple & les exhortations du Vice-Roi Dom Michel de Gurrea, & du Gouverneur Dom Raymond Carroz, les reçurent par-tout avec la derniere résolution. On combattit jusqu'à neuf heures avec beaucoup d'opiniâtreté de part & d'autre, & l'ennemi ayant été à la fin repoussé, un Capitaine Biscayen sortit à la tête de quelques soldats, & gagna les drapeaux que les Turcs avoient arborés. Dans le même temps, les Majorquins firent une autre sortie, & enclouerent le canon de Barberousse, qui fut obligé de lever le siege. (*a*)

Les Esclaves Maures sont redoutables à Majorque.

Comme ce fut aux Majorquins que l'on dut en bonne

(*a*) ZURITA & VINCENT MUT.

Digitized by Google

partie la conſervation de Bugie, on ſe perſuada à Majorque, qu'il chercheroit à s'en venger ſur l'Iſle. Dans cette appréhenſion, on pourvut de vivres, de munitions & d'artillerie le Château de Bolver, & le Roi en nomma Gouverneur Nicolas Quint, Officier très-brave & expérimenté; mais Barberouſſe ne parut pas. On avoit d'autant plus de raiſon de fortifier ainſi ce Château, qu'on pouvoit de-là, au moyen de l'élevation des canons, défendre l'entrée aux vaiſſeaux Corſaires des Maures, qui approchoient de la Ville : motif pour lequel Dom Carlos Coloma bâtit auſſi dans la ſuite ſur la pointe de Portopi, un fort qu'on appelle le Château de Saint-Charles. Zurita dit qu'on ſe propoſoit encore de contenir par-là les Eſclaves Maures, qui prenoient les armes journellement. Ceux-ci en effet étoient alors en très-grand nombre à Majorque, tant pour les galeres, que pour la culture des terres. Les perſonnes aiſées n'avoient point d'autres domeſtiques que des Eſclaves. On n'avoit preſque point d'autres voituriers, Pionniers, Bergers, Charretiers & porteurs de vivres; en ſorte qu'ils étoient redoutables & par leur multitude & par leurs fonctions, quelque ſoin que les *Maitres de Gayeta* apportaſſent pour les tenir dans une juſte dépendance, les châtiant rigoureuſement, ſuivant le droit qu'en ont ces Officiers, à la moindre faute qu'ils commettoient. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1515.

Le vingt-troiſieme de Janvier de l'année ſuivante 1516, mourut à Madrigaléjo, le Roi Catholique Dom Ferdinand II d'Arragon, & V^e. de Caſtille, qui accorda aux Majorquins, pendant ſon regne, pluſieurs privileges, dont quelques-uns ſont rapportés par Vincent Mut. Comme il ne laiſſa point d'enfants de ſon ſecond mariage avec Donna Germaine de Foix, Dom Carlos ſon petit-fils fut proclamé Roi de Caſtille & d'Arragon, du vivant de la Reine Donna Jeanne ſa mere, qui étoit incapable de régner par le dérangement de ſon eſprit. Le quinzieme jour d'Octobre de la même année, le nouveau Roi écrivit aux Jurats de Majorque, afin de leur demander une galere, que l'on avoit fait depuis peu, pour qu'elle ſervit de Capi-

ANNÉE DE J. C. 1516 & ſuiv.

Mort du Roi Catholique Dom Ferdinand II. d'Arragon, & V de Caſtille. Dom Carlos I, ſon petit-fils, lui ſuccéda; & devenu Empereur, il eſt appellé Charles-Quint.

(*a*) Les mêmes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1520 & suiv.

taine à l'Eſcadre d'Eſpagne. Trois ans après, il fut élu à l'Empire en ſorte qu'il devint le plus puiſſant Monarque que l'Eſpagne eût eu juſqu'alors. L'année ſuivante, qui fut celle de 1520, il alla à Aix-la-Chapelle ſe faire couronner Empereur; & comme ce fut le cinquieme Empereur du nom de Charles, on ne l'appella plus, après ſon élection, que Charles-Quint. (*a*)

Origine de la guerre des Communautés ou de la Germanie dans le Royaume de Majorque.

Avant le départ de Charles-Quint pour l'Allemagne & pour ſon Couronnement, il s'étoit élevé dans ſes Etats d'Eſpagne de grands troubles, qui prirent naiſſance à Valence, & durerent quelques années. Le Royaume de Majorque ne tarda pas auſſi d'en être agité. A l'exemple & à la ſollicitation de la populace Valencienne, qui, mécontente de la Nobleſſe, & réſolue de l'écraſer, s'étoit liguée ſous le nom de *Germanie*, & avoit pris les armes, formé des Compagnies, reconnu pour Chef un nommé Guillaume Sorolla, & élu treize Syndics, les Artiſans de la Ville de Majorque, dont la haine invétérée contre les Gentilshommes étoit à ſon dernier période, ne purent plus ſe contenir. Prenant prétexte, comme les Forains avoient fait par le paſſé, que les Gentilshommes les tenoient dans une dure oppreſſion, à force de les ſurcharger d'impôts, pour ſe ſoulager eux-mêmes, & avoient ruiné le Royaume par leurs exactions, ils formerent le projet de s'unir entre eux, pour remédier à ces prétendus maux; & ſachant la conduite des ſéditieux à Valence, ils crurent devoir la prendre pour modele, puiſqu'ils avoient les uns & les autres les mêmes motifs. Jean Creſpin, Tondeur de draps, ſe rendit d'abord leur Chef, & ayant engagé quelques Ouvriers & Artiſans, & d'autres gens de la lie du Peuple, de s'aſſembler dans une maiſon de l'Egliſe de Saint-Nicolas, il leur parla en ces termes:

„ Juſqu'à quand, Meſſieurs, hommes honorables & „ ſages, continuerons-nous de vivre dans l'oppreſſion? „ Juſqu'à quand ſouffrirons-nous tous les outrages de ces „ Gentilshommes & gens d'honneur? Non contents de „ nous avoir dépouillé de nos biens par leurs vexations,

(*a*) L'Hiſtoire d'Eſpagne & d'Allemagne, ANTOINE DE VERA, & d'autres.

„ & de s'être enrichis à nos dépens, ils nous traitent avec
„ la derniere dureté, uniquement parce que nous nous
„ oppoſons à leurs violences, que nous nous recrions
„ contre leurs excès, & que nous nous plaignons de leur
„ tyrannie. Doivent-ils donc nous traiter ainſi, nous qui
„ ſommes des hommes honorables ? Notre pauvreté
„ doit-elle les autoriſer à nous opprimer avec tant de bar-
„ barie ? Malheureuſe deſtruction de notre liberté com-
„ mune & de nos franchiſes ! Dur joug, & ſervitude
„ amere ! Avec quel orgueil nous mépriſent-ils ? Ne
„ ſommes-nous pas en aſſez grand nombre, pour réſiſter
„ à cette poignée d'audacieux ? Pourquoi la multitude,
„ le poids, & la juſtice de nos plaintes, ne nous ren-
„ dront-elles pas encore plus redoutables ? Plus nous
„ montrons de patience, plus ils veulent nous dominer.
„ Notre tolérance paroît être une obligation, & notre
„ lâcheté, un conſentement. Ayons honte d'être eſcla-
„ ves, & faiſons connoître que nous ſommes libres. Ré-
„ primons l'audace de ces Gentilshommes, & défendons
„ nos droits, en expoſant notre vie pour notre liberté."

ANNÉE DE J. C. 1520.

Tous les aſſiſtants, dont l'eſprit étoit déja prévenu & diſpoſé à la revolte, applaudirent à ce diſcours. Ils embraſſerent Jean Creſpin, ils l'appellerent le libérateur des maux du Royaume, & après de longues conférences ſur la ſituation des affaires, ils prirent la réſolution, pour rétablir le bien public, de ſe rendre maîtres du Gouvernement de la Commune, d'acquitter les rentes dont la Conſignation étoit chargée, & d'éteindre les droits & les impoſitions. Tels furent dans le Royaume de Majorque les commencements des communautés ou de la Germanie: noms que l'on donna à la confédération de ces rebelles, parce qu'il n'y eut que des gens du commun & des corps de métiers qui y prirent part, & qui cauſerent les troubles dont le Royaume fut agité, & qui ſe lierent enſemble par un ſerment de confraternité. (a)

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Quoique les Séditieux commençaſſent à tenir ainſi des aſſemblées dès les premiers jours du mois de Décembre de l'an 1520, ils reſterent juſqu'au dernier de Janvier de

Dom Michel de Gurréa, Vice-Roi de Majorque, tâche de prévenir le trouble.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

l'année suivante sans éclater ouvertement. Il se répandit cependant un bruit sourd, que le Peuple vouloit décharger la Consignation des rentes qu'elle faisoit, sous prétexte que les Gentilshommes ruinoient la Commune, & que la contribution étoit fort à charge à la Populace; mais la Noblesse & la Justice le mépriserent; & comme on n'arrêta point le mal dans sa source, il ne fut plus possible de le faire, quand on le voulut. A la fin le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa pleinement instruit, par différents avis, de la véritable disposition du Peuple, manda les Chefs des Corps d'Artisans, & parla à quelques-uns d'eux en particulier, & ensuite à tous en commun. Affectant de leur montrer de la confiance & de l'estime, il leur dit qu'il ne pouvoit croire ce qu'on soupçonnoit de leur fidélité; que c'étoit ce qui l'avoit empêché de faire usage des moyens auxquels on doit avoir recours, pour réprimer & punir ceux qui méditent quelque sédition; & qu'en considération de ce qu'ils étoient respectés dans leurs Corps, il les avoit fait venir, à dessein de les charger de s'informer eux-mêmes des bruits qui couroient, & de les faire cesser.

Il fait arrêter quatre des Séditieux.

En reconnoissance du procédé obligeant du Vice-Roi, tous les Chefs des Communautés promirent d'apporter un prompt remede à ce qu'on craignoit; mais le Vice-Roi apprit l'après-midi, que, loin de contenir les esprits inquiets, ils étoient les premiers à les aigrir. Justement indigné de cette perfidie, il fit sur le champ arrêter Pierre Berguro, Cordonnier, Michel Palomo, & deux autres qui furent mis en prison. Le jour suivant il donna ordre de signifier à tous les Artisans en charge de rédiger & présenter par écrit tous les griefs & sujets de plaintes qu'ils avoient contre les Gentilshommes & contre les Officiers de la Commune, leur promettant une entiere satisfaction & une prompte justice.

La révolte éclate.

Sur la nouvelle de la détention de Pierre Berguro & des trois autres, quelques-uns des premiers conjurés se douterent que leur complot étoit découvert. Persuadés alors qu'ils devoient s'attendre à un rigoureux châtiment, ils jugerent que le seul moyen de l'éviter, étoit d'exécuter au plutôt leur projet, ayant résolu en conséquence de

Digitized by Google

prendre les armes le jour ſuivant, trente-unieme de Janvier de l'an 1521, ſans plus différer, pluſieurs d'entre eux s'attrouperent à la pointe du jour, dans une maiſon proche de Saint Nicolas, & plus de cent autres à la porte du Mole, dans l'intention de délivrer les quatre priſonniers.

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa n'eut pas plutôt appris ce qui ſe paſſoit, qu'il ſortit à cheval, accompagné de Dom François ſon fils, du Bayle, du Viguier & de pluſieurs autres Miniſtres de Juſtice. Comme il trouva dans les rues le Peuple ému & partagé par pelotons, il courut au galop par toute la Ville, faiſant publier un ordre de le ſuivre; ce qui fit que les Gentilshommes & ceux qui ne trempoient point dans la conjuration, ne tarderent pas à le joindre. Arrivé à la rue appellée de *la Boſſeria*, il rencontra une troupe des perturbateurs, auxquels il perſuada de ſe tranquilliſer, en leur promettant d'écouter avec bonté leurs plaintes, & de leur faire juſtice; mais on n'eut pas pour ſa perſonne le même reſpect ni les mêmes égards du côté de la Calatrava. Un gros de Séditieux, qui s'étoient raſſemblés vers cet endroit, à deſſein de forcer les priſons, ſe mit en devoir de s'ouvrir un paſſage avec des lances & des armes à feu. En vain le Vice-Roi leur parla pour les appaiſer, ils furent ſourds à ſa voix; en ſorte que ce Seigneur, qui étoit inférieur en forces, fut obligé de ſe retirer au Château Royal, pour prévenir de plus grands inconvénients, & pour ne pas expoſer ſa perſonne. Pendant ce temps-là, le Chanoine Grégoire Genovart & d'autres perſonnes de poids interpoſerent leur autorité, pour calmer les Séditieux; mais ceux-ci emportés par leur fureur, paſſerent outre, rompirent les portes de la priſon, & rendirent la liberté à leurs quatre camarades & à tous les autres criminels.

Les Germanats forcent les priſons & délivrent leurs camarades & d'autres.

Dès qu'ils eurent commis cet attentat, ils élurent Jean Creſpin leur Général, pour les commander & les gouverner, & ils nommerent Trompette, Barthelemi Gar, fameux bandit, qui avoit eu les oreilles coupées pour ſes vols. Celui-ci monta ſur le champ à la fenêtre de la maiſon de l'Univerſité ou de la Commune, d'où il publia un ordre, au nom du Général Jean Creſpin, à tous les Chefs

Autres excès auxquels ils ſe portent.

Digitized by Google

Année de J. C. 1521 & suiv.

des corps de métiers, d'accourir au plutôt, sous peine de la vie, à la Salle des Jurats. On obéit promptement, & les Germanats, ayant forcé la Maison de l'Université, s'en emparerent, & y établirent cent hommes pour la garder, sous prétexte d'empêcher que le Vice-Roi, les Jurats & les Gentilshommes ne la pillassent, & n'emportassent les livres de l'administration. Ils se saisirent de trois cents piques & de soixante mousquets qu'ils trouverent dans la Salle; & s'étant partagés en plusieurs compagnies, ils marcherent en bon ordre, tambours battants & drapeaux déployés, vers les places, & firent une montre & une revue générale de leurs troupes, criant de toutes leurs forces : *Le droit est dans les armes; paye qui doit; vive le Roi; meurent les Traîtres; meurent les Gentilshommes; vive la Justice.*

Le Vice-Roi cherche à les réduire par la douceur.

Au défaut de forces suffisantes pour leur résister, le Vice-Roi demanda à parler à Pierre Crespin, persuadé qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, que de négocier leur réduction avec leur Général même. Il lui donna un sauf-conduit & toutes les sûretés qu'ils exigerent pour sa personne, promettant en outre de l'autoriser à commander & à se faire obéir. Crespin se rendit au Palais avec quelques Germanats, & le Vice-Roi, tâchant de le gagner par des voies très-douces, le chargea d'écrire aux Pages des Places de l'Isle de ne venir, ni faire aucun mouvement, jusqu'à un nouvel avis. Le Général y consentit, & les lettres furent remises au Syndic des Forains, qui étoit alors dans la Ville, & qui les fit tenir. On convint aussi que chaque Corps de métiers feroit un élu, pour demander tranquillement justice. Le Vice-Roi offrit de faire annuler toutes les procédures que l'on pouvoit avoir faites contre les Séditieux; mais ceux-ci rejetterent la proposition, en disant qu'ils n'avoient commis aucune faute, & que la révocation étoit par conséquent inutile. (*a*) Ils donnerent par-là les preuves les plus certaines de leur égarement, parce que le symptôme le plus sûr de la folie, est de nier sa maladie.

Les Séditieux donnent à Jean Crespin leur Chef, le titre de *Solliciteur du bien public.*

Loin de rien tenir de tout ce qu'ils avoient promis au Vice-Roi,

(*a*) Vincent Mut.

Vice-Roi, ces hommes aveugles perſiſterent & ſe fortifierent dans leur obſtination. S'étant aſſemblés, le huitieme jour de Février, dans la Maiſon de Ville, ils délibérerent qu'il ne convenoit point de donner le titre de Général ou de Capitaine au Chef qu'ils avoient choiſi, de crainte qu'ils ne paruſſent s'arroger de l'autorité, quand ils ne faiſoient que des actions très-juſtes. En vertu de cette réflexion, ils nommerent Jean Creſpin *Solliciteur du bien public*, & le Vice-Roi conſentit, ſur leur réquiſition, à lui confirmer ce nouveau titre, afin de gagner du temps, & d'eſſayer par cette déférence, à les faire rentrer en eux-mêmes. ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Les Jurats du Royaume, qui étoient Jean Odon de Puigdorfila, Guillaume Dezmas, Jacques Marti, Michel Sunner, Georges Arquer & Raphael Arnau, ſe rendirent à la Salle en habits de deuil, pour mieux montrer leur douleur; mais Jean Creſpin les leur fit ôter, & leur fit prendre leurs vêtements ordinaires. Ce jour-là fut un jour de terreur dans la Ville. Il n'y avoit que déſordre & tumulte dans la Salle de l'Univerſité. Ce n'étoient dans les rues que troupes, & dans les Places que gens armés & raſſemblés par pelotons. L'air retentiſſoit par-tout de cris confus, & on ne voyoit de toutes parts qu'épées nues, qu'armes à feu, que violences de la part des Séditieux, & que frayeur dans les fideles Sujets du Roi. Toute la Ville de Majorque eſt en combuſtion.

Jean Alberti, *Clavario* ou Receveur des rentes de la Ville, fut chaſſé de la maiſon de Recouvrement, appellée *Clavariato*. Le Solliciteur du bien public ſe rendit à la Maiſon de Ville, à la tête de cinquante hommes, qui crioient tous : *Vive le Roi;* & comme cette nouveauté allarma les Jurats, les Séditieux aſſurerent qu'ils ne venoient point pour leur faire du mal. Ils maltraiterent le Docteur Jean Andreu, qu'ils y rencontrerent; & quoiqu'ils ne violaſſent point leur parole envers la perſonne des Jurats, ils vomirent contre eux mille invectives, & les menacerent, en leur mettant la pointe de l'épée ſur la poitrine. Aux cris & aux clameurs, la place ſe remplit de gens armés, & dans l'inſtant, les uns publierent fauſſement que les Jurats cachoient les regiſtres de la commune; d'autres diſoient que les Gentilshommes s'aſſembloient Les Germanats inſultent les Jurats, & d'autres perſonnes.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

dans la place del Born, & dans l'Almudayna, & voulоient ſe rendre maîtres du Gouvernement.

Ils ont auſſi peu d'égards pour le Vice-Roi.

Tous les drapeaux des Corps de Métiers s'aſſemblerent auſſi-tôt dans la place de Cort, d'où les Germanats envoyerent des détachements s'aſſurer des poſtes les plus importants de la Ville. Le Vice-Roi ſortit de nouveau, accompagné de Dom Pedre Fee, & de quatre ou cinq autres perſonnnes ſeulement, tant pour ne pas aigrir davantage le Peuple, en ſe préſentant avec un plus grand nombre de Gentilshommes, que parce qu'il ſe flatta que ſon rang & ſa dignité ſuffiroient pour le faire reſpecter, dans un temps où la Nobleſſe ne pouvoit être d'aucun ſecours. Il eſſaya de ramener à la raiſon les Séditieux, en leur parlant avec douceur; mais comme les bons procédés ſervent très-rarement à réprimer l'inſolence des mutins, ceux-ci ne lui répondirent que par des outrages. (a)

Précautions qu'ils prennent pour priver la Nobleſſe de ſecours.

Le neuvieme de Février, les Germanats mirent des corps de gardes à toutes les portes de la Ville, & firent publier une défenſe, ſous peine de la vie, à tous les Capitaines & Patrons des bâtiments qu'il y avoit dans le Port, de ſortir ſans permiſſion, de crainte que la Nobleſſe n'écrivît & ne demandât du ſecours à Sa Majeſté. Ayant enſuite tenu conſeil, ils nommerent quelques élus, & donnerent cent livres de gratification au Solliciteur du bien public.

Quelques Villes reſtent dans le devoir.

Dans le même temps, le Vice-Roi reçut des Lettres des Villes de Pollença, d'Inca, de Llumayor & de Sineu, qui lui offroient de concourir à ce qu'exigeroit le ſervice du Roi; & quoique les Germanats fiſſent tout ce qu'ils purent pour corrompre les Syndics qui apporterent ces Lettres, il ne leur fut pas poſſible alors de les gagner.

Stratagême auquel le Vice-Roi a recours.

Comme c'eſt au Tribunal de l'Aſſeſſeur du Bayle que reſſortent toutes les affaires des Pages ou Forains, le Vice-Roi crut que ce Magiſtrat pourroit beaucoup contribuer à la réduction des Séditieux. Il projetta en conſéquence de le faire auſſi choiſir pour Aſſeſſeur par les Germanats, & après l'avoir inſtruit de la maniere dont il devoit admi-

(a) VINCENT MUR.

Digitized by Google

niſtrer la juſtice & ſe conduire avec les Pages, en cas que la choſe réuſſît, il la fit propoſer aux mutins par Jean Olivier, Apothicaire, & Nicolas Vaquer, Chirurgien, dont la probité lui étoit connue. Ces deux-ci feignant d'être du nombre des Séditieux, s'acquitterent ſi adroitement de leur commiſſion, que les Germanats ſe déterminerent, à leur ſollicitation, d'élire pour leur Aſſeſſeur celui du Bayle; ce qui fut autoriſé & confirmé par le Vice-Roi. (a)

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

La nuit du Dimanche, dixieme de Février, l'Aſſeſſeur arrêta quelques Séditieux, qui s'étant attroupés, commettoient des déſordres; mais il ne put pas tenir long-temps la conduite qu'il s'étoit propoſée. Les Germanats ne tarderent pas à exiger de lui, qu'il écrivît aux Places de l'Iſle d'armer en leur faveur, & de n'envoyer des vivres & des proviſions que pour eux, & ils voulurent lui faire ſigner des mémoires impertinents. L'Aſſeſſeur les amuſa par de bonnes paroles, juſqu'à ce qu'ayant reconnu l'inutilité de l'expédient, & combien il étoit dangereux pour ſa perſonne, il crut devoir prendre ſon parti. (b)

On n'en tire aucun avantage.

Quoique les Germanats euſſent rejetté avec tant de hauteur l'offre que le Vice-Roi leur avoit fait, de faire annuller toutes les procédures contre eux, ils comprirent que ces pieces pourroient un jour leur devenir préjudiciables. Dans cette penſée, le Solliciteur du bien public raſſembla, le premier jour de Carême, treizieme de Février, plus de deux cents hommes dans la place de Cort, & alla avec eux au Château Royal demander au Vice-Roi les procès qu'on avoit faits à Pierre Berguro & aux trois autres qui avoient été mis en priſon comme je l'ai dit précédemment. Le Vice-Roi différa durant près d'une heure de les ſatisfaire, ſous prétexte de ne pas avoir en ſes mains ces procédures, & d'être obligé de les envoyer quérir; & ayant profité de ce temps pour en faire tirer des copies par onze Ecrivains qui étoient alors dans la ſalle du Gouvernement, il fit remettre aux Séditieux les Originaux.

Audace des Germanats.

Deux jours après, les Germanats députerent vers ſa

Ils députent des Syndics au Roi.

(a) VINCENT MUT. (b) *Idem.*

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

Majesté, Jacques Palomo, Bonnetier, en qualité de Syndic; & comme ils le firent partir sur un bâtiment qui passa à Valence, le Vice-Roi profita de cette occasion pour envoyer Laurent Claret & Georges Buti avec les copies dont je viens de parler. Le Solliciteur du bien public envoya aussi vers le Roi un Syndic en son nom, & adressa des lettres aux Germanats de Valence, pour leur demander des instructions sur la maniere de se gouverner. Sa lettre à Guillaume Sorolla, un des treize Conservateurs que les Valenciens avoient élus, étoit conçue dans les termes suivants :

Lettre de Jean Crespin à un des principaux Germanats de Valence.

» Magnifique Seigneur, le Peuple est très-uni dans » cette Ville contre les injustices & les exactions qui se » commettent dans ce Royaume. Nous souhaiterions fort » de nous décharger des droits, impôts & contributions » qui nous accablent; mais nous n'avons pu jusqu'à pré- » sent y apporter aucun remede, faute de savoir com- » ment votre Ville se conduit en pareille occurrence. Nous » vous supplions donc, cher frere & ami, de nous don- » ner votre conseil & vos avis, & d'être assuré que nous » les suivrons avec plaisir, comme venant d'une personne » que nous reconnoissons pour très-prudente, & dont » nous faisons tout le cas possible. Je vous envoye à cet » effet mon cousin Antoine Benet, Tailleur, avec qui » vous pourrez traiter de tout ce qu'il convient de faire. » A Majorque, le 15 de Février 1521.

Il écrivit aussi aux treize Conservateurs de Valence cette Lettre.

Autre Lettre du même à leurs treize Chefs.

» Quoique je n'aye pas l'avantage de vous connoître, » magnifiques Seigneurs, je souhaite ardemment de vous » servir, & de vous vouer ma vie & mes biens, en con- » sidération de votre bon renom, de votre mérite & de » votre valeur. J'ai cru devoir donner avis à vos sages » Magnificences, qu'on ne connoît plus de justice à Ma- » jorque, & que cette Ville est réduite dans l'état le plus » déplorable, parce que les Gentilshommes ne cherchent » qu'à nous ôter la vie & nos biens. Nous souhaiterions » fort d'y apporter le remede convenable, avec le secours » de la grace Divine, qui ne manque jamais à ceux dont » les intentions sont droites. Dans cette vue, nous vous

Digitized by Google

» adreſſons Michel Nabot, Notaire, & Jacques Palomo, » Bonnetier, tous deux élus Syndics par le Peuple, qui » doivent aller trouver Sa Majeſté pour les prétentions que » nous avons contre les hommes d'honneur de ce Royau- » me. Ils informeront de tout vos Magnificences. Nous » ſupplions de vouloir bien les diriger vers Sa Majeſté. » C'eſt ce que nous eſpérons de vos ſages Magnificences, » entre les mains deſquelles nous nous remettons, convain- » cus de la grande expérience & de la vertu admirable » qui les dirigent en tout. A Majorque, le 15 de Fé- » vrier 1521.

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

On fut quelque temps ſans recevoir de réponſe, & pluſieurs Germanats inquiets de ce ſilence, écrivirent par une autre barque aux treize Conſervateurs de Valence, onze jours après, la lettre ſuivante.

Quelques Germanats Majorquins écrivent encore eux-mêmes.

» Nous, le Peuple de la célebre Ville de Majorque, » toujours humbles Sujets de la Couronne, à nos amés » & fideles freres les Magnifiques de la très-fameuſe Juſ- » tice des Treize de la célebre & noble Ville de Valen- » ce, ſalut & honneur. Vous êtes déja informés, nos Ma- » gnifiques freres, des grandes vexations que le Vice-Roi » de ce Royaume & les Gentilshommes font éprouver au » miſérable Peuple de cette Ville, qui, pour ſe plaindre » des exactions que les derniers commettent journellement » dans le Royaume, & demander juſtice, a recours à » Sa Majeſté. Ce Peuple affligé de tant de travaux, & » voyant que la Juſtice eſt entiérement bannie de ce » Royaume, s'eſt auſſi déterminée, moyennant la grace » de Dieu, à prendre les armes, & à faire choix d'un » homme honorable, ſous le nom de SOLLICITEUR DU » BIEN PUBLIC, & de Deſtructeur des injuſtices qui ſe » font dans ce Royaume, pour le diriger dans toutes ſes » actions, conjointement avec vingt-ſix élus ſes Conſeil- » lers, qui, zélés, comme de fideles Sujets du Roi, pour » le rétabliſſement de la Juſtice dans ce Royaume, ont » envoyé deux Ambaſſadeurs à Sa Majeſté, avec des ac- » tes que nous avons dreſſés pour l'informer de la vérité. » Ces Ambaſſadeurs, vos freres & les nôtres, ont auſſi » des lettres pour vous. Nous vous ſupplions & recom- » mandons de leur faciliter leur voyage, de maniere que

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

» ce Peuple ne ſoit plus inquiété & détruit par ces hom-
» mes pervers & méchants, ennemis déclarés de la ver-
» tu; & comme il y a plus de douze jours qu'ils ſont
» partis d'ici ſur une barque armée, & que nous crai-
» gnons qu'ils ne ſoient tombés entre les mains de votre
» Vice-Roi, ennemi capital de la Germanie, & retenus
» priſonniers, nous vous en donnons avis, afin que vous
» leur procuriez leur liberté. Favoriſez conſtamment no-
» tre Germanie, & ſoyez aſſurés qu'elle perſiſtera tou-
» jours dans ſes bonnes intentions, & que rien ne pourra
» l'en détourner. Vous nous trouverez en tout temps prêts
» à tout ſacrifier pour votre honneur & ſervice; & quel-
» que grand Soldat que ſoit votre Vice-Roi, les deux
» cents de Majorque & de Valence ſeront toujours plus
» forts que lui & que les Gentilshommes. Fait à Major-
» que le 26 de Février 1521. De vos Seigneuries, ceux
» de ce Peuple de Majorque, vos freres, qui vous ſer-
» viront en tout ce que vous ordonnerez. » JEAN CRESPIN, JEAN PALOMO, &c.

Faux prétextes qu'ils prennent pour juſtifier leur révolte.

En attendant la réponſe à ces lettres, les Germanats préſenterent aux Jurats différents mémoires, & un entre autres contre les Morbéros. Il étoit arrivé d'Alger un bâtiment ſuſpect de contagion; & quoique ces Magiſtrats de la ſanté euſſent fait leur devoir, les Séditieux dirent dans un mémoire qu'il falloit lui faire faire une quarantaine rigoureuſe, & qu'ils proteſtoient des maux qui pourroient s'enſuivre. Dans ce mémoire & dans d'autres qu'ils donnerent encore aux Jurats les 21 & 26 du même mois de Février, ils leur notifierent qu'ils pouvoient exercer leurs fonctions, & que le Peuple ne prétendoit point les en empêcher, ni les troubler, mais ſeulement travailler au bien du Royaume. Ils demandoient une copie authentique de ces déclarations, pour conſtater leur proteſtation, déclarant en outre que le Clavario pouvoit pareillement continuer de remplir ſa charge. Les Jurats répondoient avec beaucoup de douceur qu'ils ne manqueroient point de remplir leur devoir, & que les Germanats n'avoient qu'à retirer les corps de garde qu'ils avoient mis dans les maiſons de Ville & du Clavariato, & ne pas démentir par leurs actions ce qu'ils avançoient par écrit. Chaque mé-

Digitized by Google

moire étoit comme une apologie de la conduite des Séditieux. Ces frénétiques y répétoient pluſieurs fois, que le Royaume étoit perdu, qu'on n'adminiſtroit plus la juſtice, & qu'ils ne cherchoient que le ſervice de Dieu & du Roi, qu'à racheter la Patrie, & qu'à remettre la Juſtice en vigueur. Sous ces prétextes, ils croyoient cacher la perfidie de leur procédé, & par ces raiſons ſpécieuſes, ils attiroient dans leur parti des perſonnes pacifiques, parce qu'il n'y a point d'homme, ſi méchant qu'il ſoit, qui ne veuille juſtifier ſon crime, & que ces fauſſes apparences de zele ſont d'autant plus préjudiciables dans les états, que c'eſt aux forfaits à les accréditer. Ces prétextes du bien public reſſemblent aux métaux, qui ſont précieux & bons par eux-mêmes, mais qui ſervent à tuer, quand on les a fondus & réduits en balles. (a)

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Le deux de Mars, les Séditieux notifierent par écrit aux Jurats, que s'ils ne remédioient point aux injuſtices qui ſe commettoient, ils proteſtoient contre eux de tout le déſordre qui s'en ſuivroit, comme ſi ces faux partiſans du bien public leur laiſſoient la liberté d'agir, & d'exercer leur charge. Ayant reçu quelques jours après les inſtructions des treize Conſervateurs de Valence, la ſédition éclata tout-à-fait. Ils forçoient les gens tranquilles de ſe joindre à eux, & ils commencerent dès-lors à procéder à la réformation de l'Etat.

Suite de leur égarement.

Au ſeptieme jour de Mars, ils ſommerent le Vice-Roi de leur faire remettre trois mille livres de la caiſſe des épargnes, pour commencer d'acquitter quelques dettes; & quoique le Vice-Roi le refuſât d'abord, il y conſentit dans la ſuite, à la perſuaſion de Michel Anglada qui, par ſes ſages conſeils & ſes mouvements, empêcha que l'on n'éprouvât alors de plus grands maux. Avec ces trois mille livres ils rembourſerent le fonds de deux cents vingt-quatre livres ſur la conſignation. Se voyant avec aſſez de forces, pour faire tout ce que leur frénéſie leur ſuggéroit, ils commencerent à traiter de ce qu'ils appelloient la réformation du Royaume. Ils demanderent au Vice-Roi & aux Jurats la permiſſion de nommer deux perſon-

Demandes qu'ils font au Vice-Roi & aux Jurats.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

nes de chaque Ville de l'Isle, & quelques autres de la Capitale, pour chercher & concerter les moyens de rétablir l'Université ou la Commune ; mais le Vice-Roi ne voulut point la leur accorder, persuadé que, quoique le prétexte parût bon, le Royaume seroit en plus grand danger, parce que c'étoit la liberté, qui, sous le voile de la vertu, leur dictoit tous les expédients qu'ils conseilloient, & que le vice seul en devoit faire usage. Ils furent à cette occasion très-mécontents du Vice-Roi, & le prirent en aversion, uniquement pour le refus qu'il fit de se prêter à la fureur qui les animoit. (*a*)

Le quatorzieme jour du même mois de Mars, ils présenterent aux Jurats un mémoire, par lequel, après s'être plaints, de ce qu'ayant demandé des élus de la Ville Capitale & des autres Places de l'Isle, par envie de procurer le bien de la Patrie, on s'étoit opposé à leur bonne intention, & le Vice-Roi avoit mandé aux Bayles & aux Jurats des Villes, d'envoyer prisonniers ceux qui négocieroient cette affaire, ils ajouterent que tous les Forains & les habitants de la Ville de Majorque souhaitoient une réforme dans ce qui regardoit le civil & le criminel, & en particulier la consignation, où il se commettoit tant de fraudes & de vols : Qu'il étoit à propos d'ôter les cents, droits & impôts dont l'Université étoit chargée : Que les Dépêches qui avoient été envoyées aux Villes par le Vice-Roi, pouvoient mettre celles-ci en danger, & y causer quelques mouvements : Qu'ils faisoient ces remontrances aux Jurats, comme aux Peres & aux Protecteurs du Royaume, les suppliant d'intercéder & d'obtenir du Vice-Roi la permission de nommer des élus dans les Villes de l'Isle, & d'y en envoyer trois de la Capitale, pour assurer la tranquillité parmi les Forains : Qu'ils espéroient d'obtenir d'eux cette grace, puisque leur but étoit saint & bon, sinon qu'ils protestoient de tous les troubles & de tous les maux qui pourroient s'en suivre, &c.

Ils massacrent quelques Gentilshommes.

Les Jurats employerent toutes les voies de douceur pour réduire ces Séditeux ; mais ce fut inutilement. Les Germanats

(*a*) V... MUT.

manats piqués de ce qu'on ne ſe prêtoit point à leurs caprices, battirent l'appel pour raſſembler leurs Troupes, & pluſieurs s'étant rendus dans la Place, ils marcherent tambours battants & drapeaux déployés vers le Château, où ils demanderent au Vice-Roi les procédures contre Camagroſſa, fameux bandit, Jérôme Nicolas & d'autres ſcélérats; & le Vice-Roi jugea à propos de les leur faire remettre. Ayant fait enſuite une revue générale, ils trouverent que la Communauté ou Germanie étoit déja compoſée de dix-huit cents hommes. Ils doublerent les gardes de la Ville, ſur-tout celles des portes, où, non contents de voler les paſſants qui n'étoient point de leur faction, ils interceptoient & ouvroient les lettres & avis que le Vice-Roi envoyoit aux Places de l'Iſle. Maîtres des principaux poſtes, ils commencerent à enſanglanter leurs mains, & comme c'étoit principalement aux Gentilshommes qu'ils en vouloient, ils en tuerent quelques-uns. Par-là ils obligerent les autres de ſe tenir cachés, ou de ſe réfugier à Aleudie comme dans une Place fortifiée. Ils conſeillerent auſſi au Jurat Jean Odon de Puigdorſila de ſe retirer du Palais; mais ce Gentilhomme, loin de quitter ainſi ſes fonctions, continua de les exercer avec la conſtance & la fermeté dignes de ſa perſonne. (a)

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Cette fureur contre les Gentilshommes s'étendit juſque ſur un mort. Auguſtin Berenger & Simon Serralta, trois freres, furent les premiers qui découvrirent & voulurent empêcher les projets des ſéditieux. Delà vint que les Germanats les prirent tellement en averſion, que pour les faire hair, ils leur imputerent des cruautés & des crimes affreux, & rendirent contre eux des faux témoignages; parce que c'eſt le ſort des honnêtes gens, d'être expoſés aux calomnies des méchants. Le premier des trois freres tomba malade; & étant mort, on l'enterra dans l'Egliſe de Saint-Dominique. Dans le temps qu'il mourut, l'Iſle étoit affligée d'une grande ſéchereſſe, & on tâchoit d'appaiſer le Ciel par des prieres, pendant que le Peuple l'irritoit par ſes égarements. Les Germanats publierent ſur le champ que s'il ne pleuvoit point, c'étoit une punition

Excès de leur haine contre la Nobleſſe.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

de ce qu'on avoit donné la sépulture à un scélérat, tel qu'Augustin Serralta, & que la séchereſſe continueroit, tant qu'on le laiſſeroit en terre, & qu'on n'exerceroit point ſur ſon cadavre une juſtice pour les crimes par leſquels il avoit offenſé & fermé le Ciel. Plongés dans ce délire, ils demanderent au grand-Vicaire la permiſſion d'exhumer le corps, & le grand-Vicaire la leur ayant refuſé, ils coururent à l'Egliſe, à deſſein d'exécuter de cette force cette impiété. En vain on leur notifia les excommunications qu'ils encouroient, on ne put les arrêter. Ils répondirent qu'ils étoient dans un ſiecle ſi malheureux & ſi déplorable, qu'on vouloit empêcher les actions agréables à Dieu, & qu'on excommunioit des gens parce qu'ils demandoient un corps pour le brûler, & l'offrir au Ciel en holocauſte.

Ils exhument & brûlent le corps d'un Gentilhomme.

Malgré tout ce qu'on put dire & faire, ils déterrerent le corps; & l'ayant emporté au champ des Juifs, ils le brûlerent & le réduiſirent tout en cendres juſqu'à la moindre partie, dans la penſée de faire un ſacrifice méritoire pour obtenir de la pluie. Fut-il jamais un pareil aveuglement? Le corps fut dévoré par le feu, pendant que le Peuple l'étoit par les flammes de la haine. Joyeux de leur exécution barbare, les Germanats retournerent à la Ville, en diſant que l'on ne tarderoit pas à voir au Ciel des ſignes qui annonceroient combien la fumée de cet holocauſte lui a été agréable, & qu'il pleuveroit bientôt. Ils entrerent en foule dans l'Egliſe des Hyéronimites, & y ayant pris ſur l'Autel un crucifix, ils coururent au même champ des Juifs, où, proſternés à genoux, ils commencerent à prier Dieu de les ſecourir dans le beſoin qu'on avoit d'eau, en conſidération du ſacrifice qu'ils lui avoient offert; ils crioient tous d'une commune voix, & de moment à autre: *Seigneur, Dieu véritable, faites-nous miſéricorde.*

Ils ſe fortifient dans la Ville de Majorque.

Pendant ce temps-là, Pierre Raymond de San-Marti, Gentilhomme de poids & d'un grand mérite, parcouroit toutes les Places de l'Iſle, par ordre du Vice Roi, pour lever des Troupes contre les Séditieux. Il avoit déja ramaſſé plus de quatre cents hommes; mais il ne put en-

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

trer alors dans la Ville. Les Germanats, avertis de ſon approche, fermerent les portes, n'en laiſſant que deux ouvertes de jour, pour le commerce, doublerent les gardes, & mirent des Sentinelles le long des murailles. Pour ſe défendre par la voie des armes, ils firent de nouveau une revue, ordonnant à tout le monde, ſans exception, de ſe joindre à eux, & ils exigerent de fortes contributions & de groſſes ſommes d'argent de ceux qui refuſoient de ſeconder leurs extravagances. Livrés ainſi à eux-mêmes, ils entreprenoient tout ce qui leur venoit à la penſée. Ce qu'ils ordonnoient le matin, ils le défendoient le ſoir. Le Solliciteur du bien public conſentit un jour, à la priere du Vice-Roi, de faire rendre les armes qu'on avoit priſes dans la maiſon de Ville; mais ils révoquerent cet ordre peu d'heures après qu'on l'eut publié, & ils permirent même de porter toutes ſortes d'armes défendues (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Le Vice-Roi cependant défendit au Solliciteur du bien public & aux élus du Peuple, de donner des ordres aux Notaires, ni au Corps des Marchands, & de tenir des aſſemblées; mais les Germanats proteſterent contre, publiant que le Vice-Roi gouvernoit mal, ils dirent qu'il falloit le dépoſer de ſa charge, à l'exemple de la Germanie de Valence, qui s'étoit ſi bien trouvée d'en avoir fait autant à l'égard de Dom Diegue de Mendoza, puiſque c'étoient eux ſeuls qui avoient imaginé le moyen de délivrer le Royaume de tout ce qu'ils ſouffroient. Ils avoient déja voulu les jours précédents faire ce changement; mais les Jurats de Valdemoça, qui étoient venus avec deux Syndics, & qu'ils ſolliciterent de ſe joindre à la Germanie, s'y étoient oppoſés, en leur diſant de coucher par écrit leurs intentions, parce que perſonne ne pouvoit mettre un autre Gouverneur, ſans ordre du Roi. (*b*)

Leur audace augmente.

De moment à autre, le parti des Séditieux groſſiſſoit, & devenoit plus redoutable. Le Samedi, ſeizieme jour de Mars, deux cents hommes d'une Place de l'Iſle arriverent avec des tambours & des drapeaux, en criant de toutes leurs forces : *Vive le Roi.* Ils furent reçus avec de grandes démonſtrations de joie par les Germanats, dont le

Leur parti groſſit conſidérablement.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

retour de Jacques Palomo, qui avoit été député vers Sa Majesté, augmenta encore considérablement le nombre, à la faveur de plusieurs fausſetés que ce malheureux publia pour fomenter le trouble. Cet impoſteur, diſant qu'il revenoit de la Cour, donna à entendre qu'il apportoit des ordres exprès de Sa Majeſté, pour que tout le monde obéît au Peuple, & que l'on confiſquât les biens de tous ceux qui refuſeroient de le faire. On fit auſſi, par ſon conſeil, des marques aux portes & aux maiſons des Gentilshommes & de leurs partiſans, qu'on appella pour cette raiſon, les *maſqués*, afin de les connoître pour rebelles au Roi, à cauſe de leur refus de ſe joindre à la Germanie.

Jean Creſpin va parler aux Jurats.

Le même jour, ſeizieme de Mars, quatre des Jurats, qui étoient Jean Odon de Puigdorfila, Jacques Marti, Michel Sunner & Raphaël Arnau, étant le matin dans la maiſon de Ville, le Solliciteur du bien public entra accompagné de ſix des élus du Peuple, & avec un Notaire, & leur parla dans les termes que je vais traduire à la lettre, pour faire voir à découvert tous les prétextes dont les mutins cherchoient à colorer leur méchanceté.

» Magnifiques Seigneurs, Peres & Protecteurs de ce » Royaume, vos Magnificences nous ont promis d'interpoſer leur crédit dans tous les différends qu'a ce Peuple. » Le noble Seigneur Lieutenant-Général ne veut rendre » aucune juſtice. Réſolu au contraire de nous écraſer, il » a envoyé ordre aux Bayles des Places de l'Iſle, d'empêcher les Forains de s'unir à nous pour demander raiſon des préjudices que l'on fait au bien public. Il n'eſt » point douteux cependant que les Bayles, en voulant arrêter quelques-uns de ceux qui nous ſont attachés n'excitent quelque émotion d'une partie du Peuple contre » l'autre, & le bruit coure que c'eſt l'intention du noble Lieutenant-Général, quelque dangereux & préjudiciable que cela ſoit pour le ſervice de Sa Majeſté. Ces » conſidérations nous obligent d'avoir recours à vos Magnificences, comme à des Seigneurs zélés pour le bien » public; & afin de prévenir quelque guerre civile, le » Peuple demande, ſupplie & requere, qu'on obſerve le » privilege que le Roi a accordé aux Majorquins, & ſuivant lequel aucun homme d'Arragon, de Cerdagne ou

Digitized by Google

» de Rouſſillon, ne peut être ni Vice-Roi, ni Préſident » dans ce Royaume. Il prie qu'en conſéquence, il plaiſe à » vos Magnificences de convoquer quelques hommes de » bien, afin qu'après avoir peſé avec eux toutes ces rai- » ſons, elles puiſſent par leur conſeil, & ſuivant l'ordre » de la Juſtice, apporter quelque remede ſalutaire à ce » peuple, de maniere que Dieu N. S. ſoit glorifié, Sa » Majeſté ſervie, & le peuple ſatisfait, ſans en venir à » une ruine & deſtruction entiere.

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Les Jurats répondirent qu'ils tiendroient inceſſamment une aſſemblée de Prudhommes; mais la place étoit ſi pleine d'inſolents, il y avoit tant de tumulte, & l'air retentiſſoit de tant de cris confus, qu'un Jurat fut obligé de ſortir pour leur dire de ſe tranquilliſer, & qu'on remédieroit à leurs plaintes. Comme on ne l'écouta point, & qu'on n'eut pour lui nul égard, il fut obligé, pour les calmer, d'avoir recours à Pierre Buger, qui étoit l'homme le plus vil & le plus bas de tous. Buger les engagea à ſe taire, & finit par dire : *Vive le Roi;* après quoi les Germanats ayant répété la même choſe, ajouterent! *Courons ſuſpendre le Vice-Roi.*

Les Germanats veulent la dépoſition du Vice-Roi.

Dom Michel de Gurrea averti de leur approche, donna ordre de leur ouvrir les portes du Palais; mais Barthelemi Boix en ayant apperçu quelques-uns avec l'épée nue à la main, les fit fermer promptement. Les mutins furieux menacerent de les enfoncer, & de raſer le Château; ce qui fit que le Vice-Roi ſortit, & tâcha de les contenir & de les réprimer, en leur parlant avec beaucoup de douceur. Sur ces entrefaites arriverent les quatre Jurats avec quatre autres Gentilshommes de poids, pour eſſayer de les calmer. Il ſe trouvoit encore d'autres Gentilshommes dans le Palais; & ſur ce qu'ils repréſenterent tous au Vice-Roi l'état déplorable de la Ville, ſans aucune eſpérance de remede, ſi on ne permettoit pas de nommer des élus dans chaque Ville de l'Iſle, comme le Peuple le demandoit, il fut bientôt décidé que l'on conſentiroit à cette nomination.

On leur permet la nomination d'élus dans chaque Ville de l'Iſle.

Sur le champ les Jurats ſortirent, & dirent aux Germanats que leur demande touchant les élus leur étoit accordée; mais ceux-ci repliquerent, qu'ils ne prétendoient

Ils demandent la démiſſion du Vice-Roi.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

plus rien que de suspendre le Vice-Roi du Gouvernement. Cette déclaration jetta dans un nouvel embarras, & le Vice-Roi demanda l'avis du Docteur Michel Jacques Roca, Régent, * qui lui répondit que la nécessité fournit souvent elle-même le conseil, qu'il n'étoit pas possible qu'une seule personne résistât à la violence de tant de gens ameutés, & que ce qui convenoit le plus alors au service de Sa Majesté, c'étoit qu'il ne s'opposât point à une si grande fureur, & qu'il fit ses efforts pour la calmer, sans exposer sa personne.

† Ce Seigneur est sommé juridiquement de la donner.

Les Germanats impatients de ce qu'on ne leur rendoit pas réponse, escaladerent un mur du Château du côté du jardin. A cette vue, le Vice-Roi fit sur le champ ouvrir les portes, & les mutins étant entrés, Jacques N., Notaire & Procureur des Germanats, lui dit : » Il faut, Monsieur, » que votre Seigneurie suspende ses fonctions, jusqu'à ce » qu'on ait consulté Sa Majesté, attendu que, suivant un » privilege du Royaume, aucun Seigneur Arragonnois » ne peut gouverner à Majorque. " Tous les fideles Sujets qui se trouverent présents, conseillerent au Vice-Roi de protester contre cette sommation, & de céder à la violence pour éviter de plus grands désordres.

Il y consent, & on en dresse l'acte.

On dressa l'acte de suspension, qui portoit, » Que le » seizieme jour de Mars de l'an 1521, les Magnifiques » Jurats Dom Jean Odon de Puigdorsila, Jacques Marti, » Michel Sunner & Raphaël Arnau avoient comparu de- » vant le respectable Dom Michel de Gurrea, Lieute- » nant-Général & Gouverneur du Royaume de Majorque, » & lui avoient représenté que les Artisans & le Peuple » leur avoient notifié, qu'il ne pouvoit, en qualité d'Ar- » ragonnois, être Gouverneur du Royaume, suivant un » privilege qui avoit été accordé par le Roi Dom Pedre » IV. Que ce Peuple étoit en armes. Qu'en conséquence » leurs Magnificences avoient supplié Sa Seigneurie de » consentir à cette demande pour prévenir de plus grands » maux : Qu'alors le Procureur des Germanats avoit » sommé le Vice-Roi de s'abstenir de ses fonctions jus-

* C'est ainsi qu'on appelloit celui qui rendoit la justice sous l'autorité du Gouverneur ou Vice-Roi.

Digitized by Google

» qu'à ce qu'on eût consulté Sa Majesté, & que le Vice-
» Roi avoit répondu, qu'il ne connoissoit personne qui
» pût le suspendre, que le Roi : Que le même Procureur
» ayant persévéré dans la même demande, à la sollicita-
» tion du Peuple, les Magnifiques Jurats avoient aussi
» renouvellé leurs instances à ce sujet auprès du Vice-Roi,
» de crainte que la populace émue & devenue maîtresse
» du Château, n'outrageât sa personne : Et qu'enfin le
» Vice-Roi avoit déclaré qu'il cesseroit d'exercer sa char-
» ge, jusqu'à ce qu'on eût réponse de Sa Majesté."

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

Le Notaire Procureur du Peuple prit l'acte, pour le montrer aux Germanats. Après avoir tardé près d'une heure, il retourna avec un autre acte de suspension, rempli d'impostures, & fabriqué à leur mode, sans parler de la protestation contre la violence, & il signifia au Vice-Roi que s'il ne le signoit pas sur le champ, le peuple étoit résolu de le passer au fil de l'épée, & tous ceux qui étoient avec lui, & de piller le Château. Le Vice-Roi étonné de tant d'obstination, dit aux Jurats, qu'il aimoit mieux mourir, que de souscrire à un acte qui étoit si contraire à sa réputation & au service du Roi; que s'ils jugeoient cependant qu'il dût le faire, pour parer à de plus grands inconvénients, & sauver leur personne, il s'y détermineroit, à condition que l'on feroit sur le champ, en présence des Gentilshommes qui étoient avec lui, un autre acte secret, dans lequel on marqueroit la vérité. On corrigea le mieux qu'il fut possible, & autant que les Germanas voulurent bien s'y prêter, l'acte que ceux-ci avoient forgé; après quoi le Vice-Roi le signa, de même que les Jurats, le Docteur Jacques Roca, Régent, & le Docteur P. Caforteza, Avocat Fiscal; & on en fit secretement un autre, où la vérité fut exposée dans son grand jour.

Les Germanats désapprouvent celui-ci, en forgent un autre, & le font signer par le Vice-Roi, les Jurats & d'autres Magistrats.

Comme c'étoit au Bayle général à gouverner, au défaut du Vice-Roi, suivant les privileges du Royaume, Pierre de Pachs qui l'étoit cette année, prêta le serment le lendemain, dix-septieme jour du même mois de Mars, sur la réquisition des Jurats, à la demande du Peuple, & avec l'agrément du Vice-Roi. Ce Gentilhomme prit le titre de Lieutenant du Gouverneur; mais il fut bientôt

Le Bayle général est chargé du Gouvernement.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

obligé de se réfugier dans le Château de Belver, pour se garantir de la fureur du Peuple, qui s'opposoit à tout ce qu'il vouloit faire.

Retraite du Vice-Roi à Iviça.

Les Séditieux dirent au Vice-Roi, de s'embarquer; & quoique les Ministres de Sa Majesté & les Jurats, qui tinrent à ce sujet une assemblée, fussent d'abord indécis sur ce qu'il devoit faire, ils le lui conseillerent eux-mêmes dans la suite, parce qu'on sut que quelques scélérats projettoient de manquer de respect à sa personne; c'est pourquoi il fut arrêté qu'il se retireroit à Iviça, sans sortir du Royaume. Cela ne contenta pas encore les Germanats. Ils ajouterent que le Vice-Roi avoit quelques dettes, & qu'avant que de partir, il falloit qu'il les acquittât; mais ce n'étoit qu'une mauvaise querelle qu'ils lui cherchoient, ne sachant comment assouvir leur haine. Le Vice-Roi offrit à l'instant de payer tous les créanciers qu'il pourroit avoir; & comme il n'en parut aucun, les Germanats accuserent le Vice-Roi d'avoir jetté l'Université dans quelques dépenses, & d'avoir été cause, par ses signatures, qu'on avoit tiré injustement de l'argent de la consignation, & ils demanderent qu'il réparât tous ces dommages. Il y eut à cette occasion plusieurs protestations de part & d'autres, jusqu'à ce que le vent, qui agitoit ces écervellés, étant baissé, le Vice-Roi s'embarqua avec leur consentement, & passa à Iviça. (*a*)

Les Germanats font treize élus, sous le titre de Conservateurs.

Jusqu'au quinzieme d'Avril, les Germanats furent dirigés dans leur égarement par douze élus. Emportés par leur inconstance ordinaire, il leur parut que ce nombre étoit trop grand, & qu'il falloit en retrancher quelques-uns. Ils présenterent en conséquence un mémoire aux Jurats pour leur en demander la permission, protestant toujours de ne point vouloir troubler la juridiction du Roi, & concluant par dire que ce changement convenoit au service de Dieu & de Sa Majesté, & pour le rétablissement du Royaume. Les Jurats leur répondirent, que leur pouvoir ne s'étendoit pas jusques-là; mais les Séditieux s'inquiétant peu de leur refus ou de leur agrément, réduisirent le nombre des élus à huit. Bientôt après ils jugerent à propos de l'augmenter

(*a*) VINCENT MUT.

l'augmenter, & de le porter juſqu'à treize, comme ils le firent, le ſeizieme jour d'Avril, en leur donnant le titre de *Conſervateurs*, à l'exemple de la Germanie de Valence, avec laquelle ils continuoient d'être unis. Les Matelots, les Maçons & Tailleurs furent les ſeuls qui n'approuverent point cette nomination, ſous prétexte qu'on devoit attendre le conſentement de Sa Majeſté. (*a*) Telle eſt la foibleſſe du Peuple. Toujours amateur de la nouveauté, il change à chaque inſtant de ſentiment. Ce qu'il approuve dans un moment, il le rejette dans un autre. Force ſouveraine de la raiſon, qui ne laiſſe jamais tranquille celui qui s'en écarte! Les ſens ſont dans l'homme, comme l'aiguille de la bouſſole. La partie raiſonnable, ſemblable à l'aiman, veut toujours les attirer au pôle de la raiſon, & tant qu'ils ne ſont point tournés vers le véritable Nord, ils ſont agités, & dans un mouvement perpétuel.

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Cependant le Peuple de la Ville de Majorque & des autres Places de l'Iſle, le Solliciteur du bien public, & les Conſervateurs reçurent des lettres du Roi, par leſquelles il leur étoit ordonné d'obéir tous à Dom Michel de Gurréa, qui leur rendroit juſtice. Tous ces inſenſés furent convoqués dans la Salle baſſe du Palais, où ils firent toutes les extravagances, que leur folie & leur obſtination purent leur ſuggérer. On fit la lecture des Lettres, & les Séditieux s'étant levés, s'écrierent : *Ce ſont des lettres fauſſes : Que tous les Gentilshommes périſſent, & qu'on en perde à jamais la mémoire.* Dès cet inſtant, l'inſolence de ces forcenés prit une nouvelle vigueur, & ils commencerent à donner des ordres aux Jurats, & les obligerent de payer de leurs propres deniers certaines ſommes d'argent. Ils fouillerent la table ou banque qui étoit régie par Mathieu de Togores ſous le titre de Préfet de la Menſe, & y ayant trouvé cinquante-cinq mille cinq cents ſoixante & ſeize livres dix-neuf ſols huit deniers, ils en prirent ce qu'ils voulurent, ſur un reçu qu'ils donnerent à un des deux Payeurs qu'on appelle *Tableros*. C'eſt dans ce lieu que les habitants de l'Iſle mettent ſouvent de l'argent en dépôt, avec droit de le retirer quand

Le déſordre devient plus conſidérable.

(*a*) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

il leur plaît, sans qu'il leur en coûte aucun fraix ni intérêt. Outre le Préfet de la Menſe, & les deux payeurs, il y a un Caiſſier.

Les Germanats commettent des maſſacres.

Non contents de ces excès, les Germanats égorgerent pluſieurs de leurs Compatriotes, ſous prétexte que ceux-ci ne vouloient point ſe joindre à eux, chacun prenant ce motif pour ſatisfaire ſon reſſentiment particulier. Pour comble de malheur, cette contagion ſe communiqua dans pluſieurs Places de l'Iſle; & comme il ſe trouva par-tout un grand nombre de perſonnes qui reſterent dans l'obéiſſance, il en coûta la vie à pluſieurs fideles Sujets du Roi. De ce nombre fut N. Ferrandell, Commandant à Falanix, qui fut aſſaſſiné dans cette Place par les Séditieux, après s'être défendu courageuſement, & dont la fidélité eſt encore aujourd'hui atteſtée par un eſcalier teint de ſon ſang. La populace qui s'étoit révoltée à Petra, enleva un jour Hugues de San Juan, ſa femme & ſes enfants qui étoient dans la terre de la Bavida; mais lorſque les Séditieux les emmenoient, Antoine Roca, qui étoit à la tête de trente-ſix bandits, les attaqua ſur le chemin, au col de la Grue, proche du puits de Saint Honufre, & ayant eu avec eux un rude choc, il en tua pluſieurs, & leur ôta leur capture, ſans avoir perdu plus de cinq de ſes compagnons. (*a*)

Ils s'emparent du Château, & y tuent quelques Gentilshommes.

Quelques Gentilshommes s'étoient retirés au Château de Belver, pour aſſurer leur vie dans cette Place, dont le Capitaine Pierre Pax étoit Châtelain. Pour avoir occaſion d'aller les y inſulter, les Germanats publierent que les bandits du Royaume & les ennemis de la Couronne s'y étoient réfugiés, & avoient arboré le drapeau de guerre. Sous ce prétexte, pluſieurs d'entre eux monterent au Château, & ſommerent l'Alcayde de leur remettre les bandits & Gentilshommes qui étoient avec lui, & de leur ouvrir les portes. Choqués du refus du Capitaine Pierre Pax, ils aſſiégerent le Château, le vingt-neuvieme jour de Juillet; & comme il y avoit peu de monde, & que les munitions ne tarderent pas à manquer, ils l'eſcaladerent, & s'en rendirent maîtres. Il leur en coûta cependant beau-

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

coup de monde ; mais ils s'en vengerent ſur le Châtelain Pierre Pax, Nicolas Pax, Jérôme Eſpagnol, & un de ſes fils, qui payerent de la vie la vigoureuſe réſiſtance qu'ils avoient faite durant pluſieurs jours, avec une poignée de monde, contre une multitude de Germanats. On emporta tout ce qu'il y avoit dans le Château, juſqu'aux cloux des murailles, & on y laiſſa trois hommes pour le garder. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

A ces travaux ſe joignit la famine, parce qu'on ne recueillit cette année à Majorque, que la troiſieme partie du bled qui étoit néceſſaire pour les habitants. Dans cette néceſſité, les Jurats crurent devoir faire uſage d'un privilege que le Roi Dom Martin leur avoit accordé, & ſuivant lequel il leur eſt permis, pour remédier au beſoin du Royaume, d'arrêter & de faire décharger à Majorque tous les vaiſſeaux de proviſions qui paſſent par cette Iſle, ou qui ſe trouvent dans ſes Ports. En conſéquence, étant un jour dans la loge avec Jean Odon Uniz ou Nunnez de San Juan, qui gouvernoit depuis le dix-huitieme jour de Mai, en qualité de Bay général, ils lui demanderent la permiſſion de s'emparer de deux bâtiments chargés de bled, qui étoient mouillés entre le Cap de la Baye. Pour ne rien faire de trop précipité, le Gouverneur conſulta Jean Odon Gual, Chevalier, & quatre Prudhommes, & tous ceux-ci ayant jugé le remede indiſpenſable, on arma pluſieurs bâtiments, qui prirent & amenerent les deux autres, dont on déchargea le bled. On envoya auſſi en Italie, en Sicile & en Sardaigne quérir des proviſions, douze Majorquins prêterent à cet effet à l'Univerſité leur or & même leur argenterie (*b*).

On manque de bled à Majorque.

Comme l'Iſle d'Iviça éprouvoit auſſi la même diſette de vivres, les Maures voulurent profiter de cette occaſion qui eſt toujours la plus favorable pour la réduction des Places. Ils vinrent avec quelques galiotes, & ſans débarquer, ils inveſtirent de loin cette Iſle par mer, apportant tous leurs ſoins pour en défendre l'approche à tout bâtiment qui auroit voulu y introduire du ſecours. Une barque apporta cette nouvelle à Majorque, & les Germanats,

Les Germanats ſecourent l'Iſle d'Iviça contre les Maures.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

qui faiſoient toujours parade de leur prétendu zele pour le ſervice du Roi & pour le bien public, preſſerent fortement les Jurats d'envoyer au plutôt du bled à cette Iſle. Voyant que ceux-ci tardoient à le faire, ils les en ſommerent juridiquement, le treizieme jour de Juin, leur repréſentant que la conſervation de cette Iſle étoit très-importante pour le Roi, & qu'il ſeroit extrêmement honteux aux Majorquins de ne l'avoir pas ſecourue, comme de fideles Sujets. Ils leur déclarerent enſuite, que s'ils ne rendoient pas ce ſervice à Sa Majeſté, ils proteſtoient de leur négligence, & ils finirent par dire, qu'ils offroient leur perſonne & leurs biens, & qu'ils ſe chargeroient eux-mêmes de ſecourir Iviça. Après cette proteſtation, il leur parut que les Jurats ne ſe preſſoient point encore de faire partir le ſecours. Impatients de tant de lenteur, ils armerent à leurs propres fraix quelques barques; & ſans s'inquiéter du grand beſoin & de la famine qu'on ſouffroit à Majorque, ils envoyerent du bled à Iviça, & ſix cents livres pour la garniſon de la Place. Ce ſecours fut heureuſement introduit de nuit, & les Maures, qui en eurent avis, prirent le parti de ſe retirer, ayant perdu l'eſpérance de réuſſir dans leur entrepriſe (*a*).

Ils demandent la convocation du Conſeil général.

Sous prétexte du manque de bled, le Peuple voulut qu'on aſſemblât le Conſeil général, afin de prendre des meſures pour faire des proviſions, & en même-temps pour envoyer à Sa Majeſté des Syndics, qui l'informaſſent de l'état où l'Iſle étoit, faute de juſtice, à ce que les Germanats prétendoient. Les Conſervateurs prierent les Jurats de les convoquer, & on demanda au Bayle, Gouverneur, la permiſſion de dépêcher les Lettres circulaires; mais Jean Odon Uniz de San-Juan fit réflexion qu'il pourroit bien ſe faire que quelques Gentilshommes Conſeillers ne ſe trouvaſſent point au Conſeil, les uns parce qu'ils s'étoient enfuis, & les autres par la crainte des ſéditieux. Frappé de cette idée, & appréhendant que les avis pervers n'euſſent le deſſus dans le Conſeil, & qu'il ne s'enſuivît quelque inconvénient, il ne voulut point conſentir à la convocation, ſans avoir conſulté le Régent,

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

qui entra dans la même défiance, quoiqu'ils prévissent tous deux qu'on pouvoit se promettre quelques bons effets de cette assemblée. C'est le sort des méchants, de se rendre suspects dans tout ce qu'ils proposent & veulent faire. Leurs actions ressemblent à des bâtons mis dans l'eau, qui, quelque droits qu'ils soient, paroissent toujours rompus ou tortus à la vue. Ainsi le Régent se défiant du danger, répondit que ce n'étoit point-là une affaire qui régardât un Jurisconsulte, ni un point de Droit, mais un point de politique, & que par conséquent ce n'étoit point à lui à donner son avis. On comprit facilement que c'étoit une excuse, & qu'il aimoit mieux manquer à son devoir, que de s'égarer avec le Peuple. Enfin, sur ce qu'il apprit que les Séditieux vouloient le tuer, il s'absenta de la Ville, & passa ensuite à Iviça. (a)

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

Son Lieutenant, le Docteur Berenger Sbert, ne fut pas si réservé. Il décida qu'on pouvoit accorder la permission, & son avis ayant été suivi, le Conseil général fut convoqué & assemblé. En vertu des résolutions qui y furent prises, Jean de Moya partit pour Palerme, en qualité de Syndic, & on arma quelques bâtiments, qui allerent chercher des provisions dans les Provinces voisines. Deux vaisseaux & un brigantin rencontrerent proche de la Porraça, un bâtiment qui portoit du bled de Naples à Valence, par ordre de Dom Diegue Hurtado de Mendoça, Comte de Mélito. Ils lui donnerent la chasse; & ce vaisseau croyant les deux autres François, se retira dans la Baye de la Ville de Majorque, où on l'obligea à coups de canon de livrer le bled, qui fut payé le prix courant. On mit encore en mer deux autres vaisseaux, trois brigantins & deux frégates, lesquels enleverent un bâtiment, qui, chargé de bled, passoit en Portugal, un autre dont la cargaison étoit du biscuit, & un troisieme, où il y avoit trois mille cinq cents quartieres de bled. François Frau étant en mer, seulement avec son brigantin, rencontra sur la Côte de Dénia un vaisseau à l'ancre, chargé de farine, & sachant que la meilleure partie de l'équipage étoit à terre, il se saisit du vaisseau, & le conduisit à

Celui-ci est assemblé, & on remédie à la disette de bled dans l'Isle.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

Majorque avec la farine, dont on consigna sur le champ le prix à la Mense ou banque, jusqu'à ce que parût le propriétaire, à qui on remit aussi le vaisseau. Enfin, on envoya en course au même effet quelques autres bâtiments, qui firent plusieurs prises; en sorte que toute l'Isle fut secourue dans l'extrême besoin où elle étoit. (*a*)

Les Germanats procedent à la prétendue réforme dans le Gouvernement.

Délivrés de cette inquiétude, les Germanats ne s'occuperent plus que de la prétendue réforme qu'ils vouloient faire dans le Royaume. Ils voulurent qu'on exécutât un jugement arbitral, que le feu Roi Dom Ferdinand le *Catholique* avoit rendu, le neuvieme jour de Février de l'an 1512, entre les habitants de la Ville de Majorque & les Forains, touchant la contribution, dont les derniers payoient ordinairement un tiers, & les premiers les deux autres. Ce Prince avoit ordonné, comme juge arbitre qui avoit été choisi par les deux parties, que dans la suite chacun contribueroit proportionnément à ses biens, ce qu'on appelleroit charge Royale, & non personnelle, & qu'en conséquence il seroit fait une nouvelle estime & évaluation de tous les biens du Royaume par neuf personnes, dont six seroient au nom des habitants de la Ville de Majorque, & les trois autres commis par les Forains. Comme l'on n'avoit point encore mis cet article de la Sentence arbitrale à exécution, les Germanats sommerent par écrit les Jurats, le douzieme jour d'Octobre de cette année 1521, de ne point empêcher qu'on ne le fît, & de permettre au contraire, de procéder à la nomination des neuf Commissaires. Ils ajouterent que le Royaume étoit tyrannisé par des hommes méchants, qui vouloient écraser le Peuple, & ils demanderent que l'on se conformât au plutôt à ce qui étoit porté par cette Sentence.

Les Jurats sont forcés d'acquiescer à une de leurs demandes.

Pour les contenter, les Jurats répondirent qu'ils étoient toujours prêts à exécuter les ordres du feu Roi; que le Conseil général avoit déja nommé, les années précédentes, ceux qui devoient estimer les biens-fonds; qu'il en étoit mort trois, & qu'on ne pouvoit les remplacer, parce qu'il n'étoit pas possible d'assembler le Conseil général, à cause de l'absence de plusieurs Conseillers, qui s'étoient

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

enfuis de la Ville de Majorque; mais le Peuple, loin de ſe contenter de cette excuſe, força les Jurats de nommer eux-mêmes trois autres Commiſſaires en la place des défunts. Après que cela fut fait, on commença l'eſtime, quoique l'inconſtance des réſolutions que les Germanats prenoient journellement, ne permît pas dans la ſuite de continuer d'y procéder. ANNÉE DE J. C. 1521 & ſuiv.

Juanot Palombo ſe fit chef de cette réforme du Gouvernement ſous le titre de Syndic du Peuple, & les principaux auteurs de la ſédition s'étant raſſemblés, le quatorzieme d'Octobre, imaginerent qu'en vertu de la Sentence arbitrale, dont je viens de parler, on devoit ſupprimer tous les droits, dont l'impoſition étoit perſonnelle. Etourdis par cette folle idée, ils allerent à main armée fermer les portes des Gabelles & des Aides; ils taxerent le pain ſans comprendre le droit de mouture, & ils obligerent par force les Jurats & le Régent, de confirmer & approuver toutes ces extravagances. (a) Pluſieurs droits ſupprimés par les Séditieux.

Les Jurats ſouffroient ainſi de grands travaux, étant contraints de ſigner & de faire tout ce que les Germanats vouloient. Ils furent même forcés d'engager juſqu'à leurs propres biens, pour la ſûreté d'une ſomme, que le Syndic du Peuple avoit empruntée de N. Corco, le troiſieme jour du même mois d'Octobre, ſous prétexte que cet argent devoit ſervir & être employé au bien public. Toute leur reſſource fut de proteſter ſecretement de cette violence pardevant un Notaire; ne pouvant compter ſur l'appui de la Nobleſſe, parce que la plupart des Gentilshommes s'étoient abſentés de la Ville, pour fuir la fureur du Peuple, ou avoient déjà été maſſacrés par les Séditieux. Dure oppreſſion des Jurats.

Comme le tumulte n'étoit cauſé que par une vile populace mécontente, & par des ſcélérats & malfaiteurs, qui, dans ces temps malheureux, pouvoient impunément piller, voler, & commettre toutes ſortes de crimes, preſque toutes les Places du Royaume furent infectées de la même contagion. Il ſe trouva cependant par-tout un grand nombre de fideles Sujets, qui ſacrifierent leurs biens pour Preſque toutes les Places de l'Iſle prennent part au trouble.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

le service du Roi, & qui scellerent de leur sang leur fidélité. On fut même en bonne partie redevable aux Pages, de la défaite & réduction des Germanats Forains ; mais les Alcudiens, chez lesquels plusieurs Gentilshommes s'étoient réfugiés, furent ceux qui se rendirent les plus célebres par leur constante obéissance, laquelle a mérité à leur Ville de partager avec celle de Majorque, le titre de Cité. (*a*)

Les Alcudiens refusent de se joindre aux Germanats.

Les Germanats de plusieurs Places s'étant réunis, voulurent engager les habitants d'Alcudie de se joindre à eux, afin de fortifier leur parti. Résolus de leur faire éprouver, en cas de refus, tout leur ressentiment, ils commencerent par les sommer de souscrire à l'extinction des droits & des Gabelles, avec menaces de les égorger tous, s'ils ne le faisoient pas. Ils leur envoyerent à cet effet des mémoires, par lesquels ils leur représentoient que les impositions ne tendoient qu'à opprimer tout le monde, qu'on les tenoit unanimement pour injustes, & que c'étoit ainsi que parloit le Peuple, qui étoit la voix de Dieu. Langage ordinaire qu'ils employoient dans leurs écrits, pour justifier leur égarement ; mais les Alcudiens, qui étoient incapables de s'en laisser imposer par des raisonnements captieux, rejetterent la proposition, & se mirent en état de défense, dans la persuasion que les Séditieux ne manqueroient pas d'employer les armes contre eux.

Ceux-ci s'en vengent.

Choqués de leur refus, quelques Germanats se saisirent, au commencement de Novembre, des avenues & des chemins de la Ville d'Alcudie, pour empêcher les habitants de vaquer à la culture des terres. Ils armerent aussi une galiotte, à dessein de couper le passage & le commerce entre Alcudie & l'Isle de Minorque. Quoiqu'ils se proposassent par-là de faire repentir les Alcudiens, de n'avoir pas voulu se joindre à eux, ils avoient encore en vue d'enlever & de tuer les Gentilshommes, qui fuyoient & passoient à Minorque, pour se mettre en sûreté. Ils eurent en effet la satisfaction de s'emparer d'un vaisseau qui partit de cette Isle, & d'une autre barque, sur laquelle ils trouverent deux Demoiselles, que Philippe Fus-

ter

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ter leur pere envoyoit à Minorque, & qu'ils tinrent plusieurs jours aux fers.

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

Le onzieme jour de Novembre, les Germanats déterminés de faire dans les formes le siege d'Alcudie, formerent une armée composée de six mille Fantassins, & de quelque Cavalerie, & s'étant mis en marche avec elle & six pieces de canon à battre en breche, ils se posterent devant la Place à la portée du canon. Dès qu'on sut cette nouvelle dans la Ville de Majorque, les Ministres du Roi tinrent une assemblée, où il fut décidé que Pierre Jean Alberti, Lieutenant du Gouverneur, le Docteur Antoine de Veri, Lieutenant du Régent, Guillaume Dezmas, Jurat, & les Chanoines Michel Gual & N. Salom, iroient les trouver, & tâcher de les concilier avec les Alcudiens. Ces cinq Députés parlerent aux Germanats; & les trouvant si aveuglés & si obstinés à attaquer la Place, en cas que les habitants persistassent à ne point vouloir souscrire à l'extinction & la suppression des droits, qu'ils jugerent à propos de conseiller aux Alcudiens de consentir à leur demande, afin d'éviter les hostilités sanglantes, dont ils étoient menacés. Outre que cette condescendance leur parut indispensable, ils se persuaderent qu'elle ne pouvoit être d'aucun préjudice, parce qu'ils ne doutoient pas que les signatures ne fussent dans la suite reconnus pour invalides & pour nulles, comme extorquées par la violence, & que les Séditieux n'en fussent eux-mêmes convaincus, quand ils seroient rentrés dans le devoir. En conséquence; ils approcherent des murs de la Place; & ayant demandé à parlementer, ils entrerent en conférence avec le Bayle & les Jurats de la Ville. Dans le même temps, le Docteur Pierre Jean Zaforteza, Avocat Fiscal, qui s'étoit tenu caché jusqu'alors à Valdemoça, pour fuir la persécution des Germanats qui le cherchoient comme leur ennemi capital, sortit de cette Place, déguisé en Moine, ne s'y croyant plus en sûreté, & passa à pied à Alcudie, où il se réfugia.

Ils mettent une armée sur pied pour assiéger Alcudie.

A la vue de l'embarras où les Alcudiens étoient sur le point de se trouver, les fideles Sujets qui étoient restés à Llumayor, tinrent conseil le douzieme jour de Novembre, & résolurent de donner commission à seize d'entre

On ménage un accommodement.

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

eux, d'aller au Camp, offrir au Docteur Alberti, de faire en sorte d'engager les Germanats de cette Ville, à consentir que les différends se terminassent à l'amiable. Ces seize Députés, dont on peut voir les noms dans Vincent Mut, se donnerent alors beaucoup de mouvements, & ce furent eux qui entrant dans Alcudie, & retournant au camp des Germanats, traiterent & persuaderent ce que Jean Alberti & ses quatre Collegues négocioient proche des murailles avec le Bayle & les Jurats de cette Ville. Les Alcudiens consentirent à ce qu'on exigeoit d'eux, & on convint qu'ils signeroient la suppression des droits, & l'extinction des rentes sur la consignation; que l'on continueroit l'estimation des biens du Royaume, pour la contribution proportionnelle, conformément au jugement arbitral du feu Roi Dom Ferdinand; que les Germanats transporteroient leur camp à une demi-lieue d'Alcudie; & qu'enfin les Gentilshommes sortiroient de cette Ville, & retourneroient chez eux. (*a*)

Les Germanats violent leur parole, & assiegent Alcudie.

En vertu de cet accord, les Germanats se retirerent à une demi-lieue; on ouvrit les portes de la Ville, & les Gentilshommes commencerent à sortir pour retourner à Majorque. Les Docteurs Pierre Jean Zaforteza, & Jean Andreu, les deux plus grands adversaires que la populace eût eus, furent les premiers à se mettre en route; mais quelques Germanats, qui battoient la campagne, les ayant rencontrés, & ayant senti renaître à leur aspect leur premiere haine & fureur contre ces deux ennemis, coururent sur eux, sans aucun égard à la bonne foi, & à la parole qu'ils avoient donnée. Surpris de ce procédé, les deux Gentilshommes & les autres tournerent bride sur le champ, & se réfugierent de nouveau à Alcudie, quoique Jean Andreu se sauvât d'abord dans un moulin à vent, où il resta caché quelques heures. Après ce coup d'éclat, les Germanats se rapprocherent d'Alcudie, & assiégerent cette Ville, mais de loin, hors de la portée du canon, & sans former les lignes de circonvallation, ni poser des corps de garde, de maniere à boucher tous les passages; &

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

les seize députés de Llumayor, qui étoient encoré à Alcudie, s'y enfermerent avec les habitants.

Les Germanats campés dresserent, le vingtieme jour de Novembre, une batterie de trois canons, fabriquerent plusieurs échelles pour monter à l'escalade, & firent une tortue pour ouvrir une breche à la muraille. Pendant qu'ils s'occupoient à ces travaux, ils envoyerent un Trompette dire aux Alcudiens, que s'ils vouloient chasser de leur ville les Gentilshommes, ils leveroient le siege; mais les habitants d'Alcudie répondirent, que cette Place appartenoit à Sa Majesté, & que tous les sujets obéissants devoient y trouver asyle. Les séditieux se réduisirent à demander seulement la personne du Docteur Pierre-Jean Zaforteza, & promirent de se retirer sur le champ. Cette proposition fit beaucoup rire les Alcudiens, qui leur repliquerent en plaisantant que leur livrer un Gentilhomme, ce seroit vouloir irriter leur appetit pour qu'ils souhaitassent de manger les autres, parce que c'étoit un mêts dont ils étoient affamés depuis long-temps; & qu'au surplus on devoit s'attendre, que des gens qui avoient violé leur parole dans des partis sérieux, la garderoient encore bien moins dans les ridicules. Les Germanats piqués de cette réponse, tirerent à l'instant quelques coups de canon qui firent à la muraille un peu de dommage, qu'on répara facilement.

Propositions ridicules, qu'ils font aux habitants.

Vingt-cinq hommes sortirent d'Alcudie, à dessein de couper des fascines pour les fortifications, & quatre-vingt Germanats s'étant présentés à leur rencontre, ils engagerent de part & d'autre une rude escarmouche; mais les derniers furent culbutés & mis en fuite, avec perte de leurs armes & drapeaux que les autres emporterent dans la Ville. Encouragés par ce premier avantage, les assiégés résolurent de faire une seconde sortie de deux cents hommes & de sept chevaux commandés par Barthelemi Rossinnol, Gentilhomme très-brave, & qui contribua beaucoup à la réduction des rebelles. Ce corps de troupes attaqua courageusement la batterie, en invoquant le nom de Jesus, & criant *Vive l'Empereur.* Les Germanats la défendirent d'abord avec résolution; mais contraints de céder à la valeur, ils l'abandonnerent aux assiégés, qui gagnerent leur artillerie avec armes & bagages. Ayant

Ceux-ci les intimident par deux glorieuses sorties.

Digitized by Google

Année de J. C. 1521 & suiv.

cependant été secourus par un grand nombre de leurs camarades, ils obligerent Barthelemi Rossinnol de se retirer avec sa troupe, & de se renfermer dans l'enceinte des murs de la Ville. Antoine Suréda fut un de ceux qui se signalerent le plus dans cette glorieuse sortie. S'étant avancé hardiment, après qu'on eut défait l'ennemi, il alla mettre le feu à des ouvrages de fascines, qui étoient au-delà de la batterie. Les Germanats eurent plus de cent hommes tués; les trois pieces d'Artillerie dont on s'empara, étoient une coulevrine, une demi-coulevrine, & un sacre. Quoiqu'ils fussent alors près de six mille, ils furent tellement étourdis & intimidés de cet échec, comme des gens mal aguerris, dont la conscience leur reprochoit leurs crimes à la vue du sang répandu, qu'ils resterent plusieurs jours presque dans l'inaction, ayant leurs corps de garde loin de la Ville (*a*).

Deux transfuges donnent des avis aux assiégés.

Le vingtieme jour de Décembre, Pierre de Pachs, fils de Pierre de Pachs qui avoit été Gouverneur d'Alcudie, arriva de l'Isle de Minorque, & vint servir dans la Place que son pere avoit défendue avec réputation; & comme c'étoit un Gentilhomme d'une bravoure singuliere, grand guerrier, & très-expérimenté dans l'Art militaire, les Alcudiens le choisirent pour leur Commandant. Deux rebelles reconnoissant leur égarement prirent le parti de rentrer dans l'obéissance, & passerent à Alcudie le jour de Noel. Ils rapporterent au Commandant Pierre de Pachs, que les Germanats avoient fait plusieurs échelles, & une tortue montée sur quatre roues portant deux especes de mâts avec deux antenes en croix, en forme d'échelons, pour escalader la muraille, en mettant cette machine dans le fossé; qu'ils avoient en outre quantité de grenades à feu, & que leur intention étoit de donner assaut le jour de la Circoncision. Pierre de Pachs s'informa de l'état de leurs forces, & les deux transfuges lui conseillerent de faire au plutôt une sortie, l'assurant qu'il pouvoit s'en promettre un heureux succès, parce qu'il n'y avoit plus dans l'armée ennemie qu'environ cinq cents hommes. Les autres s'étoient retirés chez eux, afin de passer les Fêtes

(*a*) Vincent Mut.

Digitized by Google

dans leurs familles, quoiqu'avec la réſolution de revenir enſuite, & de ſe rejoindre pour le jour de l'aſſaut.

ANNÉE DE J. C. 1521.

Sur ces avis, on tint un grand Conſeil de guerre, où la ſortie fut réſolue, à la ſollicitation de Pierre de Pachs, qui repréſenta que les proviſions commençoient à manquer, qu'il n'y avoit plus que très-peu de munitions dans la Place, qu'on ne pouvoit ſoutenir un long ſiege, que les Germanats ne ſeroient jamais en plus petit nombre que ces jours de fêtes, & que ce ſont les occaſions qui donnent les victoires. Ainſi le jour de Saint Etienne, dix-huit cents hommes & ſept chevaux ſortirent de la Ville le matin, & s'avancerent en bon ordre vers le camp ennemi, du côté de la métairie appellée Cap de Bou; mais les Germanats étoient déja au nombre de près de deux mille Piétons, & de ſoixante chevaux, parce que pluſieurs de ces rebelles, impatients d'être maîtres d'Alcudie, & ne pouvant goûter chez eux aucun repos juſqu'à ce moment ſi deſiré, étoient retournés à la pointe du jour au camp, où leur haine & leur fureur les attiroient. Ceux-ci n'eurent pas plutôt apperçu les Alcudiens, qu'ils ſonnerent l'allarme, battirent aux champs, & marcherent à eux. Quoique les Alcudiens ſe trouvaſſent inférieurs à eux, leur courage ſuppléa, & ne leur permit point d'héſiter à engager l'action. Le combat dura quelque temps avec une égale opiniâtreté, juſqu'à ce qu'enfin les Alcudiens triompherent, & les Germanats ſe retirerent avec perte de quatre-vingts hommes, outre les priſonniers. Les échelles & la tortue furent priſes & brûlées. On pilla les chariots de bagages, on en prit d'autres chargés de vivres & de munitions, & les Alcudiens retournerent à la Ville avec quantité de dépouilles. (a)

Les aſſiégeants reçoivent un autre échec & levent le ſiege.

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

Les Germanats furent tellement conſternés de ce mauvais ſuccès, qu'ils quitterent preſque tous le ſiege, & ſe retirerent chez eux. Cette nouvelle ſe répandit bientôt par toute l'Iſle, & quelques Gentilshommes & d'autres fideles Sujets, qui erroient dans les bois, ſe refugierent à Alcudie, ſachant que le paſſage en étoit libre. De ce nombre fut Nicolas Gili, qui avoit fait auparavant do-

Retraite de pluſieurs fideles Sujets à Alcudie.

(a) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

nation de tout ſon bien à une de ſes filles, le troiſieme jour de Janvier de l'an 1522.

Après la levée du ſiege, les Alcudiens ſortoient hardiment & ſans crainte pour la culture de leurs vignes. Vingt-cinq hommes armés allerent le quinzieme jour de Février de l'an 1522, travailler à la culture de leurs terres; mais cinq cents Séditieux d'une autre Ville, s'étant mis en embuſcade proche de la métairie d'Abrines, fondirent ſur eux tout-à-coup. Les vingt-cinq Alcudiens ſe défendirent courageuſement, en ſe retirant peu à peu; & pluſieurs de leurs compatriotes étant accourus à leur ſecours, les Germanats furent repouſſés. Ceux-ci eurent neuf hommes tués & pluſieurs bleſſés, & les autres, ſeulement trois bleſſés, & un Gentilhomme tué. (*a*)

Avantage remporté ſur un corps de Germanats.

Comme les Jurats du Royaume cherchoient continuellement des expédients, pour arrêter tant d'hoſtilités entre des gens d'un même pays & d'une même Religion, il engagerent, le dix-neuvieme du même mois de Février, Dom Pedre Pont, Trinitaire, perſonnage reſpectable, de s'entremettre de réconcilier les deux parties. Ce Prélat ſe rendit en conſéquence à Alcudie, avec Jean Odon de Salas, Gentilhomme d'une prudence conſommée, & très-accrédité & reſpecté. Ils détermina les Alcudiens à conſentir de ſigner l'extinction des droits, comme le Gouverneur le leur avoit ordonné, & qu'ils l'avoient eux-mêmes promis, & de s'en tenir à ce qui ſeroit décidé par le Roi touchant les dommages que leur Ville avoit ſoufferts; mais les Germanats s'obſtinerent à demander, que les Alcudiens leur payaſſent toutes les pertes & toutes les dépenſes qu'ils avoient faites au ſiege de cette Place, & cela fut cauſe que Dom Pedre Pont retourna à la Ville de Majorque, ſans avoir pu rien terminer. (*b*)

Obſtination de ceux-ci.

Cependant on tint dans la Ville Capitale une aſſemblée de Prudhommes, à la réquiſition des Jurats, qui étoient cette année Pelage Fuſter, Jean Odon de Salas, Sébaſtien Armadans, Barthelemi Pages, Jean Paréto, & Guillaume Colom; & il fut décidé qu'on éliroit de nouveau des perſonnes pour traiter d'accommodement entre les mécon-

(*a*) VINCENT MUT. || (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

tents & les Alcudiens. En conſéquence, on en nomma neuf, cinq pour la Ville de Majorque, au nombre deſquels fut le même Evêque Dom Pedre Pont, dont j'ai parlé précédemment, & quatre pour les Forains; mais quelques mouvements que ces Médiateurs ſe donnaſſent pour pacifier les Germanats, ils ne purent réuſſir, parce que les rebelles formoient tous les jours de nouvelles demandes, plus extravagantes les unes que les autres. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

Le vingt-deuxieme jour de Février, le Syndic du Peuple, qui s'étoit fait chef des Germanats, & les Conſervateurs ſommerent les Jurats d'ordonner à Jean Serra, Payeur de la Menſe, de leur délivrer douze cents ſoixante & quatorze livres, ſous prétexte qu'ils en avoient beſoin pour ſoulager le Peuple dans ſes néceſſités. N'ayant pu les y engager, ils prirent de force cette ſomme, & en donnerent le même jour un reçu, conjointement avec ceux qui s'étoient mis à la tête de quelques corps de métiers. Comme l'on manquoit de bled, tant à cauſe de la ſtérilité de ces deux années, que parce que les Laboureurs n'avoient pu vaquer librement à la culture des terres, ils réſolurent, au commencement de Mars, d'armer des vaiſſeaux, comme ils avoient fait l'année précédente, pour enlever ceux qu'on trouveroit chargés de vivres. Ils ſe firent à cet effet autoriſer par le Lieutenant du Régent, avec l'agrément duquel ils mirent en mer trois vaiſſeaux & d'autres bâtiments plus petits, qui prirent quelques barques de bled. Au deuxieme jour d'Avril, ils exigerent deux mille livres d'un riche Marchand Florentin, appellé Antoine Ambroſi, toujours ſous prétexte des beſoins du Peuple; & après avoir reçu cet argent, ils obligerent les Jurats d'en répondre ſur leurs propres biens. Enfin, le vingtieme de Mai, ils contraignirent les Jurats Pelage Fuſter & Barthelemi Pages, de payer pour les fraix de l'armement qu'ils avoient fait, le premier, cinq cents livres, & le ſecond, huit cents. (*b*) Je rapporte toutes ces particularités, pour faire voir combien les Magiſtrats eurent à ſouffrir dans ces temps de calamités, où, devenus le

Violences qu'ils commettent.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*

Digitized by Google

Année de J. C. 1522 & suiv.

jouet des caprices d'une populace mutinée, ils ne conservoient plus qu'un vain fantôme d'autorité.

Mauvais succès d'une de leurs entreprises.

Parmi les bâtiments que les Germanats envoyerent armés chercher du bled, il se trouva un brigantin, monté de vingt-deux Séditieux, que le mauvais temps obligea de relâcher à Iviça, où étoient le Vice-Roi Dom Michel de Gurrea, le Régent Jacques Roca, & le Bayle Jean Odon Uniz de San-Juan, qui s'étoit aussi retiré à cette Isle, pour se mettre à couvert contre la fureur du Peuple qui avoit voulu le tuer. Ces trois illustres personnages toujours attentifs à affoiblir le parti des mécontents, proposerent aussi-tôt à l'équipage de lui donner le brigantin, s'il vouloit rentrer dans le devoir, & les vingt-deux rebelles flattés de cette offre, y consentirent, & resterent dans l'Isle. Dès que les Germanats de Majorque eurent appris cette nouvelle, ils armerent promptement quelques bâtiments à rames, pour recouvrer le brigantin, en affrontant même toute l'artillerie, qui pourroit défendre l'ancrage à Iviça. Arrivés au port, ils accuserent les matelots de l'avoir volé, sommerent le Gouverneur de l'Isle de le faire rendre, & employerent à la fin la violence pour le ravoir. Les Matelots, secondés des Insulaires, qui borderent le rivage, s'y opposerent avec tant de résolution, que les Majorquins furent forcés de se désister de leur entreprise, & de s'en retourner avec perte de deux cents cinquante hommes; ce qui les rendit encore plus furieux. (a)

Fin malheureuse de deux Gentilshommes.

Sur la nouvelle de l'heureux retour du Roi en Espagne, les Germanats demanderent aux Jurats, le vingt-huitieme de Juillet, que l'on fît à cette occasion des réjouissances publiques; & le Peuple donna lui-même des fêtes. Ayant appris dans le même temps que Jean Dezbach & son frere étoient cachés avec quatre ou cinq hommes dans une maison, ils les y assiégerent, & les deux généreux freres se défendirent courageusement durant quelques heures, jusqu'à ce que les forces leur manquant, ils périrent tous deux, après avoir tué plusieurs Séditieux. Ils persécuterent aussi très-vivement Jacques Moix, Gentilhomme, Jacques Sbert & Pierre Osona, pour se venger

(a) Vincent Mut.

Digitized by Google

ger de ce qu'ils s'étoient enfuis ſans avoir voulu accepter une Ambaſſade dont ils vouloient les charger.

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

Ils demanderent, le vingt-cinquieme d'Août, une ſomme d'argent à Jean Caragoza, & ils exigerent que les Jurats s'obligeaſſent de la rembourſer de leurs propres deniers. Pelage Fuſter ne voulut point y conſentir, non pas qu'il doutât de la nullité de ces obligations, contre leſquelles on proteſtoit toujours, mais pour ne pas donner occaſion tous les jours, par trop de facilité, à de nouvelles licences. Deux des Conſervateurs informés de ſon oppoſition, entrerent l'épée nue, & fondirent ſur lui, & ſur Bernard Juny, un des deux Receveurs des rentes de la Ville Capitale. Ils ſe battirent tous quatre durant quelque temps; & d'autres gens du Peuple étant ſurvenus, Pierre Maura termina la querelle en s'obligeant pour le Jurat. (a)

Le premier des Jurats de la Ville de Majorque, outragé.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit dans la Ville de Majorque, les Germanats continuoient de faire éclater leur animoſité contre les Alcudiens. Réſolus d'aſſiéger de nouveau Alcudie, ils formerent encore au mois de Mars une armée, à laquelle contribuerent tous les Germanats des différentes Places de l'Iſle, & pluſieurs de la Capitale, & qui groſſit de jour en jour par la perfidie du Syndic du Peuple. Les Troupes qui ſortoient des places; pilloient toutes les Fermes & Métairies qu'ils trouvoient dans leurs marches, & les fouilloient, cherchant les Gentilshommes & les propriétaires de ces biens, qui fuyoient la Germanie. Quelques-uns des derniers eurent le malheur de tomber entre leurs mains, & les Séditieux les emmenerent priſonniers au ſiege, les mettant nuds & garrotés au milieu de leurs Troupes, leur crachant au viſage, & leur faiſant mille autres inſultes. Jean Simonet, un de ces infortunés Gentilshommes, s'étant adroitement écarté du chemin à la diſtance de dix à douze pas, ſe ſauva & recouvra ſa liberté, malgré une multitude de fleches & de coups d'arquebuſe qu'on tira ſur lui. Furieux d'avoir ainſi perdu ce priſonnier, les Germanats tournerent leur rage contre les pierres de ſa maiſon. Ils maltraiterent ſa fem-

Les Germanats marchent de nouveau contre Alcudie, & perſécutent la Nobleſſe.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1522 & suiv.

me, pillerent ſes biens, & aſſommerent ſes domeſtiques à coups de bâton, avec le bois de leurs hallebardes.

Ils ſouffrent un échec.

Au mois d'Avril, il y avoit déja un grand nombre de Séditieux ſur le terriroire d'Alcudie, où ils coururent la campagne, ſaccageant les vignes, & détruiſant & brûlant l'orge qui étoit alors preſque au point de maturité. Ils tuerent auſſi de quinze coups de lances & de pluſieurs coups d'eſtramaçon un Gentilhomme nommé Jacques Bonet. Le jour de Saint Georges, les Alcudiens prirent la réſolution de ſortir contre eux, & de faire un grand effort, avant que le nombre des Séditieux augmentât davantage. Quelques-uns d'eux firent enfin ſur le champ une ſortie; mais ce fut avec tant d'ardeur & de confuſion, qu'il fallut que le Commandant Pierre de Pachs les contînt, & leur fit faire halte, pour les mettre en ordre. Pendant ce temps-là, les Séditieux dreſſerent une embuſade, mettant un corps de troupes ſur une colline bordée par un ravin, qui lui ſervoit en forme de foſſé, & l'on paſſoit ſur un pont. Ils s'avancerent enſuite, & quand l'action fut engagée, ils ſe retirerent peu à peu, afin d'attirer les Alcudiens, & de les faire couper par les troupes embuſqueés; mais ceux-ci ſe défiant de quelque ſtratagême, envoyerent vers la colline un détachement, qui s'empara du poſte après un combat d'un peu plus d'un quart d'heure. A cette vue, les Germanats prirent la fuite, & les Alcudiens les pourſuivirent juſque près de la Ville de Pollença, étant chargés de dépouilles & d'armes abandonnées par les Séditieux, qui eurent quinze hommes tués ou vingt-cinq, ſelon d'autres (*a*).

Alcudie reçoit quelque ſecours.

Vers le même temps, les fils de N. Ferrandell, Gentilhomme de renom, entrerent dans Alcudie, & ſervirent avec quatre Chevaux. Arriva auſſi de l'Iſle de Minorque une galere avec quelques troupes de ſecours, que Dom Fréderic de Sanclémenté, Gouverneur de cette Iſle, amena accompagné du Procureur Royal Dom François Buges, & de Dom Jean ſon frere, qui ſachant leur vie en danger à Majorque, avoient mis la mer entre eux & les mécontents.

Arrivée de Dom François Ubaque, nommé Régent de Majorque par l'Empereur.

Le cinquieme d'Août, ou deux jours plutôt, ſelon d'au-

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

tres, les Alcudiens eurent encore la satisfaction de voir débarquer dans leur Port Dom François Ubaque, que l'Empereur Charles-Quint, immédiatement après son retour en Espagne, avoit nommé Régent de Majorque, pour gouverner cette Isle pendant l'absence de Dom Michel de Gurréa, qui étoit toujours réfugié à Iviça. Son arrivée fut célébrée par toutes sortes de réjouissances, & il dépêcha sur le champ aux Bayles des Villes, quoique presque tous leurs Lieutenants, fussent des créatures du Syndic du peuple qui les avoit mis de sa main, les Lettres & les ordres qu'il avoit de Sa Majesté, leur enjoignant de le seconder, & de faire déposer les armes aux Séditieux; mais les derniers ayant découvert quelques-uns de ceux qui portoient secretement les Lettres, les égorgerent. ANNÉE DE J. C. 1522 & suiv.

Pour couper le passage à ceux qui étoient mandés & aux fideles Sujets qui accouroient à la défense d'Alcudie, les mécontents s'établirent à la Puébla. Les Alcudiens ne tarderent pas à faire une sortie; & s'étant avancés jusqu'auprès de cette Place, ils eurent avec quelques Germanats une rencontre dans laquelle ils leur tuerent douze hommes. Ils furent cependant obligés de se retirer, parce que tous ceux qui étoient logés à Puébla sortirent contre eux; mais ayant été secourus dans leur retraite par un bon nombre d'Acudiens, & par plusieurs de la Ville de Murs, ils battirent les Séditieux, & jetterent sur la poussiere plus de quatre cents de leurs gens (a). Les Germanats sont battus par les Alcudiens.

Toutes ces pertes & tous ces mauvais succès qui auroient pu faire rentrer les Séditieux dans le devoir, & les ramener à l'obéissance, ne servirent qu'à les irriter davantage. Honteux & furieux d'avoir toujours le dessous, ils résolurent de faire les derniers efforts, en se réunissant tous pour réduire Alcudie, & de mourir dans leur obstination. En conséquence, ils se rassemblerent au commencement de Septembre, & ayant formé une Armée de trois mille hommes d'Infanterie & de deux cents chevaux, ils marcherent avec quelque Artillerie vers Alcudie. Arrivés devant la Place, ils en firent le siege, & éleverent du côté du petit Port une batterie, qui ouvrit Alcudie assiégée de nouveau par les Séditieux.

(a) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1521 & suiv.

une breche à une tour de la muraille ; mais ils perdirent bien du monde. Voyant qu'ils ne pouvoient entrer par-là, à cause des promptes réparations, des défenses & des retranchements que les assiégés avoient faits en-dedans, & jugeant d'ailleurs que leur batterie étoit trop près de la Place, ils allerent s'établir de l'autre côté du grand Port.

Travaux des assiégeants.

Les Germanats commencerent leurs attaques, & firent leurs approches à la faveur d'une tranchée faite avec de la terre & des fascines, sans qu'ils eussent creusé le terrein. Dom François Ubaque fit battre la chamade, parlementa avec eux, & leur remit les lettres qu'il apportoit de Sa Majesté. Quoiqu'ils les reçussent, ils ne voulurent point les ouvrir, parce qu'ils prétendirent qu'elles étoient fausses ; & étant retournés à leurs quartiers, ils répondirent par des décharges continuelles. Ils firent de nouveau des échelles, & une machine de bois montée sur quatre roues, & portant une espece de mâts avec une hune, où ils devoient loger dix à douze hommes, qui dominant la breche, empêchassent qu'on ne la réparât ; mais comme la tranchée étoit mal-faite, & presque toute de fascines, cinq des assiégés sortirent & y mirent le feu.

Ceux-ci sont repoussés dans deux assauts.

Quoiqu'une partie de la tranchée fût ainsi détruite, les Germanats ne se disposerent pas moins à donner assaut à la pointe du jour, par une breche que l'Artillerie avoit faite, & à tenter en même-temps l'escalade. Ils le firent par deux fois avec beaucoup d'ardeur, & il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, jusqu'à ce que les Séditieux rebutés de la vigoureuse résistance des assiégés qui les repousserent toujours, prirent le parti de se retirer dans leur camp, & de s'éloigner même un peu des lignes du siege, parce qu'ils eurent avis que Sa Majesté envoyoit par mer du secours à Alcudie. (*a*)

Fermeté & action hardie d'un Trinitaire.

Pendant que cette Place étoit assiégée, les Germanats continuoient leurs excès & leurs désordres dans la Ville de Majorque. L'Inquisiteur étant passé à Tortose, avoit laissé la direction du Tribunal de l'Inquisition au Trinitaire Dom Pedre Pont, dont les agitations populaires ne purent ébranler la constance. Un des treize Conservateurs

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

voulut un jour par noirceur d'ame, brûler quelques procès des Archives du Tribunal. On en informa Dom Pedre Pont, qui, armé de confiance & de zele, donna ordre à l'Huiſſier du Saint Office de ſe ſaiſir de cet homme. L'Huiſſier également ferme, ayant trouvé le criminel au milieu d'une troupe de ſes Partiſans, parce qu'il ne les quittoit jamais, oſa entreprendre de l'arrêter; & les Germanats s'y oppoſerent, en diſant qu'ils iroient tous inceſſamment aux maiſons de l'Inquiſition. Ils ne tarderent pas en effet à s'y rendre, & le Conſervateur monta avec deux de ſes camarades ſeulement. Comme il parla avec inſolence, Dom Pedre Pont prit un Crucifix à la main, & s'étant mis à une fenêtre, il cria que tous ceux qui étoient attachés à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, n'avoient qu'à monter. Au même inſtant tous les Germanats de la troupe accoururent en-haut, & le généreux Dom Pedre Pont ſe jetta auſſitôt ſur le criminel, avec la réſolution que demandoit ſa charge; & ſans s'effrayer du bruit des armes, il l'arrêta lui-même. Tous les autres Séditieux qui étoient préſents, furent tellement étonnés & étourdis de cette action de vigueur, que toute leur reſſource fut de demander grace; mais on mit en priſon le Conſervateur audacieux, ſans aucun égard à leurs prieres, & on le juſticia dans la ſuite. (a)

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

Les Germanats manderent aux Syndics qu'ils avoient envoyés à la Cour, que le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa avoit écrit aux Alcudiens de ne point faire de paix avec le Peuple, & leur avoit envoyé des vivres & des munitions; & que les Alcudiens avoient commis pluſieurs meurtres, & tyranniſoient le Royaume, arrachant les yeux aux uns, coupant les pieds & les mains à d'autres, & accrochant aux murailles pluſieurs priſonniers, pour irriter & exciter la Germanie. Ils les chargerent en même-temps d'informer de tout ceci Sa Majeſté, & de lui demander juſtice. Pour ſe venger d'un Gentilhomme qui s'étoit d'abord rangé de leur parti, & qui fut dans la ſuite leur plus grand ennemi, ils pillerent ſa maiſon. Ils en firent de même de celles des Jurats Jacques Marti & Michel Sunner, &

Plaintes des Germanats contre les Alcudiens, & leurs violences contre quelques Gentilshommes.

(a) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1522 & suiv.

des Syndics Receveurs Gaſpar Vidal & Michel Martorell, de Pollença, ainſi que de Michel Olivier, leſquels ſe voyant perſécutés par les Séditieux, ſortirent de l'Iſle.

Expédients qu'ils imaginent pour décharger le Royaume.

Perſiſtant toujours auſſi dans la réſolution de ſoulager la Patrie, & de dégager le Royaume, après avoir ſupprimé, comme on l'a vu, les Gabelles & autres droits qu'ils appelloient perſonnels, ils procéderent à l'extinction des rentes qui étoient payées par l'Univerſité ou la commune. Du temps du Roi Dom Ferdinand, preſque tous ceux qui en avoient, les recevoient par des commiſſionnaires ou Procureurs, à qui ils donnoient deux ſols pour livre, à cauſe de la difficulté avec laquelle on faiſoit alors les recouvrements. Le même Prince avoit en conſéquence, autoriſé l'Univerſité par une ordonnance & en l'année 1499, à payer exactement pendant dix ans toutes les rentes, en retenant les mêmes deux ſols pour livre, afin que ceux-ci amaſſés dans la conſignation, ſerviſſent à rembourſer des fonds. On n'avoit point fait uſage de cet expédient, & de-là les Séditieux prirent prétexte de demander que les Rentiers payaſſent tous les deux ſols pour livre qu'ils devoient depuis cette Ordonnance, & qu'avec cet argent, qui devoit faire une groſſe ſomme, on rachetât les rentes. Ils ajouterent que ſi l'Univerſité en redevoit encore, après avoir employé cet argent, il falloit les acquitter du produit des contributions, & des ſommes dont les Gentilshommes étoient débiteurs, parce que prétendant que les droits qu'ils avoient éteints, rendoient ſoixante & cinq mille livres par an à la conſignation, & que l'Univerſité n'avoit pas plus de quarente-deux mille livres de charges, ils ſe perſuadoient qu'on avoit volé tout le reſte. Après avoir imaginé ces reſſources, ils commencerent à évaluer le tout, & ils envoyerent des inſtructions à leurs Syndics, pour demander le conſentement de Sa Majeſté.

Quelques Minorquins ſont victimes de leur fureur.

Irrités contre les Minorquins qui envoyoient des ſecours à Alcudie, & donnoient aſyle aux Gentilshommes dans leur Iſle, & contre le Gouverneur Dom Fréderic de Sanclémenté, parce qu'il avoit permis aux mêmes Inſulaires de prendre un bâtiment du Peuple, qui avoit abordé chez eux, & à la défenſe duquel étoient péris quelques

Digitized by Google

matelots, ils maltraiterent & arrêterent priſonniers pluſieurs habitants de Minorque. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

L'Univerſité avoit une galere & une galiotte pour garder les Côtes, & les défendre des incurſions des Maures, mais elle ne les tenoit plus en mer, faute d'être en état de payer les courſes. Perſuadés cependant qu'elles étoient plus utiles, que quelques Chevaux, appellés Forçats, qu'on entretient dans l'Iſle pour la garde du Royaume, les Germanats déciderent qu'il falloit réformer ce Corps de Troupes, & employer l'argent qu'il coûtoit, à mettre la galere & la galiote en état; mais ils ne voulurent rien faire à ce ſujet, ſans la permiſſion du Roi. (*b*)

Réforme que les Séditieux projettent.

Dans le même temps du ſiege d'Alcudie, quelques Gentilshommes & d'autres perſonnes qui s'étoient retirés dans le Château de Falanix, pendirent en effigie au haut des murailles le Syndic du peuple, ſans s'inquiéter du reſſentiment des Germanats. Ceux-ci, furieux de cette action, firent marcher des Troupes pour forcer le Château; mais il y a apparence qu'ils ne réuſſirent pas dans leur entrepriſe.

Ils tentent en vain de forcer le Château de Falanix.

Piqués auſſi de ne pouvoir aſſouvir leur rage ſur la perſonne de Dom Pedre de Fortéza, qui s'oppoſoit courageuſement à la Germanie, ils amenerent priſonnier de la vallée de Moſa à la Ville de Majorque, ſa femme, ſa bellemere, & deux de ſes enfants, l'un garçon, & l'autre fille. Ils les y enfermerent dans ſa propre maiſon, dont ils murerent les portes, y mettant en outre des gardes, & donnant très-peu de nourriture à ces malheureux priſonniers, qui furent traités pendant dix mois avec cette barbarie. Informés au bout de ce temps, que le même Dom Pedre de Fortéza, qui étoit allé auprès de Sa Majeſté ſolliciter le ſecours, revenoit ſur une flotte, ils les égorgerent tous inhumainement, à l'exception de ſon fils appellé Mathieu, qui s'échappa d'entre leurs mains, & diſparut, ſans qu'ils ſuſſent comment. Après cette exécution ſanguinaire & cruelle, un des Séditieux s'empara de ſa Métairie, appellée Raxa. (*c*)

Cruauté inouie des Germanats.

(*a*) VINCENT MUT. (*b*) *Idem.*
(*c*) *Idem.*

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1522 & suiv.

Sur ces entrefaites, la flotte qui apportoit le ſecours, arriva à la Ville de Majorque le treizieme jour d'Octobre; mais comme les Germanats différerent à répondre ſur la ſommation qu'on leur fit de ſe ſoumettre, elle paſſa à l'Alcudie, & entra dans le petit Port de Pollença. Elle étoit compoſée de quatre galeres, de treize Vaiſſeaux & de pluſieurs autres bâtiments plus petits, ſur leſquels il y avoit douze cents Fantaſſins aux ordres de Dom François Carroz, Gentilhomme Valentien, qui les avoit levés pour ſecourir Bugie, & deux cents Cuiraſſiers. On eut en grande partie l'obligation de cet armement à Michel Surida Zanglada. Non content d'aller le ſolliciter à Bruxelles auprès de l'Empereur, de qui il reçut des ordres à ce ſujet, & des inſtructions particulieres pour Dom Michel de Gurréa, Vice-Roi de Majorque, touchant la maniere de ſe conduire dans la réduction & le châtiment des Séditieux, ce Seigneur prêta ſeize cents livres pour aider à le faire; & étant enſuite paſſé à l'Iſle de Majorque, il agit avec beaucoup de vigueur contre les Germanats. Cette flotte étoit commandée par Dom Jean de Vélaſes, qui paſſant par Iviça, avoit pris à bord le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa, & tous les Gentilshommes & autres, que la fureur des Germanats avoit forcé de ſe réfugier dans cette Iſle.

L'Empereur envoye des Troupes à Majorque contre les Germanats, & le Vice-Roi y retourne avec tous les autres fugitifs.

Dès que la flotte parut, les Séditieux qui faiſoient le ſiege d'Alcudie, décamperent bruſquement, & ſe retirerent à la Ville de Pollença dont ils ſe rendirent maîtres, malgré l'oppoſition qu'ils y trouverent de la part des fideles Sujets du Roi. Au moyen de leur retraite, l'armée de ſecours débarqua librement, & s'établit à Alcudie, à la grande ſatisfaction de tous les habitants. Le Vice-Roi commença ſur le champ à travailler à la réduction des rebelles, ſuivant les inſtructions que Sa Majeſté lui avoit envoyées par Michel Suréda Zanglada. Au-lieu d'employer la force, il uſa d'abord de douceur, dans l'eſpoir que la clémence leur feroit tomber les armes des mains. Il fit en conſéquence publier une amniſtie générale; mais il n'y eut que quelques mécontents, qui voulurent en profiter, ſe faiſant un mérite de rentrer de plein gré dans le devoir, ſans avoir été domptés par la voie des armes.

Levée du ſiege d'Alcudie, & retraite des Germanats à Pollença.

Les

Digitized by Google

Les autres perſiſterent dans leur obſtination, ſans ſe laiſſer ébranler ni par le pardon qu'on leur offroit, ni par la menace du châtiment. Les Germanats de la Ville Capitale projetterent de les ſeconder; mais le Trinitaire Dom Pedre Pont eut l'adreſſe de les amuſer par des pour-parlers d'accommodement, afin d'empêcher que tous les Séditieux ne réuniſſent leurs forces. ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

Le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa marcha avec ſes Troupes vers la Ville de Pollença, & prit les devants, accompagné ſeulement de quatre-vingts Chevaux, pour tenter encore la voie de douceur, avant que d'employer la force; mais les rebelles qui étoient dans la Place, ne le virent pas plutôt approcher, qu'ils tirerent un coup de canon. En vain il fit arborer un drapeau de paix, ils n'y répondirent que par une décharge de leur artillerie; en ſorte que le Vice-Roi juſtement indigné fit avancer ſon armée, qui força la Ville, & la mit à ſac. Les Germanats ſe retirerent à l'Egliſe, & monterent dans la tour, d'où ils incommodoient fort ceux qui étoient reſtés ſur la flotte, tirant avec des fleches empoiſonnées, dont tous les coups étoient mortels. Pour les en déloger, on mit le feu aux portes, & il périt dans cet incendie plus de deux cents perſonnes, tant hommes, que femmes & enfants. Quelques-uns s'échapperent & gagnerent la montagne, & on en prit d'autres priſonniers, qui furent pendus & étranglés. Deux heures après qu'on fut maître de la Ville, on découvrit une troupe de Germanats; & cinq cents Soldats ayant marché à leur rencontre, les défirent & en tuerent ſoixante & dix. Sur le ſoir le Vice-Roi retourna avec ſon monde à Alcudie. (a) Ils ſont forcés dans cette derniere Place, & battus dans une rencontre.

Le cinquieme jour de Novembre, le Vice-Roi ſe remit en campagne, accompagné de Dom Jean de Vélaſco, de Dom François Carroz, du Régent Ubaque, du Procureur Royal Dom François Burgues, & du Commandant Pierre de Pachs, avec toute la Nobleſſe & trois mille hommes. Il entra dans la Puébla, & n'y trouva que deux hommes & un Eccléſiaſtique. Quelques Villes par où il paſſa, comme par des Places ouvertes & ſans forti- Déroute d'une armée de Germanats.

(a) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1522 & ſuiv.

fications, étoient preſque déſertes, parce que les fideles Sujets du Roi s'étoient cachés, ou retirés à Alcudie & dans la Ville de Majorque, & que les Germanats avoient quitté leurs demeures pour ſe réunir tous. Le ſixieme du même mois, on apperçut quelques Troupes qui marchoient vers Muro, & d'autres qui ſe joignoient à elles. Les uns crurent d'abord que c'étoient des Séditieux qui venoient ſe ſoumettre, quoique d'autres ſoutinſſent qu'il ne falloit pas ſe fier à des gens ſi obſtinés; que vouloir les gagner par la clémence, c'étoit chercher à les rendre plus inſolents, & à leur donner lieu de croire qu'on les craignoit; & qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre avec des méchants, que de les réduire par la violence des armes, afin d'intimider les autres. Cependant le Vice-Roi qui ne vouloit avoir rien à ſe reprocher, leur envoya un Eccléſiaſtique, pour ſavoir leurs intentions, pendant qu'il alloit à eux au petit pas avec ſon armée en bon ordre; mais Juanot Palombo, leur principal Chef, fit arrêter l'Eccléſiaſtique, & ſes Troupes étant renforcées, il deſcendit du côté de San-Fornari avec la réſolution de combattre. Le Vice-Roi qui reconnut par-là leur intention, s'avança contre eux, & après qu'on eut lâché de part & d'autre un coup de canon pour annoncer la bataille, on engagea une action très-vive, dans laquelle les Germanats furent vaincus, avec perte de plus de mille hommes qui reſterent ſur la place. Les Soldats pourſuivirent les fuyards juſqu'aux portes de Muro; mais le Vice-Roi défendit d'entrer dans la Ville, parce que la peſte y étoit.

Le Vice-Roi paſſe à Inca avec ſon armée.

Sur le ſoir, le Vice-Roi ſe retira à la Puébla, & les Procureurs des Villes d'Inca & de Biniſalem vinrent la même nuit lui rendre l'obéiſſance. Le lendemain matin il alla à Inca, faiſant pendre aux arbres & écarteler les priſonniers qu'il avoit faits la veille. Les habitants d'Inca allerent au devant de lui avec le Clergé; on chanta un *Te Deum* dans l'Egliſe, & il y eut de grandes réjouiſſances publiques.

Les Germanats forment une nouvelle armée.

On en fit de même à Biniſalem; & pendant que le Vice-Roi étoit dans cette Place, il reçut les Syndics des autres Villes de la montagne & de la Plaine, leſquelles l'envoyerent aſſurer de leur ſoumiſſion, & de leur zele pour le ſervice de Sa Majeſté. Dans le même temps,

Digitized by Google

on apprit que les Germanats raſſembloient d'autres Troupes à Pédra & à Manacor; & le Vice-Roi jugeant qu'il étoit à propos de s'aſſurer promptement de Sincu, s'y porta en grande diligence avec ſon armée. A cette nouvelle, les Germanats tournerent vers Montuéri; & après avoir pillé cette Place, ils paſſerent à Llumayor. ANNÉE DE J. C. 1522.

Le Vice-Roi partit de Sincu pour Algayda, & n'y trouva que trois perſonnes. Il ſe rendit le jour ſuivant à Llumayor, où l'armée s'arrêta huit jours; & ſachant que les Germanats avoient pillé Biniſalem & Alaro, & avoient été reconnoître Sancellas, il détacha quelques Compagnies d'Infanterie avec de la Cavalerie pour défendre ces Places. Dès qu'il eut quitté Sincu, les Germanats allerent s'y venger des fideles Sujets, qui ſe retirerent à l'Egliſe, & ils pillerent la Ville, & tuerent le Bayle & deux autres hommes. Peu de jours après, quelques Germanats ſortirent de la Ville de Majorque contre celle d'Inca, où ils égorgerent ceux que le Vice-Roi y avoit laiſſés en garniſon. L'armée ſortit à leur rencontre; & les ayant atteints proche d'un endroit appellé *Rafal Garces*, il ſe donna un rude combat, dans lequel les Mutins eurent cinq cents hommes tués. On en prit beaucoup d'autres priſonniers, dont quarante furent pendus dans la Place, & le Vice-Roi retournant à Biniſalem, en fit encore écarteler ſoixante & dix, dont on accrocha ſur les chemins les membres aux arbres, qui reſterent chargés de ces dépouilles de Juſtice. (*a*) Leur défaite, & châtiment de pluſieurs d'entre eux.

Après avoir ainſi jetté la terreur chez les Forains rebelles, l'Armée marcha vers la Ville Capitale, où les Germanats, loin de s'effrayer du traitement que l'on faiſoit aux Pages leurs camarades, devenoient de jour en jour plus inſolents, volant à la Menſe des ſommes conſidérables, ſous prétexte de ſecourir les malades de l'Hopital, & de ſoulager les perſonnes du Peuple qui étoient dans le beſoin. Elle s'établit & campa dans la Plaine, où elle reſta trois mois, parce que le Vice-Roi qui vouloit épargner le ſang, & qui ne doutoit pas qu'il ne fallût en répandre beaucoup, s'il entreprenoit d'entrer de force, & ANNÉE DE J. C. 1523 & ſuiv.

Le Vice-Roi va camper avec ſon armée devant la Ville de Majorque.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1523 & suiv.

de faire justice des Séditieux, chercha à gagner les Germanats par la clémence, afin de trouver dans leur soumission un motif de leur pardonner. Par cette voie, on eut la satisfaction de voir tous les jours quelques rebelles reconnoître leur égarement, quoique beaucoup d'autres désespérant ou se défiant du pardon, continuassent leurs brigandages & leurs massacres. Ces obstinés oserent même vouloir porter leurs mains sur la personne du Trinitaire Dom Pedre Pont, qui auroit été la victime de leur rage, si quelques personnes plus Chrétiennes ne l'avoient sauvé, & enfermé dans la Tour de Saint-Michel; mais ils lui en demanderent ensuite pardon, & se réconcilierent avec lui, reconnoissant qu'ils en auroient besoin pour intercéder pour eux. (*a*)

Entiere réduction des Germanats.

Cependant le Vice-Roi se logea hors des murs dans le Couvent des Franciscains, qui est sous l'invocation du Saint Nom de Jesus. Le Régent Ubaque & le Gouverneur de Minorque furent chargés de travailler à inspirer de la confiance à ceux des Germanats qui persistoient encore dans la révolte, & à traiter d'accommodement; mais ils ne purent rien régler de décent ni de convenable à l'autorité de la Justice. Persuadé alors de la nécessité d'avoir recours à la force, pour apprendre aux Séditieux qu'on étoit en état de les réduire, & même de les exterminer tous, le Vice-Roi fit entendre le bruit des armes. Le canon commença de gronder, on battit en breche, & on se disposa à donner assaut. Cette conduite fit plus d'effet que toutes les voies de douceur qui avoient été employées précédemment. Les Germanats se voyant perdus, engagerent le Trinitaire Dom Pedre Pont de ménager leur paix; & la négociation ayant été renouée, il fut arrêté au bout de quatre jours, que tous les rebelles rentreroient dans le devoir, à condition qu'on leur donneroit des lettres de sauvegarde, jusqu'à ce que Sa Majesté eût ordonné de juger leurs crimes, & qu'il seroit permis à quatre d'entre eux d'aller à la Cour, rendre compte à l'Empereur de ce qu'ils avoient fait, & solliciter le pardon de tous les Germanats.

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

Le Vice-Roi fut enſuite reçu dans la Ville, le ſeptieme jour de Mars de l'an 1523, & on déſarma à l'inſtant tous les Séditieux. On ſe ſaiſit des poſtes les plus importants, tels que les portes de la Ville, le Palais Epiſcopal, la Cathédrale, l'Almudayna, la tour du Mole & le Château Royal, où Priame de Villalonga, Lieutenant du Vice-Roi, étoit retiré depuis pluſieurs jours. La Juſtice mit ſous bonne garde les meubles & effets, dont les propriétaires étoient morts ou enfuis, & on publia une défenſe à qui que ce fût, de ſortir ſans un paſſeport. Pour réparer les maux que le Royaume avoit ſouffert, le Conſeil général nomma Syndics Pierre de Villalonga, le Docteur Pierre Jean Fortéza, Thomas Andreu & le Notaire Jean Creſpin, qui ſe ſignalerent par la maniere dont ils remplirent leur commiſſion.

ANNÉE DE J. C. 1523 & ſuiv.

Réception du Vice-Roi dans la Capitale.

Au retour des quatre Germanats qui furent envoyés en Cour, & qui rapporterent des lettres de Sa Majeſté au Vice-Roi, avec un ordre de juger leurs crimes, on les condamna d'être écartelés; ce qui fut exécuté. Juanot Palombo, chef des rebelles, fut tenaillé, & on mit ſa tête ſur la porte, appellée *Pacerta Pintada*. On pendit les principaux fauteurs de la révolte, & on confiſqua leurs biens. Dans la viſite qu'on fit de la Menſe, le quatorzieme jour de Mars, on reconnut que les Germanats en avoient enlevé trente-deux mille ſix cents livres. Pour y faire rentrer cette ſomme, on exigea des Villes, de fortes contributions, à proportion du nombre d'habitants qui avoient eu part à la révolte, & les Germanats payerent ſeuls preſque le tout; en ſorte qu'on dédommagea les fideles Sujets des pertes qu'ils avoient faites. On paya les gens de guerre, la flotte s'en retourna, & tout ce qui avoit été pris à la Menſe, y fut remis, à l'exception de quatorze mille ducats. (*a*)

Châtiment des principaux fauteurs de la révolte.

Le Royaume étoit dans le même temps affligé de la peſte, qui fit de grands ravages. Elle commença dans la Ville de Muro, pendant le ſecond ſiege d'Alcudie par les Germanats, & s'étant communiquée dans trois ou quatre autres Places, elle dura juſqu'au mois de Septembre de

Un bras de Saint Sébaſtien apporté à Majorque.

(*a*) ANTOINE DE VERA, VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1523 & suiv.

cette année 1523, que Manuel Suriaviski, Archidiacre de Rhodes, aborda à Majorque avec le bras de Saint Sébastien, Patron de cette Ville, après que l'Isle de Rhodes eut été conquise par Soliman, Empereur des Turcs. Suriaviski ne voulant point souffrir que cette relique fût profanée par les Infideles, l'avoit enlevée de la Chapelle où elle étoit, dans l'Eglise Cathédrale, & s'étoit mis en mer à dessein de l'apporter en Espagne; mais ayant relâché à Majorque, il ne put plus continuer son voyage, quand il le voulut, quoiqu'il le tentât plusieurs fois, & que le vent fût favorable aux autres bâtiments qui sortoient du même Port. Forcé de reconnoître à la vue de cet événement singulier, que la volonté de Dieu étoit qu'il laissât cette relique à Majorque, il la déposa dans l'Eglise Cathédrale, le troisieme jour de Septembre de l'an 1523, premiere année du Pontificat d'Adrien, & la peste cessa sur le champ. En reconnoissance de ce bienfait, le Conseil général & le Chapitre donnerent à l'Archidiacre Manuel Suriaviski cent ducats de rente pendant sa vie; & Philippe de Villiers, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean, approuva le dépôt de la relique, par une lettre qu'il écrivit au Royaume de Majorque le cinquieme de Novembre de l'an 1529. (*a*)

Présent fait par l'Empereur au Vice-Roi.

Dès que la tranquillité fut rétablie dans l'Isle, le Vice-Roi Dom Michel de Gurréa, qui s'étoit toujours comporté avec tant de prudence, qui avoit montré tant de sagesse dans le choix des moyens qu'il avoit employés, & qui, par sa constance & sa fermeté, étoit parvenu à réduire les rebelles; le Vice-Roi, dis-je, envoya à l'Empereur les clefs du Royaume; mais Sa Majesté lui fit l'honneur de les lui donner, pour rester dans sa Maison, en mémoire de ses bons services. Les descendants de ce Seigneur gardent encore aujourd'hui précieusement ces clefs, qui sont d'or & très-bien travaillées.

Glorieuse récompense de la Ville d'Alcudie.

Sa Majesté honora aussi Alcudie du titre de *Cité très-fidelle*, nom qui éternisera la mémoire de la constance & de la valeur avec lesquelles ses habitants ont servi leur Souverain, & se sont défendus contre les rebelles. Il fut

(*a*) L'Histoire de Malthe, & VINCENT MUT.

Digitized by Google

dit par le privilege, qu'on expédia en conſéquence le dix-huitieme de Juillet, que ce titre lui étoit donné, *non pas faute que les pierres précieuſes ne brillent par elles-mêmes, mais parce qu'elles méritent par le cas que l'on en fait, d'être enchaſſées dans de l'or.* Le quatorzieme jour d'Octobre ſuivant, Sa Majeſté accorda encore à la même Ville une exemption de tous les droits & de toutes les gabelles du Royaume de Majorque. Tous les Gentilshommes, à qui on fut particuliérement redevable de la conſervation du Royaume, furent rétablis dans leurs biens. ANNÉE DE J. C. 1523.

Comme quelques-uns des Magiſtrats & Conſeillers de la Ville de Majorque étoient morts, ou abſents, le Vice-Roi en nomma d'autres d'office, le vingt-troiſieme jour de Mars, & les choiſit parmi les perſonnes qui s'étoient le plus ſignalés dans la réduction des Germanats. Outre les ſix Jurats, dont le premier eſt toujours Gentilhomme, le ſecond & le troiſieme, Bourgeois, le quatrieme & le cinquieme, Marchands, & le dernier, Artiſan, & qui ſont chargés d'avoir ſoin de la police de la Ville & même de toute l'Iſle, avec droit de convoquer le Conſeil général, lequel eſt compoſé de Gentilshommes, de Bourgeois, de Marchands, d'Artiſans & des Syndics des Villes, il pourvut à pluſieurs autres Places. Il nomma un Receveur des rentes de la Ville, & aux charges d'Exécuteur, d'Ecrivain ou de Greffier de la Maiſon de Ville, de Bayle, de Viguier, de Conſuls, de Juge des appellations, de Maîtres des Comptes, de Payeurs & de Conſeillers. (*a*) Le Vice-Roi nomme aux principales charges de Magiſtrature de la Ville de Majorque.

Ainſi finit la guerre des Communautés ou de la Germanie, qui dura vingt-cinq mois; mais quelque ſoin qu'on apportât pour réparer les maux qu'elle avoit cauſés, le Royaume perdit tout ſon ancien éclat. Les moyens mêmes qu'on employa pour le relever, aſſurerent ſa ruine. On rétablit toutes les impoſitions que les Germanats avoient eu l'audace de ſupprimer; & comme elles ne ſuffiſoient pas encore, quelque conſidérables qu'elles fuſſent, pour ſubvenir à tous les beſoins de l'Etat, on fut obligé en 1530 de mettre ſur tous les biens des tailles réelles, qui dans la ſuite ont été portées ſi haut, qu'en l'année 1600, elles ren- ANNÉE DE J. C. 1530 & ſuiv. Le Royaume perd tout ſon ancien éclat.

(*a*) VINCENT MUT.

ANNÉE DE J. C. 1530.

doient elles seules plus de quatre cents mille livres. Toutes ces charges, jointes à l'extinction du commerce maritime, qui faisoit la richesse des Majorquins avant la découverte des Indes, acheverent de faire perdre au Royaume son état florissant, & de le précipiter dans l'obscurité où il est aujourd'hui. L'Empereur Charles-Quint cependant informé qu'on ruinoit la Consignation à force de procédures, avoit défendu à tout particulier, par un privilege accordé à l'Université, le quinzieme jour de Mai de l'an 1525, à la sollicitation de Michel Anglada, de lui intenter dans la suite aucun procès sans la permission du Conseil général; mais quoiqu'on la garantit par-là de l'ambition de ceux qui, sous prétexte d'une mauvaise administration, cherchoient par leurs plaintes continuelles à avoir le gouvernement & le maniment des biens de la Commune, ce ne fut qu'un très-foible remede dans la triste situation où elle se trouvoit. Il ne suffisoit pas d'empêcher que la cupidité n'achevât de la ruiner, il falloit la soulager, & la dégager des rentes dont elle étoit chargée, qui devoient infailliblement produire avec le temps le même effet, par la difficulté de les acquitter; mais elle étoit déja trop engagée & trop arriérée, pour que l'on pût imaginer & employer quelque expédient capable de l'affermir. Elle a donc toujours continué d'aller de mal en pis; & les stérilités auxquelles l'Isle est sujette, n'y contribuent pas peu, parce que l'Université se trouve souvent dans l'obligation de faire venir de dehors des grains qui lui coûtent très-cher, & qu'elle revend à très-bas prix, pour le soulagement du Peuple (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1531 & suiv.

L'année suivante 1531, cinq cents Maures commandés par un Juif Arraez, débarquerent de six bâtiments corsaires proche de Pollença, dans la cale appellée *del Extremer*. Ils marcherent vers la Place pour la piller; mais les habitants en sortirent à temps; & laissant le chemin libre aux Maures, ils descendirent à l'endroit du débarquement, & leur couperent la retraite, au moyen d'une embuscade. Les Corsaires s'en apperçurent, & se retirerent à la hâte. Au même instant, les Chrétiens sortirent de leur embuscade,

Glorieuse expédition des habitants de Pollença contre des Corsaires Maures.

(*a*) VINCENT MUT.

buſcade, & chargerent les Barbares avec tant d'ardeur, qu'ils en tuerent ſoixante, & en firent pluſieurs autres priſonniers, ſans avoir eu plus d'un homme bleſſé (a).

ANNÉE DE J. C. 1531.

André d'Oria arriva à Majorque en la même année avec une groſſe flotte, envoyée par l'Empereur contre le fameux Corſaire Barberouſſe, qui s'étoit emparé d'une forteresſe, que le Roi Dom Ferdinand avoit fait bâtir proche d'Alger, afin d'empêcher le commerce de cette Ville. Les Chrétiens avoient défendu cette Place avec tant de réſolution, que Barberouſſe n'y avoit trouvé que le Châtelain Martin de Bargas, & cinquante-trois Soldats bien bleſſés, outre trois femmes, dont deux étoient Eſpagnoles, & l'autre Marjorquine, qui fut belle-mere d'Agimorat, & aïeule de la femme de Muley Maluc, Roi de Fez & de Maroc. Ayant appris à Majorque que ce Corſaire étoit allé du côté d'Alger avec une partie de ſes galeres, & avoit laiſſé les autres à Sargel, qui eſt à vingt lieues & au Couchant de cette Ville, avec plus de ſept cents eſclaves, parmi leſquels il y en avoit pluſieurs Majorquins, pour y élever un Fort. André d'Oria remit à la voile, & partit pour Sargel avec toute ſa flotte. Son expédition fut heureuſe, en ce qu'il délivra tous les Captifs Chrétiens, & prit aux ennemis deux galeres & ſept fuſtes; mais il perdit un Corps de Troupes que les Barbares maſſacrerent, ſans qu'on pût le ſecourir; & comme il craignit le retour de Barberouſſe, qui l'auroit rendu beaucoup inférieur en forces, il n'oſa s'arrêter à aſſiéger l'Alcazar de Sargel, où les ennemis s'étoient retranchés, & il s'en retourna en paſſant par Majorque. Peu après ſon départ, Barberouſſe arriva à Sargel, & ſachant ce qu'André d'Oria y avoit fait, il s'en vengea ſur les Eſclaves Chrétiens qu'il avoit encore, & auxquels il fit endurer les ſupplices & les tourments les plus rigoureux. (b)

André d'Oria paſſe deux fois à Majorque avec une flotte de l'Empereur, & fait la guerre au Corſaire Barberouſſe.

ANNÉE DE J. C. 1535 & ſuiv.

Pour réprimer l'audace de ce Corſaire qui continua ſes hoſtilités, & qui devenu en 1534, Général de la flotte du Turc, porta la déſolation & la terreur ſur les Côtes d'Italie, & ſurprit la Ville de Tunis en Afrique, l'Em-

Muley Haſcen, Roi de Tunis, détrôné par Barberouſſe, eſt rétabli par l'Empereur Charles-Quint.

(a) VINCENT MUT.
(b) SANDOVAL, VINCENT MUT, & d'autres.

ANNÉE DE J. C. 1535 & suiv.

pereur Charles-Quint fit un armement considérable, avec lequel il partit de Barcelonne, le trentieme jour de Mai de l'an 1535. Un vent violent porta les galeres à Majorque ; & lorsqu'il fut un peu tombé, l'Empereur passa avec elles à Minorque, & de-là en Sardaigne, d'où il se rendit vers la mi-Juin sur la Côte d'Afrique ayant reçu des renforts. Arrivé à Tunis, il débarqua à la tête de ses Troupes, & commença par se saisir de quelques petites Places, & par assiéger la Goulette, qui est un Château bâti dans le Golfe. Devenu maître de cette forteresse, après une vigoureuse résistance, il tourna ses armes contre la Ville de Tunis, & s'en étant enfin emparé, il y rétablit à certaines conditions, & à la charge du Vasselage, le Roi Muley Hascen qui avoit été détrôné par Barberousse. Quand il eut fait ces expéditions, pendant lesquelles rien ne manqua dans son camp, par le soin qu'on eut d'y envoyer d'Espagne, de Majorque, de Sardaigne, de Sicile & de Naples, des provisions de pain, de vin, de viande & de fruits, avec d'autres marchandises de toute espece, il retourna en Sicile au mois d'Août. (*a*)

Barberousse veut s'en venger sur Majorque.

Barberousse au désespoir s'enfuit, & passa à Alger, à dessein de rassembler une bonne flotte pour insulter Majorque. Comme il avoit défendu à tout son monde de parler de la perte de Tunis, il publia qu'il venoit se renforcer, pour retourner combattre la flotte de l'Empereur, qu'il avoit déja défaite, & sous ce prétexte, il arma à la hâte onze galeres, qu'il réunit à celles qu'il avoit auparavant, & à quelques autres bâtiments à rames. Il partit avec cette flotte, & parut à la vue de Majorque, le même jour que l'on faisoit dans l'Isle de grandes réjouissances pour la victoire que l'Empereur avoit remportée à Tunis sur le même Barberousse. Dès qu'on l'apperçut des Places maritimes, on crut que c'étoit l'Empereur qui revenoit victorieux, & cette pensée augmenta la joie des Majorquins, qui étoient charmés que ce Prince fût temoin oculaire des fêtes qu'ils faisoient pour célébrer ses glorieux exploits.

(*a*) MARMOL, SANDOVAL, VINCENT BIUT, & d'autres cités par JEAN de FERRERAS.

Année de J. C. 1535 & suiv.

Le Corſaire cependant s'approcha de l'Iſle à force de voiles & de rames, mais il ne put jetter l'ancre de jour. Quand le ſoleil fut couché, les Majorquins ſubſtituerent à ſa lumiere dans toutes les Places & les tours de la Côte, des feux, des torches, des illuminations, toujours dans la perſuaſion que les bâtiments que l'on découvroit en mer, étoient ceux de l'Empereur. A cette vue, Barberouſſe commença d'être intrigué, & prit même le change. Comme il ſavoit qu'il eſt d'uſage dans l'Iſle de Majorque que les Places & redoutes de la Côte, s'avertiſſent de nuit par des illuminations & par des feux, des vaiſſeaux qu'on apperçoit en mer, & qu'à la faveur de ces langues de feu, la nouvelle en eſt bientôt portée à la Ville Capitale, & répandue dans toute l'Iſle, il ne douta point que tant d'illuminations n'euſſent pour but d'avertir de ſon arrivée, & de faire prendre les armes à tous les Inſulaires. Frappé de cette idée, il craignit de trouver ſur la Côte une forte oppoſition; & pour ne pas s'expoſer à quelque diſgrace, il tourna la proue vers Minorque.

Il tourne ſes armes contre l'Iſle de Minorque.

Afin de mieux tromper les habitants de cette Iſle, & de les prendre au dépourvu, il fit arborer des pavillons Chrétiens ſur toutes les galeres & ſur tous ſes autres bâtiments, & il entra de jour dans le Port-Mahon. Ce ſtratagême lui réuſſit d'abord parfaitement. Les Minorquins qui comptoient que la flotte de l'Empereur repaſſeroit par leur Iſle, ne douterent point que ce ne fût elle, & trompés ainſi par de fauſſes apparences, ils ſonnerent les cloches, & firent les ſalves Royales. Avant que les galeres euſſent jetté l'ancre, deux Religieux Franciſcains empreſſés de complimenter l'Empereur, allerent à elles ſur une barque; mais les ayant bientôt reconnues pour ennemies, ils ſauterent promptement à terre, & ſe retirerent vers la Ville de Mahon. Ils emmenerent avec eux toutes les perſonnes qui étoient au bord du rivage, & qui eurent un peu à ſouffrir d'une décharge d'artillerie que les galeres ennemies firent ſur eux. On ferma à l'inſtant les portes de la Place, & on ſe mit ſur la défenſive.

Son arrivée & ſon entrée dans la Port de Mahon.

Barberouſſe qui s'étoit flatté de jetter l'ancre ſans aucun obſtacle, trouva une vive réſiſtance de la part d'une caravelle Portugaiſe qui étoit dans le Port; & quoiqu'il

Il aſſiege Mahon.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1535 & suiv.

prit ce bâtiment, ce ne fut pas sans perdre beaucoup de monde. Deux mille cinq cents Maures étant débarqués immédiatement après, assiégerent Mahon, & canonnerent cette Place, jusqu'à ce qu'ayant fait breche, ils donnerent un assaut dans lequel ils furent repoussés. Les habitants de la Ville de Ciudadella, qui est la Capitale de l'Isle, & à sept lieues de Mahon, rassemblerent promptement trois cents hommes pour secourir la Place; mais faisant attention que ce Corps de Troupes étoit trop foible, pour oser tenter de s'ouvrir un passage au milieu d'une armée si supérieure, ils crurent devoir prévenir les assiégés, afin que ceux-ci faisant diversion par une sortie, on pût introduire le secours. Un bandit s'offrit d'aller à Mahon, & de rapporter la réponse, si on lui pardonnoit ses crimes, & sa grace lui ayant été facilement accordée pour un service si important, & digne d'une plus grande récompense, il passa à Mahon, & revint à la nage.

Les habitants de Ciudadela tentent inutilement d'y jetter du secours.

Jean d'Oliver, brave Soldat qui commandoit les trois cents hommes de secours, se disposa à exécuter sa commission. Il fondit sur les ennemis avec la derniere résolution, & ses gens excités par son exemple, combattirent courageusement durant quelque temps, pour garantir de l'esclavage leurs amis & compatriotes; mais les Assiégés exécuterent mal leur sortie, & seconderent foiblement, en sorte que Jean d'Oliver & plusieurs de ses gens ayant été tués, les autres furent obligés de se retirer.

Les assiégés perdent courage.

Cependant les assiégés réparerent les breches, soutinrent avec valeur un second assaut, & arrêterent l'ennemi durant quatre jours, jusqu'à ce que désespérant de pouvoir être secourus, ils commencerent à se défier de leurs propres forces. D'un autre côté, Barberousse ne se jugeoit point en sûreté dans ce Port. Il craignoit que la flotte de l'Empereur n'y vînt, soit en s'en retournant, ou sur la nouvelle du danger que courroit la Place, parce qu'il étoit persuadé qu'il auroit été perdu, si l'on avoit fermé le Port, seulement avec deux vaisseaux enchaînés. Cette appréhension faisoit qu'il poussoit le siege avec la derniere vigueur, pour hâter la réduction de Mahon; & lorsqu'il sut les dispositions des assiégés, il leur offrit à tous la liberté, s'ils vouloient lui remettre la Place.

Digitized by Google

Quelques habitants de Mahon, comparant leurs forces avec celles des ennemis, regarderent la Place comme perdue, & crurent qu'on devoit accepter le parti. Un brave Soldat nommé Avila s'efforça de les rassurer, & de les détourner d'entrer en aucun pour-parler, en leur disant que Barberousse seroit obligé de lever le siege par la crainte de l'arrivée de la flotte Impériale; mais on n'écouta point son conseil. On préféra celui de six habitants, qui insisterent pour la reddition de la Ville, sous prétexte qu'on devoit encore s'estimer heureux d'obtenir la liberté. En conséquence, on livra la Place; mais le Maure perfide viola la foi & la parole qu'il avoit donnée. Les Corsaires, non contents de tout enlever, jusqu'aux lambris des murailles & aux marteaux des portes, mirent aux fers plus de huit cents personnes, ne relâchant que les six qui avoient conseillé de rendre la Ville, que le Gouverneur de l'Isle, qui étoit à Ciudadella, fit ensuite écarteler, afin qu'ils ne pussent point une autre fois donner des conseils si pervers à des hommes courageux.

ANNÉE DE J. C. 1535 & suiv.

Ils livrent la Place.

Dès que les Barbares furent entrés, ils coururent à l'Eglise, & la pillerent. N'ayant point trouvé dans le Tabernacle ni le Saint Sacrement, parce que le Gardien de l'Ordre de Saint François, l'avoit consommé, pour le préserver des outrages des Infideles, ils devinrent furieux. Barberousse qui avoit conçu une haine particuliere contre les Franciscains, sur ce qu'il savoit que c'étoient eux qui avoient averti de son arrivée, demanda à leur Gardien où étoit le Saint Sacrement, & ce Religieux lui ayant répondu qu'il l'avoit mis dans son estomac pour empêcher qu'on ne le profanât, il lui fit couper la tête, & lui procura ainsi la Couronne du martyre. Il fit aussi mourir avec lui deux autres Franciscains, appellés Barthelemi Génestar & François Col, les mêmes qui avoient d'abord jetté l'allarme à Mahon. Après avoir ainsi assouvi sa cruauté & sa cupidité, il se rembarqua avec son monde, son butin & les captifs qu'il avoit faits, & passa à Alger, d'où il se rendit à Constantinople. (a)

Martyre de trois Franciscains, & retraite de Barberousse.

ANNÉE DE J. C. 1541.

L'Empereur apprit bientôt la nouvelle de tout ce que

Arrivée de l'Empereur à Alcudie dans l'Isle de Majorque.

(a) SANDOVAL, DORMER, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1541 & suiv.

les Barbares avoient fait à Mahon, & il en fut tellement piqué, qu'il résolut de leur enlever la Ville d'Alger; mais arrêté par des occupations très-sérieuses & importantes, il fut obligé d'attendre un temps plus commode pour cette expédition. Il différa jusqu'en l'année 1541, que devenu plus libre, il donna ordre de rassembler, le douzieme jour de Septembre, une grosse flotte à Majorque, où il y avoit alors pour Vice-Roi Dom Philippe de Cervellon. Après qu'il eut terminé à Ratisbonne quelques affaires concernant la Religion Chrétienne & l'extinction de l'hérésie de Luther, il passa en Italie, & de Genes à Majorque avec la meilleure partie de la flotte, ayant relâché en Corse, en Sardaigne, & à Minorque. Il prit terre & débarqua dans la Ville d'Alcudie, où il fut reçu avec les démonstrations de joie que de fideles Sujets devoient à un si grand Prince. Il logea dans la maison de Moragues, qui n'épargna rien pour faire connoître combien il étoit reconnoissant d'un pareil honneur & d'une si grande faveur. Les habitants de cette Ville accouroient en foule avec la simplicité & la candeur si propre aux gens de la campagne, lui offrir quelques présents, arrosant la maison & les rues avec des eaux d'odeur, que l'on compose à Majorque dans la derniere perfection; & l'Empereur recevoit tous ces petits témoignages de leur affection avec la bonté si digne des Souverains. (*a*)

Il passe à la Ville Capitale.

Sa Majesté Impériale étant partie de cette Ville, arriva dans le Port de la Capitale de l'Isle, le Jeudi treizieme jour d'Octobre de l'an 1541. Avant que les galeres sur lesquelles elle venoit, eussent jetté l'ancre, on lui fit une salve Royale avec toute l'artillerie de la Ville, les murailles étant toutes couvertes de drapeaux & d'étendards. Tous les vaisseaux & toutes les galeres saluerent ensuite la Ville. Quand la galere où étoit l'Empereur, eut laissé tomber l'ancre, les Jurats allerent, accompagnés de quelques Gentilshommes, l'aborder avec un brigantin bien armé. Ils y entrerent, & l'Empereur les ayant reçus debout proche du petit escalier, ils se prosternerent à ses pieds, & lui baiserent la main. Après cet acte de respect, ils re-

(*a*) Sandoval, Vincent Mut, & l'Histoire d'Allemagne, & d'autres.

Digitized by Google

tournerent à terre, très-satisfaits de la maniere affable & obligeante avec laquelle l'Empereur les avoit traités.

ANNÉE DE J. C. 1541 & suiv.

Comme l'on avoit déja fait tous les préparatifs pour la réception de Sa Majesté, entre autres cinq arcs de triomphe magnifiques, dont le premier étoit sur le mole pour le débarquement, le second dans la rue de Saint-Jean, le troisieme entre l'Eglise de Saint-André & la Place neuve au-delà de la Maison de Ville, le quatrieme dans la Place de l'Eglise Cathédrale, & le dernier à la porte de l'Eglise du côté de la mer, tous ornés de peintures superbes, & de devises ingénieuses en l'honneur du Souverain, l'Empereur ne tarda pas à descendre à terre, au bruit des salves de toute l'artillerie de la Ville & de la flotte. Arrivé à la derniere arche du premier arc de triomphe, il monta sur un beau cheval caparaçonné en noir, à cause du deuil que l'Empereur portoit encore pour l'Impératrice Donna Isabelle sa femme, qui étoit morte, le premier jour de Mai de l'année précédente. Il fit son entrée sous un riche dais, dont les douze bâtons étoient portés par trois Jurats, & sept autres personnes de distinction. Un Jurat & un Gentilhomme tenoient la bride de son cheval, & le premier des Jurats étoit proche du dais avec les Seigneurs qui étoient venus pour servir dans l'expédition projettée, & les Gentilshommes Majorquins, tous à cheval. Près du portail de Saint-Dominique, l'Empereur rencontra les Chanoines & le Clergé qui le reçurent en procession; & l'Evêque qui étoit en habits pontificaux, lui présenta la Relique de la Sainte Croix à adorer. L'Empereur entra ensuite dans l'Eglise Cathédrale; & quand il entendit chanter ces mots : *Domine salvum fac, &c.* on vit son visage se couvrir de larmes, par un effet de sa componction & de sa piété. Enfin, après qu'on eut fait les prieres ordinaires avec une musique solemnelle, il passa au Palais.

Son entrée dans Majorque.

Il y avoit des fontaines artificielles dans différents endroits de la Ville, & toutes les rues par où l'Empereur fit sa marche, étoient tendues de riches tapisseries. Quoiqu'il fallût fournir beaucoup de provisions à la flotte, que plus de dix-huit mille soldats fussent venus avec elle, & que la moisson eût été si foible cette année, qu'on n'avoit pas recueilli la moitié du bled dont on avoit besoin pour

Attention des Jurats à procurer l'abondance.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1541 & suiv.

les Insulaires, les Jurats pourvurent à tout, de maniere qu'on éprouva une parfaite abondance, & que les Places étoient couvertes de pain & de toutes sortes de vivres, qui se vendoient & se maintinrent à très-bas prix. On fit de grandes réjouissances les trois jours suivants, pendant lesquels les Gentilshommes firent parade de magnificence. Tous les hôtes ne trouverent que commodités & qu'affabilité dans leurs logements, & les Jurats envoyerent quelques rafraîchissements à l'Empereur pour lui faire voir les productions du Pays (*a*).

Mauvais succès de l'expédition de l'Empereur contre Alger.

L'Empereur ayant appris que la flotte d'Espagne qu'il attendoit, étoit déja passée en Afrique, faute d'avoir pu gagner l'Isle de Majorque à cause des vents contraires, il mit à la voile le dix-huitieme jour d'Octobre, avec tous les bâtiments qui s'étoient rassemblés dans le Port par son ordre. Plus de cent Gentilshommes Majorquins l'accompagnerent pour le servir à la conquête d'Alger; mais Dieu ne voulut pas lui donner la victoire. Lorsqu'il fut arrivé à la plage d'Alger, & qu'ayant débarqué à la tête de ses troupes, il eût commencé le siege de la Place, le Ciel arma les éléments contre sa flotte qui fut extrêmement maltraitée, & il survint une pluie si violente que ne pouvant plus faire aucune opération militaire, & craignant d'ailleurs pour toute sa flotte, il fut forcé de se rembarquer avec tout son monde, & de gagner le large. Mortifié de ce contre-temps qui l'avoit fait échouer dans une entreprise, dont il se promettoit un grand avantage pour la Chrétienté, il congédia les différentes Escadres qui formoient sa flotte, & passa à Cartagêne en Espagne, vers la fin de Novembre sur la galere d'André d'Oria, après avoir relâché à Majorque. (*b*)

Evêque de Majorque.

Je présume que ce fut en cette année que les Jurats représenterent à l'Empereur, qu'il étoit nécessaire que l'Eglise de Majorque fût gouvernée par son propre Prélat. Elle étoit depuis long-temps privée de cet avantage. Laurent Campeges, Cardinal du titre de Saint Thomas &

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) MARMOL, ULLOA, SANDOVAL, VINCENT MUT, & d'autres cités par FERRERAS.

Digitized by Google

& Evêque de Boulogne, qui ſuccéda dans le Siége Epiſcopal de Majorque à Dom Rodrique Sanz de Mercado, & qui mourut au mois d'Août de l'an 1539, ne vint point à cette derniere Egliſe. Il en fut de même de Jean-Baptiſte Campegge ſon fils légitime, à qui il tranſporta cet Evêché. Ayant été ſollicité par le Roi de réſider dans ſon Egliſe, il s'étoit contenté d'y envoyer Marc-Antoine Campegge ſon oncle, Evêque de Groſſette, pour la gouverner en ſon nom. Celui-ci y ſéjourna quelque temps; & s'étant dans la ſuite abſenté, il s'étoit ſubſtitué Dom Raphael de Llinas, Majorquin, Evêque de Chriſopoli, & Religieux de l'Ordre des Carmes. Par la mort de ce dernier, c'étoit Dom François de Salazar, qui agiſſoit pour l'Evêque; mais à l'occaſion de quelques diſputes qu'il eut avec le Chapitre, les Jurats prierent l'Empereur d'exiger la réſidence du véritable Prélat. Quoique Jean-Baptiſte Campegge fût en conſéquence ſommé de ſe rendre à ſon Evêché, il différa toujours de le faire ſous différents prétextes, juſqu'à ce qu'en ayant été preſſé de nouveau ſous le regne de Philippe II, il aima mieux ſe démettre. On nomma alors en ſa place Dom Diegue d'Arnédo, qui étoit natif de la Ville de Hueſca. Ce dernier avoit été attaché au College Eſpagnol de Saint Clément à Boulogne, & on lui avoit reconnu dès ce temps-là tant de mérite, qu'on l'avoit alors chargé de la viſite de l'Iſle de Sicile. A ſon retour à Hueſca, le Chapitre de Monté-Arragon lui avoit donné un Canonicat. Il fut enſuite Chapelain du Roi, & nommé Viſiteur-général des Royaumes d'Eſpagne pendant le voyage que le Roi Philippe fit en Angleterre. Etant paſſé à Meſſine, il eut quelques démêlés avec l'Archevêque de cette Ville, qui étoit le Cardinal Jean-André Mercurio; & lorque le Roi l'eut nommé à l'Evêché de Majorque, on fit à Rome difficulté de lui expédier ſes bulles, à cauſe des plaintes que le même Cardinal y avoit portées contre lui. Ennuyé de tous les délais qu'il eſſuyoit de la part de cette Cour, il s'embarqua pour les Gelves, & fut pris par les Maures ſur la galere de Dom Sanche de Leiva. Le Roi ordonna à Dom Guillaume de Rocafull ou Roquefeuille, comme diſent les François, Vice-Roi de Majorque, de faire en ſorte de le racheter des

ANNÉE DE J. C. 1541 & ſuiv.

ANNÉE DE J. C. 1541. revenus de l'Evêché. Dom Guillaume obéit, & le Prélat compta cinq mille cinq cents ducats, après avoir été quatorze mois captif. Remis en liberté, Dom Diegue d'Arnédo ſe rendit à Meſſine, le vingtieme d'Août de l'an 1561, paſſa enſuite à Rome, & obtint ſes bulles le dix-huitieme de Septembre. Dès qu'il les eut, il partit pour Barcelonne, & de-là pour Majorque, où il arriva le dix-huitieme de Décembre. Il conſola tous les Majorquins qui étoient ſans Paſteur depuis ſi long-temps; il répara les rentes Eccléſiaſtiques des bénéfices & des dignités, favoriſa l'étude des Belles-Lettres, & gouverna ſon Diocèſe avec toute la droiture poſſible, étant univerſellement aimé de tout le Peuple. On le transféra dans la ſuite à l'Egliſe de Hueſca ſa patrie, & il fit un legs de ſept mille livres à la Confrairie de Saint Bernard. Dom Jean de Vique y Manrique, Valencien de la noble famille des Vique, qui avoit enſeigné la doctrine de Saint Thomas, & qui étoit alors Archidiacre de Barcelonne, fut élu en 1573 pour le remplacer; mais il ne put ſe rendre à Majorque que le quatrieme d'Octobre de l'année ſuivante. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1550 & ſuiv.

Entrepriſe de Dragut Arraez, célebre Corſaire, ſur Pollença.

En 1550, Dragut Arraez, audacieux Corſaire Maure, & créature de Barberouſſe, qui depuis pluſieurs années infeſtoit la Méditerranée, s'étant emparé de la Ville d'Afrique en Barbarie, ſe mit en mer avec ſa flotte compoſée de vingt galeres, & fit voile vers l'Iſle de Majorque. Arrivé le premier jour de Mai, veille de la Trinité, à un parage appellé le Calo, proche de la Ville de Pollença où il y avoit alors environ ſept cents habitants, il mit à terre, vers le milieu de la nuit, quinze cents Maures, avec ordre de prendre la Ville d'emblée, de la piller, d'en faire eſclaves tous les habitants, & de réduire toutes les maiſons en cendres. Barthelemi N. Guide, Renégat, natif de la même Ville, leur montra le chemin. Les Barbares ſe partagerent en trois corps qui marcherent vers Pollença, l'un en droiture, un autre par le Mont-Calvaire, & le troiſieme par le Pou-Noie, après être convenus de ſe rejoindre dans un endroit, où il y avoit une Croix; mais le dernier ayant rencontré une autre Croix

(*a*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1550 & suiv.

sur sa route, la prit pour celle du rendez-vous, & fit halte. Au moyen de cette mépriſe, ils s'attendirent les uns les autres, & donnerent par-là aux habitants de Pollença, qui dormoient, ſans avoir eu aucun avis des gardes ni ſentinelles de la Côte, le temps de ſe réveiller.

Rude combat entre les habitants & les Maures.

Quoique ceux-ci fuſſent en très-petit nombre, parce que dans ces nuits de printemps, pluſieurs couchoient dans les champs, ſept des plus braves d'entre eux ſe mirent à la tête de ceux qu'ils purent réveiller & raſſembler, & ſortirent de la Place. Cette petite troupe groſſiſſant à chaque inſtant par l'arrivée de ceux qui accouroient de la campagne, ils attaquerent les Maures, & engagerent un combat très-vif, dans lequel il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autre, le courage des Chrétiens ſuppléant à l'inégalité de forces.

Un corps ennemi entre dans la Ville & en eſt chaſſé.

On gagnoit & perdoit ainſi alternativement du terrein, lorſque cinq cents Barbares s'étant avancés vers la Ville, pillerent quelques maiſons, & firent eſclaves des enfants & des femmes qui n'avoient point eu le temps de gagner la montagne. Dans le temps qu'ils entroient par la rue d'Almoyna, Jean Mas ſortit de chez lui, nuds pieds, avec ſon ſeul pourpoint, & n'ayant que ſon épée à la main, & ſept autres hommes de la même rue s'étant joints à lui, ils fondirent ſur les ennemis avec tant de réſolution, qu'ils les firent reculer, & les repouſſerent juſqu'à l'Egliſe de Saint George, où les Barbares avoient déja dépoſé leur butin, & enfermé les femmes & enfants qu'ils avoient enlevés. En entendant les cris lamentables de ces priſonniers, qui fendoient le cœur, ils redoublerent leurs efforts; & ſecondés de pluſieurs autres généreux Chrétiens, ils délogerent de l'Egliſe les Infideles, les chaſſerent de la Ville, & rendirent la liberté à leurs Compatriotes.

Les Barbares ſont forcés de ſe retirer.

Les Maures qui fuyoient de la Ville, s'incorporerent avec les mille autres, qui combattoient hors de la Place contre les Chrétiens, dont les forces augmentoient continuellement par les ſecours qu'ils recevoient des lieux circonvoiſins. On ſe battit juſqu'à l'aube du jour, & les Maures ſe retirant, rencontrerent, avant que d'arriver au lieu de l'embarquement, un renfort de cent autres, que le Corſaire Dragut avoit fait mettre à terre, pour aſſurer

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1550.

la retraite. Ils ſe rallierent ſur le haut d'une petite éminence, proche de la mer, & à la faveur de ce poſte, ils chargerent de nouveau les Chrétiens; mais étant ſurvenu un corps de Troupes d'Alcudie, les Maures prirent la fuite en ſi grand déſordre, qu'ils ſe rembarquerent avec perte de ſoixante & dix de leurs gens, qu'ils laiſſerent étendus ſur la pouſſiere, ou qui furent noyés dans la mer. Ils emmenerent cependant trente perſonnes de Pollença, qu'ils enleverent dans la campagne, & qui n'avoient d'autres armes que la houe & la faucille. Scolano dit que le ſecours vint d'Alcudie, qu'il met à quatre lieues de Pollença, quoiqu'elle n'en ſoit qu'à une, & ajoute que le Vice-Roi Gaſpard de Marradas ayant ramaſſé un bon corps de Troupes de l'Iſle, arriva avant que les Barbares entraſſent dans la Ville. Si cela eſt vrai, le Vice-Roi devoit être alors à Alcudie, ou à la Puébla. (*a*)

Le Château de l'Iſle de Cabréra détruit par Dragut, & rebâti.

On peut croire que ce fut pour ſe venger, que Dragut alla ſe jetter ſur l'Iſle de Cabréra. Il y mit à terre des Troupes & de l'artillerie; & après qu'il eut battu & ruiné entiérement le Château, il s'en retourna. On rebâtit en la même année cette forteresſe juſqu'aux fondements, & ce fut le Chanoine N. San-Juan qui bénit la premiere pierre. (*b*)

ANNÉE DE J. C. 1551 & ſuiv.

Le vingt-ſeptieme d'Octobre de l'année ſuivante, ſix galiotes de Maures, qui infeſtoient cette mer depuis quelques jours, aborderent proche de la Ville d'Alcudie, un endroit planté de pins, lequel ſe terminant en pointe, ſert de guérite pour épier les bâtiments qui viennent de côté & d'autre à l'Iſle, ou qui en partent. Les Corſaires débarquerent dans ce lieu, & s'établirent ſur la hauteur. Barthelemi Maura qui commandoit alors à Alcudie, parce que le Gouverneur Pierre de Pachs en étoit abſent, ayant été averti par les Sentinelles des tours, raſſembla promptement cent cinquante hommes. Etant allé enſuite à grands pas à la rencontre des Maures, qui étoient déja en marche, il fondit ſur eux, & les força de ſe rembarquer, & de s'éloigner avec leurs galiotes. Les Alcudiens, charmés

Trente-cinq Chrétiens faits eſclaves par des Corſaires.

(*a*) MARMOL, SCOLANO, VINCENT MUT, & d'autres. (*b*) VINCENT MUT.

Digitized by Google

de les avoir ainſi repouſſés, firent du bord de l'eau quelques décharges ſur eux, & pluſieurs ſalves en ſigne de joie; mais ils ne tarderent pas à ſe repentir de leur imprudence. Les Barbares qui n'étoient allés mouiller qu'à quelque diſtance de-là, hors de la portée des coups, jugerent, quand ils n'entendirent plus tirer, que les Alcudiens avoient achevé de conſumer leur poudre & leurs munitions; & voyant qu'il n'accouroit point d'autres gens de l'Iſle à leur ſecours, ils reporterent la proue à terre. A leur premier abord, ils firent une décharge de toute leur artillerie; & ayant obligés par-là les Alcudiens de ſe diſperſer, ils débarquerent au nombre de huit cents, avec cinq drapeaux. Cependant les Chrétiens ſe retrancherent ſur une éminence, & les Barbares les y ayant inveſtis, on ſe battit durant trois heures; mais quelques Alcudiens qui connoiſſoient toutes les routes de ces quartiers, étant paſſés par le Col de Violar, furent occuper un poſte plus avantageux, d'où ils incommoderent tellement l'ennemi, qu'ils le firent retirer. Il en coûta néanmoins la liberté à trente-cinq Chrétiens, dont vingt-cinq étoient d'Alcudie, & les autres d'une Compagnie qui alloit à Minorque. Dix autres furent tués, & cent Barbares eurent le même ſort. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1551.

Au trente de Septembre de l'an 1552, dix galiotes de Corſaires, qui étoient parties d'Alger, parurent ſur le ſoir du côté de la Ville de Valdemoſa, que les Maures appellent la *Ville Verte*, à cauſe de la beauté de ſes jardins & de l'excellence de ſes fruits. La ſentinelle ayant jugé à la manœuvre, que ce n'étoient point des amis, en donna avis à Raymond Gual de Mur, Gouverneur de la Ville, Gentilhomme auſſi diſtingué par ſa valeur que par ſon illuſtre naiſſance. Ce brave Officier raſſembla promptement tous les habitants de la Ville, qui ſe trouverent en très-petit nombre, parce que c'étoit un Samedi, & que la plupart étoient allés à la Ville Capitale de l'Iſle vendre leurs fruits au marché. Il ne put ramaſſer que trente-ſix hommes; & craignant qu'ils ne ſe défiaſſent de leur peu de forces, il les encouragea par une harangue

ANNÉE DE J. C. 1552 & ſuiv.

Arrivée de dix galiotes Algériennes à Valdemoſa.

(*a*) VINCENT MUT.

courte, mais efficace, à défendre leurs maisons, leurs biens & la liberté de leurs femmes & de leurs enfants.

ANNÉE DE J. C. 1552 & suiv.

Cinq cents Barbares débarquent, & marchent à cette Ville

Cinq cents Maures débarquerent cependant du côté de la caverne, à dessein de piller la Ville. Raymond Gual marcha à eux avec sa petite troupe, & occupa durant tout le reste de la nuit, jusqu'à la pointe du jour les postes pour lesquels il y avoit le plus à craindre. Les Barbares avoient pour guide un Renégat étranger, appellé Pierre Valencien, qui connoissoit parfaitement tous les chemins, passages & postes de ces quartiers, pour avoir vécu quelques années à Valdémosa. Ils le tenoient garroté, de crainte qu'à la faveur de l'obscurité de la nuit, il ne s'enfuît, & ne les laissât dans quelque mauvais pas.

Présence d'esprit d'un tambour pris par les Barbares.

Les Chrétiens passerent par la Métairie de San-Font, & ils en furent à peine sortis, que les Maures, qui venoient par un autre chemin, y entrerent. Ceux-ci firent esclaves une femme, & le Tambour de Valdémosa, qui s'étoit arrêté à raccommoder sa caisse, jugeant à la rencontre de cet homme, que la Compagnie ne devoit pas être loin, ils lui demanderent où elle étoit; mais le Tambour leur répondit d'un ton ferme & sans se troubler, qu'il l'ignoroit, parce qu'il avoit été envoyé de la Ville de Majorque, dont il étoit Tambour, avec deux Compagnies de secours, sur le bruit qu'on avoit vu des bâtiments Corsaires; il ajouta que comme elles faisoient diligence pour arriver à temps, & qu'il étoit resté un peu derriere, il les cherchoit. Malgré cet avis, les Maures continuerent leur marche, comptant sur leur nombre.

Une poignée de Chrétiens leur dresse une embuscade.

Raymond Gual se trouva à la pointe du jour avec ses trente-cinq hommes sur une éminence, qui est à près de trois cents pas de San-Font. De-là il découvrit les ennemis qui marchoient vers la Ville; & les voyant si supérieurs en nombre, il ne crut pas devoir les attaquer à découvert. Il lui parut plus à propos de leur dresser une embuscade, pour fondre sur eux à leur retour; & ayant fait faire halte à cet effet, il donna ordre à Grégoire Jean d'aller ramasser les Chrétiens qu'il trouveroit dispersés çà & là. Dans le même temps, la Sentinelle de la tour, étoit en route pour porter à la Ville la nouvelle que les galiotes mettoient du monde à terre. Etant tombé entre les mains des Maures,

Digitized by Google

ces Barbares le questionnerent sur le nombre de troupes qu'il y avoit à Valdémosa ; & ce qui doit paroître singulier, c'est que sa réponse s'accorda parfaitement avec celle du Tambour. Il dit qu'il y avoit dans la Place deux Compagnies de la Ville de Majorque, qui marchoient le long de la côte, parce qu'on avoit eu avis de l'arrivée des bâtiments Corsaires. Pour payement de cette nouvelle, les Maures le massacrerent. ANNÉE DE J. C. 1552 & suiv.

Arrivés à Valdémosa, les Infideles ne trouverent aucune résistance, en sorte qu'ils s'en emparerent & la mirent à sac. Ils en profanerent l'Eglise d'une maniere sacrilege, jettant par terre le Saint Sacrement, que les Chrétiens cependant recouvrerent dans la suite. S'étant élevé entre eux quelques disputes sur le pillage, quelques-uns se tuerent les uns les autres ; mais ce qu'il y eut d'étonnant, ce fut que passant pardevant la Chartreuse, ils n'entrerent point dans ce Couvent, quoique les Religieux les regardassent de dessus la porte. Chargés de butin, ils sortirent de la Ville, & reprirent la route de leurs galiotes, avec tous les habitants qu'ils avoient trouvés & faits captifs, à l'exception d'un seul homme, qui, armé d'une arbalêtre qu'il tenoit tendue, & couchant en joue tantôt les uns ou les autres, sans tirer, s'échappa sans aucune blessure, malgré une grêle de fleches & quantité de coups d'arquebuse qu'il essuya. Les prisonniers qu'ils firent, furent au nombre de près de quatre cents, tant vieillards, que femmes & enfants, parce que comme la Ville est à quelque distance de la mer, qu'elle n'avoit jamais éprouvé aucune insulte de la part des Maures, & que les chemins sont très-rudes & très-difficiles, ils ne voulurent ni croire le danger dont ils étoient menacés, ni abandonner leurs maisons (*a*). Valdémosa est pillée, & huit cents habitants faits esclaves.

Pendant ce temps-là, le Gouverneur Raymond Gual se tenoit tranquille dans son poste, épiant attentivement le retour des Maures. Ayant remarqué que les galiotes étoient passées de l'autre côté, il conjectura que les Barbares s'en retourneroient par le chemin qu'on appelle *Escolta* ; & confirmé dans son idée par le récit que lui firent les batteurs d'estrade, qu'il avoit envoyés à la découverte, Les Chrétiens changent de poste.

(*a*) Marmol, Scolano, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1532 & suiv.

il passa avec son monde à l'Escolta, & ensuite au pas du Rafal, appellé maintenant *Pas del Moros*. Là il fut joint par Jacques Aloz Oléſa, qui venoit avec un domeſtique le chercher de ſa Métairie qu'il avoit dans les environs.

Ils gagnent une glorieuſe victoire.

Gual qui n'avoit plus avec lui que vingt-huit hommes, parce qu'il avoit mis les autres en ſentinelle dans différents endroits, leur parla en ces termes: » Mes freres & » mes amis, je ſais déja que toutes les perſonnes de ma » maiſon, ſe ſont enfuis à temps, & ne courent aucun » riſque. Vous êtes les ſeuls qui me touchent, & me font » peine, parce que je vois qu'on vous enleve vos enfants, » vos femmes & vos biens. Je ſuis réſolu de combattre » l'ennemi. Quiconque voudra mourir à mes côtés, me » ſuive; je vais devant. " A ces paroles & à ſon exemple, ſa petite troupe ſentit naître en elle un courage inexprimable. Elle promit de le ſeconder de ſon mieux; & après s'être tous recommandés à Dieu à genoux, les vingt-huit hommes fondirent ſur les cinq cents Maures, en invoquant Saint Georges. Ils le firent avec tant d'ardeur, qu'ils enfoncerent & culbuterent les ennemis, & gagnerent une victoire d'autant plus digne d'admiration, qu'elle eſt moins croyable. Les Maures ne pouvant leur réſiſter, prirent la fuite, & les Chrétiens emportés par leur valeur, & accoutumés à ces chemins difficiles, ſuivirent leur victoire. La plupart des Corſaires furent égorgés; & quoique pluſieurs ſe rendiſſent & offriſſent un gros rachat, les Chrétiens ne firent quartier à aucun, parce qu'on jugea dangereux de garder des priſonniers.

Perte conſidérable que firent les Barbares.

Soixante & douze têtes de Maures furent apportées à la Ville de Majorque, accrochées par les narrines à des javelots, à des piques, & à des hallebardes. Pluſieurs autres Barbares tomberent dans des précipices en fuyant, & ſe tuerent. Il n'y en eut que très-peu qui ſe rembarquerent, & ils étoient même tous tellement bleſſés, qu'on a ſu depuis par quelques Eſclaves des mêmes galiotes, qu'en retournant à Alger, ils jetterent pluſieurs corps morts à la mer, & qu'il reſta ſi peu de Troupes ſur trois ou quatre galiotes, que les Barbares qui y étoient, furent obligés de ſe promener ſur le courſier, le ſabre nud, pour contenir

Digitized by Google

contenir les Eſclaves, & les empêcher de ſe révolter. On a même aſſuré que de tous ceux qui avoient débarqué, il n'en étoit retourné aucun à Alger. Ils perdirent auſſi leur drapeau, qui fut dépoſé dans l'Egliſe de Valdémoſa. ANNÉE DE J. C. 1552.

On fit captifs dix-huit Algériens, que l'on trouva écartés & diſperſés, & quand on leur dit que vingt-huit hommes les avoient défaits, ils répondirent qu'ils avoient combattu contre une nombreuſe armée, dont le Général étoit monté ſur un cheval blanc; ce qui fit croire que c'étoit le glorieux Saint Georges, Patron de Valdémoſa. Les Chrétiens ne perdirent pas un ſeul homme; ils n'eurent que quatre bleſſés, qui guérirent. On recouvra tout le butin que les Maures avoient fait, & tous les priſonniers qu'ils emmenoient. Il n'y eut qu'un Calice qu'on ne put pas ravoir, & la perſonne qui le racheta dans la ſuite, le donna à l'Egliſe de Tarragonne. Les Algériens firent pendre à une antenne le guide qui les avoit conduits, dans la perſuaſion qu'ils les avoit trompés. Tous les ans on célebre le premier jour d'Octobre cette victoire, dont on fut redevable ſur-tout à la ſageſſe, à la valeur & à l'exemple du Gouverneur Raymond Gual de Mur; & Pierre Onuphre de Veri, Vicaire-général, ordonna en 1624, pendant la vacance du Siege, de fêter tous les ans ce jour-là dans la Ville de Valdémoſa. (*a*) Avantages que les Chrétiens en retirerent.

Vingt-quatre autres bâtiments Corſaires, tant galeres que galiotes, commandées par un nommé Deliamar, mouillerent, le ſixieme d'Août de l'an 1553, dans la Cale de Saint Elme, proche du Pantaleu de la Ville d'Andraix. Elles mirent à terre plus de mille Maures, qui marcherent ſans bruit vers la Ville par Paloméra. Les ſentinelles les appercurent, & en donnerent promptement avis à la Ville. Les Maures ſe partagerent en deux corps, & firent leur marche, ſans commettre aucune hoſtilité dans les maiſons de campagne voiſines, pour n'être pas découverts. S'étant rejoints à un endroit appellé le *Serral de la Coma den Gos*, qui eſt à quinze cents pas d'Andraix, ils y reſterent juſqu'au jour. ANNÉE DE J. C. 1553 & ſuiv. D'autres Maures débarquent dans l'Iſle, & marchent vers Andraix.

(*a*) MARMOL, SCOLANO, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1553 & suiv.

Les habitants d'Andraix eurent le temps de se retirer dans une tour, qui est dans la Place, bâtie à l'antique, mais capable de résister à de pareilles invasions de Maures, qui n'ont pour but que le pillage, quoiqu'elle soit trop foible pour soutenir un siege. Ils y enfermerent aussi le plus d'effets qu'ils purent, & qui ne furent pas en grande quantité, parce que la Ville n'est pas fort riche. Dès que le jour parut, les Maures s'avancerent vers la Place, & envoyerent un Renégat, qui publia en langue Majorquine, un ordre à tous les habitants, de remettre au plutôt au Bacha & Général Deliamar les clefs de leurs maisons, sous peine, en cas de refus, d'être tous passés au fil de l'épée.

Les habitants de cette Place se retranchent dans une tour.

Les Barbares font peu de dégât.

Quoique ceux qui étoient dans la tour & d'autres Chrétiens entendissent la publication du ban, aucun ne se mit en devoir d'obéir. Les Maures cependant entrerent dans la Place; mais le plus grand dommage qu'ils firent fut d'enfoncer plusieurs portes & de piller quelques maisons, où ils ne trouverent que des effets de peu de valeur. Ils ne toucherent point aux maisons qui étoient proche de la tour à la portée du mousquet, parce que de cette Forteresse on les incommodoit fort par le feu continuel qu'on faisoit sur eux. Pendant qu'ils s'occupoient à mettre la Ville à sac, George Fortunny, Commandant de la Place, Officier d'une grande valeur, & Gabriel Alemany son Lieutenant, ayant fait monter à la hâte seize hommes à cheval, tâchoient de leur faire au-dehors, avec cette petite troupe, le plus de mal qu'il leur étoit possible. Ils couperent en effet le passage à plusieurs, qui furent tués, & ils firent huit esclaves. Les Barbares voulurent s'approcher de la tour; mais ils furent repoussés deux fois avec perte. Rebutés d'une si vive résistance, ils s'en retournerent vers leurs bâtiments, & le Commandant Georges Fortunny les suivit au petit pas avec sa troupe, harcelant continuellement leur arriere-garde, pour les empêcher de se débander & de se répandre dans les métairies voisines. En chemin les Maures rencontrerent deux cents autres de leurs camarades, qui venoient des galiotes pour les seconder; mais malgré ce renfort, ils jugerent à propos de continuer à faire leur retraite, & ils se rembarquerent

Digitized by Google

dans l'endroit que l'on appelle *Ballesteria del Puerto*, où le Commandant Fortunny tua celui qui avoit amené le secours. Quelques captifs Chrétiens rachetés disoient, que Georges Fortunny étoit tellement redouté des Corsaires, que son nom seul suffisoit pour garder ces Côtes. (*a*)

ANNÉE DE J. C. 1555.

Deux ans après, c'est-à-dire en 1555, les Maures firent captifs quelques habitants d'Andraix, & quelques soldats de la Compagnie qu'on appelle des deux cents, qui fut au secours, & le Royaume de Majorque les racheta. (*b*)

Majorquins captifs rachetés.

Le dix-huitieme jour de Mai de l'an 1558, on donna avis au Vice-Roi Dom Guillaume de Rocafull ou Roqueseuil, Gentilhomme Valencien, très-brave & très-expérimenté dans l'Art militaire, de l'arrivée de six bâtiments Corsaires dans un endroit que les Majorquins appellent le *Pinar Mayor*. A cette nouvelle, le Vice-Roi donna ordre aux Commandants de Selva, d'Inca & d'Alcudie de se mettre en campagne le premier avec cent hommes, & les deux derniers avec deux cents autres chacun, & ces trois Officiers ayant formé un même corps avec leurs détâchements, se rendirent avant le jour à la Cale de *Pinar*, & se mirent en embuscade. Quelques Maures descendirent à terre peu après, pour reconnoître le poste, & ayant découvert le danger, ils regagnerent leurs bâtiments. Sept cents Barbares débarquerent ensuite à dessein de présenter la bataille aux Chrétiens, & de se retirer peu à peu, lorsque l'action seroit engagée, jusqu'au bord du rivage, afin de se servir de l'artillerie qu'ils avoient à bord, & de faire volte face, quand elle auroit mis les Chrétiens en désordre.

ANNÉE DE J. C. 1558 & suiv.

Descente de cinq Maures du côté d'Alcudie.

Quelques-uns de l'embuscade sachant qu'ils avoient été découverts par l'ennemi, dirent qu'il convenoit de l'attendre; mais Philippe Phuster, Commandant d'Inça, conseilla d'aller à sa rencontre. Tous les autres s'étant rendus à son avis, ils chargerent les Maures, & les firent reculer. Ecoutant cependant moins la prudence que leur bravoure, ils les suivirent avec tant d'acharnement, qu'ils s'exposerent à l'artillerie des bâtiments Corsaires, qui leur tua

Les Chrétiens les chassent, & en font plusieurs esclaves, quoiqu'avec assez de perte.

(*a*) Marmol, Scolano, Vincent Mut, & d'autres. (*b*) Vincent Mut.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1558 & ſuiv.

ſoixante & dix hommes du nombre deſquels fut le Généreux Hugues de Pachs, Commandant d'Alcudie; mais ils couperent cent cinquante Maures, qui étant défaits & ſéparés du gros de leur troupe, reſterent eſclaves. Le Commandant Philippe Phuſter reçut onze bleſſures, dont il mourut couvert de gloire, pour les ſervices qu'il avoit rendus à l'Empereur en pluſieurs occaſions. (a)

Une flotte Turque paſſe à l'Iſle de Minorque.

On découvrit à Majorque, le vingt-neuvieme de Juillet ſuivant, la flotte du Turc, qui étoit compoſée de cent quarante bâtiments, & commandée par Muſapha, que Ferreras & d'autres appellent Piali. Comme on lui vit faire des bordées, ſans y être obligé par le temps, on ſe mit ſur la défenſive, & on dépêcha une barque à Minorque, pour donner avis de la manœuvre de l'ennemi. Sur le champ, le Commandant Michel Negret travailla à faire réparer les fortifications de la Ville de Ciudadella, & Barthelemi Arguimbau, Lieutenant du Gouverneur, donna les ordres néceſſaires pour la défenſe de cette Iſle. Muſapha apprit par quelques barques qu'il enleva, les préparatifs de guerre qu'on avoit faits à Majorque, & ne jugeant pas à propos de débarquer, parce qu'il ne vouloit point conquérir, mais piller, & que cela ne ſe pouvoit faire dans des Places ſi bien pourvues, ſans s'expoſer à perdre beaucoup de monde, il fit porter le cap ſur l'Iſle de Minorque. Pendant ce temps-là, le Lieutenant Barthelemi Arguimbau, & Michel Martorell paſſerent en poſte de Ciudadella à Mahon, & parcoururent promptement les autres Places de l'Iſle, faiſant partir les Troupes qui devoient renforcer la garniſon de Ciudadella, & les autres poſtes fortifiés dont il convenoit de s'aſſurer.

Elle y aborde, & débarque des Troupes.

Le deuxieme de Juillet, les cent quarante voiles Turques aborderent à Minorque dans l'intention de la piller. Elles mirent à terre quinze mille Maures, ce qui étoit plus que ſuffiſant pour aſſurer le ſuccès de l'entrepriſe; car quoiqu'il y eût dans l'Iſle quelques poſtes fortifiés, la diſtance qui ſe trouvoit entre eux, & la néceſſité où l'on avoit été d'y répartir & loger les Troupes, rendoient la défenſe impoſſible contre une armée ſi nombreuſe. Les Mau-

(a) MARMOL, SCOLANO, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

res débarquerent vingt-quatre pieces d'artillerie ; & s'étant rendus maîtres de la campagne, ils aſſiégerent la Ville de Ciudadella, où il n'y avoit que cinq cents hommes d'armes natifs du lieu, cent dix d'Alayor, & cent de Mercadal ; en ſorte qu'ils n'étoient en tout qu'au nombre de ſept cents, & que ſi l'avantage de ceux qui ſont retranchés, eſt d'un contre dix, ils pouvoient mal ſe défendre contre quinze mille. ANNÉE DE J. C. 1558 & ſuiv.

Quand l'artillerie fut placée, les Turcs commencerent à battre la Place, & les aſſiégés ſe défendirent avec réſolution, quoiqu'ils perdiſſent du monde, ſur-tout dans quelques ſorties qu'ils firent, pour couper des faſcines, & les apporter dans la Ville. Les Muſulmans faiſoient les derniers efforts pour réduire la Place, & les Chrétiens ne négligeoient rien pour les déloger, & les obliger de faire le ſiege de loin, étant réſolus de plutôt mourir que de ſe rendre. Le Commandant Négret choiſit quelques ſoldats pour enclaver l'artillerie ennemie ; mais quoiqu'ils fortifiſent avec beaucoup d'ardeur, ils furent repouſſés, parce que la batterie étoit un peu loin, & qu'il ne leur fut pas poſſible de ſe défendre comme il faut, hors de l'abri des fortifications. Après avoir combattu durant quelque temps, ils furent contraints de ſe retirer. La Ville de Ciudadela eſt aſſiégée par les Turcs.

Les Turcs ayant pointé d'autres pieces d'artillerie, continuerent de faire jouer leurs batteries, & les Chrétiens de ſe bien défendre. Ceux-ci démonterent quelques canons ennemis, & mirent tout en œuvre pour ruiner les ouvrages & les tranchées, à la faveur deſquelles les Muſulmans pouſſoient le ſiege, & projettoient de donner aſſaut. Quoique les défenſes fuſſent déja détruites, & qu'il y eût pluſieurs breches, les Minorquins ne perdirent point courage. Secondés de leurs femmes & enfants, ils rétabliſſoient la muraille, & ſe ménageoient quelques retraites. Les aſſiégés donnerent quatre aſſauts, dans leſquels ils furent repouſſés, & le dernier dura trois heures. Il y périt ſix cents Turcs, & trois cents Minorquins ; en ſorte qu'il ne reſtoit pas dans la Place deux cents cinquante hommes. Vigoureuſe réſiſtance des aſſiégés.

Les Chrétiens avoient réſolu de ſe défendre juſqu'à la mort, & ils l'auroient fait, s'ils n'en avoient été empêchés par un malheureux accident. Le feu prit à la mai-

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1558 & suiv.

son de Ville, & toute la poudre fut consumée ; ce qui releva l'espérance des assiégeants, & abattit le courage des assiégés. N'ayant plus de munitions, & se voyant investis par une armée nombreuse, quelques Chrétiens commencerent à perdre tout espoir, d'autant plus que les murailles étoient ouvertes, les défenses ruinées, les approches très-avancées, & la Place serrée de très-près. Ils dirent au Lieutenant Arguimbau & au Commandant Négret, qu'il convenoit d'abandonner la Ville, & de passer à Mahon, prétendant que les lignes de communication des assiégeants n'étoient pas si continues, qu'on ne pût les passer de nuit, sans être découvert.

Ils veulent évacuer la Ville.

Barthelemi Arguimbau, le Commandant Negret, Michel Martorell & Jean Pons rejetterent ce conseil, & alléguerent pour raison, qu'il y avoit peu de sûreté dans cette maniere de sortir, parce qu'il étoit presque impossible d'éviter la rencontre de quinze mille Turcs qui couroient toute l'Isle, & que quand même on trouveroit de nuit une route à travers leurs lignes de communication, on devoit craindre de tomber le matin entre leurs mains. Enfin, ils soutinrent qu'ils valoit mieux conserver la Place au nom du Roi, ou mourir pour la Patrie. Les autres voulurent qu'on tentât la sortie pour passer à Mahon, & après quelques protestations à ce sujet, on se disposa, le neuvieme de Juillet, à sortir de Ciudadella. Tout étant réglé, on détacha trois hommes pour reconnoître la circonvallation, & on en envoya ensuite au même effet trois autres, qui s'accorderent avec les premiers à indiquer le passage le moins dangereux. Après avoir pris cette précaution, on sortit, les Troupes d'Alayor & de Mercadal étant à l'avant-garde, les femmes, les enfants, les blessés & les gens inutiles au centre, & les Lieutenants & Commandants à l'arriere-garde avec le reste de la garnison.

Mauvais succès de leur tentative, & prise de la Place.

Tous ce que les deux derniers avoient prévu, arriva. Les ennemis les ayant attendus, les Chrétiens fondirent sur eux, les forcerent de se retirer en désordre, après un rude choc, dans lequel ils leur tuerent tant de monde, qu'il ne rentra dans la Ville que cent cinquante hommes. Instruits par quelques prisonniers de l'état où la place étoit réduite, ils donnerent, le jour suivant,

Digitized by Google

le dixieme de Juillet, le dernier & le plus violent assaut. La Place fut bientôt emportée de force, & les Barbares vainqueurs égorgerent une partie des Chrétiens, firent les autres prisonniers, pillerent la Ville, & remirent à la voile le même jour. Plusieurs Chrétiens se signalerent dans cette occasion, entre autres le Lieutenant Barthelemi Arguimbau, qui, quoique blessé par les éclats d'un canon qui creva, continua de se battre & de commander. Les Mémoires de cet événement font une mention particuliere de la valeur de Michel Martorell & de Jean Pons. Tous les assiégés firent beaucoup plus qu'il n'y avoit lieu d'attendre de sept cents hommes contre quinze mille. Scolano dit que le Vice-Roi Dom Guillaume de Rocafull alla rétablir les fortifications de Cuidadella, & que cette Ville se repeupla de quelques familles de Majorque & de Valence (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1558.

Peu de temps après, tous les Etats de la Monarchie d'Espagne prirent le deuil pour la mort de l'Empereur Charles-Quint, qui termina sa vie le vingt-unieme de Septembre, après avoir donné à Dom Philippe son fils en 1554 le titre de Roi de Naples & de Sicile, avoir abdiqué en sa faveur en 1555 les Etats de Flandres, & en 1556 tous ses Royaumes, & s'être démis dans la même année 1556 de l'Empire, qui fut déféré par les Electeurs en 1528 à Dom Ferdinand d'Autriche son frere. Ce grand Prince fut universellement regretté de tous les Peuples sur lesquels il avoit régné, & en particulier de ceux du Royaume de Majorque, qu'il avoit souvent honoré de ses bienfaits, & dont il avoit soigneusement maintenu les privileges (*b*).

Mort de l'Empereur Charles-Quint. Dom Philippe II, son fils, Roi d'Espagne.

L'année suivante 1559, les Maures s'emparerent d'un Brigantin sur lequel étoit le Patron Jean Cannété, Marin également habile & hardi, & si redouté en Barbarie, que, comme l'écrit Diegue de Haedo, quand les Maures vouloient faire taire les enfants, ils leur disoient: *Azeute caychi Canette*; c'est-à-dire: Tais-toi, voilà Cannété qui vient. Ce Majorquin étant sur la Côte d'Alger, apprit par quelques Maures qu'il avoit faits captifs à terre, qu'il y avoit

ANNÉE DE J. C. 1559 & suiv.

Fin malheureuse d'un brave Majorquin à Alger.

(*a*) MARMOL, SCOLANO, Liv. 4, chap. 29, nomb. 11, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) ULLOA, SANDOVAL, ANTOINE DE VERA, les Histoires d'Espagne & d'Allemagne, & d'autres.

Digitized by Google

Année de J. C. 1559.

dans le Port d'Alger des bâtiments corsaires désarmés & sans monde. Voulant profiter de cette occasion pour les brûler, il entra dans le Port; mais deux galiotes qui revenoient de courses, commandées par Mamiraez, étant arrivées à la même heure de la nuit du vingtieme de Mai, l'attaquerent & le prirent avec son brigantin, après un combat assez vif & assez opiniâtre. Les Maures mirent Jean Cannété dans les cachots du Bain, & l'y tinrent enfermé jusqu'au quinzieme jour de Décembre, que les Gardes du même Bain ayant trouvé dans les prisons quelques vieilles épées, publierent que les Chrétiens vouloient s'emparer d'Alger. Cette appréhension leur parut d'autant mieux fondée, que les captifs étoient au nombre de seize mille, dont huit mille Espagnols; & comme Jean Cannété étoit celui qu'ils redoutoient le plus, ils le firent mettre à genoux, & Caut Ali, Renégat, lui coupa la tête d'un coup de sabre (*a*).

Année de J. C. 1561 & suiv.

Deux ans après, quelques captifs s'étant enfuis d'Alger, donnerent avis à Dom Guillaume de Rocafull, Vice-Roi de Majorque, qu'on armoit une flotte sur la Côte de Barbarie, contre la Ville de Soller. Les Maures avoient répandu ce bruit parmi les esclaves Chrétiens, dans l'espérance que les Majorquins en étant instruits, ne s'occuperoient qu'à pourvoir à la défense de cette Ville, & négligeroient les autres. Ils comptoient à la faveur de ce stratagême surprendre quelqu'une de celles-ci, après avoir toutefois tenté de débarquer à Soller, parce qu'ils jugerent que cette Place pourroit bien être aussi celle pour laquelle les Majorquins croiroient avoir le moins à craindre, précisément parce qu'elle étoit menacée si ouvertement. Cet avis eut en partie l'effet qu'ils avoient prévu. Les Majorquins accoutumés depuis long-temps à l'usage où les Maures étoient de publier un projet, & de ne le point exécuter, se contenterent de doubler les gardes de la Ville de Soller.

La Ville de Soller menacée par les Maures.

Leur flotte se met en mer.

Cependant la flotte qui étoit de vingt-deux voiles, tant

(*a*) Marmol, Diegue de Haedo dans la Topographie & l'Histoire générale d'Alger, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

tant galeres qu'autres bâtiments à rames, partit de la Côte de Barbarie, aux ordres d'un Renégat appellé Ochali, Corsaire expérimenté & grand homme de mer. Elle fit aiguade à Iviça, & dès qu'on l'apperçut, le Gouverneur de cette Isle en donna avis au Vice-Roi Dom Guillaume de Rocafull, le dixieme jour de Mai de l'an 1561. On apporta alors de nouveaux soins pour la défense de Soller, & on ajouta plus de foi à ce qu'on avoit appris des captifs fugitifs d'Alger. Tous les Commandants des Places maritimes eurent ordre de se retirer au plutôt chez eux, & ceux d'Alaro, de Bunnola & de Sainte-Marie, de mener des renforts à la Ville de Soller; mais ces trois-ci ne purent y faire passer qu'un foible secours, parce que le temps pressoit, & que dans ces nuits de printemps la plupart des Laboureurs couchoient hors de leurs maisons, & que quand la premiere troupe est partie avec le drapeau & les Officiers, les autres se remuent avec plus de lenteur, & s'inquietent peu d'obéir à l'ordre qu'on leur a laissé, n'ayant plus personne qui les commande.

ANNÉE DE J. C. 1561 & suiv.

Michel Angelats, Commandant de Soller, rassembla tout son monde dans cette Ville, avec sa diligence & son ardeur ordinaire en pareille occurrence, & il fut secondé du Bayle Pierre Canals & des Jurats. On envoya quelques Troupes à Sainte Catherine du Port; & après qu'on eut mis des sentinelles dans les postes maritimes, Michel Angelats jugea à propos de sortir de la Ville, au milieu de la nuit du même jour, dixieme de Mai, & de marcher avec son monde en bon ordre vers le Port, qui est à demi-lieue, afin de défendre le débarquement, en cas que les ennemis le tentassent.

On se dispose à les bien recevoir.

A quatre heures du matin du Dimanche, onzieme jour de Mai, la flotte Turque arriva, naviguant du côté de Deya, & s'éloignant du Port de Soller, pour éviter la forteresse qui en défend l'entrée. Elle passa à un endroit qu'on appelle le Col de l'Isle, où un esclave Chrétien, natif de Soller, appellé Barthelemi Valls, qui tenoit une rame, voyant qu'on s'étoit approché sans bruit, & sachant qu'il y avoit ordinairement des sentinelles dans ces parages, cria de toutes ses forces, pour en être entendu, qu'il falloit jetter l'ancre, parce qu'on étoit déja sur les

Les Barbares abordent l'Isle.

roches ; mais cet amour pour la Patrie lui fut payé d'une volée de coups de bâton. Sur le champ les sentinelles coururent porter cette nouvelle à la Ville, faisant de temps en temps des décharges d'arquebuse, pour avertir plus promptement.

ANNÉE DE J. C. 1561 & suiv.

Un corps d'ennemis pille la Ville de Soller.

Dix-sept cents Maures sautèrent à terre, & formerent deux corps. L'un qui étoit de mille soldats, commandés par un brave Arraez, nommé Isuf, s'avança vers la porte de la mer pour piller la Ville du côté du Sud, & les sept cents autres prirent au Nord le chemin du Pont de Binimaci. Ceux-ci n'ayant trouvé aucun obstacle sur leur route, entrerent dans la Ville, pendant qu'Isuf qui conduisoit les autres, étoit arrêté par les Chrétiens qu'il avoit rencontrés dans la plaine d'Occa. Ils mirent à sac avant le jour une bonne partie de la Ville, malgré une assez vive résistance de la part de quelques Troupes qui y étoient restées. Deux Prêtres, nommés Gaspar Miro & Guillaume Rotger, défendirent long-temps la porte de l'Eglise ; mais accablés par la multitude, ils furent à la fin obligés de céder le passage aux Maures, qui pillerent l'Eglise, profanant avec un barbare mépris, à coups d'arquebuse & de couteau, les reliques & les images, dont une qui représente la Vierge de l'Espérance, a encore aujourd'hui une main coupée. Ce qu'il y eut cependant d'étonnant, ce fut que pendant qu'ils étoient livrés au pillage, le Curé prit entre ses mains le Saint Sacrement, passa au milieu d'eux sans être vu, & s'échappa le matin.

Les Chrétiens prennent la résolution d'en combattre un autre.

Michel Angelats qui étoit sorti de Soller avec tous les hommes d'armes de cette Ville, pour s'opposer au débarquement, étant arrivé à la plaine d'Occa, apperçut à la pointe du jour Isuf avec les mille Maures. Dans le même temps, les Chrétiens ayant entendu les cris & le bruit de la Ville, comprirent qu'elle étoit mise au pillage par une autre troupe de Corsaires qui avoit pris une route différente. Pénétrés alors de la plus vive douleur, & inquiets pour leurs femmes & leurs enfants, qu'il leur sembloit déja voir emmener en captivité, ils furent d'abord indécis sur ce qu'ils devoient faire. Quelques-uns conseillerent de retourner défendre leurs foyers & leurs familles, & d'autres soutinrent qu'il étoit plus à propos de combattre le

Digitized by Google

corps ennemi que l'on avoit en tête. Le dernier avis fut fortement appuyé par Antoine Soler, ſoldat courageux & expérimenté, & on le préféra au premier, parce qu'on ſe perſuada que la retraite paroîtroit une fuite, qu'on auroit d'ailleurs ſur les bras dans la Ville toutes les forces ennemies, & qu'en commençant par défaire les mille Corſaires qui étoient dans la campagne, il ſeroit plus facile de détruire l'autre corps à ſon retour. ANNÉE DE J. C. 1561 & ſuiv.

Cette réſolution priſe, les Chrétiens invoquerent à genoux le ſecours du Ciel, & marcherent enſuite contre les Barbares avec la derniere réſolution. Ils les chargerent ſi violemment qu'ils ne tarderent pas à les mettre en déſordre. Les Maures enfoncés de toutes parts, s'enfuirent avec tant de confuſion & de précipitation, que paſſant par le pont & ſe pouſſant les uns les autres, pluſieurs tomberent dans le torrent. On gagna ſur eux deux mille pas de terrein; mais Iſuf ayant changé de poſte, rallia ſes gens, & fit face aux Chrétiens. Le combat ſe renoua alors avec plus d'acharnement, & les ennemis eurent plus de trois cents hommes tués, quoique du côté des Majorquins il n'en coutât la vie qu'à Michel Canals & à Nicolas Matonxo. Laurent Caſtanner & Guillaume Soler de Binimaci ſe diſtinguerent fort dans cette occaſion. On en vient deux fois aux mains.

Les Chrétiens pour qui la victoire commençoit à ſe déclarer, redoublerent leurs efforts, & Pierre Bisbal ayant percé d'un coup de lance le brave Iſuf, les Corſaires prirent la fuite une ſeconde fois. Dans le même temps ſurvinrent huit bandits de l'Iſle, accompagnés des dogues qu'ils avoient coutume de mener avec eux; & ayant chargé vigoureuſement les ennemis avec leurs armes, pendant que leurs dogues ſe jettoient ſur ces barbares & les dévoroient, ils acheverent de les défaire & de les mettre en déroute. Les Majorquins pourſuivirent les fuyards, dont un grand nombre tomberent & moururent culbutés dans les chemins. Les autres Barbares ſe retirerent ſur une éminence proche de l'embarquement; mais ils en furent ſi promptement délogés, que la plupart ſe précipiterent dans des trous profonds qui étoient proche de l'ancrage des vaiſſeaux. On jetta ſur eux de groſſes pierres, qui les renverſoient & les faiſoient rouler du haut en-bas, & il Défaite entiere du corps ennemi.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1561 & suiv.

y en eut qui, par leur poids & la violence de leur chûte, entraînerent, chacune, trois Turcs à la mer. Enfin, des mille Maures il en périt plus de cinq cents, & les Chrétiens ne perdirent que six hommes.

Butin qu'on fit sur lui.

Joyeux d'avoir ainsi détruit ce corps ennemi, les Chrétiens retournerent vers la Ville, & comme les Maures avoient jetté leurs armes pour fuir avec plus de légéreté, on ramassa quantité de piques, d'arquebuses & de mousquets dont la terre étoit couverte. Les galiotes qui s'étoient éloignées, se rapprocherent, pour recevoir ceux qui avoient pillé la Ville, quoiqu'elles n'osassent se flatter de les ravoir, ni se hasarder à les secourir.

Deux femmes valeureuses.

Pendant que les Chrétiens chantoient la victoire sur la montagne, les Turcs qui pilloient alors la Ville, s'applaudissoient de leurs succès, sans se défier du sort qui les attendoit à leur retour. Chargés de butin & de prisonniers, ils sortirent de la Ville, & se mirent en marche pour regagner leurs bâtiments. Quelques-uns d'eux s'étant détachés, entrerent dans les maisons de campagne, & y firent quelque dégât; mais un Maure fut puni de son audace par une femme valeureuse. Ce barbare entra dans une maison qui étoit écartée du chemin, & n'ayant rencontré personne au rez de chaussée, il monta au premier étage, & se baissa aussi-tôt pour boire à un outre plein de vin, qui étoit dans une chambre. Au même instant une femme sortit d'une autre piece, & comme elle le vit seul, elle lui déchargea sur la tête un coup de bâton si violent, qu'elle l'étourdit & le renversa par terre, où elle acheva de l'assommer. Une de ses sœurs accourut au bruit, & immédiatement après qu'elles eurent fermé la porte de la maison, trois Maures qui venoient à la suite de l'autre, arriverent, & se mirent en devoir d'enfoncer la porte avec une piece de bois. Les deux femmes la défendirent par la fenêtre à coups de pierres, & ayant pris dans leurs bras le Maure qui étoit péri sous le bâton, elles le jetterent sur les trois barbares, dont un fut renversé, & tellement blessé, que les deux autres furent obligés de l'emporter comme ils purent, & de s'éloigner de la maison où les deux femmes faisoient une si belle résistance.

Evénement singulier.

Marguerite Custurer n'eut pas un bonheur moins singu-

lier. Ayant vu enlever ſa fille, qui n'avoit guere que ſept ans, elle trouva le moyen de s'enfuir & de s'échapper, quoique le cœur pénétré des cris de ſon enfant. Elle étoit ſi troublée, qu'elle prit le chemin de la mer, juſqu'à ce que revenue de ſon erreur, & voyant les Maures arriver par la même route, elle ſe cacha dans une haye proche du chemin. Pendant ce temps-là, les Corſaires avançoient, un deux portant la pauvre petite fille ſur ſes épaules. Ennuyés & impatients des cris & des pleurs de cette malheureuſe captive, ils dirent à celui qui l'emportoit, de la précipiter ſur la haye, & le Maure l'ayant priſe à braſſe-corps, la jetta avec violence; mais par un bonheur preſque incroyable, l'enfant tomba dans les bras mêmes de ſa mere qui étoit cachée en cet endroit. ANNÉE DE J. C. 1561 & ſuiv.

Les Maures rencontrerent les Troupes de Soller, qui après avoir défait l'autre corps de Corſaires, retournoient défendre leurs maiſons. On en vint aux mains ſur le champ, & les Barbares n'ayant pu s'ouvrir un paſſage, ſe mirent en déſordre, prirent la fuite, & ſe rembarquerent avec quatre cents bleſſés, laiſſant les priſonniers & le butin, quoique par une vengeance barbare, ils égorgeaſſent vingt perſonnes tant enfants que femmes. Les ennemis eurent dans toutes ces rencontres plus de ſept cents hommes tués, du nombre deſquels furent Iſuf leur Général, & un fils d'Ochali. Il en reſta vingt priſonniers, & on en trouva quelques-uns ſur les arbres, au haut deſquels ils étoient montés, de crainte des chiens qu'avoient amenés les bandits, dont les crimes furent pardonnés en conſidération du ſervice qu'ils avoient rendu dans cette occaſion. De retour à la Ville ſans avoir perdu plus de quinze hommes, les vainqueurs rencontrerent le Vice-Roi Dom Guillaume de Rocafull, qui étoit accouru en grande diligence pour les ſecourir, & qui les reçut avec les applaudiſſements & les témoignages d'eſtime dus à leur valeur. On chanta dans l'Egliſe un *Te Deum* en actions de graces des victoires que Dieu avoit accordées ſur des ennemis ſi formidables. Depuis ce temps, on a bâti dans le même endroit où les Maures avoient débarqué, une Tour qui garde ce parage. Elle fut faite à la ſollicitation & ſur le deſſein d'Antoine Cuſturer, qui étoit alors Syndic à

Les Barbares, qui avoient pillé la Ville, ſont battus.

Digitized by Google

Année de J. C. 1562 & suiv.

Madrid, & qui en a été le premier Alcayde. On l'appelle *Torre Picada*. C'est un cube assez vaste, & fort. On fit aussi dans la Ville de Soller d'autres fortifications, & on éleva en mémoire de ce jour une Eglise, qui est aujourd'hui l'Hôpital de la Ville, sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire. (*a*)

La Ville de Majorque est fortifiée de nouveau.

L'année suivante, on se trouva dans la nécessité de relever un pan de la muraille de la Ville de Majorque du côté de la porte de Saint-Antoine; & comme il falloit faire continuellemennt de nouvelles réparations parce que les murs étoient très-vieux, le Royaume pria le Roi Dom Philippe II de trouver bon que l'on fortifiât cette Ville à la moderne, & de payer la moitié de la dépense qu'il falloit faire à cet effet. Sa Majesté y ayant consenti, on commença à mettre la main à l'œuvre, suivant le plan que Georges Fratin, Ingénieur du Roi, en traça. C'est presque un demi-cercle irrégulier. Il y a du côté de terre dix bastions, chacun avec des défenses & d'une figure réguliere, & du côté de la mer six autres bastions bien garnis d'artillerie. La circonvallation de la contre-escarpe a trois mille cinq cents pas Italiens de circonférence. La muraille est d'une pierre sablonneuse & douce, dans laquelle les balles s'amortissent sans rien endommager, & un boulet de canon tiré à plomb pénetre seulement deux palmes, sans faire breche. L'angle des bastions est obtus, parce que dans le temps que l'on fit ces fortifications, on s'inquiétoit moins qu'aujourd'hui d'assurer la courtine. La muraille de pierre a quatorze palmes, & le terre plein des bastions plus de cinquante pas géométriques. Il se trouve encore d'autres ouvrages extérieurs, tels qu'une demi-lune dans un endroit élevé, une tour sur le Mole, un Château appellé Belver sur une éminence, & une fortereſſe qui a le nom de Saint-Charles, à l'entrée de la Baye (*b*).

Etat des forces qu'on y entretient habituellement.

La Ville a toujours son Sergent-Major & deux Aydes. Il y a aussi deux Compagnies d'Artillerie de cent hommes chacune, la premiere qu'on appelle la Compagnie du Roi, & la seconde la Compagnie de la Ville. On y

(*a*) Marmol, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) Vincent Mut.

Digitized by Google

entretient dix-ſept Compagnies de Milice, dont deux appellées les Deux-cents, ſont de Mouſquetaires & d'Arquebuſiers (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1571.

Neuf ans après, le Roi Dom Philippe inſtitua par un privilege en date du onzieme jour de Mai de l'an 1571, une Audience-Royale, compoſée de ſix Conſeillers ou Oidores. Auparavant les Vice-Rois avoient ſous eux pour le Gouvernement en temps de paix, un Régent & un Avocat Fiſcal, qui adminiſtroient la Juſtice; mais le Syndic Antoine Cotoner, Ambaſſadeur du Royaume, demanda ce changement, parce qu'on reconnut que l'autorité, les lumieres & l'avis de pluſieurs perſonnes étoient néceſſaires, outre qu'il ſeroit moins facile de les corrompre & de les ſéduire. Les affaires commencées dans les Cours des Juges ordinaires, vont par appel ou par évocation à cette Audience-Royale, dont les déciſions dans le Criminel ſont en dernier reſſort, & portées dans le Civil au Conſeil ſuprême d'Arragon. C'eſt un Conſeiller de l'Audience-Royale, & l'Aſſeſſeur de l'Evêque, qui connoiſſent des compétences de Juriſdiction; & quand ils ne ſont pas d'accord, on porte les conteſtations au Chancelier (*b*).

Etabliſſement d'une Audience Royale.

Dans cette même année, on embarqua deux cents Majorquins ſur des galeres, qui paſſerent au printemps en Italie, avec d'autre Infanterie qu'on avoit priſe à Carthagêne. On chargea auſſi à Majorque les proviſions qu'on avoit faites par un ordre du Roi, en date du vingt-cinquieme jour de Mars (*c*).

Des Majorquins s'embarquent pour la guerre d'Italie.

ANNÉE DE J. C. 1578 & ſuiv.

Le deuxieme jour d'Août de l'an 1578, la Ville d'Andraix fut pillée par la négligence des Gardes. Pendant qu'ils dormoient, douze cents Turcs débarquerent de vingt-quatre bâtiments dans le Col de la Grue, & allerent à la Ville ſans que perſonne les eût vus. Ils comptoient tellement ſur l'expérience du guide, appellé Balthaſar Collas, qui les conduiſoit, qu'étant arrivés à la Place, & voyant que tous les habitants dormoient, ils les réveillerent au ſon des cornemuſes & d'autres inſtruments de muſique, com-

Arrivée d'un grand nombre de Corſaires à Andraix.

(*a*) VINCENT MUT.
(*b*) *Idem.*
(*c*) *Idem.*

Digitized by Google

Année de J. C. 1578 & suiv.

me pour se moquer d'eux par cette aubade. C'étoit un Samedi, jour que quantité de laboureurs vont à la Ville de Majorque pour le marché. Comme ils se trouverent devant la Ville un peu avant le jour, & qu'ils étoient en si grand nombre, ils crurent qu'au-lieu d'y entrer à l'instant, ce qu'ils pouvoient facilement, parce qu'elle n'est point fermée de murailles, il valoit mieux l'investir tout au tour, afin que personne ne pût leur échapper, & dans l'espérance de pouvoir mieux la piller à la faveur de la clarté du jour. Par-là ils donnerent le temps aux habitants de se retirer les uns à la tour du lieu, & les autres à celle de l'Eglise, avec la plupart des femmes & enfants, & d'autres gens inutiles. Ces deux tours commandent presque toute la Ville, parce qu'elles sont sur des hauteurs, & Andraix sur un pente; en sorte qu'il y a peu de rues qui ne leur soient à découvert. A la pointe du jour, les Maures entrerent, mais ils ne trouverent personne dans les maisons, & on fit des deux tours de si vives décharges sur eux, qu'ils sortirent de la Ville en désordre & confus, & se retirerent dans le plat pays, qu'on appelle le *Torrento*.

Ils pillent une partie de la Ville.

Ils firent halte en cet endroit, & se disposerent à s'emparer de la Ville avec plus d'ordre. Dans le même temps ils apperçurent un cahos confus de fumée & de ruines qui sortoient de la premiere tour, où un homme s'étant approché par inadvertance des barrils de poudre avec la mêche allumée, y avoit mis le feu. Les Maures s'en douterent, & se rapprocherent de la Place. Voyant qu'ils ne rencontroient plus aucune résistance du côté de la tour, ils ne douterent plus que les Chrétiens qui y étoient, ne fussent sans munitions. Excités par cette expérience, ils rentrerent dans la Place, & pillerent quelques maisons voisines de cette forteresse, sans oser néanmoins toucher à celles que la tour de l'Eglise dominoit. Ils eurent dix hommes tués, & emmenerent vingt cinq Chrétiens; mais comme ils s'en retournerent en désordre, & que quelques-uns d'eux s'arrêterent à piller, les habitants qui étoient dans la tour, en sortirent, couperent la retraite aux Traîneurs, & en firent treize esclaves. (*a*) Ce fut un malheur

(*a*) Marmol, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

heur pour les habitants d'Andraix, que leur Commandant François Deymas étoit alors abſent, parce que delà vint que les gardes dormoient, & faiſoient ſi mal leur devoir. La préſence de celui qui commande eſt le principe de l'ordre & de la bonne diſcipline militaire. Il importe peu que le ſoldat ait de la valeur, s'il n'a point avec lui le chef, qui doit lui preſcrire la véritable maniere de l'employer.

ANNÉE DE J. C. 1582.

Il n'en fut pas de même en 1582, à Valdémoſa, où il y avoit pour Commandant de la Ville, Mathieu Canglada, Gentilhomme d'un courage, tel que le demandoit la valeur des habitants. Le treizieme jour de Mai, il apprit par la ſentinelle de la redoute, que deux galiotes avoient jetté l'ancre au Nord-Oueſt dans un endroit appellé la *Foradada*, & que les Maures commençoient à débarquer. A cette nouvelle, il fit prendre les armes à toute la Ville; & quoiqu'il ne pût ramaſſer que cinquante hommes, qui étoient même aſſez mal armés, à cauſe de la diligence qu'il falloit faire, il marcha à leur tête du côté de la Foradada. Il rencontra ſur le chemin cent cinquante Maures en ordre avec leur drapeau; & malgré ſon infériorité en forces, il s'aſſura la victoire à la faveur du terrein, parce qu'il ſe trouvoit dans le mauvais pas ou Port de la Foradada, où les Barbares ne pouvoient paſſer qu'à la file, de maniere que la défenſe dépendoit moins du nombre, que de la diſpoſition de celui qui commandoit. Les Corſaires voulurent forcer le paſſage; mais les Chrétiens le leur diſputerent courageuſement, & les obligerent enfin de ſe retirer ſur leurs bâtiments, après un combat qui dura depuis ſept heures du matin, juſqu'à quatre de l'après midi. Aucun Chrétien ne fut bleſſé, & les Barbares au contraire furent ſi maltraités, qu'à la derniere déroute on n'en vit que dix avec leur drapeau, les autres s'étant rembarqués en très-mauvais état. On en trouva ſur le bord même du rivage quatre morts, qu'ils ne purent enlever, à cauſe de la précipitation avec laquelle ils ſe retirerent. On vit auſſi pluſieurs flocons de cheveux, & des marques de ſang ſur le chemin, & on jugea que cela venoit des cadavres que les Maures avoient traînés par terre

D'autres ſont défaits par les habitants de Valdémoſa.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1583 & suiv.

pour les emporter, suivant leur usage ordinaire, afin de ne point laisser de témoignages de leurs défaites. (a)

Des Corsaires débarquent dans l'Isle de Cabréra.

L'année suivante 1583, les Maures aborderent encore avec sept galiotes à l'Isle de Cabréra, le trentieme d'Octobre, & débarquerent dans la Calle de Gandulf, trois heures avant le jour. Comme l'on n'est jamais moins sur ses gardes, que quand on doit éprouver quelque malheur, le Château de cette Isle se trouvoit alors tellement dépourvu de monde, qu'il n'y avoit que six hommes en garnison. Cette négligence venoit de ce que les Corsaires n'avoient fait de ce côté-là aucune descente depuis plusieurs années, parce que cette Isle est de peu d'importance à cause de sa stérilité, & que les Maures, moins accoutumés à chercher la gloire que le pillage & le butin dans leurs invasions, ne pouvoient pas se promettre de tirer un grand avantage de leurs entreprises sur cette Isle. Toutes ces considérations faisoient que le Royaume n'apportoit pas grand soin pour entretenir une bonne garnison dans la forteresse.

Ils surprennent & démolissent le Château.

A la pointe du jour, un soldat sortit du Château, pour reconnoître les dehors, & s'éloigna un peu, sans se défier de rien. Les Maures qui étoient cachés, lui ayant coupé la retraite, le firent captif; & informés par lui qu'il n'y avoit plus que cinq hommes dans le Château, ils le lierent, & lui ordonnerent de s'approcher de la porte de cette forteresse, & de crier à ses camarades de descendre promptement, pour attraper des lapins qu'il avoit vus dans un trou. Ils lui promirent sa liberté, s'il réussissoit à les faire descendre, & le menacerent de la mort, en cas qu'il s'acquitât mal de la commission. Lui ayant ensuite attaché une corde à un pied, ils le laisserent aller environ à cinquante pas, & resterent en embuscade. Le soldat exécuta ponctuellement tout ce qui lui avoit été prescrit, & ses camarades étant descendus & sortis du Château, sans y laisser d'autre personne qu'une seule femme, mere de l'Alcayde qui étoit alors dans la Ville de Campos, tomberent entre les mains des Maures, lesquels s'emparerent de la forteresse, & commencerent à la démolir.

(a) MARMOL, VINCENT MUT, & d'autres.

Digitized by Google

ANNÉE DE J. C. 1583 & suiv.

On apprit cet événement à Majorque par une barque qui étoit passée de cette Ville à l'Isle de Cabréra. Ayant apperçu aux tours, la nuit d'auparavant plusieurs lumieres, lesquelles servent à avertir quand on a découvert des vaisseaux sur la côte, les Chrétiens qui étoient dans la barque, s'approcherent de l'Isle avec précaution, & apprirent par un homme qu'ils mirent à terre que les Maures travailloient à raser le Château. Ils retournerent promptement porter cette nouvelle à Majorque, où Dom Hugues Berard, Procureur Royal & Lieutenant du Vice-Roi, concerta avec les Jurats, les moyens de recouvrer au plutôt l'Isle de Cabrera. Pour mieux s'assurer du fait, le même Dom Hugues envoya sur une autre barque N. Morales, soldat de confiance & expérimenté, avec commission d'observer soigneusement les mouvements de l'ennemi.

On en a la nouvelle à Majorque.

Dom Hugues Berard assembla un conseil de guerre, où assisterent l'Ingénieur Georges Fratin, Jean de Sea, François d'Oviédo, N. Salcédo, & Balthasar Rossinnol, qui étoit Sergent-Major de la Ville. Tous les assistants furent d'avis qu'il falloit recouvrer au plutôt le Château de l'Isle de Cabréra. Ils prétendirent que cela seroit alors facile, parce que les Maures étant occupés à ruiner cette forteresse, n'avoient dans l'Isle aucun endroit où se retrancher, au lieu que si l'on différoit plus long-temps, il y avoit à craindre que les Barbares ne s'y établissent, pour donner la chasse aux bâtiments qui navigueroient sur cette mer.

Il y est résolu de les chasser.

En conséquence de cette résolution, on arma un vaisseau, quatre frégates, trois brigantins & deux barques, & on y embarqua sept cents Arquebusiers & quelque artillerie, en cas qu'on en eût besoin à terre. Pierre-Ignace Torrella, Gentilhomme d'une valeur singuliere & d'une expérience consommée, eut le commandement de ce secours, & ceux qui s'étoient trouvés au conseil de guerre l'accompagnerent avec d'autres Gentilshommes, au nombre desquels étoit Dom Jean Berard, fils du Lieutenant du Vice-Roi, qui mourut ensuite, couvert de gloire & de mérite, dans la guerre de Provence, où il avoit à ses ordres huit Compagnies. Cette escadre partit sur les neuf heures du soir du premier de Novembre; mais le vent

Les Majorquins envoyent une flotte contre eux.

Digitized by Google

Année de J. C. 1583.

contraire fut cause qu'elle ne put gagner avant le jour l'entrée de la Calle de Gandulf. Elle arriva de jour, & le corsaire l'ayant apperçue, sortit promptement avec ses galiotes, & alla au Port d'Olla recevoir les Maures qui étoient à terre, & qui eurent le temps de se rembarquer, quoiqu'à la hâte, & de se remettre en mer.

Fuite précipitée des Barbares, & rétablissement du Château.

Les Chrétiens entrerent dans le Port de Cabréra, & y trouverent deux vaisseaux, que les Maures avoient enlevés. Il y avoit à l'entrée du Port trois pieces d'artillerie que les Barbares y avoient placées pour la défendre, & qu'ils avoient été obligés de laisser, à cause de la promptitude de leur fuite. On trouva aussi deux des soldats du Château qui étoient attachés à un arbre, & que les Maures n'avoient pas eu le temps de délier, pour les emmener, quoiqu'en s'enfuyant ils tirassent sur eux quelques coups d'arquebuse, dont un fut blessé. Pierre-Ignace Torrella fit rétablir le Château, qui étoit ruiné en partie; & après l'avoir remis en bon état & y avoir placé les trois canons des Maures, il retourna à Majorque, le sixieme jour de Novembre, avec les deux vaisseaux qu'on avoit repris aux Maures. Depuis ce temps, on a toujours soin d'entretenir dans cette Forteresse une garnison suffisante (*a*).

Année de J. C. 1588.

Dom Philippe II, Roi d'Espagne, étant en guerre avec l'Angleterre, on leva en 1588 quelques Compagnies de Majorquins, qui furent employées dans les entreprises que ce Prince forma contre ce Royaume, & dans la ligue contre les Hérétiques. Celle du Capitaine Dom Jean Berard étoit de trois cents hommes. Beaucoup de Noblesse Majorquinne servit aussi dans cette occasion, & plusieurs Gentilshommes se signalerent & s'acquirent dans ces guerres un glorieux renom (*b*).

Des Majorquins servent le Roi dans les guerres contre l'Angleterre & contre les Hérétiques.

Année de J. C. 1595.

Deux Compagnies Majorquinnes servirent encore sur les vingt-quatre galeres, avec lesquelles Dom Pedre de Tolede, Général des galeres de Naples, partit en 1595 accompagné de Dom Pedre de Leyra pour venger les dégâts que les Turcs avoient faits sur les Côtes de Calabre. Cette flotte commit de grandes hostilités sur les Côtes du

(*a*) Marmol, Vincent Mut, & d'autres.

(*b*) L'Histoire d'Espagne, Rapin Thoyras, Vincent Mut, & d'autres.

Digitized by Google

Levant. Patras & les boutiques & les Marchés des Turcs & des Juifs furent pillés, & quelques Soldats Majorquins revinrent enrichis de cette campagne (*a*).

ANNÉE DE J. C. 1598.

Les Majorquins ont toujours continué depuis de faire éclater leur zele pour les Rois d'Eſpagne leurs Souverains; mais comme je ne me ſuis propoſé, en faiſant cet Ouvrage, que de ſuppléer au peu de connoiſſances que Dom Jean de Ferreras nous donne de ces Peuples & de leur Royaume, je finirai de même que cet Auteur, avec la mort du Roi Dom Philippe II, qui termina ſa vie le treizieme jour de Septembre de l'an 1598. Tout le reſte qui les concerne, ſe trouvera dans la continuation que j'ai deſſein de donner à l'Hiſtoire générale d'Eſpagne, depuis l'année où le même Dom Jean de Ferreras l'a laiſſée, juſqu'à la derniere paix faite à Aix-la-Chapelle. J'ajouterai ſeulement ici qu'il y avoit alors pour Vice-Roi de Majorque, Dom Ferdinand Zanguéra, en l'abſence de qui Dom Pedre Vivot exerçoit, & pour Evêque Dom Jean Vique y Manrique, qui fut plus aimé & reſpecté du Peuple, qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs (*b*).

Mort de Dom Philippe II, Roi d'Eſpagne.

(*a*) L'Hiſtoire d'Eſpagne, VINCENT MUT, & d'autres.

(*b*) VINCENT MUT.

F I N.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google